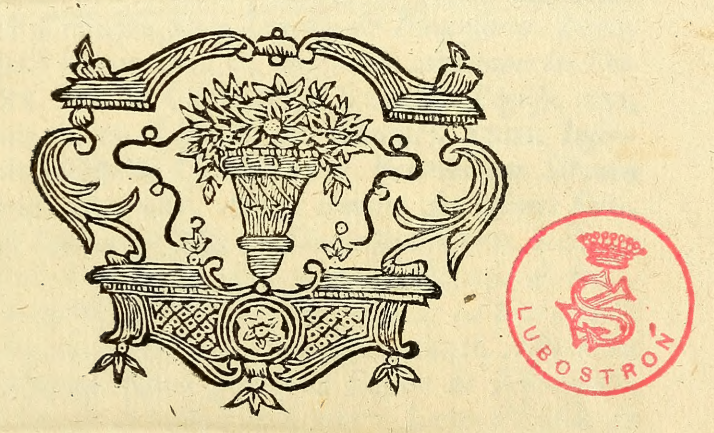


HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

Par M. l'Abbé FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roy.

TOME TROISIÉME.

Depuis l'An 313. jusqu'à l'An 361.



A PARIS,

Chez P. G. Le Mercier, ruë S. Jacques, au Livre d'Or.
Desaint & Saillant, ruë S. Jean de Beauvais.
Jean-Thomas Herissant, ruë S. Jacques, à S. Paul, & à S. Hilaire
Durand, ruë S. Jacques, au Griffon.
Le Prieur, ruë S. Jacques, à la Croix d'Or.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE DIXIE'ME.

LIVRE ONZIE'ME

a ij

LIVRE DOUZIE'ME.

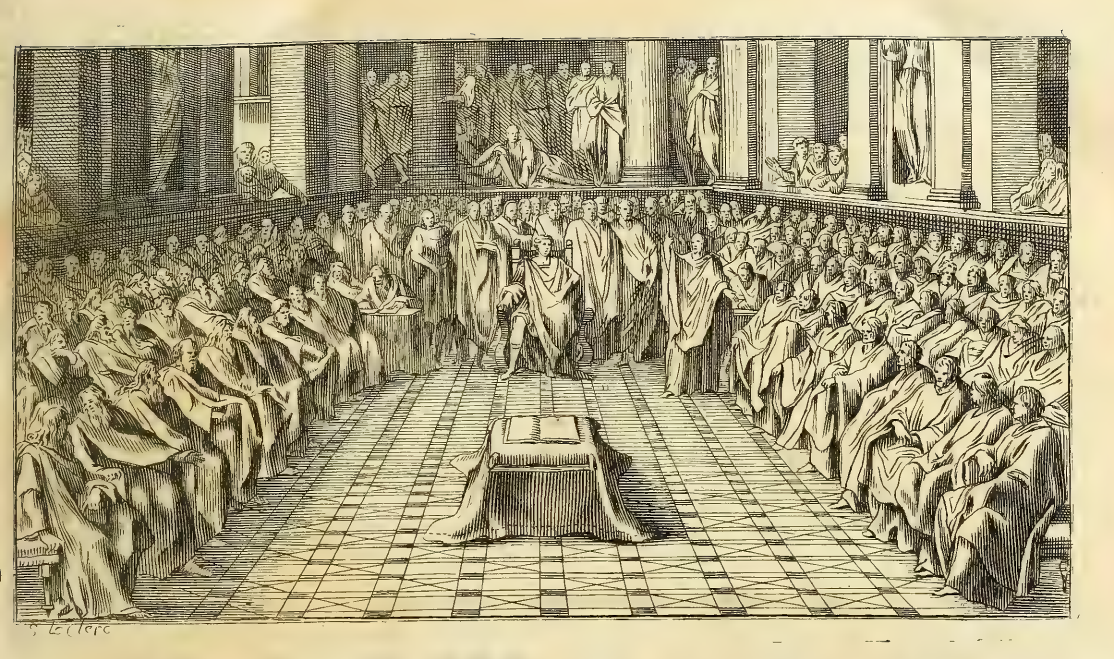
LIVRE TREIZIE'ME.

LIVRE QUATORZIE'ME.

APPROBATION DES DOCTEURS.

RIen n'est plus glorieux à l'Eglise que de faire voir son établissement, les combats des martyrs, & les ouvrages des Peres qui ont soutenu sa doctrine. C'est ce qu'on trouvera dans cette histoire des premiers siecles, où sans faire de longues dissertations, ni des réflexions trop fréquentes, sans y mêler des faits étrangers, on représente les plus precieux monuments de l'antiquité ecclesiastique. La lecture de cet ouvrage servira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fideles seront animez en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre.

PIROT. D. LEGER.



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE DIXIE'ME.

AN. 313.

I. Liberté de l'église.

LES Chrétiens se voyant en liberté après tant de persécutions, regardoient avec étonnement les merveilles de la puissance divine; & une sainte joie éclatoit sur leurs visages. A la place des églises ruinées on en bâtissoit par tout de nouvelles plus grandes & plus belles. Leurs dédicaces étoient des fêtes magnifiques : les évêques s'y assembloient en grand nombre, les peuples y accouroient en foule : tout âge, tout sexe y prenoit part. La rencontre des parens & des amis

Euf. x. hist. c. 1. 2.

Ibid. c. 3.

AN. 313. qui se retrouvoient après une longue séparation ; rendoit plus sensible l'union des membres de l'église, & ils chantoient tout d'une voix des cantiques d'allégresse. Les prélats s'appliquoient aux saintes cérémonies, qu'ils accomplissoient religieusement, & principalement les symboles mystiques de la passion du Sauveur ; c'est-à-dire, le saint sacrifice, & si l'on veut le batême. Ils occupoient le peuple du chant des pseaumes & de la lecture des saintes écritures : les plus éloquens d'entre eux prononçoient des panégyriques, c'est-à-dire, des discours de louanges & d'action de graces, pour entretenir saintement la joie de l'assemblée.

Vales. hic.

II. Lettres favorables de Constantin.

Eus. Vita Constant. liv. I. *c.* 41.

Ibid. c. 42.

On voyoit par tout des lettres de l'empereur, pour restituer aux Chrétiens leurs biens confisquez, pour rappeller les bannis & délivrer les prisonniers. Il rendoit tous les honneurs possibles aux évêques, comme à des hommes consacrez à son Dieu : jusques à les admettre à sa table, quelque pauvre que fût leur extérieur. Il fournissoit les frais de tous leurs voyages. Ses libéralitez étoient grandes envers les églises : il leur élevoit de grands bâtimens, & ornoit les sanctuaires de présens magnifiques. Il répandoit des aumônes très-abondantes sur toutes sortes de pauvres, même sur les payens. A ceux qui mandioient publiquement ; il donnoit non-seulement la nourriture, mais le vêtement : il assistoit plus libéralement ceux qui étoient tombez d'une meilleure fortune : donnant aux uns des fonds de terre, aux autres des charges. Il prenoit un soin particulier des orphelins & des veuves : il dotoit les filles & les marioit à des hommes riches & connus de lui. C'est

Ibid. c. 43.

apparemment ſur ce prétexte, que Zoſime hiſtorien payen ſe plaint que Conſtantin donnoit avec profuſion à des perſonnes inutiles. AN. 313. Zoſ. lib. 2. Euſ. x. hiſt. c. 6.

On peut juger de ſes libéralitez par la lettre qu'il écrivit en particulier à Cecilien évêque de Carthage, en ces termes : Ayant réſolu de donner quelque choſe pour l'entretien des miniſtres de la religion Catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie, & de Mauritanie : j'ai écrit à Urſus, tréſorier général d'Afrique, & lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille bourſes. Quand donc vous aurez reçu cette ſomme, faites-la diſtribuer à tous ceux que j'ai dit, ſuivant l'état qu'Oſius vous en a envoyé. Que ſi vous trouvez qu'il manque quelque choſe pour accomplir mon intention, vous ne devez point faire difficulté de le demander à Heraclidas, intendant de mon domaine. Car je lui ai donné ordre de bouche, de vous faire compter ſans délai tout l'argent que vous lui demanderiez. On peut appeller bourſe, ce que le Romains nommoient alors *follis*. C'étoit une ſomme de deux cens cinquante de leurs deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres, trois ſols, quatre deniers de notre monnoie. Ainſi les trois mille bourſes, font plus de trois cens mille livres. Conſtantin écrivit auſſi à Anulin, proconſul d'Afrique, pour la reſtitution des biens des égliſes, en ces termes : Auſſi-tôt que vous aurez reçû cette lettre, nous voulons que vous faſſiez reſtituer aux égliſes des Chrétiens Catholiques tout ce qui leur appartenoit dans chaque ville ou dans les autres lieux, & qui eſt maintenant occupé par des citoïens, ou par d'autres perſonnes. Faites- Ibid. c. 5.

AN. 313. leur rendre inceſſamment tout ce qu'elles avoient ; ſoit jardins, ſoit maiſons, ſoit quelque autre choſe où elles euſſent droit : ſi vous voulez nous donner des marques de votre obéiſſance. Il adreſſa au même Anulin une lettre, portant que dans ſa province tous les miniſtres de l'égliſe Catholique, à laquelle, dit-il, Cecilien préſide, & que l'on a coûtume de nommer clercs, ſeront exempts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les détourne du ſervice de la religion. On ne peut douter qu'il n'ait écrit de même aux autres gouverneurs de provinces.

Ibid. c. 7.

Zoſ. lib. 2. p. 671.

Conſtantin ne fit point célébrer les jeux ſéculaires, dont le tems échût l'année qu'il fut conſul avec Licinius pour la troiſiéme fois ; c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 313. & les païens ne manquerent pas de dire, que les dieux irritez de cette omiſſion, en avoient puni l'empire Romain, par tous les malheurs qui arriverent depuis. Cette même année 313. fut la premiere des Indictions, qui commencerent le vingt-quatriéme de Septembre de l'année précédente 312. On n'en ſait pas bien l'origine. Le nom ſignifie l'impoſition d'un tribut. Il eſt aſſez vrai-ſemblable que c'étoit ce que les provinces devoient fournir aux troupes pour leur ſubſiſtance ; que cette impoſition ſe renouvelloit tous les ans un peu avant l'hiver, comme la taille parmi nous, & que l'on en comptoit quinze de ſuite, parce que les ſoldats Romains étoient obligez à ſervir quinze campagnes. Il étoit néceſſaire de marquer ici le commencement des Indictions, parce que l'on s'en ſert encore dans le ſtile eccleſiaſtique.

Pag. an. 312. n. 20. Chr. paſch. p. 181. Baron. an. 312. n. 106.

III. Dedicace de l'égliſe de Tyr.

Entre les égliſes qui furent rebâties en ce com-

mencement de liberté, nous avons la deſcription particuliere de celle de Tyr, dont Paulin étoit évêque. Elle avoit été ruinée comme les autres; & les infidéles avoient pris à tâche d'en défigurer même la place, en y amaſſant toutes ſortes d'immondices. Quoiqu'il fût facile de trouver une autre place, l'évêque Paulin aima mieux faire nettoyer celle-ci, pour rendre plus ſenſible la victoire de l'égliſe. Tout ſon peuple contribua liberalement avec une ſainte émulation : ils mirent tous la main à l'œuvre, l'évêque tout le premier; & ce nouveau bâtiment fut beaucoup plus grand & plus magnifique que l'ancien qui avoit été ruiné. Cette égliſe eſt la premiere dont nous trouvions la deſcription : mais celles que nous voyons incontinent après dans les autres pays, y ſont ſi conformes, qu'elles paroiſſent avoir été bâties à peu près ſur le même modele, qui, par conſéquent, venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit l'égliſe de Tyr. Une enceinte de murailles enfermoit tout le lieu ſaint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'Orient, ſi élevé, qu'il paroiſſoit de fort loin, attirant les regards des infidéles, comme pour les appeller à l'égliſe. On entroit d'abord dans une grande cour quarrée, environnée de quatre galeries, ſoutenues de colomnes, c'eſt-à-dire, un periſtyle, & entre les colomnes étoit un treillis de bois : en ſorte que les galeries étoient fermées, mais à jour. Là s'arrêtoient ceux qui avoient encore beſoin des premieres inſtructions. Au milieu de la cour, & vis-à-vis l'entrée de l'égliſe, étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance, afin que l'on ſe pût laver avant que d'entrer,

AN. 313.

AN. 313. & pour être des ſymboles de la purification ſpirituelle. Ayant paſſé la cour, on trouvoit le portail de l'égliſe, ouvert auſſi vers l'Orient par trois portes : celle du milieu étoit beaucoup plus haute & plus large que les deux autres : ſes battans étoient de cuivre, avec des liaiſons de fer, ornez de ſculptures agréables. Par cette principale porte on entroit dans la nef, ou le corps de la baſilique, & par les autres dans les bas côtez ou galeries, qui l'accompagnoient de part & d'autre, & au-deſſus deſquelles étoient des fenêtres fermées ſeulement de treillis de bois, d'un ouvrage délicat, avec divers ornemens. Car dans les pays chauds, les vîtres ne ſont pas d'uſage.

La baſilique étoit grande & élevée, ſoutenue de colomnes beaucoup plus hautes que celles du periſtyle. Le dedans étoit bien éclairé, & brilloit de tous côtez, orné des matieres les plus précieuſes, & des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en très-beaux compartimens, couverte de cedre, que le voiſinage du Liban fourniſſoit en abondance. Au fond on voyoit des trônes, c'eſt-à-dire, des ſiéges fort élevez, pour les prêtres, & pour l'évêque au milieu d'eux. Ces ſiéges étoient diſpoſez en demi-cercle, qui enfermoit l'autel par derriere : car il n'y en avoit qu'un ſeul : en ſorte que l'évêque dans les prieres regardoit le peuple en face, & étoit tourné à l'Orient. Le ſanctuaire étoit fermé au peuple par une baluſtrade ou treillis de bois, orné de ſculptures, d'une délicateſſe admirable, & tout le reſte de la baſilique étoit rempli de bancs rangez avec un grand ordre. Des deux côtez en dehors étoient de grandes ſalles, & d'autres piéces deſtinées pour les

cathécumenes, comme le baptiſtere, & les lieux où on les inſtruiſoit. On peut auſſi compter entre ces piéces la diaconie, la ſacriſtie, la ſalle d'audience, & d'autres ſemblables, nommées en d'autres égliſes. Ces piéces avoient des portes de communication pour entrer dans la baſilique par les bas côtez. L'égliſe ainſi accompagnée, étoit enfermée d'une muraille, pour la ſéparer de tous les lieux profanes. AN. 313.

A la dédicace de cette égliſe de Tyr, Euſebe évêque de Céſarée en Paleſtine, & ſucceſſeur d'Agapius, prononça un panegyrique devant un grand peuple, & en préſence de pluſieurs évêques, à qui il adreſſe la parole, particulierement à Paulin, évêque de la ville, vieillard vénérable & ſon ami particulier. Il commence en ces termes: O amis de Dieu & pontifes, qui portez la ſainte tunique & la couronne celeſte de gloire, qui avez l'onction divine & la robe ſacerdotale du S. Eſprit. Ces paroles ſemblent montrer que dès-lors les évêques portoient quelques ornemens, au moins dans les égliſes: d'autant plus qu'il eſt ſouvent parlé de leur couronne. Il s'étend enſuite ſur les merveilles de Dieu, qui leur étoient connues, non plus par le rapport de leurs peres, mais par le témoignage de leurs propres yeux. Il décrit la perſécution, & releve la puiſſance de J.C. qui a rendu ſon égliſe plus floriſſante de jour en jour, malgré la guerre que tous les hommes lui ont faite pendant des ſiécles entiers; qui a dompté les nations barbares les plus farouches, & étendu ſon empire aux extremitez de la terre. Il marque comme la merveille la plus extraordinaire, ce qu'on n'avoit point encore vû, que les empereurs mêmes connoiſ- *Euſ. x. hiſt. c. 3.*

AN. 313. ſoient le vrai Dieu ; & c'eſt ce qui fait croire que ce diſcours a été prononcé lorſque la bonne intelligence de Conſtantin & de Licinius duroit encore. Car il parle des mêmes empereurs qui venoient de purger le monde des tyrans impies.

IV. Préparation évangelique d'Euſebe. VII. *hiſt. c.* 32.

Vers le même tems Euſebe écrivit ſon grand ouvrage de la préparation & de la démonſtration de l'évangile adreſſé à Theodote, que l'on croit être évêque de Laodicée en Syrie, dont Euſebe fait l'éloge dans ſon hiſtoire. C'eſt un corps entier de controverſe contre les payens & contre les Juifs, pour montrer que les chrétiens n'ont pas reçû l'évangile par une foi aveugle & une crédulité téméraire ; mais qu'après un examen ſérieux, ils ont été perſuadez par de ſolides raiſons, & déterminez par un jugement bien fondé, à quitter le paganiſme dans lequel ils avoient été élevez, pour embraſſer la doctrine des Hebreux, ſans s'aſſujettir aux cérémonies judaïques. Le traité de la préparation a pour ſujet la premiere partie, & montre pourquoi les chrétiens ont rejetté la doctrine des Grecs & des autres payens, pour s'attacher à celle des Hebreux : le traité de la démonſtration prouve l'autre partie ; pourquoi ayant embraſſé la doctrine des Hebreux nous n'obſervons pas la loi de Moïſe : en un mot, quelle eſt la différence entre les Chrétiens & les Juifs.

Euſ. præp. lib. I. *init.*

Præp. lib. XV. *init.*

La préparation eſt diviſée en quinze livres, dont les ſix premiers contiennent la réfutation du paganiſme, les neuf ſuivans montrent l'excellence de la doctrine des Hebreux. Il propoſe d'abord la théologie fabuleuſe des nations les plus célébres, c'eſt-à-dire, des Phéniciens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains ;

Lib. I.

Romains : & de peur qu'on ne l'accuſe de leur impoſer, il rapporte les propres paroles de leurs auteurs ; de Diodore de Sicile, de Sanchoniathon, cité par Philon Byblien, de Manethon Egyptien, de Denys d'Halicarnaſſe. Après avoir montré l'abſurdité de ces fables & de leur ſuite, c'eſt-à-dire, des cérémonies ſuperſtitieuſes & des myſteres infames dont elles étoient le fondement : il réfute la théologie allégorique de quelques philoſophes, qui dans les derniers tems s'étoient aviſez de donner des ſens myſterieux aux fables les plus groſſieres, & de les expliquer par la phyſique. Euſebe montre au contraire, que la vraie théologie des païens n'étoit que les fables priſes au pied de la lettre, comme les poëtes les avoient propoſées ; & que ſuivant même les allégories des Phyſiciens, c'étoit toujours une idolatrie groſſiere, puiſque ſous les noms des dieux & des déeſſes on n'auroit adoré que les aſtres & les élémens, enfin des corps & de la matiere. *Liv.* II. *Liv.* III.

Ces philoſophes myſtérieux, dont le plus célébre eſt Porphyre, ruinoient l'idolatrie en la voulant rendre raiſonnable. Car ils mettoient un Dieu ſouverain, au-deſſous duquel étoient d'autres dieux ſubalternes, puis des démons bons & mauvais, & enfin des héros. Il n'y avoit que les mauvais démons, qui demandaſſent des ſacrifices ſanglans : ils étoient auſſi les auteurs des oracles, des divinations, & de toute la magie : or ces philoſophes enſeignoient qu'il falloit renoncer au culte des démons, pour ſervir le Dieu ſouverain, & ce Dieu étoit ſi grand, ſelon eux, que tout culte extérieur même de paroles, étoit indigne de lui : ainſi il ne devoit plus reſter parmi les *Liv.* IV. *c.* V. *&c.* IV. *n.* 10. *&c.* IV. *n.* 18. *&c.*

AN. 313. hommes de marque ſenſible de religion. Euſebe s'attache en particulier à réfuter les oracles, comme ce qui retenoit plus les peuples dans leurs anciennes ſuperſtitions. Il les combat, & toute divination en général, par les raiſons des philoſophes Grecs, Epicuriens & Péripatéticiens; & il examine en détail tous les oracles célébres, pour en montrer l'illuſion. Enfin, il détruit l'opinion du deſtin ſur laquelle ils étoient fondez, montrant par les philoſophes, que cette opinion détruit le libre-arbitre.

Lib. V. *n.* 1. 2. 3.

Lib. V.

Lib. VI.

Il paſſe enſuite aux Hebreux, & montre l'excellence de leur doctrine, en la comparant avec ce qu'il a rapporté des autres nations. Il diſtingue les Hebreux des Juifs; en ce que les Juifs ſont un peuple particulier, ſoumis à la loi de Moïſe, & à toutes ſes cérémonies & ſes obſervances pénibles : au lieu que les Hebreux, c'eſt-à-dire, les fidéles qui ont vêcu depuis le commencement du monde juſques à Moïſe, ne ſuivoient que la loi de nature, & la lumiere de la raiſon, commune à toutes les nations. Leur morale étoit très-pure, leur doctrine conſiſtoit principalement à reconnoître un Dieu créateur de l'univers, qui le gouverne par ſa providence; & ſa parole ou ſageſſe ſubſiſtante, par laquelle il a tout fait; des eſprits bons & mauvais, les uns parfaitement ſoumis à ſes volontez, les autres rebelles : l'homme compoſé de deux parties, d'un corps terreſtre & d'une ame immortelle.

Lib. VII.

VII. *c.* 6.

Il vient à la loi de Moïſe faite pour les Juifs, c'eſt-à-dire, pour la nation particuliere qui habitoit la Judée. Il en décrit l'excellence par les témoignages de Philon, de Joſeph, & d'un autre Juif célébre

Lib. VIII.

nommé Ariſtobule. Il montre que les Juifs & leurs hiſtoires n'ont pas été inconnus aux Grecs, en rapportant les paſſages des auteurs Grecs, qui en ont parlé. Il prouve par leur propre aveu, qu'ils avoient emprunté tous les arts, les lettres & les ſciences de ceux qu'ils nommoient barbares, & en particulier des Hebreux; & il démontre l'antiquité de Moïſe & des prophétes au-deſſus des auteurs Grecs, par ce qu'en avoient déja écrit Africain, Tatien, & Clement Alexandrin. Pour montrer de plus en plus avec combien de raiſon nous avons préféré les traditions hébraïques aux grecques, il fait voir la conformité des ſentimens des plus célébres philoſophes avec les Hebreux, & commence par Platon, comme le plus excellent de tous. Il ſe ſert même de ſon autorité, pour montrer l'impiété de la théologie fabuleuſe des poëtes, & la néceſſité de ſoutenir la vérité, même aux dépens de notre vie. Quant aux philoſophes dont la doctrine ne s'accorde pas avec la nôtre, il montre combien ils s'accordent peu entre eux, & les combat les uns par les autres. Il s'attache en particulier à réfuter Ariſtote, comme le plus dangereux; & à montrer l'inutilité de la phyſique, & de toute la philoſophie, que les Chrétiens on rejettée, non par ignorance, mais par un mépris bien fondé. Voilà le deſſein des quinze livres de la préparation évangelique.

AN. 313. *Lib.* IX. *Lib.* X. *Lib.* XI. XII. *Lib.* XIII. *Lib.* XIV. *Lib.* XV.

V. Démonſtration évangelique.

La démonſtration contient principalement la controverſe contre les Juifs, pour montrer que nous avons eu raiſon de ne pas ſuivre leur maniere de vivre, quoique nous ayons embraſſé la doctrine des Hebreux. Cet ouvrage étoit diviſé en vingt livres, dont il ne nous reſte que la moitié : les dix derniers ſont per-

AN. 313. dus. Il montre dans le premier, que la loi Mosaïque ne convenoit qu'à un peuple particulier, habitant une certaine terre, obligé de sacrifier en un seul

Lib. I. temple : ce que toutes les nations ne pourroient exécuter, quand elles voudroient. Cependant, par les propres livres des Juifs, toutes les nations sont appellées à une nouvelle alliance ; & c'est l'évangile qui n'enseigne que la loi naturelle observée par Moïse, & qui mene la loi écrite à sa perfection. Là il distingue deux sortes de Chrétiens ; les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfans, à la possession des biens temporels, à la compagnie des hommes, pour se consacrer entierement à Dieu, & lui offrir continuellement pour tous les autres les sacrifices de leurs prieres & de toutes sortes de vertus : les autres qui demeurent dans la vie commune, dans le mariage, le soin des enfans & d'une famille ; portant les armes, labourant, trafiquant, faisant toutes les fonctions de la vie civile, mais sans négliger la piété ; ayant des tems reglez pour s'y exercer & pour s'en instruire. On voit ici manifestement la vie ascétique & monastique, usitée dès-lors & préférée à la vie commune.

Lib. II. Eusebe montre ensuite que nous ne sommes point étrangers aux promesses de Dieu, par les prophéties de la vocation des Gentils répandues dans tous les livres sacrez. Cette vocation de toutes les nations à la connoissance du vrai Dieu est une des marques de la venue du Messie : une autre marque est la réprobation des Juifs, à la réserve d'un petit nombre ; & tout cela

Lib. III. n. 2. p. 91. n. 3. 4. &c. est prédit dans leurs écritures. Il fait voir combien J. C. est au-dessus de Moïse ; & il s'attache à prouver sa divinité, contre ceux qui ne croient pas aux sain-

tes écritures. La pureté de ſa morale & ſes miracles prouvent qu'il n'eſt ni un impoſteur, ni un pur homme. On ne peut révoquer en doute qu'il ait fait des miracles, ſi l'on conſidere la ſimplicité de ſes diſciples, leur bonne foi, leur déſintéreſſement, leur perſévérance juſqu'à la mort, l'impoſſibilité qu'ils ayent conçu le deſſein de tromper le monde, ni qu'ils y ayent réuſſi. On ne peut attribuer à la magie les miracles de J. C. ſi l'on en conſidere l'effet, qui n'eſt que d'établir la vertu & la piété : les oracles mêmes des faux dieux, rapportez par Porphyre, le reconnoiſſoient pour un ſaint perſonnage, dont l'ame étoit heureuſe dans le ciel. On voit ici le diſcours peût-être le plus fort qui ſoit dans les anciens, touchant le témoignage des apôtres, & les preuves ſenſibles de la divinité de Jeſus-Chriſt.

AN. 313.

n. 134.

L'auteur entre plus avant dans notre doctrine, & traite théologiquement de la nature du Verbe : montrant qu'il eſt avant toutes les créatures, fils unique de Dieu, & infiniment au-deſſus de tous les eſprits créés, dont il explique auſſi la nature. Il expoſe notre créance touchant ſon incarnation : enſuite il commence à prouver toute cette doctrine par les prophéties, après avoir montré combien elles ſont au-deſſus des oracles des démons ; & combien les prophétes du vrai Dieu ſont différens des devins du Paganiſme. Il entre dans le détail des révélations ſur la préexiſtence du Verbe divin, ſur ſon incarnation, en général & en particulier : ſur le tems de ſa venue, où il explique les ſemaines de Daniel ſelon Africain ; les commençant à la vingtiéme année d'Artaxerxe : ſur toutes les circonſtances de ſa naiſſance, de ſa vie mortelle & de

Lib. IV.

Lib. V. c. 1.

Lib. VI. VII. VIII.

AN. 313.

IX. sa passion; finissant avec l'explication du pseaume vingt-uniéme. C'est tout ce que nous avons : les dix

X. derniers livres expliquoient apparemment le reste, c'est-à-dire, les prophéties touchant la sépulture de J.C. sa résurrection, son ascension, l'établissement de son église, & son dernier avénement. Tel est ce grand ouvrage d'Eusebe; le plus ample que nous ayons, pour la défense de la religion Chrétienne, contre les payens & contre les Juifs.

VI. S. Antoine sur la montagne.

Les sçavans soutenoient ainsi la religion par leur doctrine & leur éloquence : mais il y avoit des saints ignorans, qui la soutenoient encore mieux par leurs vertus & leurs miracles. Après le voyage que S. Antoine fit à Alexandrie pendant la persécution, étant retourné à son monastere, il demeura quelque tems enfermé, sans vouloir ouvrir à ceux qui le venoient importuner, pour être guéris de leurs maux. Mais ils ne laissoient pas d'être délivrez, en se tenant assis hors du monastere & priant avec foi. Enfin pour conserver la retraite & fuire la vanité, il résolut d'aller à la haute Thébaïde, où il étoit inconnu. Ainsi ayant pris du pain de ses disciples, il s'assit sur le bord du Nil, pour voir s'il passeroit un batteau dans lequel il pût monter. Etant dans cette pensée, il entendit d'en haut un voix, qui lui disoit : Antoine, où vas-tu ? quel est ton dessein ? Lui sans se troubler, parce qu'il étoit accoutumé à entendre souvent de semblables voix, répondit : Ces peuples ne me laissent point en repos, & me demandent ce qui est au-dessus de mes forces. La voix lui dit : Quand tu iras en Thebaïde, & dans les lieux où il n'y a que des troupeaux, tu verras redoubler tes peines : mais si tu veux être véritablement

Sup. liv. IX. *n.* 37.

Vita S. Anton. c. 16. *p.* 479.

en repos, vas dans le fonds du désert. Et qui m'enseignera le chemin, dit-il? Aussi-tôt la voix lui montra des Sarrasins qui alloient de ce côté-là : il se joignit à eux & les pria qu'il pût aller en leur compagnie dans le désert : ce qu'ils lui accorderent volontiers. On appelloit dès lors Sarrasins certains Arabes, qui erroient dans ces déserts des deux côtez de la mer rouge.

S. Antoine ayant marché avec eux trois jours & trois nuits, arriva à une montagne très-haute, sous laquelle couloit une eau douce, claire & fraîche: autour étoit une plaine & quelques palmiers négligez. Il s'affectionna à ce lieu-là; & ayant pris du pain de ceux qui l'avoient conduit, il y demeura seul, le regardant comme sa maison. Les Sarrasins y repassoient exprès, & lui apportoient volontiers du pain; il recevoit aussi quelque petit soulagement des palmiers. Cette montagne est à une journée de la mer rouge, & on la nomme Colzim ou le mont Saint Antoine. Les freres ayant découvert le lieu de sa retraite, eurent soin de lui envoyer du pain. Mais voulant leur épargner un si grand travail, il les pria de lui apporter un hoïau avec une coignée & un peu de bled; puis ayant consideré la terre d'autour la montagne, il en laboura un petit endroit le mieux arrosé, & y sema. Ainsi il recueilloit tous les ans de quoi faire son pain, & avoit la joie de n'être à charge à personne. Mais voyant que quelques personnes le venoient chercher, il cultiva aussi quelques herbes, pour leur donner un petit rafraîchissement après ce pénible voyage. Les freres qui le servoient le prierent de trouver bon qu'ils lui apportassent tous les mois des olives, des légumes & de l'huile; car il étoit dja vieux, & en 315. il eut

Vansleb. relat. d'Egyp. p. 300.

Chap. 17.

An. 313. soixante-cinq ans. Il faisoit des corbeilles, qu'il donnoit à ceux qui le venoient voir, au lieu de ce qu'ils lui apportoient. Ceux-ci entendoient souvent un grand tumulte de voix, & comme un bruit d'armes, & voyoient la nuit la montagne pleine de bêtes farouches, tandis qu'il étoit en priere. Car il soutint dans ce désert de terribles tentations.

c. 18. Etant prié par les freres de descendre de la montagne pour les aller voir; il partit avec eux, faisant porter sur un chameau du pain & de l'eau. Car tout le désert est sec, & il n'y a de bonne eau que dans cette montagne seule, où étoit son monastere. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur très-violente; & après en avoir cherché de tous côtez, ne pouvant plus marcher, ils étoient couchez par terre, sans espérance, laissant aller le chameau à l'avanture. Le saint vieillard pénétré de douleur de les voir en ce péril, s'écarta un peu en soupirant, & se mit en priere à genoux les mains étendues. Aussi-tôt le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'étoit mis en priere: ils bûrent tous, & reprirent haleine, remplirent leurs outres, chercherent le chameau, & le trouverent attaché à une pierre, où sa corde s'étoit accrochée par hazard: ainsi ils acheverent heureusement leur voïage. Saint Antoine étant arrivé aux monasteres de Pisper, il y fut reçu comme un pere; & sentit une grande joie de voir la ferveur des moines, & sa sœur, qui avoit vieilli dans la virginité, qui conduisoit d'autres vierges. Après quelques jours c. 19. il retourna à la montagne, où plusieurs continuoient de l'aller trouver, pour recevoir ses instructions, ou la guérison de leurs maladies.

Entre autres avis importans, il conſeilloit cette pratique pour éviter le péché. Que chacun de nous, diſoit-il, marque & écrive ſes actions & les mouvemens de ſon ame, comme ſi nous devions nous en rendre compte les uns aux autres. Aſſurez-vous que la honte d'être connus nous fera ceſſer de pécher, & d'avoir aucune mauvaiſe penſée ; notre écriture nous tiendra lieu des yeux de nos freres. Il compatiſſoit aux affligez, & prioit avec eux : mais comme il ne tiroit point de gloire d'être ſouvent exaucé, auſſi ne murmuroit-il point quand il ne l'étoit pas. Il rendoit toujours graces à Dieu, & exhortoit les malades à prendre patience ; & à reconnoître que la guériſon ne dépendoit ni de lui, ni d'aucun homme, mais de Dieu ſeul, qui la donne quand & comme il lui plaît. Un officier du palais nommé Fronton ne put être guéri en ſa préſence, mais en arrivant en Egypte, comme il lui avoit prédit ; & une fille de Buſiris fut guérie, ſans qu'il ſouffrît même qu'on l'amenât devant lui. Elle demeura hors de la montagne chez le confeſſeur Paphnuce, où ſes parens l'avoient conduite. Saint Antoine étant un jour aſſis ſur la montagne, appella deux moines qui s'y rencontrerent, & leur dit : Prenez une cruche d'eau, & courez ſur le chemin de l'Egypte ; de deux freres qui venoient, l'un vient de mourir, l'autre va expirer, ſi vous ne vous preſſez ; car je l'ai connu dans l'oraiſon. Les moines trouverent l'un mort, qu'ils enterrerent, l'autre couché par terre prêt à rendre l'ame. Ils le firent revenir, & l'amenerent au ſaint vieillard : c'étoit à une journée de chemin. Il eut pluſieurs autres révélations de cho-

AN. 313.

c. 20.

c. 21. 22.

AN. 313. ses éloignées & cachées, particulierement de l'état de l'ame après cette vie.

c. 23. C'étoit malgré lui qu'il les racontoit; mais ses disciples le voyant long-tems en priere, puis étonné en lui-même, lui demandoient, & le pressoient tellement, qu'il étoit forcé de parler, comme un pere qui ne pouvoit rien cacher à ses enfans, & qui croioit que ces connoissances leur seroient utiles, pour connoître le fruit de leurs exercices. Il étoit très-patient & très-humble. Car avec toute sa réputation il ne laissoit pas d'honorer extraordinairement l'ordre ecclésiastique, & de céder à tous les clercs. Il s'inclinoit devant les évêques & les prêtres; & si quelque diacre le venoit trouver pour profiter de ses instructions, il lui disoit ce qui lui étoit utile; mais il lui cédoit l'honneur de la priere. Loin d'avoir honte d'apprendre, il écoutoit tout le monde, & si quelqu'un disoit quelque chose d'utile, il avouoit qu'il en avoit profité. Son visage avoit une grace extraordinaire, en sorte que sans l'avoir jamais vû, on n'avoit point de peine à le reconnoître entre plusieurs autres moines. Il attiroit les regards, non qu'il fût d'une taille avantageuse, mais parce que la pureté & la tranquillité de son ame paroissoit toujours sur son visage par une sainte joie, sans aucun trouble de passion. Trois moines avoient accoutumé de l'aller voir une fois l'an: deux lui proposoient des questions, le troisiéme ne disoit jamais mot. Saint Antoine lui en demanda la raison, craignant que ce ne fût par crainte. Il répondit: Mon pere, il me suffit de vous voir.

Coteler. Monum. to. 1. p. 349.

VII. S. Ammon de Nitrie.

Dans une autre partie de l'Egypte vivoit un autre

ſolitaire nommé Ammon, plutôt ami que diſciple de S. Antoine. C'étoit dans le déſert de Nitrie. Ammon nâquit en Egypte d'une famille noble & riche. A l'âge de vingt-deux ans ſes parens l'obligerent à ſe marier; mais il perſuada à ſa femme de garder la continence, & ils vêcurent ainſi dix-huit ans enſemble. Enſuite il ſe retira au mont de Nitrie, où il devint ſupérieur de pluſieurs moines & fit pluſieurs miracles. Un jour voulant paſſer avec Théodore ſon diſciple un fleuve nommé Lycus qui étoit débordé, il pria Théodore de s'écarter, afin qu'ils ne ſe viſſent point nuds en nageant: puis il demeura penſif ayant honte de ſe voir nud lui-même, & ſe trouva tout d'un coup tranſporté de l'autre côté du fleuve. Theodore voyant qu'il étoit paſſé le premier ſans être mouillé, lui demanda comment cela s'étoit fait, & le preſſa tant qu'il lui avoua le miracle: lui ayant fait promettre de ne le dire à perſonne qu'après ſa mort. Il alloit ſouvent trouver S. Antoine; & dans une viſite que S. Antoine lui rendit, ils marquerent enſemble la place d'un nouveau monaſtere, en y plantant une croix: à la diſtance de douze milles ou quatre lieuës, que S. Antoine jugea ſuffiſante. La femme de S. Ammon fut auſſi de ſon côté la mere de pluſieurs vierges, & il la viſitoit deux fois l'an. Il mourut âgé de ſoixante-deux ans, & S. Antoine, quoiqu'éloigné de treize journées de chemin, connut le moment de ſa mort en voyant ſon ame monter au ciel.

AN. 313.

Vitæ Patr. lib. II. c. 30.

Vita S. Anton. p. 486. D.

Coteler. Monum. to. I. p. 352.

Dans la haute Thébaïde vivoit S. Pacome, le premier dont nous ayons une regle, & qui ait donné la forme entiere à la vie cénobitique. Il étoit né dans la Thebaïde de parens infideles: mais dès l'enfance il mar-

VIII. Commencemens de S. Pacome.

V. Gr. ap. Boll.

AN. 313. qua ſon oppoſition à l'idolatrie. Ayant gouté du vin offert aux idoles, il le rejetta à l'heure même. Une autre fois ſes parens le menerent pour ſacrifier à une idole ſur le bord du Nil, & le ſacrificateur ne vit point l'effet accoutumé de ſes cérémonies profanes. Il en demeura ſurpris : mais le démon lui fit connoître que l'enfant Pacome étoit cauſe de ſon ſilence, & s'écria : Que vient faire ici cet ennemi des dieux ? Hâtez-vous de le chaſſer. Ses parens le firent inſtruire ſoigneuſement dans les lettres Egyptiennes. Et dès ſa premiere jeuneſſe il chériſſoit la chaſteté, & s'exerçoit à l'abſtinence. A l'âge de vingt ans il fut enrôlé pour ſervir dans la guerre de Conſtantin contre Maxence. On l'embarqua ſur un vaiſſeau avec pluſieurs autres ; & le ſoir ils arriverent dans une ville, dont les habitans touchez de compaſſion pour ces jeunes gens, que l'on menoit à la guerre contre leur gré, leur donnerent tous les ſecours néceſſaires. Pacome demanda qui étoient ces gens ſi charitables. On lui répondit, que c'étoient des Chrétiens. Il demanda ce que vouloit dire ce nom. On lui dit que c'étoit une eſpéce de gens qui croyoient en J. C. Fils unique de Dieu, & s'efforçoient de faire du bien à tout le monde, eſpérant d'en être recompenſez dans une autre vie. Pacome touché de ce diſcours, leva les mains au ciel, & dit : Dieu tout-puiſſant, qui avez créé le ciel & la terre, ſi vous me tirez de cette affliction, & me faites connoître la maniere parfaite de vous ſervir ; je m'y attacherai tout le reſte de ma vie. Il continua ſon voyage ; & lorſqu'il ſe ſentoit flatté par les plaiſirs des ſens, il repouſſoit les tentations, par le ſouvenir de ſa promeſſe.

La guerre finie, Pacome eut ſon congé, & retourna en Thebaïde ; il alla à l'Egliſe d'un bourg nommé Chinoboſque, où il fut fait cathécumene, & peu de tems après baptiſé. Enſuite ayant appris qu'un vieillard nommé Palemon, ſervoit Dieu dans le fond du déſert, il alla le trouver à l'heure même, & frappa à la porte de ſa cellule. Le vieillard l'entr'ouvrit un peu, & lui dit d'un ton ſévere : Que demandez-vous ? Pacome dit : Dieu m'a envoyé vers vous pour être ſolitaire. Palemon répondit : Vous ne le pouvez être ici. La vie monaſtique n'eſt pas une choſe facile ; pluſieurs ſont venus ici dégoûtez du monde, & n'ont pas perſéveré. Comme Pacome inſiſtoit, Palemon ajouta : Je vous ai déja dit que vous ne pouvez être reçu dans ce monaſtere, allez dans un autre, & quand vous y aurez pratiqué la pénitence quelque tems, je pourrai vous recevoir. Mais conſiderez, mon fils, que je ne mange que du pain & du ſel, je n'uſe jamais d'huile, je ne bois point de vin, je veille la moitié de la nuit, & je l'employe à pſalmodier ou à méditer l'écriture ſainte ; quelquefois je paſſe la nuit entiere ſans dormir. Ces paroles faiſoient trembler Pacome, & toutefois il s'engagea à tout, avec tant de foi que Palemon lui ouvrit ſa porte, & lui donna l'habit monaſtique. On voit ici l'antiquité de ces pratiques ; car la converſion de ſaint Pacome ne peut gueres être arrivée plus tard que l'an 313. AN. 313.

Il demeura donc avec ſaint Palemon, travaillant à filer du poil, & en faire des ſacs, pour avoir de quoi nourrir les pauvres. Un jour de Pâque Palemon dit à Pacome d'apprêter à manger pour la ſolemnité de la fête. Pacome mêla un peu d'huile au ſel qu'ils

AN. 313. avoient accoutumé de prendre avec les herbes sauvages ; mais Palemon l'ayant vû, se frappa le front, & dit avec larmes : Mon Seigneur a été crucifié, & je mangerai de l'huile ? & ne put jamais s'y résoudre. Quelquefois il mangeoit sans boire, quelquefois il bûvoit sans manger. Et comme on l'exhortoit à prendre quelque soulagement à cause de ses infirmitez, il alleguoit l'exemple des martyrs, qui avoient tant souffert pour J. C. & en effet, il avoit vû les persécutions. Saint Pacome s'étant avancé assez loin dans un canton nommé Tabenne, comme il étoit en priere, il entendit une voix qui lui dit : Demeure ici, Pacome, & y fais un monastere ; car plusieurs viendront te trouver pour leur salut, & tu les conduiras suivant la regle que je te donnerai. Aussi-tôt un Ange lui apparut, & lui donna une table où étoit écrite cette regle, qui y fut observée depuis. Il raconta cette révélation à saint Palemon, le priant de passer à ce lieu. Ils y bâtirent une petite cellule, & s'y établirent. Saint Palemon mourut quelque tems après dans une heureuse vieillesse. Ensuite Jean, frere de saint Pacome & son aîné, vint le chercher, & demeura avec lui, pratiquant les mêmes exercices. Ils donnoient aux pauvres ce qui leur restoit de leur travail, sans rien réserver pour le lendemain. Ils ne changeoient d'habits que par la nécessité extrême de les laver, & saint Pacome portoit toujours un cilice. Il passa quinze ans sans se coucher, ne se reposant qu'assis au milieu de sa cellule, sans même s'appuyer contre la muraille. Il prioit d'ordinaire debout les mains étendues en croix, & passoit quelquefois les nuits en cette posture. Jean étant mort, Pacome demeura seul quelque tems, &

ſouffrit quantité de tentations & d'illuſions du démon. Cependant il bâtiſſoit un monaſtere aſſez ſpacieux pour recevoir une grande multitude, ſuivant la promeſſe qu'il avoit reçue du ciel. Il fut quelquefois conſolé par les viſites d'un moine nommé Apollon, qui mourut chez lui dans une heureuſe vieilleſſe, & fut enſeveli de ſes mains. Souvent Pacome marchoit ſur les ſerpens & les ſcorpions ſans en ſouffrir de mal; ſouvent quand il vouloit paſſer le fleuve, il ſe faiſoit porter par des crocodiles. Telle étoit dès-lors la vie monaſtique en Egypte, où il y avoit pluſieurs monaſteres en différentes ſolitudes.

AN. 313.

IX. Commencemens de ſaint Hilarion. *Hier. vita Hilar.*

D'un autre côté S. Hilarion s'établit en Paleſtine. Il étoit né dans un bourg nommé Thabathe, à cinq milles de Gaze, au midi. Ses parens étoient idolâtres, & l'envoyerent dès ſa premiere jeuneſſe à Alexandrie, pour étudier la grammaire. Il fit du progrès dans les lettres & dans la vertu: & croyant en J. C. il préféroit aux ſpectacles profanes les aſſemblées eccléſiaſtiques. Ayant oüi parler de ſaint Antoine, dont le nom étoit célébre dans l'Egypte, il l'alla voir au déſert; & auſſi-tôt il changea d'habit, & demeura auprès de lui environ deux mois, obſervant ſa maniere de vivre, ſon aſſiduité à l'oraiſon, ſon humilité à recevoir les freres, ſa ſévérité à les reprendre, ſa vigueur à les exhorter, ſa perſévérance dans les auſtéritez. Mais ne pouvant ſouffrir la multitude de ceux qui venoient pour être guéris ou délivrez des démons, & voulant commencer comme ſaint Antoine par une entiere ſolitude, il retourna en ſon pays, avec quelques moines. Il trouva ſon pere & ſa mere morts; il donna une partie de ſon bien à ſes freres, & le reſte aux pau-

AN. 313. vres, ſans ſe rien réſerver. Il n'avoit encore que quinze ans, & c'étoit environ l'an 307. Il ſe retira dans un déſert à ſept milles de Majuma : ſes parens & ſes amis l'avertirent que ce lieu étoit décrié par les meurtres & les brigandages; mais il ne craignoit que la mort éternelle. On admiroit ſon courage dans un âge ſi tendre, & un corps naturellement délicat. Dès le commencement de ſa retraite, des voleurs le vinrent chercher, & lui demanderent ce qu'il feroit s'il lui venoit des voleurs? Il répondit : Quand on n'a rien, on ne les craint point. Mais, dirent-ils, on te peut tuer. Il eſt vrai, répondit-il, mais c'eſt pour cela que je ne crains point les voleurs, parce que je ſuis prêt de mourir. Il ſouffrit dans ce déſert de grandes tentations des démons, & commença à y être connu par ſes miracles au bout de vingt-deux ans, c'eſt-à-dire, lorſqu'il en avoit trente-ſept, & vers l'an 329.

Il étoit vêtu d'un ſac, d'une tunique de peau que S. Antoine lui avoit donnée; & d'un manteau de paiſan; & demeuroit dans cette vaſte ſolitude entre la mer & un marais, changeant ſouvent de place à cauſe des voleurs, & ne mangeant que quinze figues, après le ſoleil couché. Sentant des tentations de volupté il diminuoit cette nourriture, paſſoit quelquefois trois ou quatre jours ſans manger, & labouroit la terre, outre les corbeilles de jonc qu'il faiſoit à l'imitation des moines d'Egypte pour gagner ſa nourriture. Par ces travaux il réduiſit ſon corps à n'avoir que la peau & les os. Sa couche n'étoit qu'une natte de jonc étendue ſur la terre, & ſa cellule ſi petite, qu'elle paroiſſoit plûtôt un tombeau qu'une maiſon. Il ne coupoit ſes cheveux qu'à Pâque, & ne lavoit jamais ſon

ſac.

ſac, diſant qu'il étoit ſuperflu de chercher de la propreté dans un cilice : il ne quittoit ſa tunique que quand elle étoit tout-à-fait uſée. De tems en tems il changea ſa nourriture, mais pendant plus de trente ans ce fut ſix onces de pain d'orge avec des herbes un peu cuites, & ſur la fin un breuvage de farine & d'herbes pilées, du poids de cinq onces. Avec cela il vêcut quatre-vingts ans, & mourut vers l'an 372.

X. Troubles des Donatiſtes.

L'empereur Conſtantin avoit donné ordre à Anulin proconſul d'Afrique, & à Patrice vicaire du préfet du prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'égliſe Catholique, & qui s'efforcoient de corrompre le peuple par leurs erreurs; c'étoient les Donatiſtes : & écrivant à Cecilien évêque de Carthage, à la fin de la lettre que j'ai déja rapportée, il lui marquoit de s'adreſſer aux mêmes juges pour avoir juſtice de ces inſenſez. En exécution de cet ordre Anulin les exhorta à la paix; mais peu de jours après, quelques-uns du parti contraire à Cecilien, ayant aſſemblé du peuple avec eux, vinrent préſenter au proconſul un paquet cacheté & un mémoire ouvert; le priant inſtamment de les envoyer à la cour. Le paquet portoit pour titre : Mémoire de l'égliſe catholique touchant les crimes de Cecilien, préſenté par le parti de Majorin. Le mémoire ouvert & attaché à ce paquet contenoit ces mots : Nous vous prions, Conſtantin, très-puiſſant empereur, vous qui êtes d'un race juſte, dont le pere a été le ſeul entre les empereurs qui n'a point exercé la perſécution : que puiſque la Gaule eſt exempte de ce crime, vous nous faſſiez donner des juges de Gaule, pour les différends que nous avons en Afrique avec les autres évêques. Donné

ap. Euſ. x. hiſt. c. 6.

Sup. n. 2.

ap. Aug. ep. 88.

ap. Op. lib. 1.

AN. 313. par Lucien, Digne, Nassutius, Capiton, Fidentius, & les autres évêques du parti de Majorin.

ap. Aug. col. 3. c. 318. brev. d. 3. c. v. 12.

L'empereur ayant reçu ces mémoires avec la relation d'Anulin, lui écrivit d'envoyer Cecilien & ses adversaires, chacun avec dix clercs de son parti, pour se trouver à Rome dans le second d'Octobre, & y être jugez par des évêques. Anulin exécuta cet ordre, & en rendit compte à l'empereur, qui écrivit aussi au pape Miltiade, & aux évêques de Gaule & d'Italie, pour s'assembler à Rome le même jour, & leur envoya tous les mémoires & les papiers qu'Anulin lui avoit envoyez sur ce sujet. La lettre au pape est aussi adressée à Marc, que l'on croit être celui qui fut pape après S. Silvestre. L'empereur y dit : J'ai jugé à propos que Cecilien aille à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusent, & dix autres qu'il croira nécessaires pour sa cause : afin qu'en présence de vous, de Reticius, de Materne & de Marin vos collégues, à qui j'ai donné ordre de se rendre en diligence à Rome pour ce sujet, il puisse être entendu, comme vous sçavez qu'il convient à la très-sainte loi. Reticius & les deux autres étoient les évêques de Gaule.

ap. Eus. x. hist. c. 5.

XI. Concile de Rome.

Cecilien avec les dix évêques catholiques & les dix de l'autre parti, qui avoient à leur tête Donat des Cases-noires, se trouverent à Rome au jour nommé, & le concile s'assembla dans le palais de l'imperatrice Fausta, nommé la maison de Lateran, ce même jour second d'Octobre 313. qui étoit un vendredi. Le pape Miltiade présidoit : ensuite étoient assis les trois évêques Gaulois, Reticius d'Autun, Materne de Cologne, Marin d'Arles : puis quinze évêques Italiens, Merocles de Milan, Stemnius de Rimini, Felix de

Optat. lib. 1. coll. 3. Carth. Aug. ep. 172.

Florence, Gaudence de Piſe, Proterius de Capoue, Théophile de Bénévent, Savin de Terracine, Second de Preneſte, Maxime d'Oſtie, & quelques autres, faiſant en tout dix-neuf évêques, le pape compris. L'ordre de cette ſéance eſt remarquable, particulierement en ce que les trois évêques Gaulois y tiennent le premier rang : & qu'entre les Italiens les évêques d'Oſtie & de Preneſte, quoique ſuffragans du pape n'ont point de rang particulier. Reticius d'Autun étoit un évêque de grande autorité en ſon tems ; & il reſta de lui des écrits que nous n'avons plus. On travailla trois jours durant dans le concile de Rome avec des Notaires, qui rédigeoient en même tems les actes ; c'eſt-à-dire, le procès-verbal. Le premier jour les juges s'informerent qui étoient les accuſateurs & les témoins contre Cecilien. Les évêques du parti de Majorin préſenterent un mémoire d'accuſations donné contre lui par ceux de leur parti : & ſous ce prétexte ils prétendirent que tout le peuple de Carthage l'avoit accuſé. Mais les juges n'eurent point d'égard à ce mémoire : parce qu'il ne contenoit que des cris confus d'une multitude, ſans accuſateur certain. Ils demandoient des témoins & des perſonnes qui vouluſſent ſoutenir l'accuſation en leur nom ; mais ceux que Donat & les autres évêques du parti de Majorin produiſirent comme accuſateurs & comme témoins, déclarerent qu'ils n'avoient rien à dire contre Cecilien.

In Julian. c. 3. n. 7.

Enſuite Cecilien accuſa Donat d'avoir commencé le ſchiſme à Carthage du vivant de Menſurius : d'avoir rebaptiſé : d'avoir impoſé de nouveau les mains à des évêques tombez dans la perſécution. Enfin, dit-il, Donat & ſes collégues ont ſouſtrait les accuſateurs &

AN. 313. les témoins, qu'eux-mêmes avoient amenez d'Afrique contre moi : tant leur calomnie étoit évidente. Donat confessa qu'il avoit rebaptisé & imposé les mains aux évêques tombez : & promit de représenter les personnes nécessaires à cette cause, qu'on l'accusoit d'avoir soustraites. Mais après l'avoir promis deux fois, il se retira & n'osa plus lui-même se présenter au concile : craignant que les crimes qu'il avoit confessez ne le fissent condamner présent, lui qui étoit venu de si loin, pour faire condamner Cecilien. Le second jour quelques-uns donnerent un libelle de dénonciation contre Cecilien. On examina les personnes qui l'avoient donné, & les chefs d'accusation qu'il contenoit : mais il ne se trouva rien de prouvé.

Le troisiéme jour on examina le concile tenu à Carthage par soixante-dix évêques qui avoient condamné Cecilien & ses ordinateurs. C'étoit le grand fort de ses adversaires ; ils faisoient sonner bien haut ce grand nombre d'évêques, & qu'étant tous du pays, ils avoient jugé avec grande connoissance de cause. Mais Miltiade, & les autres évêques du concile de Rome, n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cecilien y avoit été condamné absent & sans être entendu. Or il rendoit de bonnes raisons pour ne s'y être pas présenté. Il sçavoit que ces évêques avoient été appellez à Carthage par ses adversaires ; qu'ils logeoient chez eux, & concertoient tout avec eux. Il sçavoit les menaces de Purpurius évêque de Limate, dont la violence étoit connue. Les évêques du concile de Rome jugerent donc que tout ce qui avoit été traité en ce concile de Carthage étoit encore en son entier ; sçavoir, si

Felix d'Aptonge étoit traditeur, ou quelque autre de ceux qui avoient ordonné Cecilien. Mais ils trouverent cette queſtion difficile & inutile. Elle étoit difficile, parce qu'il y avoit des témoins à interroger, des actes à examiner; & que Cecilien accuſoit ſes accuſateurs du même crime, d'avoir livré les ſaintes écritures, à cauſe du concile de Cirthe, où ils l'avoient confeſſé. D'ailleurs il étoit inutile d'examiner ſi Felix étoit traditeur; puiſque quand il l'eût été, il ne s'enſuivoit pas que l'ordination de Cecilien fût nulle : car la maxime étoit conſtante, qu'un évêque, tant qu'il eſt en place, ſans être condamné ni dépoſé par un jugement eccleſiaſtique, peut légitimement faire des ordinations, & toutes les autres fonctions épiſcopales.

An. 313.

Sup. liv. IX. *n.* 13.

Les évêques du concile de Rome crurent donc ne devoir point toucher à cette queſtion, de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'égliſe d'Afrique, au lieu de la pacifier. Ils déclarerent Cecilien innocent, & approuverent ſon ordination : mais ils ne ſéparerent pas de leur communion les évêques qui avoient condamné Cecilien, ni ceux qui avoient été envoyez pour l'accuſer. Donat des Caſes-noires fut le ſeul qu'ils condamnerent, comme auteur de tout le mal, & convaincu de grands crimes, par ſa propre confeſſion. On laiſſa le choix aux autres, de demeurer dans leurs ſiéges, quoiqu'ordonnez par Majorin hors de l'égliſe; à la charge de renoncer au ſchiſme. En ſorte que dans tous les lieux où il ſe trouveroit deux évêques, l'un ordonné par Cecilien, l'autre par Majorin, on conſerveroit celui qui ſeroit ordonné le premier, & on pourvoiroit l'autre d'une autre égliſe.

Aug. ep. 150. *al.* 162. *de glor. n.* 16.

Voilà le jugement du concile de Rome, où l'on

AN. 313. voit une diſcrétion ſinguliere, & un exemple remarquable de diſpenſe contre la rigueur des régles, pour le bien de la paix. En ce concile, chaque évêque dit ſon avis ſelon la coûtume, & le pape Miltiade conclut l'action, diſant le ſien en ces termes: Puiſqu'il eſt conſtant que Cecilien n'a point été accuſé par ceux qui étoient venus avec Donat, comme ils l'avoient promis; & qu'il n'a été convaincu par Donat ſur aucun chef: je ſuis d'avis, qu'il ſoit conſervé en tous ſes droits, dans la communion eccleſiaſtique. Nous n'avons pas le reſte de la ſentence ſur les autres chefs. Le pape & les autres évêques rendirent compte à l'empereur Conſtantin de ce jugement, lui envoyant les actes du concile; & lui manderent que les accuſateurs de Cecilien étoient auſſi-tôt retournez en Afrique. Le pape Miltiade ou Melchiade, mourut trois jours après, le dixiéme de Janvier l'an 314. ayant tenu le ſaint ſiége deux ans & demi, & Silveſtre lui ſuccéda le trente-uniéme du même mois de Janvier.

Conſt. op. ad Elaſ.
Chr. Damaſ.
Pagi an. 313. n. 13.
An. 314.

Optat. lib.

Donat des Caſes-noires demanda qu'il lui fût permis de retourner en Afrique, à la charge de ne point aller à Carthage. Un nommé Philumene, qui ſollicitoit l'empereur pour lui, demanda auſſi que pour le bien de la paix, Cecilien fût retenu à Breſſe en Italie: ce qui fut fait. Cependant on envoya en Afrique deux évêques, Eunomius & Olympius, qui demeurerent quarante jours à Carthage, pour déclarer où étoit l'égliſe Catholique: mais le parti de Donat vouloit l'empêcher, & tous les jours il y avoit du tumulte. Enfin Eunomius & Olympius prononcerent, que l'égliſe Catholique étoit celle qui étoit répandue par tout le monde, & que le jugement donné à Rome

par les dix-neuf évêques ne pouvoit être infirmé. Ainsi ils communiquerent avec le clergé de Cecilien, & s'en revinrent, après avoir dressé des actes de toute leur procédure : cependant Donat vint à Carthage, contre sa parole : ce que Cecilien ayant appris, il revint aussi en diligence à son troupeau. Ainsi la division recommença entre les deux partis. AN. 314.

Const. epist. ad Elaf. & ad Chrest.

Les Donatistes revinrent à l'empereur, soutenant toujours que Cecilien étoit indigne des fonctions du sacerdoce. Il leur représenta que la cause avoit été terminée à Rome, par des juges irréprochables : mais ils crioient qu'elle n'avoit pas été entendue toute entiere; & que des évêques en petit nombre s'étoient enfermez en un lieu, & avoient jugé ce qu'ils avoient voulu avec précipitation. Le prétexte de dire que la cause n'avoit pas été oüie toute entiere, étoit l'affaire de Felix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avoit pas voulu examiner.

XII. Justification de Felix d'Aptonge.

Pour y satisfaire, Constantin écrivit à Verus, ou Verin, vicaire du préfet du prétoire en Afrique pour en prendre connoissance. Verin étant malade, Elien, proconsul d'Afrique, exécuta l'ordre, & interrogea tous ceux qui pouvoient avoir connoissance du fait en question; sçavoir, si Felix évêque d'Aptonge avoit livré les saintes écritures pendant la persécution. Il fit venir Claude Saturien, qui avoit été curateur de la république d'Aptonge l'année de la persécution, c'est-à-dire, en 303. Alfius Cecilien, qui avoit été magistrat, c'est-à-dire, duumvir la même année; Callidius Gratien, qui étoit curateur cette année 314. Superius, soldat stationaire; Ingentius greffier, accusé d'avoir falsifié une lettre d'Alfius Cecilien à Felix; Solon,

AN. 314.

Aug. post. coll. c. 13. Miscell. Baluz. to. 2.

serviteur public, & quelques autres. Le proconsul Elien les interrogea le quinziéme des calendes de Mars, sous le consulat de Volusien & d'Annien, c'est-à-dire, le quinziéme de Février 314. Nous avons une grande partie de son procès verbal; où après la lecture de quelques actes, un officier du proconsul nommé Agesilas, du nombre apparemment de ceux que l'on nommoit excepteurs, parle ainsi :

Il y a d'autres lettres nécessaires en cette affaire, il importe de les lire. Le proconsul Elien dit : Lis en présence de Cecilien, afin qu'il reconnoisse s'il les a dictées. Agesilas lut un acte fait à Carthage en ces termes : En jugement devant Aurelius Didymus Speretius, sacrificateur de Jupiter, & duumvir de Carthage : Maxime dit : Je parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la loi catholique : c'étoit toutefois les Donatistes. Il continue : Il faudra poursuivre devant les empereurs contre Cecilien & Felix, qui veulent usurper le gouvernement de la religion. On cherche les preuves de leurs crimes. Car la persécution étant ordonnée contre les Chrétiens; c'est-à-dire, qu'ils sacrifiassent, ou qu'ils donnassent à brûler toutes les écritures qu'ils avoient : Alfius Cecilien que vous voyez présent étoit alors magistrat. Sa charge l'obligeoit d'exécuter l'ordre du proconsul, pour contraindre tout le monde à sacrifier & à livrer les écritures. Vous voyez qu'il est vieux : & qu'il ne peut aller à la cour; je vous prie qu'il déclare devant vous s'il a écrit des lettres de la convention qu'il avoit faite sur ce sujet, & si le contenu de ses lettres est véritable, afin que l'on en puisse découvrir la vérité devant l'empereur. Comme Cecilien étoit présent, le duumvir Speretius lui dit : Avez-vous oüi cette requisition ?

Alfius Cecilien dit : J'étois allé à Zama pour acheter des lignes avec Saturnin. Quand nous y fûmes arrivez, les chrétiens mêmes envoyerent vers moi au prétoire, pour me dire : Avez-vous reçu l'ordre de l'empereur ? Non dis-je, mais j'en ai déja vû des copies : & à Zama & à Furnes j'ai vû abattre des égliſes & brûler des écritures. Donnez donc les écritures ſi vous en avez, pour obéir à l'ordre de l'empereur. Alors ils envoyerent à la maiſon de l'évêque Felix, pour en tirer les écritures & les brûler. Galatius vint avec nous, au lieu où ils avoient accoutumé de célébrer leurs prieres. Nous en emportâmes la chaire, des lettres miſſives & les portes, & tout fut brûlé ſuivant l'ordre de l'empereur. Et comme nous eûmes envoyé à la maiſon de l'évêque Felix, les officiers publics nous rapporterent qu'il étoit abſent. Il eſt vrai que depuis, Ingentius ſcribe d'Augentius avec qui j'ai exercé l'édilité m'étant venu trouver, j'ai dicté à Augentius une lettre pour le même évêque Felix.

Maxime dit : Que la lettre lui ſoit repréſentée, afin qu'il la reconnoiſſe. Cecilien répondit : C'eſt la même. Maxime dit : Puiſqu'il a reconnu ſa lettre, je vais la lire, & je prie qu'elle ſoit inſerée dans les actes tout au long. Il lût ainſi : Cecilien, à ſon pere Felix, ſalut. Ingentius étant venu trouver mon collégue Augentius ſon ami, pour lui demander ſi dans l'année de mon duumvirat on a brûlé quelques écritures de votre loi, ſuivant l'ordonnance de l'empereur : j'ai dit que je ne ſçai autre choſe, ſinon que Galatius un des vôtres a tiré publiquement de l'égliſe des lettres miſſives. Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyez long-tems en bonne ſanté.

AN. 314. C'étoit la fin de la lettre : mais on y avoit ajouté ce qui suit, faiſant toujours parler Cecilien à Felix : Vous me dîtes : Prenez la clef & emportez les livres que vous trouverez ſur la chaire & ſur la pierre ; c'eſt-à-dire, apparemment ſur l'autel : mais prenez garde que les officiers n'emportent l'huile & le bled. Je vous dis : Ne ſçavez-vous pas que l'on abat la maiſon où on trouve des écritures ? Vous me dites : Que ferons-nous donc ? Je vous dis : Que quelqu'un de vous les porte dans la place où vous faites vos prieres ; j'y viendrai avec les officiers, & les emporterai. Nous y vînmes en effet, nous emportâmes tout, ſuivant la convention, & nous les brûlâmes ſuivant l'ordre de l'empereur. Par cette lettre de Cecilien, les Donatiſtes prétendoient prouver que Felix évêque d'Aptonge étoit traditeur. Maxime l'ayant lûe, dit : Puiſque la lettre a été lûe, & qu'il reconnoît l'avoir envoyée ; je demande acte de ce qu'il a dit. Speretius duumvir dit : Ce que vous avez dit eſt écrit.

Après la lecture de cet acte fait à Carthage devant Speretius, Ageſilas dit devant le proconſul Elien : Cecilien vient de reconnoître ſa lettre, & dit que ce que l'on a lû à la fin eſt faux. Cecilien dit : Seigneur, j'ai dicté juſques à ces mots, Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoyez en bonne ſanté. C'étoit en effet la concluſion ordinaire des lettres. Apronien qui parloit pour les Catholiques, dit : C'eſt ainſi que ceux qui n'ont pas voulu s'unir à l'égliſe Catholique, ont toujours agi par des fauſſetez & des impietez, en intimidant, en jouant la comédie. Pendant que Paulin étoit vicaire d'Afrique, on ſuborna un particulier, qui faiſoit le courier, & venoit aux Catholiques pour les

épouvanter : la fourbe fut découverte : on vouloit imposer au ſaint évêque Felix, d'avoir livré & brûlé les écritures. Ingentius auſſi ne cherchant qu'à nuire au ſaint évêque Cecilien, a été apoſté, pour venir avec des lettres prétendues de l'évêque Felix au duumvir Cecilien, feignant d'être envoyé vers lui par Felix. Je dirai les propres mots qu'il a employez pour cette fiction. Le proconſul dit : Dis-les.

Apronien dit : Il a fait dire à Felix : Dites à mon ami Cecilien, J'ai reçu onze volumes des livres divins de grand prix, & parce qu'à préſent on me les veut faire rendre, dites que vous les avez brûlez pendant que vous étiez en charge. C'eſt donc ſur quoi il faut interroger Ingentius; comment le tout a été forgé & machiné, & comment il a voulu circonvenir le magiſtrat & le faire mentir, pour donner atteinte à la réputation de Felix, & par conſéquent à l'honneur de Cecilien & à ſon ordination. Qu'il diſe qui l'a envoyé; car il eſt comme un député de nos adverſaires, par la Mauritanie & la Numidie.

Comme Ingentius étoit préſent, le proconſul Elien lui dit : Par l'ordre de qui t'es-tu chargé de faire ce qu'on te reproche ? Où ? dit Ingentius. Le proconſul dit : Puiſque tu fais ſemblant de ne pas entendre ce qu'on te demande, je le dirai plus clairement. Qui t'a envoyé au magiſtrat Cecilien ? Ingentius dit : Perſonne ne m'y a envoyé. Le proconſul dit : Comment donc y es-tu venu ? Ingentius dit : On traitoit l'affaire de Maur évêque d'Utique, qui avoit acheté l'épiſcopat. Felix évêque d'Aptonge vint à la ville, & dit : Que perſonne ne communique avec lui, parce qu'il a fait une fauſſeté. Je lui dis : Ni avec lui, ni avec toi, qui es

AN. 314.

un traditeur. Car j'étois fâché de l'affaire de Maur, qui étoit mon hôte, & avec qui j'avois communiqué en païs étranger, quand je fuyois la persécution. Depuis, je menai avec moi trois anciens dans le païs de Felix, afin qu'ils vissent s'il étoit véritablement traditeur ou non. Apronien dit : Ce n'est pas ainsi qu'il est venu vers Cecilien, pour s'informer de lui. Le proconsul dit à Cecilien : Comment Ingentius est-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il vint chez moi. Je dînois avec mes ouvriers. Il s'arrêta à la porte, en disant : Où est Cecilien ? Je répondis : Il est ici. Qu'y a-t-il ? tout va-t-il bien ? Oui, dit-il. Je lui dis : Voulez-vous dîner avec nous ? Il dit : Je vais revenir. Il revient seul & commence à me dire : Je suis chargé de m'informer si on a brûlé des écritures l'année de votre duumvirat. Je lui dis : Tu m'incommodes, tu es un espion, retire-toi. Il revint avec mon collégue, avec qui j'ai été édile, c'étoit Augentius, qui me dit : Felix notre évêque a envoyé cet homme, afin que vous lui écriviez. C'est qu'il a reçu des livres de prix qu'il voudroit ne pas rendre. Ecrivez-lui qu'ils ont été brûlez l'année de votre duumvirat. Je lui dis : Est-ce là la bonne foi des Chrétiens ?

XIII. Ingentius convaincu de faux.

Ingentius se sentant alors pressé, dit au proconsul : Seigneur, qu'Augentius vienne aussi. J'ai mon honneur à garder ; & nous avons ses lettres. Le proconsul dit à Ingentius : Tu es convaincu d'ailleurs. Puis il dit à ses officiers : Qu'on l'attache ; & ensuite : Qu'on le suspende. C'étoit pour lui donner la question. Puis il dit à Cecilien : Comment Ingentius est-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il me dit, Notre évêque Felix m'a envoyé ici, afin que vous lui écriviez. Il y a,

dit-il, un certain misérable qui a chez moi des livres très-précieux, & que je ne veux pas rendre. Ecrivez-moi qu'ils ont été brûlez, afin que je les garde. Je dis alors : Est-ce là la bonne foi d'un Chrétien ? & je commençai à le reprendre. Mon collégue me dit : Ecrivez à notre évêque Felix. Je dictai donc la lettre, & il paroît jusques où je l'ai dictée. Il semble que Cecilien ne savoit pas écrire. AN. 314.

Le proconsul dit : Ecoutez sans crainte la lecture de votre lettre. Agesilas la lût, comme elle est ci-dessus inserée dans l'acte de Speretius duumvir de Carthage. Quand il eut lû ces mots : Je souhaite, mon cher pere, que vous soyez en bonne santé ; le proconsul dit à Cecilien : Vous avez dicté jusques-là ? Oui, répondit-il, le reste est faux. Agesilas continua de lire le reste, comme il est ci-dessus : & Cecilien dit encore : Cela est faux, ma lettre ne va que jusques à ces mots : Je souhaite, mon cher pere, que vous soyez en bonne santé. Le proconsul dit : Qui croyez-vous qui a ajouté à votre lettre ? Cecilien dit : C'est Ingentius. Le proconsul dit : Votre déclaration est dans les actes.

Puis il dit à Ingentius : Tu vas être tourmenté ; ne mens pas. Ingentius dit : J'ai failli, c'est moi qui ai ajouté à cette lettre, étant fâché à cause de Maur mon ami. Le proconsul dit : Les empereurs Constantin le grand & Licinius ont la bonté de favoriser les Chrétiens ; mais ce n'est pas pour corrompre la discipline, c'est au contraire afin que cette religion soit observée. Ne te flate donc pas, pour me dire que tu es decurion, & que tu ne dois pas être mis à la question : tu y seras mis, pour t'empêcher de mentir, ce qui ne convient

AN. 314. point aux Chrétiens, comme l'on ſait. Dis donc tout ſimplement, pour éviter les tourmens. Ingentius dit: Je l'ai déja confeſſé ſans torture. Alors Apronien dit au proconſul: Ayez la bonté de lui demander par quelle autorité, par quel artifice, avec quelle fureur il a parcouru toute la Mauritanie, & même la Numidie? Comment il a excité ſédition dans l'égliſe catholique? Le proconſul dit à Ingentius: As-tu été en Numidie? Il répondit: Non, Seigneur; qu'on le prouve. Le proconſul ajouta: Ni en Mauritanie? Ingentius répondit: J'y ai été pour trafiquer. Apronien dit: Il ment en cela même, Seigneur; en diſant qu'il a été en Mauritanie ſans aller en Numidie; car ce n'eſt que par la Numidie que l'on va en Mauritanie. Le proconſul dit à Ingentius: De quelle condition es-tu? Ingentius répondit: Je ſuis décurion de Zique. Le proconſul dit aux officiers: Deſcendez-le. Puis il dit à Cecilien, pour l'éprouver: Ce que vous avez dit eſt faux. Cecilien répondit: Non, Seigneur. Faites venir celui qui a écrit la lettre, c'eſt ſon ami; il dira juſques où je l'ai dictée. Le proconſul dit: Qui eſt celui que vous voulez qui vienne? Cecilien dit: C'eſt Augentius avec qui j'ai été édile, c'eſt lui qui a écrit la lettre; il n'y a que lui par qui je puiſſe prouver juſques où je l'ai dictée; il le peut dire. Le proconſul dit: Il eſt donc conſtant que la lettre eſt fauſſe? Cecilien répondit: Oui, Seigneur, je ne ments point, ſur ma vie. Le proconſul dit: Puiſque vous avez été duumvir en votre ville, il faut ajouter foi à vos paroles. Apronien dit: Cela ne leur eſt pas nouveau: ils ont ajouté aux actes ce qu'ils ont voulu: ils en font métier.

Le proconſul dit: La déclaration de Cecilien qui

dit que les actes ont été falsifiez, & que l'on a beaucoup ajouté à sa lettre, fait voir manifestement à quel dessein Ingentius l'a fait : qu'il soit donc mis en prison : car il faut l'interroger plus rigoureusement. Quant au S. évêque Felix, il est manifeste qu'il est innocent d'avoir brûlé les écritures divines : puisque personne n'a pû prouver qu'il les ait seulement livrées. Car il paroît par tous les interrogatoires, qu'il n'y a point eu d'écritures divines trouvées, gâtées ni brûlées : Que le S. évêque Felix n'a point été présent, n'a rien fait faire de semblable, & n'en a pas même eu connoissance. Agesilas dit : Qu'ordonne votre grandeur de ceux qui sont venus pour l'instruire ? Le proconsul Elien dit : Qu'ils retournent chez eux. Il envoya à l'empereur une relation de tout ce qu'il avoit fait en cette cause, avec les actes, & Constantin écrivit ensuite à Probien proconsul d'Afrique successeur d'Elien, de lui envoyer à sa cour, Ingentius le faussaire sous bonne garde, pour fermer la bouche aux accusateurs de l'évêque Cecilien.

AN. 314.

Aug. col. d. 3. c. 559.

Ep. Const. ad Prob.

XIV.
Concile d'Arles.

Cependant fatigué par les plaintes des Donatistes, qui disoient toujours que le concile de Rome n'avoit pas été assez nombreux : & voulant leur ôter tout prétexte de tumulte, il résolut de faire assembler un plus grand concile, & dans les Gaules, comme ils désiroient : c'est-à-dire, en la ville d'Arles. Il écrivit donc à Ablavius ou Elafius vicaire d'Afrique qui étoit chrétien ; lui ordonnant de faire venir Cecilien, quelques personnes qu'il choisiroit, & d'autres évêques de toutes les provinces d'Afrique ; sçavoir de la proconsulaire, de la Byzacene, de celle de Tripoli, des Numidies & des Mauritanies, avec ceux que chacun

Ep. ad. Ablav.

An. 314. choisiroit; quelques-uns aussi du parti contraire à Cecilien; & de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voyage aux dépens du public : les faisant venir par terre autant qu'il se pouvoit, c'est-à-dire, par la Mauritanie & l'Espagne. L'empereur écrivit aussi aux évêques, & nous avons sa lettre adressée

Eus. x. hist. c. 5. à Chrestus évêque de Syracuse en Sicile, qui porte : Comme nous avons ordonné à plusieurs évêques de divers lieux de s'assembler en la ville d'Arles dans le premier d'Août, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire, afin que vous preniez une voiture publique par l'ordre de Latronien correcteur de Sicile, avec deux personnes du second ordre à votre choix, & trois valets pour vous servir pendant le chemin; & que vous vous trouviez au même lieu dans le jour marqué. On exprimoit dans ces lettres le nombre des personnes, parce que durant le voyage on leur fournissoit aux dépens du public la voiture, le logement & la

Subscr. Conc. Arel. nourriture. Chrestus au lieu de deux prêtres, ne mena avec lui qu'un diacre nommé Florus. Par cette lettre on peut juger de celles qui furent écrites aux autres évêques; car c'étoit apparemment une lettre circulaire, où l'on ne changeoit que les noms des évêques

Vales. de schis. c. 9. & des gouverneurs. On croit que le pape étoit invité à ce concile, puisqu'il y envoya ses légats.

Les évêques s'assemblerent donc en la ville d'Arles au jour nommé, le premier d'Août de cette année 314. Le nombre des Gaulois étoit le plus grand, on en voit seize dans les souscriptions, entre lesquels sont les trois qui avoient assisté au concile de Rome. Il y eut au moins trente-trois évêques à ce concile, & quelques absens y envoyerent des prêtres à leur place. Plusieurs

ſieurs égliſes de Gaule y ſont marquées; entr'autres, Arles, Marſeille, Vienne, Lyon, Autun, Reims, Tréves, Cologne, Rouen, & Bourdeaux. Dans la grande Bretagne, Yorc & Londres. Il y a quelques Italiens, pluſieurs Eſpagnols & pluſieurs Africains. Marin évêque d'Arles, étoit accompagné d'un prêtre & de quatre diacres : les légats que le pape S. Silveſtre avoit envoyez de Rome, étoient deux prêtres, Claudien & Vitus; & deux diacres, Eugene & Cyriaque.

AN. 314.

On examina d'abord la cauſe de Cecilien, évêque de Carthage. Les Donatiſtes avançoient contre lui deux chefs d'accuſation; l'un perſonnel, qu'étant encore diacre pendant la perſécution, il étoit allé, par ordre de l'évêque Menſurius, à la porte de la priſon avec des fouets & une troupe de gens armez, pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étoient enfermez. L'autre chef d'accuſation, étoit que les évêques ordinateurs de Cecilien avoient livré les écritures, entr'autres, Felix d'Aptonge. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouverent aucune preuve de ces accuſations : ainſi Cecilien fut encore abſous, & ſes accuſateurs condamnez. Mais avant de ſe ſéparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de diſcipline, qu'ils adreſſerent au pape S. Silveſtre avec une lettre ſynodale.

Aug. brev. coll. 3.

Act. SS. Dativi, &c.

Epiſt. ſynod.

Elle porte en tête les noms de trente-trois évêques, dont Marin évêque d'Arles eſt le premier : ce qui fait croire qu'il préſidoit à ce concile. Les évêques diſent qu'ils y ont été amenez par la volonté de l'empereur; & après avoir marqué qu'ils ont condamné les Donatiſtes, ils ajoutent : Plût à Dieu, notre cher frere, que

AN. 314. vous euſſiez aſſiſté à ce grand ſpectacle, leur condamnation en eût été plus ſévére, & notre joie plus grande: mais vous ne pouvez quitter ces lieux où les apôtres président, & où leur ſang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas crû toutefois devoir ſeulement traiter du ſujet pour lequel nous étions aſſemblez : nous avons fait divers réglemens, en préſence du Saint Eſprit & de ſes anges, & ſuivant ſes mouvemens. Et nous avons crû que ſelon l'ancien uſage, c'étoit à vous principalement à les notifier aux autres, puiſque vous avez la plus grande part dans le gouvernement de l'égliſe. Les réglemens de ce concile ſont compris en vingt-deux canons.

XV. Canons du Concile d'Arles.

Sup. liv. III. *n.* 3. *liv.* IV. *n.* 43.

Le premier porte, que la pâque ſera obſervée par tout le monde en même jour, & que le pape en écrira des lettres à tous, ſuivant la coûtume. Ce réglement étoit néceſſaire à cauſe de ceux qui la célébroient encore le quatorziéme de la lune : & les évêques regardoient comme un grand mal la moindre diviſion dans la célébration du myſtere qui eſt le fondement de
Can. 2. notre ſalut. Il eſt dit, que tous les miniſtres de l'égliſe
c. 11. demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnez; & que s'ils les abandonnent pour aller ailleurs, ils ſeront
c. 12. dépoſez. Les clercs uſuriers ſeront excommuniez, ſui-
c. 15. vant la loi de Dieu. Il eſt défendu aux diacres d'offrir
c. 18. comme ils faiſoient en pluſieurs lieux. Les diacres de la ville épiſcopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui appartient aux prêtres, ni le faire ſans leur participa-
c. 19. tion. Quand un évêque étranger vient en une ville, on doit lui donner place pour offrir le ſaint ſacrifice.
c. 20. Aucun évêque ne doit s'attribuer d'ordonner tout ſeul des évéques; il doit en prendre avec lui ſept autres,

ou trois tout au moins. Ceux qui ont été excommuniez ne peuvent rentrer dans la commuion, qu'au même lieu où ils en ont été privez; afin qu'aucun évêque ne soit foulé par son confrere. AN. 314. c. 16. c. 17.

Ceux qui quittent les armes pendant la paix de l'église seront retranchez de la communion. Sous les empereurs chrétiens, les fidéles n'avoient plus de raison de craindre la profession des armes, comme ils faisoient auparavant, à cause du péril de l'idolatrie. Les fidéles qui conduisent les chariots dans le cirque, & les gens de théatre, tant qu'ils demeurent dans ces professions seront séparez de la communion. On voit les raisons de ces canons dans le traité de Tertullien des spectacles, où il montre qu'ils étoient tous fondez sur l'idolatrie, & propres à corrompre les mœurs. Les gouverneurs de provinces qui sont parvenus à ces charges étant fidéles, doivent prendre comme les autres des lettres de communion de leur évêque: & l'évêque du lieu où ils exercent leur charge doit avoir soin d'eux, & peut les excommunier, s'ils font quelque chose contre la discipline. Il en est de même de ceux qui ont des charges publiques. Les chrétiens passant d'une province à l'autre, prenoient des Lettres de leur évêque, pour montrer qu'ils étoient dans la communion de l'église; & les Romains avoient pour maxime de ne point donner les charges aux naturels du païs. Parce qu'en Afrique la coutume de rebaptiser duroit encore, il est ordonné, que si quelque hérétique vient à l'église, on lui demande le symbole. Si l'on trouve qu'il ait été baptisé au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Esprit: s'il ne répond pas

c. 3. v. Aubesp. — *c. 4.* — *c. 5.* — *Sup. liv.* V. *n.* 21. — *c. 7. V. Aubespine.* — *Cod. ut nulli patr. lib.* 1. *tit.* 41. — *c. 8.*

suivant la foi de la Trinité, qu'on le baptise. Comme le
AN. 314. prétexte du schisme des Donatistes étoit d'accuser les catholiques de souffrir les traditeurs : le concile ordonne que ceux qui seront coupables d'avoir livré les écri-
c. 13. tures ou les vases sacrez, ou déferé leurs freres, soient déposez de l'ordre du clergé; pourvû qu'ils en soient convaincus par des actes publics, non par de simples paroles. Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui soit approuvé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuise point. Ceci se rapporte manifestement à Cecilien. Le concile ajoute : Et parce que plusieurs résistent à la regle de l'église, & prétendent être admis à accuser avec des témoins corrompus par argent ; qu'ils ne soient point reçus, sinon à prouver par actes publics, comme il a été dit. Cela regarde les calomnies des Donatistes.
c. 14. Et encore : Ceux qui accusent leurs freres à faux ne recevront la communion qu'à la mort.

c. 22. Ceux qui après avoir apostasié ne se représentent
V. Conc. Eliber. c. 46. point à l'église, pas même pour demander la pénitence, & qui demandent la communion étant malades ; on la leur doit refuser ; si ce n'est qu'ils reviennent en
Cypr. epist. ad Anton. santé, & fassent des fruits dignes de pénitence. On ne se fioit pas alors à ces conversions excitées par la seule
c. 11. crainte de la mort. Les filles chrétiennes qui épousent des païens, seront quelque tems séparées de la com-
c. 10. munion. Les maris chrétiens & jeunes qui surprennent leurs femmes en adultere, & à qui par conséquent il est défendu de se remarier, seront exhortez, autant qu'il sera possible, de ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs quoiqu'adulteres. On ne parle ici que d'exhortation, parce que les loix civiles permettoient de se remarier après le divorce ; & quoique l'église

ne les suivît pas en ce qui étoit contraire à l'évangile, elle usoit de condescendance, pour ne les pas contredire ouvertement. Voilà les canons du concile d'Arles. AN. 314.

XVI. Concile d'Ancyre.

On rapporte au même tems le concile d'Ancyre, & le concile de Néocésarée, célébres par leurs canons; & il est certain que les conciles furent fréquens dans ces commencemens de la liberté de l'église. Ancyre étoit métropole de la Galatie, & Marcel en étoit alors évêque: on en marque dix-sept qui assisterent avec lui à ce concile; entre autres, Vital d'Antioche, Agricola de Césarée en Palestine, successeur du martyr Agapius, & prédecesseur d'Eusebe l'historien; Leonce de Césarée en Cappadoce; Longin de Néocésarée dans le Pont; Narcisse de Néroniade en Cilicie; Loup de Tarse, Pierre d'Icone en Lycaonie; Basile d'Amasée sur l'Hellespont, depuis martyr; Eustolius de Nicomedie, successeur du martyr Anthime. Ce concile fit vingt-cinq canons, dont les premiers regardent ceux qui étoient tombez dans la persécution, qui ne venoit que de finir en Orient.

Eus. x. *Subscript. conc. Ancyr.* *Sup. n.* 3.

Les prêtres qui avoient sacrifié aux idoles, & qui étoient revenus au combat de bonne foi, & sans artifice, on leur conserve l'honneur & le droit d'être assis dans l'église auprès de l'évêque: mais on leur défend d'offrir, de prêcher, ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne le même pour les diacres; mais on permet aux évêques d'ajouter ou diminuer, selon la ferveur de la pénitence. Les paroles dont use le concile, pour distinguer les fonctions des prêtres & des diacres sont remarquables. A l'égard des prêtres, il dit, offrir & prêcher, ou faire l'homelie: à l'égard

Can. 1. *c.* 2.

AN. 314. des diacres, il dit, présenter l'offrande & annoncer; parce qu'ils faisoient dans l'église ce que faisoient les crieurs publics dans les assemblées profanes. Ceux qui ont fui, & ont été pris ou trahis par leurs domestiques; qui ont perdu leurs biens, souffert les tourmens ou la prison; à qui l'on a mis par force de l'encens dans les mains, ou des viandes immolées dans la bouche, tandis qu'ils crioient qu'ils étoient Chrétiens, & qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit & leur maniere de vivre; ceux-là étant exempts de péché, ne doivent point être privez de la communion; & si quelques-uns les en ont privez par ignorance ou par trop d'exactitude, qu'ils soient reçûs sans délai. Ceci est égal pour les clercs & pour les laïques. Même les laïques qui se trouvent dans ce cas, pourront être promûs aux ordres, si leur vie précédente est sans reproche; on pourra aussi admettre aux ordres les catéchumenes qui ont sacrifié avant leur baptême.

c. 12.

c. 4. Ceux qui après avoir sacrifié par force, ont encore participé au festin des idoles; s'ils y ont été en habit de fête, & témoignant de la joie, ils seront pendant un an auditeurs, prosternez pendant trois ans, deux ans participant seulement aux prieres, & ensuite ils seront reçûs à la communion parfaite. Mais s'ils ont assisté à ce festin en habit de deüil; & quoiqu'ils ayent mangé, n'ont fait que pleurer pendant tout le repas, après qu'ils auront été trois ans prosternez, ils seront admis aux prieres sans offrir. Que s'ils n'ont point mangé, ils ne seront prosternez que deux ans; demeureront un an sans offrir, & au bout de trois ans auront la communion parfaite. Mais les évêques auront le pouvoir d'allonger ou d'abreger ce tems, & d'user

c. 5.

d'indulgence, ſelon la maniere dont les pénitens ſe conduiront pendant le tems de leur pénitence, devant & après. Ceux qui ont ſacrifié, cedant à la moindre ménace du ſupplice, de la perte de leurs biens ou de l'exil; & qui n'ayant point fait de penitence juſques à préſent, viennent à l'occaſion du concile, témoignant vouloir ſe convertir, on les recevra auditeurs juſques au grand jour de Pâque; enſuite ils ſeront trois ans proſternez; après deux ans ils communiqueront ſans offrir, & toute leur pénitence ſera de ſix ans. Ceux qui auront été reçûs à la pénitence avant ce concile, leurs ſix années courront dès-lors. Ceux qui ſeront en péril de mort, ſeront reçûs ſuivant la regle. Ceux qui à une fête profane ont mangé dans le lieu deſtiné aux païens, mais des viandes qu'ils y avoient eux-mêmes apportées, ſeront reçus après avoir été proſternez deux ans. Ceux qui ont ſacrifié par force deux & trois fois, ſeront quatre ans proſternez, deux ans, ſans offrir, & on les recevra le ſeptiéme. Ceux qui non-ſeulement ont apoſtaſié, mais y ont contraint les freres, ou ont été cauſe de les y contraindre, ſeront trois ans auditeurs, ſix ans proſternez, un an ſans offrir, dix ans en tout en pénitence.

c. 6. c. 7. c. 8. c. 9.

Les autres canons du concile d'Ancyre ſont ſur d'autres points de diſcipline. Les diacres qui à leur ordination ont proteſté qu'ils prétendoient ſe marier; s'ils l'ont fait enſuite, demeureront dans le miniſtere, puiſque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination, & ſe marient enſuite, ils ſeront privez du miniſtere. Encore aujourd'hui parmi nous, les clercs ne font que tacitement le vœu de continence, en ne répondant rien à la déclaration que l'évêque leur en

n. 10.

AN. 314. fait au soudiaconat. Il n'est pas permis aux chorévê-
c. 13. ques d'ordonner des prêtres ou des diacres; ni aux prê-
ex edit. Dion. & Isid. tres de la ville de rien faire en chaque diocése, sans la permission par écrit de l'évêque. Les chorévêques n'étoient, comme l'on croit, que des prêtres à qui l'évêque donnoit presque toute son autorité pour la cam-
c. 14. pagne. Les prêtres ou les diacres qui s'abstiennent de manger de la chair, seront obligez au moins d'en gouter, & de ne pas refuser les herbes cuites avec de la graisse, sous peine d'être déposez. C'est à cause des hérétiques, qui par superstition s'abstenoient de la
c. 15. chair comme mauvaise. Si les prêtres pendant la vacance du siége ont vendu des biens de l'église, elle y doit rentrer; mais c'est à l'évêque à juger s'il lui est plus avantageux de recevoir le prix ou les fonds alienez.
c. 18. Ceux qui étant ordonnez évêques, n'auront pas été reçûs par le peuple auquel ils étoient destinez, & qui voudroient s'emparer d'un autre diocése, & y exciter des séditions contre l'évêque établi, seront séparez de la communion. S'ils veulent conserver leur séance entre les prêtres où ils étoient auparavant, on leur laissera cet honneur; mais s'ils y excitent des séditions contre les évêques, ils seront privez même de l'honneur de la prêtrise, & excommuniez.

c. 11. Les filles qui auront été enlevées après les fiançailles, doivent être renduës à leurs fiancez, quand même
c. 19. les ravisseurs en auroient abusé. Ceux qui manquent à la promesse de garder la virginité, seront traitez com-
c. 20. me ceux qui se remarient. Il est défendu aux vierges de loger avec des hommes, sous le nom de sœurs. Celui qui aura commis adultere ou souffert que sa fem-
c. 16. me le commette, fera sept ans de pénitence. Ceux qui

AN. 314.

qui ont commis des péchez contre nature, si c'est avant l'âge de vingt ans, seront quinze ans prosternez, & cinq ans sans offrir. S'ils sont tombez dans les mêmes péchez après l'âge de vingt ans, & étant mariez, ils seront vingt-cinq ans prosternez, & cinq ans sans offrir. S'ils ont péché après l'âge de vingt-cinq ans, étant mariez, ils n'auront la communion qu'à la fin de la vie. Les femmes qui pour faire périr le fruit de leur débauche se font avorter, ne doivent communier qu'à la fin de leur vie, suivant l'ancienne regle ; mais nous avons crû plus humain de regler leur pénitence à dix ans. On commençoit dès-lors à adoucir la rigueur de l'ancienne discipline. Ceux qui auront tué volontairement, demeureront prosternez, & ne recevront la communion qu'à la fin de leur vie. Les homicides involontaires doivent faire sept ans de pénitence, suivant l'ancienne regle, & cinq selon la nouvelle. Ceux qui suivent les superstitions des païens & consultent les devins, ou introduisent des gens chez eux pour découvrir ou défaire des maléfices, seront cinq ans en pénitence : trois ans prosternez, deux ans sans offrir. Voilà les canons du concile d'Ancyre.

c. 6. c. 21. c. 22. c. 23. c. 24.

XVII. Concile de Néocésarée.

Le concile de Néocesarée doit avoir été tenu quelque tems après ; une partie des mêmes évêques y assisterent, & on voit encore à leur tête Vital d'Antioche, qui semble avoir présidé à l'un & à l'autre concile. A celui-ci se trouverent Basile d'Amasée, Leonce de Cesarée en Cappadoce, Loup de Tarse, Narcisse de Neroniade, & Longin de Néocesarée dans le Pont où le concile se tenoit. Cette église étoit déja illustre par S. Grégoire Thaumaturge qui l'avoit gouvernée cinquante ans auparavant. Nous avons les

canons de ce concile au nombre de quinze.

AN. 314. Si un prêtre se marie, il sera déposé: S'il commet
c. 1. une fornication ou un adultere, il sera même mis en
c. 3. pénitence. On ne peut ordonner un laïque dont la femme sera convaincuë d'adultere. Si elle le commet après l'ordination du mari & qu'il ne la quitte pas, il sera privé de son ministere. Ceci se peut entendre des
c. 9. moindres clercs qui peuvent être mariez. Si un prêtre confesse qu'il a commis un péché de la chair avant son ordination; il n'offrira plus, mais il gardera le reste de ses avantages, à cause de ses autres bonnes qualitez. S'il ne le confesse point & n'en soit point convaincu; on laisse à sa discrétion d'en user comme il voudra. Le
n. 10. diacre qui se trouve dans le même cas, sera mis au rang
c. 11. des ministres inférieurs. On ne doit point ordonner de prêtre avant trente ans, quelque digne qu'il soit,
Luc. III. c. 2. 3. puisque N. S. J. n'a commencé à enseigner qu'à cet âge après son baptême. Celui qui a été baptisé en maladie
c. 12. ne peut être ordonné prêtre, parce qu'il semble n'avoir pas embrassé la foi avec une liberté entiere; on pourra toutefois l'ordonner pour son mérite, & pour la rareté des sujets. Voilà des causes de dispense. Les
c. 13. prêtres de la campagne ne peuvent offrir dans l'église de la ville, en présence de l'évêque ou des prêtres de la ville, ni donner le pain ou le calice dans la priere; mais en leur absence, celui qui s'y trouvera seul le peut:
c. 14. les chorévêques offrent par préférence. Comme il n'y avoit qu'un sacrifice, il étoit nécessaire de régler celui qui devoit l'offrir, c'est-à-dire, présider à l'action; & la préférence des prêtres de la ville est remarquable.
c. 15. Act. VI. Il ne doit y avoir que sept diacres en chaque ville, quelque grande qu'elle soit, suivant la pre-

miere institution. On l'a toujours gardée à Rome.

c. 6. On doit baptiser une femme enceinte quand elle le desire, & l'enfant sera baptisé séparément, car chacun répond pour soi dans le baptême. Peut-être craignoit-on que l'enfant ne parût baptisé deux fois. Si un cathécumene péche, depuis qu'il est admis à prier à genoux dans l'église; qu'il soit remis au rang des simples auditeurs : s'il péche encore en cet état, qu'il soit chassé. (c. 5.) On voit ici deux ordres de cathécumenes : dont les uns n'étoient admis qu'à écouter les lectures & les instructions, comme les païens; les autres plus avancez, étoient admis à prier avec les fidéles, mais à genoux & avant le le sacrifice. Celui qui a desiré une femme, sans accomplir son mauvais desir, paroît avoir été conservé par la grace. (c. 4.) C'est-à-dire, que l'on n'imposoit point de pénitence canonique pour les péchez de simple pensée. (c. 2.) Une femme qui a épousé les deux freres ne recevra la communion qu'à la mort, encore à la charge, si elle revient en santé, de quitter ce mari & de faire pénitence. (c. 3.) Ceux qui se marioient plusieurs fois étoient mis en pénitence pendant un certain tems; (c. 7.) c'est pourquoi il étoit défendu aux prêtres d'assister aux festins des secondes nôces; quoiqu'elles soient permises, on les regardoit comme une foiblesse. Voilà les quinze canons du concile de Néocesarée.

XVIII. Appel des Donatistes à l'empereur.

Les peres du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Constantin, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé; du jugement qu'ils avoient rendu, & de l'opiniâtreté de quelques-uns des Donatistes. Car il y en eut plusieurs qui renoncerent au schisme pour se réunir à Cecilien : mais quelques chicaneurs opiniâtres appellerent du jugement des évêques à l'em- (Aug. ep. 68.)

AN. 314. pereur. Il en fut extrêmement irrité, & envoya des tribuns & des ſoldats de ſon palais, pour amener à ſa cour ces ſéditieux, les menaçant de les maltraiter, s'ils ne ſe ſoumettoient au plutôt. Il écrivit auſſi au vicaire d'Afrique, d'envoyer à ſon palais ſous bonne garde tous ces rebelles. Cependant il écrivit aux évêques aſſemblez à Arles, d'avoir encore patience, & de laiſſer aux Schiſmatiques la liberté de prendre le bon parti; mais s'ils les voyoient demeurer dans leur opiniâtreté, en ce cas de s'en retourner auſſi-tôt chacun chez eux. Cette conduite donna juſte ſujet de blâmer Conſtantin de trop d'indulgence, envers des méchans qui ne le méritoient pas, & qui n'en devenoient que plus inſolens.

Ep. Conſt. Celſ.

Ep. Conſt. ad epiſc. cath.

Euſ. 1. vitæ c. 45. IV. c. 54.

Les Donatiſtes que Conſtantin avoit fait amener à ſa cour, loin d'être punis, comme il les menaçoit de la témérité de leur appel, firent ſi bien par eux-mêmes & par leurs amis, qu'ils perſuaderent à l'empereur de les juger lui-même, après le jugement des évêques; quelque averſion qu'il eût eue auparavant d'une telle entrepriſe contre l'autorité eccléſiaſtique. Mais il étoit ſi éloigné de le faire, comme ſupérieur des évêques, qu'il déclare lui-même qu'il doit être jugé par eux, & qu'il regarde leur jugement comme celui de Dieu même. Il le fit donc ſeulement pour céder à l'importunité des Donatiſtes, pour leur fermer la bouche à jamais; & pour n'omettre aucun moyen de pacifier l'égliſe. Joint qu'il n'en connoiſſoit pas encore bien les loix, n'étant ni baptiſé, ni même cathécumene. D'abord il avoit réſolu de faire venir d'Afrique Cecilien; enſuite il changea d'avis, & renvoya en Afrique les évêques Donatiſtes; afin que ſuivant leur deſir tout le différend

Ep. ad epiſc. Cathol.

Aug. ep. 43. ad Glor. &c.

qu'ils avoient avec Cecilien y fût examiné & décidé par les juges que l'empereur auroit choisis. Peu de jours après il changea d'avis une seconde fois, & trouva plus à propos de faire venir d'Afrique Cecilien, afin de juger la cause lui-même en personne, craignant que les Donatistes opiniâtres, comme ils étoient, ne se rendissent pas au jugement des autres. Il écrivit donc à Cecilien, qu'il se trouvât à Rome un certain jour pour défendre sa cause. Il donna ordre aussi à ses adversaires de s'y rendre; leur promettant que s'ils pouvoient convaincre d'un seul crime Cecilien présent, il le tiendroit convaincu de tous ceux qu'ils lui reprochoient. Cependant, afin d'avoir de quoi convaincre les Donatistes de leur calomnie, il écrivit à Petrone Probien proconsul d'Afrique, d'envoyer à la cour Ingentius, qui étoit en prison, pour avoir été convaincu de fausseté par Elien son prédécesseur. C'étoit sous le quatriéme consulat de Constantin & de Licinius; c'est-à-dire, l'an 315. AN. 314.

Cecilien ne s'étant pas trouvé à Rome au jour nommé, on ne sçait par quelle raison, ses adversaires en prirent avantage : & presserent l'empereur de le condamner par contumace, comme refusant de se soumettre au jugement du prince. Mais Constantin donna un délai, & commanda aux parties de se trouver à Milan. Alors quelques Donatistes le regardant comme prévenu contre eux en faveur de Cecilien, se déroberent de la cour; & l'empereur s'en étant apperçu donna des gardes aux autres & les fit conduire à Milan. Mais ceux qui s'étoient dérobez étant arrivez en Afrique, y exciterent de nouveaux troubles, & donnerent beaucoup d'affaires à Domitius Celsus vicaire d'Afri-

Aug. ep. 43. al. 162. ad Glorium, &c.

AN. 315. que, que l'empereur avoit chargé d'y pacifier les choses. Leur chef étoit Menalius évêque en Numidie, qui autrefois étant appellé au concile de Cirthe, feignit d'avoir mal aux yeux pour n'y point aller, craignant d'être convaincu d'avoir encensé les idoles. Celsus envoya sa relation à l'empereur, accusant ce Menalius comme le principal auteur de la sédition. L'empereur lui répondit de laisser les séditieux, de dissimuler pour lors leur insolence; & de mander à Cecilien & à ses adversaires, que lui-même Constantin viendroit en Afrique incontinent: qu'il prendroit connoissance de leur différend avec des juges choisis, & puniroit très-sévérement les auteurs du trouble, quels qu'ils fussent.

Optat. l. 1.

Ep. Const. ad Cels.

XIX. Constantin condamne les Donatistes à Milan.

Celsus ayant reçu cette reponse, fit venir Cecilien & ses adversaires, & leur lut la lettre de l'empereur, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. Alors Cecilien craignant l'indignation du prince qui paroissoit dans cette Lettre, alla en diligence à la cour, qu'il trouva à Milan, & l'empereur sçachant son arrivée résolut d'y terminer l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cecilien & ses accusateurs dans son consistoire; car c'est ainsi que l'on nommoit le conseil où l'empereur traitoit les affaires les plus importantes, & où il jugeoit en personne. Mais ce jugement fut rendu secrettement avec les seules personnes nécessaires; & cela pour le respect de la religion, afin que les païens ne connussent pas les différends des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent proposer; il examina très-soigneusement toute l'affaire, ayant tous les actes, tant ecclésiastiques que séculiers; car on lui avoit tout envoyé. Enfin il donna sa sentence, par laquelle il déclara Cecilien innocent, & les évêques du parti de

Prev. coll. 3. c. 19.

coll. 3. c. 516.

Aug. ep. 162.

Donat, calomniateurs. Il écrivit ce qu'il avoit fait en ce jugement à Eumalius vicaire d'Afrique, par une lettre du quatriéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Sabin & de Rufin, c'eſt-à-dire, du dixiéme de Novembre 316.

An. 316.

Aug. ad Donat. poſt coll.

Les Donatiſtes ne ſe rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à ceux des évêques. Ils ſe plaignirent qu'ils s'étoit laiſſé gagner par l'évêque Oſius, qui favoriſoit Cecilien, & qui l'avoit prévenu contre eux. C'eſt pourquoi Conſtantin fut obligé, malgré toute ſa douceur, de bannir les plus ſéditieux; ce qu'il fit dans ce même mois de Novembre 316. mais au reſte il écrivit aux évêques & au peuple catholique, d'attendre de Dieu le remede de ce mal, & de ne ſe défendre que par la patience: conſidérant que ceux qui ſeroient maltraitez par ces ſéditieux, auroient la gloire du martyre. Enſuite les évêques d'Afrique lui écrivirent, que les Donatiſtes s'étoient emparez de l'égliſe que lui-même avoit fait bâtir pour les catholiques, dans la ville de Cirthe, capitale de Numidie, nommée alors Conſtantine de ſon nom: & qu'ayant été ſouvent avertis de la rendre, par l'empereur & par les juges, ſuivant ſon ordre, ils ne l'avoient pas voulu faire. Sur quoi les évêques imitant la patience de Dieu, leur avoient abandonné ce bâtiment, & demandoient à l'empereur un autre lieu de ſon domaine: il le leur accorda très-volontiers, & donna les ordres néceſſaires pour leur bâtir une nouvelle égliſe. Et comme les Donatiſtes avoient excité les magiſtrats à impoſer aux clercs de l'égliſe catholique les charges publiques & les fonctions municipales, contre l'exemption que l'empereur leur en avoit accordée, il ordonna qu'ils en fuſſent dé-

Aug. ep. 68. nunc 88. cler. Hipp. Januario. ep. 165. nunc 53. Generoſ. 11. conc. Petil. c. 91. n. 206. poſt Collat. c. ult. Ep. Conſt. ad epiſt. Afri. alia ad Zeuz. Gall. &c.

V. cod. Th. l. 16. tit. 2. 1. 2.

AN. 316. chargez. Enfin, voyant que la douceur ne faisoit que les rendre plus insolens, il fit contre eux une loi très-sévére, par laquelle il leur ôtoit les basiliques, & confisquoit tous les lieux où ils avoient accoutumé de s'assembler.

XX. Loix de Constantin en faveur de l'église.

1. *Cod. Theod. de Jud.*

Cod. de his qui in eccl. tit. 13. *lib.* 2.

On trouve de lui quelques autres loix en faveur de l'église données vers le même tems. L'une du seiziéme de Novembre 315. sur ce que des Juifs avoient jetté des pierres, & insulté à quelques-uns d'entr'eux qui s'étoient convertis : par laquelle l'empereur leur déclare, & à leurs patriarches & leurs autres chefs, que si à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il sera brûlé avec tous ses complices. Il fit deux autres loix, pour introduire en faveur de la religion deux nouveaux moyens d'affranchir les esclaves. La premiere du septiéme Juin 316. adressée à Protogene évêque de Sardique, porte que l'on avoit déja ordonné long-tems auparavant, que les maîtres pussent affranchir leurs esclaves dans l'église catholique, pourvû qu'ils le fissent en présence du peuple & des évêques, & qu'il y en eût un écrit, quel qu'il fût. C'est pourquoi il permet aux évêques d'affranchir comme ils voudront, pourvû qu'il y ait une preuve certaine de leur volonté. La seconde loi qui est du premier de Mai 321. étend ce privilege à tous les clercs, & veut que leurs affranchis jouissent de la liberté entiere, de quelque maniere qu'ils l'ayent reçue : au lieu que les laïques ne pouvoient la donner que dans l'assemblée de l'église & en présence de l'évêque.

XXI. Persécution de Licinius.

Tandis que Constantin favorisoit ainsi l'église, Licinius commença à la persécuter. Leur union n'avoit pas duré long-tems. Peu après que Licinius eut épousé

Constantia,

Conſtantia, ſœur de Conſtantin, & partagé l'empire avec lui, Conſtantin lui propoſa de faire céſar Baſſien, qui avoit épouſé ſon autre ſœur Anaſtaſie : mais Licinius rendit ce projet inutile, & débaucha Baſſien, qu'il arma contre Conſtantin même, par le moyen de Sinicius frere de Baſſien. Constantin ayant convaincu & châtié Baſſien, demandoit auſſi Sinicius pour le punir; mais Licinius refuſa de le livrer : ainſi la guerre fut déclarée; & il y eut une grand bataille près de Cibale en Pannonie, où Licinius fut défait le huitiéme Octobre 314. Après avoir demandé pluſieurs fois la paix à Conſtantin, enfin il l'obtint, & ils partagerent l'empire de nouveau : les deux fils de Conſtantin, Criſpe & Conſtantin le jeune, & Licinius ou Licinien fils de Licinius, furent tous trois faits céſars : les peres furent conſuls enſemble l'an 315.

AN. 315.
Pagi an. 316. n. 5. Euſ. Chron. Excerpta Anonymi ap. Ammian. Valeſii. Zoſim. lib. 2.

Mais Licinius recommença bien-tôt à brouiller les affaires, & à maltraiter les chrétiens en haine de Conſtantin. Premierement pour trouver des prétextes de calomnies contre les évêques, il leur défendit d'aller dans les maiſons des païens, de peur qu'ils ne les convertiſſent : d'avoir aucune communication les uns avec les autres : de viſiter les égliſes voiſines, ni de tenir des conciles : enſorte qu'il les mettoit dans la néceſſité de s'expoſer à la peine s'ils contrevenoient à ſa loi : ou de violer les canons, s'ils lui obéiſſoient; car il n'eſt pas poſſible de régler les grandes affaires de l'égliſe autrement que par des conciles. Ce ſont les paroles d'Euſebe. Enſuite Licinius chaſſa tout d'un coup de ſon palais tous les chrétiens, envoya en exil ſes ſerviteurs les plus fidéles, donna comme eſclaves ceux qu'il avoit honorez pour leurs grands ſervices, confiſ-

Socr. lib. 1. c. 3.
Euſ. 1. vit. c. 51.
x. hiſt. c. 8.
Euſ. vit. c. 52. Anon. Valeſ.

AN. 314. qua leurs biens, & les menaça même de mort. C'étoit l'an 319. Constantin étant consul pour la cinquiéme fois avec le jeune Licinius césar. L'empereur Licinius fit une seconde loi, par laquelle sous prétexte d'hon-

c. 53. nêteté, il défendoit aux femmes de se trouver avec les hommes aux prieres communes, ou aux instructions dans les églises, & aux évêques de les instruire: Il vouloit qu'elles fussent instruites par d'autres femmes; mais comme tout le monde s'en moquoit, il s'avisa d'un autre moyen pour détruire les églises. Il voulut que les assemblées se fissent hors des villes en pleine campagne, disant que l'air y étoit meilleur.

c. 54. Comme il vit que cette ordonnance n'étoit pas mieux observée, il commença à persécuter tout ouvertement, & commanda qu'en chaque ville les appariteurs & les autres officiers des gouverneurs fussent cassez, s'ils ne sacrifioient aux idoles: ainsi plusieurs perdirent leurs charges. La persécution fut principalement contre les évêques, qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis, à cause de l'affection que Constantin leur témoignoit. On compte entre les autres S. Basile évêque d'Amasée dans le Pont: & ce fut dans cette ville & les autres de la même province, que l'on exerça les plus grandes cruautez. On abattit quelques églises de fond en comble: on ferma les autres. On fit mourir plusieurs évêques; & il y en eut dont les corps furent mis en piéces comme la chair à la boucherie, puis jettez dans la mer, pour être la pâture des poissons. Les fidéles recommencerent à s'enfuir, comme dans les persécutions précédentes, & à se retirer dans les montagnes & les solitudes. Cependant Licinius ne vouloit pas que l'on parlât de persécution, & la dé-

Eus. Ch. an. pag. 316. Martyrol. 26. Avril.
Eus. 11. vit. c. 51. Id. x. hist. c. 8.

ſavouoit de paroles, tandis qu'il l'exerçoit ſi cruellement en effet. S. Blaiſe, évêque de Sebaſte en Armenie, ſouffrit le martyr en ce tems-là le troiſiéme de Février, apparemment de l'année 320. ſous le gouverneur Agricola. Après avoir eû les côtez déchirez avec les peignes de fer, & ſouffert pluſieurs autres tourmens, il eut la tête coupée, & deux jeunes enfans avec lui. On fit auſſi mourir ſept femmes, qui furent reconnues chrétiennes, parce qu'elles recueilloient les goutes de ſon ſang.

AN. 319.

Socra. 1. c. 3. Martyrol.

XXII. Les quarante martyrs.

Dans la même ville de Sebaſte, ſouffrirent quarante ſoldats chrétiens de différens pays, tous jeunes, bienfaits, braves & déja conſidérables par leurs ſervices. Le gouverneur Agricola ayant publié les ordres de l'empereur, ils s'avancerent hardiment, & dirent qu'ils étoient chrétiens. Il eſſeya de les perſuader par douceur, de les piquer d'honneur, & de les tenter par des promeſſes; enfin il en vint aux menaces : mais les martyrs répondirent généreuſement : Que pouvez-vous nous donner, qui égale ce que vous nous voulez ôter? Votre pouvoir ne s'étend que ſur nos corps, vous voulez dominer ſur nos ames; & vous regardez comme une grande injure ſi nous ne vous préférons pas à notre Dieu. Vous n'avez pas affaire à des lâches, ni à des gens qui aiment la vie. Le gouverneur s'aviſa d'un nouveau ſupplice. L'Armenie eſt un pays froid; c'étoit l'hyver, le neuviéme de Mars, & le vent de biſe ſouffloit par une forte gelée. Il les fit mettre pendant une nuit ſur un étang qui étoit au milieu de la ville, tellement glacé, que l'on y paſſoit à pied ſûrement. Il commanda qu'ils y fuſſent expoſez tout nuds : & afin de les tenter plus violemment par la facilité du reme-

Acta ſinc. p. 583. ex Baſil. hom. 20.

AN. 320. de, il fit préparer un bain chaud dans un gymnaſe qui étoit proche.

Les martyrs ſe dépouillerent gaiement de tous leurs habits, & s'encourageoient l'un l'autre, comme pour une faction militaire, diſant qu'une mauvaiſe nuit leur vaudroit l'éternité. Ils faiſoient tous la même priere: Seigneur, nous ſommes entrez quarante au combat, qu'il n'en manque pas un. Cependant ils eurent la douleur de voir un d'entre eux perdre courage, & ſortir de deſſus l'étang pour ſe jetter dans le bain chaud. Il y avoit là un garde qui ſe chauffoit en attendant, & qui obſervoit ſi quelqu'un des martyrs ſe viendroit rendre. Il vit un ſpectacle ſurprenant. Des anges qui deſcendoient du ciel, & qui diſtribuoient des récompenſes à ces généreux ſoldats, excepté à un ſeul: & c'étoit ce lâche qui ſe laiſſa vaincre à la douleur. Mais il n'y gagna rien; car ſi-tôt qu'il eut touché l'eau chaude, il mourut. Quand le garde le vit venir, touché de la viſion céleſte, il ôta tous ſes habits, & ſe mit à ſa place avec les martyrs, qu'il conſola ainſi de la perte de ce malheureux.

Le jour étant venu, comme ils reſpiroient encore, on les mit ſur des chariots & on les jetta dans le feu, qui rendit leurs douleurs plus cruelles, les faiſant paſſer d'une extrémité à l'autre. Il y en eut un que les bourreaux laiſſerent, qui ſembloit plus vigoureux, & qu'ils eſperoient faire changer; mais ſa mere, qui ſe trouva préſente, le mit de ſes propres mains dans le chariot avec les autres, en diſant: Va, mon fils, acheve cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te préſentes pas à Dieu le dernier. Après qu'ils eurent été brûlez, on jetta leurs cendres dans le fleuve; & toute-

fois leurs reliques furent conſervées & portées en diverſes provinces, où depuis on bâtit des égliſes en leur honneur, & on célébra leur mémoire avec grande ſolemnité. AN. 320.

XXIII. Information contre Silvain evêque de Cirthe.

En Afrique l'égliſe ſouffroit une autre perſécution de la part des Donatiſtes, particulierement à Conſtantine capitale de Numidie, où ils avoient Silvain pour évêque & pour chef de la ſédition : mais il fut alors puni. Il avoit dépoſé un nommé Nondinaire ſon diacre & ſon éleve, prétendant en avoir été offenſé. Celui-ci avoit eſſayé de l'appaiſer, par le moyen des autres évêques, amis de Silvain, ſans avoir pû rentrer dans ſes bonnes graces. De dépit il ſe rendit ſon dénonciateur, & donna aux catholiques les preuves de ſes crimes : d'avoir livré les vaſes ſacrez dans la perſécution, & de s'être fait ordonner évêque par brigue & par ſimonie. L'information en fut faite juridiquement par Zenophile conſulaire de Numidie ; & nous en avons encore le procès-verbal qui commence ainſi: Sous le conſulat de Conſtantin le grand Auguſte, avec Conſtantin le jeune très-noble Céſar, le jour des ides de Décembre, c'eſt-à-dire, le treiziéme de Décembre l'an 320. Sextus de Thamugade étant entré, & Victor le grammairien, en préſence du diacre Nondinaire, Zenophile conſulaire dit : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Victor. Zenophile dit : De quelle condition es-tu ? Victor répondit : Je ſuis profeſſeur des lettres Romaines, grammairien latin. Zenophile dit : Quelle eſt ta dignité ? Victor dit : Mon pere étoit décurion de Conſtantine, mon grand-pere ſoldat : il avoit ſervi à la cour. Notre origine eſt du ſang des Maures. Zenophile dit : Explique-nous ſim-

to. 2. Miſc. Baluſ. p. 91.

AN. 320. plement comme ayant ton honneur devant les yeux, quelle a été la cause de division entre les chrétiens. Victor dit : Je ne sai pas l'origine de la division, je suis un simple particulier. Comme j'étois à Carthage, l'évêque Second y étant enfin venu, on dit qu'ils trouverent je ne sai quel défaut dans l'ordination de l'évêque Cecilien, & ils en ordonnerent un autre. Voilà d'où a commencé la division à Carthage : & voilà pourquoi je ne puis en bien sçavoir l'origine. Car notre ville de Constantine n'a jamais eu qu'une église ; & s'il y a eu de la division, nous n'en sçavons rien. Second qu'il nomme ici est l'évêque de Tigisi qui présida au concile de Cirthe en 305.

Sup. l. IX. n. 13.

Zenophile lui demanda : Communiques-tu avec Silvain ? c'étoit l'évêque de Constantine. Oui, répondit Victor. Zenophile dit : Pourquoi donc laissant à part celui dont l'innocence est justifié .... Et il ajouta : On dit de plus que tu sçais certainement une autre chose : c'est que Silvain est traditeur, confesse-le. Victor dit : Je ne sai point cela. Zenophile dit au diacre Nondinaire : Victor dit qu'il ne sçait point que Silvain soit traditeur. Nondinaire dit : Il sçait s'il a livré des écritures. Victor répondit : J'avois fui cette tempête : & si je ments, que je périsse. La persécution ayant éclaté tout d'un coup, nous nous enfuîmes au mont de Bellone. J'étois assis avec le diacre Mars & le prêtre Victor. On demanda à Mars tous les livres. Il dit qu'il ne les avoit point. Victor donna les noms de tous les lecteurs. On vint à ma maison. Comme j'étois absent, les magistrats monterent, & on emporta mes livres. Quand je vins je ne les trouvai plus. Nondinaire dit : Tu as pourtant répondu dans les actes, que tu as donné

les livres : pourquoi nier ce qu'on peut prouver ? Zenophile dit : Avoue ſimplement, de peur que tu ne ſois interrogé plus rigoureuſement. Nondinaire dit : Qu'on liſe les actes. Zenophile dit : Qu'on les liſe. Nondinaire les donna : & un greffier les lût. C'étoit les actes de Munatius Felix curateur de Cirthe du dix-ſeptiéme de Mai 303. qui ont été rapportez ci-deſſus. AN. 320. *Liv.* VIII. *n.* 40.

Aprés cette lecture, Zenophile dit à Victor le grammairien : Confeſſe ſimplement. Victor répondit : Je n'y étois pas. Le diacre Nondinaire dit : Nous allons lire les lettres des évêques, & il lût la copie de ce mémoire, que lui-même Nondinaire avoit préſenté aux évêques: J.C. eſt témoin & ſes anges, que ceux avec qui vous avez communiqué ſont des traditeurs. Sçavoir Silvain évêque de Cirthe, qui eſt traditeur & larron du bien des pauvres. Vous ſçavez tous tant que vous êtes d'évêques, de prêtres, de diacres & d'anciens, ce qui regarde les quatre cens bourſes de Lucilla, & votre complot de faire Majorin évêque, d'où eſt venu le ſchiſme. Victor le Foulon a auſſi donné vingt bourſes en préſence de vous & du peuple, pour être fait prêtre. J. C. le ſçait & ſes anges. On lût auſſi la copie d'une lettre de Purpurius évêque de Limate, à Silvain évêque de Cirthe, par laquelle il l'exhortoit à ſe reconcilier avec ſon diacre Nondinaire qu'il avoit dépoſé : lui recommandant fort le ſecret de ce qui s'étoit paſſé entre eux : & reconnoiſſant la vérité de ce que Nondinaire avançoit dans ſon mémoire contre Silvain. Une autre lettre du même évêque Purpurius aux clercs & aux anciens de l'égliſe de Cirthe pour le même ſujet, c'eſt-à-dire, pour les exhorter à reconcilier leur évêque avec ſon diacre. Une autre lettre de l'évêque

AN. 314. Fortis à Silvain ſur le même ſujet, où il témoigne craindre que l'affaire ne devienne publique, & ne ſoit portée avec ſcandale au jugement des gentils. Une autre lettre de Fortis au clergé & aux anciens ſur le même ſujet. Il témoigne deſirer que cette reconciliation ſe faſſe avant Pâque, afin qu'ils puiſſent célébrer la fête en paix. Une autre lettre de Sabin évêque de Numidie à Silvain ſur le même ſujet, où il lui dit : Je m'étonne qu'un homme de votre gravité en ait agi de la ſorte avec ſon fils qu'il a nourri & ordonné. C'eſt ainſi que l'on regardoit un diacre à l'égard de ſon évêque. Une autre lettre de Sabin à Fortis, où il l'exhorte à travailler à cette paix comme ami particulier de Silvain. Toutes ces lettres ſont remplies de paſſages de l'écriture, & leur ſtile eſt fort eccléſiaſtique; même celles du meurtrier Purpurius.

XXIV. Preuves que Silvain étoit traditeur & ſimoniaque.

Après ces lectures, le conſulaire Zenophile dit : Par les actes & les lettres qui ont été lûes, il eſt certain que Silvain eſt traditeur; & parlant à Victor : Confeſſe ſimplement, lui dit-il, ſi tu ſçais qu'il ait livré quelque choſe. Victor dit : Il a livré, mais non pas en ma préſence. Zenophile dit : Quel miniſtere avoit alors Silvain dans le clergé ? Victor dit : La perſécution commença ſous l'évêque Paul, & Silvain étoit ſoudiacre. Le diacre Nondinaire dit : Quand on vint à le faire évêque, le peuple dit : Qu'on en faſſe un autre, exaucez-nous, mon Dieu. Zenophile dit à Victor : Le peuple a-t-il dit que Silvain étoit traditeur ? Victor dit : Moi-même je me ſuis efforcé de l'empêcher d'être évêque. Zenophile lui dit : Tu ſçavois donc qu'il étoit traditeur ? confeſſe-le. Victor dit : Oui, il étoit traditeur. Nondinaire dit : Vous autres anciens vous criiez :

Exaucez-nous,

Exaucez-nous, mon Dieu ; nous voulons un de nos citoyens, celui-ci eſt traditeur. Ce citoyen qu'ils demandoient étoit Donat. Zenophile dit à Victor : Tu as donc crié avec le peuple, que Silvain étoit traditeur, & qu'il ne devoit pas être évêque ? Victor dit : J'ai crié & le peuple auſſi ; car nous demandions un de nos citoyens, homme ſans reproche. Je ſçavois bien que nous en viendrions-là, & que l'affaire ſeroit portée aux empereurs. AN. 320.

On fit auſſi entrer Victor de Samſuric & Saturnin foſſoyeurs. Zenophile ayant demandé à ce dernier ſon nom & ſa condition, lui dit : Sçais-tu que Silvain ſoit traditeur ? Saturnin dit : Je ſçais qu'il a livré une lampe d'argent. Zenophile dit : Et quoi encore ? Saturnin répondit : Je ne ſçai autre choſe, ſinon qu'il la tira de derriere un vaiſſeau d'huile. On fit retirer Saturnin ; & Zenophile ayant auſſi demandé à Victor de Samſuric ſon nom & ſa condition, lui dit : Qui a livré le chapiteau d'argent ? Victor répondit : Je ne l'ai pas vû, je dis ce que je ſçai. Zenophile dit : Quoi qu'il ſoit déja prouvé par les interrogatoires précédens, dis-nous toutefois ſi Silvain eſt traditeur. Victor répondit : Comme on nous menoit à Carthage, j'ai oui de la propre bouche de l'évêque ces paroles : On m'a donné une lampe d'argent & un chapiteau d'argent, & je les ai livrez. Zenophile dit : A qui l'as tu oui dire ? Victor dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : Tu lui as oui dire à lui-même, qu'il les avoit livrez ? Victor dit : Je lui ai oui dire à lui-même qu'il les avoit livrez de ſes mains. Zenophile dit : Où l'as-tu oui ? Victor dit : Dans l'égliſe. Zenophile dit : A Conſtantine ? Victor dit : Il commença à parler au peuple, en diſant : De quoi dit-on *V. l. VIII. n. 40.*

AN. 320.

que j'ai été traditeur, d'une lampe & d'un chapiteau ?

Zenophile dit à Nondinaire : Sur quoi crois-tu qu'il faille encore interroger ceux-ci ? Nondinaire dit : Sur les cuves du fisc, sçavoir qui les a enlevées. Zenophile dit : Quelles cuves ? Nondinaire dit : Elles étoient dans le temple de Serapis, l'évêque Purpurius les a enlevées ; & le vinaigre qui étoit dedans, l'évêque Silvain l'a pris avec le prêtre Dontius & le diacre Lucien. Zenophile dit à Nondinaire : Ceux qui sont ici sçavent-ils ce fait ? Nondinaire répondit : Oui ils le sçavent. Le diacre Saturnin dit : Nos anciens disoient qu'elles avoient été enlevées. Par qui ? dit Zenophile. Saturnin dit : Par l'évêque Purpurius, & le vinaigre par Silvain avec Dontius & Superius prêtres & Lucien diacre. Nondinaire dit : Victor a donné vingt bourses & on l'a fait prêtre. Zenophile dit : A qui les a-t-il données ? Saturnin dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit à Saturnin : Donc pour être fait prêtre, il a donné à l'évêque Silvain vingt bourses de récompense ? Saturnin dit : Il les a données. Zenophile dit : On a mis cet argent devant Silvain ? Saturnin dit : Devant la chaire des évêques. Zenophile dit à Nondinaire : Qui a enlevé l'argent ? Nondinaire dit : Les évêques l'ont partagé entre eux. J'appelle toujours bourse ce que le latin appelle *follis*, valant plus de cent de nos livres.

Zenophile dit à Nondinaire : Veux-tu que l'on fasse venir Donat ? Nondinaire dit : Oui, qu'il vienne. C'est lui de qui le peuple a crié : Exaucez-nous, mon Dieu, nous voulons un de nos citoyens. Zenophile dit à Nondinaire : Est-il vrai que le peuple a ainsi crié ? Oui, dit Nondinaire. Zenophile dit à Saturnin : A-t'on cité, Silvain est traditeur ? Saturnin dit : Oui. Nondinaire

dit : Quand il fut fait évêque nous ne communiquâmes point avec lui, parce qu'on disoit qu'il étoit traditeur. Saturnin dit : Ce qu'il dit est vrai. Nondinaire dit : Je vis le gladiateur Mutus le porter sur son cou. Zenophile dit à Saturnin : Est-il vrai ? Oui, dit Saturnin. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est-il vrai, que des gladiateurs l'ont fait évêque ? Oui, dit Saturnin, il y avoit aussi des prostituées. Zenophile dit: Quoi ! des gladiateurs l'ont porté ? c'est-à-dire, qu'ils l'avoient placé dans la chaire épiscopale. Saturnin dit : Ils l'ont porté avec la populace. Car les citoyens étoient enfermez dans l'aire des martyrs. Nondinaire dit : Le peuple de Dieu étoit-il là ? Saturnin dit : Il étoit enfermé dans la Case-majeur. C'étoit le nom de l'église nommée autrement l'aire des martyrs. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est donc vrai ? Oui, dit Saturnin. Zenophile dit à Victor : Qu'en dis-tu ? Victor dit : Tout est vrai, Seigneur. Nondinaire dit : L'évêque Purpurius emporta cent bourses. Zenophile dit à Nondinaire : Touchant les quatre cens bourses, qui crois-tu qu'il faille interroger ? Nondinaire dit : Qu'on fasse venir le diacre Lucien ; car il sçait tout. Zenophile dit : Ceux-ci le sçavent-ils ? Non, dit Nondinaire. Zenophile dit : Qu'on fasse venir Lucien. Nondinaire dit : Ceux-ci sçavent qu'on a reçu quatre cens bourses, mais ils ne sçavent pas que les évêques les ont partagées. Zenophile dit à Saturnin & à Victor : Sçavez-vous que l'on a reçu des bourses de Lucilla ? Saturnin & Victor dirent : Oui nous le sçavons. Zenophile dit : Les pauvres ne les ont-ils pas reçues ? Ils dirent : Personne n'en a rien reçu. Zenophile leur dit: N'a-t'on rien emporté du temple de Serapis ? Ils di-

AN. 320.

AN. 320.

rent : Purpurius a enlevé les cuves ; l'évêque Silvain avec les prêtres Dontius & Superius & le diacre Lucien ont enlevé le vinaigre. Zenophile dit : Par les réponses de Victor le grammairien, de Victor de Samsuric & de Saturnin, il paroît que Nondinaire n'a rien avancé que de vrai, qu'on les fasse sortir.

XXV. Autres témoins des mêmes faits.

Ensuite il dit à Nondinaire : Quels autres crois-tu que l'on doive interroger ? Nondinaire dit : Le diacre Castus, afin qu'il dise si Silvain est traditeur. C'est lui qui l'a fait diacre. Castus étant entré, Zenophile lui demanda son nom & sa condition ; puis si Silvain étoit traditeur : & il répondit comme les autres, touchant la lampe livrée, les cuves & le vinaigre enlevé. Ensuite Zenophile lui dit : Confesse combien de bourses Victor a données pour être fait prêtre. Castus dit : Seigneur, il a apporté un sac ; mais je ne sçai ce qu'il y avoit. Zenophile dit : A qui a-t'on donné ce sac ? Castus dit : Il fut apporté là dans la Case-majeure. Zenophile dit : L'argent ne fut point distribué au peuple ? Castus dit : Non, je n'en ai rien vû. Zenophile dit : Des bourses que Lucilla donna, le menu peuple n'en reçut-il rien ? Castus dit : Je ne vis personne en rien recevoir. Zenophile lui dit : Que devinrent-elles donc ? Castus dit : Je n'en sçai rien. Nondinaire dit : Vous avez bien vû ou entendu, si on a dit aux pauvres : C'est Lucilla qui vous donne de son bien. Castus dit : Je n'ai vû personne en recevoir. Zenophile dit : Il est clair par la confession de Castus, qu'il ne sçait point que les bourses données par Lucilla ayent été distribuées au peuple, ainsi qu'il se retire.

On fit entrer le soudiacre Crescentien, & Zenophile lui ayant demandé son nom, lui dit : Confesse

ſimplement comme les autres, ſi tu ſçais que Silvain ſoit traditeur. Creſcentien dit : Les clercs plus anciens ont tout dit. Zenophile dit : Qu'ont-ils dit ? Creſcentien dit : Ils diſoient qu'il étoit traditeur. Zenophile lui dit enſuite : Quand il fut fait évêque y étois-tu ? Creſcentien dit : J'y étois avec le peuple, enfermé dans la Caſe-majeure. Le diacre Nondinaire dit : Ce ſont des gladiateurs qui l'ont fait évêque. Zenophile dit à Creſcentien : Eſt-il vrai que le gladiateur Mutus l'a porté ? Il répondit : Aſſurément. Zenophile lui dit encore : Sçais-tu que l'on ait enlevé des cuves du temple de Serapis ? Creſcentien répondit : Pluſieurs diſoient que l'évêque Pupurius avoit enlevé les cuves, & que notre vieil évêque Silvain avoit eu le vinaigre ; les enfans d'Elion le diſoient auſſi. Zenophile lui demanda encore, ſi le peuple avoit reçu quelque choſe des quatre cens bourſes de Lucilla. Creſcentien dit:Perſonne n'en a rien reçu. Je ne ſçai même qui les a données. Nondinaire dit : Les veuves n'en ont jamais rien reçu. Non, dit Creſcentien. Zenophile dit : Quand on donne ainſi quelque choſe, tout le peuple ne le reçoit-il pas publiquement ? Creſcentien dit : Je n'ai ni oüi ni vû rien donner à perſonne. Il nous en ſeroit venu quelque petite part. Zenophile dit : Où donc a-t'on porté ces bourſes ? Je ne ſçai, dit Creſcentien ; perſonne n'en a rien reçu. Nondinaire dit : Combien Victor a-t'il donné de bourſes pour être fait prêtre ? Creſcentien dit : J'ai vû apporter des paniers avec de l'argent. Zenophile dit : A qui a-t'on donné ces paniers ? Creſcentien dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : On n'en donna rien au peuple ? Rien, répondit-il. Nous en devions avoir auſſi quelque choſe, ſi on l'eût diſtribué à

AN. 321.

l'ordinaire. Zenophile dit à Nondinaire : Que crois-tu qu'il y ait de plus à demander à Crescentien ? Nondinaire dit : Voilà tout. Zenophile dit : Puisque le soudiacre Crescentien a tout confessé simplement, qu'on le fasse retirer. Ensuite entra le soudiacre Janvier, qui fut aussi interrogé ; mais nous n'avons pas le reste de ce procès verbal.

XXVI. Indulgence de l'empereur pour les Donatistes.

Silvain étant ainsi convaincu d'avoir livré les vases sacrez dans la persécution, & d'avoir été fait évêque par brigue & par simonie, Zenophile en envoya la relation à l'empereur Constantin, y ajoutant que Silvain étoit dans la Numidie, le principal auteur du schisme, qu'il y entretenoit la sédition, & avoit usurpé sur les catholiques la basilique de Constantine. L'empereur touché de ces considérations l'envoya en exil avec quelques autres de sa faction. Peu de tems après les évêques Donatistes présenterent une requête à Constantin, le priant de les laisser en liberté, sans les contraindre à communiquer avec Cecilien ; parce qu'il n'y avoit rien qu'ils ne souffrissent plûtôt. Ils le prioient aussi de rappeller Silvain & les autres de leur exil ; ce que l'empereur eut encore la bonté de leur accorder, sans s'arrêter aux injures qu'ils disoient à Cecilien, si pleinement justifié. Il écrivit à Verin vicaire d'Afrique, qu'il avoit rappellé les Donatistes de leur exil, & qu'il falloit laisser à Dieu la punition de leur fureur. Cette lettre étoit du troisiéme des nones de Mai, sous le second consulat de Crispe & de Constantin le jeune, c'est-à-dire, le cinquiéme de Mai l'an 321. c'étoit quatre ans & six mois après qu'il avoit envoyé les premiers en exil, au mois de Novembre 316. Ainsi les Donatistes eurent liberté de

Coll. Carth. 3. c. 541. Breviar. c. 12.

Aug. epist. 151. al.

Aug. post. coll. c. 33.

conſcience, dont ils n'uſerent pas mieux qu'auparavant.

AN. 321.

Leur ſchiſme s'étendit juſqu'à Rome; & comme il y en avoit quelques-uns qui s'y étoient établis, ils demanderent un évêque pour préſider à leurs aſſemblées, & on leur envoya d'Afrique Victor de Garbe, peut-être le même qui avoit aſſiſté au concile de Cirthe compoſé de traditeurs en 305. Quoiqu'il y eût plus de quarante égliſes à Rome, ils ne pûrent en obtenir aucune, & ils furent obligez de s'aſſembler hors de la ville dans une caverne qu'ils fermerent de clayes; & comme c'étoit dans une montagne, on leur donna le nom de *Montenſes*, c'eſt-à-dire, Montagnards; mais on ne ſçait pas le tems précis de leur commencement.

Optat. l. 2.

Sup. liv. IX. *n.* 13.

XXVII.
Edits en faveur de la religion.

L'empereur Conſtantin continuoit toujours à protéger la religion. Le ſixiéme de Mars de la même année 321. il ordonna que l'on célébreroit le jour du ſoleil, c'eſt-à-dire, le dimanche; enſorte que tous les juges & le peuple des villes obſervaſſent le repos; mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occaſion de le faire utilement. Il ordonna auſſi l'obſervation du vendredi, en mémoire de la paſſion de N. S. C'étoit les deux jours où les chrétiens s'aſſembloient le plus ordinairement. Le premier Juillet de la même année, il ordonna que chacun eût la liberté de laiſſer en mourant ce qu'il voudroit de ſes biens à l'égliſe catholique. C'eſt-à-dire, qu'il leva quelque défenſe qui en avoit été faite auparavant. Il abolit auſſi les anciennnes loix Romaines, qui impoſoient des peines à ceux qui gardoient le célibat, & à ceux qui n'avoient point d'enfans légitimes; les rendant incapables de recevoir des legs ou des donations; parce que

l. 3. cod. de fer.

Euſ. IV. *vit. c.* 18.
Sozom. lib. I. *c.* 7.
Sup. liv. VI. *n.* 17.
L. I. *cod. de Sacr. eccleſ.*
L. un. cod. Theod. de infirm. pœn. cælib. lib. 8.
Euſ. IV. *vit. c.* 26.
Sozom. I. *hiſt. c.* 9.

AN. 321.

le célibat des païens n'avoit pour l'ordinaire d'autre principe que le libertinage & la débauche. Il étoit donc juste de changer ces loix en faveur des chrétiens, dont la continence méritoit plûtôt d'être recompensée. Il abolit encore par une loi le supplice de la croix, auparavant usité chez les Romains. Par une autre, il permit aux parties de décliner la jurisdiction des magistrats séculiers, pour s'en rapporter au jugement des évêques; donnant autorité à leurs sentences, comme si elles étoient émanées de lui-même; & ordonnant aux magistats & à leurs officiers de les mettre à exécution. Ainsi il autorisa les arbitrages des évêques, déja établis entre les chrétiens.

Ibid. c. 8. 9.

Const. apost. lib. II. c. 46. &c.

XXVIII. Commencement de l'hérésie d'Arius.

L'église étoit en cet état quand elle fut attaquée audedans par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée jusqu'alors. Ce fut l'hérésie d'Arius prêtre d'Alexandrie. Il étoit natif de Lybie, & avoit suivi quelque tems le schisme de Melece. L'ayant quitté, il se reconcilia avec S. Pierre évêque d'Alexandrie, qui même l'ordonna diacre; mais ensuite il le chassa de l'église, parce qu'Arius le blâmoit d'excommunier les partisans de Melece. Saint Pierre ayant souffert le martyre en 311. le siége d'Alexandrie vaqua pendant un an; après lequel on élut Achillas qui étoit déja prêtre sous saint Theonas, & dès-lors avoit le soin de l'école chrétienne d'Alexandrie. C'étoit un homme très-grave, d'une ame grande, d'une vie pure, la pieté & la sagesse reluisoient dans toutes ses actions. Toutefois il reçût Arius qui vint lui demander pardon; il l'admit à sa communion, lui permit d'exercer ses fonctions de diacre, & enfin il l'éleva à la prêtrise. S. Achillas ne gouverna l'église d'Alexandrie que quelques mois;

Sozom. I. c. 15.

Sup. liv. IX. n. 37.

Eus. VII. hist. c. 32.

Gelas. Cyz. lib. II. c. 8. Sozom. I. c 15.

v. Pagi an. 311. n. 19.

Theod. I. hist. c. I.

&

& après ſa mort on élut Alexandre, vers l'an 313. Sa vie étoit ſans reproche; ſa doctrine apoſtolique; il étoit éloquent, aimé du clergé & du peuple, doux, affable, libéral & charitable envers les pauvres. AN. 321.

Epiph.hær.69.n.2. Sozom. 1. c. 15.

Dès-lors Arius étoit non-ſeulement prêtre, mais chargé de la prédication & du gouvernement d'une égliſe. Car il y en avoit pluſieurs à Alexandrie, où le peuple fidéle s'aſſembloit. On en nomme juſqu'à neuf, en chacune deſquelles un prêtre préſidoit, & expliquoit les ſaintes écritures; c'étoit à peu près comme nos paroiſſes. Celle d'Arius ſe nommoit Baucale. Il avoit prétendu à l'épiſcopat, & ne pouvoit ſouffrir qu'Alexandre lui eût été préféré. Ne trouvant rien à reprendre en ſes mœurs, il chercha à calomnier ſa doctrine, & il s'en préſenta une occaſion. Alexandre parlant de la ſainte Trinité en préſence des prêtres & des autres clercs, ſoutint qu'il y avoit unité dans la Trinité. Arius prétendit que c'étoit introduire l'héréſie de Sabellius, & donna dans l'extrémité oppoſée, diſputant avec trop d'aigreur, & diſant: Si le pere a engendré le fils, celui qui eſt engendré a un commencement de ſon être; d'où s'enſuit qu'il y a eu un tems auquel le fils n'étoit point, & par conſéquent qu'il eſt tiré du néant. Il ajoutoit, que le fils de Dieu eſt ſa créature & ſon ouvrage, capable de vertu & de vice par ſon libre arbitre; & pluſieurs autres conſéquences de ſon mauvais principe. Cette doctrine étoit nouvelle & inconnue juſqu'alors; au contraire ſaint Alexandre enſeignoit avec toute l'égliſe, que le fils de Dieu eſt de même dignité & de même ſubſtance que lui.

Theod. 1. hiſt. c. 2.

Socra. 1. hiſt. c. 5. Sozom. 1. c. 15.

Theod. lib. 1. c. 2.

Arius ne répandit d'abord ſa doctrine que dans les entretiens particuliers; en ſorte que le mal demeura

AN. 321. quelque tems caché; mais quand il se vit écouté & soutenu d'un grand nombre de sectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres qui gouvernoient les églises d'Alexandrie, se donnerent aussi la liberté de prêcher des doctrines différentes; & le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étoient Colluthe, Carponas & Sarmate; mais ces deux derniers se rangerent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, sept prêtres, & même quelques évêques. Il avoit de grands talens pour séduire; il étoit déja vieux; on croïoit voir en lui de la vertu & du zéle; son extérieur étoit composé, sa taille extraordinairement grande, son visage sérieux & abattu, comme de mortification; son habit austere; car il ne portoit qu'une tunique sans manche, & un manteau étroit, qui étoit à peu près l'habit monastique. D'ailleurs sa conversation étoit douce & agréable, propre à gagner les esprits; il étoit instruit de la dialectique & des sciences profanes. S. Alexandre esseya d'abord de le ramener par les avertissemens charitables, & usa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignoient. Colluthe en prit prétexte de se séparer, de tenir des assemblées à part; & même d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, prétendant avoir besoin de cette autorité, pour résister à Arius. On dit même qu'il ajouta l'hérésie au schisme, enseignant que Dieu n'est point l'auteur des maux qui affligent les hommes, comme si ce n'étoit pas des biens par rapport à sa justice. Mais la secte de Colluthe fut bien-tôt dissipée.

Epiph. hær. 69.

Epiph. hær. 69. n. 13. & Petav. in Epiph. p. 284.

Athan. apol. p. 732.

Aug. hær. 66.

Comme celle d'Arius alloit toujours croissant, saint Alexandre assembla son clergé, & donna à Arius la

Ruf. 1. c. 1.

liberté de ſoutenir ſon opinion. Il y eut deux conférences, dans leſquelles on ne put convenir de rien. Enfin le ſaint évêque voyant que cette erreur paſſoit d'Alexandrie dans les autres villes, aſſembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniez le prêtre Arius, les diacres Achillas, Euzoïus, Aïthales, Lucius, Sarmate, Jule, Menas, un autre Arius, & Helladius, neuf diacres en tout. C'étoit environ l'an 320. Il écrivit une lettre ſynodale à tous les évêques qui défendoient la doctrine apoſtolique; entr'autres, à Philogone d'Antioche, à Euſtathe de Berée, à l'évêque de Byzance, ſoit que ce fût encore Metrophane ou Alexandre. Nous avons la lettre qu'Alexandre d'Alexandrie lui adreſſa, où entrant en matiere, il parle ainſi:

AN. 321.

Sozom. I. c. 15.

Ath. or. I. in Ari. p. 305.

Theod. I. c. 3.

XXIX. Premiere lettre de ſaint Alexandre.

Arius & Achillas ont depuis peu formé une conſpiration contre l'égliſe. Ils tiennent continuellement des aſſemblées, s'exerçant jour & nuit à inventer des calomnies contre J. C. & contre nous. Ils cenſurent la ſainte doctrine apoſtolique, & imitant les Juifs, ils nient la divinité de notre Sauveur; ils excitent contre nous tous les jours des ſéditions & des perſécutions; ſoit en nous traduiſant devant les tribunaux, par le crédit de quelques femmes indociles qu'ils ont ſéduites, ſoit en deshonorant le Chriſtianiſme, par l'inſolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les rues. Il ajoute qu'ils ont écrit à pluſieurs évêques, ſous prétexte de leur demander la paix & l'union; mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils puſſent lire à leurs ſectateurs, afin de les retenir dans l'erreur. Il ſe plaint que quelquesuns les avoient reçus à leur communion, contre le canon apoſtolique. En effet, c'étoit une ancienne regle, qu'un évêque ne

Can. Apoſt. 6.

AN. 321. devoit pas recevoir ceux qui avoient été excommuniez par un autre, & nous la lisons entre les canons attribuez aux apôtres.

Ensuite il rapporte ainsi leur fausse doctrine : Ils disent qu'il y avoit un tems où le fils de Dieu n'étoit point ; qu'il a été fait, après n'avoir point été ; & qu'il a été fait tel que sont naturellement tous les hommes. Car ils disent que Dieu a tout fait de rien, & comprennent le fils de Dieu dans la création de tout ce qui est ; conséquemment ils disent qu'il est de nature changeante, susceptible de vice & vertu. Nous pouvons aussi, disent ces scélerats, devenir enfans de

Isa. 1. 2. Dieu comme lui ; car il est écrit : J'ai engendré des enfans & les ai élevez. Et quand on leur objecte les paroles qui suivent : Et ils m'ont méprisé ; ils sont assez impies pour répondre, que Dieu ayant prévû que ce fils ne le mépriseroit point, l'a choisi entre tous, sans qu'il ait rien de sa nature, qui le distingue des autres fils. Car, disent-ils, il n'y a personne qui soit naturellement fils de Dieu, ni qui lui appartienne proprement ; mais celui-ci étant changeant de sa nature, a été choisi, parce qu'il s'est exercé à la vertu avec tant d'application, qu'il ne s'est point changé en pis. En sorte que si Paul ou Pierre avoient fait le même effort, leur filiation ne differeroit point de la sienne. Et ils détournent

Psal. 44. 8. à ce sens ces paroles du pseaume : Tu as aimé la justice & haï l'iniquité : c'est pourquoi, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'huile d'allegresse, plus excellemment que les autres.

Après avoir ainsi rapporté les blasphêmes d'Arius, il explique la doctrine de l'église. Et premierement il

Jo. 1. 18. insiste sur cette parole de S. Jean : Le fils unique qui est

dans le ſein du pere ; pour montrer qu'ils ſont inſéparables. Et pour montrer qu'il n'eſt pas mis au nombre des choſes tirées du néant, il examine ces paroles : Au commencement étoit le Verbe, & le reſte. Si toutes choſes, dit-il, ont été faites par lui, comment celui qui a donné l'être aux créatures, peut-il n'avoir pas toujours été ? Car la raiſon ne peut comprendre que l'ouvrier ſoit de même nature que l'ouvrage ; or il eſt contraire & entierement éloigné d'être au commencement, & d'avoir commencé d'être ; au lieu qu'on ne voit aucune diſtance entre le pere & le fils, pas même concevable par la penſée. S. Jean conſidérant donc de loin que le verbe de Dieu étoit, & qu'il étoit au-deſſus de l'idée des créatures, n'a point voulu parler de ſa génération & de ſa production, n'oſant pas employer les mêmes mots pour nommer le créateur & la créature. Non que le verbe ne ſoit engendré ; il n'y a que le pere ſeul qui ne le ſoit point ; mais parce que la production inéfable du fils unique de Dieu ſurpaſſe la penſée des évangéliſtes, & peut-être même celle des anges. Au reſte, c'eſt une imagination inſenſée que le fils ſoit tiré du néant, & que ſa production ſoit temporelle. Car ce que l'on dit qu'il n'étoit pas, doit ſe rapporter à quelque eſpace de tems ou de ſiécle : or s'il eſt vrai que tout a été fait par lui, il eſt clair que tout ſiécle, tout tems, tout eſpace eſt ſon ouvrage ; & comment n'eſt-il pas abſurde qu'il y ait eu un tems auquel ne fût pas celui qui a fait tous les tems ; c'eſt-dire, que la cauſe ſoit poſtérieure à l'effet ? *Jo. 3. 1.*

Il applique ici ces paroles de ſaint Paul : Qu'il eſt né avant toute créature ; que Dieu l'a établi héritier de *Coloſ. 1. 15.* *Hebr. 1. 2.*

AN. 321.

tout, & qu'il a fait par lui les siécles mêmes. Et encore: *Coloss.* I. 16. Tout a été créé par lui dans le ciel & sur la terre; les choses visibles & les invisibles, les principautez, les puissances & le reste, & il est avant toutes choses. Le Pere est donc toujours Pere, parce que le Fils existe toujours avec lui. C'est une impieté de dire que la sagesse de Dieu, ou sa puissance n'ait pas toujours été; que son Verbe ait été autrefois imparfait: ou de nier l'éternité des autres notions, qui caractérisent le Pere & le Fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres: étant conforme à la nature divine du Pere, elle le met infiniment au-dessus de ceux qui sont devenus par lui enfans adoptifs.

Il est d'une nature immuable, étant parfait & sans aucun besoin de rien; les autres étant sujets au changement en bien & en mal, ont besoin de son secours. Car quel progrès pourroit faire la sagesse de Dieu? Que pourroit apprendre la vérité même? Comment se pourroit perfectionner la vie, la vrai lumiere? Mais combien est-il plus contre la nature, que la sagsse devienne jamais susceptible de folie, ou la puissance de Dieu de foiblesse; que la raison soit déraisonnable; ou la vraie lumiere mêlée de ténébres? Ceux qui sont ses créatures, les hommes & les anges ont reçu des bénédictions pour croître en s'exerçant aux vertus & aux préceptes de la loi, afin de ne point pécher. C'est *Rom.* VIII. 15. pourquoi N. S. J. C. étant par nature Fils du Pere, est adoré de tous: les autres, quittant l'esprit de servitude, & recevant l'esprit d'adoption par le progrès dans les bonnes œuvres, deviennent par sa grace enfans adoptifs. Saint Paul déclare sa filiation véritable, propre, naturelle, excellente, en disant de Dieu: Il n'a *Rom.* VIII. 32.

pas épargné ſon propre fils ; mais il l'a livré à la mort pour nous tous : car il l'appelle ſon propre Fils, à la différence de nous, qui ne le ſommes ni proprement ni par nature. Il rapporte encore ce paſſage de l'évangile : Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, en qui je me plais ; & ces deux des pſeaumes : Le Seigneur m'a dit : Tu es mon Fils : &, Je t'ai engendré de mon ſein avant l'aurore : tout cela pour montrer qu'il eſt Fils véritablement & par nature.

Matt. III. 17.
Pſ. 2. 7.
Pſ. 103. 3.

XXX.
Suite de la lettre de S. Alexandre.

Saint Alexandre ajoute : Je laiſſe pluſieurs choſes, que je pourrois dire, mes chers freres, craignant d'être importun ſi j'uſois de plus longs diſcours, en parlant à des docteurs, qui ſont du même ſentiment. On voit ici & en quelques autres endroits que ſaint Alexandre adreſſe la parole à pluſieurs évêques ; ce qui fait croire que c'eſt une lettre circulaire. Il continue : Vous êtes inſtruits de Dieu même, & vous n'ignorez pas que cette nouvelle doctrine ne ſoit celle d'Ebion & d'Artemas, & une imitation de Paul de Samoſate, qui a été chaſſé de l'égliſe par un concile, & par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui ſuccéda, & demeura ſéparé pluſieurs années ſous trois évêques, & ceux-ci ſont imbus de la même impiété. Nous ne voyons point d'autre Lucien à qui ces paroles de ſaint Alexandre puiſſent convenir, que le fameux martyr prêtre d'Antioche, dont en effet Arius ſe vantoit d'être diſciple. Il ſe peut faire que ſa doctrine, faute d'être bien entendue, ait été quelque tems ſuſpecte : mais quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'au tems de ſon martyre il étoit dans la communion de l'égliſe. Auſſi ſaint Alexandre dit bien qu'il en a été ſéparé, mais non pas qu'il en ſoit démeuré exclus. Il

V. to. 2. *lib.* IX. *n.* 38.

AN. 321.

ajoute : Ils ſont échauffez par l'approbation de trois évêques de Syrie, ordonnez je ne ſçai comment, dont le jugement vous doit être réſervé. Ces trois évêques, qu'il ne nomme point par retenuë, ſont Euſebe de Céſarée en Paleſtine, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythopolis.

Ils ſçavent par cœur, continue-t-il, les paſſages qui parlent de la paſſion du Fils de Dieu, de ſon humiliation ; de ſa pauvreté, de ſon anéantiſſement : & tous les autres termes ſemblables qu'il a empruntez pour nous, ils les oppoſent à ſa divinité. Mais ils oublient les paſſages qui marquent ſa gloire naturelle, ſa nobleſſe & ſa demeure dans le ſein du Pere, comme celui-ci : Le Pere & moi nous ſommes une même choſe. Ce que le Seigneur dit, non pour montrer qu'il eſt le Pere, ou que les deux perſonnes n'en ſont qu'une ; mais que le Fils garde naturellement la reſſemblance exacte du Pere, & qu'il eſt une image parfaitement conforme à l'original.

Jo. x. 30.

Il ajoute, en parlant des Ariens : Ils ne croyent pas qu'on puiſſe leur comparer aucun des anciens, ou de ceux qui ont été nos maîtres en notre jeuneſſe, ni qu'aucun des évêques qui ſont au monde ſoit arrivé à la meſure de la ſageſſe : ils ſont les ſeuls ſages, les ſeuls inventeurs de la doctrine : à eux ſeuls a été revelé ce qui n'eſt pas même venu en penſée à aucun autre ſous le ſoleil. Et enſuite : Ils nous accuſent d'enſeigner qu'il y a deux êtres non engendrez ; & ſoutiennent qu'il le faut dire, ou dire comme eux, que le Fils eſt tiré du néant. Ne voyant pas la diſtance qu'il y a entre le Pere non-engendré, & les créatures qu'il a faites de rien ; au milieu de ces deux extrêmes, eſt le

Fils

Fils unique, le Dieu Verbe, par qui le Pere a tout fait de rien, que le Pere a engendré de lui-même. AN. 321.

Saint Alexandre explique ensuite sa foi en ces termes : Nous croïons avec l'église apostolique en un seul Pere non engendré, qui n'a aucun principe de son être ; immuable & inalterable, toujours le même, incapable de progrès ou de diminution ; qui a donné la loi, les prophétes & les évangiles, qui est le Seigneur des patriarches, des apôtres, & de tous les saints. Et en un seul Seigneur Jesus-Christ, le Fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du Pere, qui est, non à la maniere des corps, par retranchement ou par écoulement, comme veulent Sabellius & Valentin ; mais d'une maniere ineffable & inénarrable, comme il est dit : Qui racontera sa génération ? & comme il a dit lui-même : Personne ne connoît qui est le Pere, que le Fils, & personne ne connoît qui est le Fils, que le Pere. Nous avons appris qu'il est immuable & inalterable comme le Pere, qu'il n'a besoin de rien, qu'il est parfait & semblable au Pere, & qu'il ne lui manque que de n'être pas non engendré comme lui ; c'est en ce sens qu'il a dit lui-même : Le Pere est plus grand que moi. Nous croyons aussi que le Fils procéde toujours du Pere : mais qu'on ne nous soupçonne pas pour cela de nier qu'il soit engendré ; car ces mots : Il étoit, & toujours & avant les siécles, ne signifient pas la même chose que non engendré. Ils semblent signifier comme une extension de tems ; mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, & pour ainsi dire, l'antiquité du Fils unique. Il faut donc conserver au Pere cette dignité propre de n'être point engendré, en disant, qu'il n'a aucun principe de son

Isa. LIII. 8. *Luc.* X. 22. *Joan.* XIV. 28.

AN. 321. être : mais il faut auſſi rendre au fils l'honneur qui lui convient : lui attribuant d'être engendré du pere ſans commencement, & reconnoiſſant comme la ſeule proprieté du pere de n'être point engendré.

Nous confeſſons encore un ſeul S. Eſprit, qui a également ſanctifié les ſaints de l'ancien teſtament, & les divins docteurs du nouveau ; une ſeule égliſe catholique & apoſtolique, toujours invincible, quoique tout le monde conſpire à lui faire la guerre, & victorieuſe de toutes les entrepriſes impies des hérétiques : par la confiance que nous donne le pere de famille, Joan. XVI. 33. en diſant : Prenez courage, j'ai vaincu le monde. Après cela nous reconnoiſſons la réſurrection des morts, dont N. S. J. C. a été les prémices, ayant pris de Marie la mere de Dieu un corps véritable, non en apparence. Le terme de mere de Dieu *Theotocos*, eſt ici très-remarquable pour les ſuites. S. Alexandre continue. Sur la fin des ſiécles, il a habité avec le genre humain pour détruire le peché : il a été crucifié, il eſt mort, ſans aucun préjudice de ſa divinité : il eſt reſſuſcité, il eſt monté au ciel, il eſt aſſis à la droite de la majeſté. Voilà ce que nous enſeignons, ce que nous prêchons ; voilà les dogmes apoſtoliques de l'égliſe ; pour leſquels nous ſommes prêts à ſouffrir la mort & les tourmens.

Arius & les autres qui combattent avec lui ces véritez, ont été chaſſez de l'égliſe, ſuivant cette parole Gal. I. 8. de S. Paul : Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il ſoit anathême. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux ci, que nos freres ont excommuniez : que perſonne n'écoute leurs diſcours, ni ne liſe leurs écrits ; ce ſont des im-

posteurs qui ne disent jamais la vérité. Condamnez-les avec nous, à l'exemple de nos confreres qui m'ont écrit, & qui ont souscrit au mémoire que je vous envoye avec leurs lettres par mon fils le diacre Apion. Il y en a de toute l'Egypte & de la Thebaïde : de la Libie & de la Pentapole : de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Asie, de Cappadoce & des provinces circonvoisines. Je m'attens à recevoir de vous des lettres semblables. Car après plusieurs autres remedes, j'ai cru que ce consentement des évêques acheveroit de guérir ceux qu'ils ont trompez. Telle est la lettre de S. Alexandre, à la fin de laquelle sont les noms de ceux qui étoient excommuniez, savoir le prêtre Arius & les neuf diacres que j'ai déja nommez & dont le premier est Achillas.

XXXI.
Seconde lettre de S. Alexandre.

Le mal croissoit toujours, & il s'étendoit dans l'Egypte, dans la haute Thebaïde & la Libye : jusques-là que deux évêques s'étoient déclarez pour Arius, Second de Ptolemaïde dans la Pentapole & Théonas de Marmarique, & qu'Eusebe de Nicomedie prenoit hautement son parti. S. Alexandre voyant tout cela assembla un second concile à Alexandrie, des évêques d'Egypte & de Libye au nombre de près de cent: où il excommunia de nouveau Arius & ses sectateurs; & il en rendit compte, par une lettre adressée à tous les évêques du monde, où il dit : Qu'il avoit voulu garder le silence pour étouffer le mal en la personne des apostats, & ne pas souiller les oreilles des personnes simples. Mais, ajoute-t-il, puisque Eusebe, qui croit disposer des affaires de l'église, parce qu'il a laissé Beryte, & usurpé l'église de Nicomedie, sans que l'on en ait fait justice, se met aussi à la tête de ces

Socr. 1. c. 6.

Vales. in Theod. hist. 1. c. 4.

AN. 321. apostats, & écrit de tous côtez en leur faveur : je suis obligé de rompre le silence, pour vous faire connoître à tous & les personnes des apostats, & les malheureux discours de leur hérésie, afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Eusebe vous pourroit écrire. Ceux qui se sont séparez sont : Arius, Achillas, Aïthales, Carpones, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Menas, Helladius & Gaïus; & avec eux, Second & Théonas, ci-devant évêques. Voici ce qu'ils disent, & qu'ils ont inventé sans autorité de l'écriture.

Dieu n'a pas toujours été Pere; mais il a été un tems qu'il ne l'étoit point. Le Verbe de Dieu n'a pas toujours été, il a été fait de rien; ce Fils est une créature & un ouvrage; il n'est point semblable au Pere en substance, ni son Verbe véritable, ni sa vraie sagesse. On le nomme improprement Verbe & Sagesse; ayant été fait lui-même par le Verbe propre de Dieu, & par la sagesse qui est en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'est pourquoi il est changeant & altérable de sa nature, comme toutes les créatures raisonnables; il est étranger, différent & séparé de la substance de Dieu. Le Pere est ineffable pour le Fils, qui ne le connoît pas parfaitement; car le Fils ne connoît pas même sa propre substance telle qu'elle est. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'instrument par lequel Dieu nous a créez; & il n'auroit point été, si Dieu n'avoit voulu nous faire. On leur a demandé si le Verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait;

v. Valef. & ils n'ont pas eu horreur de dire : Oui, il le peut; car il est d'une nature changeante, puisqu'il a pû être engendré & créé. Comme Arius & ses sectateurs soute-

noient tout cela avec impudence, nous les avons anathématiſez, étant aſſemblez avec les évêques d'Egypte & de Libye. Euſebe & ſon parti les ont reçus, s'efforçant de mêler la vérité avec le menſonge; mais ils n'y réuſſiront pas : la vérité demeure victorieuſe.

Car qui a jamais oüi rien de ſemblable, ou qui le peut oüir maintenant ſans en être ſurpris, & ſans boucher ſes oreilles, de peur qu'elles n'en ſoient ſouillées? Qui peut entendre dire à ſaint Jean : Au commencement étoit le Verbe; ſans condamner ceux qui diſent : Il a été un tems qu'il n'étoit point? Qui peut oüir dans l'évangile : Le Fils unique; &, Tout a été fait par lui; ſans déteſter ceux qui diſent, que le Fils eſt une des créatures? Comment peut-il être l'une des choſes qui ont été faites par lui : ou comment eſt-il fils unique, s'il eſt mis au nombre de tous les autres? Comment eſt-il ſorti du néant? puiſque le Pere dit : Mon cœur a produit une bonne parole : &, Je t'ai engendré de mon ſein devant l'aurore. Comment peut-il être diſſemblable au Pere en ſubſtance, lui qui eſt l'image parfaite & la ſplendeur du Pere; & qui dit : Celui qui me voit, voit auſſi mon pere? S'il eſt le Verbe, c'eſt-à-dire, la raiſon & la ſageſſe du Pere; comment n'a-t-il pas toujours été? Ils doivent donc dire que Dieu a été ſans raiſon & ſans ſageſſe. Comment peut-il être ſujet au changement? lui qui dit : Je ſuis dans le Pere & le Pere en moi? Et encore : le Pere & moi nous ne ſommes qu'un. Et ſelon l'apôtre, Jeſus-Chriſt eſt le même aujourd'hui qu'hier, & dans tous les ſiécles. Quelle raiſon ont-ils de dire, qu'il a été fait pour nous, quand ſaint Paul dit : Que tout eſt pour lui & par lui? Quant à ce blaſphême : Que le Fils ne connoît pas parfaite-

V. Valeſ.

Pſ. 44.
Pſ. 109.
Hebr. 1. 3.
Joan. XIV. 9.

Joan. XIV. 10.
Joan. X. 30.
Hebr. XIII. 8.

Hebr. II. 10.

AN. 321. ment le pere; il renverſe cette parole du Seigneur : Comme le Pere me connoît, je connois le Pere. Si donc le Pere ne connoît le Fils qu'imparfaitement, le Fils connoît le Pere de même; ce qu'il n'eſt pas permis de dire.

Joan. x. 1.

C'eſt ainſi que nous les avons ſouvent refutés par les divines écritures : mais ils changent comme le cameleon, ce ſont les pires de tous les hérétiques, puiſque voulant détruire la divinité du Verbe, ils approchent le plus de l'ante-chriſt. Ayant donc oüi nous-mêmes de nos oreilles leur impiété, nous les avons anathématiſez & déclarez étrangers de la foi & de l'égliſe catholique : & nous en donnons avis à votre piété, nos chers & vénérables confreres, afin que ſi quelqu'un d'eux a l'audace de ſe préſenter à vous, vous ne le receviez point : & que vous n'ajoutiez point de foi à ce qu'Euſebe ou quelqu'autre pourroit vous écrire à leur ſujet. On trouve dans quelques exemplaires de cette lettre les ſouſcriptions de dix-ſept prêtres & de treize diacres d'Alexandrie; de ſeize prêtres & de ſeize diacres de la Maréote : mais on ne trouve point celles des cent évêques.

Gelaſ. Cyz. lib. II. c. 3.

XXXII. Acte de la dépoſition d'Arius. *Coteler. not. in lib. 8. Conſt. apoſt. p. 317.*

Après cette lettre S. Alexandre réitera la dépoſition d'Arius par un acte écrit en ces termes : Alexandre aux prêtres & aux diacres d'Alexandrie & de Maréote; nos chers freres en N. S. Salut en leur préſence. Quoique vous ayez déja ſouſcrit aux lettres que j'ai envoyées aux ſectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impiété & à ſuivre la foi catholique : & que vous ayez déclaré la droiture de vos ſentimens conformes à la doctrine de l'égliſe catholique : toutefois puiſque j'ai écrit à tous nos confreres touchant

les Ariens, j'ai crû néceſſaire de vous aſſembler, vous clercs de la ville, & de vous mander, vous clercs de Maréote; principalement, parce que quelques-uns d'entre vous ont ſuivi les Ariens, & ont bien voulu être dépoſez avec eux : ſçavoir Charez & Piſte prêtres, Sérapion, Parammon, Zoſime & Irenée diacres. J'ai donc voulu que vous connoiſſiez ce que j'écris maintenant, que vous témoigniez y conſentir, & que vous donniez votre ſuffrage pour la dépoſition d'Arius, de Piſte & de leurs adhérans. Car il eſt à propos que vous ſçachiez ce que nous écrivons, & que chacun de vous l'ait dans le cœur, comme s'il l'avoit écrit lui-même.

Arius ſe voyant ainſi condamné, ſortit d'Alexandrie, & ſe retira en Paleſtine, où il trouva de l'appui auprès de quelques évêques. Son plus puiſſant protecteur étoit Euſebe de Nicomedie dès-lors avancé en âge, & de grande autorité à la cour, qui réſidoit d'ordinaire en cette ville. Arius lui écrivit cette lettre, où il explique lui-même ſa doctrine.

Epiph. hær. 69. n. 4.

XXXIII. Lettre d'Arius à Euſebe de Nicomedie. *Epiph. ibid. n. 5. Theod. 1. c. 5.*

A mon très-cher ſeigneur Euſebe, homme de Dieu, fidéle orthodoxe : Arius injuſtement perſécuté par le pape Alexandre pour la vérité victorieuſe de tout, que vous défendez vous-même : ſalut en notre Seigneur. Mon pere Ammonius partant pour Nicomedie, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de prendre cette occaſion de vous ſaluer : & en même tems d'informer votre charité de la grande perſécution que l'évêque nous fait, remuant tout contre nous; juſqu'à nous avoir chaſſez de la ville, comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement : Dieu eſt toujours, le fils eſt toujours, le pere

AN. 321.

& le fils sont ensemble ; le fils est avec Dieu sans être engendré : il est toujours engendré : il est engendré & ne l'est pas. Le pere ne précéde pas le fils d'un moment ; pas même de la pensée. Toujours Dieu, toujours le fils : le fils procéde de Dieu même. Et parce qu'Eusebe de Cesarée votre frere, Theodote, Paulin, Athanase, Gregoire, Aëtius & tous les orientaux disent que Dieu est avant son fils, sans commencement : ils ont été frappez d'anathême, excepté seulement Philogone, Hellanique & Macaire, trois hérétiques ignorans qui disent que le fils est, les uns une expiration, les autres une projection, les autres non engendré comme le pere. Nous ne pouvons seulement entendre de telles impiétez, quand ces hérétiques nous menaceroient de mille morts. Mais que disons-nous, que pensons-nous, qu'avons-nous enseigné, qu'enseignons-nous encore ? Que le fils n'est point non engendré, ni portion du non engendré en aucune maniere, ni tiré d'aucun sujet. Mais que par la volonté & le conseil du pere, il a subsisté avant les tems & avant les siécles, pleinement Dieu, fils unique, inaltérable ; & qu'avant que d'être engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'étoit pas : car il n'étoit pas non engendré. Nous sommes persécutez pour avoir dit : Le fils a un commencement & Dieu n'en a point. C'est pour cela qu'on nous persécute ; & pour avoir dit : qu'il est tiré du néant. Ce que nous avons dit ; parce qu'il n'est, ni une portion de Dieu, ni tiré d'un sujet. C'est pour cela qu'on nous persécute. Vous sçavez le reste. Je souhaitte que vous vous portiez bien en notre Seigneur, & que vous vous souveniez de mes afflictions, pieux Eusebe Collucianiste. Telle fut la lettre d'Arius.

AN. 321.

Il appelle Eusebe Collucianiste, parce qu'ils avoient été ensemble disciples du martyr saint Lucien prêtre d'Antioche. Les évêques qu'Arius nomme en cette lettre sont : Eusebe de Cesarée en Palestine, & le titre qu'il lui donne de frere de l'autre Eusebe, fait croire qu'ils étoient effectivement parens : Theodote évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusebe a fait l'éloge, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe en Cilicie, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydda, autrement Diospolis. Voilà ceux qu'il prétend avoir pour lui. Les trois qu'il avoue lui être contraires, sont Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phenicie, Macaire de Jerusalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, & plaida devant les tribunaux : il étoit marié & avoit une fille. Son mérite le fit élire évêque d'Antioche vers l'an 318. après Vital successeur de Tyran qui avoit tenu ce siége apostolique depuis l'an 299. jusqu'en 312. Philogone gouverna l'église d'Antioche pendant cinq ans, en des tems fort difficiles. La persécution ne venoit que de cesser, il en restoit de fâcheuses suites & bien des abus à corriger : & il eut besoin d'une grande sagesse, pour arrêter le cours de l'hérésie qui commençoit à paroître. Macaire évêque de Jerusalem avoit succédé à Hermon en 314. & S. Athanase le compte entre les plus grands évêques de son siécle.

XXXIV. Evêques de l'un & de l'autre parti.

Theod. I. *c.* 5. VII. *hist. c.* 32. *Sup. l.* IX. *n.* 29.

Chrysost. hom. in Philog. to. 6.

Sup. liv. IX. *n.* 21.

Orat. I. *in Arian p.* 291.

Eusebe de Nicomedie ayant reçu la lettre d'Arius écrivit à Paulin de Tyr, louant le zéle d'Eusebe de Cesarée pour la défense de la vérité, c'est-à-dire, suivant sa pensée, pour la doctrine d'Arius ; & blâmant le silence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour la soutenir. Il explique lui-même cette doctrine en ces ter-

XXXV. Lettre d'Eusebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.

AN. 321. mes : Nous n'avons jamais oüi dire qu'il y ait deux êtres non engendrez, ni un divisé en deux à la maniere des corps. Nous n'avons rien appris de semblable. Mais nous croyons qu'il y a un être non engendré, & un être qu'il a véritablement produit : mais sans le tirer de sa substance, sans participer aucunement à la nature non engendrée : entierement différent de nature & de puissance, toutefois produit à la ressemblance parfaite de la nature & de la puissance de celui qui l'a fait. Nous croyons que son commencement est inexplicable par le discours, & même incompréhensible par la pensée, non-seulement des hommes, mais de tout ce qui est au-dessus des hommes. Et en parlant ainsi, nous ne nous fondons pas sur nos raisonnemens, mais sur l'écriture, qui nous apprend qu'il est créé, fondé & engendré dans sa substance, dans sa nature inaltérable, & dans la ressemblance avec celui qui l'a fait; comme le Seigneur dit lui-même : Dieu m'a créé au commencement de ses voies, & m'a fondé avant le siécle, & m'a engendré avant toutes les collines. S'il étoit tiré de lui, comme une partie ou comme un écoulement de sa substance, on ne diroit plus qu'il a été créé ou fondé, il seroit dès le commencement non engendré, comme celui dont il procéderoit. Que si, parce qu'il est dit engendré, on prend prétexte de dire qu'il est produit de la substance du Pere, & qu'il a par conséquent l'identité de nature; nous sçavons que l'écriture ne dit pas de lui seul qu'il est engendré, mais encore de ceux dont la nature est entiérement dissemblable; car elle dit des hommes : J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont méprisé. Et encore :

Prov. VIII. 22. *sec.* 70.

AN. 321.

Tu as abandonné Dieu qui t'a engendré. Et ailleurs : Qui a engendré les goutes de rosée. Non pour dire, qu'une substance soit tirée de l'autre, mais qu'il a tout produit par sa volonté : car rien n'est tiré de sa substance. Il est Dieu : le reste est fait selon son bon plaisir, par son Verbe, pour lui devenir semblable : Dieu a tout fait par lui ; mais tout vient de Dieu. Prenez ceci, & le mettez en œuvre, selon la grace que Dieu vous a donnée, & l'écrivez au plutôt au seigneur Alexandre : car je m'assure que vous le persuaderez. Telle fut la lettre d'Eusebe à Paulin.

Isa. I. 2. *sec.* 70. *Deut.* XXXII. 18. *Job.* XXXVIII. 28.

XXXVI. Lettre d'Arius à S. Alexandre.

Arius lui-même écrivit de Nicomedie à saint Alexandre en ces termes : Au bienheureux pape Alexandre, notre évêque, les prêtres & les diacres : salut en Notre-Seigneur. La foi que nous avons reçue de nos ancêtres, & apprise de vous, bienheureux pape, est telle : Nous reconnoissons un Dieu seul non engendré, seul éternel, seul sans principe, seul véritable, qui seul posséde l'immortalité : seul sage, seul bon, seul puissant, seul juge de tous, qui conduit & gouverne tout ; immuable, inaltérable, juste & bon ; le même Dieu de la loi, des prophetes & du nouveau testament : qui a engendré son Fils unique avant les tems des siécles, par qui il a fait les siécles mêmes, & tout le reste. Il l'a engendré non en apparence, mais en vérité ; il lui a donné l'être par sa volonté, & l'a rendu immuable & inaltérable, créature de Dieu parfaite, non comme une des créatures : Fils, non comme un de ses fils. Il n'est pas sorti hors du pere, comme Valentin l'a enseigné ; il n'est pas, comme Manès l'a inventé, une partie consubstantielle du Pere ; ni tel que dit Sabellius, qui divisant l'unité, a

Athanas. de Synod. p. 885. *Epiph. hær.* 69. n. 7. 8. 1. *Tim.* VI. 16.

2. *Tim.* I. 9. *Hebr.* I. 2.

AN. 321.

dit qu'il eſt Fils & Pere tout enſemble; ni ſelon Hieracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'eſt pas non plus, que celui qui étoit auparavant, ait été engendré depuis ou créé Fils. Vous-même, bienheureux pape, avez ſouvent condamné au milieu de l'égliſe, & dans l'aſſemblée des prêtres, ceux qui introduiſoient ces erreurs.

Mais nous diſons, qu'il a été créé par la volonté de Dieu, avant les tems & avant les ſiécles, & qu'il a reçu du Pere la vie, l'être & la gloire, que le Pere lui a conferée en même-tems. Car le Pere lui donnant la poſſeſſion de toutes choſes, ne s'eſt pas privé de ce qu'il a en lui-même, comme non engendré. Il eſt la ſource de tout; en ſorte qu'il y a trois hypoſtaſes. Dieu étant la cauſe de tout, eſt ſans principe & très-ſeul. Le fils engendré hors le tems par le pere, créé & fondé avant les ſiécles, n'étoit pas avant que d'être engendré; mais il ſubſiſte par le pere, ſeul engendré hors le tems avant toutes choſes. Car il n'eſt pas éternel, ni coéternel au pere, ou non engendré comme lui: & il n'a pas l'être en même tems que ſon pere, comme quelques-uns diſent des choſes relatives, introduiſant deux principes non engendrez. Mais comme l'unité eſt le principe de tout, ainſi Dieu eſt avant toutes choſes. C'eſt pourquoi il eſt auſſi avant le fils, comme vous nous l'avez enſeigné, prêchant au milieu de l'égliſe. Donc en tant qu'il tient de Dieu l'être, la gloire & la vie, & qu'il en a reçu toutes choſes, c'eſt ainſi que Dieu eſt ſon principe: car il le précede étant ſon Dieu & avant lui. Que ſi quelques-uns entendent ces expreſſions: Il eſt de lui & de ſon ſein:&,

Je ſuis ſorti de mon pere, &, Je viens, comme s'il étoit une partie conſubſtantielle, ou une projection : le pere ſera composé & diviſible, & muable, & corps ſelon eux, & ſujet à toutes les ſuites de la nature corporelle, lui qui eſt Dieu incorporel. Telle fut la lettre d'Arius, où l'on voit le fond de ſon héréſie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il ſoutient à ſon évêque d'avoir enſeigné cette doctrine : lui qui dans ſa lettre à Euſebe de Nicomédie, ſe plaint que ſon évêque enſeigne que le fils eſt coéternel au pere.

Sup. n. XXXIII.

Ce fut, comme l'on croit, vers ce même tems qu'Arius composa ſa Thalie. C'étoit un cantique ſur la même meſure & ſur le même air des chanſons infames, que Sotade avoit autrefois composées, pour les feſtins & pour les danſes : ce qui ſuffiſoit pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenoit : car Arius y avoit renfermé la ſubſtance de ſa doctrine. Il fit pluſieurs autres cantiques, pour la répandre & l'inſinuer agréablement dans les eſprits même des perſonnes les plus groſſieres : il y en avoit pour les voyageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournoient la meule.

Athan. in Ar. or. 2. *p.* 308. 310. *de Syn. p.* 883. *Sup. l.* III. *n.* 51.

Philoſtorg. lib. II. *c.* 2.

XXXVII. Concile de Bithynie pour Arius.

Euſebe de Nicomedie & ceux de ſon parti ſe ſentirent offenſez de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avoit point cedé aux prieres qu'ils lui avoient faites pluſieurs fois, de recevoir Arius, & ils en furent plus animez à établir ſa doctrine. Dès-lors ils conçurent une haine mortelle contre Athanaſe diacre d'Alexandrie ; car s'en étant informez curieuſement, ils aprirent qu'il étoit continuellement avec l'évêque, & qu'il en étoit ſingulierement eſtimé. Ils aſſemblerent donc

Sozom. lib. I. *c.* 15. *Conc. Alex. ap. Athan.* 2. *apol. p.* 725. *D.*

AN. 321.

un concile en Bithynie, & écrivirent à tous les évêques du monde, de communiquer avec les Ariens, comme ayant des ſentimens orthodoxes, & de diſpoſer Alexandre à communiquer avec eux. Comme ils ne gagnoient rien ſur Alexandre, qui demeuroit toujours ferme, Arius envoya à Paulin de Tyr, à Euſebe de Ceſarée, & à Patrophile de Scythopolis, & leur demanda pour lui & pour les ſiens permiſſion d'aſſembler le peuple qui étoit avec eux, comme étant déja ordonnés prêtres; puiſque c'étoit la coutume à Alexandrie, que les prêtres aſſemblaſſent le peuple des égliſes particulieres, ſans préjudice de l'évêque, qui étoit au-deſſus de tous. Car alors il n'y avoit d'ordinaire en chaque ville qu'une aſſemblée eccléſiaſtique, où l'évêque préſidoit; & c'étoit aparemment la grandeur d'Alexandrie, qui obligeoit à en tenir pluſieurs. Ces trois évêques s'étant aſſemblez avec d'autres évêques de Paleſtine, accorderent à Arius ce qu'il demandoit, & lui permirent à lui & aux autres prêtres Alexandrins de ſon parti d'aſſembler leurs ſectateurs comme auparavant; mais à la charge de demeurer ſoûmis à Alexandre, & de le prier toujours qu'il leur accordât ſa paix & ſa communion. Ainſi, l'on voyoit en Paleſtine des aſſemblées particulieres ſous ces prêtres Ariens, qui malgré l'évêque d'Alexandrie, prétendoient faire partie de ſon égliſe.

XXXVIII.
Seconde guerre de Licinius.
Socr. 1. hiſt. 6. Euſ. 11. vit. c. 3. Anon. Valeſ. poſt. Amm. Mar. V. Pagi an. 318. n. 3. Zoſim. lib. 2. p. 689.

Le crédit d'Euſebe de Nicomédie devint très-grand par le ſéjour que Conſtantin fit en cette ville, après avoir entierement défait Licinius. Car Conſtantin ne put ſouffrir long-tems la perſécution que ſon collégue exerçoit contre les Chrétiens; & Licinius s'attira d'ailleurs ſon indignation. Conſtantin étoit à

Theſſalonique, quand les Gots, ou plûtôt les Sarmates, voyant la frontiere mal gardée, entrerent dans la Thrace & la Méſie, & pillerent le plat païs. Conſtantin les arrêta par ſa vigueur & par la terreur de ſon nom, & leur fit rendre les captifs. Licinius ſe plaignit qu'il avoit entrepris la défenſe de ſes terres, contre la foi des traitez; & employant tantôt les prieres, tantôt les menaces, il l'excita à lui déclarer la guerre. Licinius s'étoit d'ailleurs rendu odieux par ſon avarice, ſa cruauté, ſes débauches; il faiſoit mourir pluſieurs perſonnes pour avoir leurs richeſſes, ou il corrompoit leurs femmes.

A l'occaſion de cette guerre, les Romains faiſoient les ſacrifices qu'ils appelloient *des luſtres*, comme pour ſe purifier & attirer la faveur des dieux. Mais comme on y vouloit obliger les Chrétiens, & même les eccléſiaſtiques, Conſtantin fit une loi, par laquelle il défendit de les y contraindre, ſous peine de coups de bâton ou de groſſe amende, ſelon la condition des perſonnes. Cette loi fut donnée à Sirmium le huitiéme des calendes de Juin, ſous le conſulat de Severe & de Rufin; c'eſt-à-dire, le vingt-cinquiéme Mai 323. qui fut le tems où commença cette guerre.

Cod. Theod. lib. XVI. *l.* 5. *tit.* 2. *de ep. V. ibi. Gothofr. Pagi an.* 323. *n.* 3.

Les préparatifs en furent grands par mer & par terre. Conſtantin avoit deux cens galeres à trente rames, & plus de deux mille moindres bâtimens; cent vingt mille hommes de pied, dix mille, tant ſur les vaiſſeaux qu'en cavalerie. Sa flote étoit au port de Pirée près d'Athenes, commandée par Criſpe ſon fils, qu'il avoit fait céſar cette même année. Licinius avoit trois cens cinquante galeres d'Egyptiens, de Pheniciens, d'Africains, & de Grecs Aſiatiques; cent cin-

Zoſim. ibid.

AN. 324. quante mille hommes de pied, & quinze mille chevaux: sa flotte étoit dans l'Hellespont, commandée par Arman. Constantin, pour montrer qu'il attendoit de Dieu la victoire, menoit avec lui des évêques, & faisoit marcher à la tête de ses troupes l'enseigne ornée de la croix, c'est-à-dire, le Labarum. On le gardoit dans une tente séparée loin du camp; & la veille des jours de combat l'empereur s'y retiroit pour prier, avec peu de personnes; observant une pureté particuliere, & pratiquant le jeûne & la mortification.

Eus. vit. II. c. 3. 4. c. 12. 14. Licinius s'en mocquoit, & menoit avec lui des devins Egyptiens, des magiciens, des empoisonneurs, des sacrificateurs, & des prophetes des faux Dieux, ausquels il sacrifioit, les interrogeant sur l'événement de la guerre. Ils lui promettoient une victoire certaine, par de longs oracles, composez en vers magnifiques. Les interprêtes des songes, les augures & les aruspices lui faisoient les mêmes promesses, qui le remplissoient de confiance. *Ibid. c. 5.* Il assembla les plus confidens de ses gardes & de ses amis dans un bois qu'ils estimoient sacré, rempli de plusieurs idoles: & après qu'il leur eut allumé des cierges, & fait les sacrifices ordinaires, il dit à ceux qui l'accompagnoient: Voila, mes amis, les dieux de nos peres, que nous honorons comme nous avons appris d'eux: notre adversaire les a abandonnez pour je ne sçai quel Dieu étranger, dont le signe infame profane son armée; cette occasion fera voir qui de nous est dans l'erreur. Si ce Dieu étranger de Constantin, dont nous nous mocquons aujourd'hui, lui donne la victoire malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconnoître: si les nôtres l'emportent, comme il n'en faut pas douter, après cette

victoire,

victoire, nous ferons la guerre aux impies qui les rejettent. Eusebe de Césarée dit avoir appris ce discours de ceux qui l'avoient oüi de leurs oreilles. AN. 324.

Licinius étoit campé avantageusement sur une montagne près d'Andrinople. Constantin, plus habile & mieux servi, surprit ses troupes, & les mit en tel désordre, qu'il en demeura près de trente-quatre mille sur la place : son camp fut pris, & Licinius lui-même obligé de s'enfuir, & de s'enfermer dans Byzance. C'étoit le cinquiéme des nones de Juillet, sous le troisiéme consulat de Crispe & de Constantin le jeune ; c'est-à-dire, le troisiéme de Juillet l'an 324. Constantin suivit Licinius & l'assiégea dans Byzance. Cependant sa flotte conduite par Crispe, arriva à Gallipoli, où elle gagna une victoire si entiere sur celle de Licinius, qu'Amand qui la conduisoit, eut peine à se sauver. Licinius voyant qu'il alloit être assiégé par mer, comme il l'étoit déja par terre, s'enfuit à Calcedoine avec ses trésors. Constantin le poursuivit, & se rendit maître des côtes de Bithynie. Licinius vint encore au devant ; il y eut un second combat près de Calcedoine ; il y fut défait, & avec un tel carnage, que de cent trente mille hommes qu'il avoit, à peine s'en sauva-t-il trois mille. Aussitôt Byzance & Calcedoine ouvrirent les portes à Constantin. Licinius se retira à Nicomedie, & Constantin l'y assiégea encore. Alors désespérant de ses affaires, il sortit en état de suppliant, lui présentant la pourpre, le reconnoissant pour son empereur & son maître, demandant pardon du passé, & se contentant qu'il lui sauvât la vie, en considération de sa femme Constantia, sœur de Constantin. Le vainqueur

Zos. p. 681. Anonym.

Idat. in fast.

An. 324.

Zosim.

AN. 324.

lui accorda cette grace, & l'envoya à Theſſalonique, où comme il ne pouvoit vivre en repos, il le fit mourir l'année ſuivante.

XXXIX. Protection divine ſur Constantin.

Euſ. vit. II. *c.* 6.

Conſtantin reçut en cette guerre pluſieurs marques de la protection divine. Dans les villes qui obéiſſoient à Licinius, on crut voir en plein midi les troupes de Conſtantin paſſer au travers, comme déja victorieuſes,

c. 7.

quoiqu'elles en fuſſent encore éloignées. Dans les combats, par tout où paroiſſoit le Labarum, les ennemis fuyoient, & ſa préſence raſſuroit les troupes

c. 8.

ébranlées. Cinquante hommes choiſis entre les protecteurs ou gardes du corps, étoient deſtinez à la garde de cette enſeigne, & la portoient tour à tour ſur

c. 9.

leurs épaules. Un d'eux épouvanté dans le combat, la donna à un autre, pour s'enfuir plus librement, & auſſitôt il fut tué d'un trait dans le ventre. On tira pluſieurs coups ſur celui qui avoit pris le Labarum; mais il ne fut bleſſé d'aucun : ils porterent tous ſur le bois de l'enſeigne. Euſebe avoit appris cette merveille de la

c. 16.

propre bouche de l'empereur. Licinius s'étant apperçû de la vertu de cette enſeigne, donnoit ordre à ſes gens de l'éviter autant qu'il ſeroit poſſible.

Sozom. I. *hiſt.* *c.* 18.

Quand Conſtantin entra dans Byzance, quelques philoſophes s'approcherent de lui, & ſe plaignirent qu'il introduiſoit une religion nouvelle, au mépris des anciennes coûtumes des Grecs & des Romains, obſervées par ſes ancêtres. Ils demandoient à entrer en diſpute ſur cette doctrine avec Alexandre qui étoit évêque de Byzance; & il accepta le combat par ordre de l'empereur, quoiqu'il fût peu exercé à la dialectique, mais il étoit d'une vertu ſinguliere. Les philoſophes étant aſſemblez vouloient tous parler : mais

S. Alexandre les pria d'en choisir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, S. Alexandre dit à celui qui étoit chargé de parler : Au nom de J. C. je te commande de te taire. Aussi-tôt il demeura muet, comme s'il eût eu la bouche fermée ; & on jugea que ce n'étoit pas un petit miracle d'avoir fait taire un philosophe.

XL.
Nouveaux édits de Constantin pour l'église.

Eus. II. vit. c. 30.

Par cette victoire la paix & la sureté au-dehors fut entierement rendue à l'église, & pour la confirmer, Constantin fit plusieurs loix. Il ordonna que l'on rappellât tous ceux qui avoient été bannis pour la foi ; que l'on déchargeât des fonctions publiques ceux que l'on y avoit rendu sujets, en les mettant exprès au tableau du conseil des villes, où ils n'étoient point auparavant : que l'on rendît les biens à ceux qui en avoient été dépouillez. Il rendît la liberté à ceux qui avoient été releguez dans les isles, ou condamnez aux mines & aux autres ouvrages publics ; entr'autres à ceux qui avoient été engagez comme esclaves du fisc aux manufactures de toiles & d'étoffes. Il donna le choix à ceux qui avoient été dégradez de la milice comme chrétiens, de rentrer dans le service, ou de se retirer avec un congé honorable. Voilà pour les personnes. Quant aux biens, il rendit aux parens les successions des martyrs, des confesseurs, des bannis pour la foi, qui avoient été dépouillez : au défaut de parens, il donna ces biens aux églises des lieux, & confirma les donations des martyrs & des confesseurs. Il condamna tous les possesseurs à rendre ces héritages : mais sans restitution de fruits, pourvû qu'ils les rendissent d'eux-mêmes. Il voulut que le fisc fît la même restitution ; que l'on rendît aux églises tous leurs

c. 33. c. 34. c. 35. c. 36. c. 38. c. 39.

AN. 324. immeubles, maiſons, terres, jardins, & particulierement les lieux honorez par les corps des martyrs qui
c. 40.
c. 41. y étoient enterrez. Il promit de dédommager ceux qui auroient reçu du fiſc quelqu'un de ces héritages à titre d'achat, de donation, ou autrement.

c. 44. Cet édit fut propoſé en Orient, & l'empereur le fit exécuter réellement. Les gouverneurs qu'il envoyoit dans les provinces étoient chrétiens pour la plûpart; & il défendoit à ceux qui étoient encore payens de ſacrifier aux idoles. Il en uſoit de même à l'égard des officiers ſupérieurs, comme les préfets du prétoire &
c. 45. leurs vicaires. Il fit en même tems deux autres loix: l'une qui défendoit de ſacrifier aux idoles ni dans les villes, ni à la campagne, ni d'ériger des idoles, ni d'exercer les divinations, ou les autres ſuperſtitions: l'autre loi ordonnoit de rebâtir des égliſes plus grandes qu'auparavant, comme ſi tous les hommes devoient ſe faire chrétiens, ce qui ne paroiſſoit pas alors croyable. Ces loix étoient adreſſées aux gouverneurs des provinces, & elles les exhortoient à ne point épargner la dépenſe, que l'empereur fourniſſoit de ſon tréſor. Il y avoit auſſi des lettres conformes adreſſées à chaque évêque, au moins à ceux des grands ſiéges,
c. 46. pour les exhorter d'exciter les autres évêques, les prêtres & les diacres à rétablir ou augmenter les anciennes égliſes, ou même en bâtir de nouvelles, & à demander aux gouverneurs les choſes néceſſaires pour
c. 47. 48. &c. ces ouvrages. Il fit encore un grand édit adreſſé aux provinces d'Orient, pour exhorter tous ſes ſujets à
c. 56. quitter l'idolatrie & embraſſer la vraie religion: mais il déclare qu'il ne veut contraindre perſonne; il laiſſe une entiere liberté de conſcience, & défend aux par-

ticuliers de s'inquiéter l'un l'autre pour la diverſité de leurs ſentimens ; n'approuvant pas ceux qui diſoient déja qu'il falloit abattre les temples. *c. 60.*

XLI. Suite de l'Arianiſme.

Conſtantin travailloit ainſi en faveur de l'égliſe, quand il apprit la diviſion qui commençoit en Egypte & dans les provinces voiſines, à l'occaſion des dogmes d'Arius. Ce n'étoit pas ſeulement les évêques & les prêtres qui diſputoient, les peuples entiers étoient diviſez : le déſordre vint à un tel point que les payens dans leurs théâtres tournoient en raillerie le Chriſtianiſme. Les ſtatues même de l'empereur furent outragées : & l'on croit que ce fut en cette occaſion que, pour toute vengeance, il ſe contenta d'une raillerie. Car comme on lui diſoit avec chaleur qu'on avoit jetté des pierres à une de ſes ſtatues, il porta la main à ſon viſage, & dit qu'il ne ſe ſentoit point bleſſé. Il y avoit déja un grand nombre de lettres écrites de part & d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favoriſoient : S. Alexandre d'Alexandrie recueillit toutes celles qui ſoutenoient la doctrine catholique, & on en comptoit des ſiennes ſeules juſqu'à ſoixante & dix. Ces lettres ſervirent depuis de fondement aux diſputes entre les catholiques & les diverſes ſectes d'Ariens. Les nouvelles de cette diviſion affligerent ſenſiblement Conſtantin : mais comme il n'étoit encore ni baptiſé ni ſuffiſamment inſtruit des myſtéres, il fut aiſé à Euſebe de Nicomedie de lui en donner telle impreſſion qu'il voulut. L'empereur avoit un grand reſpect pour les évêques, & Euſebe étoit à portée de lui parler facilement ; car après avoir vaincu Licinius, il fit du ſéjour à Nicomedie, qui depuis Diocletien avoit été en Orient la réſidence

c. 61.

Chryſoſt. ſtat. orat. 20.

Socr. 1. c. 6.

Epiph. hær. 69. n. 4.

Euſ. 11. c. 63.
Socr. 1. c. 7.

AN. 324.

ordinaire des empereurs. Eusebe fit entendre à Constantin, que cette division des églises n'avoit autre fondement, que des disputes de mots & de vaines subtilitez, qui ne faisoient rien au fonds de la religion : que le plus grand mal étoit l'aigreur des esprits, & en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius : & qu'il étoit de la piété de l'empereur, d'employer son autorité pour lui imposer silence.

XLII. Lettre de Constantin à Alexandre & à Arius.

Il envoya donc à Alexandrie Osius évêque de Cordoue capitale d'Espagne, en qui il avoit une confiance particuliere, comme nous avons déja vû. C'étoit un vieillard d'environ soixante & sept ans, évêque depuis trente ans, confesseur dans la persécution de Maximien, renommé par toute l'église. L'empereur le chargea d'une lettre adressée conjointement à Alexandre & à Arius, où il marque ainsi l'idée qu'on lui avoit donnée de leur différend. J'apprends que telle a été l'origine de votre dispute. Vous, Alexandre, demandiez aux prêtres, ce que chacun d'eux pensoit sur un certain passage de la loi ; ou plutôt sur une vaine question : Vous, Arius, avançâtes inconsidérément, ce que vous deviez n'avoir jamais pensé, ou l'étouffer par le silence. Il falloit ne point faire une telle question, ou n'y point répondre. Ces questions qui ne sont point nécessaires, & qui ne viennent que d'une oisiveté inutile, peuvent être faites, pour exercer l'esprit; mais elles ne doivent pas être portées aux oreilles du peuple. Qui peut bien entendre des choses si grandes & si difficiles, ou les expliquer dignement ? & à qui d'entre le peuple pourra-t-il les persuader ? il faut réprimer en ces matieres la demangeaison de par-

Sup. n. 2. n. 20. Sup. l. VIII. n. 46. Eus. II. vit. c. 69.

ler, de peur que le peuple ne tombe dans le blaſphême ou dans le ſchiſme. AN. 324.

Pardonnez-vous donc réciproquement l'indiſcrétion de la demande & l'inconſidération de la réponſe : car il ne s'agit point du capital de la loi, vous ne prétendez pas introduire une nouvelle religion : vous êtes d'un même ſentiment dans le fonds, & vous pouvez aiſément vous réunir. Etant diviſez pour un ſi petit ſujet, il n'eſt pas juſte que vous gouverniez ſelon vos penſées une ſi grande multitude du peuple de Dieu. Cette conduite eſt baſſe & puerile, indigne de prêtres & d'hommes ſenſez. Puiſque vous avez une même foi, & que la loi vous oblige à l'union des ſentimens, ce qui a excité entre vous cette petite diſpute, ne doit point vous diviſer. Je ne le dis pas pour vous contraindre à vous accorder entierement ſur cette queſtion frivole, quelle qu'elle ſoit; vous pouvez conſerver l'unité avec un différend particulier; pourvû que ces diverſes opinions & ces ſubtilitez demeurent ſecrettes dans le fonds de la penſée. Il finit ainſi : Pour vous montrer juſqu'à quel excès j'ai été affligé de ce différend : Dernierement étant venu à Nicomedie, j'avois réſolu d'aller en Orient; c'eſt-à-dire, vers la Syrie & l'Egypte; mais cette nouvelle m'a fait changer d'avis, pour ne pas voir ce que je ne croirois pas même pouvoir entendre. Ouvrez-moi donc par votre réunion le chemin de l'Orient, que vous m'avez fermé par vos diſputes. Ainſi parloit l'empereur Conſtantin, ou plutôt le ſecretaire qui dreſſa cette lettre par ſon ordre; & peut-être fut-elle compoſée par Euſebe de Nicomedie. Au reſte, cette queſtion qu'on y traite de ſi frivole, n'étoit rien moins que de ſça-

AN. 324.

voir si Jesus-Christ étoit Dieu ou créature : & par conséquent, si tant de martyrs & d'autres saints, qui l'avoient adoré depuis la publication de l'évangile, avoient été idolâtres, en adorant une créature ; ou s'ils avoient adoré deux dieux, supposé qu'étant Dieu il ne fût pas le même Dieu que le Pere.

XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Osius.

Osius étant arrivé à Alexandrie avec cette lettre de l'empereur, y assembla un concile nombreux, dans lequel le prêtre Colluthe, qui avoit fait schisme, & qui se portant pour évêque, avoit prétendu ordonner des prêtres, rentra dans son état de simple prêtre ; ses ordinations furent déclarées nulles, & ceux qu'il avoit ordonnez, redevinrent simples laïques. Ainsi fut ôté ce schisme, dont toutefois on voit ensuite quelques restes : & c'est tout l'effet que nous connoissons de ce concile d'Osius. Car il ne put appaiser la dispute qu'Arius avoit émûe : seulement nous voyons qu'il traita des termes de substance & d'hypostase, pour exclure l'erreur de Sabellius. Osius ne put terminer non plus la question de la pâque, pour laquelle aussi il avoit été envoyé. Car plusieurs en Orient étoient encore attachez à la célébrer le quatorziéme de la lune comme les Juifs ; & cette diversité produisoit une division très-sensible, en ce que les uns étoient en fête & en joie, tandis que les autres étoient encore dans le jeûne & l'affliction.

ap. Athan. apoc. 2. 794. D. 731. C.

Eus. II. vit. c. ult. Socr. III. hist. c. 7.

Sozom. I. hist. c. 16. Eus. III. vit. c. 5.

XLIV. Audius schismatique.

Il y avoit dès-lors en Mésopotamie une secte de schismatiques, dont l'erreur la plus sensible étoit cet attachement à célébrer la pâque comme les Juifs : on les nommoit Audiens ou Odiens, du nom d'Audius leur chef, qui parut dans le même tems que le concile s'assembla pour déposer Arius. Audius étoit de Mésopotamie,

Theod. Fabul. IV. c. 10. Epiph. hær. 70.

Mésopotamie, célébre dans son païs pour ses bonnes mœurs & son zéle. Il faisoit profession de dire hardiment la vérité, sans avoir égard aux personnes; il résistoit en face aux évêques & aux prêtres, quand ils faisoient quelque chose contre les régles, & ne pouvoit se taire; particulierement s'il voyoit quelque ecclésiastique interessé, ou vivant dans le luxe & les délices. S'étant ainsi rendu incommode à ceux dont la vie n'étoit pas tout-à-fait réguliere, il fut contredit, haï & maltraité. Il souffrit long-tems leurs mépris & leurs insultes, continuant toujours à fréquenter les assemblées ecclésiastiques; & quoique ses ennemis l'en eussent chassé, il ne cessoit pas de dire la vérité, sans rompre le lien de l'unité, ni se séparer de l'église catholique. Enfin on en vint jusqu'à le frapper lui & les siens par plusieurs fois, & on le poussa tellement, qu'il se sépara de l'église, & fut suivi de plusieurs. Ce n'étoit d'abord qu'un simple schisme, & ils faisoient profession d'une morale très-sévere, sans errer dans la foi. Ils vivoient tous du travail de leurs mains; tant les laïques que les prêtres, & les évêques : car Audius lui-même fut ordonné évêque par un évêque qui s'étoit séparé pour de semblables disputes.

Toutefois ils furent bien-tôt Quartodécimains & Anthropomorphites. Ils célébroient la pâque le quatorziéme de la lune comme les Juifs; prétendant que c'étoit l'ancienne coutume de l'église; & pour le prouver, alléguoient le livre des constitutions apostoliques; mais différent de celui que nous avons sous ce nom. Ils étoient Anthropomorphites, en ce qu'ils prenoient trop à la lettre, ce qui est dit que l'homme est fait à l'image de Dieu, sans distinguer si cette image

Epiph. ib. n. 9. 10.

V. Petav. hic. Epiph. n. 2. 3. &c.

AN. 324. étoit selon l'ame ou selon le corps; & joignant les passages qui semblent attribuer à Dieu un visage, des yeux, des mains, & le reste; ils se le figuroient corporel & sous une forme humaine. Leur vie au reste étoit pure & innocente, au moins dans ces commencemens, & ils avoient grand nombre de monasteres; mais ils ne vouloient ni prier ni communiquer avec personne, qui ne fût de leur secte, quelque sainte que fût sa vie.

Epiph. n. 15.

LIVRE ONZIE'ME.

AN. 325.

I. Convocation du concile de Nicée.

Euf. III. vit. c. 6. Ruf. I. hist. c. I. Sozom. I. c. 17.



L'EMPEREUR Constantin ayant appris par le retour d'Osius, le peu d'effet de sa lettre, & la grandeur des maux de l'église, qui demandoient un remede plus puissant, résolut par le conseil des évêques, d'assembler un concile œcumenique; c'est-à-dire, de toute la terre habitable. La chose étoit jusqu'alors sans exemple: l'église n'avoit pas eu la liberté de faire de si grandes assemblées sous les empereurs payens; & Constantin ne venoit que de réunir tout l'empire en sa personne, par la défaite de Licinius. Il choisit pour le lieu de l'assemblée la ville de Nicée, l'une des principales de la Bithynie, voisine de Nicomedie, où il résidoit; & il envoya de tous côtez aux évêques des lettres respectueuses, pour les inviter à s'y rendre en diligence: il leur fournit liberalement les voitures; soit des chevaux, soit la commodité de ce que les Romains appelloient la course publique, pour ceux qui voyageoient par ordre du prince.

Sup. liv. V. n. 56.

Les évêques s'assemblerent à Nicée au nombre de trois cens dix-huit; sans compter les prêtres, les diacres, & les acolythes. On leur fournit à eux & à leur suite toutes les choses nécessaires, par ordre de l'empereur. Les plus illustres étoient Alexandre, évêque d'Alexandrie, accompagné du diacre Athanase, natif d'Alexandrie, & encore jeune, qu'il estimoit particulierement, & qui lui fut d'un grand secours. Il y avoit encore deux fameux évêques entre ceux d'Egypte, Potammon d'Heraclée sur le Nil, & Paphnuce de la haute Thebaïde, qui dans la persécution avoit eu l'œil droit crevé & le jaret gauche coupé, comme plusieurs autres confesseurs condamnez aux mines. Il avoit été moine à Pisper & disciple de S. Antoine : il chassoit les démons par sa parole, & guérissoit les malades par sa priere : on disoit même qu'il avoit rendu la vûe à des aveugles. Pendant le concile l'empereur le faisoit souvent venir dans son palais, l'embrassoit & lui baisoit l'œil qu'il avoit perdu pour la foi.

AN. 325.

II. S. Paphnuce & S. Spyridion.

Ruf. 1. *c.* 5. *Socr.* 1. *c.* 8. *Ath. apol.* 2. *p.* 770. *A.*

Ruf. 1. *c.* 4. *Sozom.* 1. *c.* 10.

Spyridion évêque de Trimithonte en l'isle de Chypre, n'étoit pas moins admirable. Il gardoit des moutons, tout évêque qu'il étoit; & des voleurs étant entrez de nuit dans sa bergerie, se trouverent attachez par des liens invisibles. Le saint vieillard venant le matin pour mener paître son troupeau, les trouva encore suspendus, &, en ayant appris le sujet, il les délia par sa parole, & leur dit : Prenez un bélier, afin que votre peine ne soit pas perdue : mais vous auriez mieux fait de le demander. Il avoit une fille nommée Irene, qui le servoit, & demeura vierge jusqu'à la mort. Un particulier vint demander un dépôt qu'il lui avoit

Ruf. 1. *c.* 5. *Sozom.* 1. *c.* 11.

AN. 325. confié à l'inſçû de ſon pere. Il chercha par toute ſa maiſon ſans rien trouver : le dépoſitaire perſiſtoit, pleurant, preſſant, menaçant de ſe tuer. Spyridion va au tombeau de ſa fille & l'appelle par ſon nom, Irene. Que vous plaît-il, mon pere, répondit-elle ? Où avez-vous mis, dit-il, le dépôt d'un tel ? Elle répond : Vous le trouverez enterré en tel endroit. Il l'y trouva en effet & le rendit. On racontoit pluſieurs autres miracles de S. Spyridion.

Sozom. ibid. On admiroit auſſi ſon exactitude pour la tradition eccleſiaſtique. Un jour les évêques de Chypre étant aſſemblez, Triphylle évêque de Ledre fut chargé de précher le peuple, dans la célébration des myſteres. C'étoit un homme éloquent & de grande littérature. Jo. v. 8. Etant obligé de citer ce paſſage de l'évangile : Emporte ton grabat & marche, il dit un autre mot grec, comme qui diroit lit, au lieu de grabat. Spyridion en fut indigné, & dit : Es-tu meilleur que celui qui a dit grabat, pour avoir honte d'employer ſes paroles ? & il ſe leva de ſa chaire à la vûe du peuple. Telle étoit ſa gravité, & l'autorité que lui donnoit ſa vertu & ſon grand âge. Voici un exemple de ſon hoſpitalité. Pendant le carême, & lorſqu'il avoit coutume avec ſa famille de paſſer quelques jours de ſuite ſans manger, c'eſt-à-dire, apparemment pendant la ſemaine ſainte, il lui vint un voyageur fort fatigué. Il dit à ſa fille qui vivoit encore : Lavez-lui les pieds & lui donnez à manger. Il n'y a, dit-elle, ni pain ni farine : nous n'en avons pas beſoin à cauſe du jeûne. Spyridion ayant fait ſa priere à Dieu & ſes excuſes à l'hôte, commanda à ſa fille de faire cuire de la chair de porc ſallée qu'il avoit dans ſa maiſon. Quand elle fut cuite, il ſe mit à table

avec l'hôte, en mangea le premier, & l'invita à en faire autant. Celui-ci s'en excusoit, en disant qu'il étoit chrétien. C'est pour cela, dit-il, que vous devez moins en faire de difficulté, puisque la parole de Dieu dit, que tout est pur à ceux qui sont purs : voulant montrer par ce discours & par son exemple, combien les chrétiens devoient s'éloigner des scrupules judaïques.

AN. 325.

Tit. I. 15.

III.
S. Jacques de Nisibe.

Theod. I. *hist.* c. 7.
Idem. Philoth. c. 1.

Saint Jacques évêque de Nisibe en Mésopotamie étoit aussi fameux par ses miracles. Il étoit de Nisibe même, que l'on nommoit en grec Antioche de Mygdonie. D'abord il embrassa la vie solitaire, & demeuroit sur les plus hautes montagnes. L'hiver il se mettoit à couvert dans une caverne : pendant les trois autres saisons il demeuroit à l'air dans les bois. Sa nourriture n'étoit que des fruits sauvages, qu'il cueilloit sur les arbres, & des herbes qu'il trouvoit propres à manger ; mais il n'usoit point de feu. Sa tunique & son manteau n'étoient que de poil de chévre très-rude. Dieu lui donna le don de prophétie & des miracles : & il en fit dans un voyage de Perse, qu'il avoit entrepris pour visiter les nouvelles églises qui s'y formoient. En effet, on trouve un évêque de Perse nommé Jean au concile de Nicée. Le mérite & la réputation de Jacques le firent choisir pour évêque de Nisibe sa patrie ; mais il garda dans la ville la même maniere de vie que sur les montagnes : ajoûtant aux jeûnes & aux autres austeritez, le soin des pauvres, la correction des pécheurs, & les autres travaux de l'épiscopat. Un jour comme il passoit en un certain lieu, quelques pauvres s'approcherent de lui, demandant de quoi enterrer un de leurs camarades qui étoit étendu comme mort. Il

Gelas. lib. II. c. 27. 35.

AN. 325.

leur donna, & pria Dieu en même tems pour le mort, de lui pardonner ses péchez & l'admettre à la compagnie des saints; & alors ce misérable qui faisoit le mort, expira en effet. Quand le saint fut passé, ses camarades le voulant faire lever, furent bien surpris de le trouver mort : ils coururent après le saint, se jetterent à ses pieds, avouant leur imposture, & s'excusant sur leur pauvreté. Il les écouta, & rendit la vie par ses prieres à celui à qui sa priere l'avoit ôtée. Tel étoit l'illustre Jacques de Nisibe.

IV. Autres évêques illustres.

Theod. I. *c.* 7. *Hier. in Catal. & epist.* 126. *ad Evagr.*

Sozom. I. *c.* 2.

Paul évêque de Néocésarée sur l'Eufrate, avoit perdu l'usage des deux mains, dont on lui avoit brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la persécution de Licinius. Eustathe évêque d'Antioche se trouva aussi au concile. Il étoit de Side en Pamphylie, & ayant été quelque tems évêque de Berée en Syrie, il avoit été appellé au siége d'Antioche après la mort de S. Philogone. Eustathe étoit confesseur, également estimé pour la sainteté de sa vie & pour sa doctrine. Il composa contre les Ariens plusieurs ouvrages, que nous n'avons plus : mais il nous reste de lui un traité de la Pythonesse, où il montre contre l'opinion d'Origene, qu'elle ne fit pas revenir Samuel même ; mais seulement que le demon agit sur l'imagination de cette femme & de Saül.

Sup. liv. X. *n.* 16. 17.

On vit aussi à Nicée Macaire évêque de Jerusalem : Leonce de Césarée, métropole de la Cappadoce, qui avoit déja assisté au concile d'Ancyre & au concile de Néocésarée : aussi-bien qu'Amphion, évêque d'Epiphanie en Cilicie. De la même province vint aussi Macedonius de Mopsueste, alors encore Catholique, depuis Arien. Leonce avoit souffert de grands travaux

pour la foi, & formé plusieurs martyrs, entre autres, saint Gregoire d'Armenie. En venant au concile, il instruisit à la foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, pere de saint Gregoire le théologien. De la même province de Cappadoce vint Eupsyque de Tyane : & des provinces voisines, Longien de Néocésarée, Melece de Sebastopolis, Hypatius de Gangre en Paphlagonie, qui fut, dit-on, au retour du concile tué à coups de pierres par les Novatiens. Marcel évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, depuis célébre par les erreurs dont il fut accusé, mais toujours très-opposé aux Ariens, fut reconnu très-orthodoxe dans le concile.

AN. 325.

Greg. Naz. orat. 19.

Philostorg. lib. 1. *c.* 7. *Martyrol. R.* 14. *Nov. ex Menol.*

Epist. Jul. ap. Athan. apol. l. 2. *p.* 750.

On y compte aussi Theonas de Cyzique, Marin de Troade, Eutychus de Smyrne, Nunechius de Laodiocée en Phrygie. De Thrace, Phédria, Pédore ou Péderote, évêque d'Heraclée, qui en étoit la métropole, compté par S. Athanase entre les hommes apostoliques ; & Alexandre évêque de Byzance dont il a déja été parlé. De Macedoine, Alexandre de Thessalonique, qui appelloit S. Athanase son fils, depuis même que ce saint fut évêque d'Alexandrie : marque de sa grande autorité. De Grece, Piste évêque d'Athenes, Aristée d'une autre ville. Un autre Piste évêque de Marcianopolis en Mysie. De Dacie, Protogene évêque de Sardique, illustre dès-lors : Silvestre d'une autre ville : Theophile évêque des Goths. De Sicile, Capiton ; d'Afrique, Cecilien évêque de Carthage. On n'y trouve personne du parti des Donatistes. Ils avoient pris occasion de la guerre de Licinius pour exciter de grands troubles en Afrique, pendant que Constantin étoit occupé si loin : & après

Gelas. lib. 11. *c.* 35.

or. 1. *in.* *Ar. p.* 291.

Sup. liv. x. *n.* 18. *n.* 39. *v. Pag. an.* 317. *n.* 6.
Ath. apol. 2. *p.* 783. & 799.

Socr. 1. *c.* 42. III. *v.* 2.

An. 325.

Conſt. ap. Euſ. II. vit. c. 66. 67. 68.

ſa victoire, il avoit réſolu d'y envoyer des Orientaux, pour réunir les eſprits, voyant que les Occidentaux n'y avoient pas réuſſi. Mais la nouvelle qu'il reçut en même tems de la queſtion de l'Arianiſme, lui fit voir que les Orientaux eux-mêmes avoient plus beſoin d'être réunis.

V. Legats du Pape. Theodor. I. hiſt. c. 8.

Le pape S. Silveſtre ne pouvant aſſiſter au concile à cauſe de ſon grand âge, y envoya deux prêtres, Vitus & Vincent, avec ordre de conſentir à ce qui s'y feroit. Vitus ſe trouve auſſi nommé Viton & Victor. On croit qu'Oſius évêque de Cordoue étoit chargé de repréſenter le pape en ce concile. Il paroît y avoir préſidé, puiſque ſon nom ſe trouve à la tête de toutes les ſouſcriptions. S. Athanaſe dit qu'il a gouverné tous les conciles; & il eſt certain qu'il préſidoit au concile de Sardique ving-deux ans après. Or on ne voit pas comment un ſimple évêque de Cordoue auroit préſidé de ſon chef ſur tous les évêques du monde, même ceux d'Alexandrie & d'Antioche préſens en perſonne. Gelaſe de Cyzique dit expreſſément qu'Oſius tenoit la place de Silveſtre évêque de la grande Rome avec les prêtres Viton & Vincent: & il ne doit point être ſuſpect en ce point, étant Grec, & écrivant ſur les actes & les mémoires des Grecs. Enfin la pratique ſuivante y eſt conforme: dans les conciles œcuméniques dont nous avons les actes, nous voyons les legats du pape à la tête; & c'eſt d'ordinaire un évêque avec deux prêtres. Voilà les plus illuſtres évêques qui aſſiſterent à ce concile.

Apolog. p. 703. D.

Gelaſ. lib. I. c. 5.

VI. Evêques Ariens.

On en compte juſques à vingt-deux du parti d'Arius, dont les plus connus ſont, les deux Euſebes de Nicomédie & de Ceſarée: Theodote de Laodicée, Paulin

Paulin de Tyr, Athanaſe d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydde. Arius lui-même comptoit ces ſept pour lui. On y en doit joindre ſept autres : Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Epheſe, Narciſſe de Néroniade en Cilicie, Patrophile de Scythopole en Paleſtine; Second de Ptolemaïde en Libye; & Theonas de Marmarique. Ces deux derniers avoient été dépoſez au ſecond concile tenu à Alexandrie par S. Alexandre. Les Ariens étoient en petit nombre en comparaiſon des catholiques qui étoient près de trois cens : encore ceux-là pour la plûpart diſſimuloient ſoigneuſement leurs erreurs. Il y avoit auſſi au concile pluſieurs laïques exercez à la dialectique, pour venir au ſecours des évêques des deux parties : la plupart plus verſez dans les ſaintes lettres que dans les ſciences humaines.

AN. 325.
Sup. liv. X. *n.* 34.
Socr. I. *hiſt. c.* 8.
Sup. liv. X. *n.* 37.
Theod. I. *hiſt. c.* 7.
Socr. I. *c.* 8.
Socr. I. *c.* 17.

VII.
Converſion d'un philoſophe.
Ibid. c. 18.
Ruf. I. *c.* 2.
Socr. I. *c.* 8.

Quelques philoſophes païens ſe trouverent à cette aſſemblée, & entrerent en converſation avec les évêques : les uns vouloient ſavoir quelle étoit notre doctrine ; les autres irritez de ce qu'ils voyoient le paganiſme pancher à ſa perte, cherchoient à exciter des diſputes entre les Chrétiens, & à les diviſer. On dit qu'un vieillard du nombre des confeſſeurs, ſimple laïque & ignorant, ne pouvant ſouffrir le faſte d'un de ces philoſophes, s'attacha à lui parler. Il fit rire les plus emportez de ceux qui le connoiſſoient, & donna de la crainte aux plus ſages : toutefois le reſpect les obligea de le laiſſer faire. Il parla donc ainſi : Philoſophe, écoute au nom de J. C. Il n'y a qu'un Dieu créateur du ciel & de la terre, de toutes les choſes viſibles & inviſibles : qui a tout fait par la vertu de ſon Verbe, & a tout affermi par la ſainteté de ſon Eſprit. Ce Verbe

AN. 325. que nous appellons le fils de Dieu, ayant pitié des hommes & de leur vie brutale, a bien voulu naître d'une femme, converser avec les hommes & mourir pour eux : & il viendra encore pour juger comment chacun aura vécu. Voilà ce que nous croyons sans curiosité. Ne te fatigues donc pas en vain pour chercher des raisons contre les véritez de la foi; ou pour examiner comment cela peut s'être fait ou non; mais réponds-moi si tu le crois : c'est ce que je te demande. Je le crois, dit le philosophe étonné. Il rendit graces au S. vieillard de l'avoir vaincu, il se fit chrétien, & conseilla aux autres de faire de même : assurant avec serment qu'il s'étoit senti poussé par une force divine à se convertir.

VIII.
Mémoires contre les évêques.

Liv. 3. cod. Theod. de div. rescr. V. Pag. an. 325. Ruf. 1. c. 2.

L'empereur étoit à Nicée dès le vingt-troisiéme de Mai; plusieurs évêques voulurent profiter de l'occasion pour leurs intérêts particuliers, & lui donnerent des mémoires contre leurs confreres. On croit que c'étoit principalement les Ariens contre les catholiques. L'empereur les reçut, les fit rouller & attacher tous ensemble bien cachetez; ordonnant qu'on les lui gardât jusqu'à un certain jour qu'il marqua. Cependant il s'appliqua à réconcilier ceux qui se plaignoient les uns des autres : & le jour étant venu il se fit apporter ce paquet, & dit aux évêques : Vous ne devez pas être jugez par les hommes, puisque Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger nous-mêmes : remettez à son jugement vos différends : & unissez-vous pour vous appliquer à décider ce qui regarde la foi. Alors il brûla tous ces mémoires en leur présence : assurant avec serment qu'il n'en avoit pas lû un seul : parce que les fautes des évêques ne devoient

Zosim. 1. c. 17. Theod. 1. c. 11.

pas être publiées, de peur de ſcandaliſer le peuple. On dit même qu'il ajouta, que s'il voyoit de ſes yeux un évêque commettre un adultere, il le couvriroit de ſa pourpre.

IX.
Conférences des évêques.

Sozom. I. *c.* 17.
Athan. Or. in Ar.
p. 294. C.

Avant le jour de la ſéance publique les évêques tinrent des conférences particulieres, où ils appellerent Arius. Il expliqua toutes ſes erreurs, comme nous les avons rapportées dans ſes lettres : Que Dieu n'a pas toujours été pere, & qu'il y a eu un tems où ſon fils n'étoit pas : qu'il eſt tiré du néant, creature & ouvrage comme le reſte. Il eſt muable de ſa nature : c'eſt par ſon libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon; & quand il voudra, il peut changer comme les autres. C'eſt pourquoi Dieu prévoyant qu'il ſeroit bon, l'a prévenu de cette gloire, qu'il auroit eue depuis ſa vertu; enſorte qu'il eſt devenu tel par ſes œuvres que Dieu a prévûes. Il diſoit donc que J. C. n'étoit pas vrai Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de dieux eſt attribué. Il ajoutoit qu'il n'étoit pas le Verbe ſubſtantiel du pere & ſa propre ſageſſe, par laquelle il a tout fait : mais qu'il a été fait lui-même par la ſageſſe éternelle : qu'il eſt étranger en tout de la ſubſtance du pere : que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour nous, quand Dieu qui étoit ſeul auparavant a voulu nous créer. Qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reſte, n'étant point auparavant. Car il n'eſt point une production propre & naturelle du Pere; mais un effet de ſa grace : il n'eſt point la vertu naturelle & véritable de Dieu; mais l'écriture lui donne le nom de vertu, comme elle le donne aux chenilles & aux hanetons. Il diſoit encore, que le Pere eſt inviſible au Fils, & qu'il ne peut

AN. 325. le connoître parfaitement, mais ſeulement ſelon la meſure de ſon être, qui a commencé : enfin qu'il ne connoît pas ſa propre ſubſtance. Tels étoient les blaſphêmes d'Arius, odieux même à réciter.

Ibid. p. 295. D. Les évêques aſſemblez de tant de pays, ſe bouchoient les oreilles, & rejettoient cette doctrine, comme étrangere, & éloignée de la foi de l'égliſe. *Sozom. 1. c. 17.* Les uns vouloient condamner ſans examen toute nouveauté, pour ſe tenir à la foi, qu'ils avoient reçue par tradition dès le commencement : c'étoit principalement ceux que la ſimplicité de leurs mœurs éloignoit de toute curioſité dans la religion. D'autres ſoutenoient qu'il ne falloit pas ſuivre ſans examen les anciennes opinions. Ces conférences donnerent occaſion à pluſieurs des évêques & des clercs qui les avoient ſuivis, de montrer combien ils étoient forts dans la dialectique, & exercez à la diſpute ; & ils commencerent à être connus de l'empereur & de ſa cour, entr'autres le diacre Athanaſe d'Alexandrie.

X. Séance publique du concile.

Socr. lib. 1. c. 13. V. Pag an. 325. n. 3. 5. Euſ. III. vit. c. 10. Conc. Calch. p. 340. D.

Le jour marqué pour la ſéance publique du concile, étoit, ſelon les Romains, le treiziéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Paulin & de Julien : ſelon les Macedoniens le dix-neuviéme de Déſius, l'an d'Alexandre 636. ſelon nous, le dix-neuviéme de Juin l'an de J. C. 325. Ce jour venu, tous ceux qui devoient aſſiſter au concile ſe rendirent dans une ſalle, qui étoit au milieu du palais, plus grande que toutes les autres piéces, & remplie de bancs rangez des deux côtez, où s'étant aſſis, ils attendoient en ſilence. Alors entrerent quelques perſonnes de la ſuite de l'empereur, non de ſa garde ordinaire, ni des gens armez, mais de ſes amis, & des Chrétiens ſeulement. Tous ſe

leverent au ſignal, qui marquoit l'entrée de l'empereur; & il parut au milieu de l'aſſemblée, vêtu de pourpre, & orné d'or & de pierreries, qui jettoient un éclat merveilleux. La religion & le reſpect paroiſſoient ſur ſon viſage : il rougiſſoit, il baiſſoit les yeux, & marchoit modeſtement. D'ailleurs il étoit bien fait, d'un corps robuſte, & d'une taille au-deſſus de tous ceux qui l'environnoient : tous ces avantages rehauſſoient ſa modeſtie & ſa piété. Etant arrivé au haut de la ſalle, il ſe tint debout au milieu à la premiere place, devant un petit ſiége d'or, qui lui étoit préparé. Il ne s'aſſit qu'après que les évêques l'en eurent prié par ſigne, & tous s'aſſirent après lui.

Ibid. c. 11. *Theod.* 1. *c.* 7.

Alors l'évêque qui étoit aſſis le premier du côté droit, on croit que c'étoit Euſthate d'Antioche, ſe leva, & adreſſant la parole à l'empereur, rendit graces à Dieu pour lui : puis il ſe raſſit, & tous demeurerent en ſilence les yeux arrêtez ſur l'empereur. Il les regarda d'un viſage ſerein; & après s'être un peu recueilli en lui-même, il parla d'une voix douce & tranquille; leur témoignant une grande joie de les voir tous raſſemblez, & un extrême deſir de les voir parfaitement réunis de ſentimens. Il parla en latin, qui étoit ſa langue naturelle, & la langue de l'empire : mais on l'expliquoit en grec; parce que la plûpart des peres entendoient mieux cette langue, qui s'étendoit par tout l'Orient. Enſuite l'empereur donna la parole à ceux qui préſidoient au concile, & laiſſa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine.

Euſ. III. *vit. c.* 12.

Socr. 1. *c.* 8. *Athan. or.* 1. *in Ar. p.* 296. A.

XI. Examen de la doctrine d'Arius.

On examina d'abord celle d'Arius, on l'entendit lui-même, & il avança les mêmes blaſphêmes en préſence de l'empereur. Les Euſebiens voulant le défen-

Epiſt. Syn. ap. Socr. 1. *c.* 9.

AN. 325.

dre, cherchoient à diſputer, & ne diſoient que des impiétez : les autres évêques, qui étoient ſans comparaiſon le plus grand nombre, leur demandoient doucement de rendre raiſon de leur doctrine, & d'en apporter des preuves conformes à la religion. Mais ſi-tôt qu'ils vouloient parler, ils ſe combattoient eux-mêmes : ils demeuroient interdits, voyant l'abſurdité de leur héréſie, & confeſſoient par leur ſilence la honte que leur attiroit leur vanité. Les évêques ayant détruit les diſcours qu'ils avoient inventez, expliquerent contre eux la ſainte doctrine de l'égliſe. L'empereur écouta patiemment cette diſpute, qui fut d'abord fort échauffée. Il s'appliquoit avec grande attention aux propoſitions que l'on avançoit de part & d'autre, & les reprenant tour à tour, il tâchoit de rapprocher peu à peu ceux qui diſputoient avec plus de contention. Il parloit à chacun d'eux avec douceur, ſe ſervant de la langue grecque qu'il n'ignoroit pas : il employoit les raiſons, les prieres, les louanges, pour les amener tous à l'union.

Theod. I. c. 9. *Athan. de Decr. 251. A.* *Euſ. III. vit. c. 13.*

On lût dans le concile une lettre d'Euſebe de Nicomedie, qui contenoit l'héréſie manifeſtement, & découvroit la cabale du parti. Elle excita une telle indignation, qu'on la déchira devant tout le monde, & Euſebe fut couvert de confuſion. Il y diſoit entre autres choſes, que ſi l'on reconnoiſſoit le fils de Dieu increé, il faudroit auſſi le reconnoître conſubſtantiel au pere. Ce qui ſemble montrer que c'étoit la lettre à Paulin de Tyr, où cette penſée ſe trouve exprimée par d'autres paroles. Les Ariens préſenterent auſſi à l'aſſemblée une confeſſion de foi qu'ils avoient dreſſée ; mais ſi-tôt qu'elle eut été lûe, on la déchira en la nom-

Euſtath. ap. Theod. I. c. 8. *Ambroſ. III. de fide c. 7. alias 15. n. 125. ap. Theod. I. c. 6.* *Sup. liv. X. n. 43.* *Theod. I. c. 7.*

mant fausse & illégitime : il s'excita contre eux un grand tumulte, & tout le monde les accusa de trahir la vérité. AN. 325.

Le concile voulant détruire les termes impies dont les Ariens se servoient, & employer les paroles autorisées par l'écriture, dit que le fils est Dieu. Mais les Eusebiens vouloient que ce terme nous fût commun avec lui, parce qu'il est écrit : Il n'y a qu'un Dieu de qui est tout. Et encore : Je fais toutes choses nouvelles : & tout est Dieu. Les Peres voyant leur malice, furent contraints d'expliquer plus clairement comment le fils est de Dieu, & de dire qu'il est de la substance de Dieu ; car il est vrai de dire que les créatures sont de Dieu, puisqu'il en est l'auteur, & cette expression est nécessaire pour montrer qu'elles ne sont pas par hazard, contre les philosophes qui vouloient que le monde se fût formé par un concours fortuit d'atômes : & pour établir contre quelques hérétiques qu'il n'a été fait ni par les anges, ni par un autre auteur que le vrai Dieu. Donc Dieu qui étoit, a fait par son Verbe toutes choses, qui n'étoient point auparavant : le Verbe seul est du pere ; & pour le mieux exprimer, on dit qu'il est de la substance du pere, ce qui ne convient à aucune des créatures. Voilà pourquoi on employa ce mot de *substance*, dont il fut depuis tant disputé.

Athan. Decret. p. 267. & epist. ad Afric. p. 936. & ap. Theod. hist. c. 8.

1. *Cor.* VIII. 6. 2. *Cor.* V. 17.

Les évêques demanderent à ce petit nombre d'Ariens, s'ils diroient que le Fils est la vertu du Pere, son unique sagesse, son image éternelle, qui lui est semblable en tout : immuable, subsistant toujours en lui : enfin vrai Dieu. Les Eusebiens se contenoient, & n'osoient contredire ouvertement, de peur d'être con-

AN. 325.

vaincus ; mais on s'apperçut qu'ils se parloient bas, & se faisoient signe des yeux que ces termes de *semblable*, & *toujours*, & *en lui*, & le nom de *vertu*, nous étoient encore communs avec le Fils : Nous pouvons, disoient-ils, sans peine accorder ces termes. Celui de semblable, parce qu'il est écrit, que l'homme est l'image & la gloire de Dieu. Celui de toujours, parce qu'il est écrit : Car nous qui vivons sommes toujours. En lui, parce qu'il est dit : En lui nous sommes, & nous avons la vie & le mouvement. Le mot d'invariable, parce qu'il est écrit : Que rien ne nous sépare de la charité de JESUS-CHRIST. La vertu, parce qu'il est parlé de plusieurs vertus ; & ailleurs, la chenille & le haneton sont appellez vertu, & la grande vertu. Souvent, en parlant du peuple, il est dit : Que la grande puissance de Dieu sortit d'Egypte ; & il y a d'autres vertus célestes ; car il est dit : Le Seigneur des vertus est avec nous. Enfin, quand ils diront, que le Fils est vrai Dieu, nous n'en serons point choquez : car il l'est vraiement, puisqu'il l'a été fait.

1. *Cor.* XI. 7.
2. *Cor.* IV. 11.
Act. XVII. 18.
Rom. VIII. 35.
1. *Cor.* XII. 10.
Joel. II. 25.
Ps. XLV. 12.

XII.
Néceffité du terme de Consubstantiel.

Alors les évêques voyant leur dissimulation & leur mauvaise foi, furent contraints pour s'expliquer plus nettement, de renfermer en un seul mot le sens des écritures, & de dire, que le Fils est CONSUBSTANTIEL au Pere, se servant du mot grec *homoousios*, que cette dispute a rendu depuis si célébre. Il marque que le Fils n'est pas seulement semblable au Pere ; mais si semblable, qu'il est le même ; & montre que la ressemblance & l'immutabilité du Fils est autre que celle que l'on nous attribue, & que nous acquerons par la vertu & l'observation des commandemens. D'ailleurs, les corps semblables peuvent être séparez & éloignez ;

comme

comme entre les hommes, un pere & un fils, quelque ſemblables qu'ils ſoient : mais la génération du Fils de Dieu eſt bien différente. Il n'eſt pas ſeulement ſemblable, mais inſéparable de la ſubſtance du Pere : Le Pere & lui ne ſont qu'un, comme il a dit lui-même : Le Verbe eſt toujours dans le Pere, & le Pere dans le Verbe, comme la ſplendeur eſt à l'égard de la lumiere. Voilà pourquoi les peres du concile de Nicée s'arrêterent au mot de conſubſtantiel : c'eſt S. Athanaſe qui nous l'apprend, lui qui y fut préſent, & qui y eut ſi grande part. Nous apprenons d'ailleurs que les peres avoient remarqué que ce mot étoit redoutable aux Ariens. Euſebe de Nicomedie, dans ſa lettre qui avoit été lûe, relevoit comme un grand inconvénient, que ſi l'on reconnoiſſoit le Fils increé, il faudroit avouer qu'il eſt de même ſubſtance que le Pere.

Jo. x. 30.

Ambr. III. de fide c. 15. n. 125.

Soc. I. hiſt. c. 8. p. 20. A.

Les Ariens rejetterent avec murmure & mocquerie le terme de conſubſtantiel, diſant qu'il ne ſe trouvoit point dans l'écriture, & qu'il enfermoit de mauvais ſens. Car, diſoient-ils, ce qui eſt de même ſubſtance qu'un autre, en vient de trois manieres; ou par diviſion, ou par écoulement, ou par production. Par production, comme la plante de ſa racine : par écoulement, comme les enfans des peres : par diviſion, comme deux ou trois coupes d'une ſeule maſſe d'or. Les Catholiques expliquerent ſi bien le terme de conſubſtantiel, que l'empereur lui-même comprit, qu'il n'enfermoit aucune idée corporelle, qu'il ne ſignifioit aucune diviſion de la ſubſtance du Pere, abſolument immaterielle & ſpirituelle; & qu'il falloit l'entendre d'une maniere divine & ineffable. Ils montrerent encore l'injuſtice des Ariens, de rejetter ce mot,

Baſil. ep. 300.

Euſ. Cæſar. ap. Theod. I. hiſt. c. 12.

Athan. ad Afric.

AN. 325.

ſous prétexte qu'il n'eſt pas dans l'écriture : eux qui employoient tant de mots qui ne ſont point dans l'écriture, en diſant, que le Fils de Dieu étoit tiré du néant, & n'avoit pas toujours été. Ils ajouterent, que le mot de conſubſtantiel n'étoit pas nouveau ; & que d'illuſtres évêques de Rome & d'Alexandrie, c'étoit les deux ſaints Denys, s'en étoient ſervis pour condamner ceux qui diſoient, que le Fils étoit un ouvrage, & non pas conſubſtantiel au Pere. Euſebe de Ceſarée fut obligé de le reconnoître lui-même.

Sup. liv. VII. *n.* 54.

Quelques-uns inſiſtoient ſur ce que le mot de conſubſtantiel avoit été rejetté, comme impropre, dans le concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samoſate : mais c'eſt qu'il le prenoit d'une maniere groſſiere, & marquant de la diviſion, comme on dit que pluſieurs piéces de monnoye ſont d'un même métail. Il étoit ſeulement queſtion contre Paul de montrer que le Fils étoit avant toutes choſes, & qu'étant Verbe, il s'étoit fait chair : mais les Ariens accordoient qu'il étoit avant le tems, ſoutenant qu'il avoit été fait, & qu'il étoit une des créatures : ils diſoient que ſa reſſemblance & ſon union avec le Pere, n'étoit pas ſelon la ſubſtance, ni ſelon la nature, mais ſelon la conformité de la doctrine. Les peres ne trouverent donc point de terme plus propre pour trancher toutes leurs mauvaiſes ſubtilitez, que celui de conſubſtantiel, & ce mot fut toujours depuis la terreur des Ariens.

Sup. liv. VIII. *n.* I. *Baſil. epiſt.* 300.

Athan. de Syn. p. 920. 921.

XIII. Symbole de Nicée.

Après que l'on fut convenu de ce mot, & des autres les plus propres pour exprimer la foi catholique, Oſius en dreſſa le formulaire : & Hermogenes, depuis évêque de Ceſarée en Cappadoce l'écrivit. Il fut conçu en ces termes : Nous croyons en un ſeul Dieu,

Pere tout-puiſſant, créateur de toute choſes, viſibles & inviſibles; & en un ſeul Seigneur JESUS-CHRIST, Fils unique de Dieu engendré du Pere; c'eſt-à-dire, de la ſubſtance du Pere. Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré & non fait, conſubſtantiel au Pere; par qui toutes choſes ont été faites, au ciel & en la terre. Qui pour nous autres hommes, & pour notre ſalut, eſt deſcendu des cieux, s'eſt incarné & fait homme: a ſouffert, eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, eſt monté aux cieux, & viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons auſſi au Saint Eſprit. Quant à ceux qui diſent: Il y a eu un tems où il n'étoit pas; & il n'étoit pas avant que d'être engendré; & il a été tiré du néant; ou qui prétendent que le Fils de Dieu eſt d'une autre hypoſtaſe, ou d'une autre ſubſtance, ou muable, ou altérable: la ſainte égliſe catholique & apoſtolique leur dit anathême.

AN. 325. *Athan. ad ſol. p.* 837. *Baſil. ep.* 319. *Euſ. Cæſar. ap. Theod.* 1. *c.* 12. *Socr.* 1. *c.* 8. *Baſil. ep.* 78. *Ruf.* 1. *c.* 5.

Tous les évêques approuverent ce ſymbole, & y ſouſcrivirent, hors un petit nombre d'Ariens. D'abord ils furent dix-ſept qui refuſerent d'y ſouſcrire: enſuite ils ſe réduiſirent à cinq, Euſebe de Nicomedie, Théognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theonas, & Second de Libye. Euſebe de Ceſarée approuva le mot de conſubſtantiel, après l'avoir combattu le jour précédent. Des cinq, il y en eut trois qui céderent à la crainte d'être dépoſez & bannis: car l'empereur avoit menacé d'exil ceux qui ne voudroient pas ſouſcrire. Il n'y eut que Theonas & Second qui demeurerent opiniâtrément attachez à Arius, & le concile les condamna avec lui. Les trois qui céderent, furent Euſebe de Nicomedie, Theognis & Maris. Euſebe ſe donna bien du mouvement pour engager l'empereur

Ruf. 1. *c.* 5. *Socr.* 1. *c.* 8.

Ath. Decr. p. 251.

Euſtath. ap. Theod. c. 8.

Epiſt. Synod. ap. Socr. 1. *c.* 9.

Epiſt. Conſtant. ap. Theodor. 1. *hiſt. c.* 20. *Libell. Euſ. ap.*

AN. 325.

Socr. I. hist. c. 14. & ap. Sozom. II. c. 16.

à le ſoutenir ; lui faiſant parler ſous main par differentes perſonnes pour ſe garantir d'être dépoſé. Mais enfin il céda aux perſuaſions de Conſtantia ſœur de l'empereur ; & ne pouvant éviter de ſouſcrire, il diſtingua la profeſſion de foi, de l'anathême qui étoit à la fin, & ſouſcrivit à la foi, mais non pas à l'anathême ; parce, diſoit-il, qu'il etoit perſuadé qu'Arius n'étoit pas tel que les peres le croyoient, en ayant une connoiſſance particuliere par ſes lettres & par ſes converſations. On dit même, & c'eſt Philoſtorge auteur Arien qui le dit : qu'Euſebe & Theognis uſerent de fraude dans leurs ſouſcriptions qui furent ſemblables ; & que dans le mot homoouſios, ils inférerent un iota, qui faiſoit *homoiouſios*, c'eſt-à-dire, ſemblable en ſubſtance, au lieu que le premier ſignifie, de même ſubſtance. En condamnant Arius, on condamna ſes écrits, & nommément ſa Thalie. On condamna auſſi les perſonnes que le concile d'Alexandrie avoit condamnez avec lui : entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque Arien d'Antioche, & Piſte depuis évêque Arien d'Alexandrie.

Philoſtorg. lib. I. c. 9.

XIV.
Decret ſur la Pâque.

Sup. liv. III. n. 43.

La queſtion de la pâque agitée du tems du pape S. Anicet & de S. Polycarpe, & depuis ſous le pape ſaint Victor, n'étoit pas encore finie : ce fut un des deux principaux motifs de la convocation du concile de Nicée, c'eſt-à-dire, le plus important aprés l'héréſie d'Arius ; car les égliſes de Syrie & de Meſopotamie ſuivoient encore l'uſage des Juifs, & célébroient la pâque le quatorziéme de la lune, ſans conſiderer ſi c'étoit le dimanche ou non. Tout le reſte des égliſes célébroient la pâque le dimanche, c'eſt-à dire, Rome, l'Italie, l'Afrique, la Libye, l'Egypte, l'Eſ-

liv. IV. n. 43. Athan. de Syn. p. 872. D. ad Afr. p. 933. B.

Conſtant. ap. Euſ. III. vit. c. 18. 19.

pagne, la Gaule, la Bretagne, toute la Grece, l'Asie & le Pont. C'étoit une diversité scandaleuse de voir encore les uns dans le jeûne & l'affliction, tandis que les autres étoient dans la joie. AN. 325.

Cette question ayant été examinée, tous les peres convinrent d'observer la pâque le même jour, & les orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte & de tout l'Occident; mais on prononça en d'autres termes sur cette matiere, que sur celle de la foi. C'est S. Athanase qui en remarque la difference. Sur la foi on dit: Voici quelle est la foi de l'église catholique: Nous croyons, & le reste, pour montrer que ce n'étoit pas un reglement nouveau, mais une tradition apostolique. Aussi ne mit-on point à ce decret la date du jour ni de l'année. Sur la pâque on dit: Nous avons résolu ce qui suit: pour marquer que tous y devoient obéir. Le jour de la pâque fut fixé au dimanche immédiatement suivant le quatorziéme de la lune, lequel a suivi de plus près l'équinoxe du printems; parce qu'il est certain que N. S. ressuscita le dimanche, qui suivit de plus près la pâque des Juifs. Pour trouver plus aisément le premier jour de la lune, & par conséquent le quatorziéme, le concile ordonna que l'on se serviroit du cycle de dix-neuf ans, parce qu'au bout de ce terme, les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes jours de l'année solaire. Ce cycle nommé en grec Enneade caëteride avoit été trouvé environ sept cens cinquante ans auparavant par un Athenien nommé Méton, & on l'a nommé depuis nombre d'or, parce qu'on s'accoutuma à marquer en lettres d'or dans les calendriers les jours des nouvelles lunes. On croit que le

Epist. Syn. ap. Theod. 1. c. 9.

Athan. de Syn. p. 873. A.

Ambros. epist. 23. ad episc. Æmil.

Petav. Rat. 1. p. lib. III. c. 8. & 2. p. lib. 1. c. 2.

AN. 125.

Hier. de script. in Hippolyt. Euf. IV. *vit. c.* 34. 35.

concile chargea de ce calcul Eusebe de Cesarée : & il est certain qu'il avoit composé un canon pascal de dix-neuf ans, & qu'il avoit expliqué l'origine & le sujet de cette question, dans un discours dédié à l'empereur Constantin, qui l'en remercia par une lettre.

Sup. X. *n.* 44. *Epiph. hær.* 70. *n.* 9. 14.

Nonobstant la décision du concile, il resta des Quartodecimains attachez opiniâtrément à célébrer la pâque le quatorziéme, entre autres les Audiens schismatiques en Mésopotamie, dont il a été parlé : seulement le concile leur servit de prétexte pour calomnier l'église ; & dire que ce n'étoit qu'alors que l'on avoit commencé par complaisance pour Constantin, à quitter l'ancienne tradition. Les évêques ayant déferé à Constantin, le vieillard Audius chef de ce schisme, qui détournoit les peuples de l'unité de l'église, l'empereur le bannit en Scythie. Il y demeura plusieurs années, & passa bien avant chez les Goths, où il instruisit plusieurs personnes dans le christianisme, & y établit des vierges, des ascetes & des monasteres très-reguliers. Leur plus grand mal étoit l'opiniâtreté dans le schisme.

XV.
Decret touchant les Meleciens.

Sup. liv. VIII. *n.* 24. *Synod. ap. Theod. lib.* I. *c.* 9. *& ap. Socr.* I. *c.* 9.

Le concile voulut aussi pourvoir au schisme des Meleciens, qui divisoient l'Egypte depuis vingt-quatre ans, & fortifioient les Ariens par leur union avec eux. On usa d'indulgence à l'égard de Melece, car à la rigueur il ne méritoit aucune grace. On lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis, mais sans aucun pouvoir, ni d'élire, ni d'ordonner, ni de paroître pour ce sujet ou à la campagne ou dans aucune autre ville : en sorte qu'il n'avoit que le simple titre d'évêque. Quant à ceux qu'il avoit ordonnez, il fut dit qu'ils seroient réhabilitez par une plus sainte

imposition des mains, & admis à la communion avec l'honneur & les fonctions de leur ordre; mais à la charge de céder le rang en chaque diocése, & en chaque église, à ceux qui avoient été ordonnez auparavant par l'évêque Alexandre. Ceci se doit entendre principalement des évêques: car Melece avoit eu l'audace d'en ordonner plusieurs; & on en trouve jusqu'à vingt-huit la plûpart dans la haute Egypte. Or leur ordination n'étoit pas légitime, étant faite sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie, contre l'ancienne coutume de la province. Le concile veut encore, que ceux qui ont été ordonnez par Melece n'ayent aucun pouvoir d'élire ceux qu'il leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre: ce qui étoit nécessaire, pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire ceux qui n'avoient point pris de part au schisme, & qui étoient demeurez sans reproche dans l'église catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire & de proposer les noms de ceux qui seront dignes d'entrer dans le clergé, & généralement de faire toutes choses selon la loi ecclesiastique. Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, on pourra faire monter à sa place quelqu'un des nouveaux reçus, pourvû qu'il en soit trouvé digne, que le peuple le choisisse, & que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux Meleciens; mais pour la personne de Melece, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cause de son esprit indocile & entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles; & l'expérience fit voir ensuite que l'on n'avoit eu que trop d'indulgence pour ses se-

AN. 325.

Athan.ap.2.p.789.

V.Vales. ad Eus. III. vit. c. 69.63.

Athan. ap. 2. p. 788.

AN. 325. ctateurs ; & qu'il eût mieux valu ne les point recevoir du tout.

XVI. Canons de Nicée. To. 2. conc. p. 28. Justel. bibl. to. 1.

Le concile de Nicée fit encore des canons ou regles générales de discipline : non pour en établir une nouvelle, mais pour conserver l'ancienne, qui se relâchoit. Ces canons sont au nombre de vingt, reconnus de toute l'antiquité. Le premier est conçu en ces termes : Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par les chirurgiens en maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé : mais celui qui s'est mutilé lui-même étant en santé, doit être interdit s'il se trouve dans le clergé ; & désormais on n'en doit promouvoir aucun. Et comme il est évident que ceci est dit seulement contre ceux, qui de dessein prémedité osent se mutiler eux-mêmes : le canon reçoit dans le clergé ceux qui ont été faits eunuques par les barbares ou par leurs maîtres, si d'ailleurs on les trouve dignes. Ce canon fait connoître que le zéle mal réglé de la pureté avoit porté plusieurs personnes à imiter Origene, & nous voyons en effet une secte entiere, quoiqu'assez obscure, qui se distinguoit principalement par cette cruelle pratique. On les nommoit Valesiens ; ils étoient tous eunuques, & ne permettoient à leurs disciples de manger rien qui eût vie, jusqu'à ce qu'ils fussent au même état : ensuite ils leur permettoient tout, comme étant en sûreté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas seulement leurs disciples, mais leurs hôtes, & souvent malgré qu'ils en eussent. Il y en avoit au-delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie.

Epiph. hær. 58.

Le second canon du concile de Nicée défend les ordinations des Néophytes en ces termes : Parce qu'il s'est fait bien des choses contre la régle de l'église par nécessité,

nécessité, ou en cédant à l'importunité, ensorte que des hommes à peine sortis du paganisme pour embrasser la foi, après avoir été instruits peu de tems, ont été amenez au batême, & aussi-tôt promus à l'épiscopat ou à la prêtrise : il a été jugé à propos que désormais on ne fasse rien de semblable. Car il faut du tems pour instruire le catéchumene, & encore plus pour l'éprouver après qu'il est baptisé. L'Apôtre dit clairement : Non un Néophyte, de peur que l'orgueil ne le fasse tomber dans la condamnation & dans le piége du démon. Que si dans la suite du tems cette personne se trouve coupable de quelque péché de la chair, & en est convaincu par deux ou trois témoins : qu'il soit privé de son ministere. Qui contreviendra à ce canon se mettra lui-même en péril d'être déposé, ayant la hardiesse de résister au grand concile. Il est à croire que les Ariens, comme les autres hérétiques, méprisoient cette régle. Le concile employe ici le terme de *péché animal*, que je rends par péché de la chair. Le concile de Néocesarée & auparavant encore le concile d'Elvire avoient ordonné la même chose, touchant ces sortes ne péchez.

AN. 325.

1. Tim. III. 6.

V. Tertul. præsc. c. 41.

Conc. Neoc. c. 9. 10. *Eliber. c.* 5.

XVII. Célibat. Remontrance de S. Paphnuce.

Le troisiéme canon de Nicée pourvoit encore à la pureté des ecclésiastiques en ces termes : Le grand concile a défendu généralement, que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme sous-introduite ; si ce n'est la mere, la sœur, la tante & les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. On nommoit femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclesiastiques tenoient dans leurs maisons, par un usage que l'église condamnoit, comme il fut reproché à Paul de Samo-

Sup. l. VIII. *n.* 4.

AN. 325. ſate. Parce qu'encore que ce fût ſous prétexte de charité & d'amitié ſpirituelle, les conſéquences en étoient trop dangereuſes, ne fût-ce que pour le ſcandale. Le concile d'Elvire avoit déja fait la même ordonnance. On vouloit à Nicée paſſer plus avant, & faire une loi générale, qui défendît à ceux qui étoient dans les ordres ſacrez, c'eſt-à-dire, comme l'explique Socrate, aux évêques, aux prêtres & aux diacres, d'habiter avec les femmes qu'ils avoient épouſées étant laïques. Sozomene y ajoute les ſoudiacres. Alors le confeſſeur Paphnuce évêque dans la haute Thebaïde ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & dit à haute voix : Qu'il ne falloit point impoſer un joug ſi peſant aux clercs ſacrez ; que le lit nuptial eſt honorable & le mariage ſans tache ; que cet excès de rigueur nuiroit plûtôt à l'égliſe ; que tous ne pouvoient porter une continence ſi parfaite, & que la chaſteté conjugale en ſeroit peut-être moins gardée ; qu'il ſuffiſoit que celui qui étoit une fois ordonné clerc n'eût plus la liberté de ſe marier, ſuivant l'ancienne tradition de l'égliſe ; mais qu'il ne falloit pas le ſéparer de la femme, qu'il avoit épouſée étant encore laïque. Ainſi parloit S. Paphnuce, quoique lui-même eût gardé la virginité ; car il avoit été nourri dès l'enfance dans un monaſtere, & il étoit célébre par ſa pureté, autant qu'aucun autre. Tout le concile ſuivit ſon avis, & on ne fit point ſur ce ſujet de loi nouvelle, c'eſt-à-dire, que chaque égliſe demeura dans ſon uſage & ſa liberté.

Conc. Elib. c. 27.

Socr. lib. 1. c. 11.

Sozom. 1. c. 13.

Heb. XIII. 4.

En effet, les coutumes étoient différentes ſur ce point. L'hiſtorien Socrate qui rapporte ce fait, témoigne ailleurs, qu'en Theſſalie on excommunioit un clerc s'il habitoit avec ſa femme, quoiqu'il l'eût épou-

Lib. v. c. 22. p. 235. C.

sée avant son ordination ; & que la même coutume s'observoit en Macedoine & en Grece. Qu'en Orient tous observoient cette régle, mais volontairement, sans y être obligez par aucune loi, non pas même les évêques ; ensorte que plusieurs avoient eu des enfans de leurs femmes légitimes pendant leur épiscopat. Mais S. Jerôme & S. Epiphane, plus anciens que Socrate, nous apprennent plus distinctement la différence de ces usages. Saint Jerôme dit que les églises d'Orient, d'Egypte, & du saint Siége apostolique, prenoient pour clercs, des vierges ou des continens ; ou que s'ils avoient des femmes, ils cessoient d'être leurs maris. Voilà les trois grands patriarcats, Rome, Alexandrie & Antioche ; car ce dernier est ce qu'il appelle l'Orient. S. Epiphane dit, que l'église observe exactement de ne point ordonner les bigames, quoiqu'ils n'ayent épousé la seconde femme qu'après la mort de la premiere : que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçu pour être diacre, prêtre, évêque ou soudiacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient : principalement dans les lieux où les canons sont gardez exactement. Car il avoue qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres & des soudiacres, qui usoient du mariage. Cet usage, ajoute-t-il, n'est pas conforme à la régle, mais à la foiblesse des hommes, qui se relâchent selon l'occasion ; & à cause de la multitude, pour laquelle on manqueroit de ministres. On peut donc dire que le célibat des clercs étoit alors mieux gardé qu'à présent : puisque la Grece & tout l'Orient s'en sont relâchez depuis plusieurs siécles ; mais il suffisoit que l'usage ne fût pas universel, pour empêcher le concile de Nicée d'en faire une loi

AN. 325.

Hier. adv. Vig. c. 1.

Epiph. hær. 59. cathar. n. 4.

AN. 325.

universel. Car en ces tems-là on ne faisoit pas de canons pour introduire de nouvelles pratiques, au hazard d'être mal observées, mais pour confirmer les usages de tradition apostolique.

XVIII. Autres canons pour le clergé.

Le neuviéme canon pourvoit encore à la pureté du clergé, en disant : Si quelqu'un a été ordonné prêtre sans examen, ou si dans l'examen il a confessé les péchez qu'il avoit commis, & qu'après sa confession on n'ait pas laissé de lui imposer les mains, contre les canons : nous ne le recevons point. Car l'église catholique soutient la qualité d'irreprehensible. C'est-à-dire, qu'elle observe la régle donnée par S. Paul sur ce sujet. Jusques-là, & long-tems après, le crime étoit une irrégularité : c'est-à-dire, que quiconque en avoit commis un depuis son batême, n'étoit point admis aux ordres, quelque pénitence qu'il eût faite. Parce que la mémoire qui en reste affoiblit toujours la réputation ; & l'on a sujet de soupçonner ceux qui sont tombez, d'être plus foibles que ceux dont la vie est entiere. Le dixiéme canon applique cette régle en particulier à ceux qui avoient idolatré pendant la persécution, en disant : Ceux qui étant tombez ont été ordonnez par ignorance, ou avec connoissance de la part des ordinateurs, ne préjudicient point au canon ; car étant connus ils sont déposez. Le dix-septiéme canon regarde encore les mœurs des clercs, & leur défend l'usure en ces termes : Parce que plusieurs ecclesiastiques s'adonnant à l'avarice & à l'intérêt sordide, oublient l'écriture divine, qui dit, Il n'a point donné son argent à usure ; & prêtent à douze pour cent : le saint & grand concile a ordonné que si après ce réglement il se trouve quelqu'un qui prenne des usures d'un

1. Tim. III. 2.

Vide dist. 50. *c.* 55. *&c.*

Ps. XIV. 5.

prest, qui faſſe quelque trafic ſemblable, ou qui exige une moitié au-dela du principal, ou qui uſe de quelque autre invention pour faire un gain ſordide : il ſera déposé & mis hors du clergé. Comme l'uſure étoit permiſe par les loix Romaines, il étoit difficile d'en abolir l'uſage, & l'égliſe commença par la défendre expreſſément aux clercs, ſans pour cela l'approuver chez les laïques.

Le dix-huitiéme canon regarde les diacres en particulier, & dit : On a rapporté au grand concile qu'en quelques lieux les diacres donnent l'euchariſtie aux prêtres. Mais ni les canons ni la coutume ne permettent que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir, donnent le corps de J. C. à ceux qui l'offrent. On a encore appris que quelques diacres prennent l'euchariſtie même avant les évêques. Qu'on aboliſſe tous ces abus. Que les diacres ſe contiennent dans leurs bornes, ſçachant qu'ils ſont les miniſtres des évêques & inférieurs aux prêtres. Qu'ils reçoivent l'euchariſtie en leur rang après les prêtres, de la main de l'évêque ou du prêtre. Qu'il ne ſoit non plus permis aux diacres de s'aſſeoir entre les prêtres : c'eſt contre les canons & contre l'ordre. Que ſi quelqu'un ne veut pas obéir, même après ce réglement, qu'il ſoit interdit du diaconat. Les diacres avoient été inſtituez pour ſervir aux tables, c'eſt-à-dire, principalement à la table ſacrée : Saint Juſtin témoigne qu'ils diſtribuoient le pain & le vin à chacun des aſſiſtans. Depuis ils ne donnoient que la communion du calice, après l'évêque ou le prêtre officiant qui diſtribuoit de ſa main l'eſpece du pain : car alors il n'y avoit ordinairement qu'un ſeul ſacrifice pour tout le clergé & tout le peuple. D'ail-

Act. VI. Juſtin. apol. 2. in fine.

AN. 325.

leurs les diacres avoient l'adminiſtration des offrandes & de tout le temporel, qui appartenoit aux égliſes : c'étoit par leurs mains, que les pauvres recevoient les aumônes ; & les clercs leurs penſions & leurs retributions. Cette fonction leur attiroit une grande conſidération, & une eſpéce d'autorité ſur les prêtres les moins déſintéreſſez. Le concile d'Arles avoit déja commencé à reprimer les entrepriſes des diacres, en leur défendant de ſe rien attribuer de ce qui appartient aux prêtres.

Conc. Arel. can. 18.

XIX. Ordination & juriſdiction des évêques.

Le quatriéme canon regle l'ordination des évêques, & dit : L'évêque doit être inſtitué autant qu'il ſe peut par tous ceux de la province. Mais ſi cela eſt difficile pour une néceſſité preſſante, ou pour la longueur du chemin, il faut du moins qu'il y en ait trois aſſemblez, qui faſſent l'ordination avec le ſuffrage & le conſentement par écrit des abſens : mais c'eſt au métropolitain en chaque province à confirmer ce qui a été fait. On voit ici la diviſion des provinces établie, & le nom de métropolitain donné dès-lors à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment métropole, comme qui diroit mere-ville : & ces provinces étoient réglées ſuivant la diviſion de l'empire Romain. Le concile d'Arles avoit ordonné la même choſe, contre quelques évêques qui s'attribuoient l'autorité d'ordonner ſeuls d'autres évêques. On peut joindre à ce canon le quinziéme qui défend les tranſlations en ces termes : A cauſe des grands troubles & des ſéditions qui ſont arrivées, il a été réſolu d'abolir entierement la coutume, qui ſe trouve introduite en quelques lieux contre la régle : enſorte que l'on ne transfere d'une ville à l'autre, ni évêque,

Conc. Arel. 1. c. 10.

AN. 325.

ni prêtre, ni diacre. Que si quelqu'un après la définition du saint concile entreprend rien de semblable, ou y consent, on cessera entierement cet attentat; & il sera rendu à l'église dans laquelle il a été ordonné évêque ou prêtre. L'exemple d'Eusebe, qui de Beryte avoit passé à Nicodemie, peut avoir donné occasion à ce canon: mais Eusebe n'étoit pas seul; & l'abus commençoit à se tourner en coutume. Au reste il est remarquable, que le canon s'étend aux prêtres & aux diacres; & ne leur ordonne pas moins la stabilité qu'aux évêques. Le seiziéme l'étend même à tous les clercs, en disant: Ceux qui témérairement, sans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni connoître les canons, se retirent de l'église en laquelle ils sont prêtres, diacres, ou en quelque rang du clergé que ce soit: ceux-là ne doivent aucunement être reçus en une autre église; mais on leur doit imposer une nécessité absolue de retourner dans leurs diocèses, ou les excommunier s'ils demeurent. Que si quelqu'un a la hardiesse d'enlever celui qui dépend d'un autre, & l'ordonner dans son église, sans le consentement du propre évêque, d'avec lequel le clerc s'est retiré, l'ordination sera sans effet.

XX. Priviléges des grands siéges.

Le sixiéme canon regle encore les bornes de la jurisdiction, principalement pour l'ordination des évêques; le voici: Que l'on observe les anciennes coutumes établies dans l'Egypte, la Libye & la Pentapole: ensorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité sur toutes ces provinces, puisque l'évêque de Rome a le même avantage: à Antioche aussi & dans les autres provinces, que chaque église conserve ses priviléges. En général qu'il soit notoire, que si quelqu'un est fait

AN. 325.

évêque ſans le conſentement du métropolitain; le grand concile déclare qu'il ne doit point être évêque. Mais ſi l'élection étant raiſonnable & conforme aux canons, deux ou trois s'y oppoſent par une opiniâtreté particuliere : la pluralité des voix doit l'emporter. La derniere partie de ce canon confirme ce qui eſt dit dans le quatriéme, de l'autorité du métropolitain pour les élections. Mais la premiere partie, qui eſt la plus importante, fait voir un degré au-deſſus des métropolitains : c'eſt-à-dire, une juriſdiction ſur pluſieurs provinces attribuée à certains évêques, que l'on a depuis nommez patriarches ou primats, comme on a auſſi nommé les métropolitains archevêques; car ces noms n'étoient pas encore en uſage.

Nous voyons donc que dès-lors les évêques des trois premieres villes du monde, Rome, Alexandrie & Antioche, avoient juriſdiction ſur les provinces voiſines; & que d'autres avoient encore d'autres priviléges. Il y en eut trois que l'on nomma depuis Exarques : ſçavoir l'évêque d'Epheſe capitale de l'Aſie, proprement dite : l'évêque de Ceſarée en Cappadoce, & celui d'Heraclée en Thrace. L'archevêque de Carthage avoit auſſi une grande autorité ſur toutes les provinces d'Afrique. Tous ces droits paroîtront davantage dans la ſuite de l'hiſtoire ; mais il ne faut pas croire qu'ils ayent commencé ſeulement du tems des monumens qui nous en reſtent. Rufin, qui vivoit dans le même ſiécle du concile de Nicée, explique le pouvoir qui eſt attribué au pape dans ce canon, en diſant qu'il avoit le ſoin des égliſes *ſuburbicaires ;* ce qui ſignifie quelque étendue de provinces ſoumiſes à Rome d'une maniere particuliere : mais quoi que ſignifie ce mot

Conc. 1. Conſt. c. 2.

Ruf. lib. 1. c. 6.

mot obſcur, il ne regarde l'évêque de Rome que comme patriarche en occident : ſans préjudice de la qualité de chef de l'égliſe univerſelle, ſi bien établie dans les ſiécles précedens. Au reſte on croit que les entrepriſes des Meleciens contre la juriſdiction de l'évêque d'Alexandrie furent l'occaſion de ce canon.

Le ſeptiéme canon de Nicée regarde en particulier l'égliſe de Jeruſalem. Puiſque ſuivant la coutume, dit-il, & la tradition ancienne, l'évêque d'Elia eſt en poſſeſſion d'être honoré; il continuera à jouir de cet honneur : ſans préjudice de la dignité du metropolitain. Jeruſalem ayant été ruinée par Titus, avoit été rétablie par Hadrien, ainſi qu'on a déja vû, ſous le nom d'Elia, comme une ville nouvelle, peu conſidérable & ſoumiſe à Ceſarée métropole de la Paleſtine. Mais les chrétiens conſervoient toujours la mémoire de ſon antiquité, des myſteres qui s'y étoient accomplis, & principalement de ce que le royaume ſpirituel de J. C. y avoit commencé pour s'étendre par toute la terre. Cet honneur ne pouvoit guères conſiſter qu'en la préſéance ſur les autres évêques de la province : & en effet, nous avons vû des conciles de Paleſtine où l'évêque de Jeruſalem préſidoit avec celui de Ceſarée, au rapport d'Euſebe même évêque de Ceſarée; & il nous a conſervé la ſuite de tous les évêques de Jeruſalem, comme des autres ſiéges apoſtoliques.

Lib. III. *n.* 24.

V. *hiſt. c.* 12. *c.* 23. VI. *c.* 8.

Le cinquiéme canon regarde encore la juriſdiction des évêques, & porte : Touchant les excommuniez, clercs ou laïques, la ſentence doit être obſervée par tous les évêques de chaque province : ſuivant le canon qui défend que les uns reçoivent ceux que les autres ont chaſſez. Mais il faut examiner ſi l'évêque ne

AN. 325.

les a point excommuniez par foibleſſe, par animoſité ou par quelque paſſion ſemblable. Afin que l'on puiſſe l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles en chaque province; où tous les évêques traiteront en commun ces ſortes de queſtions; & tous déclareront légitimement excommuniez ceux qui ſeront reconnus avoir offenſé leur évêque, juſqu'à ce qu'il plaiſe à l'aſſemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or ces conciles ſe tiendront, l'un avant le carême; afin qu'ayant banni toute animoſité, on préſente à Dieu une offrande pure : le ſecond vers la ſaiſon de l'automne. L'occaſion de ce canon ſemble avoir été le mépris qu'Euſebe de Nicomedie & ceux de ſon parti avoient témoigné de l'excommunication prononcée par S. Alexandre contre Arius : comme il s'en plaignoit lui-même dans ſes lettres. L'ancien canon mentionné dans celui-ci eſt nommé apoſtolique dans la lettre de S. Alexandre à l'évêque de Byzance; & il avoit été confirmé dans le concile d'Arles. On voit ici l'uſage fréquent des conciles provinciaux, qui ne pouvoient ſe tenir ſi réguliérement pendant les perſécutions : mais ſi-tôt que l'égliſe eſt en liberté, elle en profite pour les établir : parce que c'étoit le tribunal ordinaire où ſe devoient juger toutes les affaires importantes de l'égliſe. On voit auſſi qu'il y eſt parlé du carême, comme d'un tems obſervé par toute l'égliſe, & comme nous en parlons aujourd'hui. Le mot grec *Teſſaracoſté* ſignifie quarantaine, comme le latin *Quadrageſima* : parce qu'en effet la plûpart jeûnoient quarante jours, quoiqu'il y eût de la différence en quelques égliſes. Au reſte, pendant le carême les évê-

Sup. liv. x. n. 31.

Socr. lib. v. c. 22. p. 234. C.

ques étoient tellement occupez à l'instruction des peuples, particulierement des catéchumenes & des pénitens, que ce n'eût pas été un tems propre à tenir des conciles. AN. 325.

XXI. Canons pour la pénitence.

A la suite du dixiéme canon qui condamnoit les ordinations des apostats, on fit l'onziéme qui s'étend aux laïques, & qui porte: Ceux qui ont apostasié sans contrainte, sans perte de leurs biens, sans peril ou rien de semblable, comme il est arrivé sous la tyrannie de Licinius: le concile a trouvé bon d'user envers eux d'indulgence, bien qu'ils en soient indignes. Ceux donc qui se repentiront sincerement, seront trois ans entre les auditeurs, quoique fidéles: sept ans prosternez; & pendant deux ans ils participeront aux prieres du peuple sans offrir. On voit ici les mêmes degrez de penitence qui ont été déja marquez en d'autres canons. Il y en avoit un premier de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'église: le concile en dispense les apostats pénitens, puisqu'il n'en fait point mention. Et comme cet onziéme canon ne regarde que les fidéles, on en fit un autre touchant les catéchumenes, qui est le quatorziéme, & qui porte: Quant aux catéchumenes tombez, le grand concile a ordonné qu'ils seront trois ans auditeurs: & qu'ensuite ils prieront avec les catéchumenes: c'est-à-dire, avec les competens. Car il y avoit deux degrez de catéchumenes, les oyans ou *auditeurs*, qui se préparoient de loin à devenir chrétiens, en écoutant les instructions: ceux qui demandoient le batême, & que l'on nommoit *competens*, parce qu'ils étoient plusieurs qui le demandoient ensemble: ils étoient admis aux prieres qui précédoient le sacrifice.

Sup. Liv. VIII. *n.* 57.

AN. 325.

Le douziéme canon regarde une autre espece d'apostasie : Ceux, dit-il, qui ayant été appellez par la grace, & ayant d'abord montré de la ferveur & quitté leurs emplois, sont retournez ensuite à leur vomissement comme des chiens, jusqu'à donner de l'argent & des présens pour rentrer dans leurs charges : ceux-là seront dix ans prosternez après avoir été trois ans auditeurs. Mais sur-tout il faut examiner leurs dispositions & le genre de leur pénitence. Car ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les souffrances, les bonnes œuvres, & qui montrent leur conversion, non par l'extérieur, mais par les effets : ceux-là ayant accompli leur tems d'auditeurs pourront participer aux prieres ; & il sera libre à l'évêque d'user envers eux d'une plus grande indulgence. Mais ceux qui ont montré de l'indifférence, & qui ont crû que l'extérieur d'entrer dans l'église suffisoit pour leur conversion : ceux-là accompliront leur tems tout entier. Il ne faut pas entendre ce canon, comme s'il condamnoit le service de la guerre ou de la cour, puisque le concile d'Arles condamnoit au contraire ceux qui quittoient le service pendant la paix de l'église. Ce canon douziéme doit s'entendre du tems de la persécution, & de ceux qui ayant quitté le service pour s'en mettre à couvert, avoient cherché à y rentrer, la persécution durant encore, & s'étoient exposez de nouveau à l'idolatrie. Il faut remarquer en ce canon la faculté qu'il donne à l'évêque d'user d'indulgence.

Can. 3.

Le treiziéme canon dit : Quant aux mourans, on gardera toujours la loi ancienne & canonique ; ensorte que si quelqu'un décede, il ne sera point privé

du dernier viatique si nécessaire. Que si quelqu'un a reçu la communion étant à l'extrémité, & revient en santé, il sera avec ceux qui ne participent qu'à la priere. En général à l'égard de tous les mourans, qui demandent la participation de l'eucharistie, l'évêque l'accordera avec examen. On voit ici que le viatique est la communion & l'eucharistie : on en voit l'antiquité & la nécessité.

An. 325.

XXII. Canons pour les Novatiens & les Paulianistes.

Il y a deux canons du concile de Nicée qui regardent certains hérétiques : le huitiéme est pour les Novatiens en ces termes : Ceux qui se nomment Purs, s'ils reviennent à l'église, le grand concile juge qu'après avoir reçu l'imposition des mains, ils doivent demeurer dans le clergé. Mais avant toutes choses il faut qu'ils déclarent par écrit qu'ils approuveront & suivront les decrets de l'église catholique & apostolique; sçavoir de communiquer avec les bigames & avec ceux qui sont tombez dans la persécution, à qui l'on a reglé le tems de leur pénitence. Dans les lieux donc où il ne se trouvera point d'autres clercs, soit villes, soit villages : qu'ils gardent le rang où ils se trouvent ordonnez. Mais si quelques-uns viennent dans un lieu où il y ait un évêque ou un prêtre catholique, il est évident que l'évêque de l'église catholique aura la dignité épiscopale; & celui qui porte le nom d'évêque chez les prétendus Purs, aura le rang de prêtre : si ce n'est que l'évêque catholique veuille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement il lui trouvera une place de chorévêque ou de prêtre, afin qu'il paroisse effectivement dans le clergé, & qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville.

Les Novatiens qui se nommoient en grec *Cathares*, *Sup. liv.* VI. *n.* 53.

AN. 325. c'eſt-à-dire purs, condamnoient la pénitence que l'égliſe accordoit aux apoſtats, & les ſecondes nôces. L'impoſition des mains par laquelle on les reçoit, ſemble ſe devoir entendre comme à l'égard des Méleciens, de celle que l'on donnoit aux heretiques, en les réconciliant à l'égliſe : mais non pas d'une nouvelle ordination. Il eſt à remarquer qu'en faveur de la réunion, on laiſſe dans le clergé ceux que les hérétiques avoient ordonnez : mais les dernieres paroles de ce canon ſont encore plus remarquables, & contiennent une regle importante : que jamais il ne doit y avoir deux évêques dans la même ville. L'empereur pouſſé par le zéle de réunir les égliſes avoit appellé au concile un évêque Novatien nommé Aceſius. Après

Soc. I. *c.* 10. *Sozom.* I. *c.* 22. que l'on eut écrit le decret de la foi, & que le concile y eut ſouſcrit, l'empereur demanda à Aceſius s'il étoit d'accord de la confeſſion de foi & du decret ſur la pâque. Il répondit : Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau : c'eſt comme je l'ai appris; ce qui s'eſt conſervé depuis le commencement, & depuis les apôtres, touchant la régle de la foi & le tems de la pâque. Pourquoi donc, dit l'empereur, vous ſéparez-vous de la communion des autres? Aceſius lui expliqua ce qui étoit arrivé ſous la perſécution de Decius : & la ſévérité du canon qui défendoit, à ce que prétendoient les Novatiens, de recevoir à la participation des ſaints myſteres, ceux qui après le batême

1. *Jo.* V. 16. avoient commis quelqu'un de ces péchez, que l'écriture appelle dignes de mort. Qu'il falloit les exciter à pénitence, ſans leur faire eſperer le pardon par le miniſtere des prêtres; mais par la ſeule bonté de Dieu, qui a toute puiſſance de remettre les péchez. Après

qu'il eut ainsi parlé, l'empereur lui dit : Acesius, prenez une échelle & montez tout seul au ciel.

L'autre canon du concile de Nicée touchant certains hérétiques est le dix-neuviéme, qui porte : Quant aux Paulianistes qui reviennent à l'église catholique, il est décidé qu'il faut absolument les rebaptiser. Que si quelques-uns ont été autrefois dans le clergé & sont trouvez sans reproche; étant rebaptisez, il seront ordonnez par l'évêque de l'église catholique : mais si dans l'examen on les trouve indignes, il faut les déposer. On gardera la même régle à l'égard des diaconesses, & généralement de tous ceux qui sont comptez dans le clergé. On parle des diaconesses que l'on trouve portant l'habit : mais comme elles n'ont reçu acune imposition des mains, elles doivent être comptées absolument entre les laïques. Les Paulianistes étoient les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyoient J.C. qu'un pur homme, & ne baptisoient point au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. C'est pourquoi le concile ordonne de les baptiser; & non pas les Novatiens qui n'erroient ni dans la foi de la Trinité ni dans la forme du batême. Nous trouvons à la fin du concile d'Ephese une confession de foi contre Paul de Samosate, attribuée au concile de Nicée : où il est plusieurs fois repeté, que le fils de Dieu est consubstantiel au Pere. Mais d'ailleurs on y prend tant de soin d'expliquer le mystere de l'incarnation, & la distinction des deux natures unies en une seule personne, que cette définition semble être plûtôt de quelque concile tenu dans le cinquiéme siécle.

Innoc. I. ep. 22. c. 5.

Conc. Ephes. part. 3. c. 5. p. 979. A.

Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, portoient un habit particulier, & étoient comptées

Conc. Chalc. can. 15.

AN. 325. entre les personnes consacrées à Dieu. Le concile met celles des Paulianistes au rang des laïques, parce qu'elles n'avoient que l'habit sans imposition des mains.

Const. apost. lib. XV. c. 11. 57. 111.

Au reste, les diaconesses faisoient à l'égard des femmes les mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en étoient capables : principalement pour la visite des pauvres & l'instruction des catéchumenes. Elles tenoient les portes du côté de l'église où les femmes étoient séparées des hommes ; & dans l'action du batême elles leur aidoient à se deshabiller & à se revêtir, afin que tout se fît avec bienséance.

Epiph. ex. pos.

Le dernier canon de Nicée regarde une simple cérémonie, & porte : Parce qu'il y en a qui fléchissent les genoux le dimanche & pendant le tems pascal : afin que tout soit uniforme dans tous les diocèses ; le saint concile a ordonné que l'on fera debout les prieres que l'on doit à Dieu. On voit combien les peres étoient soigneux de conserver jusqu'aux moindres traditions, quand elles étoient anciennes : or celle-ci l'étoit dès le tems de Tertullien. Voilà les vingt canons du concile de Nicée. Le respect de ce grand concile a fait passer sous son nom plusieurs autres regles, qu'il n'avoit pas faites ; & les chrétiens orientaux des derniers tems lui ont attribué toute l'ancienne discipline de l'église : c'est ce qu'on appelle les canons Arabiques du concile de Nicée.

Tertull. de cor. c. 3.

XXIII. Lettre synodale.

Le concile avant que de se séparer écrivit une lettre synodale adressée principalement à l'église d'Alexandrie, comme la plus intéressée à tout ce qui s'y étoit fait. Elle s'adresse aussi à tous les fidéles d'Egypte, de Pentapole, de Libye & de toutes les églises qui sont

sous

ſous le ciel. Les évêques y reconnoiſſent d'abord, que c'eſt par la grace de Dieu & de l'empereur Conſtantin, qu'ils ſont aſſemblez de différentes provinces; puis ils ajoutent : Avant toutes choſes l'impiété d'Arius & de ſes ſectateurs a été examinée en préſence de l'empereur; & on a réſolu tout d'une voix de l'anathématiſer, lui, ſa doctrine impie, ſes paroles & ſes penſées, par leſquelles il blaſphemoit contre le fils de Dieu, en diſant : Qu'il eſt tiré du néant, qu'il n'étoit point avant que d'être engendré; & qu'il y a eu un tems auquel il n'étoit pas. Que par ſon libre arbitre, il eſt capable de vice & de vertu, & qu'il eſt créature. Le ſaint concile a anathématiſé tout cela, ſouffrant même avec peine d'entendre prononcer ces blaſphêmes. Pour ce qui regarde la perſonne d'Arius, vous avez déja appris, ou vous apprendrez aſſez comment il a été traité. Nous ne voulons pas paroître inſulter à un homme qui a reçu la digne récompenſe de ſon crime. Ceci ſe doit entendre de l'exil auquel Arius fut condamné auſſi tôt par l'empereur : car ſa mort n'arriva que quelques années après. La lettre ſynodale continue : Son impiété a eu la force de perdre avec lui Theonas de Marmarique, & Second de Ptolemaïde; & ils ont été traitez de même. Ils racontent enſuite ce qui avoit été ordonné touchant les Meleciens, comme il a été rapporté ci-deſſus : ſe remettant du ſurplus à l'évêque Alexandre, parce que tout s'eſt fait avec ſa participation & de ſon autorité. Ils rapportent auſſi le decret touchant la pâque, & ajoutent : Réjouiſſez-vous donc de tant d'heureux ſuccès, de la paix & de l'union de l'égliſe, & de l'extirpation de toutes les héréſies; & recevez avec beau-

AN. 325.

Sup. n. 15.

AN. 125. coup d'honneur & de charité notre collegue votre évêque Alexandre, qui nous a réjouis par sa présence, & qui dans un âge si avancé a pris tant de peine pour vous procurer la paix. Ils finissent en se recommandant à leurs prieres.

XXIV. Lettre de l'empereur pour l'execution du concile.

Ap. Euf. in vit. c. 17. Theod. 1. c. 10.

Soc. 1. c. 9. Ibid. c. 18.

L'empereur Constantin écrivit en même tems deux lettres pour publier les ordonnances du concile, & les faire connoître à ceux qui n'y avoient pas assisté. La premiere est adressée aux églises en général; & ce qu'elle explique en beaucoup de paroles se réduit à dire, que la question de la foi a été examinée & si bien éclaircie, qu'il n'y est resté aucune difficulté. Qu'il a été résolu tout d'une voix, que la pâque seroit par tout célébrée le même jour, & que l'on n'auroit sur ce point rien de commun avec les Juifs. Il exhorte tout le monde à exécuter l'ordonnance du concile; ajoutant ces paroles remarquables: Tout ce qui se fait dans les saints conciles des évêques, doit être rapporté à la volonté de Dieu. Il envoya des copies de cette lettre dans toutes les provinces. La seconde est adressée en particulier à l'église d'Alexandrie; & après avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoute: C'est pour y parvenir que par la volonté de Dieu j'ai assemblé à Nicée la plûpart des évêques, avec lesquels moi-même, comme un d'entre vous, car je me fais un souverain plaisir de servir le même maître, je me suis appliqué à l'examen de la vérité. On a donc discuté très-exactement tout ce qui sembloit donner prétexte à la division. Et Dieu veuille nous le pardonner, quels horribles blasphêmes a-t-on osé avancer touchant notre Sauveur, notre espérance & notre vie: professant une créance contraire aux écritures divines & à notre

c. 19. *c. 20.* *Socr. 1. c. 9. p. 15.*

ſainte foi ! Plus de trois cens évêques, très-vertueux & très-éclairez, ſont convenus de la même foi, qui eſt en effet celle de la loi divine. Arius ſeul a été convaincu d'avoir, par l'opération du démon, ſemé cette doctrine impie, premierement parmi vous, & enſuite ailleurs. Recevons donc la foi que Dieu tout-puiſſant nous a enſeignée ; retournons à nos freres, dont un miniſtre impudent du démon nous avoit ſéparez. Car ce que trois cens évêques ont ordonné, n'eſt autre choſe que la ſentence du Fils unique de Dieu : le ſaint Eſprit a déclaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inſpiroit. Donc que perſonne ne doute, que perſonne ne differe ; mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la vérité. C'eſt ainſi que l'on propoſoit la déciſion du concile, comme un oracle divin, après lequel il n'y avoit plus à examiner ; car on ne doit pas douter que ces lettres de l'empereur ne fuſſent dictées par les évêques, ou du moins dreſſées ſuivant leurs inſtructions.

Socr. 1. c. 9. p. 17. A.

Il publia encore une autre lettre, ou plûtôt un édit, qui condamne Arius & ſes écrits en ces termes : Conſtantin vainqueur, grand, auguſte, aux évêques & aux peuples. Puiſqu'Arius a imité les méchans, il mérite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre ayant compoſé des écrits impies contre la religion, eſt devenu l'opprobre de la poſterité, & ſes écrits ont été ſupprimez ; de même je veux qu'Arius & ſes ſectateurs ſoient nommez Porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imitez ; que s'il ſe trouve quelqu'écrit compoſé par Arius, il ſoit jetté au feu, afin qu'il n'en reſte aucun monument ; & je déclare que quiconque ſera convaincu d'avoir caché quelque écrit d'A-

AN. 325. rius, au lieu de le representer & de le brûler, celui-là sera puni de mort, aussitôt qu'il sera pris. Je prie Dieu qu'il vous conserve. On voit ici comme l'empereur use de son autorité temporelle, pour exécuter le jugement du concile. On croit qu'il donna aux Ariens le nom de Porphyriens, pour montrer qu'ils vouloient ramener l'idolatrie : car disant que le fils, qu'ils appelloient Dieu engendré, étoit une créature, ils adoroient la créature outre le créateur, & ne differoient des payens qu'en ce qu'ils n'en adoroient qu'une. En même tems l'empereur exila Arius & les deux évêques qui étoient demeurez les plus opiniâtres dans son parti, Second & Theonas.

Ath. IV. in Arian. p. 468. 469.

Il fit publier une autre lettre contre Arius & ses sectateurs, qu'il fit proposer par tout dans les villes, & nous la lisons encore. Elle est très-longue, d'un stile d'orateur, ou plutôt de déclamateur emporté, assez ordinaire en ce tems-là, dans la chûte des beaux arts. L'auteur y dispute contre Arius, lui dit des injures, le raille, & tourne en ridicule son extérieur severe & négligé. Il lui applique une prétendue prophétie de la Sibylle Erythrée. Ce qu'il y a de plus remarquable, est que ses sectateurs y sont condamnez à payer, outre leur capitation, celle de dix autres personnes. L'exemplaire qui nous reste fut porté en Egypte par deux officiers, nommez Syncletius & Gaudentius, lorsque Paterius en étoit gouverneur, & fut lû dans le palais.

Socr. I. c. 9. p. 31. D. & ibi Vales. Gelas. Cyz. lib. III. c. 1.

XXV.
Conclusion du concile.

Eus. III. vit. c. 17. Sozom. I. c. ult. Sup. liv. IX. n. 23. Pagi an. 325 n. 3. Eus. vit. c. 1.

La conclusion du concile se rencontra au même tems que le commencement de la vingtiéme année du regne de Constantin, c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme d'Août 325. ce devoit être le vingt-cinquiéme de Juillet, car il avoit commencé à regner à

pareil jour de l'an 306. mais on croit qu'en faveur de la conclusion du concile il differa cette fête, qui se célébroit par tout l'empire avec grande solemnité. En cette joye publique Eusebe de Césarée prononça un panegyrique à la louange de l'empereur, & en sa présence, au milieu des évêques; & l'empereur les voulut regaler magnifiquement, avant qu'ils se retirassent. Ils vinrent tous au palais, & c'étoit pour eux un spectacle bien nouveau de passer sans crainte, au milieu des gardes qui étoient à l'entrée l'épée nue à la main. Ils entrerent jusques aux appartemens les plus secrets, & se mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres séparément sur des lits préparez des deux côtez. Ils croyoient voir une image du regne de J. C. & plûtôt un songe qu'une vérité. L'empereur après le festin les salua chacun en particulier, & leur fit des présens magnifiques à proportion de leur dignité; puis quand ils furent prêts à se séparer, il leur parla pour prendre congé d'eux, & les exhorter à la paix, à l'union & à la condescendance réciproque, & conclut en se recommandant à leurs prieres. Ainsi finit le grand concile de Nicée, dont les Grecs & les Orientaux célébrent encore la mémoire entre les fêtes des Saints. L'empereur fit de grandes largesses aux peuples des villes & de la campagne à cette fête de la vingtiéme année de son regne, & donna aux évêques des letres pour les gouverneurs des provinces par lesquelles il établissoit aux vierges, aux veuves & aux clercs, des pensions annuelles, mesurées par sa libéralité, plûtôt que par leurs besoins. Elles durerent jusques au regne de Julien l'apostat, qui les ôta toutes.

AN. 325.

Ibid. c. 15.
Theod. I. *c.* 11.

Eus. III. *vit. c.* 16.

Ibid. c. 21.

Eus. III. *vit. c.* 22.
Theod. I. *c.* 11.

AN. 325. Les principaux évêques furent chargez de porter dans leurs provinces & de faire connoître par tout les ordonnances du concile ; & voici le catalogue qui nous en reste. Osius, par les prêtres Viton & Vincent qui l'accompagnoient, les envoya à Rome, en Italie, en Espagne, & à toutes les autres nations jusques à l'Ocean, c'est-à-dire, en Gaule, en Germanie, en Bretagne. Alexandre d'Alexandrie avec Athanase son archidiacre, à toute l'Egypte, la Libye, la Pentapole & aux provinces voisines. Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée à la Palestine, l'Arabie & la Phenicie. Eustathe d'Antioche à la Celesyrie, la Mésopotamie & la Cilicie : Jean évêque Persan à toute la Perse & aux grandes Indes. Leonce de Césarée à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande & la petite Armenie. Theonas de Cyzique à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie & la Carie, par les évêques qu'il avoit sous lui, Eutychius de Smyrne & Marin de Troade. Nunéchius de Laodicée à la premiere & à la seconde Phrygie. Alexandre de Thessalonique, par ceux qui dépendoient de lui, à la premiere & seconde Macédoine avec la Grece, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une & l'autre Scythie. Alexandre évêque de Byzance avec Paul lecteur son notaire, à toutes les Isles Cyclades. Protogene de Sardique à la Dacie, la Dardanie, & les païs voisins. Piste de Marcianople à la Mysie, & aux nations voisines. Cecilien évêque de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie. Ce dénombrement est utile pour connoître la subordination des églises & la géographie ecclesiastique.

Gelas. lib. II. c. 35.

XXVI. Lettre d'Eusebe de Césarée.

Eusebe de Cesarée écrivit en son particulier une

lettre à son église, où quelques-uns apparemment l'accusoient d'avoir trahi le parti. Il suppose qu'ils ont déja appris par la renommée ce qui s'est passé dans le concile touchant la foi : mais pour les en mieux instruire, il leur envoye la formule qu'il dit avoir proposée : & ensuite celle du concile. Dans la sienne il reconnoît que J. C. est le verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vie de vie, fils unique, premier né de toute créature, engendré du pere avant tous les siécles. Il dit d'abord : C'est ce que nous avons appris des évêques nos prédécesseurs, & au premier catéchisme & quand nous avons reçû le batême, & par la lecture des saintes écritures : ce que nous avons crû & enseigné dans la prêtrise & dans l'épiscopat. Et à la fin il ajoute : Nous assurons que nous le croyons ainsi, que nous l'avons toujours crû, & que jusqu'à la mort nous persévérerons dans cette foi, anathématisant toute hérésie. Nous protestons devant Dieu tout-puissant & N. S. J. C. que nous avons eû ces sentimens dans le cœur & dans l'ame, depuis que nous nous connoissons ; que nous le pensons encore & le disons en vérité, & nous pouvons prouver que nous l'avons crû & enseigné par le passé.

AN. 325.

Theod. de decret. p. 151. c. & de Syn. p. 882. B.

Il ajoute qu'après qu'il eut proposé cette formule, personne ne put y contredire ; que l'empereur reconnut que c'étoit sa créance, & voulut que tout le monde y souscrivît, en y ajoutant seulement le mot de consubstantiel. L'empereur, dit-il expliqua ce mot lui-même, en disant qu'on ne l'entendoit pas d'une maniere corporelle, par division ou par section, mais d'une maniere divine & mysterieuse, convenable à la nature spirituelle. Il rapporte ensuite le symbole du

AN. 325.

concile, & dit : Je me fis encore expliquer comment on disoit que le fils est de la substance du pere & consubstantiel, & je crûs devoir admettre ce mot, pour le bien de la paix : voyant qu'on lui donnoit un bon sens, entierement éloigné des idées corporelles ; & qu'il avoit été employé par quelques anciens évêques sçavans & illustres écrivains. Il marque ici principalement saint Denys d'Alexandrie. Il ajoute, que tous ont consenti à la formule de foi du concile, après l'avoir bien examinée : qu'ils ont aussi reçû sans peine l'anathême qui est à la fin, parce qu'il défend d'employer des termes qui ne sont point dans l'écriture, & qui étoient la cause de tout le désordre. C'est ainsi qu'Eusebe de Cesarée justifioit la conduite qu'il avoit tenue dans le concile.

Athan. ad Afric. p. 937. C.

XXVII.
Exil d'Eusebe de Nicomedie.

Sozom. II. c. 21.

Mais Eusebe de Nicomedie & Theognis de Nicée firent bien-tôt paroître que leurs suscriptions n'avoient pas été sinceres. On dit qu'ils les effacerent, ayant gagné celui qui gardoit les actes du concile par ordre de l'empereur ; & qu'ils entreprirent d'enseigner publiquement, qu'il ne faut pas croire que le fils soit consubstantiel au pere. Qu'Eusebe en étant accusé, dit hardiment à l'empereur en montrant l'habit qu'il portoit : Si on déchiroit ce manteau en ma présence, je ne dirois jamais que les deux piéces fussent de la même substance. Il est certain que l'empereur ayant fait venir d'Alexandrie des Ariens qui brouilloient encore, Eusebe & Theognis les reçurent, les mirent en sureté & communiquerent avec eux. On tint donc un concile, où ils furent déposez & d'autres évêques mis à leur place, Amphion à Nicomedie & Chrestus à Nicée. Pour Eusebe & Theognis, l'empereur irrité,

Ep. ad Nicom. ap. Theod. I. c. 20.

Synod. ad Athan. apolog. p. 727. C. V. Valesf. not. ad Soc. I. c. 14.

irrité, les envoya en exil dans les Gaules, trois mois après le concile de Nicée, & ils y demeurerent trois ans. AN. 325.

En même tems Constantin écrivit à l'église de Nicomedie une grande lettre, dont la premiere partie est un discours de théologie assez obscur sur la divinité du Verbe: le reste est une invective véhémente contre Eusebe. Il l'accuse d'avoir été complice de la cruauté du tyran, c'est-à-dire, Licinius, dans les massacres des évêques, & dans la persécution des Chrétiens. Il a, dit-il, envoyé contre moi des espions pendant les troubles; & il ne lui manquoit que de prendre les armes pour le tyran : j'en ai des preuves, par les prêtres & les diacres de sa suite que j'ai pris. Et ensuite : Pendant le concile de Nicée, avec quel empressement & quelle impudence a-t-il soutenu contre le témoignage de sa conscience, l'erreur convaincue de tous côtez? tantôt en m'envoyant diverses personnes pour me parler en sa faveur; tantôt en implorant ma protection, de peur qu'étant convaincu d'un si grand crime, il ne fût privé de sa dignité. Il m'a circonvenu & surpris honteusement, & a fait passer toutes choses comme il a voulu. Encore depuis peu, voyez ce qu'il a fait avec Theognis. J'avois commandé qu'on amenât d'Alexandrie quelques déserteurs de notre foi, qui allumoient la discorde : ces bons évêques, que le concile avoit réservez pour faire pénitence, non-seulement les ont reçus & protegez, mais encore ont communiqué avec eux. C'est pourquoi j'ai fait prendre ces ingrats, & les ai envoyez au loin. Il exhorte les peuples à qui il écrit, à s'attacher à la vraie foi, & à recevoir avec joie les évêques

Philostorg. lib. 1. c. ult.
Gelas. lib. III. c. 2.
Theod. lib. I. c. 20.

AN. 325.

fidéles, purs & ſincéres, c'eſt-à-dire, Amphion & Chreſtus, uſant de menaces contre ceux qui oſeront encore faire mention des ſéducteurs & leur donner des louanges. L'empereur écrivit auſſi à Théodote de Laodicée, pour l'exhorter doucement à profiter de cet exemple, & à effacer de ſon eſprit les mauvaiſes impreſſions qu'Euſebe & Theognis pourroient lui avoir données.

Gelaſ. lib. III. *c.* 3.

XXVIII. Conduite de ſaint Alexandre avec Melece.

Athan. Apol. p. 788.

Saint Alexandre d'Alexandrie étant de retour en Egypte, & connoiſſant l'eſprit artificieux de Melece, lui demanda un état des évêques qu'il prétendoit avoir en Egypte, & des prêtres & des diacres qu'il pouvoit avoir à Alexandrie, & dans le territoire qui en dépendoit. Ce qu'il fit de peur que Melece abuſant de la liberté que le concile lui avoit accordée, ne vendît pluſieurs titres, & ne fît des fauſſetez, en ſuppoſant tous les jours ceux qu'il voudroit. Melece donna l'état des évêques, au nombre de vingt-neuf, dont lui-même étoit le premier; & le dernier, Jean de Memphis, qui par ordre de l'empereur devoit être avec l'archevêque: apparemment afin que l'on pût l'obſerver de plus près: les clercs d'Alexandrie étoient quatre prêtres & cinq diacres. Le nom d'archevêque attribué ici à l'évêque d'Alexandrie, eſt remarquable. Melece, en donnant cet état, préſenta à ſaint Alexandre ceux qui étoient nommez: il lui rendit auſſi les égliſes dont il avoit uſurpé la ſupériorité, & demeura à Lycopolis, où il mourut quelque tems après. Mais en mourant il nomma pour ſon ſucceſſeur, contre l'ordonnance du concile de Nicée, un de ſes diſciples nommé Jean, & peut-être le même Jean de Memphis. Ainſi le ſchiſme recommença, &

Sozom. II. *c.* 21.

Epiph. hær. 68. *n.* 5.

les Méleciens continuerent leurs assemblées : il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'église. Mais les schismatiques envoyerent à l'empereur une députation contre Alexandre ; dont les principaux deputez étoient Paphnuce anachorete, de qui la mere avoit confessé la foi, Jean chef de tout le parti, & Callinique, évêque de Péluse. Ils furent reçus de l'empereur avec honneur, comme des évêques : mais il ordonna, même par écrit, que le décret du concile fût observé, & les exhorta à la concorde.

AN. 326.

Athan. apol. p. 764. B.
Epiph. ibid.

Eus. III. vit. c. 23.

XXIX.
Saint Athanase évêque d'Alexandrie.

Pagi an. 326. n. 3.
Theod. I. c. 26.

Saint Alexandre d'Alexandrie mourut cinq mois après qu'il fut revenu chez lui : le lundi vingt-deuxiéme du mois Egyptien Bermouda, c'est-à-dire, le dix-septiéme Avril l'an 326. Il déclara qu'il desiroit Athanase pour son successeur ; & on crut qu'il le faisoit par inspiration divine. Car comme il étoit près de mourir, il l'appella par son nom. Saint Athanase s'étoit absenté & caché, prévoyant ce qui arriva. Un autre Athanase qui étoit présent, répondit : mais saint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'étoit pas lui qu'il avoit appellé. Il appella encore Athanase, & répéta ce nom plusieurs fois. Celui qui étoit présent se tût ; on comprit de qui le saint évêque parloit, & il ajoûta par esprit prophétique : Athanase, tu penses avoir échappé par la fuite, mais tu n'échapperas pas. En effet, après la mort d'Alexandre, les évêques de la province s'étant assemblez avec tout le peuple catholique, la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanase, témoignant que c'étoit un homme vertueux, pieux, véritablement Chrétien, menant la vie ascétique. Ils le demandoient publiquement à J. C. & conjuroient les évêques de l'ordonner, ne

Synodic. ap. Athan. 2. apol. p. 726. C.

AN. 326. ſortant point de l'égliſe pendant pluſieurs jours, & ne les en laiſſant point ſortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques, à la vûe de toute la ville & de toute la province. Toutefois les Ariens oſerent bien avancer depuis, que ſix ou ſept évêques l'avoient ordonné en cachette. L'ordination de ſaint Athanaſe ne ſe fit que le vingt-ſeptiéme de Décembre de cette année 326. car il ſe cacha long-tems; & il en falloit encore pour aſſembler les évêques de toutes les provinces qui dépendoient d'Alexandrie. Il tint le ſiége quarante-ſix ans entiers: auſſi étoit-il encore jeune, à proportion d'une telle place.

Pag. an. 326. n. 3.

XXX. Saint Grégoire de Nazianze le pere.

Sup. n. 4. Greg. Naz. Orat. 19. p. 289. B.

Nous avons dit que Leonce, évêque de Céſarée en Cappadoce, venant au concile de Nicée, inſtruiſit dans la véritable foi Grégoire, depuis évêque de Nazianze, & pere du théologien. Grégoire étoit de la ſecte des Hypſiſtaires, ainſi nommez, parce qu'ils faiſoient profeſſion d'adorer le Dieu très-haut, en grec *hypſiſtos*: mais ils réveroient auſſi le feu & les lampes, & obſervoient le ſabat, & la diſtinction des viandes, comme les Juifs. Grégoire vivoit moralement bien, obſervant la juſtice & la chaſteté conjugale avec ſa femme Nonne, Chrétienne, & d'une rare vertu; & ce fut elle qui contribua le plus à ſa converſion. En ayant conçu le déſir, il le fit connoître aux évêques, qui paſſerent au lieu où il étoit, en allant au grand concile, particulierement à ſaint Leonce de Céſarée. En l'inſtruiſant, ils le firent mettre à genoux par mégarde, au lieu que les catéchuménes devoient être debout; & cette mépriſe fut regardée comme un préſage de ſon epiſcopat: parce que dès-lors on faiſoit

Ibid. 294.

mettre à genoux celui que l'on ordonnoit évêque. Peu de tems après il reçut le baptême, & en sortant du bain sacré, il fut environné d'une lumiere extraordinaire, & si sensible, que l'évêque de Nazianze qui le baptisoit, s'écria qu'il seroit un jour son successeur.

En effet, quelques années après, ayant été suffisamment éprouvé, il fut élevé à l'épiscopat de cette même ville. C'étoit comme l'on croit vers l'an 328. il pouvoit être âgé de cinquante ans, & il en vêcut encore plus de quarante-cinq, c'est-à-dire, en tout près de cent ans. Quoiqu'il eût étudié tard les saintes écritures, il en acquit en peu de tems une telle connoissance, & instruisit si bien son troupeau, qu'il le préserva des troubles que l'Arianisme excitoit par tout l'Orient; & adoucit les mœurs sauvages de son peuple; car la ville de Nazianze étoit petite & peu considérable jusques-là: elle étoit en Cappadoce voisine de Cesarée. *Ibid. p. 296.*

Du mariage de Gregoire & de Nonne nâquirent trois enfans: deux fils, Gregoire & Cesaire; & une fille nommée Gorgonie, que l'on croit avoir été l'aînée. Gregoire fut le fruit des prieres de sa mere, qui avoit instamment demandé à Dieu de lui donner un fils. Aussi le lui offrit-elle aussi-tôt après sa naissance, & sanctifia ses mains en lui faisant toucher les livres sacrez. Il s'appliqua dès l'enfance à les lire & donna dès lors de grandes marques de vertu. Etant encore fort jeune, il eut un songe mysterieux. Il crut voir auprès de lui deux jeunes filles de même âge & d'une rare beauté, vêtuës de blanc, mais sans ornement & avec une extrême modestie. Elles le baisoient & le caressoient comme leur enfant. Transporté de *Carm. 1. p. 39.* *Carm. 4. p. 71.*

AN. 326.

joie, il leur demanda leurs noms : l'une dit : Je m'appelle la chasteté; l'autre, la tempérance : nous sommes debout devant le trône de J. C. en la compagnie des troupes célestes : viens avec nous, mon enfant, nous t'éleverons jusques à la lumiere de la Trinité immortelle. Ayant ainsi parlé elles s'envolerent au ciel : & comme il les suivoit de la vûe, il s'éveilla. Dès-lors il conçut l'amour de la virginité, & renonça au mariage. Tels furent les commencemens du jeune Grégoire.

XXXI. Loix de Constantin.

L. 6. Cod. Theod. de episc. & cler. lib. 16.

Nous trouvons quelques loix de Constantin touchant les matieres ecclésiastiques, données pendant le cours de l'année 326. c'est-à-dire, sous son septiéme consulat, & le premier de son fils Constantius. La premiere est du premier jour de Juin adressée à Ablavius, & défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étoient sujets, sous prétexte de cléricature. Elle ordonne donc que l'on n'élira de nouveau un clerc, que pour remplir une place vacante par la mort d'un autre: que l'on n'élira point ceux qui par leur naissance ou par leurs richesses sont sujets aux charges publiques. Car il faut, dit la loi, que les riches portent les charges du siécle, & que les pauvres soient nourris des biens des églises. Le nombre des clercs étoit reglé, parce qu'il n'y avoit point d'ordinations vagues; tous étoient attachez à une église certaine. Ils étoient exempts des charges publiques; mais on ne souffroit pas que cette exemption tournât en abus.

L. 1. cod. Theod. de hæret. lib. 16.

Les deux autres loix de cette année regardent les hérétiques. L'une est du premier de Septembre, & porte : Que les priviléges accordez en considération de la religion ne doivent profiter qu'aux catholiques,

& non aux hérétiques & aux ſchiſmatiques : qui doivent au contraire être chargez plus que les autres. La derniere accorde aux Novatiens la paiſible poſſeſſion des maiſons de leur égliſe & de leurs ſépultures, qu'ils avoient acquiſes à juſte titre : non de ce qui avant leur diviſion avoit apartenu à l'égliſe catholique. Les Novatiens étoient les moins odieux des hérétiques de ce temslà : & leur évêque Aceſius étoit eſtimé de l'empereur, à cauſe de ſes mœurs.

AN. 326.

L. 2. ibid.

Sozom. II. *c.* 32.

XXXII. Invention de la croix par ſainte Helene.

Sup. liv. III. *n.* 25.

Euſ. III. *vit. c.* 26. 27. *&c.*

Ruf. I. *Hiſt. c.* 7.

Entre les libéralitez que fit Conſtantin à l'occaſion de la vingtiéme année de ſon regne, on peut compter les bâtimens de pluſieurs égliſes magnifiques, particulierement dans la terre-ſainte. Les payens s'étoient efforcez d'abolir la mémoire de la réſurrection de Jeſur-Chriſt. Ils avoient comblé la grote du ſaint ſépulcre, élevé au-deſſus une grande quantité de terre, pavé de pierres le haut, & bâti un temple de Venus, où ils offroient des ſacrifices à cette idole ; afin que les Chrétiens paruſſent l'adorer, quand ils viendroient en ce lieu pour adorer J. C. Conſtantin donna ordre d'y bâtir une égliſe magnifique, & en écrivit à l'évêque Macaire ; lui recommandant que ce bâtiment ſurpaſſât en beauté, non-ſeulement les autres égliſes, mais tous les édifices des autres villes. J'ai donné ordre, ajoûte-t-il, à Dracilien, vicaire des préfets du prétoire, & gouverneur de la province, d'employer ſuivant vos ordres, les ouvriers néceſſaires pour élever les murailles. Mandez-moi quels marbres précieux, & quelles colomnes vous jugerez plus convenables, afin que je les y faſſe conduire. Je ſerai bien aiſe de ſçavoir ſi vous jugez à propos que la voûte de l'égliſe ſoit ornée de lambris ou de quelque autre ſor-

AN. 326. te d'ouvrage : si c'est du lambris, on y pourra mettre de l'or.

Theod. I. c. 18. Ce fut sainte Helene, mere de l'empereur; qui se chargea elle-même de l'exécution. Elle étoit alors âgée de quatre-vingts ans, vivant depuis plusieurs années dans la pieté & les œuvres de charité. L'empereur son fils lui fit connoître la vraie religion qu'elle ignoroit auparavant : lui donna le titre d'Auguste, & fit mettre son effigie sur la monnoye d'or. Elle disposoit de ses trésors; mais c'étoit pour faire des libéralitez & des aumônes. Elle étoit très-assidue aux églises, les paroit de divers ornemens, & ne négligeoit pas les oratoires des moindres villes : on la voyoit au milieu du peuple avec un habit simple & modeste dans les assemblées ecclésiastiques.

Eus. III. vit. c. 47.

Ibid. c. 45.

Ibid. c. 42. Elle alla nonobstant son grand âge visiter les saints lieux; & prendre soin de les orner de somptueux édifices, par la libéralité de son fils. En traversant l'Orient, elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautez, & à chacun des particuliers qui s'adressoient à elle. Aux uns elle donnoit de l'argent, aux autres des habits : elle délivroit les uns des prisons, les autres du travail des mines; elle rappelloit les exilez. Etant arrivée à Jerusalem, elle commença par faire abatter le temple & l'idole de Venus, qui profanoient le lieu de la croix & de la résurrection. On ôta les terres, on creusa si avant, que l'on découvrit le saint Sépulcre; & tout proche on trouva trois croix enterrées. On ne sçavoit laquelle étoit celle du Sauveur : l'évêque saint Macaire imagina ce moyen de s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une femme de qualité malade depuis long-tems, & réduite à l'extrémité : on lui appliqua chacune

Ibid. c. 44.

Theod. I. c. 18. Ruf. I. c. 7. 8. Socr. I. c. 17. Sozom. II. c. I. Ambros. de ob. Theod. n. 42. &c. Cyrill. Hieros. ep. ad Const. imp.

chacune des croix, en faisant des prieres; & si-tôt qu'elle eut touché la derniere, elle fut entiérement guérie. Avec la croix on trouva aussi le titre, mais séparé, & les cloux, que sainte Helene envoya à l'empereur, avec une partie considérable de la croix; laissant l'autre à Jerusalem. Elle la fit mettre dans une chasse d'argent, & la donna en garde à l'évêque, pour la conserver à la postérité. En effet, dans le siécle suivant on ne la montroit qu'une fois l'année à la solemnité de pâque, c'est-à-dire, le vendredi-saint. L'évêque après l'avoir adorée le premier, l'exposoit pour être adorée de tout le peuple; & de-là sans doute est venue dans toutes les églises cette pieuse cérémonie. On ne montroit point à Jerusalem la vraie croix hors ce seul jour: sinon quelquefois par grace particuliere de l'évêque, en faveur des personnes de piété, qui avoient fait exprès le pelerinage. Quant aux cloux, Constantin en fit mettre une partie dans son casque, & une partie au mors de la bride de son cheval, pour lui servir de sauve-garde dans les combats. *Paulin. ep. 11. ad Sever.*

Cependant par ses ordres & par les soins de sa mere, on bâtissoit l'église du S. Sepulcre, qui ne fut achevée que six ans après. Autour s'élevoit une ville contre l'ancienne, mais non à la même place: & ce sembloit être la nouvelle Jerusalem prédite par les prophêtes. Près de-là sur le haut du mont des Olives, l'empereur fit aussi bâtir une église magnifique, pour honorer le lieu de l'ascension de J. C. & une autre à Bethléhem, pour honorer la grote sanctifiée par sa naissance. Ces édifices étoient ornez de dons précieux, de vases d'or & d'argent, de voiles de diverses couleurs; & servoient à éterniser la mémoire de *Euſ. III. c. 33.* *Ibid. c. 41.* *c. 43.*

AN. 326.

Ruf. I. *c.* 8.
Theod. I. *c.* 18.

l'empereur & de sa mere. Elle fit encore quelque séjour en Palestine ; & entre les autres marques de sa pieté, elle rendit un grand honneur aux vierges consacrées à Dieu. Car les ayant toutes assemblées, & fait coucher sur plusieurs nates, elle les servit à table, tenant elle-même l'aiguiere sur le bassin pour leur laver les mains, apportant les viandes, versant le vin & leur présentant à boire. Enfin, cette pieuse princesse étant retournée à Rome, y mourut au mois d'Août de cette même année 326. entre les bras de l'empereur son fils & de ses petits-fils les cesars ; & l'empereur lui fit des funérailles royales. L'église honore sa mémoire le dix-huitiéme d'Août. Constantin étoit à Rome dès le mois de Juillet : il y célébra la vingtiéme année de son regne par des fêtes magnifiques, & y demeura trois mois : mais son application à ruiner l'idolatrie le rendit odieux au sénat & au peuple Romain, & ce fut le dernier voyage qu'il fit à Rome.

Theophan. Pagi h. n. 9.

Gothofr. chronol. cod. Theod.

XXXIII.
Constantin s'applique à ruiner l'idolatrie.
Eus. III. *vit. c.* 54.
Sozom. II. *c.* 5.

En effet, il y eut des temples en plusieurs villes, dont il fit ôter les portes : d'autres qu'il fit découvrir, ensorte qu'ils tomboient en ruine : d'autres dont il fit enlever les statues de bronze réverées & fameuses depuis plusieurs siécles, pour les exposer aux yeux de tous dans les places publiques. Quant aux idoles d'or & d'argent, il en fit un autre usage : il envoya secretement dans les provinces des chrétiens de son palais, gens de confiance ; qui sans violence & sans éclat obligerent les sacrificateurs à donner les idoles les plus précieuses, même celles que l'on disoit être descendues du ciel ; & de les tirer des lieux secrets où elles étoient cachées. Les particuliers craignoient pour eux & pour leurs familles, s'ils resistoient à la volonté

de l'empereur : les prêtres & les gardiens des temples n'osoient s'y opposer, se voyant abandonnez de la multitude ; & les émissaires de l'empereur mettant à part, pour le faire fondre, ce qu'il y avoit d'or ou d'argent, laissoient aux idolâtres ce qui restoit d'inutile. Il prit soin de détruire entre les autres quelques temples les plus odieux. En un lieu nommé Aphaque sur une des hauteurs du mont Liban & près du fleuve Adonis étoit un temple de Venus, bâti à l'écart & loin de tout commerce. On disoit qu'à un certain jour, en vertu d'une certaine invocation, un feu semblable à une étoile tomboit du sommet de la montagne, & se perdoit dans le fleuve : & que c'étoit Venus Uranie ou celeste. Ce temple en effet étoit une école d'impureté, où des hommes effeminez & des femmes abandonnées commettoient toutes sortes d'abominations, sous prétexte de religion ; & cela impunément, parce qu'aucun homme grave n'osoit seulement y passer. L'empereur fit abattre ce temple depuis les fondemens par la main des soldats qu'il y envoya ; & le lieu fut purifié.

AN. 326.

Eus. ibid. c. 55. Socr. 1. c. 18. Sozom. ibid.

Ibid. c. 56.

A Ege en Cilicie étoit un temple fameux d'Esculape, où l'on disoit que souvent il apparoissoit à ceux qui dormoient, & guérissoit toutes sortes de maladies ; les peuples le regardoient comme un dieu sauveur, les sages même d'entre les payens en publioient les merveilles. Constantin fit encore ruiner ce temple de fond en comble par ses soldats, ensorte qu'il n'en resta pas de vestige. En Egypte les payens attribuoient à leur Dieu Sérapis l'inondation du Nil, qui fait la fertilité du pays ; parce que la colonne qui servoit à la mesurer étoit dans le temple de cette idole. Con-

Socr. 1. c. 18. c. 57.

AN. 326. ſtantin l'ayant fait transférer dans l'égliſe d'Alexandrie, les payens diſoient que le Nil ne monteroit plus à cauſe de la colere de Sérapis : mais l'année ſuivante & toutes les autres, il monta à l'ordinaire.

En Cilicie il y avoit un fameux oracle d'Apollon Pythien, dont l'empereur fit abattre le temple de fond en comble. Alors un grand nombre de payens ouvrirent les yeux, connoiſſant la vanité de leur religion : pluſieurs devenoient chrétiens, pluſieurs mépriſoient au moins ce qu'ils reſpectoient auparavant, voyant ce que cachoit la belle apparence des temples & des idoles. On y trouvoit ou des os & des têtes de mort détournées pour des opérations magiques, ou de ſales haillons, ou des monceaux de foin & de paille : car c'étoit ce qui rempliſſoit le creux des idoles. On ne trouvoit dans les parties les plus ſecrettes des temples, ni dieu, qui rendît des oracles, comme on avoit cru, ni démon, ni fantôme ténébreux. Il n'y avoit caverne ſi obſcure & ſi profonde, ni ſanctuaire ſi fermé, où ceux que l'empereur envoyoit & les ſoldats mêmes ne pénétraſſent impunément : on reconnoiſſoit l'aveuglement qui régnoit depuis tant de ſiécles.

c. 58. Socr. I. c. 18.

A Héliopolis de Phenicie les payens adorateurs de Venus, avoient leurs femmes communes, & proſtituoient leurs filles aux paſſans, comme par droit d'hoſpitalité. Conſtantin leur défendit de le faire à l'avenir, & leur écrivit pour les exhorter à ſe convertir & à reconnoître le vrai Dieu. Il fit même bâtir une grande égliſe en ce lieu-là, où jamais il n'y en avoit eu : il y établit un évêque, des prêtres & des diacres, & pour y attirer plus de gens à la vraie religion il donna de grands biens pour les pauvres.

Eutropia Syriene & mere de l'impératrice Fauſta, écrivit à l'empereur ſon gendre, qu'auprès du chêne de Mambré dans la Paleſtine, où Abraham avoit logé & exercé l'hoſpitalité envers les trois anges, on avoit dreſſé des idoles & un autel, & que l'on y offroit des ſacrifices impies. Ce lieu ſe nommoit autrement le Terebinthe, à cauſe d'un arbre très-ancien : c'étoit à trente milles ou dix lieues de Jeruſalem, autrement à deux cens cinquante ſtades. On y faiſoit tous les ans en été une fête célébre, & on y tenoit une foire où venoit un grand nombre de marchands du pays même & des parties plus avancées de la Paleſtine, de la Phenicie & de l'Arabie. Chacun célébroit la fête ſelon ſa religion : les Juifs honoroient la mémoire de leur patriarche : les chrétiens l'apparition du fils de Dieu. Car les Orientaux pour la plûpart croyoient qu'il y avoit paru lui-même avec deux anges. Les payens honoroient les anges ; & on croit que les idoles qu'ils y avoient dreſſées, étoient pour les repréſenter comme des dieux ou des démons favorables. Ils les invoquoient, & leur offroient des libations de vin & de l'encens ; d'autres immoloient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourriſſoit avec ſoin pendant toute l'année ce qu'il avoit de meilleur, pour en faire avec les ſiens le feſtin de cette fête. Ils avoient tous un tel reſpect pour le lieu, ou craignoient tellement la vengeance divine, s'ils l'euſſent profané, qu'ils n'oſoient y commettre aucune impureté, ni avoir commerce avec les femmes, quoiqu'elles y fuſſent plus en vûe & plus parées qu'à l'ordinaire, & qu'ils campaſſent tous pêle-mêle : car c'étoit un champ ſans bâtimens, hors la maiſon, que l'on diſoit être celle

AN. 326.
XXXIV.
Egliſe au chêne de Mambré.
Ibid. c. 52. v. Valeſ.
Gen. XVIII.
Sozom. II. *c.* 4.

AN. 326.

d'Abraham, auprès du chêne & le puits où personne ne puisoit pendant la fête; parce que les payens en gâtoient l'eau, y jettant du vin, des gâteaux, des piéces de monnoye, des parfums secs ou liquides; outre les lampes qu'ils allumoient sur le bord.

Eus. III. vit. c. 52. 53.

La belle-mere de Constantin étant venue en Palestine pour accomplir un vœu, & ayant vû ces superstitions qui se pratiquoient au chêne de Mambré, lui en donna avis: & il écrivit une lettre adressée à S. Macaire, & aux autres évêques de Palestine, par laquelle après leur avoir doucement reproché leur négligence à souffrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire incessamment brûler les idoles qui se trouveroient en ce lieu-là; renverser l'autel, & punir selon leur mérite ceux qui au mépris de cette défense, seroient assez hardis pour y commettre quelque impiété. Il ajoute, qu'il a ordonné que le même lieu soit orné d'une église; & recommande aux évêques, que s'il se passe quelque chose de contraire à ses ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que les coupables soient punis du dernier supplice. En exécution de cet ordre, on bâtit en ce lieu une église magnifique. Mais apparemment ceci ne se passa que quelque tems après le voyage de sainte Helene.

XXXV. Histoire du comte Joseph.

Epiph. hær. 30. n. 5.

L'empereur Constantin fit bâtir plusieurs églises en Palestine par les soins du comte Joseph, Juif de naissance, dont la conversion est remarquable. Il étoit natif de Tiberiade, & tenoit le rang d'apôtre: car c'est ainsi que les Juifs nommoient ceux qui étoient les premiers après le patriarche, chef de toute la nation, & qui composoient son conseil. Le patriarche

étoit alors Hillel, de la race du fameux Gamaliel. Hillel étant malade & près de mourir, pria l'évêque voisin de Tiberiade de le venir trouver, & de lui donner le baptême, sous prétexte de médecine. L'évêque vint à titre de medecin, & fit préparer un bain, comme un remede utile au malade; qui de son côté fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainsi le patriarche fut baptisé & reçut les saints mysteres. Joseph étoit à la porte, & regardant par des fentes, il vit tout ce qui se passoit au dedans, & le remarqua soigneusement. Il vit aussi que le patriarche ayant dans la main une quantité d'or considérable, le donna à l'évêque, en disant: Offrez-le pour moi: car il est écrit, que ce que les prêtres de Dieu lient & délient sur la terre, est lié & délié au ciel. Ensuite on ouvrit les portes: ceux qui étoient venus voir le patriarche, lui demandoient comment il se trouvoit de son bain; & il répondit, qu'il se portoit très-bien, l'entendant d'une autre maniere qu'eux. Après deux ou trois jours, pendant lesquels l'évêque le visitoit souvent comme medecin, il mourut heureusement; laissant son fils qui étoit très-jeune, sous la conduite de Joseph & d'un autre personnage très-vertueux. Ce fils nommé Judas étoit le patriarche des Juifs: car cette dignité passoit de pere en fils par succession, & pendant son bas âge, ses deux tuteurs gouvernoient tout. AN. 326.

Il y avoit à Tiberiade une chambre destinée à garder le trésor, & scellée, ce qui faisoit soupçonner qu'elle renfermoit de grandes richesses. Joseph eut la hardiesse de l'ouvrir en secret: mais il n'y trouva que des livres: sçavoir l'évangile selon saint Jean, & les actes des apôtres: l'un & l'autre traduit de grec en he-

AN. 326. breu ; & l'évangile ſelon S. Mathieu en hebreu, comme il l'avoit écrit. La lecture de ces livres, & le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé au baptême du patriarche, donnoit à Joſeph de grandes inquiétudes. Cependant le jeune patriarche Judas devenant grand s'abandonna à la débauche juſques à employer la magie pour corrompre des femmes. Il attaqua ainſi une femme chrétienne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de J. C. & le ſigne de la croix. Cette preuve du pouvoir de J. C. toucha encore fortement Joſeph, mais ſans le perſuader de ſe faire chrétien. Le Sauveur lui apparut lui-même en ſonge, & lui dit : Je ſuis Jeſus que tes peres ont crucifié : crois en moi. Il ne ſe rendit pas, & tomba dans une grande maladie, dont on deſeſperoit. Le Sauveur lui apparut encore, lui diſant de croire & qu'il ſeroit guéri. Il le promit : mais il ne tint pas ſa parole, & demeura dans ſon endurciſſement. Il tomba dans une autre maladie auſſi dangeuſe ; & comme on crut qu'il alloit mourir, un vieux docteur de la loi vint lui dire à l'oreille : Crois en J. C. crucifié ſous Ponce-Pilate ; fils de Dieu, & enſuite né de Marie ; qui eſt le Chriſt de Dieu, qui eſt reſſuſcité & qui doit venir juger les vivans & les morts. Saint Epiphane, qui raconte cette hiſtoire, témoigne que les Juifs avoient accoutumé d'en uſer ainſi, & qu'il avoit appris d'un autre, qui étoit encore Juif, qu'étant malade à la mort, on lui avoit dit à l'oreille : J. C. crucifié, fils de Dieu, te jugera. Il ſemble qu'ils employoient ces paroles comme un caractere pour guérir les maladies.

Joſeph demeuroit toujours endurci. J. C. lui apparut encore en ſonge, & lui dit : Je te guéris, crois quand

quand tu ſeras relevé. Il releva en effet de cette maladie ; mais il ne crut point. J. C. lui apparut en ſonge, comme il étoit en ſanté, lui en fit des reproches, & lui dit : Pour te convaincre, ſi tu veux faire quelque miracle en mon nom, je te l'accorde. Il y avoit à Tiberiade un inſenſé qui alloit tout nud par la ville, & déchiroit tous les habits qu'on lui donnoit. Joſeph voulant faire l'expérience de ſa viſion, mais encore incertain & honteux l'amena chez lui, & ayant fermé la porte, prit de l'eau ſur laquelle il avoit fait le ſigne de la croix, & en arroſa de ſa main le furieux, en diſant : Au nom de Jeſus Nazaréen crucifié ſors de lui, démon, & qu'il ſoit guéri. Cet homme fit un grand cri, tomba par terre, écuma, ſe débattit violemment, puis demeura long-tems immobile. Joſeph crut qu'il étoit mort. Une heure après il ſe leva en ſe frottant le viſage : voyant ſa nudité il ſe couvrit des mains comme il put, ne ſe pouvant plus ſouffrir ainſi. Joſeph lui donna un habit, il s'en vêtit ; & étant revenu en ſon bon ſens, il lui rendit, & à Dieu, de grandes actions de graces, voyant qu'il étoit guéri par ſon moyen. Ce miracle fut connu par toute la ville, & les Juifs diſoient : Joſeph a ouvert le tréſor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, & l'ayant lû, il fait de grands miracles. Ils diſoient la même choſe de J. C. qu'il avoit fait ſes miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu, qu'il avoit trouvé dans le temple. Joſeph demeura encore endurci.

Le patriarche Judas étant venu en âge d'homme, lui donna par reconnoiſſance, ou lui confirma la charge d'apôtre, qui étoit lucrative chez les Juifs. Il l'envoya en Cilicie avec ſes lettres, où étant arrivé, il fai-

An. 326. ſoit payer les dixmes & les prémices par les Juifs de la province. Dans une certaine ville il ſe trouva logé près de l'égliſe : ayant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda ſecrettement les évangiles, & les liſoit. Sa charge d'apôtre l'obligea de dépoſer & de changer pluſieurs moindres officiers, comme des archiſynagogues, des prêtres, des anciens, des Azanites : c'eſt ainſi qu'ils nommoient ceux qui tenoient lieu de diacres ou de miniſtres. Joſeph voulant corriger leurs fautes, & conſerver la diſcipline, s'attira la haine de pluſieurs. Pour s'en venger, ils recherchoient curieuſement ſes actions; ſi bien, qu'étant entrez chez lui tout d'un coup, ils le ſurprirent liſant les évangiles. Ils ſe ſaiſirent du livre, & de Joſeph lui-même, le traînant par terre, & le maltraitant avec de grands cris : ils le menerent dans la ſynagogue,& le fouetterent;l'évêque ſurvint, & le tira de leurs mains. Une autre fois ils le rencontrerent en un voyage, le jetterent dans le fleuve Cydnus, qui paſſe en Cilicie, & crurent l'avoir noyé : mais il s'en ſauva, & reçut peu de temps après le baptême. Il alla à la cour, & fut aimé de l'empereur Conſtantin, à qui il raconta toute ſon hiſtoire. L'empereur lui donna la dignité de comte, & lui dit de demander encore ce qu'il voudroit. Joſeph demanda pour toute grace, d'avoir commiſſion de l'empereur pour faire bâtir des égliſes dans les villes & bourgades des Juifs, où jamais perſonne n'y en avoit pû bâtir, parce qu'il n'y avoit en ces lieux avec eux, ni Payens, ni Samaritains, ni Chrétiens. Ce qu'ils obſervoient principalement à Tiberiade, à Diocéſarée, à Séphoris, à Nazareth, & à Capharnaüm, de n'y ſouffrir aucun mêlange d'étrangers.

AN. 326.

Joseph ayant reçû ce pouvoir par des lettres de l'empereur avec la dignité de comte, vint à Tibériade. Ses lettres lui donnoient commission de faire travailler aux dépens de l'empereur, & lui attribuoient une pension. Il commença à bâtir premierement à Tiberiade, & se servit d'un grand temple qu'il y trouva commencé & imparfait, que l'on nommoit Adrianée, parce qu'il avoit été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le dessein de le consacrer à Jesus-Christ, comme il en fit dans toutes les villes au rapport de Lampride. Celui de Tiberiade étoit déja élevé à quelque hauteur, & bâti de pierres quarrées de quatre coudées : les citoyens en vouloient faire un bain public. Le comte Joseph ayant entrepris d'en faire une église, fit bâtir hors de la ville sept fours à chaux : mais les Juifs en arrêterent le feu par des enchantemens : en sorte que les ouvriers voyant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvoient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut aussi-tôt, & ayant fait emplir d'eau un grand vase de cuivre, en présence d'une grande multitude de Juifs assemblez, pour voir ce qu'il vouloit faire, il fit de son doigt le signe de la croix sur le vase, & dit : Au nom de Jesus le Nazaréen, que mes peres, & ceux de tous les assistans ont crucifié, que cette eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux-ci ont fait, & de donner au feu son activité pour l'accomplissement de la maison du Seigneur. Il prit de l'eau avec sa main, & en arrosa chaque fournaise. Le charme s'évanouit, & la flâme commença à sortir à gros bouillons devant tout le peuple, qui s'écria : Il n'y a qu'un Dieu, qui assiste les Chrétiens ; & ils se retirerent. Comme ils persécutoient

Lamprid. in Alex. p. 229. O. Sup. liv. v. n. 48.

AN. 326. ſouvent le comte Joſeph, il ſe contenta de bâtir à Tiberiade une petite égliſe, dans une partie du temple d'Adrien, & vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit auſſi & acheva des égliſes à Diocéſarée, & en quelques autres villes.

XXXVI. Nouvelles égliſes à Rome & ailleurs. *Euſ. III. c. 50.*

Conſtantin fit bâtir pluſieurs autres égliſes en divers lieux : il orna les principales villes de chaque province. A Nicodemie, capitale de Bithynie & réſidence des empereurs, depuis pluſieurs années, il en fit élever à ſes dépens une très-grande & très-magnifique. A Antioche, capitale de tout l'orient, il en fit une autre d'une beauté ſinguliere : le corps de l'égliſe étoit d'une hauteur extraordinaire, de forme octogone, & ſes ornemens ſi riches, qu'on la nomma l'égliſe d'or. Elle étoit accompagnée tout autour de pluſieurs ſalles ou chapelles, & de lieux élevez & ſouterrains, le tout enfermé dans une vaſte enceinte. A Rome il bâtit premierement la baſilique, qui de ſon nom a toujours été nommée Conſtantiniene, autrement l'égliſe du Sauveur, dans le palais de l'imperatrice Fauſta ſa femme, auparavant nommé la maiſon de Lateran, où s'étoit déja tenu le concile contre les Donatiſtes. Et parce qu'il y fit auſſi un baptiſtere, & que les baptiſteres avoient l'image de S. Jean Baptiſte ; on nomme plus ordinairement cette égliſe ſaint Jean de Lateran. C'eſt la principale égliſe de Rome où eſt marquée la ſtation des jours les plus ſolemnels, & les papes y ont fait leur réſidence pendant pluſieurs ſiécles.

Sup. liv. X. n. 12.

Anaſtaſ. bibl. in Silveſtro.

On trouve, ſuivant les anciens memoires de l'égliſe Romaine, que Conſtantin donna à ce baptiſtere, en maiſons & en terres, non ſeulement en Italie,

mais en Sicile, en Afrique & en Grece treize mille neuf cens trente-quatre ſous d'or de revenu annuel : ce qui revient à près de cent quinze mille livres de rente : car le ſou d'or de ce temps-là valoit huit livres cinq ſols de notre monnoye. Il bâtit ſept autres égliſes à Rome. Celle de ſaint Pierre au Vatican à la place d'un temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martyre & la ſépulture du Prince des apôtres : celle de ſaint Paul au lieu de ſon martyre : celle de ſainte Croix, en la maiſon de Seſſorius, que l'on nomme ſainte Croix de Jeruſalem, à cauſe d'une portion de la vraie croix qu'il y mit. Celle de ſainte Agnès, avec un baptiſtere, à la priere de ſa fille Conſtantia, & de ſa ſœur du même nom, qui furent baptiſées par ſaint Silveſtre. Celle de ſaint Laurent hors de la ville, ſur le chemin de Tibur, au lieu de la ſépulture de ce martyr. Celle des martyrs ſaint Marcellin & ſaint Pierre, au lieu dit entre deux lauriers, où fut la ſépulture de ſainte Helene. Il fit auſſi de grands dons à l'égliſe que ſaint Silveſtre avoit bâtie dans la maiſon d'un de ſes prêtres nommé Equitius, près les thermes de Domitien. Dans le reſte de l'Italie, Conſtantin bâtit encore pluſieurs égliſes : une à Oſtie, en l'honneur des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & de ſaint Jean-Baptiſte : une à Albe, en l'honneur de ſaint Jean-Baptiſte : une à Capouë, en l'honneur des apôtres, que l'on nomma Conſtantiniene : une autre à Naples. Les revenus dont il dota toutes ces égliſes, montent enſemble à dix-ſept mille ſept cens dix-ſept ſous d'or, c'eſt-à dire, à plus de cent quarante mille livres de notre monnoye. Elles avoit encore la valeur de plus de vingt mille livres de rente, en divers aromates que les terres d'E-

AN. 326.

AN. 326. gypte & d'Orient devoient fournir en especes. Encore ne les compté-je que suivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres sans comparaison que ceux d'alors.

L'église de saint Pierre, par exemple, avoit des maisons dans Antioche, & des terres aux environs : à Tarse en Cicile, & à Tyr. Elle en avoit en Egypte près d'Alexandrie & ailleurs : & dans la province de l'Eufrate près de Cyr. Une partie de ces terres étoit destinée à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de baume, de storax, de canelle, de safran, & d'autres drogues précieuses pour les encensoirs & pour les lampes. Je ne parle point des vases d'or & d'argent pour le service & l'ornement de ces églises : dont les mêmes mémoires rapportez par Anastase font un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avoit été donné par d'autres empereurs : mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conservez. Ceci peut suffire pour donner quelque idée de la magnificence royale, avec laquelle Constantin fonda tant d'églises. Il ne tiroit pas du trésor public toutes ces liberalitez, il y appliquoit les biens confisquez sur des martyrs ou sur d'autres chrétiens, dont il ne se trouvoit point d'heritiers : les revenus des temples d'idoles qu'il ruina, & des jeux profanes qu'il abolit. En effet, il ôta en Orient les combats de gladiateurs ; du moins il deffendit d'y employer ceux qui étoient condamnez pour leurs crimes ; ordonnant au préfet du prétoire de les envoyer plutôt travailler aux mines. La loi est datée du premier d'Octobre 325. à Beryte en Phenicie.

Socr. I. c. 18. L. 1. Cod. Theod. de gladiat. lib. 15. & ibid Gothof.

XXXVII. Conversions de payens.

Il se convertissoit un grand nombre de payens,

Les uns par la connoiſſance de l'inutilité de leurs anciennes ſuperſtitions & de leur peu de fondement : les autres par émulation des chrétiens qu'ils voyoient honorez & cheris de l'empereur, & pour ſe conformer à l'inclination du maître. D'autres s'appliquant à conſiderer la doctrine chrétienne ; touchez par des miracles ou des ſonges, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeoient qu'il valoit mieux être chrétiens. Depuis ce tems on vit les villes & les peuples entiers ſe convertir, abattre d'eux-mêmes leurs temples & leurs idoles, & bâtir des égliſes. Les habitans de Majuma qui étoit le port de Gaza en Paleſtine, auparavant très-attachez à leurs anciennes ſuperſtitions, ſe firent chrétiens tout d'un coup, & l'empereur répondant à leur pieté érigea en cité, ce lieu qui ne l'étoit pas, & la nomma Conſtantia du nom de Conſtantius le plus cher de ſes fils. Par une raiſon ſemblable, il nomma Conſtantine une ville de Phenicie. Il nomma auſſi Helenople en l'honneur de ſa mere une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drepane, qu'il érigea en cité, & lui donna exemption de tribut, en l'honneur du martyr ſaint Lucien d'Antioche, dont les reliques y étoient. Euſebe de Nicodemie, qui ſe vantoit d'être diſciple de ſaint Lucien, procura peut-être cette fondation.

AN. 326.
Sozom. II. *c.* 5.
Euſ. IV. *vit.* c. 37.
Euſ. ibid. c. 39.
Socr. I. *c.* 18.
Chr. paſch. an. 327.
Sup. liv. IX. *n.* 39.

La religion chrétienne s'étendoit même hors de l'empire Romain. Les nations des environs du Rhein, & les parties les plus reculées de la Gaule vers l'Ocean, étoit déja chrétiennes : les Goths & les autres peuples voiſins du Danube l'étoient auſſi ; & la religion avoit donné à toutes ces nations des mœurs plus douces & plus raiſonnables. Elles avoient commencé

Sozom. II. *c.* 6.
Sup. liv. VII. *n.* 58.

AN. 326.

à se convertir par les incursions qu'elles firent sous l'empereur Gallien, environ soixante ans auparavant: les évêques captifs leur avoient inspiré l'amour de la religion, par leurs vertus & par leurs miracles; & les ayant instruits y avoient formé des églises. Les Arméniens avoient reçu le Christianisme depuis long-tems. On dit que leur prince Tiridate, à l'occasion d'un miracle arrivé dans sa maison s'étoit fait chrétien, & avoit ordonné à tous ses sujets d'embrasser la même religion. Elle s'étoit étendue dans les pays voisins; le commerce de l'Osroëme & de l'Armenie l'avoit fait passer en Perse, où il y avoit des églises nombreuses. L'empereur Constantin en étoit bien informé: c'est pourquoi Sapor roi de Perse lui ayant envoyé une ambassade & des présens, pour faire un traité d'alliance, il la fit; & lui renvoya des présens plus magnifiques. En même-tems il lui écrivit une grande lettre en faveur des chrétiens qui étoient dans ses états. Il y releve les avantages de la vraie religion: la punition des persécuteurs, particulierement de Valerien pris par les Perses, & finit en lui recommandant les chrétiens.

Sozom. II. c. 8.

Sup. n. 3.

Eus. IV. hist. c. 8. 9. &c.

Socr. I. c. 25.

XXXVIII. Mission de Frumentius.

Ruf. I. c. 9.

Le Christianisme s'étendit encore plus loin. Un philosophe nommé Metrodore, poussé par la curiosité de voir le pays & de connoître le monde, alla jusques à l'Inde ultérieure, comme parlent les anciens; mais en effet, ce n'étoit qu'une partie de l'Ethiopie. A son retour, il présenta à Constantin des perles & des pierreries; & se plaignit que le roi de Perse Sapor lui avoit ôté des choses bien plus précieuses. A l'exemple de Metrodore, un autre philosophe Tyrien nommé Meropius entreprit le même voyage, par le même motif, & mena avec lui deux jeunes enfans, qu'il instruisoit,

Amm. Marc. lib. 25. c. 4. & ibi Vales. & Cedren. an. Const. 21.

soit, parce qu'ils lui étoient proches : le plus jeune se nommoit Edesius ; l'autre Frumentius. Le philosophe ayant satisfait à sa curiosiré, se mit en chemin pour revenir ; & le vaisseau qui le portoit mouilla dans un port pour faire de l'eau, ou prendre quelque autre chose nécessaire. C'étoit la coutume chez ces barbares d'égorger tous les Romains qui se trouvoient chez eux, quand ils avoient appris de leurs voisins que leurs traitez avec les Romains étoient rompus. On attaque le vaisseau, le philosophe & tous les autres sont tuez. On trouve sous un arbre les enfans étudiant, & préparant leurs leçons : les barbares en ont pitié & les menent à leur roi. Il fit Edesius son échanson ; & croyant voir en Frumentius plus d'esprit & de conduite, il lui confia ses écritures & ses comptes. Depuis ce temps ils furent fort honorez & fort aimez de ce roi. Il mourut laissant le royaume à sa femme avec un fils encore enfant ; & accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Mais la reine qui n'avoit personne plus fidele dans tout son royaume, les pria instamment d'en partager le soin avec elle ; jusques à ce que son fils fût en âge : principalement Frumentius, dont la sagesse étoit plus profonde : car l'autre ne montroit que de la fidélité & de la modération. AN. 326.

Frumentius ayant ainsi le gouvernement de cet état, Dieu lui inspira de chercher avec soin s'il y avoit des chrétiens entre les Romains, qui venoient y trafiquer : de leur donner un grand pouvoir, & les exhorter à faire en chaque lieu des maisons d'assemblée pour y prier en commun, à la maniere des Romains. Lui-même en donnoit l'exemple, & les attiroit à l'imiter

AN. 326. par sa ferveur & par ses bienfaits. Il fournissoit les places pour bâtir & les autres choses nécessaires: s'empressant à planter & faire fructifier le Christianisme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner, Edesius & Frumentius lui rendirent un compte fidele de leur administration, & revinrent en leur pays, malgré les prieres de la reine & du jeune roi, & les efforts que l'on fit pour les retenir. Edesius se pressa d'aller à Tyr pour revoir ses parens; mais Frumentius prit le chemin d'Alexandrie, disant qu'il n'étoit pas raisonnable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à S. Athanase, qui en étoit évêque, tout ce qui s'étoit passé; & l'exhorte à choisir quelqu'un, qui fût digne d'être envoyé pour évêque à ce grand nombre de Chrétiens déja assemblez, & à ces églises bâties dans les terres des barbares. S. Athanase considerant attentivement les discours & les actions de Frumentius dans une assemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joseph: Et quel autre pourrons-nous trouver, qui ait l'esprit de Dieu comme vous; & qui puisse exécuter de si grandes choses? Puis l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grace de Dieu au lieu d'où il venoit. C'étoit Auxume en Ethiopie, où Frumentius fit des miracles comme les apôtres, & convertit une infinité de barbares. Rufin qui rapporte cette histoire l'avoit apprise de la bouche d'Edesius, qui fut depuis ordonné prêtre à Tyr sa patrie. Toute l'église honore la mémoire de S. Frumentius: les latins le vingt-septiéme d'Octobre, les grecs le trentiéme Novembre: & les Abissins le reconnoissent encore pour leur apôtre.

Gen. XLI. 38.

Inf. liv. XIII. *n.* 34.

Holsten. not. ad Martyr. Rom. p. 323.

XXXIX.
Conversion des Iberiens.
Ruf. I. *c.* 10.

La conversion des Iberiens, peuples voisins du Pont Euxin, ne fut pas moins merveilleuse. Une femme

chrétienne étant captive chez eux attira leur admiration par la pureté de ſa vie, ſa ſobriété, ſa fidélité, ſon aſſiduité à l'oraiſon, qui lui faiſoit veiller les nuits entieres. Les barbares étonnez lui demandoient ce que cela vouloit dire. Elle déclara ſimplement qu'elle ſervoit ainſi le Chriſt ſon Dieu. Ce nom leur étoit auſſi nouveau que le reſte; mais ſa perſévérance excitoit la curioſité naturelle des femmes, pour ſçavoir ſi ce grand zele de religion étoit de quelque utilité. C'étoit leur coutume quand quelque enfant étoit malade, que la mere le portoit par les maiſons, pour s'informer ſi quelqu'un ſçavoit un remede. Une femme ayant ainſi porté ſon enfant inutilement, vint auſſi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne ſçavoit aucun remede humain: mais que ſon Dieu J. C. qu'elle adoroit, pouvoit donner la ſanté aux malades les plus déſeſperez. Ayant donc mis l'enfant ſur le cilice qui lui ſervoit de couche, & ayant fait ſur lui ſa priere, elle le rendit gueri à ſa mere. Le bruit de ce miracle ſe répand, & vient aux oreilles de la reine, qui étoit malade avec de grandes douleurs, & réduite au déſeſpoir. Elle prie qu'on lui amene la captive, qui refuſe d'y aller, craignant de paroître avoir trop bonne opinion d'elle-même & manquer contre la bienſéance de ſon ſexe. La reine ſe fait porter à la cellule de la captive, qui la met ſur ſon cilice, & ayant invoqué le nom de C. J. la fait lever auſſi-tôt en parfaite ſanté. Elle lui apprend que c'eſt J. C. Dieu & fils du Dieu ſouverain qui l'a guerie, & l'exhorte à l'invoquer, diſant: que c'eſt lui qui donne la puiſſance aux rois & la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez elle remplie de joie; le roi

AN. 326. lui demanda comment elle avoit été guérie si promptement ; & l'ayant appris il commanda que l'on portât des présens à la captive. Mais la reine lui dit : Seigneur, elle méprise tout cela : elle ne veut ni or, ni argent : le jeûne est sa nourriture : la seule récompense que nous pouvons lui donner, c'est d'adorer J. C. ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guérir. Le roi differa pour lors, & négligea de se convertir, quoique sa femme l'en pressât souvent ; mais un jour comme il chassoit dans les bois, il survint une obscurité si épaisse en plein jour, que toute sa suite s'écarta, & il demeura seul égaré, ne sçachant où se tourner. Dans cet embarras, il lui vint en pensée que si ce Christ, dont la captive avoit parlé à sa femme, le délivroit de ces ténebres, il quitteroit tous les autres dieux pour l'adorer. Si-tôt qu'il eut fait ce vœu de pensée sans prononcer une parole, le jour revint, & il arriva heureusement à la ville. Il conte la chose à la reine ; on fait promptement venir la captive : il lui déclare qu'il ne veut plus honorer d'autre dieu que Jesus-Christ, & lui demande la maniere de le servir. Elle l'explique autant qu'elle en étoit capable ; demande que l'on bâtisse une église & en décrit la forme.

Le roi ayant assemblé son peuple, raconte ce qui étoit arrivé à lui & à la reine, & les instruit comme il pouvoit dans la religion chrétienne : la reine de son côté instruit les femmes : on s'empresse d'un commun consentement à bâtir l'église. Les murailles étoient déja élevées, il étoit tems de poser les colomnes. On dresse la premiere & la seconde : mais quand ce vint à la troisiéme, après l'avoir élevée en penchant, on ne put jamais passer outre, quelque force d'hommes & de

bœufs, & quelque machine qu'on employât. On essaya plusieurs fois sans pouvoir même l'ébranler : on ne sçavoit plus que faire ; le roi commencoit à se décourager. Tout le monde s'étant retiré à la fin du jour, la captive demeura seule dans le bâtiment, & y passa la nuit en prieres. Le roi inquiet vint de grand matin avec les siens ; & vit la colomne posée à plomb sur sa base, mais à un pied de distance, ensorte qu'elle étoit suspenduë en l'air. Tout le peuple commence à loüer Dieu, & dire que la religion de la captive étoit veritable ; & à leurs yeux la colomne descend insensiblement sur sa base, sans que l'on y touchât ; les autres furent si faciles à placer que l'on acheva de les mettre le même jour. L'église étant bâtie, comme ce peuple désiroit ardemment d'être instruit dans la foi, on envoya pat le conseil de la captive une ambassade au nom de toute la nation à l'empereur Constantin. On lui expose la chose, & on le prie d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoya avec honneur & sentit plus de joie de cette conversion que d'une grande conquête. Rufin, qui rapporte encore cette histoire, dit l'avoir apprise à Jerusalem de Bacurius, homme très-pieux & très-sincere, qui après avoir été roi de cette nation étoit devenu chez les Romains comte des domestiques & duc des limites de Palestine du tems de l'empereur Theodose.

Socr. 1. c. 20. V. Vales. ad Amm. Marc. lib. 31. c. 12.

XL. Rappel d'Arius & d'Eusebe de Nicomedie.

Ruf. 1. c. 11. Sozom. 11. c. 27. Socr. 1. c. 25.

Après la mort de sainte Helene, l'empereur Constantin témoigna une tendresse particuliere à sa sœur Constantia veuve de Licinius, comme pour se consoler de la perte de leur mere commune. Constantia avoit grande confiance en un prêtre qui favorisoit se-

AN. 327. crettement le parti d'Arius. Il fut long-tems sans lui en parler : mais quand il se fut assez établi dans sa familiarité, il commença peu à peu à lui insinuer qu'on avoit rendu Arius odieux injustement, & que son évêque jaloux de l'affection que le peuple lui portoit, avoit fait éclater son inimitié particuliere. Il repeta si souvent de semblables discours, qu'il gagna l'esprit de Constantia. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut : & dans les visites que lui rendoit l'empereur son frere pour la consoler & lui parler de pieté, on dit qu'elle lui demanda pour derniere grace de prendre confiance en ce prêtre, & d'écouter ce qu'il lui diroit pour son salut. Pour moi, disoit-elle, étant prête à sortir du monde, je n'y ai plus aucun interêt ; mais je crains pour vous, que les souffrances des innocens exilez n'attirent la ruine de votre état. Constantin persuadé de la bonne intention de sa sœur & de son affection pour lui, donna libre accès à ce prêtre, prit confiance en lui, & après l'avoir écouté, crut qu'Arius pouvoit être calomnié & le rappella de son exil. Il rappella aussi Eusebe de Nicomedie, Maris & Theognis, après qu'ils eurent envoyé aux principaux évêques une retractation par écrit en ces termes : Ayant été condamnez par votre pieté sans connoissance de cause, nous devons souffrir en patience votre jugement : mais de peur de donner nous-mêmes par notre silence un prétexre aux calomnies : nous déclarons que nous convenons de la foi, & qu'ayant examiné le sens du mot de consubstantiel, nous sommes entierement portez à la paix, n'ayant jamais suivi l'heresie. Mais après avoir representé pour la tranquillité des églises ce qui nous venoit à l'esprit, & avoir per-

Socr. I. *c.* 14. *Sozom.* II. *c.* 16. *& ibid. Vales. Pagi an.* 327. *n.* 14.

ſuadé ceux que nous devions ſatisfaire : nous avons ſouſcrit à la profeſſion de foi. Il eſt vrai que nous n'avons pas ſouſcrit à l'anathême : non que nous trouvions à dire à la profeſſion de foi : mais parce que nous ne croyons pas que l'accuſé fût tel que vous penſiez, étant aſſurez du contraire par les lettres qu'il nous avoit écrites, & par ce qu'il nous avoit dit de ſa bouche. Mais ſi votre ſaint concile l'a crû coupable, nous ne nous oppoſons pas à votre jugement, nous y acquieſçons, & nous vous aſſurons par cet écrit de notre conſentement. Non que nous ayons peine à porter l'exil : mais pour nous purger de tout ſoupçon d'hereſie. Car ſi vous voulez bien nous admettre en votre préſence, vous nous trouverez entierement ſoumis à vos jugemens. Au reſte, puiſque vous avez uſé d'indulgence envers l'accuſé lui-même, juſques à le rappeller, il ſeroit étrange de nous rendre ſuſpects par notre ſilence : tandis que celui qui ſembloit coupable eſt rappellé & juſtifié. Ayez donc la bonté, comme il eſt digne de vous, d'en parler à l'empereur, de remettre en ſes mains cette requête, & de réſoudre au plutôt ce que vous croirez devoir faire pour nous. Telle fut la retractation d'Euſebe & de Theognis, où l'on voit la diſtinction du droit & du fait : c'eſt-à-dire de la foi & de l'anathême contre les perſonnes. L'accuſé qu'ils ne nomment point eſt Arius, & l'on voit qu'il étoit déja rappellé après avoir ſatisfait aux évêques : ſans doute par quelque retractation équivoque, comme il fit depuis. Euſebe & Theognis furent donc rappellez après environ trois ans d'exil, c'eſt-à-dire l'an 328. Ils rentrerent dans leurs égliſes, & en chaſſerent ceux qui avoient été ordonnez à leur place,

AN. 328.

Philoſtorg. II. *c.* 7.

AN. 328.

Amphion à Nicomedie & Chreſtus à Nicée.

Socr. ibid. c. 14.
Athan. apolog. p. 777. D.

Quoiqu'Arius fût revenu de ſon exil, ſaint Athanaſe ne vouloit point le recevoir ni lui permettre de rentrer à Alexandrie : ainſi les Ariens le regardant comme un ennemi irreconciliable, reſolurent de le perdre. Euſebe de Nicomedie écrivit en Egypte aux Meleciens, les gagna par de grandes promeſſes, & prit avec eux de ſecrettes liaiſons, ſe chargeant de les avertir quand il ſeroit tems qu'ils agiſſent. Cependant il commença par écrire à ſaint Athanaſe, l'exhortant à recevoir Arius : il l'en prioit par ſes lettres, & le faiſoit menacer de vive voix : mais ſaint Athanaſe répondoit qu'il n'étoit pas juſte de recevoir les auteurs de l'hereſie anathematiſez par le concile écumenique. Euſebe lui en fit écrire par l'empereur même. La lettre fut portée par deux officiers du palais, Syncletius & Gaudence ; & contenoit ces paroles entre autres : Etant donc informé de ma volonté, laiſſez libre l'entrée de l'égliſe à tous ceux qui veulent y venir. Car ſi j'apprends que vous l'ayez refuſée à quelqu'un de ceux qui la deſirent, j'envoyerai auſſi-tôt vous dépoſer, & même vous éloigner. Saint Athanaſe ſans s'étonner de ces menaces, écrivit à l'empereur, & lui fit entendre qu'une hereſie qui attaque J. C. ne peut avoir de communion avec l'égliſe catholique.

Athan. apolog. p. 778. A.

XLI.
Saint Antoine vient à Alexandrie.

Sup. liv. IX. n. 37.
Vita Ant. c. 24. p. 491.

On peut croire que pour fortifier les catholiques, il fit venir à Alexandrie ſaint Antoine, qui n'y avoit point paru depuis la perſécution de Maximin. Il eſt certain que ce ſaint abbé, à la priere des évêques & de tous les fidéles, deſcendit de la montagne, & étant entré dans Alexandrie excommunia les Ariens, diſant que c'étoit une des dernieres hereſies qui précedoit l'ante-

l'antechrift. Il enfeignoit au peuple, que le fils de Dieu n'eft point une créature, ni fait de rien : mais éternel, de la fubftance du Pere, fon verbe & fa fageffe. N'ayez donc, difoit-il, aucune communication avec les impies Ariens. Vous êtes chrétiens : ceux qui difent que le fils de Dieu eft une créature, ne different en rien des païens adorant la créature au lieu du créateur. Tout le peuple fe réjouiffoit de lui entendre anathematifer l'herefie : on accouroit en foule pour le voir : les païens mêmes & leurs facrificateurs venoient à l'églife, en difant : Nous defirons de voir l'homme de Dieu : car tous le nommoient ainfi ; & par fes prieres Dieu délivra plufieurs poffedez & guérit plufieurs infenfez. Plufieurs même des païens defiroient au moins de le toucher, croyant en être foulagez ; & dans ce peu de jours, il fe fit plus de chrétiens qu'il ne s'en feroit fait en une année. Quelques-uns croyant que la foule pourroit l'importuner, vouloient faire retirer tout le monde : il leur dit fans s'émouvoir : Ils ne font pas en plus grand nombre que les démons avec qui nous combattons fur la montagne. Comme il s'en retournoit accompagné de plufieurs perfonnes & de faint Athanafe lui-même, lorfqu'ils furent à la porte de la ville, une femme crioit derriere : Demeurez, homme de Dieu, ma fille eft cruellement tourmentée par le démon : demeurez, je vous prie, que je ne meure moi-même à force de courir. On le pria d'arrêter, & il le fit volontiers. La femme s'approcha : fa fille fe jettoit par terre : mais Antoine ayant prié & nommé J. C. le démon fortit & fa fille fe leva guérie : la mere beniffoit Dieu ; tous lui rendoient graces ; & Antoine partit avec joie retournant à la montagne comme à fa maifon.

AN. 328.

Rom. I. 25.

AN. 328.

c. 25.

Deux philosophes païens l'y allerent trouver un jour. Il s'avança & leur parlant par interprête, il leur dit: Pourquoi vous fatiguez-vous tant à chercher un insensé? Ils dirent qu'ils le croyoient très-sage; & il ajouta: Si vous venez chercher un insensé, votre peine est inutile: & si vous me croyez sage, devenez comme moi. Car si je vous étois allé chercher, je vous imiterois: or je suis chrétien. Ils se retirerent étonnez. D'autres l'étant venu trouver sur la montagne exterieure, & croyant se mocquer de ce qu'il n'avoit pas étudié, il leur dit: Que vous en semble? lequel est le premier, le bon sens ou les lettres? lequel est la cause de l'autre? C'est, dirent-ils, le bon sens qui est le premier, & qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne sont pas necessaires à celui qui a le sens droit. Ils s'en allerent surpris de la sagesse de cet ignorant: car il n'étoit point rustique pour avoir vieilli dans la montagne, mais agréable & civil; & ses discours étoient assaisonnez d'un sel divin. Une autre fois il confondit d'autres philosophes, leur montrant par un grand discours l'excellence de la religion chrétienne, & l'absurdité de l'idolatrie, dont ils faisoient profession.

n. 26. 27.

XLII.
Calomnie contre saint Athanase.
Ath. ibid p. 778. C.
Socr. 1. 27.

Eusebe de Nicomedie voyant la fermeté de saint Athanase à ne point recevoir Arius, écrivit aux Méleciens, qu'il étoit tems d'exécuter leur dessein, & d'inventer des prétextes pour accuser saint Athanase. Après en avoir cherché plusieurs inutilement, ils l'accuserent de concert avec les Eusebiens, d'avoir imposé aux Egyptiens un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie, & d'avoir commencé par eux à l'exiger. L'empereur étoit à Nicomedie,

Gang. gloss. gr. Sicharion.

AN. 329.

quand cette plainte lui fut portée par trois des principaux Méleciens, Iſion, Eudemon & Callinique, dont les noms ſe trouvent dans l'état des évêques Méleciens que Mélece donna à ſaint Alexandre. Deux prêtres de l'égliſe d'Alexandrie, Apis & Macaire, ſe trouverent à Nicomedie tout-à-propos pour juſtifier leur évêque : en ſorte que l'empereur écrivit en Egypte, condamnant Iſion, & mandant à ſaint Athanaſe de ſe rendre auprès de ſa perſonne. Euſebe retint à la cour les Méleciens ; & ſi-tôt que ſaint Athanaſe y fut arrivé, ils propoſerent deux nouvelles accuſations, l'une contre le prêtre Macaire ; l'accuſant d'avoir briſé un calice ; l'autre contre ſaint Athanaſe, qui étoit un crime d'état : diſant qu'il avoit envoyé une bourſe pleine d'or à un rebelle nommé Philuméne. Conſtantin examina ces accuſations à Pſammathie près de Nicomedie, & ayant reconnu l'innoce de ſaint Athanaſe, il le renvoya avec une lettre adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie : où après avoir déploré la malice de ceux qui troublent & diviſent l'égliſe, pour ſatisfaire à leur jalouſie & à leur ambition, il ajoute : Les méchans n'ont eu aucun pouvoir contre votre évêque. Croyez-moi, mes freres, toute leur application eſt d'abuſer de notre tems, & de ſe mettre hors d'état de ſe repentir en cette vie. Et enſuite : J'ai reçû avec joie votre évêque Athanaſe, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu, & je l'ai chargé de vous ſaluer de ma part. Le prêtre Macaire fut auſſi juſtifié devant l'empereur.

Ap. Athan. ibid. p. 789.

Theod. l. 6. 26.

Ap. Athan. p. 779.

XLIII.
Dépoſition de S. Euſtathe d'Antioche.
Athan. ad Solit. p. 812. Hier. epiſt 84.

Un autre ennemi redoutable des Ariens étoit Euſtathe évêque d'Antioche, la premiere égliſe après Alexandrie, & la troiſiéme du monde. Il étoit con-

AN. 329. feſſeur, docte & éloquent, & combatit l'hereſie par pluſieurs écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans le clergé pluſieurs perſonnes ſuſpectes : dont la plupart furent depuis faits évêques par le credit des Ariens : comme Eſtienne, Leonce l'eunuque, & Eudoxe alors évêque de Germanie, qui furent tous trois évêques d'Antioche l'un après l'autre; Georges de Laodicée, Theodoſe de Tripoli, & Euſtathe de Sebaſte. Saint Euſtathe d'Antioche ne ſe contentoit pas de conſerver ſon égliſe ; il envoyoit dans les autres des hommes capables d'inſtruire & d'encourager les fidéles. Il attaqua en particulier Euſebe de Ceſarée & l'accuſa d'avoir alteré la confeſſion de foi de Nicée : Euſebe ſoutenoit qu'il ne s'en étoit point écarté ; mais qu'Euſtathe introduiſoit le Sabellianiſme. Car c'étoit le reproche ordinaire de ceux qui n'aimoient pas le mot de conſubſtantiel : ils accuſoient ceux qui le recevoient de favoriſer les erreurs de Sabellius & de Montan. Ce n'eſt pas que Montan lui-même eût rien avancé contre la Trinité; mais il y avoit de ſes diſciples qui nioient comme Sabellius, la diſtinction des perſonnes, & diſoient que le même étoit Pere, Fils & ſaint Eſprit. S. Euſtathe n'étoit pas moins déclaré contre Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythopolis, qui par leur autorité entraînoient la plupart des évêques d'Orient.

Chryſoſt. hom. 52. in Euſtat.

Socr. I. c. 23. Sozom. II. c. 18.

Theodor. 3. fabul. c. Valeſ. ad Socr. I. c. 23.

Sozom. II. c. 19.

Theod. I. hiſt. c. 21.

Les Ariens ayant donc reſolu de le perdre, Euſebe de Nicomedie feignit un grand déſir de voir Jeruſalem, & en particulier l'égliſe magnifique que l'empereur y faiſoit bâtir. Il le flata ſi bien par ce prétexte, qu'il partit de Nicomedie avec grand honneur ; l'empereur fourniſſant les voitures & tous les frais du

voyage. Theognis de Nicée ſon confident partit avec lui. Arrivez à Antioche, ils ſe couvrirent du maſque de l'amitié, & reçurent de ſaint Euſtathe toutes ſortes de bons traitemens, & toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivez aux SS. lieux, ils virent ceux qui étoient dans leurs ſentimens; Euſebe de Ceſarée, Patrophile de Scythopolis, Aëtius de Lydde, Theodote de Laodicée, & les autres Ariens : ils leur découvrirent leur deſſein, & revinrent avec eux à Antioche, car tous ceux-ci les accompagnerent au retour, ſous pretexte de leur faire honneur. AN. 329.

Tous ces évêques ſe trouvant enſemble à Antioche tinrent un concile, où Euſtathe aſſiſta & pluſieurs évêques catholiques qui ne ſçavoient rien du complot. Quand on eut fait ſortir tout le monde, les Ariens firent entrer une femme débauchée qu'ils avoient apoſtée; & qui montrant un enfant à la mamelle qu'elle nouriſſoit, dit qu'elle l'avoit eu de l'évêque Euſtathe : criant avec impudence. Euſtathe demanda qu'elle produisît quelque témoin : elle dit qu'elle n'en avoit point : mais les juges lui défererent le ſerment. Elle jura, & dit encore à haute voix, que l'enfant étoit à Euſtathe; & comme s'il eût été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques qui n'étoient point du complot, réclamoient ouvertement contre la ſentence, & défendoient à Euſtathe d'y acquieſcer. Ils repreſentoient qu'elle étoit contre toutes les regles : puiſque la loi de Dieu dit expreſſément, que pour la preuve il faut deux ou trois témoins; & ſaint Paul défend de recevoir autrement une accuſation contre un prêtre. Toutefois Euſtathe demeura condamné & dépoſé : ſeulement, on

Deut. XIX. 15. 1. *Tim.* V. 19.

Socr. I. c. 24. *Sozom.* II. c. 19.

AN. 329. n'en publia pas la cauſe. On dit ſourdement qu'il avoit été chargé d'un crime honteux : à quoi l'on joignit le reproche general de Sabellianiſme.

A la place de ſaint Euſtathe on voulut mettre Euſebe de Ceſarée, & le transferer à Antioche. Sa réputation étoit grande, & l'empereur même l'eſtimoit. *Euſ. III. vit. c. 62.* Le concile donc en écrivit à l'empereur, témoignant qu'ils deſiroient cette tranſlation, & que le peuple y conſentoit. Mais en effet il n'y en avoit qu'une partie ; l'autre tenoit ferme pour Euſtathe, & vouloit le conſerver. *Ibid c. 59.* Cette diviſion du peuple vint juſques à la ſédition, & penſa renverſer la ville d'Antioche : car tout le monde prit parti, même les magiſtrats & les ſoldats ; *Theod. I. c. 21.* & ils en ſeroient venus aux mains, ſi l'empereur n'y eût mis ordre. Euſebe & Théognis retournerent promptement auprès de lui, laiſſant les autres évêques aſſemblez à Antioche. Ils perſuaderent à l'empereur qu'Euſtathe étoit coupable, non ſeulement du crime dont on l'accuſoit, mais d'avoir autrefois fait injure à ſainte Helene ſa mere & d'agir tyranniquement ; car ils faiſoient tomber ſur lui la haine de la ſédition. L'empereur envoya à Antioche, pour adoucir les eſprits, un de ſes plus fidéles ſerviteurs qui avoit la dignité de comte ; *Chryſoſt. in Euſt.* & écrivit lettres ſur lettres pour les exhorter à la paix. Il ſe fit envoyer Euſtathe, qui avant que de partir aſſembla ſon peuple, & l'exhorta à demeurer ferme dans la bonne doctrine ; & ces exhortations furent de grand poids, *Pagi. an. 340. n. 10.* comme la ſuite fera voir. L'empereur l'ayant ouï ne laiſſa pas d'ajouter foi aux calomnies ; & l'envoya en exil en Thrace, & delà en Illyrie : *Sozom. I. c. 19. Theod. I. c. 21.* pluſieurs prêtres & pluſieurs diacres furent bannis avec lui. On croit qu'un de ces prêtres bannis

alors, fut Paul depuis évêque de C. P. que l'empereur Constantin envoya dans le Pont. Saint Eustathe crut que le meilleur parti étoit de porter tranquillement cette persécution; & nous ne voyons aucun effort qu'il ait fait pour se rétablir. Il mourut dans son exil à Philippes en Macedoine, & fut enterré à Trajanople dans la Thrace. La malheureuse femme qui l'avoit accusé, étant tombée dans une longue & fâcheuse maladie, déclara à plusieurs évêques toute l'imposture, & avoua qu'on l'avoit engagée à cette calomnie pour de l'argent: mais elle ne croyoit pas son serment entierement faux, parce qu'elle avoit eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre nommé Eustathe.

AN. 329.

Hier. de script. 85.

Cependant Eusebe de Cesarée ne jugea pas à propos d'accepter la translation de son église à celle d'Antioche; soit par zéle de la discipline, comme l'empereur le crut: soit par la crainte du peuple catholique d'Antioche, qui ne vouloit point reconnoître d'autre évêque que S. Eustathe. Eusebe écrivit donc à l'empereur, & l'empereur lui répondit par une lettre qu'Eusebe a pris grand soin de nous conserver. Constantin le loue de son attachement aux canons & à la tradition apostolique; & le felicite de ce que presque tout le monde l'a jugé digne de gouverner l'église. L'empereur écrivit en même tems au peuple d'Antioche, pour le détourner du dessein d'élire Eusebe. Je connois, dit-il, depuis long-tems sa doctrine & sa modestie, & j'aprouve la bonne opinion que vous en avez: mais il ne faut pas pour cela renverser ce qui a été sagement établi, ni priver les autres de ce qui leur appartient. Ce que vous avez fait n'est pas retenir un évêque, c'est l'enlever; il n'y a que de la violence en un tel procé-

Eus. III. vit. c. 61.

Ibid. c. 60.

AN. 329. dé, & point de justice ; c'est un sujet de sédition. Il les exhorte enfin à conserver la tranquillité, puisque l'on a ôté d'entre eux ce qui pouvoit causer de la corruption. Par où il semble marquer la calomnie contre Eustathe, à laquelle il avoit ajouté foi.

Ibid. c. 62. Eusebe rapporte une troisiéme lettre de l'empereur adressée à Theodote, à Theodore, à Narcisse, à Aëtius, à Alphée, & aux autres évêques qui étoient à Antioche. Si Eusebe de Nicomedie & Theognis y eussent encore été, il est vrai-semblable qu'ils eussent été nommez. Dans cette lettre Constantin témoigne qu'il a été informé de tout ; tant par les lettres des évêques que par celles d'Acace & de Strategius. On *Valef. ad Euf. hic.* croit qu'Acace étoit le comte d'Orient, dont la résidence étoit à Antioche : & Strategius, autrement Mausonien, le comte que l'empereur y avoit envoyé exprès pour appaiser cette sédition. Les lettres d'Eusebe, dit-il, me paroissent très-conformes aux loix de l'église : mais il faut aussi vous dire mon avis. J'ai appris qu'Euphronius prêtre, citoyen de Cesarée en Cappadoce, & George d'Arethuse aussi prêtre, ordonné par Alexandre d'Alexandrie, sont très-éprouvez pour la foi : vous pourrez les proposer avec les autres que vous jugerez dignes de l'épiscopat, pour en décider conformément à la tradition apostolique. Une telle proposition de l'empereur ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids. Aussi furent-ils tous deux évêques, George à Laodicée, Euphrone à Antioche même ; *Pagi, an. 340. n. 20. Philostorg. III. c. 15. Theod. I. c. 22.* mais après quelque intervalle. Car d'abord on y mit Paulin de Tyr, qui mourut six mois après, & Eulalius lui succeda. C'étoit l'an 328. ou environ. Eulalius ne dura que trois mois ; & Euphronius lui succeda, qui

mourut

mourut aussi après un an & quelques mois. Le peu de durée de ces trois évêques fait que les historiens ne les comptent pas tous, ou les placent diversement. Enfin Placillus ou Flaccillus fut ordonné évêque d'Antioche vers l'an 331. & tint le siege douze ans. Tous ces évêques étoient du parti des Ariens; & cependant le peuple catholique, qu'ils nommoient les Eustathiens, tenoit à part ses assemblées. AN. 329.

Les Ariens firent aussi chasser en même-tems deux autres SS. évêques : Asclepas de Gaze & Eutrope d'Andrinople. Asclepas fut accusé de mauvaise doctrine, & Quintien fut mis à sa place. Eutrope reprenoit souvent Eusebe de Nicomedie, & conseilloit à ceux qui passoient chez lui à Andrinople, de ne pas croire ses discours impies. Ils se servirent contre lui de la passion de Basiline femme de Jules Constantius, & mere de Julien l'apostat : car Eusebe étoit parent de cette princesse, & elle haïssoit Eutrope.

Athan. ad solit. p. 812. D. Id. Apol. p. 766. A. Id. p. 812. D.

XLIV. Fondation de Constantinople.

Constantin se rendit odieux au senat & au peuple idolâtre de Rome, qui étoit encore le plus grand nombre, par le mépris qu'il faisoit de l'idolatrie. Il commença par les divinations qui en étoient une partie considérable. Comme il étoit à Rome, il vint une fête, où suivant la coutume il devoit monter au capitole avec toute sa cour : mais il se moqua ouvertement de cette ceremonie. Les païens voulurent s'en venger par des discours injurieux : il se dégoûta de Rome, & résolut de bâtir une ville qui pût lui être comparée, & d'y établir sa résidence. Diocletien avoit déja voulu le faire à Nicomedie & la rendre égale à Rome. Constantin voulut d'abord bâtir près de l'ancienne Troye : il y jetta des fondemens, & commença à élever des

Zos. lib. 2. p. 685. 686.

Lact. de mort. Sozom. II. hist. c. 3.

AN. 330. murailles : mais il changea d'avis, & étant venu à Byzance, il fut touché de sa situation merveilleuse, sur des collines qui s'avancent dans le détroit qui fait la communication des deux mers de la Propontide & du Pont-Euxin, & des deux continens d'Europe & d'Asie. Il se fixa en ce lieu & y bâtit la grande ville qui porte encore son nom.

Chron. Eus. L'ancienne Byzance avoit été bâtie par Byzas roi de Thrace, la troisiéme année de la trentiéme olympiade : c'est-à-dire l'an 99. de la fondation de Rome, la cinquante-cinquiéme de Manassés roi de Juda. Calcedoine qui est vis-à-vis du côté de l'Asie avoit été bâtie dix-huit ans auparavant la deuxiéme année de la vingt-sixiéme olympiade. Byzance conserva sa liberté sous les Romains comme les autres villes grecques, qui vivoient suivant leurs anciennes loix : elle avoit même la dignité de métropole. Mais l'empereur Severe l'ayant prise sur le parti de Pescennius Niger, la démantela, la ruina, la réduisit en une simple bourgade, dépendante de Perinthe, autrement Heraclée, à qui elle demeura toujours sujette ; en sorte que l'évêque de Byzance reconnoissoit celui d'Heraclée pour son métropolitain. Constantin la prit sur Licinius ; & quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de sa victoire.

En effet, il commença à y faire travailler peu après, c'est-à-dire l'an 326. & il la fit dédier solemnellement l'an 330. indiction troisiéme, le lundi onziéme de Mai. C'étoit l'an 1080. après la fondation de Rome : par consequent l'an 981. après la fondation de Byzance.

Socr. I. hist. c. 12. On nomma la nouvelle ville en grec, qui étoit la langue du pays, *Constantinopolis*, c'est-à-dire ville de Cons-

tantin : elle fut auſſi nommée la nouvelle Rome. Sa dédicace fut celebrée tous les ans comme un jour de fête avec des jeux ſolemnels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze ſtades, qui ſont environ trois quarts de lieüe : mais elle fut augmentée par les empereurs ſuivans. Conſtantin y attira de nouveaux habitans de l'ancienne Rome & des provinces ; & lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des bâtimens que pour la nourriture des citoyens. Il y établit un ſenat, des magiſtrats & des ordres du peuple, ſemblables en tout à ceux de Rome : dont les loix y étoient obſervées, & la nouvelle Rome en avoit tous les privileges. Elle étoit diviſée comme l'ancienne en quatorze regions ou quartiers ; & ornée des mêmes ſortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit pluſieurs places environnées de galeries couvertes. La principale de ces places garda le nom de Conſtantin : & ſa ſtatue étoit au milieu ſur une colomne de porphyre. Il y avoit deux palais pour la demeure de l'empereur ; & devant le plus grand un cirque ou hippodrome pour les courſes de chevaux : des ſtades ou carrieres pour les courſes à pied : un amphithéâtre pour les combats de bêtes, des théâtres pour les autres ſpectacles : pluſieurs portiques ou galeries pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avoit un capitole où les profeſſeurs des arts & des ſciences avoient leurs auditoires : un prétoire, & pluſieurs autres tribunaux de différentes juriſdictions : pluſieurs baſiliques où l'on s'aſſembloit pour les affaires : des greniers publics, & grand nombre de dégrez pour diſtribuer le pain à trois ſortes de perſonnes, aux officiers du palais, aux

AN. 330.

Sozom. II. c. 3.

Id. VII. c. 9.

V. Cang. Conſt. Chriſtiana.

AN. 330. ſoldats & aux citoyens. Car Conſtantin accorda à tous ceux qui bâtiſſoient dans ſa ville une certaine quantité de pain pour eux & leurs familles à perpetuité.

XLV. Egliſes de C. P.

Mais ce qu'il y eut de plus conſidérable à C. P. furent les égliſes. Conſtantin en bannit l'idolatrie : il n'y laiſſa point de temples, ou il les fit conſacrer à Dieu ; il n'y ſouffrit point d'autels où l'on brulât des victimes, & ne laiſſa des idoles que dans les lieux profanes, pour y ſervir d'ornemens. Il y fit même apporter exprès celles qui étoient les plus renommées dans chaque province, pour expoſer au mépris & à la dériſion publique ce qui étoit gardé dans les temples avec le plus de veneration. Ainſi l'on voyoit d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien : le trépied de Delphes ſi fameux par les oracles, étoit dans l'hippodrome : les Muſes d'Helicon dans le palais. Conſtantinople en étoit toute remplie. On y voyoit auſſi Rhée la mere des dieux, apportée du mont de Dindyme près de Cyzique, où l'on diſoit que les Argonautes l'avoient placée : mais Conſtantin la défigura, en lui ôtant ſes lions, & changeant la ſituation de ſes mains, en ſorte qu'elle paroiſſoit ſuppliante.

Euſ. III. vit. c. 48. *b id. c. 54.* *Zoſ. II. p. 687.*

La principale égliſe fut dédiée à la Sageſſe éternelle, d'où elle garde encore le nom de ſainte Sophie. Il y en eut une en l'honneur des douze apôtres. Elle étoit en forme de croix d'une hauteur merveilleuſe, incruſtée en dedans de marbres de diverſes couleurs depuis le pavé juſques au toit, qui étoit revêtu d'un lambris de menuiſerie tout doré. Le deſſus étoit couvert de cuivre, au lieu de tuiles, & doré en pluſieurs

Cedren. *Euſ. IV. vit. c. 18. & ibid. Valeſ.*

endroits ; en ſorte qu'il reflechiſſoit fort loin les rayons du ſoleil : le dôme étoit environné d'une baluſtrade de cuivre & d'or : cette égliſe étoit au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries accompagnées de baſiliques ou grandes ſales, de bains, de chambres, & de divers appartemens pour ceux qui avoient la garde du lieu. Conſtantin la deſtina pour ſa ſepulture, & y fit mettre ſon tombeau au milieu de douze autres qu'il avoit élevez pour la memoire des apôtres, ſix de chaque côté. Il le faiſoit par un mouvement de foi, pour participer après ſa mort aux prieres qui s'y celebroient en l'honneur des apôtres, perſuadé de l'utilité qui en reviendroit à ſon ame. C'eſt ainſi qu'en parle Euſebe de Ceſarée.

AN. 330.

Euſ. ib. 60.

Conſtantin bâtit encore à C. P. une égliſe de ſainte Irene joignant ſainte Sophie, ſi ce n'eſt la même ſous ces deux divers noms, de ſageſſe & de paix. On lui en attribue encore pluſieurs autres. Celle de ſainte Euphemie près l'hippodrome, celle de ſaint Mocius, au lieu d'un temple d'Hercule, une de ſaint Procope, une de ſaint Acace, une de ſaint Agathonique, une de ſaint Diomede hors de la ville, au lieu nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à ſept milles, une égliſe de ſaint Jean l'évangeliſte. Au lieu nommé Anaplus ſur le bord de la mer du côté de l'Europe, une égliſe en l'honneur de l'archange S. Michel, celebre depuis par pluſieurs miracles. Dans la ville, hors les égliſes, Conſtantin mit encore des marques de ſa religion. Sur les fontaines qui étoient au milieu des places, on voyoit l'image du bon paſteur ; & Daniel entre les lions, de bronze doré. Dans la principale chambre de ſon palais, au milieu & tout en haut, étoit un grand tableau,

Socr. I. c. 16. II. c. 6. & 16.

Sozom. II. c. 3.

Euſ. III. vit. c. 49.

AN. 330. contenant une croix de pierres précieuſes enchaſſées en or. Au veſtibule étoit un autre tableau où il étoit

Ibid. c. 3. repreſenté avec ſes enfans, ayant la croix ſur ſa tête, & ſous ſes pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre, & précipité dans la mer.

Ap. Euſ. IV. vit. c. 36. Il falloit des livres pour le ſervice des nouvelles égliſes de C. P. L'empereur s'adreſſa pour ce ſujet à Euſebe de Ceſarée, & lui écrivit une lettre, par laquelle il lui marque qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir pluſieurs égliſes; & le charge de faire écrire en beau parchemin par les meilleurs ouvriers cinquante exemplaires des ſaintes écritures, liſibles & portatifs, d'une écriture belle & correcte. J'ai écrit, ajoute-t-il, au tréſorier de la province de fournir toute la dépenſe néceſſaire : vous aurez ſoin que ces exemplaires ſoient écrits au plûtôt; & en vertu de cette lettre vous prendrez deux voitures publiques pour me les envoyer par un des diacres de votre égliſe. Euſebe ne manqua pas d'exécuter promptement cet ordre, & d'envoyer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois & de quatre feuilles magnifiquement ornez. Au reſte il y avoit raiſon de s'adreſſer à Euſebe plûtôt qu'à un autre, pour avoir des exemplaires corrects, parce qu'outre qu'il étoit connu pour très-ſavant, il avoit herité de la bibliotheque du martyr Pamphile.

Il n'y avoit pas long-tems qu'Euſebe avoit mis au jour ſon hiſtoire eccleſiaſtique. C'eſt la plus ancienne qui nous reſte ; elle commence à l'avénement du Sauveur & à la publication de l'évangile, & continue juſques à la fin des perſecutions & la défaite de

Licinius. Tout l'ouvrage est distribué en dix livres; & ce qui le rend plus précieux, est le grand nombre de passages des auteurs plus anciens, qui, la plupart, ne nous restent plus ailleurs. On croit qu'il prit occasion de la solemnité de la vingtiéme année du regne de Constantin pour publier cet ouvrage. Sa chronique finit aussi au même-tems, c'est-à-dire à l'an 327. Ce sont des tables de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde, année par année, & c'est le principal fonds qui nous reste pour l'étude de la chronologie.

Pagi, an. 326. n. 12.

XLVI. Loix conrre les heretiques. Circoncellions. *Eus.* III. *c.* 64.

L'empereur croyant avoir éteint les disputes des Ariens, fit une loi contre les autres heretiques, nommément contre les Novatiens, les Valentiniens, les Marcionites, les Paulianistes, les Cataphrygiens ou Montanistes, parla quelle il leur défend de s'assembler pour l'exercice de leur religion, ni dans les lieux publics, dont ils étoient en possession, ni même dans leurs maisons particulieres; ordonnant que les lieux d'assemblées leur seroient ôtez & donnez à l'église catholique, ou adjugez au public. Il ordonna aussi la recherche de leurs livres; & par là on découvrit que plusieurs s'appliquoient à des maléfices. Leschefs s'enfuirent; quant à leurs sectateurs, il y en eut un grand nombre qui revinrent à l'église, les uns de mauvaise foi en dissimulant pour un tems, les autres sincerement. Les évêques les discernoient avec soin, rejettant les hypocrites, & ne recevant les autres qu'après de longues épreuves. Ils traitoient ainsi les heretiques; mais pour ceux qui n'étoient que schismatiques, on les admettoit sans difficulté, si-tôt qu'ils revenoient à l'église.

Ibid. c. 65.

Ibid. c. 66.

AN. 330.
Sozom. II. *c.* 32.

Cette loi ne nomme point les Ariens, parce qu'ils ne faiſoient point encore un corps à part : ils ſe contentoient de diſputer en particulier ſur la doctrine, & ne laiſſoient pas de s'aſſembler dans les égliſes avec les catholiques. Pour les anciens heretiques nommez dans la loi, elle les fit tomber pour la plupart; en ſorte que la memoire même s'en abolit en peu de tems. Ils avoient eu ſous les empereurs payens la même liberté de dogmatiſer & de s'aſſembler, que les catholiques : car les payens ne les diſtinguoient pas : ils mépriſoient & perſécutoient également tout ce qui portoit le nom de chrétiens. Mais depuis cette loi de Conſtantin, ils n'oſoient s'aſſembler, ni en public, ni en ſecret, étant par tout obſervez par les évêques & les clercs. Ainſi ceux qui demeurerent opiniâtres, moururent ſans laiſſer de ſucceſſeurs de leur doctrine; car la plupart de ces ſectes étoient peu nombreuſes, à cauſe de l'abſurdité des dogmes, ou des mauvaiſes mœurs de leurs auteurs. La vertu apparente des Novatiens les ſoutint plus long-tems; & il demeura auſſi des Montaniſtes dans la Phrygie où ils avoient pris naiſſance.

L. 7. Cod. Theod. de epiſc. lib. XVI. *& ibid. Gothofred.*

Les Donatiſtes commençoient alors à ſe déclarer plus ouvertement; & on croit qu'ils donnerent occaſion à une loi adreſſée à Valentin conſulaire de Numidie, le cinquiéme de Février 330. par laquelle Conſtantin ordonne que les lecteurs, les ſoudiacres & les autres clercs, qui par la vexation des hérétiques ſont appellez aux charges publiques des villes, en ſoient déchargez, & qu'ils jouiſſent de l'immunité entiere comme en Orient. Les hérétiques ne pouvant conteſter cette exemption aux évêques & aux prêtres,

la

la diſputoient aux moindres clercs. On rapporte à l'an 329. le commencement de Donat faux évêque de Carthage, qui fut plus hardi que ſes prédeceſſeurs; diſant inſolemment : Mon parti : il mépriſoit les gouverneurs, & ſembloit ne reconnoître aucun ſupérieur ſur la terre. Vers le même tems, comme l'on croit, commencerent chez les Donatiſtes, les Circoncellions, ainſi nommez, parce qu'ils couroient par la campagne autour des celles ou cabanes des païſans pour chercher à vivre. C'étoient des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades & les marchez avec des armes, ſe diſant les défenſeurs de la juſtice, mettant en liberté les eſclaves, déchargeant les gens oberez de leurs dettes, & menaçant de mort les créanciers, s'ils ne les déchargeoient. Il n'y avoit point de ſureté ſur les grands chemins : ils faiſoient deſcendre les maîtres de leurs chariots pour les faire courir devant leurs eſclaves, qu'ils avoient fait monter à leur place : perſonne n'étoit aſſuré dans ſa maiſon. Les deux plus fameux étoient Maxida & Faſir, qui prenoient le beau titre de chefs des Saints. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner, & d'écrire au comte Taurin, qu'ils ne pouvoient les corriger, & qu'il les reprimât lui-même. Il envoya contre eux des ſoldats en un lieu nommé Octavenſe, & il y en eut pluſieurs de tuez, que les Donatiſtes honorerent depuis comme martyrs. Ils en reveroient auſſi qui s'étoient précipitez ou tuez eux-mêmes d'une autre maniere, par une fureur que leurs ſectaires traitoient de zele pour la religion : & dès le tems des idolâtres il y avoit de ces inſenſez qui ſe faiſoient tuer par eux.

AN. 330.

Hier. in chron.

Aug. 1. cont. Gaud. c. 18. in fin.

Optat. lib. 3.

Aug. ad Bonif. ep. 181. n. 12. l. 1. Cod. Theod. de Jud. lib XVI.

Cette même année 330. fut donnée un loi en fa-

AN. 330.

veur des Juifs, qui confirme à leurs patriarches & à leurs anciens; c'eſt-à-dire, à ceux qui gouvernoient leurs ſynagogues, l'exemption de toutes charges perſonnelles & civiles, pour ne les point détourner de leurs fonctions. Une autre loi de l'année ſuivante accorde l'exemption de toutes charges corporelles, généralement à tous ceux qui ſervoient aux ſynagogues.

l. 4. ibid.

XLVII. Calomnies contre ſaint Athanaſe. Arſene.

Ath. apol. p. 781.

Cependant les ennemis de S. Athanaſe continuoient de l'attaquer par leurs calomnies. Ils renouvellerent contre le prêtre Macaire l'accuſation d'avoir briſé un calice dans la Mareote province d'Egypte, chez un nommé Iſchyras, qu'ils qualifioient prêtre, & diſoient que comme il offroit le ſaint ſacrifice, Macaire étoit venu par ordre de l'évêque Athanaſe, avoit renverſé l'autel, briſé le calice & maltraité Iſchyras. Ils inventerent contre ſaint Athanaſe lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accuſerent d'avoir tué Arſene évêque Mélecien d'Hypſele en Thebaïde: & ajouterent qu'il lui avoit coupé la main droite, pour s'en ſervir à des opérations magiques. En effet, Arſene avoit diſparu tout-à-coup, & les Méleciens montroient une main droite deſſechée, qu'ils portoient dans une boëte, & qu'ils diſoient être la main d'Arſene, ſe plaignant avec larmes, que l'on avoit caché le reſte du corps. Le principal acteur de cette piece étoit Jean Arcaph, chef des Méleciens. L'accuſation fut portée juſques à l'empereur, & la main lui fut repreſentée. Il écrivit à Antioche au cenſeur Dalmace ſon frere, & lui ordonna de prendre connoiſſance de cette affaire. Dalmace ayant reçu l'ordre, écrivit à S. Athanaſe de venir, & de ſe tenir prêt pour répondre à l'accuſation.

Soc. 1. c. 26. Theod. 1. c. 30.

Athan. ap. p. 784. D.

Saint Athanaſe, qui ſur le témoignage de ſa conſcience, avoit juſques-là mépriſé cette calomnie, commença à la regarder ſérieuſement, quand il vit que l'empereur en étoit touché. Il écrivit aux évêques d'Egypte, pour s'informer où pouvoit être Arſene, qu'il n'avoit point vû depuis cinq ou ſix ans; & il envoya un de ſes diacres le chercher. Le diacre chercha ſi bien, qu'il apprit qu'Arſene étoit caché dans le monaſtere de Ptémencyrce, au territoire d'Antéople, dans la Thébaïde. Il y alla auſſi-tôt, accompagné de quelques autres; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinnes, prêtre & ſupérieur du monaſtere, l'avoit mis dans un bateau avec un moine nommé Elie, pour deſcendre par le Nil dans la baſſe Egypte. Le diacre ne trouvant plus Arſene, ſe ſaiſit du prêtre Pinnes & du moine Elie, & les fit conduire à Alexandrie. On les préſenta au duc de la province; c'étoit l'officier qui y commandoit les troupes: & ils avouerent qu'Arſene étoit vivant, & qu'il avoit été caché chez eux. Pinnes donna auſſi-tôt avis de ceci à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opiâtrât pas davantage à accuſer ſaint Athanaſe de la mort d'Arſene, puiſque toute l'Egypte ſçavoit qu'il étoit vivant; & la lettre tomba entre les mains de ſaint Athanaſe.

Athan. ap. p. 784.

Il falloit encore trouver Arſene. Il étoit ſorti d'Alexandrie, & avoit paſſé à Tyr. Des ſerviteurs du conſulaire Archelaüs ayant oüi dire dans un cabaret, qu'Arſene étoit caché dans une certaine maiſon, remarquerent ceux qui l'avoient dit, & en avertirent leur maître. On le chercha, on le trouva, il fut mis en ſureté; & le conſulaire en donna avis à S. Athanaſe. Arſene ſe voyant pris, nia qu'il fût Arſene,

Socr. 1. c. 9.

AN. 330. jusques à ce qu'il eût été présenté juridiquement à Paul évêque de Tyr, qui le connoissoit depuis long-tems. S. Athanase envoya à l'empereur un diacre nommé Macaire, pour l'instruire de tout ce qui s'étoit passé; & l'empereur écrivit à Dalmace de faire cesser les poursuites, commanda aux Eusebiens assemblez à Antioche de s'en retourner à leurs églises; & écrivit à saint Athanase une lettre, où il condamne avec indignation les impostures des Méleciens. Il ordonne qu'elle soit lûe souvent au peuple; & ajoute, que si les imposteurs continuent leurs entreprises, il ne les traitera plus selon les loix de l'eglise, mais selon les loix publiques, & prendra connoissance de l'affaire par lui-même. Les Méleciens céderent à ce coup. Arsene lui-même écrivit à S. Athanase au nom de tout son clergé d'Hypsele, pour lui demander sa communion, & lui protester l'obéissance qu'il lui devoit selon les canons, comme à son métropolitain. Jean, le chef des Méleciens, demanda aussi la paix & l'amitié de S. Athanase, & en écrivit à l'empereur, qui en eut tant de joie, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de sa bienveillance. Ainsi finit alors l'affaire d'Arsene.

Ap. Athan. p. 785.

Ap. Athan. p. 786.

Ap. Athan. p. 787.

XLVIII. Concile de Tyr.

Mais Eusebe & ceux de son parti n'abandonnerent pas leur entreprise; & ayant encore gagné quelques Méleciens, ils les présenterent à l'empereur, renouvellant contre Athanase des accusations vagues de crimes énormes. Ils firent tant, qu'ils le porterent à assembler un concile; & proposerent la ville de Césarée en Palestine, à cause d'Eusebe qui en étoit évêque, l'un des principaux du parti. Saint Athanase ne voulut point s'y rendre, sçachant qu'il n'y auroit point

Sozom. II. c. 25.

Theod. I. c. 28.

de liberté. Il se passa trente mois, c'est-à-dire, deux ans & demi, depuis l'an 331. que ce concile avoit été indiqué jusques à l'an 334. Enfin, les Eusebiens se plaignirent à l'empereur de la désobéissance d'Athanase, le traitant de superbe & de tyran. L'empereur en fut irrité, & en prit de mauvaises impressions contre lui. Il changea le lieu du concile, & ordonna qu'il s'assembleroit à Tyr. Ce fut en l'année 335. la trentiéme du regne de Constantius & d'Albin. La cause de la convocation de ce concile étoit, disoit-on, pour réunir les évêques divisez, & rendre la paix à l'église. L'empereur étoit bien-aise encore d'assembler un grand nombre d'évêques en Palestine, pour rendre plus solemnelle la dédicace de l'église de Jerusalem, qui étoit achevée : mais les Eusebiens firent ensorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquerent, & qu'il y envoya un comte pour les appyer de son autorité, sous prétexte de maintenir l'ordre & d'empêcher le tumulte. Ce comte étoit Flavius Denys, auparavant consulaire de Phénicie, dont Tyr étoit la capitale. L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Egypte, de la Libye, de l'Asie, de la Bithynie, de toutes les parties de l'Orient : de la Macedoine, de la Pannonie : mais ils étoient Ariens pour la plûpart. Les plus célébres étoient les deux Eusebes, Placile ou Flaccille d'Antioche, Théognis de Nicée, Maris de Calcedoine; Narcisse de Néroniade, Théodore de Périnthe ou Heraclée, homme très-sçavant, qui écrivit des commentaires sur l'évangile de saint Matthieu & de saint Jean, sur saint Paul & sur les pseaumes : son stile étoit clair & élegant, & il s'attachoit au sens historique.

AN. 335.

V. Pagi an. 332. n. 2.

Eus. IV. vit. c. 41. 42. Socr. I. 28. Epiph. hær. 60.

AN. 335.

Theod. II. c. 3. Hier. de script. Ruf. I. c. 17.

Theod. II. c. 16.

Patrophile de Scythople, Theophile, Urſace de Singidon, & Valens de Murſe, deux villes de Pannonie: ces deux évêques étoient des premiers diſciples d'Arius: Macedonius de Mopſueſte, George de Laodicée. Il y avoit auſſi quelques évêques, qui n'étoient pas du parti des Ariens, comme Maxime de Jéruſalem, qui avoit ſuccedé à ſaint Macaire. Maxime avoit ſouffert dans la perſécution de Maximien; on l'avoit condamné aux mines, & on lui avoit crevé l'œil droit, & brûlé un des jarets, comme à pluſieurs autres confeſſeurs. Marcel d'Ancyre, & Alexandre de Theſſalonique ſe trouverent auſſi à ce concile. Aſclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputoit des erreurs contre la foi. Il y avoit ſoixante évêques, ſans les Egyptiens, qui ne vinrent pas d'abord: car ſaint Athanaſe refuſa tant qu'il put de s'y trouver.

Socr. I. c. 28.

Il ſçavoit que Flaccille, un de ſes adverſaires, préſidoit à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient: il ſçavoit que pluſieurs magiſtrats ſéculiers y aſſiſtoient: le gouverneur de la Paleſtine, Archelaüs comte d'Orient; & ſur tout, le comte Denys envoyé exprès de la cour pour cette commiſſion, qui étoit accompagné de miniſtres de juſtice, d'appariteurs & de ſoldats. C'étoit un geolier, qui tenoit la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres le devoient faire. Le prêtre Macaire fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes, & traîné par des ſoldats: & comme S. Athanaſe tardoit d'y venir, on lui envoya des lettres de l'empereur, qui le menaçoient de l'y faire amener de force; & nous en voyons encore une adreſſée au concile, qui menace même d'exil celui qui refuſera d'y aſſiſter. S. Athanaſe

Syn. Alex. ap. Athan. apol. 2. p. 728.

Ibid. p. 788.

Ap. Euſ. IV. vit. c. 42.

y vint donc enfin, pour ôter à ses ennemis tout prétexte de le décrier auprès de l'empereur, & de dire qu'il refusoit d'obéïr, parce qu'il se sentoit coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres les illustres confesseurs Paphnus & Potamon. An. 335.

Quand saint Athanase fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accusé devant ses juges. Potamon ne le put souffrir : il en répandit des larmes ; & s'adressant à Eusebe de Cesarée, il lui dit tout haut : Quoi, Eusebe, tu es assis pour juger Athanase qui est innocent ? le peut-on souffrir ? Dis-moi, n'étois-tu pas en prison avec moi durant la persécution ? pour moi j'y perdis un œil : te voilà sain & entier : comment en es-tu sorti sans rien faire contre ta conscience ? Eusebe se leva à l'instant, & sortit de l'assemblée en disant : Si vous avez la hardiesse de nous traiter ainsi en ce lieu, peut-on douter que vos accusateurs ne disent vrai ? & si vous exercez ici une telle tyrannie, que ne faites-vous point chez vous ? Paphnuce de son côté s'adressa à Maxime de Jerusalem, & traversant l'assemblée, il le prit par la main & lui dit : Puisque je porte les mêmes marques que vous, & que nous avons perdu chacun un œil pour J. C. je ne puis souffrir de vous voir assis dans l'assemblée des méchans. Il le fit sortir, l'instruisit de toute la conspiration qu'on lui avoit dissimulée, & le joignit pour toujours à la communion de S. Athanase. Les autres évêques d'Egypte insistoient aussi à ne point reconnoître pour juges de leur archevêque, ceux qui étoient ouvertement déclarez contre lui. Ils recusoient nommément les deux Eusebes, Narcisse, Flaccille, Théognis, Maris,

Epiph. hæres. 68. Synodica ap. Athan. apol. pag. 728. C.

Ruf. 1. c. 4.

AN. 335.

Théodore, Patrophile, Théophile, Macedonius, George, Urſace & Valens. Ils reprochoient à Euſebe de Ceſarée ſon apoſtaſie, à George de Laodicée, qu'il avoit été dépoſé par ſaint Alexandre : mais on n'eut point d'égard à ces remontrances.

XLIX.
Accuſations contre S. Athanaſe. Iſchyras.
Philoſtorg. III. *c.* II. *Sozom.* II. *c.* 17. *c.* 25. *Sinod. Alex. ap. Ath. p.* 726.

On attaquoit l'ordination de ſaint Athanaſe. Ses ennemis diſoient : Tous les évêques d'Egypte étoient convenus de ne point ordonner d'évêque à Alexandrie, juſques à ce qu'ils euſſent terminé leurs différends : il y en a ſept qui ont violé leur ſerment pour élire Athanaſe : c'eſt ce qui nous a obligez à nous retirer de ſa communion. Lui de ſon côté a eu recours aux voies de fait, juſques à faire empriſonner ceux qui lui réſiſtoient. On l'accuſoit encore d'avoir commis de grandes violences à la fête de pâque : ſe faiſant accompagner par des comtes, qui, pour contraindre les peuples de communiquer avec lui, envoyoient les uns en priſon, faiſoient battre, fouetter & tourmenter les autres. On liſoit un acte qui portoit, que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit à cauſe de lui ſe reſoudre à venir aux aſſemblées de l'égliſe : mais cet acte, auſſi-bien que les autres accuſations, ne venoient que de la part des Méleciens, des Colluthiens & des Ariens. Aucun des cent évêques qui reconnoiſſoient Alexandrie pour leur métropole, ne ſe plaignoit d'Athanaſe ; & de tous les catholiques d'Egypte, il n'y en avoit aucun, ni prêtre, ni laïque, qui fît aucune plainte contre lui.

Epiſt. Pſeudoſyn. Sardin. ap. Hilar. Fragm.

Sozom. II. *c.* 25.

L'accuſation qui fit le plus de bruit dans ce concile, fut celle d'Iſchyras & du calice rompu. Voici comme les accuſateurs la propoſoient. Dans le canton d'Egypte nommé Mareote près d'Alexandrie, il y avoit un prêtre nommé Iſchyras, qui gouvernoit un village nommé

nommé la paix de Secontarure. Athanaſe faiſant ſa viſite dans la Mareote voulut interdire Iſchyras, & envoya le prêtre Macaire, qui arriva comme Iſchyras étoit à l'autel & offroit le ſacrifice. Macaire entra avec violence, rompit le calice, briſa l'autel, renverſa à terre les ſaints myſteres; brûla les livres ſacrez, abatit la chaire ſacerdotale, & démolit l'égliſe juſques aux fondemens. De plus, Athanaſe a pluſieurs fois déferé Iſchyras à Hygin gouverneur d'Egypte, l'accuſant fauſſement d'avoir jetté des pierres à la ſtatuë de l'empereur, & l'a fait mettre en priſon. Il a dépoſé Callinique, évêque catholique de Peluſe, qui avoit été dans la communion d'Alexandre: & la cauſe de ſa dépoſition eſt, que Callinique refuſoit de communiquer avec Athanaſe, s'il n'avoüoit la verité de ce calice rompu. A la place de Callinique, Athanaſe a donné l'égliſe de Peluſe à un prêtre nommé Marc, qui avoit été dépoſé. Cependant Callinique étoit gardé par des ſoldats, préſenté au tribunal des juges, & battu outrageuſement. Cinq autres évêques du parti de Jean le Mélecien, ſçavoir, Euplus, Pacome, Iſaac, Achille & Herméon, accuſoient auſſi Athanaſe de les avoir frappez avec excès.

AN. 335.

Sozom. ibid.

Saint Athanaſe répondoit: Iſchyras n'a jamais été prêtre, & n'a point eu d'égliſe. Il n'a jamais été ordonné dans l'égliſe catholique, & ne l'a pas été non plus chez les Méleciens, puiſqu'il ne ſe trouve point dans l'état que Mélece donna à l'évêque d'Alexandrie, du clergé de ſa communion. Il eſt vrai qu'Iſchyras prétendoit avoir été ordonné par Colluthe: mais Colluthe étant rentré dans la communion de l'égliſe au concile d'Alexandrie, où vint Oſius, toutes les ordinations

Apolog. 2. pag. 781. &c.

An. 335. qu'il avoit faites furent déclarées nulles. Quelque tems après, faisant ma visite dans la Mareote, je fus averti par le prêtre de qui dépendoit le hameau de Sécontarure, qu'Ischyras continuoit d'y faire les fonctions de prêtre, quoiqu'il n'eût pas plus de sept personnes dans sa commmunion, dont ses parens mêmes n'étoient pas. J'envoyai le prêtre du lieu avec le prêtre Macaire, qui étoit de ma suite, pour m'amener Ischyras. Ils le trouverent malade au lit dans sa chambre, & dirent à son pere de l'avertir de ce qu'ils venoient lui signifier de ma part : qu'il n'eût plus à s'ingerer d'aucune fonction de prêtre. Voilà tout ce qui se passa à cette visite. Ce jour-là n'étoit pas un jour d'assemblée pour les Chrétiens, puisqu'il n'étoit pas dimanche. Ischyras étant laïque, n'avoit pas de vases sacrez, le lieu où il fut trouvé, étoit une maison particuliere ; & celui où il tenoit ses assemblées, étoit une petite chambre, appartenant à un orfelin nommé Ision. Cependant Ischyras s'étant joint aux Méleciens, nous a déja accusez, le prêtre Macaire & moi, devant l'empereur à Nicomedie : mais n'ayant pû rien prouver, l'empereur a méprisé cette calomnie. Depuis, le même Ischyras pressé par les réprimandes de ses parens & les reproches de sa conscience, est venu fondant en larmes se jetter à mes pieds, & me demander ma communion. Il m'a donné même une déclaration par écrit signée de sa main, par laquelle il proteste que ce n'est point de son mouvement qu'il a parlé contre moi : mais à la suggestion de trois évêques Méleciens : Isaac, Heraclide, & Isaac de Lete, qui l'ont même frappé outrageusement pour l'y contraindre : déclarant au surplus que toute l'accusation est fausse, & qu'il n'y a eu

ni calice brisé, ni autel renversé. Cet écrit est signé d'Ischyras, & donné en présence de six prêtres & de sept diacres qui y sont nommez. Après l'avoir reçu, je n'ai pas jugé pour cela Ischyras digne de la communion de l'église ; & vous le voyez encore contre moi avec les Méleciens. Telle étoit la défense d'Athanase.

L. Députation dans la Mareote. *Athan. apol. 2. p. 789.*

Ce fait d'Ischyras & du calice rompu étant articulé si diversement par les deux parties, les Eusebiens persuaderent au comte Denys qu'il falloit en avoir des informations plus amples, & pour cet effet, envoyer des commissaires à la Mareote, qui s'instruisissent exactement de la vérité sur les lieux. S. Athanase & les évêques d'Egypte représentoient que cette procédure étoit inutile, & que depuis deux ou trois ans que l'on méditoit cette accusation, on avoit eu le loisir d'en chercher toutes les preuves. Du moins ils demandoient que si l'on jugeoit nécessaire cette information sur les lieux, on n'y envoyât point de commissaires suspects ou recusez. Le comte en convenoit ; & il écrivit au concile que les commissaires devoient être nommez du consentement de tous. Néanmoins les Eusebiens s'assemblerent en secret, & choisirent pour commissaires six des plus grands ennemis d'Athanase, Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Ursace & Valens. Il y avoit déja quatre jours que les Méleciens qui étoient à Tyr avoient envoyé quatre des leurs en Egypte, ne doutant point que cette députation ne fût ordonnée, & le soir même ils dépêcherent un courier, pour faire venir des Méleciens de tout le reste de l'Egypte dans la Mareote, où il n'y en avoit point encore, & y assembler les Colluthiens & les Ariens.

Atha. apol. 792.

Cependant les Eusebiens couroient de tous côtez

à Tyr, pour faire ſigner à chaque évêque en particulier leur décret de députation : ce que voyant les évêques d'Egypte, ils firent une proteſtation par écrit, adreſſée à tous les évêques : par laquelle après avoir repréſenté la conſpiration des Euſebiens, leurs artifices & leurs violences ; ils concluent en exhortant les peres à penſer qu'ils rendront compte de cette action au jour du jugement, & à ſe garder de rien faire pour appuyer les entrepriſes des Euſebiens. Alexandre de Theſſalonique écrivit au comte Denys ſur le même ſujet, en ces termes : Je voi une conſpiration manifeſte contre Athanaſe : car ſans nous rien faire ſçavoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'il avoit recuſez, quoique l'on eût arrêté qu'il faudroit déliberer tous enſemble, qui on y envoyeroit. Prenez donc garde que l'on ne précipite rien : de peur que l'on ne nous blâme de n'avoir pas ſuivi dans ce jugement les regles de la juſtice. On craint que ces députez parcourant les égliſes, dont les évêques ſont ici, n'y jettent tellement l'épouvante que toute l'Egypte en ſoit troublée, car ils ſont tout-à-fait abandonnez aux Méleciens. Le comte Denys envoya cette lettre aux Euſebiens, les avertiſſant qu'Athanaſe auroit ſujet de ſe plaindre qu'il étoit circonvenu & traité injuſtement ; & leur repréſentant que ce leur ſeroit un grand reproche, de n'avoir pas le ſuffrage d'Alexandre, qu'il nomme le Seigneur de ſon ame, tant il avoit pour lui de reſpect & de tendreſſe. Mais la cabale des Euſebiens l'emporta ; & les évêques d'Egypte, voyant que le comte Denys étoit prêt d'y ceder, lui adreſſerent encore une proteſtation pour le conjurer de ne paſſer pas outre en cette affaire, & d'en reſerver la connoiſſance à la perſonne

AN. 335.
Ibid. p. 795.
Ath. 2. apol. 798.
Ibid. p. 799.

de l'empereur. Tout cela fut ſans effet ; & les députez partirent avec l'autorité du concile, & une lettre adreſſée à Philagre préfet d'Egypte : ils avoient auſſi une eſcorte de ſoldats.

AN. 335.

LI. Continuation du concile de Tyr. Arſene. *Ruf.* I. 17. *Theod.* I. c. 30. *Sozom.* II. c. 25.

On continuoit à Tyr de calomnier ſaint Athanaſe. Il fut accuſé d'avoir violé une vierge conſacrée à Dieu ; & en effet, les évêques étant aſſemblez, on fit paroître au milieu d'eux une perſonne qui s'écria qu'elle étoit bien malheureuſe ; qu'elle avoit fait vœu de virginité ; mais qu'ayant logé chez elle l'évêque Athanaſe, il avoit abuſé d'elle, malgré toute ſa réſiſtance, & lui avoit fait enſuite quelque preſent pour l'appaiſer. Saint Athanaſe étoit averti, & avoit concerté ce qu'il devoit faire avec un de ſes prêtres nommé Timothée. Etant entré & ſommé de répondre à cette accuſation, il ne dit mot, comme ſi elle ne l'eût pas regardé. Mais Timothée prenant la parole, & ſe retournant vers la femme, dit : Quoi vous prétendez que j'ai logé chez vous, & que je vous ai deshonorée ? La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt, & s'écria hauſſant encore la voix : Oui c'eſt vous-même qui m'avez fait cet outrage : ajoutant les circonſtances du tems & du lieu avec beaucoup de paroles. La plupart des aſſiſtans ne purent s'empêcher de rire, de voir une accuſation ſi mal concertée & ſi bien détruite ; & ceux qui avoient fait venir cette malheureuſe furent couverts d'une telle confuſion, qu'ils la chaſſerent promptement de l'aſſemblée : nonobſtant l'oppoſition d'Athanaſe, qui demandoit qu'elle fût arrêtée & miſe à la queſtion s'il étoit beſoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêcherent même que cette ridicule accuſation ne fût inſerée dans les actes du concile.

AN. 335.

Ruf. I. 17.
Socr. I. *c.* 29.
Theod. I. *c.* 30.
Sozom. II. *c.* 25.

Mais ils s'écrierent en tumulte, qu'il y avoit des crimes plus importans à examiner, qu'on ne s'en justifioit point par subtilité, qu'il suffisoit d'avoir des yeux pour en être convaincu. Alors ils ouvrirent leur boëte, & firent paroître cette main desséchée, qu'ils gardoient depuis si long-tems. Athanase, dirent-ils, voilà votre accusateur, voilà la main droite de l'évêque Arsene: c'est à vous à dire comment, & pourquoi vous l'avez coupée. Il se leva alors un bruit confus; tous s'écrierent d'étonnement & d'indignation : les uns contre saint Athanase, croyant l'accusation véritable, les autres contre ses accusateurs, sachant combien elle étoit fausse. Saint Athanase ayant enfin obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie connoissoit Arsene : plusieurs se leverent, en disant qu'ils l'avoient connu particulierement. Alors saint Athanase demanda un de ses domestiques, & lui donna ordre d'aller querir un homme, qu'il montra à l'assemblée, lui faisant lever la tête, & disant : Est-ce là cet Arsene que j'ai tué, & à qui j'ai coupé une main après sa mort, cet homme que l'on a tant cherché? Ceux qui connoissoient Arsene furent étrangement surpris de le voir : les uns parce qu'ils le croyoient mort, les autres parce qu'ils le croyoient fort éloigné: car Arsene n'avoit point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les Eusebiens le tenoient caché dans un autre païs : mais qu'ayant sçû le peril où se trouvoit saint Athanase à son occasion, il s'enfuit de nuit & vint le trouver en diligence. Quoi qu'il en soit, il se rendit secretement à Tyr, & se vint offrir à saint Athanase, qui le tint caché chez lui, jusques au moment qu'il l'envoya querir pour le produire dans le concile.

Athan. apol. 2. *p.* 789. *D.*

Arsene se presenta couvert de son manteau, ensorte que ses mains ne paroissoient point. Saint Athanase en découvrit une en levant un côté du manteau; on attendoit s'il montreroit l'autre, lorsqu'il tira un peu Arsene par derriere, comme pour lui dire de s'en aller: mais aussi-tôt il leva l'autre côté du manteau, & découvrit l'autre main. Alors il s'adressa à tout le concile, & dit: Voilà Arsene avec ses deux mains: Dieu ne vous en a pas donné davantage: c'est à mes accusateurs à chercher où pouvoit être placée la troisiéme; ou à vous à examiner d'où vient celle que l'on vous montre. Les Ariens s'écrierent, qu'Athanase étoit un magicien, qui trompoit les yeux par ses prestiges. Jean le Mélecien sortit dans le tumulte & s'enfuit: les autres se jetterent en furie sur S. Athanase, & l'auroient mis en pieces, si le comte Archelaüs, & les autres officiers de l'empereur ne l'eussent arraché de leurs mains. Ils furent contraints pour le mettre en sûreté, de l'embarquer sur un vaisseau, & le faire partir la nuit suivante. Ses accusateurs, pour donner quelque couleur à leur imposture, dirent qu'un évêque dépendant d'Athanase, nommé Plusien, avoit par son ordre mis *Sozom. I. II. c. 25.* le feu à la maison d'Arsene, & qu'après l'avoir attaché à une colonne, & fouetté avec des courroies, il l'avoit enfermé dans une chambre d'où il s'étoit sauvé, ce qui avoit donné juste sujet de le croire mort, & de s'informer de ce qu'il étoit devenu: parce que c'étoit un homme illustre & un confesseur. Quant au reproche de magie contre saint Athanase, quelque absurde qu'il fût, il ne laissa pas de trouver créance auprès de ceux qui ne le connoissoient point, comme les païens; & Ammien Marcellin rapporte sérieuse- *Amm. lib. XV. c. 7.*

AN. 335.

Sozom. IV. c. 9. in fine.

ment dans son histoire, qu'il passoit pour devin & très-sçavant dans les augures. Mais les Chrétiens ont attribué à une grace divine la connoissance qu'il avoit de l'avenir.

LII. Information dans la Mareote. Protestations.

Les députez du concile de Tyr étant arrivez en Egypte, cherchoient des preuves contre lui touchant l'affaire d'Ischyras. Quand ils furent à Alexandrie, ils s'adresserent au préfet d'Egypte, qui partit avec eux, accompagné de ses officiers & de ses soldats, pour aller dans la Mareote. Ce préfet se nommoit Philagre, natif de Cappadoce, homme de mauvaises mœurs, païen & apostat : ses soldats étoient païens : les commissaires menoient Ischyras, qui mangeoit & logeoit toujours avec eux. Etant arrivez dans la Mareote, ils prirent sa maison pour y loger & y faire leurs informations. Ils n'interrogerent ni les prêtres de la ville d'Alexandrie, ni ceux du canton de Mareote, qui s'offroient de les instruire de la verité : mais ils firent parler des Ariens & les parens d'Ischyras : ils oüirent même des catéchumenes, des Juifs & des païens : quoiqu'il s'agît du saint sacrifice & des mysteres, dont il n'y avoit que les Chrétiens baptisez qui fussent instruits : on n'osoit même en parler devant les autres, suivant la discipline qui s'observoit encore alors exactement dans l'église. Entre ces témoins, il y en avoit que l'on prétendoit qu'Athanase avoit fait enlever par le trésorier général ; en sorte que l'on ne sçavoit ce qu'ils étoient devenus, & toutefois ils se trouvoient présens, & déposoient dans les informations. Outre que les commissaires choisissoient les témoins, ils les intimidoient par leurs menaces, & par la crainte de Philagre : ils leur marquoient par des signes ce qu'ils

Athanas. 2. apol. p. 790.

Epist. Jul. Ibid p. 746. 747.

qu'ils devoient répondre ; & les ſoldats frappoient & outrageoient ceux qui faiſoient réſiſtance. Toutefois par ces informations ſi irrégulieres, il paroiſſoit qu'Iſchyras étoit malade dans ſa chambre, quand le prêtre Macaire entra chez lui ; que ce jour n'étoit pas un dimanche, & qu'il n'y avoit point eu de livres brûlez. Auſſi les commiſſaires ne firent délivrer qu'une expédition de ces informations, & ne permirent point que l'on en donnât de copies. AN. 335.

Le clergé de l'égliſe catholique proteſta par écrit contre cette procédure. La proteſtation du clergé de la ville étoit conçûe en ces termes : Aux évêques qui ſont venus de Tyr ; ſçavoir, Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Urſace & Valens, de la part des prêtres & des diacres de l'égliſe catholique d'Alexandrie, ſous le reverendiſſime évêque Athanaſe. Vous deviez en venant ici amener avec vous le prêtre Macaire, comme vous ameniez ſon accuſateur : car c'eſt l'ordre des jugemens, ſuivant les ſaintes écritures, que l'accuſateur paroiſſe avec l'accuſé. Mais puiſque vous n'avez pas amené Macaire, & que notre reverendiſſime évêque Athanaſe n'eſt pas venu avec vous : nous vous avons prié, que du moins nous puſſions aſſiſter à la procédure, afin que notre préſence la rendît plus autentique, & que nous y puſſions déferer. Vous nous l'avez refuſé, & vous avez voulu agir ſeuls avec le préfet d'Egypte & l'accuſateur : c'eſt pourquoi nous déclarons que nous prenons un mauvais ſoupçon de cette affaire, & que votre voyage nous paroît viſiblement une conſpiration. Nous vous donnons donc cette lettre, qui ſervira de témoignage à un véritable concile, afin que tout le monde ſache que vous avez

Ap. Athan. apol. p. 790.

Act. XXV. 16.

AN. 335.

fait ce que vous avez voulu en l'absence d'une des parties : & que votre unique dessein a été de nous surprendre. Nous en avons donné copie à Pallade, curieux de l'empereur, de peur que vous ne la cachiez ; car votre conduite nous oblige à nous défier & à user de précaution avec vous. Cet acte étoit signé de seize prêtres & de cinq diacres.

Apol. p. 792.

Il y eut une protestation semblable adressée au concile de l'église catholique par tous les prêtres & tous les diacres de la Mareote, pour faire connoître la vérité qu'ils sçavoient certainement. Ils déclarent que jamais Ischyras n'a été du nombre des ministres de l'église : qu'il avoit seulement prétendu avoir été ordonné par Colluthe ; mais que depuis le concile d'Osius, il est demeuré au rang des laïques. Que jamais il n'a eu d'église dans la Mareote, & que ce que l'on impute à leur évêque touchant le calice rompu est une pure calomnie. Ce que nous disons, ajoutent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de notre évêque : nous sommes tous avec lui quand il visite la Mareote ; car il ne fait jamais ses visites seul, mais avec tous nous autres prêtres & les diacres, & beaucoup de peuple. Les commissaires n'ont trouvé personne parmi tous les catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque : ils nous ont rejettez, & n'ont pas même voulu que nous fussions presens, pour leur dire si les témoins que l'on produisoit étoient catholiques ou Ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver, mais nous avons cru qu'il suffisoit d'y envoyer quelques-uns de nous avec ces lettres. L'acte est signé de quinze prêtres & de quinze diacres. Ces prêtres & ces diacres de la Mareote adresserent un autre acte au préfet Phi-

Apol. 2. p. 794. Not. Imp.

lagre, à Pallade le curieux, & à Antoine, biarque centenier des préfets du prétoire. On appelloit Curieux certains controlleurs qui avoient l'œil ſur les voitures publiques, & en général ſur tout ce qui regardoit le ſervice de l'empereur : le Biarque étoit un intendant des vivres. Cette derniere proteſtation contient en abrégé le même fait d'Iſchyras, & finit en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de l'empereur & de ſes enfans, d'en donner avis à l'empereur. Elle eſt dattée du conſulat de Jules Conſtantius & de Rufin Albin, le dixiéme du mois Egyptien Thot, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme de Septembre de l'année 335.

AN. 335.

Cang. gloſſ. lat. Curioſus.

Ibid. Biarchus.

Les commiſſaires étant de retour à Alexandrie, les ſoldats qui les accompagnoient, commirent des violences odieuſes contre des vierges Catholiques : on tira l'épée contre elles ; on les déchira à coups de fouet : quelques-unes furent tellement maltraitées, qu'elles en demeurerent eſtropiées & boiteuſes. Les artiſans & la populace païenne furent ſoulevez contre elles, & excitez à les dépouiller toutes nues, à les frapper, & les menacer d'autels & de ſacrifices idolâtres. Il ſe trouva un homme aſſez inſolent pour prendre par la main une de ces vierges conſacrées à Dieu, & la traîner devant un autel, qui ſe rencontra par hazard, comme s'il eût voulu renouveller la perſécution : les autres vierges s'enfuyoient & ſe cachoient, & les païens ſe mocquoient de la religion Chrétienne. Ces violences ſe commettoient en la maiſon où les évêques étoient logez & préſens, comme pour les divertir ; & encore en un jour de jeûne, par des gens qui ſortoient de leur table.

Athan. apol. p. 734.

LIII. Fin du concile de Tyr.

Quand ils revinrent à Tyr, ils n'y trouverent plus

AN. 335. ſaint Athanaſe : mais après qu'ils eurent rapporté leur information, les Euſebiens firent prononcer contre lui une ſentence de dépoſition, avec défenſe de demeurer à Alexandrie, de peur que ſa préſence n'y excitât de nouveaux troubles. La plûpart des évêques ſouſcrivirent à ce jugement : mais il y en eut qui le refuſerent conſtamment, entre autres, Marcel d'Ancyre. Le concile écrivit à Conſtantin, pour lui mander la dépoſition d'Athanaſe : ils l'écrivirent auſſi à tous les évêques, les avertiſſant de ne le pas admettre dans leur communion, de s'abſtenir de lui écrire ou de recevoir ſes lettres. Ils diſoient pour raiſon de ſa condamnation : qu'après s'être fait attendre long-tems à Céſarée, il étoit venu à Tyr avec une grande eſcorte, & y avoit excité du trouble, refuſant de répondre, récuſant ſes juges, & faiſant injure à pluſieurs évêques. Qu'il avoit été convaincu d'avoir briſé un calice, par les informations faites dans la Mareote, & de pluſieurs autres crimes, qu'ils rapportoient ſuccinctement ; n'oubliant pas même la mort d'Arſene, quoique ſon nom parût entre les ſouſcriptions de ce jugement.

Socr. I. c. 32. Sozom. II. c. 25. Epiph. hær. 68.

Le concile de Tyr, avant que de ſe ſéparer, reçut à la communion de l'égliſe Jean le Mélecien, avec tous ceux de ſon parti, leur conſervant tous leurs honneurs, comme à des gens injuſtement perſécutez. Ils donnerent auſſi à Iſchyras le nom d'évêque, & obtinrent de l'empereur, que le tréſorier général d'Egypte lui fît bâtir une égliſe à Secontarure, comme pour rétablir celle qu'ils prétendoient qu'Athanaſe avoit fait abattre, quoiqu'il n'y eût jamais eu en ce lieu ni évêque ni chorévêque. Toutes les égliſes de la Mareote

Athan. 2. apol. p. 821.

An. 335.

étoient soûmises à l'évêque d'Alexandrie : il y avoit environ dix grandes bourgades, dont chacune avoit un prêtre ; mais celle d'Ischyras étoit si petite, que l'église étoit dans la bourgade voisine. Cette création d'un évêché sans peuple, étoit contre l'ancienne tradition, & contre toutes les regles : mais les Eusebiens n'osoient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrît la vérité. Ils étoient prêts d'achever leur ouvrage, en recevant Arius à la communion de l'église, quand ils reçurent une lettre de l'empereur qui leur ordonnoit de terminer cette assemblée, & de se rendre en diligence à Jerusalem, pour y dédier l'église qu'il avoit fait bâtir. Cet ordre leur fut apporté par Marien notaire de l'empereur, qui étoit une charge considérable.

LIV. Dédicace de l'église du saint Sépulcre. *Eus. vit.* 18. 43.

Ils partirent donc de Tyr dans les voitures publiques, & se rendirent à Jerusalem, où ils trouverent d'autres évêques, que Constantin y avoit fait venir en grand nombre de tous côtez. Ainsi ce concile fut très-nombreux ; mais nous ne connoissons point les évêques qui y assisterent, hors ceux qui vinrent de Tyr, & un évêque de Perse, que l'on croit être le martyr saint Milles. Un peuple innombrable étoit accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la cérémonie : on leur fournissoit à tous les choses nécessaires aux dépens de l'empereur, qui avoit envoyé des personnes considérables de sa cour, pour faire les honneurs de cette fête, sous les ordres de Marien. Cet officier fit distribuer de grandes sommes d'argent, & un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, & offrit de riches présens de la part de l'empereur pour orner la nouvelle église.

AN. 335.

Euf. III. *vit. c.* 24. 35. 36. *&c.*

La caverne du ſaint Sepulcre, pour laquelle tout l'édifice fut bâti, étoit revêtue en dehors de colomnes excellentes, & de magnifiques ornemens. De-là on paſſoit dans une grande place pavée de marbre, & environnée de longues galeries de trois côtez, c'eſt-à-dire, excepté le côté du levant où étoit l'égliſe. Elle étoit admirable pour ſa hauteur, ſa longueur & ſa largeur : le dedans étoit incruſté de marbre de diverſes couleurs : le dehors bâti de pierres ſi polies & ſi bien jointes, qu'elles ne cédoient pas au marbre en beauté. Le toît étoit couvert de plomb, & revêtu en dedans d'un lambris orné de ſculptures, & tout doré, jettant un éclat merveilleux. De chaque côté de l'égliſe étoient deux galeries à double étage, l'une en bas, l'autre en haut : elles s'étendoient par toute la longueur de l'égliſe, & leurs voûtes étoient auſſi enrichies d'or. Celles qui joignoient le corps de l'égliſe étoient ſoutenues de grandes colomnes; celles qui étoient au-delà s'appuyoient ſur des pilaſtres très-ornez. Il y avoit trois portes tournées à l'Orient, c'eſt-à-dire, qu'on regardoit l'Orient en y entrant. Vis-à-vis, & au chef de tout l'édifice étoit un demi cercle couronné de douze colomnes en l'honneur des douze apôtres ; & leurs chapitaux étoient ornez de grandes coupes d'argent. Ce demi cercle étoit le presbytere ou ſanctuaire, au milieu duquel étoit l'autel.

En ſortant de l'égliſe, hors la cour qui a été marquée, on trouvoit une avant-cour, accompagnée de deux galeries, une de chaque côté. On en ſortoit par une porte, qui ſervoit d'entrée à tout le lieu ſaint, & donnoit ſur une grande place où ſe tenoit le marché.

AN. 335.

Ce premier vestibule étoit magnifiquement orné, & les passans étoient frappez de ce qu'ils en découvroient au dedans. Telle étoit l'église du saint Sépulcre, au rapport d'Eusebe, qui assista à la dédicace. Il ajoute, que l'empereur l'avoit pourvûe avec une magnificence roïale d'une quantité innombrable de vases d'or & d'argent, ornez même de pierreries. Au reste, ceux qui vont aujourd'hui visiter les saints lieux, y chercheroient inutilement les vestiges de ce superbe édifice : il a été plusieurs fois ruiné & rebâti. Il fut brûlé premierement par les Perses l'an 614. sous l'empereur Heraclius : il fut encore abattu l'an 1009. par Aziz, ou son fils l'un des Califes Fatimites ; & rétabli par l'empereur Michel Paphlagonien, environ trente ans après. Autour de l'église bâtie par Constantin, se forma une nouvelle ville : qui sembloit à quelques-uns être la nouvelle Jérusalem, prédite par les prophétes. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'étoit pas à la place de l'ancienne, au dehors de laquelle étoient le saint Sépulcre & le Calvaire. Depuis ce tems elle perdit le nom d'Elia, que l'empereur Adrien lui avoit donné environ deux cens ans auparavant : elle reprit le nom de Jérusalem, & ne cessa d'être fréquentée par les pelerinages des chrétiens, que la pieté y attiroit de toutes les parties du monde.

Theoph. p. 252. Chr. Pasch. inf. liv. XXXVII. *n.* 10.

Glaber. lib. III. *c.* 7.

Cedren. p. 706. *id. p.* 731.

Eus. III. *vit. c.* 33.

Sup. l. III. *c.* 24.

Pendant la fête de la dédicace, les évêques occupoient le peuple de divers exercices de pieté. Les uns offroient des sacrifices non sanglans & des prieres pour l'église, pour l'empereur & pour ses enfans. Ceux qui étoient les plus savans & les plus éloquens, faisoient des discours publics : soit pour expliquer ce qu'on avoit lû des saintes écritures & en découvrir les

Eus. IV. *vit. c.* 43.

AN. 335. ſens myſtiques, ſoit pour enſeigner la théologie la plus ſublime : ſoit pour faire des panegyriques à la louange de l'empereur, & relever par leurs deſcriptions la magnificence de la nouvelle égliſe. Euſebe de Ceſarée s'y ſignala entre les autres. Cette dédicace ſe fit en 335. en même-tems que l'on celebroit la fête de la ſainte croix, c'eſt-à-dire, le treiziéme de Septembre.

LV. Concile de Jeruſalem où Arius eſt reçu.

Socr. I. c. 25. 26.

Sozom. II. c. 27.

Voilà ce qui paroiſſoit au dehors ; mais dans les aſſemblées des évêques, qui compoſoient le concile, on traitoit d'autres affaires. Arius y vint avec une lettre de l'empereur, & une confeſſion de foi qu'il lui avoit préſentée. Car l'empereur l'avoit invité pluſieurs fois à le venir trouver ; eſperant qu'il ſe repentiroit ſincerement de ſes erreurs, & voulant le renvoyer à Alexandrie. Il vint enfin à CP. avec le diacre Euzoïus, que S. Alexandre d'Alexandrie avoit dépoſé avec lui, & ils preſenterent à l'empereur un écrit en ces termes : A Conſtantin notre maître très-pieux & très-cheri de Dieu Arius & Euzoïus. Suivant vos ordres, Seigneur, nous vous expoſons notre foi & nous déclarons par écrit devant Dieu, que nous & ceux qui ſont avec nous, croyons comme il s'enſuit : c'eſt à ſçavoir en un ſeul Dieu pere tout-puiſſant, & en N. S. J. C. ſon fils, produit de lui avant tous les ſiécles, Dieu verbe, par qui tout a été fait au ciel & ſur la terre. Qui eſt deſcendu, s'eſt incarné, a ſouffert, eſt reſſuſcité & monté aux cieux, & doit encore venir juger les vivans & les morts : Et au S. Eſprit : nous croyons la reſurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume des cieux : & en une ſeule égliſe catholique de Dieu, étendue d'une extremité à l'autre. C'eſt la foi que nous avons priſe dans les ſaints évangiles, où le

Seigneur

Seigneur dit à ses disciples : Allez, instruisez toutes les nations ; & les baptisez au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. Si nous ne croyons pas ainsi, & ne recevons pas veritablement le Pere, le Fils & le S. Esprit, comme toute l'église catholique, & comme l'enseignent les écritures, que nous croyons en toutes choses : Dieu est notre juge, & maintenant & au jugement futur. C'est pourquoi nous vous supplions, très-pieux empereur, puisque nous sommes enfans de l'église, & que nous tenons la foi de l'église & des saintes écritures, que vous nous fassiez réunir à l'église notre mere, en retranchant toutes les questions & les paroles superflues ; afin qu'étant en paix avec l'église, nous puissions tous ensemble faire les prieres accoutumées, pour la prosperité de votre empire & de votre famille. AN. 335.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, ne prenant pas garde que le mot de consubstantiel n'y étoit point, ni rien d'équivalent : qu'au contraire, il étoit rejetté sous le nom général de paroles inutiles ; & que cette clause de croire selon les écritures, étoit un prétexte pour expliquer comme on vouloit les termes qui paroissoient les plus forts pour la divinité du Fils de Dieu. L'empereur crut donc qu'Arius & Euzoïus étoient revenus de bonne foi à la décision du concile de Nicée : il en eut de la joie, mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion, avant le jugement de ceux qui devoient les examiner, suivant la loi de l'église ; ainsi il les renvoïa au concile qui se tenoit à Jerusalem, auquel il écrivit d'examiner leur profession de foi, & de juger en leur faveur, s'ils paroissoient orthodoxes & calomniez par envie ; ou s'ils

AN. 335. s'étoient repentis après avoir été légitimement condamnez. Les évêques du parti ne manquerent pas d'embrasser cette occasion qu'ils cherchoient depuis long-tems. Ils reçurent Arius & Euzoïus avec les prêtres de leur parti & avec toute la multitude du peuple, qui avoit été séparé de l'église à cause d'Arius.

Socr. I. c. 33.
Sozom. II. c. 27.

La lettre synodale étoit adressée à l'église d'Alexandrie, aux évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole, & généralement à tous les évêques, les prêtres & les diacres de tout le monde. Nous avons été comblez de joie, disoit-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à bannir de l'église de Dieu l'envie qui avoit séparé depuis si long-tems les membres de J. C. & de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius. L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi, dont il est informé, non-seulement par le rapport d'autrui, mais pour les avoir oüis lui-même par leur bouche, & avoir vû leur confession de foi par écrit : qu'il nous a envoïée au bas de ses lettres, & que nous avons tous reconnuë être orthodoxe & ecclesiastique. Nous croïons que cette réunion vous remplira de joie, lorsque vous recevrez vos freres, vos peres, vos propres entrailles. Car il ne s'agit pas seulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui étoit séparée de vous à leur occasion. Puis donc que vous ne pouvez douter qu'ils n'aïent été reçus par ce saint concile, recevez-les avec un esprit de paix : d'autant plus que leur confession de foi montre clairement qu'ils conservent la tradition & la doctrine apostolique reçuë universellement de tout le monde. Marcel évêque d'Ancyre, métropolitain de Galatie, ne se

Athan. de Syn. p. 890.

Sozom. II. c. 33.

trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la reception d'Arius. Ceux du parti le citerent pour y comparoître : l'accusant d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avoit composé pour refuter celui du Sophiste Asterius grand partisan des Ariens ; mais comme cette accusation se poursuivoit, les évêques furent mandez inopinément par l'empereur, & obligez d'aller à C. P. pour rendre raison du jugement qu'ils avoient rendu contre saint Athanase.

AN. 335.

Socr. I. c. 36.

Car s'étant sauvé de Tyr, il vint à C. P. & comme l'empereur entroit à cheval dans la ville, il se présenta tout d'un coup à lui au milieu de la ruë accompagné de quelques autres. Constantin, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à trouver Athanase en ce lieu, en fut fort surpris ; & ne le reconnoissant pas d'abord, il demanda qui c'étoit ; quelques-uns des siens le lui firent reconnoître, & lui conterent l'injustice qu'il avoit soufferte. S. Athanase demandoit audience : mais Constantin refusoit de l'écouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il regardoit comme condamné par un concile d'évêques, & peu s'en fallut qu'il ne le fît chasser de sa présence. Alors S. Athanase lui dit : Le Seigneur jugera entre vous & moi, puisque vous vous joignez à ceux qui me calomnient ; & il insista hardiment, disant qu'il ne demandoit aucune grace, sinon de faire venir ceux qui l'avoient condamné, afin de pouvoir se plaindre en sa présence. Cette demande parut raisonnable à l'empereur & conforme à ses maximes : c'est pourquoi il manda à C. P. tous les évêques qui avoient été assemblez à Tyr, pour lui faire une relation exacte de tout

LVI.
Plainte de saint Athanase à l'empereur & son exil.

Socr. I. c. 32. 34.
Sozom. II. c. 28.

Ath. apol. 2. p. 804.

Epiph. hær. 68. n. 8.

AN. 335. ce qui s'étoit passé en ce concile : où l'on disoit que l'on avoit procedé avec beaucoup de désordre & de tumulte. Cette lettre ayant été renduë aux évêques comme ils étoient à Jerusalem, ils se garderent bien de venir tous, quoiqu'elle le portât expressément ; mais les Eusebiens firent ensorte qu'il n'y eut que six députez : sçavoir les deux Eusebes, Theognis, Patrophile, Ursace & Valens : les autres se retirerent à leurs églises.

Les députez étant arrivez à C. P. ne parlerent plus ni du calice ni d'Arsene : mais ils inventerent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avoit menacé d'empêcher à l'avenir que l'on ne transportât du bled d'Alexandrie à C. P. A ce discours l'empereur s'enflama de colere, & fit de terribles menaces contre Athanase : car il étoit fort jaloux de la grandeur de sa ville de C. P. qui ne pouvoit subsister sans les convois d'Egypte ; & sur un semblable soupçon, il avoit fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'il cherissoit auparavant. L'accusation & les menaces de l'empereur furent entenduës par cinq évêques d'Egypte qui étoient avec Athanase : sçavoir Adamance, Anubien, Agathammon, Arbethion & Pierre. Athanase gemit, & protesta que cette accusation n'étoit point vraïe. Car, disoit-il, comment aurois-je un tel pouvoir, moi qui ne suis qu'un simple particulier & un homme pauvre ? Mais Eusebe de Nicomedie soûtint publiquement la calomnie : & pour la rendre vraisemblable, jura qu'Athanase étoit riche, puissant & capable de tout. L'empereur ajouta foi trop aisément à ces évêques, qui lui paroissoient être tout autres que ce qu'ils étoient en effet ; & crut faire

Ath. 2. apol. p. 805.
Syn. Alex.
Ibid. p. 729. 730.
Eunap. in Ædesio.
Apol. 2. p. 730.
Apol. 2. p. 730.
Theod. 1. 33.

grace à Athanase de ne le pas condamner à mort. Il se contenta de l'exiler, & l'envoïa à Treves, qui étoit alors la capitale des Gaules. Toutefois saint Athanase excuse Constantin; & reconnoît qu'il l'exila moins pour le punir, que pour l'éloigner de ses ennemis & le mettre à couvert de leur fureur. Les Eusebiens firent bannir en même-tems quatre prêtres de l'église d'Alexandrie, & voulurent établir un autre évêque à la place de saint Athanase : mais l'empereur refusa d'y envoyer celui qu'ils avoient choisi : & comme ils insisterent, il leur fit des menaces si rigoureuses, qu'ils abandonnerent cette entreprise.

AN. 336.

Ath. apol. 748. ad solit. 844.

S. Athanase arriva à Treves au commencement de Février l'an 336. Cette ville étoit la métropole de la premiere province Belgique, & le séjour le plus ordinaire des gouverneurs ou même des empereurs, quand ils étoient dans les Gaules : parce que leurs guerres étoient contre les peuples de Germanie, qui faisoient des efforts continuels pour entrer sur les terres des Romains. L'évêque de Treves étoit Maximin, illustre pour la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs & ses miracles. Il étoit d'une famille noble, né à Poitiers, dont son frere Maxence fut évêque. Pour lui il fut attiré à Treves, comme plusieurs autres, par la réputation de l'évêque Agritius : qui l'éleva sous sa discipline, & l'appella aux fonctions ecclesiastiques. Après sa mort il fut élu pour remplir sa place, par les suffrages de tout le clergé & le peuple, & par le choix des évêques voisins. Tel étoit Maximin évêque de Treves, qui reçut avec respect Athanase, tout disgracié qu'il étoit. Il est vrai que Constantin le jeune, fils de l'empereur, qui commandoit dans les Gaules, &

Vita S. Max. ap. Sur. 29. Mai.

AN. 336.

resîdoit à Treves, le traitoit aussi avec beaucoup d'honneur, & lui fournissoit abondamment toutes les choses nécessaires à sa subsistance. Outre sa grande réputation, il étoit porté à le respecter par l'affection qu'il sçavoit que son peuple d'Alexandrie lui portoit, & par la dignité de son extérieur. Le saint siége de Rome venoit de changer d'évêque : le pape S. Silvestre après l'avoir rempli pendant près de vingt-deux ans étoit mort le dernier jour de Décembre 335. & Marc avoit été mis à sa place le dix-huitiéme Janvier 336.

LVII. Concile de C. P. Marcel d'Ancyre déposé.

Euf. in Marcel. lib. 2. in fin. p. 55. D.

Sup. n. 55.

Athan. de Synod. p. 887.

On tenoit cependant à C. P. un concile assemblé de diverses provinces : de Pont, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Bythynie, de Thrace & d'autres parties d'Europe. Alexandre évêque de C. P. voyant que les Eusebiens y dominoient, s'efforça de l'empêcher ; mais il ne le put. On y traita l'affaire de Marcel d'Ancyre, & on continua la procedure qui avoit été commencée contre lui à Jerusalem. L'accusation étoit d'avoir écrit des héresies dans son livre contre le sophiste Asterius. On appelloit sophistes ceux qui faisoient profession de philosophie & d'éloquence : Asterius l'avoit exercée dans la Galatie, étant né en Cappadoce, & l'avoit quittée pour se faire chrétien ; on prétendoit même qu'il avoit été disciple de saint Lucien d'Antioche. Ce qui étoit constant, c'est qu'il avoit sacrifié aux idoles dans la persécution de Maximien, & que cette tache avoit empêché les Eusebiens de l'élever à la clericature : quoiqu'il fût le plus zelé de leurs disciples ; qu'ils l'eussent toujours auprès d'eux, & le fissent même assister aux assemblées des évêques. Ce fut par leur avis qu'il composa un livre rempli de leur doctrine : c'est-à-dire, des plus grands

blasphêmes d'Arius. Il couroit dans la Syrie & de tous cotez montrer cet ouvrage à tout le monde ; & pour le lire publiquement, il avoit la hardiesse de s'asseoir dans les églises à la place des ecclesiastiques. Marcel évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, entreprit de refuter ce livre ; & en composa un qu'il intitula : De la sujettion de N. S. J. C. où il expliquoit ces paroles de saint Paul : Quand J. C. aura remis le royaume à son Pere, & le reste. Eusebe de Cesarée composa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel. Acace qui lui succeda à Cesarée, fit un livre sur le même sujet. Asterius défendit lui-même sa cause, & écrivit contre Marcel, l'accusant de Sabellianisme : c'étoit le reproche ordinaire que les Ariens faisoient aux catholiques : & ce fut le fondement de l'accusation formée contre Marcel à Jerusalem, & renouvellée à C. P.

AN. 336.

Hilar. cont. Ari.

1. Cor. XV. 24.

Les Eusebiens prétendoient aussi l'avoir convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samosate, & de dire que le fils de Dieu avoit pris son commencement de Marie, & que son regne auroit une fin. Ils disoient même qu'il avoit promis de brûler son livre ; & comme il refusoit de le faire, & resistoit courageusement à toutes leurs sollicitations, ils aigrirent l'empereur contre lui, sous prétexte qu'il lui avoit fait injure, en n'assistant pas à la dédicace de l'église de Jerusalem. Ils le déposerent donc & même l'excommunierent : puis ils mirent à sa place Basile, qui avoit la réputation d'être éloquent & capable d'instruire. Ils crurent en le faisant évêque donner un puissant défenseur à leur hérefie. En même-tems ils dresserent une exposition de leur foi, opposée aux prétenduës héré-

Socr. I. c. 36.

Sozom. II. c. 33.

Athan. in Ari. 1. p. 290.

Epiph. hær. 73. n. 11.

AN. 336.

ſies de Marcel, & l'envoïerent aux évêques d'Orient, pour leur faire ſçavoir en quel ſens ils avoient reçu la doctrine de la conſubſtantialité. Car n'oſant combattre ouvertement le ſymbole de Nicée, qui étoit la foi du prince, ils tâchoient de l'éluder par des explications captieuſes.

LVIII. Mort d'Arius.

Ruf. I. c. 11. Socr. I. c. 37. Sozom. II. c. 29.

Mais le but principal des Euſebiens dans ce concile de C. P. étoit le rétabliſſement entier d'Arius. Il étoit preſent, & l'empereur l'avoit fait venir pour rendre compte de ſa conduite. Car après qu'il eut été reçu à Jeruſalem, il s'en alla à Alexandrie, eſperant profiter de l'abſence de ſaint Athanaſe; mais le peuple catholique ne l'y pouvoit ſouffrir: & comme il avoit grand nombre de partiſans, il s'excita des tumultes, dont l'empereur fut averti, & ordonna à Arius de venir à C.P. On diſoit même que les Euſebiens avoient ſollicité cet ordre: du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'égliſe, dans la ville imperiale à la face de l'univers. Le ſaint évêque Alexandre de C. P. quoiqu'âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, leur réſiſta avec une force invincible, & n'ayant pû détourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eut aucune complaiſance pour lui quand il fut arrivé. Les Euſebiens le prioient d'avoir compaſſion de ce prêtre, & de le recevoir en eſprit de paix: ils le faiſoient ſolliciter par d'autres perſonnes, qui ne s'appercevant pas de leur malice, venoient de bonne foi lui faire de grands éloges de ſa douceur. Alexandre répondoit: La douceur dont j'uſerois envers Arius, ſeroit une vraie cruauté à l'égard d'une infinité d'autres: les loix de l'égliſe ne me permettent pas de contrevenir par une fauſſe com-

passion à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée. AN. 336.

Les Eusebiens voyant que l'artifice étoit inutile, s'emporterent contre Alexandre, & le menacerent hautement, que s'il ne recevoit Arius un certain jour qu'ils lui marquoient, ils le feroient déposer lui-même; & qu'après l'avoir relegué bien loin, on mettroit en sa place un autre évêque, qui ne manqueroit pas de recevoir Arius & ses disciples. L'exemple de saint Athanase montroit quel étoit leur pouvoir; & l'église sembloit réduite à une terrible extrémité. Alors saint Jacques de Nisibe qui se trouva à C. P. conseilla aux fidéles d'avoir recours à Dieu, & de faire pendant sept jours des jeûnes & des prieres. Comme on sçavoit qu'il avoit le don des miracles & de la prophetie, son conseil fut suivi: Alexandre l'exécuta le premier: il renonça aux discours & aux contestations: & pendant que les Eusebiens s'agitoient par leurs intrigues, il s'enfermoit seul dans l'église de la paix. Là se jettant sous l'autel, le visage contre terre, il prioit avec larmes; & continuoit sans interruption pendant plusieurs nuits.

Epiph. hær. 69. n. 10.

Theod. in Philoth. c. 1.

Socr. 1. c. 37.

Les Eusebiens persuaderent à l'empereur qu'Arius tenoit la doctrine de l'église; & sur ce fondement résolurent de le faire recevoir dans la communion un certain jour qui étoit un dimanche. Le samedi précédent, Constantin voulant s'assûrer davantage, fit venir Arius dans son palais, & lui demanda s'il suivoit la foi de Nicée. Arius dit qu'oüi. Constantin lui demanda sa profession de foi par écrit. Arius la donna aussi-tôt. Elle étoit conçuë avec un tel artifice, que l'hérésie n'y paroissoit point, & on n'y voïoit que des

Socr. 1. c. 38.

Athan. ad Serap. p. 670.

AN. 336.

paroles de l'écriture. Constantin lui demanda s'il n'avoit point d'autre créance, & ajouta : Si vous parlez sincerement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la vérité : mais si vous faites un faux serment, craignez la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avoit jamais dit ni écrit autre chose que ce qui étoit dans son papier : & qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs, pour lesquelles on l'avoit condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenoit à la main étoit le symbole de Nicée ; qu'en même-tems il tenoit sous son bras un autre papier, où étoit sa véritable doctrine, & que c'étoit à ce dernier qu'il prétendoit rapporter son serment. Quoi qu'il en soit, l'empereur trompé par ce serment, manda l'évêque Alexandre, & lui dit qu'il falloit tendre la main à un homme qui cherchoit à se sauver. Alexandre s'efforça de détromper l'empereur : mais voyant qu'il ne faisoit que l'irriter par ses remontrances, il se tut & se retira.

Libel. Marcell. & Fausti. p. 18.

Atha. 1. cont. Arian. Id. ad Serap. p. 670.

Les Eusebiens le rencontrerent, comme ils accompagnoient Arius, qu'ils avoient pris à la sortie du palais, & le menoient par la ville avec pompe, pour le faire voir à tout le monde. Ils vouloient le faire entrer dans l'église à l'heure même ; & comme Alexandre s'y opposoit, ils renouvellerent leurs menaces, & lui dirent qu'ils avoient fait venir Arius à C. P. malgré lui, & qu'ils sçauroient bien aussi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour suivant. Eusebe de Nicomedie lui dit ces mêmes paroles : Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi, dès le point du jour : & comment l'empêcherez-vous ? Alexandre saisi de douleur

Epiph. Hæres. 69. n. 10.

entra promptement dans l'église accompagné de deux personnes, dont l'une étoit Macaire prêtre d'Alexandrie. Là le saint vieillard fondant en larmes se prosterna devant l'autel, le visage contre terre, & dit : Seigneur, s'il faut qu'Arius soit demain reçu dans l'église, retirez votre serviteur de ce monde : mais si vous avez encore pitié de votre église, & je sçai que vous en aurez pitié, voyez les paroles d'Eusebe : ne permettez pas que votre héritage tombe dans le mépris ; otez Arius du monde ; de peur que s'il entre dans votre église il ne semble que l'hérésie y soit entrée avec lui. Alexandre prioit ainsi le samedi sur les trois heures après midi ; & cependant les Eusebiens continuoient de mener Arius par la ville comme en triomphe ; & lui se comptant déja pour rétabli tenoit plusieurs vains discours. Il étoit près de la place de Constantin où étoit la colonne de porphyre, quand il fut saisi de crainte & du reproche de sa conscience. En même-tems il se sentit pressé de quelque nécessité naturelle, qui lui fit demander quelque lieu public de commodité, comme il y en avoit dans toutes les grandes villes : on lui en montra un derriere la place, il y entra, & quelque tems après on l'y trouva mort : ayant perdu une grande quantité de sang. *Socr. 1. c. 38. & ibi Valef.*

Cette nouvelle s'étant répanduë par toute la ville, les fidéles accoururent à l'église pour rendre graces à Dieu d'une protection si visible qu'il avoit donnée à la vérité. Car ils ne regardoient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prieres d'Alexandre & de Jacques de Nisibe ; & comparoient cette mort si hideuse à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impieté. Alexandre eut la conso- *Greg. Naz. or. 16.* *Ambr. 1. de fide Grat. c. 2.*

AN. 336. lation de célébrer le lendemain le ſaint ſacrifice en la compagnie des ſeuls orthodoxes, remerciant Dieu du ſecours qu'il avoit donné à ſon égliſe en une telle extrémité. Conſtantin voyant le doigt de Dieu & la prompte punition du parjure d'Arius, ne douta plus qu'il ne fût véritablement héretique, & s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Pluſieurs Ariens ſe convertirent; mais ceux qui demeurerent opiniâtres attribuerent cette mort à un ſortilege, tant il étoit conſtant qu'elle n'étoit pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit: on l'alloit voir en foule, & on s'avertiſſoit d'éviter le ſiége funeſte. Cela dura juſques à ce qu'un Arien riche & puiſſant y fit bâtir une maiſon, afin d'en effacer la memoire en changeant la forme de l'édifice.

Sozom. II. c. 30.

LIX.
L'Empereur écrit à S. Antoine.

Vita Anton. c. 28.

Hier. Chr. an. 337.

La réputation de ſaint Antoine vint juſques à l'empereur: il lui écrivit avec ſes deux fils Conſtantin, & Conſtant, le traitant de pere, & lui demandant réponſe. Antoine ſans s'émouvoir quand il reçut ces lettres, appella les moines, & leur dit: Ne vous étonnez pas ſi un empereur nous écrit, ce n'eſt qu'un homme: étonnez-vous plûtôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, & nous a parlé par ſon propre fils. Il ne vouloit pas même recevoir ces lettres, diſant qu'il ne ſçavoit pas y répondre. Mais les moines lui ayant repréſenté que les empereurs étoient Chrétiens, & qu'ils pourroient ſe ſcandaliſer, comme étant mépriſez: il permit qu'on les lût & y fit réponſe, donnant aux empereurs des avis ſalutaires: de ne pas faire grand cas des choſes préſentes; mais de penſer plûtôt au jugement futur: de conſiderer que J. C. eſt le ſeul roi, veritable & éternel: enfin il les prioit d'être

humains, d'avoir ſoin de la juſtice & des pauvres: & cette lettre fut bien reçuë. AN. 336.

Mais S. Antoine en écrivit enſuite d'autres à l'empereur, qui ne lui furent pas ſi agréables. C'étoit pour demander le retour de ſaint Athanaſe, & le prier de ne pas croire les calomnies des Méleciens. Conſtantin lui répondit, qu'il ne pouvoit mépriſer le jugement du concile; il entendoit celui de Tyr. Car, diſoit-il, quand même quelques-uns auroient jugé par haine ou par faveur: on ne doit pas croire la même choſe d'un ſi grand nombre de bons & ſages évêques: qu'Athanaſe étoit inſolent, ſuperbe & ſéditieux. Car c'étoit principalement ſur cette calomnie que ſes ennemis inſiſtoient, ſçachant combien l'empereur étoit ſenſible de ce côté-là. Le peuple d'Alexandrie crioit auſſi ſans ceſſe, & faiſoit des prieres publiques pour le retour de ſaint Athanaſe: mais l'empereur leur écrivit, les accuſant de folie & d'emportement; & recommandant aux clercs & aux vierges ſacrées, de ſe tenir en repos. Il aſſûroit qu'il ne revoqueroit point ſes ordres & ne rappelleroit point Athanaſe; parce qu'il étoit ſéditieux, & condamné par un jugement eccleſiaſtique. Et comme il eut appris que l'égliſe d'Egypte étoit diviſée; que les uns étoient pour Athanaſe, les autres pour Jean le Mélecien: il exila Jean lui-même, quoiqu'il eût été rétabli par le concile de Tyr. Ce fut bien malgré les ennemis de S. Athanaſe: mais Conſtantin étoit inflexible à l'égard de ceux qu'il croyoit auteurs de diviſion entre les Chrétiens.

Sozom. II. c. 31.

On trouve un reſcrit en faveur des Juifs convertis, donné cette année 336. ſous le conſulat de Nepotien & de Facondus, par lequel l'empereur défend aux

L. 5. Cod. Theod. de Jud.

AN. 337. Juifs d'inquieter ceux d'entr'eux, qui se font Chrétiens, ou leur faire aucun mauvais traitement: sous peine d'être punis à proportion de l'injure. En mêmetems il défendit aux Juifs de circoncire les esclaves qu'ils auroient achetez, soit Chrétiens, soit de quelque autre secte que ce fût: sous peine de leur faire perdre l'esclave en lui donnant la liberté.

L. 1. Cod. Theod. Ne Christ. man.

LX. Baptême de Constantin & sa mort.

L'empereur Constantin étoit alors âgé d'environ soixante-cinq ans, & avoit joüi jusques-là d'une si parfaite santé, qu'il faisoit encore sans peine tous les exercices militaires. Se préparant à la guerre contre les Perses, il avoit retenu des évêques pour le suivre; & il avoit fait faire une tente en forme d'église portative, ornée richement, pour y prier avec eux. La fête de pâque étant venuë, il passa la veille en prieres avec les fidéles selon sa coutume, car il étoit le premier à célébrer cette solemnité; & pour la rendre plus éclatante, il faisoit éclairer pendant cette nuit, non-seulement les églises, mais les ruës par toute la ville de C. P. Des hommes préposez pour cela y allumoient de grands cierges, ou plûtôt des colonnes de cire, & quantité de flambeaux. Le jour étant venu, il faisoit de grandes liberalitez au peuple, pour imiter les bienfaits du Sauveur. Ayant donc célébré la pâque à son ordinaire cette année 337. il tomba malade, & eut recours aux bains chauds de C. P. puis à ceux d'Helenople; & là il passa beaucoup de tems en prieres dans l'église du martyr saint Lucien. Ce fut alors que se voyant proche de sa fin, il resolut de recevoir le baptême. Ayant donc repassé dans son esprit la nécessité de ce sacrement & sa vertu merveilleuse, il se jetta par terre dans cet oratoire & confessa ses péchez:

Eus. IV. vit. c. 33. c. 56. c. 57. Ibid. c. 22. Eus. c. 6. Socr. 1. c. 39. Sozom. II. 34. Theod. I. c. 32.

AN. 337.

puis il reçut l'impoſition des mains avec les premieres oraiſons, pour être mis au rang des cathécumenes. De-là il ſe fit transporter à Achiron près de Nicomedie ; & ayant fait venir les évêques, il leur parla ainſi : Voici le tems que j'ai tant ſouhaité, où j'eſpere obtenir de Dieu la grace du ſalut & ce ſigne ſi ſaint, qui donne l'immortalité. J'avois eu deſſein de recevoir le baptême dans le fleuve du Jourdain, où le Sauveur l'a reçu lui-même, pour nous montrer l'exemple : mais Dieu qui connoît ce qui nous eſt le plus utile, veut me faire ici cette faveur; ne faites donc point difficulté de me l'accorder. S'il permet que je paſſe encore quelque tems ſur la terre, je ſuis réſolu de me mêler avec tous les fideles dans les aſſemblées de l'égliſe ; & de me preſcrire pour la conduite de ma vie, des regles qui ſoient dignes de la ſainteté de Dieu. C'étoit une devotion ordinaire en ces premiers tems de ſe faire baptiſer dans le Jourdain, ou du moins de s'y baigner, comme font encore les pelerins. Après qu'il eut ainſi parlé, Euſebe de Nicomedie, & les évêques qui l'accompagnoient, lui donnerent le baptême & les autres ſacremens, obſervant exactement toutes les cérémonies accoutumées ; puis ils lui firent quitter la pourpre, & on le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence étoit convenable à ſa dignité : ſon lit fut auſſi tout couvert de blanc. Alors élevant ſa voix, il adreſſa ſa priere à Dieu, pour lui rendre graces d'un tel bienfait, & finit par ces paroles : Maintenant je me trouve veritablement heureux : je me puis croire digne de la vie immortelle, & participant de la lumiere divine : quel malheur d'être privé de tels biens ! Et comme ſes capitaines étant entrez dans ſa cham-

V. Valeſ. in Euſ. IV. 16.

Chron. Hieron. an. 938.

Euſ. & Hier. de locis.

Valeſ. ubi ſup.

Euſ. IV. vit. c. 62.

AN. 337. bre, s'affligeoient de sa perte, & prioient que Dieu prolongeât ses jours : il leur répondit, qu'il connoissoit mieux que personne les grands biens qu'il venoit de recevoir, & qu'il ne vouloit plus differer d'aller à son Dieu. Tout cela se passoit à la fête de la pentecôte.

Constantin avoit fait son testament, par lequel il avoit confirmé le partage de l'empire, fait de son vivant entre ses trois fils & ses deux neveux. Il ordonna aussi que saint Athanase fût rappellé de son exil, quoiqu'Eusebe de Nicomedie s'efforçât de l'en détourner. Le dépositaire du testament de Constantin fut ce prêtre Arien, que sa sœur Constantia lui avoit recommandé en mourant; & Constantin lui ordonna de ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constantius. L'empereur Constantin ayant ainsi donné ordre à toutes choses, mourut sur le midi le jour de la pentecôte vingtiéme de Mai, sous le consulat de Felicien, & de Tatien, c'est-à-dire l'an 337. après en avoir regné trente-un. C'étoit le plus long regne que l'on eût vû depuis Auguste. Le corps fut mis dans un cercueil d'or & porté à C. P. En attendant que quelqu'un de ses fils fût arrivé, on le déposa dans la principale chambre du palais, élevé sur des dégrez couverts de pourpre & environnez de quantité de flambeaux, dans des chandeliers d'or : plusieurs personnes y veilloient jour & nuit; & ce spectacle étoit tout-à-fait nouveau. Constantius fut le seul de ses fils qui se trouva à tems pour prendre soin de sa sépulture : car comme il étoit le plus proche, il reçut le premier la nouvelle de sa maladie; & toutefois il le trouva mort. Il fit porter le corps avec pompe dans l'église des apôtres,

Theod. I. c. 32.

Eus. IV. 68.

Eus. IV. c. 70.

Ibid. c. 71.

tres, & ſuivit lui-même le convoi : puis il ſe retira avec les ſoldats, n'étant que cathécumene. Mais le clergé & le peuple fidele vinrent faire les prieres & offrir le ſacrifice. Le corps de l'empereur étoit élevé ſur une haute eſtrade pendant les prieres ; & fut enterré dans le veſtibule de la baſilique près de la porte. Il y eut des perſonnes deſtinées pour demeurer en ce lieu & y faire des prieres.

AN. 337.

Chriſoſt. in 2. Cor. hom. 2. ad. pop. Ant. 66.

La memoire de l'empereur Conſtantin eſt en benediction dans l'égliſe, pour les grands biens qu'il lui a faits, en la protegeant de tout ſon pouvoir, & montrant en tant de manieres ſon zele pour la veritable religion. Les grecs l'honorent entre les ſaints, & en font la fête le vingt-uniéme de Mai, le joignant à ſa mere ſainte Helene. On doit croire que le baptême a effacé toutes les taches de ſa vie : mais on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eut vû la croix miraculeuſe, & qu'il ſe fut déclaré pour la religion chrétienne. De Minervine ſa premiere femme, il avoit un fils nommé Criſpe, qu'il avoit fait ceſar & qu'il deſtinoit à l'empire, dont en effet il s'étoit montré digne par pluſieurs belles actions ; toutefois il le fit mourir, perſuadé des calomnies, dont Fauſta ſa ſeconde femme chargea ce jeune prince ; & enſuite à la perſuaſion d'Helene ſa mere, il fit mourir Fauſta, dont il avoit reconnu l'impoſture ; & qu'il avoit d'ailleurs convaincuë de s'être abandonnée à un valet : il la fit étouffer dans un bain chaud. Après cela on ne s'étonnera pas s'il ajoutoit foi trop facilement aux calomnies des Ariens contre ſaint Athanaſe, & les autres évêques catholiques. Euſebe ſon grand admirateur avouë lui-même que pluſieurs ſe plaignoient de ſa trop grande

Menolog. ibid.

Zoſim. lib. 2. p. 685.

Victor. epitom.

Philoſtorg. 11. c. 4.

Euſ. IV. vit. c. 54.

AN. 337. facilité ; & qu'elle donna cours à deux grands vices : à la violence de ceux qui opprimoient les foibles, pour contenter leur avidité insatiable : & à l'hypocrisie des faux Chrétiens, qui entroient dans l'église pour gagner ses bonnes graces. Enfin, on ne se trompera point sur Constantin, en croyant le mal qu'en dit Eusebe, & le bien qu'en dit Zosime.

LIVRE DOUZIÉME.

I. Partage entre les enfans de Constantin.

Eus. IV. *vit. c.* 51.

Zosim. lib. 2. *p.* 691.

Aur. Vict. epit.

LEs trois fils de Constantin partagerent l'empire, comme il l'avoit ordonné. Constantin qui étoit l'aîné eut l'Espagne, la Gaule & tout ce qui est en deça des Alpes : Constant qui étoit le plus jeune eut l'Italie, l'Afrique, la Sicile l'Illyrie : Constantius qui étoit le second eut l'Asie, l'Orient & l'Egypte. Ils avoient un oncle nommé Jules Constantius fils de Constantius Chlorus, mais d'une autre mere que Constantin le grand, c'est-à-dire de Theodora ; & de la même femme Constantius Chlorus avoit eu un autre fils Dalmace surnommé Hanniballien, que Constantin son frere fit censeur. Celui-ci étoit mort & avoit laissé deux fils, Jule Dalmace & Claude Hanniballien. Constantin avoit donné à Dalmace le titre de Cesar avec la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe : à Hanniballien le titre de roi, avec la Cappadoce, le Pont & l'Armenie : sa résidence étoit à Cesarée de Cappadoce.

Quelque tems après la mort du grand Constantin, les soldats ne voulant, disoient-ils, obéir qu'à ses

enfans, firent mourir ſon frere Jules & ſes deux neveux, Dalmace & Hanniballien. On accuſa l'empereur Conſtantius d'avoir ordonné ſécrettement ces exécutions, ou du moins d'y avoir conſenti trop facilement : quelques-uns même ont prétendu que Conſtantin en avoit donné l'ordre avant ſa mort. Quoi qu'il en ſoit, deux des nouveaux empereurs en profiterent : Conſtantius eut la Thrace avec la Cappadoce : Conſtantin eut l'Achaïe & la Macedoine. Il reſta deux fils de Jules, qu'il avoit eus de différens lits : le premier nommé Gallus de Galla, de laquelle il avoit auſſi eu la femme de l'empereur Conſtantius; le ſecond nommé Julien, de Baſiline fille d'Anicius Julien d'une famille illuſtre, mais païenne. Ces deux jeunes princes furent épargnez par mépris : Gallus, parce qu'il étoit alors malade, & que l'on ne croïoit pas qu'il pût vivre long-tems : Julien pour ſon bas âge, car il n'avoit que huit ans : étant né à C. P. le ſixiéme de Novembre l'an 331. par où l'on voit qu'il y eut quelques années d'intervalle entre la mort de Conſtantin, celle de ſon frere & de ſes neveux. Euſebe de Nicomedie prit ſoin de l'éducation de Gallus & de Julien, parce qu'il étoit parent, quoiqu'éloigné, de Baſiline mere de Julien. On les mena en Cappadoce près le mont Argée à un lieu nommé Macel, où étoit une maiſon roïale bâtie magnifiquement, accompagnée de bains, de fontaines & de jardins. On leur donna des maîtres pour les lettres, les ſciences & les exercices convenables à leur âge; on les inſtruiſit des ſaintes écritures : & comme ils témoignoient de la piété, on les mit dans le clergé où on leur donna l'ordre de lecteurs.

AN. 337.

Zoſ. p. 692.

Sozem. V. hiſt. c. 2.

Amm. lib. XXII. p. 320. c. 9.

AN. 338.

II.
Conſtantius gagné par les Ariens.
Socr. II. c. 2.
Sozom. III. c. I.
Amm. lib. XV. c. 3. XXII. c. 3. Jul. Athenienſ. Theod. II. c. 3.

L'empereur Conſtantius donna un grand pouvoir aux eunuques de ſon palais, dont le principal étoit Euſebe préfet de la chambre, homme vain, avare, injuſte & cruel; qui d'une très-baſſe origine s'étoit élevé juſques à gouverner l'empereur. Cet Euſebe tomba dans l'Arianiſme à la perſuaſion du prêtre que le grand Conſtantin avoit fait dépoſitaire de ſon teſtament; & qui avoit acquis par-là une grande autorité & une grande liberté d'entrer dans le palais: il avoit même infecté de ſon héréſie l'eſprit de l'imperatrice. L'empereur commença auſſi à revoquer en doute ce que l'on devoit croire de cette nouvelle opinion: tout le monde en diſputoit dans le palais, les femmes avec les eunuques, les gardes mêmes. Delà ce mal ſe répandit dans les familles particulieres, dans les autres villes & les provinces éloignées: car le tumulte que ces queſtions cauſoient, excitoit tout le monde à en demander le ſujet & à entrer en diſpute. L'Illyrie toutefois & le reſte de l'occident n'y prirent point de part; & demeurerent fermes dans la foi de Nicée. Euſebe de Nicomedie & Theognis conçurent alors de grandes eſperances; & pour empêcher ſaint Athanaſe de rentrer à Alexandrie, ils réſolurent d'y mettre un évêque de leur parti.

Athan. ad. ſolit. p.812. p.834.856.

Sozom. III. c. I.

III.
Rappel de ſaint Athanaſe.
Athan. apol. 2. p. 805.
Theod. lib. II. c. 2.
V. Pagi. an. 338.

Mais l'empereur Conſtantin le jeune ne leur en donna pas le tems; car dès l'année 338. il renvoya ſaint Athanaſe à ſon égliſe, avec une lettre adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie, où il dit; que le ſaint évêque avoit été envoyé dans les Gaules, de peur que par la fureur de ſes ennemis il ne demeurât exposé à un malheur ſans remede: que l'intention du grand Conſtantin étoit de le rendre à ſon égliſe, s'il

n'eût été prévenu par la mort. Quand donc, ajoute-t'il, Athanase sera arrivé chez vous, vous connoîtrez combien nous l'avons honoré ; & vous ne devez pas vous en étonner ; puisque nous y avons été portés par votre affliction, que nous nous représentions, & par la présence vénerable de ce grand homme. Que la providence divine vous conserve, mes chers freres. Donné à Treves le quinziéme des Calendes de Juillet : c'est-à-dire le dix-septiéme de Juin. L'empereur Constantius n'osa s'opposer au retour de saint Athanase, qui partit de Tréves après un exil de deux ans & quatre mois. Il passa par la Syrie, arriva en Egypte ; & rentra à Alexandrie, où il fut reçu avec une joie incroïable de tout le monde, du clergé, du peuple de la ville & de la campagne, qui accouroient en foule pour le voir. Toutes les églises retentissoient de prieres & d'actions de graces. Les autres évêques qui avoient été chassez de leurs siéges furent aussi rétablis, entre autres Asclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Les Ariens se plaignirent hautement du retour d'Athanase, comme d'une entreprise contre la discipline de l'église, disant qu'il ne pouvoit être rétabli que par l'ordonnance d'un concile, après avoir été chassé par le concile de Tyr.

Synod. Alex. ap. Ath. 2. ap. p. 728. A.

IV. Nouvelles calomnies contre S. Athanase.

ap. Atha. p. 724.

Ils écrivirent des lettres aux trois empereurs pour l'accuser de plusieurs crimes, dont celui-là étoit le premier : d'avoir violé les canons en rentrant dans son siege, sans ordonnance de concile. Ils l'accusoient encore d'avoir causé à son retour du tumulte & des séditions, des pleurs & des gemissemens parmi le peuple, qui, disoient-ils, le recevoit à regret : d'avoir pillé les églises d'Alexandrie : d'y avoir com-

AN. 338.

Atha. p. 737.

mis des violences & des meurtres : d'avoir détourné le fonds des aumônes, que l'empereur Constantin avoit ordonnées pour la subsistance des veuves & des ecclesiastiques en Libye, & en quelques endroits de l'Egypte ; & d'avoir fait vendre pour son profit particulier le bled destiné à cet usage, dont il avoit la distribution. Ils obtinrent même une lettre de l'empereur Constantius, qui appuioit ce dernier chef d'accusation. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprès de Constant, ni de Constantin, quoique les Eusebiens y eussent envoyé des deputez pour les soûtenir : car saint Athanase y envoya aussi des ecclesiastiques avec des lettres, qui le justifierent & couvrirent ses ennemis de confusion.

Ad Solit. p. 815.

Apol. ad Const. p. 675. D.

Les Eusebiens envoyerent à Rome Macaire prêtre, Martyrius & Hesychius diacres ; pour porter au pape Jules, des lettres où ils accusoient non-seulement saint Athanase, mais encore Asclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Ces deputez solliciterent en faveur de Piste, que les Eusebiens avoient ordonné évêque pour Alexandrie, & qui n'en fut jamais en possession : ils vouloient engager le pape à lui écrire, comme étant en sa communion. Saint Athanase envoya de son côté quelques prêtres à Rome : mais si-tôt que Macaire sçut qu'ils alloient arriver, il craignit d'être honteusement convaincu au sujet de Piste, & se retira de nuit tout malade qu'il étoit, quoique le pape l'attendît : Martyrius & Hesychius demeurerent. Les députez de saint Athanase étant arrivez, firent connoître au pape, que ce prétendu évêque Piste étoit un des premiers disciples d'Arius : que lui & Second de Ptolemaïde qui l'avoit ordonné, avoient été

Julius Pape.

Athan. ap. 2. p. 743.

Epiph. hær. 69. n. 8.

excommuniez par saint Alexandre, & ensuite par le concile de Nicée : & le diacre Martyrius n'osa dire le contraire. Ils confondirent de même les Eusebiens sur tous les chefs d'accusation, dans une conférence publique en presence du pape. Enfin les députez des Eusebiens le prierent d'assembler un concile & d'y mander Athanase & ses accusateurs : déclarant qu'ils reservoient à y produire leurs preuves. Le pape accepta la proposition, écrivit aux uns & aux autres, & manda saint Athanase en particulier.

AN. 340.

Jul. ap. Athan. apol. 2. p. 741.

Ad Solit. 819.

V. Mort du jeune Constantin.

Le jeune Constantin ne vécut pas long-tems après avoir renvoyé saint Athanase. Il étoit entré en différend avec Constant, touchant l'Afrique & l'Italie : Constant dissimula sa haine pendant trois ans, voulant surprendre son frere ; enfin le voyant entré sur ses terres, il envoya des troupes, sous prétexte de donner du secours à Constantius, pour la guerre contre les Perses. Ils prirent Constantin à leur avantage, & le tuerent près d'Aquilée, sous le consulat d'Acyndinus & de Proculus, c'est-à-dire l'an 340. Constant joignit à son partage celui de Constantin, & tout l'empire fut réduit à deux parties, l'Orient & l'Occident. La mort de Constantin ôta une puissante protection à S. Athanase & à toute l'église catholique.

Sper. ib. c. 5. Zosim. l. 2. p. 692.

Victor. epit.

VI. Mort d'Eusebe de Césarée : sa doctrine.

Ce fut environ ce tems-là, c'est-à-dire vers l'an 340. que mourut Eusebe de Pamphile évêque de Césarée en Palestine, le plus sçavant homme que l'église ait eu de son tems. Outre les ouvrages dont j'ai parlé, sçavoir le traité contre Hierocles, la préparation & la démonstration évangelique, la chronique & l'histoire ecclesiastique : il composa encore sur la fin de sa vie, un grand traité contre Marcel d'Ancyre, la

Socr. II. c. 4.

Sozom. III. c. 2.

AN. 340.

vie de l'empereur Constantin, ou plutôt son éloge, & un panegyrique qui en est comme l'abrégé; & qu'il prononça en sa présence à la solemnité de la trentiéme année de son regne. Nous avons ces ouvrages, mais nous avons perdu les trente livres contre Porphyre, & plusieurs autres. C'est principalement par l'ouvrage contre Marcel, que l'on doit juger de la doctrine d'Eusebe, touchant le Verbe divin: car cet ouvrage est écrit depuis que les Ariens eurent émû la question, & qu'ils eurent été condamnez au concile de Nicée, dans le fort des disputes, & sur la matiere même qui y est traitée à fonds.

IV. vit. c. 46.

Il est divisé en cinq livres: les deux premiers sont intitulez simplement: Contre Marcel d'Ancyre, & ne contiennent presque autre chose, que l'exposition de ses sentimens, qui suffit, à ce qu'Eusebe prétend, pour le convaincre de Sabellianisme. Les trois autres livres sont intitulez: De la theologie ecclesiastique, & adressez à Flaccille évêque d'Antioche: dans ceux-ci Eusebe refute Marcel; & lui oppose la doctrine qu'il dit être celle de l'église catholique. C'est à peu près la même qu'il avoit proposée dans ses autres ouvrages: particulierement dans la démonstration évangelique. Il condamne ceux qui avoient osé dire que le verbe étoit créature & tiré du néant. Car, dit-il, comment seroit-il fils & fils unique de Dieu, s'il étoit de même nature que toutes les autres créatures? Et encore: Ceux qui mettent deux hypostases, l'une non engendrée, créée de rien, sauvent bien l'unité de Dieu, mais selon eux, il n'y a plus de fils unique: il n'est ni Seigneur ni Dieu, & n'a plus rien de commun avec la divinité du pere. Et ailleurs expliquant

Theod. lib. I. c. 9.

Ibid. c. 10.

expliquant ce fameux paſſage où ſuivant la verſion grecque la ſageſſe dit : Le Seigneur m'a créé, il dit : Si quelqu'un veut dire qu'il a été créé, qu'il ne le diſe pas, comme s'il avoit été tiré du néant à la maniere des autres créatures ; ainſi que quelques-uns ont mal penſé. Enſuite il explique doctement ce paſſage, ſuivant l'hebreu, & montre qu'il n'étoit pas ignorant de cette langue.

AN. 340.

III. *Theol. c.* 2. *p.* 150. D.

Prov. VIII. 22.

Il dit que le fils de Dieu eſt la ſource de la vie : la vie, la lumiere, la raiſon même. Il parloit ainſi dans la démonſtration évangelique : ajoutant qu'il eſt la beauté, & la bonté même, s'il eſt permis de donner ces noms à ce qui eſt produit. Dans le même ouvrage il diſoit : Il eſt dangereux de dire ſimplement que le fils a été tiré du néant, comme les autres productions : car autre eſt la génération du fils, autre la création faite par le fils. Ces paroles ſont d'autant plus remarquables qu'il les a écrites avant le concile de Nicée. Et dans le même ouvrage, il dit qu'il faut concevoir le fils, non comme n'étant point en certain tems & produit enſuite : mais comme étant avant des tems infinis, préexiſtant & coëxiſtant toujours avec le pere. Cette doctrine eſt bien contraire à celle d'Arius, qui accuſoit ſaint Alexandre de dire : Toujours le pere, toujours le fils. Euſebe dit encore dans la théologie, que le pere a déclaré ſon fils ſeigneur, ſauveur & Dieu de tout & participant de ſon trône. Tout cela ſemble juſtifier la foi d'Euſebe.

I. *Theol. c.* 8.

IV. *Demonſt. c.* 2.

V. *Dem. c.* 2. *p.* 214. C.

Sup. liv. X. *lib.* I. *c.* II.

Toutefois en écrivant à l'évêque Euphration, il n'avoit pas craint de dire nettement, que le Chriſt n'eſt pas vrai Dieu : & nous trouvons dans ce même ouvrage contre Marcel des expreſſions fâcheuſes. Il ſem-

Athan. de Syn. p. 886. C.

AN. 340. ble mettre de la difference entre la divinité du fils & & celle du pere ; car il dit : S'ils craignent que nous

c. 11. ne mettions deux dieux, qu'ils ſçachent que même en confeſſant que le fils eſt Dieu, il ne ſe trouve qu'un ſeul Dieu, ſavoir celui qui ſeul eſt ſans principe & non engendré, qui poſſede la divinité en propre, & qui eſt cauſe que le fils eſt, & qu'il eſt tel. Il ne dit jamais ſuivant le langage reçu depuis dans l'égliſe : que le pere & le fils ſont un ſeul Dieu. Il ne ſe ſert point du terme de conſubſtantiel; & quand il le reçut au concile de Nicée, ce ne fut qu'avec des explications qui n'établiſſent pas l'égalité parfaite, comme nous avons

Sup. liv. XI. *n.* 26. vû dans ſa lettre. Au contraire, il accuſe Marcel de

I. *Theol. c.* 16. 17. Sabellianiſme, parce qu'il diſoit qu'avant la création

I. *Theol. c.* 14. *p.* 122. *D.* du monde, il n'y avoit que Dieu ſeul; & que Dieu & ſon verbe étoit une ſeule & même choſe; ce qu'il n'y a

II. *Theol. c.* 4. point de catholique qui ne diſe aujourd'hui. Euſebe prétend que parler ainſi, c'eſt nier l'hypoſtaſe du fils & le mettre dans le pere, comme un accident dans ſon ſujet. Suivant ce principe, il ne veut pas que l'on diſe que le ſouverain Dieu s'eſt incarné : parce qu'il ne donne ce titre qu'au pere. Il ſemble mettre de

Ibid. c. 7. *p.* 109. *C.* l'inégalité entre le pere & le fils, en diſant : Il n'eſt pas néceſſaire de mettre deux dieux en mettant deux hypoſtaſes : car nous ne les tenons pas égales en dignité, ni toutes deux ſans principe & non engen-

Jo. XX. 17. drées : c'eſt pourquoi le fils même enſeigne que le

Ibid. p. 111. *C.* pere eſt auſſi ſon Dieu. Il dit enſuite, que nous ne rendons au fils les honneurs divins, qu'à cauſe du pere : que nous honorons par lui, comme un roi en ſon

Ibid. c. 23. *p.* 141. image. Et ailleurs : que le fils reconnoît ſon pere pour ſeul vrai Dieu : parce qu'encore que lui-même ſoit

vrai Dieu, il ne l'eſt que comme image ; & le titre de ſeul convient au pere, comme étant l'original. AN. 340.

Il ſemble encore plus marquer l'inégalité du pere & du fils, en diſant : que le fils n'eſt ni le ſouverain Dieu ni un des anges : mais qu'il eſt au milieu & le médiateur du pere & des anges. Il parle de même dans la démonſtration évangelique ; & prétend prouver qu'il étoit néceſſaire que Dieu produisît avant tout le reſte une puiſſance moyenne, pour temperer la diſproportion infinie qu'il y a entre lui & la créature. Dans ce même ouvrage, il nomme le fils miniſtre & inſtrument de la création : il le nomme même ouvrage, *demiourgéma*. Il dit que le pere exiſte & ſubſiſte avant la génération du fils, en tant qu'il eſt ſeul non engendré. Il dit que le fils n'eſt pas un accident inſéparable, comme la ſplendeur de la lumiere : mais qu'il ſubſiſte par la volonté du pere, qui l'a produit de propos déliberé. Enfin ce qui paroît moins excuſable, il dit que le S. Eſprit n'eſt ni Dieu ni fils, mais une des choſes faites par le fils : & il le dit dans l'ouvrage contre Marcel. On peut toutefois expliquer favorablement la plûpart des expreſſions d'Euſebe, ſi l'on conſidere que de ſon temps, quoique la doctrine de l'égliſe fût certaine, ſon langage ſur ce myſtere ſi ſublime n'étoit pas entierement formé, & tout le monde n'étoit pas encore convenu des termes les plus propres pour trancher également toutes les chicanes des héréſies oppoſées. Ainſi Marcel d'Ancyre reprochoit à Aſterius d'admettre dans la trinité deux perſonnes diſtinctes, parce que le mot grec *proſopon*, qui ſignifie perſonne, n'étoit pas univerſellement reçu en cette matiere. On peut dire encore qu'Euſebe ne diſtingue

Lib. I. *c.* I. *p.* 8. *D.*

IV. *Demonſt. c.* 6.

Ib. c. 2. *c.* 4.

c. 2.

c. 3. *p.* 147. *D.*

Ibid. p. 128. *A.*

III. *Theol. c.* 6. *p.* 175. *A.*

Ap. Euſ. III. *theol. c.* 4. *p.* 168. *C.*

AN. 340. pas assez ce qui convient à J. C. selon la nature divine & selon la nature humaine.

Mais quand on pourroit excuser la doctrine d'Eusebe de Cesarée, il est difficile de justifier sa conduite. Il est marqué, dès le commencement, entre les évêques qui prirent Arius sous leur protection contre saint Alexandre d'Alexandrie. Il ne dit pas un mot dans son histoire ecclesiastique de cette dispute si fameuse; & afin que l'on ne puisse dire qu'il finit son histoire dans le tems qu'elle commençoit, il n'en parle pas plus clairement dans la vie de Constantin; il se contente de dire en général, qu'il y avoit de la division dans l'église, principalement en Egypte, sans jamais en expliquer le sujet; & on croiroit, selon lui, que dans le concile de Nicée, on ne traita point de question plus importante, que celle du jour de la pâque. En rapportant les loix de Constantin contre les hérétiques, il ne parle point de celle qui condamnoit au feu les écrits d'Arius: en parlant du concile de Tyr, il ne dit pas un mot du procès de saint Athanase, qui en étoit le sujet. Ce silence si affecté autorise plus ceux d'entre les anciens qui l'ont accusé d'Arianisme, que ceux qui l'en ont voulu justifier. Aussi Acace, son disciple & son successeur dans le siége de Cesarée, fut dans la suite un des chefs des Ariens. Cet Acace étoit borgne, & le surnom lui en demeura: il avoit de l'esprit & du sçavoir, & composa plusieurs ouvrages, entr'autres la vie d'Eusebe son prédecesseur.

Sup. liv. x. *n.* 34. *n.* 42.

V. Testim. de Euseb. ap. Vales.

Soc. II. *hist. c.* 14.

VII. Mort de saint Alexand. de C.P. Paul évêque. Puis Eusebe.

Vers le même tems mourut saint Alexandre de C.P. après avoir vêcu quatre-vingt-dix-huit ans, dont il avoit passé vingt-trois dans l'episcopat. Comme il étoit prêt à mourir, ses clercs lui demanderent à qui

AN. 340.

devoit confier après lui le gouvernement de l'église. Si vous cherchez, dit-il, un homme d'une vie exemplaire & capable d'instruire, vous avez Paul : si vous regardez l'habileté pour les affaires du dehors & pour le commerce avec les grands, joint à un extérieur de piété, Macedonius vaut mieux. Paul étoit originaire de Thessalonique, encore jeune, mais d'une prudence fort avancée. Il avoit déja été exilé par le grand Constantin, à la sollicitation des Ariens : Macedonius étoit vieux & diacre depuis long-temps. Tant que saint Alexandre vécut, les catholiques eurent le dessus à C.P. à sa mort les Ariens se releverent, & se crurent assez forts pour faire élire Macedonius : ce qui causa quelque trouble, car les catholiques demandoient Paul, & ils l'emporterent pour cette fois. Paul fut donc ordonné évêque de C.P. dans la basilique de la paix, depuis jointe à sainte Sophie. Macedonius forma d'abord quelque accusation contre lui, mais il l'abandonna, se réünit, & étant ordonné prêtre, servit sous lui en cette qualité. Comme l'élection de Paul s'étoit faite en l'absence de l'empereur Constantius : il en fut extrémement irrité, lorsqu'il revint à C. P. Il prétendit qu'il étoit indigne de l'episcopat ; & par la faction de ses ennemis, il assembla un concile où il le fit déposer & mettre à sa place Eusebe de Nicomedie, qui fut ainsi transferé pour la seconde fois contre les regles de l'église. Depuis ce tems les Ariens furent les maîtres à C. P. l'espace de quarante ans.

Socr. II. c. 6. Sozom. III. c. 3. V. Pagi. 340. n. 9.

Athan. ad solit. p. 813.

Athan. ibid.

Socr. II. c. 7. Soz. III. c. 4.

Socr. V. hist. c. 7.

VIII. Concile d'Alexandrie pour S. Athanase.

Cependant il s'assembla à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole : qui tous ensemble

AN. 340.

Athan. 2. apol. p. 720. B.

Id. ad Afric. p. 940. D.

2. apol. 723. B.

p. 724. A.

p. 725. A.

écrivirent une lettre ſynodale à tous les évêques catholiques du monde. Ils ſe plaignent d'abord de ce que les Euſebiens ne ceſſent point de perſécuter ſaint Athanaſe ; qu'ils l'ont fait exiler & auroient voulu le faire mourir ; & que depuis ſon retour, ils ont envoyé aux trois empereurs une lettre remplie de nouvelles calomnies, où ils ne l'accuſent pas de moins que d'avoir commis des meurtres. Quand ces accuſations ſeroient véritables, diſent-ils, ils ſeroient coupables de violer la regle du Chriſtianiſme, en portant aux oreilles des empereurs des accuſations de meurtres contre des évêques : mais ce n'eſt que menſonge & calomnie, & nous avons honte d'être obligez d'y répondre. Ils entrent donc en juſtification, en diſant : Les meurtres & les empriſonnemens ſont éloignez de notre égliſe. Athanaſe n'a livré perſonne au bourreau, ni mis perſonne en priſon : notre ſanctuaire eſt encore pur, comme il l'a toujours été ; il ne ſe glorifie que du ſang de J. C. Athanaſe n'a fait mourir ni prêtre ni diacre : il n'eſt auteur ni de meurtre ni de banniſſement. Ses ennemis avoüent clairement dans leur lettre, que c'eſt le préfet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers ; & ils n'ont pas de honte d'attribuer ces condamnations à Athanaſe, qui n'étoit pas encore rentré à Alexandrie, & qui ſe trouvoit alors en Syrie au retour de ſon exil. Ces procès n'ont été faits pour aucune cauſe eccleſiaſtique, comme vous verrez par les actes que nous vous envoyons ; car nous les avons curieuſement recherchez, ayant ſçu ce que les Euſebiens ont écrit. Vous pourrez juger par-là des calomnies précedentes.

Ils reprennent enſuite depuis l'origine les perſé-

AN. 340.

cutions que ſaint Athanaſe avoit ſouffertes. Que dès la dépoſition d'Arius, les Ariens l'avoient pris en haine, lorſqu'il n'étoit encore que diacre, à cauſe du crédit qu'il avoit auprès d'Alexandre ſon évêque. Que leur haine s'étoit accruë au concile de Nicée, où ils avoient connu ſon zéle par leur propre expérience : que le voyant élevé à l'épiſcopat & ennemi déclaré de l'héréſie, ils avoient fait éclater leur malice, excitant l'empereur contre lui, le menaçant de tenir des conciles, comme fut enfin celui de Tyr. Ils viennent aux calomnies avancées contre ſaint Athanaſe, dont la premiere étoit que ſix ou ſept évêques l'avoient ordonné ſecretement. Au contraire, diſent-ils, nous ſommes témoins, nous & toute la ville & toute la province, que tout le peuple de l'égliſe catholique demanda Athanaſe pour évêque tout d'une voix, & que la plus grande partie de nous l'ordonnerent aux yeux de tout le peuple : ſurquoi nous ſommes plus croyables que ceux qui n'y étoient pas.

Sup. liv. XI. n. 29.

Mais Euſebe reprend l'ordination d'Athanaſe, lui qui peut-être n'a jamais reçu d'ordination : & qui, quand il l'auroit reçuë, l'a lui-même anéantie. Il étoit d'abord à Beryte : il l'a quittée pour venir à Nicomedie : l'une & l'autre contre la loi. Le deſir de la ſeconde lui a fait mépriſer l'affection qu'il devoit porter à la premiere ; & il n'a pas même gardé la ſeconde qu'il avoit injuſtement uſurpée. Il vient d'en ſortir pour envahir encore la place d'un autre, mettant la religion dans la richeſſe & dans la grandeur des villes, & ne comptant pour rien le partage que l'on a reçu par l'ordre de Dieu. Les évêques d'Egypte parlent ici de la derniere tranſlation d'Euſebe à C.P. & conti-

AN. 340.

Matth. XVIII 20. 2. *Cor.* X. 15. 1. *Cor.* 11. 27.

nuent : Il ne sait pas que le Seigneur est au milieu de deux ou trois assemblez en son nom : il ne pense pas à ce que dit l'apôtre : Je ne tire point ma gloire du travail d'autrui ; & à ce précepte qu'il donne : Si tu es lié à une femme, ne cherche point à te délier. Car si cela est dit d'une femme, combien doit-on plus l'entendre d'une église ? quiconque y est une fois lié par l'épiscopat, ne doit plus en chercher d'autre : de peur d'être trouvé adultere, suivant les divines écritures. Telles étoient alors les maximes des saints évêques touchant les translations. Ils viennent au concile de Tyr, & montrent comme la cabale d'Eusebe y dominoit, appuyée du comte Denis & de la puissance séculiere : comme saint Athanase fut obligé de s'en retirer, pour se plaindre à l'empereur : la nouvelle calomnie dont les Eusebiens le chargerent touchant le bled de C. P. Ils soutiennent que l'on ne doit point donner le nom de concile à une assemblée qui n'agissoit que par l'autorité du prince : où les évêques étoient contraints de se trouver par ses ordres ; & où il y avoit un comte & des soldats, comme les satellites des évêques. Ils justifient saint Athanase du meurtre d'Arsene & du calice d'Ischyras, surquoi ces paroles sont remarquables : Puisqu'il n'y avoit point là d'église, ni de prêtre pour sacrifier, & que le jour ne le demandoit pas, n'étant pas un dimanche : comment y auroit-on brisé une coupe mystique ? Il y a quantité de coupes dans les maisons & dans le marché : on les brise sans impieté : mais c'est une impiété de briser volontairement la coupe mystique. Elle ne se trouve que chez les prêtres légitimes : Vous avez droit de la présenter aux peuples : vous l'avez reçuë

p. 331. D.

suivant

ſuivant la regle de l'égliſe. Que ſi celui qui briſe le calice eſt impie : celui-là l'eſt bien davantage qui profane le ſang de Jeſus-Chriſt.

Paſſant à la députation du concile de Tyr pour informer dans la Mareote, ils relevent les irrégularitez de la procedure. On avoit exclus, diſent-ils, les miniſtres ſacrez ; & on informoit devant des payens, touchant une égliſe, une coupe, une table, les choſes ſaintes ; & ce qui eſt pire, on citoit des payens pour témoins. Ils repréſentent les violences qui furent commiſes à Alexandrie, par l'autorité du préfet Philagre : & diſent que l'on exila quatre prêtres de cette ville, qui toutefois n'avoient point été à Tyr. Ils juſtifient ſaint Athanaſe de la nouvelle calomnie, d'avoir vendu & détourné à ſon profit le bled, que le grand Conſtantin avoit donné pour la nourriture des veuves en Libye, & en quelques cantons d'Egypte : quoiqu'en effet on eût toujours continué de le diſtribuer, & qu'il n'en revînt à ſaint Athanaſe que de la peine.

p. 733. D.

p. 737. C.

Les évêques d'Egypte ajoûtent : Nous vous avons envoyé le témoignage des évêques de Libye, de Pentapole & d'Egypte, pour vous faire connoître la calomnie. Les Euſebiens ne font tout cela que pour établir l'héréſie des Ariens, en retenant par la crainte les défenſeurs de la vérité : mais graces à votre piété, vous avez écrit pluſieurs fois anathême aux Ariens, & vous ne leur avez point donné place dans l'égliſe. Quant aux Euſebiens, il eſt aiſé de les convaincre : car après leurs premiers écrits touchant les Ariens, dont nous vous avons envoyé des copies, ils ſoulevent ouvertement contre l'égliſe catholique ces mê-

p. 738. A.

An. 340. mes Ariens qu'elle a anathématisez : ils leur ont donné un évêque. C'est de Piste apparemment que la lettre parle. Elle continuë : Ils divisent l'église par les menaces & la terreur, afin d'avoir partout des ministres de leur impiété : ils envoyent même aux Ariens des diacres, qui sont reçûs publiquement dans leurs assemblées : ils leur écrivent & reçoivent leurs réponses, en déchirant l'église par cette communication. Ils envoyent partout des lettres, pour établir leur hérésie, comme vous le pourrez apprendre de ce qu'ils ont écrit à l'évêque de Rome, & peut-être à vous-mêmes.

C'est pourquoi étant maintenant assemblez, nous vous écrivons & vous conjurons de recevoir ce témoignage, de compatir à notre confrere Athanase, d'animer votre zéle contre les Eusebiens, auteurs de cette entreprise, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de semblable. Nous vous demandons justice de tant de crimes, suivant cette parole de l'apôtre ; Otez le mauvais d'entre vous : car leurs actions les rendent indignes de la communion des fidéles. Ne les écoutez donc point, s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanase : car tout ce qui vient d'eux n'est que mensonge. Quand leurs lettres porteroient les noms de quelques évêques d'Egypte ; ce ne sera pas nous assurément, mais des Méleciens, toujours schismatiques & séditieux : ils ordonnent sans raison des hommes presque payens, & font des choses que nous avons honte d'écrire : mais vous pourrez les apprendre de ceux qui vous rendront cette lettre. Ainsi finit la lettre que les évêques d'Egypte envoyerent à tous les évêques, & en particulier au pape Jules.

1. *Cor.* v. 13.

Ils y joignirent plusieurs actes, pour justifier ce qu'ils avançoient: savoir les procès de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir, avant le retour de saint Athanase: la lettre que le grand Constantin avoit écrite quand il sçut qu'Arsene étoit vivant: celle d'Alexandre de Thessalonique, la rétractation d'Ischyras, les protestations du clergé d'Alexandrie & de la Mareote: les attestations de divers évêques d'Egypte & de Libye, que saint Athanase avoit distribué fidélement le bled des veuves: la lettre des Eusebiens en faveur des Ariens. Plusieurs autres évêques écrivirent au pape Jules pour saint Athanase.

AN. 340.

Athan. p. 739 A.

Ap. Athan. 745. D.

IX.
Prédiction de S. Antoine.

Vita Anton. c. 28. p. 497. D.

Cependant saint Antoine eut une révelation de ce qui devoit arriver dans l'église d'Alexandrie. Un jour étant assis il entra comme en extase; & demeura long-tems en contemplation, gémissant de tems en tems. Une heure après il se tourna vers les assistans: il soupira, il trembla, il se leva pour prier: se mit à genoux, y demeura long-tems, & se releva en pleurant. Les assistans tremblans & saisis de crainte, lui demandoient ce que c'étoit; & le presserent tant, qu'enfin ils l'obligerent de leur parler. Il fit un grand soupir, & leur dit: O mes enfans, il vaut mieux que je meure, avant que ce que j'ai vû s'accomplisse. Comme ils le pressoient encore, il dit en pleurant: La colere de Dieu va tomber sur l'église: elle va être livrée à des hommes semblables aux bêtes brutes. Car j'ai vû la sainte table environnée de tous côtez de mulets, qui renversoient à coups de pied ce qui étoit dessus: comme quand ces animaux sautent & ruent en confusion. Vous avez oüi sans doute comme j'ai soupiré: j'entendois une voix qui disoit: Mon autel sera profané.

AN. 340.

Voilà ce que dit alors le ſaint vieillard ; & deux ans après on vit l'accompliſſement de ſa prophétie. Toutefois il conſola dès-lors ſes diſciples, en ajoûtant : Ne vous découragez pas, mes enfans : comme le Seigneur s'eſt mis en colere, il nous pardonnera : l'égliſe reprendra ſa beauté & ſa ſplendeur ordinaire : vous verrez les perſecutez rétablis, l'impiété renfermée dans ſes tanieres, la foi catholique prêchée librement partout. Seulement ne vous laiſſez pas infecter par les Ariens : cette doctrine n'eſt pas celle des apôtres, mais celle des démons & de leur pere le diable : elle eſt ſtérile & ſans raiſon comme les mulets. Ainſi parloit ſaint Antoine : marquant le caractere de l'Arianiſme, qui nioit la fécondité de la nature divine & la divinité du verbe.

Inf. n. 1.

X. Concile d'Antioche. Dédicace.

L'égliſe magnifique que le grand Conſtantin avoit commencée à Antioche, ne fut achevée qu'au bout de dix ans, la cinquiéme année du regne de ſes enfans, 341. de J. C. On célébroit avec ſolemnité ces années cinq, dix, vingtiéme des regnes : ainſi on voulut faire en celle-ci la dédicace de cette égliſe ; & pour cet effet, on aſſembla à Antioche un grand nombre d'évêques. Euſebe de C. P. qui ne pouvoit vivre en repos, prit ce prétexte pour tenir un grand concile, & exécuter ſes mauvais deſſeins contre ſaint Athanaſe. Il y vint quatre-vingt-dix-ſept évêques, dont la plûpart étoient catholiques, mais il y en avoit quarante Ariens. Les provinces dont ils s'aſſemblerent étoient la Syrie, la Phenicie, la Paleſtine, l'Arabie, la Méſopotamie, la Cilicie, l'Iſaurie, la Cappadoce, la Bithynie & la Thrace. Les évêques les plus connus étoient, Euſebe de C. P. Dianée de

Socr. II. c. 8.
Sozom. III. c. 5.
Pallad. vita Chryſ. p. 78.

Cesarée en Cappadoce, Flaccille d'Antioche, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Néroniade, Macedonius de Mopsueste, Maris de Calcedoine, Acace de Cesarée en Palastine, Patrophile de Scythopolis, Euxode de Germanicie en Syrie, George de Laodicée, Théophrone de Tyane. Entre ceux-là étoient quatre métropolitains; d'Antioche, d'Heraclée, des deux Cesarées. Marcel d'Ancyre métropolitain de Galatie fut le cinquiéme, s'il est vrai, comme il y a lieu de le croire, qu'il assista à ce concile. Saint Maxime Evêque de Jerusalem refusa de s'y trouver, se souvenant comme il avoit été surpris pour souscrire à la condamnation de saint Athanase. Il n'y vint aucun évêque d'Italie, ni du reste de l'Occident, ni personne de la part du pape Jules : bien qu'il y ait un canon, qui défende aux églises de rien ordonner, sans le consentement de l'évêque de Rome. Ce sont les paroles de Socrate : que l'on entend des ordonnances générales, & non des reglemens particuliers.

AN. 341.

Socr. II. c. 8.
Sozom. II. c. 6.

V. Vales. hic.

Ce concile d'Antioche se tint sous le consulat de Marcellin & de Probin, indiction quatorziéme, c'est-à-dire l'an 341. avant le mois de Septembre. L'empereur Constantius y étoit présent en personne. Comme les évêques Eusebiens étoient accusez d'hérésie par tous les autres, ils dresserent une confession de foi en forme de lettre, qu'ils leur présenterent : afin qu'ils ne fissent point de difficulté de communiquer avec eux. Elle étoit conçûë en ces termes : Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius : comment suivions-nous un prêtre, étant évêques? nous n'avons reçu aucune autre profession de foi, que celle qui a été proposée dès le commencement : mais nous

Athan. de Synod. p. 891. D.
Socr. II. c. 10.

AN. 341. avons examiné & éprouvé sa foi, & nous l'avons reçû, plûtôt que nous l'avons suivi. Vous le verrez par ce que nous allons dire. Nous avons appris dès le commencement de croire en un seul Dieu, souverain, créateur & conservateur de toutes les choses intelligibles & sensibles. Et en un seul fils unique de Dieu, subsistant avant tous les siécles, & coëxistant au pere qui l'a engendré : par qui ont été faites toutes les choses visibles & invisibles. Qui dans les derniers jours est descendu selon le bon plaisir du pere, a pris chair de la sainte Vierge, & a accompli toute la volonté de son pere; a souffert, est ressuscité, est retourné au ciel : qui est assis à la droite du pere, & qui doit venir juger les vivans & les morts, qui demeure roi & Dieu dans tous les siécles. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Et s'il faut l'ajouter : nous croyons encore la résurrection de la chair & la vie éternelle.

Sozom. III. c. 5. Cette formule étoit conçue de telle sorte, qu'elle pouvoit contenter les catholiques & les Ariens. Elle ne contenoit que ce dont les uns & les autres convenoient, & on n'y employoit aucun terme qui ne fût de l'écriture : on n'y disoit, ni que le fils fût coëternel ou consubstantiel au pere, ni qu'il ne le fût pas. Les Eusebiens eurent soin d'envoyer cette lettre à tous les évêques en chaque ville, & on doit croire que ceux qui étoient à Antioche s'en contenterent, puisqu'ils communiquerent avec eux.

Hilar. de Syn. p. 333. 334. Après la cérémonie de la dédicace, on traita des affaires de l'Eglise, & premierement de ce qui regardoit la foi. On ne parla point de l'hérésie qui disoit que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit étoient de substance différente : c'est-à-dire, de celle d'Arius, déja

condamnée, & rejettée de tous, au moins en apparence : mais on s'assembla contre l'hérésie, qui après le concile de Nicée revenoit à dire, que c'étoit seulement trois noms attribuez au pere. Car un des évêques étoit soupçonné de cette erreur ; & la suite fait voir que c'étoit Marcel d'Ancyre accusé de Sabellianisme. Pour condamner cette hérésie, on proposa une confession de foi composée autrefois par le martyr saint Lucien ; & que l'on disoit avoir trouvée écrite de sa propre main. Tous les quatre-vingt-dix-sept évêques l'aprouverent: elle étoit conçuë en ces termes.

AN. 341.

Sozom. III. c. 5.

XI. Formule de foi.

Suivant la tradition de l'évangile & des apôtres, nous croyons en un seul Dieu pere tout-puissant, créateur de toutes choses. Et en un seul Seigneur J. C. le fils unique de Dieu, par qui tout a été fait : qui a été engendré du pere avant tous les siécles. Dieu de Dieu : tout de tout, seul d'un seul : parfait de parfait : roi de roi : seigneur de seigneur. Verbe vivant, sagesse, vie, lumiere véritable : voie, vérité, résurrection : pasteur, porte immuable & inaltérable. Image invariable de la divinité, de l'essence, de la puissance, de la volonté & de la gloire du pere ; le premier-né de toute créature : qui étoit au commencement en Dieu, verbe Dieu, comme il est dit dans l'évangile : Et le verbe étoit Dieu. Par qui toutes choses ont été faites, & en qui toutes choses subsistent. Qui dans les derniers jours est descendu d'en haut, est né d'une vierge suivant les écritures, & a été fait homme : médiateur de Dieu & des hommes : apôtre de notre foi : auteur de la vie. Et un peu après : Nous croyons aussi au Saint-Esprit qui est donné aux fidéles, pour leur consolation, leur sanctification, leur perfection. Comme

Athan. de Syn. p. 892. D.

Hilar. de Syn. p. 333.

Socr. II. c. 10.

AN. 341. N. S. J. C. a ordonné à ſes diſciples, en diſant : Allez, inſtruiſez toutes les nations, & baptiſez au nom du Pere & du Fils & du Saint-Eſprit : il eſt clair que c'eſt d'un pere qui eſt vraiement pere, d'un fils qui eſt vraiment fils, d'un Saint-Eſprit qui eſt vraiment Saint-Eſprit. Ce ne ſont pas de ſimples noms donnez en vain : mais ils ſignifient exactement la ſubſiſtance, l'ordre & la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme : enſorte que ce ſont trois choſes, quant à la ſubſiſtance, une quant à la concorde. Et enſuite : Si quelqu'un enſeigne qu'il y ait eu un tems ou un ſiécle avant que le fils de Dieu fût engendré, qu'il ſoit anathême. Et ſi quelqu'un dit, que le fils ſoit créature comme une des créatures, ou production comme une autre production, & ne ſe conforme pas à la tradition des écritures, qu'il ſoit anathême.

Hilar. de Syn. p. 334. 335.

Les ſaints évêques qui approuverent cette confeſſion de foi, n'avoient en vûë que l'erreur qui éludoit la vérité des perſonnes divines, par la pluralité des noms qu'elle attribuoit au pere ſeul. C'eſt pourquoi ils dirent trois hypoſtaſes, pour ſignifier par ce mot des perſonnes ſubſiſtantes : non pour ſéparer la ſubſtance du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit par la diverſité d'eſſence. Dans cette formule, il n'y a rien qui marque diverſité d'eſſence & de nature entre le pere & le fils : puiſqu'il eſt dit, Dieu de Dieu, tout de tout, parfait de parfait. Il eſt dit d'un ſeul, pour exclure les idées de la génération des hommes : il eſt dit roi de roi, ſeigneur de ſeigneur, pour montrer l'égalité de puiſſance ; & ce qui acheve d'exclure toute diverſité, c'eſt qu'il eſt dit image immuable & inaltérable de la divinité, de l'eſſence & de la gloire du

du pere : pour montrer qu'il eſt né de lui, ſans aucun changement de la nature divine en l'un ni en l'autre. C'eſt ainſi que quelques années après, S. Hilaire expliquoit cette profeſſion de foi, & montroit qu'elle étoit entierement catholique. Il traduit eſſence le mot grec *ouſia*, qui ſe rend plus ſouvent par ſubſtance : mais c'eſt qu'il employe celui de ſubſtance pour le grec *hypoſtaſis*, que j'ai rendu par ſubſiſtance. Cette formule fut depuis très-célébre, principalement parmi ceux, qui ſans être proprement Ariens, rejettoient le terme de conſubſtantiel.

AN. 341.

Toutefois comme la longueur de cette formule la rendoit un peu obſcure, Theophrone évêque de Tyane en propoſa une plus courte en ces termes : Dieu ſait, & je le prends à témoin ſur mon ame que je crois ainſi : En Dieu pere tout-puiſſant créateur de l'univers, de qui eſt tout ; & en ſon fils unique Dieu verbe, puiſſance, & ſageſſe N. S. J. C. par qui eſt tout : engendré du pere avant les ſiécles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui eſt en Dieu en hypoſtaſe, & qui dans les derniers jours eſt deſcendu & né de la vierge, & le reſte qui regarde l'incarnation. Puis il ajoute : Et au S. Eſprit le conſolateur, l'eſprit de verité ; que Dieu par ſes prophêtes a promis de répandre ſur ſes ſerviteurs, que le Seigneur a promis d'envoyer à ſes diſciples, & l'a envoyé en effet. Que ſi quelqu'un enſeigne ou penſe quelque choſe contre cette foi, qu'il ſoit anathême. Soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre, ou de Sabellius, ou de Paul de Samoſate ; qu'il ſoit anathême, lui & tous ceux qui comuniquent avec lui. Theophrone ayant composé cette confeſſion de foi, la propoſa devant le con-

Athan. de Syn. p. 894.

AN. 341. cile : tous les êvêques la reçurent & y souscrivirent. Elle a deux choses particulieres : l'une, qu'elle explique plus nettement que la précédente la distinction des personnes, sans diversité de substance : en disant que le verbe est en Dieu en hypostase, c'est-à-dire subsistant par lui-même, & non comme un accident dans son sujet. L'autre chose qui lui est particuliere, est de nommer l'évêque dont la foi suspecte donnoit occasion à ces confessions de foi, sçavoir Marcel d'Ancyre ; & les deux anciens hérétiques qu'il étoit accusé de suivre.

XII. Canons du concile d'Antioche.

Can. Antioch. tom. 2. Concil. p. 561.

Le concile ayant ainsi reglé ce qui regardoit la foi, composa vingt-cinq canons de discipline, qui ont été reçûs par toute l'église. Le premier ordonne que ceux qui s'opiniâtrent encore à ne pas observer le décret du concile de Nicée touchant la pâque, soient excommuniez & chassez de l'église s'ils ne sont que laïques : s'ils sont clercs, c'est-à-dire évêques, prêtres ou diacres, le concile les déclare dès-lors étrangers de l'église : comme chargez non-seulement de leur péché, mais de celui des peuples qu'ils pervertissent, en se séparant & faisant la pâque avec les Juifs. Non-seulement ils sont déposez, mais privez de tous les honneurs extérieurs dont jouit le clergé, & ceux qui oseront communiquer avec eux après leur déposition, encourent la même peine. On voit ici une censure portée de plein droit, sans attendre le jugement ; & étenduë à ceux qui communiquent avec le coupable.

Le second canon condamne ceux qui entroient dans l'église & écoutoient les saintes écritures ; mais par un esprit de desobéissance, ne participoient point

à la priere avec le peuple, ou refusoient la communion de l'eucharistie. Ils seront chassez de l'église jusques à ce qu'ils confessent leur péché, qu'ils supplient pour obtenir le pardon, & montrent des fruits de pénitence. Il n'est pas permis de communiquer avec les excommuniez: ni de s'assembler dans les maisons pour prier avec ceux qui ne prient pas avec l'église: ni de recevoir dans une église, ceux qui ne vont pas aux assemblées dans une autre. Si un évêque, un prêtre, un diacre ou quelque autre du clergé est trouvé communiquant avec les excommuniez, il sera aussi excommunié. Ces deux premiers canons peuvent bien avoir été faits à l'occasion des Audiens schismatiques qui avoient commencé en même-tems que les Ariens. Car ils faisoient la pâque avec les Juifs, sans se soucier de l'ordonnance du concile de Nicée: ils ne prioient point avec ceux qui n'étoient pas de leur secte; & prétendoient remettre les péchez par une simple cérémonie, sans observer le tems prescrit pour la pénitence suivant les loix de l'église. Le cinquiéme canon regarde encore les schismatiques & porte: Si un prêtre ou un diacre au mépris de son évêque se sépare de l'église, tient une assemblée à part & érige un autel; s'il refuse d'obéïr à l'évêque, étant rappellé une & deux fois: qu'il soit déposé absolument, sans espérance d'être rétabli. S'il continue de troubler l'église: qu'il soit réprimé par la puissance extérieure, comme séditieux. C'est ce que nous appellons aujourd'hui implorer le secours du bras séculier. Le concile ajoûte: Celui qui aura été excommunié par son évêque, ne sera point reçû par les autres, qu'il ne se soit justifié dans un

Sup. liv. x. n. 44.
Epiph. hær. 70.
Theod. hær. fabul. IV. c. 10.
Can. 6.

AN. 341. concile, & y ait obtenu un jugement plus favorable.

Can. 7. Cette regle est commune pour les clercs & pour les

Can. 8. laïques. Aucun étranger ne sera reçu sans lettres pacifiques : les prêtres de la campagne n'en donneront point, ni des autres lettres canoniques, sinon aux évêques voisins : mais les chorévêques donneront des lettres pacifiques.

Can. 3. Touchant la stabilité & la résidence des ecclesiastiques le concile d'Antioche, suivant la disposition

Can. Nic. 15. 16. de celui de Nicée, prononce ainsi : Si un prêtre, diacre ou un autre clerc, quitte son diocèse pour passer dans un autre, y demeure long-tems & s'y établit : il ne fera plus de fonction : principalement s'il refuse de retourner dans le diocèse, étant rappellé par son évêque. Mais s'il persévere dans la désobéissance : il sera déposé absolument, sans espérance d'être rétabli. Si un autre évêque reçoit celui qui aura été déposé pour ce sujet : il sera puni par le concile, comme infracteur des loix de l'église. Si un évêque, un

Can. 11. prêtre ou quelque autre clerc entreprend d'aller trouver l'empereur, sans le consentement & les lettres des évêques de la province, & principalement du métropolitain : qu'il soit privé non-seulement de la communion, mais de sa dignité : comme ayant la hardiesse d'importuner les oreilles de l'empereur, contre les loix de l'église. Si quelque affaire nécessaire l'oblige d'y aller, qu'il le fasse de l'avis du métropolitain & des comprovinciaux, & qu'il soit muni de leurs lettres.

Can. 21. En particulier contre les translations des évêques. Qu'un évêque ne passe point d'un diocèse à l'autre, soit en s'y ingerant volontairement, soit en cédant

à la violence du peuple ou à la néceſſité impoſée par les évêques : mais qu'il demeure en l'égliſe qu'il a reçuë de Dieu la premiere pour ſon partage : ſuivant qu'il a déja été ordonné. On marque ici le quinziéme canon de Nicée, & on retranche tous les prétextes de l'éluder : comme d'avoir été forcé par l'affection du peuple, ou par le choix des évêques. Ce canon fait voir qu'Euſebe de C. P. ne dominoit pas dans le concile d'Antioche : ſi ce n'eſt qu'ayant ſatisfait ſon ambition, il conſentit volontiers à borner celle des autres.

Si un évêque vacant s'empare d'une égliſe vacante, & en uſurpe le ſiége ſans concile légitime : qu'il ſoit chaſſé, quand même tout le peuple de l'égliſe qu'il a envahie le choiſiroit. Le concile légitime ou entier eſt celui où le métropolitain eſt préſent. Si un évêque ayant reçû l'impoſition des mains, refuſe d'aller ſervir l'égliſe qui lui eſt confiée, qu'il ſoit excommunié, juſques à ce qu'il obéïſſe, ou que le concile de la province en ordonne autrement. Si l'évêque ordonné n'a pû prendre poſſeſſion de ſon égliſe, ſans qu'il y ait de ſa faute : mais par le refus du peuple, ou par quelque autre cauſe qui ne vienne pas de lui ; il jouira de l'honneur & des fonctions, à condition de ne point s'ingerer aux affaires de l'égliſe, dans laquelle il aſſiſte aux offices divins ; & il ſe ſoumettra aux ordonnances du concile de la province. Voilà ce que le canon ſeiziéme appelle un évêque vacant, & on ne dit point que le peuple auquel il étoit deſtiné dût être contraint à le recevoir : tant le gouvernement des égliſes étoit doux & volontaire.

Can. 16. *Can. 17.* *Can. 18.*

L'évêque ne ſera ordonné que dans un concile en *Can. 19.*

AN. 341. la presence du métropolitain & de tous les évêques de la province, que le métropolitain doit convoquer par ses lettres. Le mieux est qu'ils s'y trouvent tous: mais s'il est difficile, du moins que la plus grande partie soient présens, ou donnent leur consentement par lettres, afin que l'ordination soit légitime : autrement elle ne sera d'aucune valeur. Mais si l'ordination est faite suivant cette regle, & que quelques-uns s'y opposent par opiniâtreté: la pluralité des suffrages l'emportera. Le concile d'Arles & le concile de Nicée avoient déja ordonné la même chose. Le concile d'Antioche continuë : Il n'est pas permis à un évêque de se donner un successeur, même à la fin de sa vie. S'il le fait, l'ordination sera nulle ; & on gardera la regle de ne promouvoir à l'épiscopat, que celui qui après le décès du premier sera trouvé digne, par le jugement des évêques assemblez en concile. Origene avoit autrefois remarqué cet abus des évêques qui prétendoient se donner des successeurs. Il est vrai toutefois que l'on avoit souvent égard en cette matiere au jugement d'un saint évêque.

Conc. Arel. 1. can. 20.
Nic. can. 4.
Can. 23.
In Numer. hom. 22.

XIII.
Suite des canons d'Antioche.

Contre les entreprises d'autorité. Le concile veut que ceux qui sont dans les bourgs ou les villages, ou que l'on nomme chorévêques, quoiqu'ils ayent reçû l'ordination d'évêques, connoissent les bornes de leur pouvoir, & se contentent de gouverner les églises qui leur sont soumises. Ils peuvent ordonner des lecteurs, des soudiacres & des exorcistes; mais non pas des prêtres ou des diacres, sans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui osera violer cette regle sera déposé : le chorévêque sera ordonné

Can. 10.
V. Conc. Ancyr. c. 13.

par l'évêque de la ville. Ce canon ſemble donner aux chorévêques le caractere épiſcopal : ce qui n'eſt pas ſans difficulté. Le treiziéme porte : Qu'aucun évêque ne ſoit aſſez hardi pour paſſer d'une province dans une autre, & y ordonner perſonne pour les fonctions eccléſiaſtiques ; quand même il en meneroit d'autres avec lui : s'il n'eſt pas appellé par des lettres du métropolitain, & des évêques de la province où il va. Que ſi ſans être appellé il va faire des ordinations, ou diſpoſer des affaires eccléſiaſtiques qui ne le regardent point : tout ce qu'il aura fait ſera nul ; & pour peine de ſon entrepriſe déraiſonnable, il eſt depoſé dès à préſent par le ſaint concile. Les évêques de chaque province doivent ſçavoir, que l'évêque de la métropole prend auſſi le ſoin de toute la province : parce que tous ceux qui ont des affaires viennent à la métropole de tous côtez. C'eſt pourquoi l'on a jugé qu'il devoit les préceder en honneur ; & que les autres ne devoient rien faire de conſidérable ſans lui, ſuivant l'ancienne regle obſervée par nos peres. Chaque évêque n'a pouvoir que ſur ſon diocèſe, c'eſt-à-dire la ville & le territoire qui en dépend. Il le doit gouverner ſelon ſa conſcience : il peut ordonner des prêtres & des diacres ; & juger les affaires particulieres : mais il ne fera rien au-delà ſans l'avis du métropolitain, ni le métropolitain ſans l'avis des autres.

AN. 341.

V. Conc. Neoc. can. 14.

Can. 13.

Can. 9.

Nic. can. 4.

Touchant les jugemens écclesiaſtiques. Pour les beſoins de l'égliſe & la déciſion des différends, il a été jugé à propos que les évêques de chaque province s'aſſemblent en concile deux fois l'année : étant avertis par le métropolitain. Le premier concile

Can. 20.

AN. 341. ſe tiendra dans la quatriéme ſemaine après pâques: le ſecond aux ides d'Octobre, qui eſt le dixiéme d'Hyperberetée. En ces conciles viendront les prêtres, les diacres & tous ceux qui croiront avoir reçû quelque tort: & on leur fera juſtice: mais il n'eſt pas permis de tenir des conciles en particulier ſans les

Nic. can. 3. métropolitains. Les deux conciles par an avoient déja été ordonnez à Nicée: il n'y a que le tems de diffé-

Can. 14. Antioche. rent. Le concile d'Antioche dit encore: Si un évêque eſt accuſé, & que les voix des comprovinciaux ſoient partagées, enſorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable: le métropolitain en appellera quelques-uns de la province voiſine pour lever la difficulté; & confirmera le jugement avec ſes com-

Can. 15. provinciaux. Mais ſi un évêque eſt condamné tout d'une voix, par tous les évêques de la province: il ne pourra plus être jugé par d'autres, & ce jugement

Can. 4. ſubſiſtera. Si un évêque dépoſé par un concile, ou un prêtre ou un diacre dépoſé par ſon évêque, oſe s'ingerer dans le miniſtere pour ſervir comme auparavant: il n'aura plus d'eſperance d'être rétabli dans un autre concile, & ſes défenſes ne ſeront plus écoutées. Même tous ceux qui communiqueront avec lui, ſeront chaſſez de l'égliſe: principalement s'ils ſçavoient ſa condamnation. Ce canon quoique juſte en lui-même, ſemble avoir été propoſé artificieuſement par les Euſebiens pour s'en prévaloir contre ſaint Athanaſe,

Can. 12. comme ils firent, auſſi-bien que du ſuivant. Si un prêtre ou un diacre dépoſé par ſon évêque, ou un évêque dépoſé par un concile, oſe importuner les oreilles de l'empereur, au lieu de ſe pouvoir devant un plus grand concile; il ſera indigne de pardon: on n'écoutera

n'écoutera point sa défense, & il n'aura point d'esperance d'être rétabli. AN. 341.

Touchant le temporel des églises. Que les biens de l'église lui soient conservez avec tout le soin & la fidélité possible, devant Dieu qui voit & juge tout. Ils doivent être gouvernez avec le jugement & l'autorité de l'évêque, à qui tout le peuple & les ames des fidéles sont confiées. Ce qui appartient à l'église, doit être connu particulierement aux prêtres & aux diacres; & rien ne leur doit être caché. En sorte que si l'évêque vient à décéder, on sçache clairement ce qui appartient à l'église; afin que rien n'en soit perdu ni dissipé; & que les biens particuliers de l'évêque ne soient point embarassez, sous prétexte des affaires de l'église. Car il est juste devant Dieu & devant les hommes, de laisser les biens propres de l'évêque à ceux pour lesquels il en aura disposé; & de garder à l'église ce qui est à elle. Il ne faut pas qu'elle souffre aucun dommage: ni que son intérêt soit un prétexte pour confisquer les biens de l'évêque, embarrasser d'affaires ceux qui lui appartiennent, & rendre sa mémoire odieuse. *Can. 24.*

L'évêque doit avoir la disposition des biens de l'église, pour les dispenser à tous ceux qui en ont besoin, avec toute la religion & la crainte de Dieu possible. Il prendra lui-même pour ses besoins, s'il a besoin, ce qui est nécessaire pour lui & pour les freres à qui il fait l'hospitalité; ensorte qu'ils ne manquent de rien, suivant cette parole du divin apôtre: Ayant de quoi nous nourrir & nous couvrir, soyons-en contens. Que s'il ne s'en contente pas, & tourne les biens de l'église à son usage particulier: s'il adminis- *Can. 25.* *1. Tim. VI. 8.*

AN. 341. tre les revenus de l'église, sans la participation des prêtres & des diacres; donnant l'autorité à ses domestiques, ses parens, ses freres ou ses enfans, de maniere que les affaires de l'église en soient secrettement endommagées : il en rendra compte au concile de la province. Que si d'ailleurs l'évêque ou ses prêtres sont en mauvaise réputation, comme détournant à leur profit les biens de l'église, ensorte que les pauvres en souffrent, & que la religion en soit décriée : ils seront aussi corrigez suivant le jugement du concile. Ce canon semble n'accorder à l'évêque, & par conséquent aux autres clercs, l'usage des biens ecclesiastiques, qu'en cas qu'ils en ayent besoin & ne puissent subsister d'ailleurs. Voilà les vingt-cinq canons du concile d'Antioche. Ils furent accompagnez d'une lettre synodique au nom de tout le concile, pour les adresser aux évêques de toutes les provinces, & les prier de les confirmer par leur consentement. Et en effet, comme la discipline en étoit sainte & apostolique, ils furent reçûs par toute l'église.

Tom. 2. conc. p. 560.

XIV. Gregoire intrus à Alexandrie.

Toutefois les Eusebiens en prirent occasion de persécuter de nouveau S. Athanase. Le quatriéme & le douziéme canon ôtent toute esperance de rétablissement à un évêque déposé, s'il n'a pas laissé de faire ses fonctions : ou s'il s'est adressé à l'empereur. Ils prétendirent qu'il étoit tombé dans ces deux cas : puisqu'ayant été déposé à Tyr, il s'étoit plaint au grand Constantin, & depuis étoit rentré dans son église, sans être rétabli par un concile. Peut-être aussi, de ces deux canons en firent-ils un nouveau, qu'ils supposerent avoir été fait par tout le concile. Quoi qu'il en soit, s'étant unis quarante qu'ils étoient, &

V. Pagi 341. n. 32. &c.

autorisez par la présence de l'empereur, ils presserent l'ordination d'un évêque d'Alexandrie à la place d'Athanase comme déposé ; & c'étoit principalement pour en venir là, qu'ils avoient procuré ce concile. Ils renouvellerent donc contre lui leurs dernieres calomnies, & même les anciennes, qu'ils avoient avancées à Tyr ; & proposerent d'abord pour lui succeder Eusebe, depuis évêque d'Emese. Il étoit natif d'Edesse en Mésopotamie d'une famille noble. Dès sa jeunesse il avoit appris les saintes lettres : puis il avoit été instruit dans les sciences des Grecs à Edesse même : enfin Patrophile de Scytopolis & Eusebe de Césarée lui avoient expliqué les livres sacrez. Il se trouva à Antioche lorsqu'Eustathe fut déposé, & il demeura avec Euphrone son successeur. Il alla à Alexandrie, fuyant l'honneur du sacerdoce, & y apprit la philosophie. Etant revenu à Antioche, il s'attacha à Flaccile successeur d'Euphrone ; & c'est l'état où il se trouvoit, lorsqu'Eusebe de C. P. le proposa pour Alexandrie. Mais sçachant combien saint Athanase étoit aimé de son peuple, il refusa cet évêché ; & fut envoyé à Emese. Son ordination excita du trouble, parce qu'il étoit décrié comme étant mathématicien, c'est-à-dire astrologue ; & il fut obligé de s'enfuir. Il se retira à Laodicée auprès de l'évêque George, qui l'ayant ramené à Antioche procura son rétablissement à Emese, par le moyen de Flaccille & de Narcisse. Il fut encore accusé comme tenant les erreurs de Sabellius : mais tout cela n'arriva que long-tems après. L'empereur Constantius l'emmena avec lui, marchant contre les barbares ; & on disoit même qu'il avoit fait des miracles, ce qui a

AN. 341.

Socr. II. *c.* 8.
Sozom. III. *c.* 5.
Socr. II. *c.* 9.
Sup. XI. *n.* 43.

AN. 341.

donné occasion de le mettre en quelques martyrologes. Il mourut sous cet empereur & fut enterré à Antioche. Il composa des livres innombrables d'un stile élégant & d'une rhetorique populaire : les principaux étoient contre les Juifs, les Gentils, les Novatiens ; & des Homelies courtes sur les évangiles : mais il ne nous en reste rien.

Hier. in catal. script.

Socr. II. c. 10.

Eusebe d'Emese ayant refusé la chaire d'Alexandrie, les Eusebiens proposerent Gregoire, & l'ordonnerent en effet. Ce Gregoire étoit né en Cappadoce, & avoit fait du séjour à Alexandrie pour étudier : saint Athanase l'y avoit reçû favorablement, prenant confiance en lui, & le traitant comme son fils : & toutefois on l'accusoit d'avoir eu part à la calomnie du meurtre d'Arsene. Les Eusebiens l'ayant ordonné contre toutes les regles, pour une église qui ne le demandoit point, & où ils n'avoient aucun pouvoir, se servirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en possession. Ils obtinrent qu'il écrivît des lettres, & qu'il fît une seconde fois préfet d'Egypte Philagre, dont ils avoient déja éprouvé le talent pour persécuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Mareote. Il étoit compatriote de Gregoire, apostat, & sans honnêteté dans ses mœurs. Avec lui l'empereur envoya un eunuque nommé Arsace & des soldats pour prêter main forte. D'abord le préfet proposa publiquement des lettres en forme d'édit, portant que Gregoire de Cappadoce venoit de la cour pour succeder à Athanase. Tout le monde fut troublé d'une chose si nouvelle, & dont on n'avoit point encore oüi parler. Le peuple catholique s'assembla avec plus d'empressement dans les églises,

Greg. Naz. Orat. 21. p. 681. C.

Ath. ad. sol. p. 815. C.

Sup. liv. XI. n. 52.

Athan. ad orthod. p. 944.

se plaignant hautement aux autres juges & à toute la ville, & représentant qu'il n'y avoit ni accusation ni plainte contre Athanase de la part des fideles : & que c'étoit un jeu joué par les Ariens ; que quand même Athanase seroit prévenu de quelque crime, il falloit le juger légitimement, & lui donner un successeur suivant les regles.

AN. 341.

Le préfet Philagre gagne la populace payenne, les Juifs & les gens dereglez, par des promesses qu'il accomplit ensuite. Il assemble les pastres & la jeunesse la plus insolente desplaces publiques, & les échauffe, & les envoye par troupes avec des épées & des bâtons contre le peuple assemblé dans les églises. Ils se jetterent dans celle qui portoit le nom de Quirin. Ils y mirent le feu & au baptistere : des vierges furent dépouillées & traitées indignement, & ne le voulant pas souffrir, elles furent en peril de leur vie : des moines furent foulez aux pieds & en moururent. Il y en eut de confisquez comme esclaves, d'autres tuez à coups d'épée & de bâton, d'autres blessez ou battus : les saints mysteres furent emportez & jettez à terre par des payens, qui sacrifierent sur la sainte table des oiseaux & des pommes de pin, en louant leurs idoles ; & blasphêmant contre J. C. ils brûlerent les livres sacrez qu'ils trouverent dans l'église. Les Juifs & les payens entrerent dans le baptistere, & s'étant mis tout nuds y firent & y dirent de telles infamies, que la pudeur ne permet pas de les raconter. Quelques impies imitant la persécution, prenoient des vierges & des femmes qui gardoient la continence, les traînoient pour les contraindre à blasphêmer & à renier le Seigneur : & comme elles le refusoient, ils

Epist. Jul. ap. Athan. apol. 2. p. 749. C. 751. C.

Ad Orthod. p. 945. 946.

AN. 341. les frappoient & les fouloient aux pieds. L'église fut abandonnée en proye : les uns enlevoient ce qu'ils trouvoient devant eux ; d'autres partageoient les dépôts de quelques particuliers. Il y avoit quantité de vin, ils le bûrent, le répandirent ou l'emporterent ; ils pillerent l'huile ; ils enleverent les portes & les balustres ; ils mirent les lampes à terre contre les murailles ; ils allumerent les cierges de l'église en l'honneur de leurs idoles. On prenoit des prêtres & des laïcs ; on menoit les vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur, & on les mettoit en prison ; d'autres étoient vendus comme esclaves, d'autres fouettez. On ôtoit le pain aux ministres de l'église, & aux vierges.

Tout cela se passoit dans le carême, & vers la fête de Pâque. Le vendredi-saint, Gregoire entra dans une église avec le gouverneur & des payens ; & voyant l'horreur que les peuples avoient de son entrée violente, il obligea le gouverneur à faire fouetter publiquement, & mettre en prison trente-quatre personnes, tant vierges que femmes mariées, & hommes de condition. Une de ces vierges, entre autres, fut foüettée, tenant encore entre ses mains le pseautier, qui fut déchiré par les bourreaux. Ils voulurent en faire de même dans une autre église, où saint Athanase logeoit le plus ordinairement pendant ces jours-là, afin de le prendre & de s'en défaire. Mais se voyant découvert, & craignant que l'on ne commît dans cette église les mêmes excès que dans les autres, il se déroba à son peuple, avant que Gregoire fût arrivé, & s'embarqua pour aller à Rome, voulant assister au concile qui s'y devoit tenir. Gregoire

n'épargna pas même la fête de Pâque, & fit emprisonner plusieurs catholiques en ce saint jour. Il s'empara de toutes les églises: en sorte que le peuple & le clergé catholique étoit réduit à n'y point entrer, ou à communiquer avec les Ariens. AN. 341.

Gregoire ne vouloit pas même souffrir que les Catholiques priassent dans leurs maisons : il les dénonçoit au gouverneur, & il observoit les ministres sacrez avec une telle rigueur, que plusieurs particuliers qui se trouvoient en danger, ne pouvoient recevoir le baptême, & les malades étoient privez de consolation : ce qui leur étoit plus amer que la maladie; mais ils aimoient mieux s'en passer, que de recevoir la main des Ariens sur leurs têtes. De peur que ces violences ne fussent connuës, Gregoire fit donner des ordres pressans aux maîtres des vaisseaux, & même aux passagers, de ne point parler contre lui; & au contraire, de se charger de ses lettres; quelques-uns le refuserent, & souffrirent pour ce sujet la prison, les fers, & les tourmens. Il fit aussi écrire par le gouverneur un décret adressé à l'empereur, comme au nom du peuple contre saint Athanase, le chargeant de telles calomnies, qu'il y avoit de quoi le condamner, non-seulement à l'exil, mais à la mort. Ce décret fut souscrit par des payens & des gardiens d'idoles, & par les Ariens avec eux.

Cependant les Eusebiens écrivirent à Philagre, afin qu'il accompagnât Gregoire dans une visite par toute l'Egypte. On fouettoit des évêques, & on les mettoit aux fers : Sarapamon, évêque & confesseur fut banni; Potammon, aussi évêque & confesseur, qui avoit perdu un œil dans la persécution, fut frappé

AN. 341.

ſur le col, juſques à ce qu'on le crût mort. A peine put-on le faire revenir au bout de quelques heures à forces de remedes : mais il mourut peu de tems après ; avec la gloire d'un double martyre. C'eſt le même Potammon évêque d'Heraclée, qui avoit aſſiſté au concile de Nicée, & depuis à celui de Tyr : l'égliſe honore ſa mémoire le dix-huitiéme de Mai. Il y eut pluſieurs autres évêques battus, & pluſieurs ſolitaires fuſtigez : & pendant ces exécutions, Gregoire étoit aſſis avec un officier nommé Balacius, qui portoit le titre de duc. Après cela il invitoit tout le monde à communiquer avec lui, ne voyant pas la contradiction, de les faire maltraiter comme des méchans, & de leur offrir ſa communion comme à des ſaints. Il perſécuta la tante de ſaint Athanaſe, juſques à ne permettre pas qu'on l'enterrât quand elle fut morte : & elle fût demeurée ſans ſépulture, ſi ceux qui l'avoient retirée ne l'euſſent portée en terre, comme leur appartenant. Il ôta l'aumône que l'on donnoit à des pauvres enfermez : faiſant caſſer les vaiſſeaux dans leſquels on leur portoit du vin & de l'huile. Voilà une partie des violences de Gregoire.

Sup. liv. XI. n. 2. 48. Martyrol. 18.

Athan. ibid. 817.

XV.
S. Antoine déclaré pour ſaint Athanaſe.

Comme il ne s'appuyoit que ſur la puiſſance temporelle, il ſe tenoit bien plus honoré de l'amitié des magiſtrats, que de celle des évêques & des moines. Quand il recevoit des lettres de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il étoit dans une joie extraordinaire, & faiſoit des préſens à ceux qui les apportoient : mais quand ſaint Antoine lui écrivit de ſa montagne, il n'en témoigna que du mépris, & fut cauſe de celui qu'en fit auſſi le duc Balacius. Car ſaint Antoine ayant appris les violences qu'il faiſoit pour ſervir

Vita ſancti Ant. p. 30. p. 500. A.

ſervir les Ariens, juſques à battre des vierges, dépouiller & foüetter des ſolitaires, il lui écrivit en ces termes : Je voi la colere de Dieu venir ſur toi. Ceſſe donc de perſécuter les Chrétiens, de peur qu'elle ne te ſurprenne : car elle eſt prête à tomber. Balacius ſe mit à rire, jetta la lettre par terre & cracha deſſus : il maltraita ceux qui l'avoient apportée, & les chargea de dire à Antoine pour réponſe : Puiſque tu prends ſoin des moines, je vais auſſi venir à toi. Cinq jours n'étoient pas paſſez, que la vengeance divine éclata ſur lui. Il alloit avec Neſtorius vicaire d'Egypte à Cherée, qui étoit la premiere couchée d'Alexandrie : tous deux montez ſur des chevaux de Balacius, les plus doux de ſon écurie. Ils n'étoient pas encore arrivez au gîte, quand les chevaux commencerent à ſe joüer enſemble, comme il eſt ordinaire : mais tout d'un coup celui que montoit Neſtorius, & qui étoit le plus doux, ſe jetta ſur Balacius, le mordit, & lui déchira la cuiſſe à belles dents. On le rapporta à la ville, il mourut en trois jours, & tout le monde admira le prompt accompliſſement de la prédiction de ſaint Antoine. Auſſi les autres officiers avoient un merveilleux reſpect pour lui. Tous les juges le prioient de deſcendre de la montagne, puiſqu'ils ne pouvoient l'aller trouver, à cauſe de ceux qui les ſuivoient pour leurs affaires. Ils demandoient ſeulement à le voir ; & comme il s'en excuſoit, ils lui envoyoient des criminels, conduits par des ſoldats. Ainſi forcé par la compaſſion qu'attiroient leurs plaintes, il venoit à la montagne extérieure, & ce n'étoit pas ſans fruit. Il conſeilloit aux juges de préferer la juſtice à toutes choſes ; de crain-

c. 29. p. 409.

AN. 341.

dre Dieu, & de se souvenir qu'ils seroient jugez comme ils auroient jugé les autres : mais rien ne lui étoit si cher que le séjour de sa montagne. Un jour donc ayant été forcé de descendre, par les prieres d'un capitaine qui portoit le titre de duc ; il lui donna en peu de mots des avis salutaires ; & comme le duc le pressoit de demeurer plus long-tems, il dit : Comme les poissons meurent s'ils sont long-tems sur la terre ; ainsi les moines se relâchent en demeurant avec vous : il faut nous presser de retourner à la montagne, comme le poisson à la mer.

XVI.
Mort de saint Paul Hermite.
Hier. Vit. Pauli.

S. Antoine avoit alors quatre-vingts-dix-ans, & il lui vint en pensée qu'il n'y avoit point dans le desert d'autre moine parfait que lui. La nuit comme il dormoit il lui fut revelé, qu'il y en avoit plus avant, un autre plus excellent, & qu'il devoit l'aller voir. Sitôt que le jour parut, le saint vieillard commence à marcher apuyé sur un bâton, sans savoir où il alloit : mais se confiant que Dieu lui feroit voir son serviteur. En effet, comme il le lui avoit fait connoitre, il lui fit trouver le chemin de sa demeure ; & le troisiéme jour de grand matin il arriva à la caverne où S. Paul le premier hermite s'étoit retiré, il y avoit quatre-vingts-dix ans, à peu près en même-tems que saint Antoine étoit né. Saint Antoine ne vit rien d'abord, tant l'entrée en étoit obscure. Il avançoit doucement, s'arrêtant de tems en tems pour écouter, marchant legerement & retenant son haleine. Enfin, il apperçut de loin quelque lumiere, cela le fit hâter : il choqua des pieds contre une pierre & fit du bruit. Alors saint Paul ferma au verroüil sa porte qui étoit ouverte. Saint Antoine se prosterna devant, & y de-

Sup. lib. VI. n. 48.

meura jufques à plus de midi, le priant d'ouvrir, & lui difant : Vous favez qui je fuis, d'où je viens, & pourquoi. Je fai que je ne mérite pas de vous voir : toutefois je ne m'en irai point fans vous avoir vû. Je mourrai à votre porte : au moins vous enterrerez mon corps. Paul lui répondit : On ne demande point en menaçant, vous étonnez-vous que je ne vous reçoive pas, puifque vous ne venez que pour mourir ? An. 341.

Alors il lui ouvrit fa porte en foûriant. Ils s'embrafferent, fe faluerent par leurs noms, eux qui jamais n'avoient oüi parler l'un de l'autre, & rendirent enfemble graces à Dieu. Après le faint baifer s'étant affis, Paul commença ainfi : Voici celui que vous avez cherché avec tant de peine : un corps confumé de vieilleffe, couvert de cheveux blancs & négligez, un homme qui fera bien-tôt réduit en poudre. Mais, dites-moi, comment va le genre humain ? fait-on de nouveaux bâtimens dans les anciennes villes ? comment le monde eft-il gouverné ? y a-t-il encore des adorateurs des démons ? Comme ils s'entretenoient de cette forte, ils voyent un corbeau perché fur un arbre, qui volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, & fe retira. Ha ! dit S. Paul, voyez la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à dîner. Il y a foixante ans que je reçois tous les jours la moitié d'un pain : à votre arrivée Jefus-Chrift a doublé la portion. Ayant fait la priere, ils s'affirent fur le bord de la fontaine. Pour favoir qui romproit le pain, la difpute penfa durer jufques au foir. Paul alleguoit l'hofpitalité, & Antoine l'âge : ils convinrent que chacun le tireroit de fon côté. Enfuite ils bûrent

AN. 341. un peu d'eau, appliquant la bouche ſur la fontaine; & paſſerent la nuit en veilles & en prieres.

Le jour étant venu ſaint Paul dit à ſaint Antoine: Mon frere, je ſavois il y a long-tems que vous demeuriez en ce pays, & Dieu m'avoit promis que je vous verrois: mais parce que l'heure de mon repos eſt arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. Alors ſaint Antoine pleurant & ſoupirant, le prioit de ne le pas abandonner & de l'emmener avec lui. Il répondit: vous ne devez pas chercher ce qui vous eſt avantageux: il eſt utile aux freres d'être encore inſtruits par votre exemple. C'eſt pourquoi je vous prie, ſi ce n'eſt point trop de peine, allez querir, pour envelopper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanaſe. Ce n'eſt pas que ſaint Paul ſe souciât beaucoup que ſon corps fût enſeveli; mais il vouloit épargner à ſaint Antoine l'affliction de le voir mourir. Saint Antoine étonné de ce qu'il lui avoit dit de ſaint Athanaſe & du manteau, crut voir Jeſus-Chriſt préſent en lui, & n'oſa rien repliquer; mais en pleurant, il lui baiſa les yeux & les mains, & retourna à ſon monaſtere avec plus de diligence, que ſon corps épuiſé de jeûnes & de vieilleſſe, ne ſembloit porter. Deux de ſes diſciples qui le ſervoient depuis long-temps, vinrent au-devant de lui, & lui dirent: Mon pere, où avez vous tant demeuré? Il répondit: Ah! malheureux pécheur que je ſuis, je porte bien à faux le nom de moine! J'ai vû Elie, j'ai vû Jean dans le déſert: j'ai vû Paul dans le paradis. Il n'en dit pas davantage, & ſe frappant la poitrine, il tira le manteau de ſa cellule. Ses diſciples le prioient de s'expliquer; mais il leur dit: Il y a tems de parler & tems de ſe taire.

Eccl. III. 7.

Alors il ſortit, & ſans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin, ayant toujours Paul dans l'eſprit & devant les yeux, & craignant ce qui arriva. Le lendemain il avoit déja marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophetes & des apôtres, Paul monter en haut revêtu d'une blancheur éclatante. Auſſi-tôt il ſe proſterna ſur le viſage, jetta du ſable ſur ſa tête, & dit en pleurant : Paul, pourquoi me quittez-vous ? je ne vous ai pas dis adieu : falloit-il vous connoître ſi tard pour vous perdre ſi-tôt ? Il ſembla voler pendant le reſte du chemin ; & quand il fut arrivé dans la caverne, il trouva le corps à genoux, la tête levée, les mains étendues en haut. Il crut d'abord qu'il vivoit, & prioit encore, & ſe mit auſſi à prier : mais ne l'entendant point ſoupirer, comme il avoit accoutumé de faire dans la priere, il l'embraſſa en pleurant, & vit qu'il ne prioit plus que de la poſture. Il enveloppa le corps, le tira dehors, & chanta des hymnes & des pſeaumes, ſuivant la tradition de l'égliſe. Mais il étoit affligé de n'avoir point apporté d'inſtrument pour creuſer la terre, & ne ſçavoit quel parti prendre, de retourner au monaſtere ou de demeurer, quand deux lions accoururent du fonds du déſert, faiſant flotter leurs crinieres. D'abord il en frémit : mais la penſée de Dieu le raſſûra. Ils vinrent droit au corps de ſaint Paul, & le flattant de leurs queuës, ſe coucherent à ſes pieds ; rugiſſant, comme pour témoigner leur douleur. Puis ils commencerent là proche à gratter la terre de leurs ongles, & jettant le ſable dehors, ils firent une foſſe capable de tenir un homme. Auſſi-tôt, comme pour demander leur récompenſe, ils vinrent à ſaint Antoine la

AN. 341.

AN. 341. tête basse & remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandoient sa benediction, & dit : Seigneur, sans la volonté duquel un moineau ne tombe pas à terre, donnez-leur ce que vous sçavez qui leur convient ; & faisant signe de la main, il leur commanda de s'en aller. Après qu'ils furent partis, il enterra le corps, & éleva de la terre au-dessus suivant la coûtume. Le lendemain il prit la tunique que saint Paul s'étoit fait lui-même de feüilles de palmier entrelassées comme dans les corbeilles : il retourna à son monastere avec cette riche succession, & raconta tout par ordre à ses disciples. Il se revêtit toujours depuis de la tunique de saint Paul aux jours solemnels de pâque & de la pentecôte.

Matth. x. 29.

XVII. Miracles de saint Hilarion.

Vit. S. Hil. c. 19.

Saint Antoine recevoit aussi une grande consolation par les nouvelles qu'il apprenoit de tems en tems de saint Hilarion. Il lui écrivoit & recevoit volontiers de ses lettres ; & quand il venoit à lui des malades du côté de la Syrie : Pourquoi, disoit-il, vous êtes-vous fatiguez à venir si loin, puisque vous avez là mon fils Hilarion ? Saint Hilarion commença à faire des miracles, après qu'il eut été vingt-deux ans dans le désert ; c'est-à-dire, vers l'an 329. Un des premiers fut la guerison miraculeuse des trois fils d'Elpide, qui fut depuis préfet du prétoire. Il revenoit de voir saint Antoine avec eux & avec sa femme Aristenete Chrétienne, & illustre pour sa vertu : à Gaze ses enfans furent saisis d'une fiévre double-tierce, si violente, que les medecins en desesperoient. La mere affligée vint trouver le Saint dans son désert, montée sur un âne & accompagnée de quelques femmes & de quelques eunuques. Quoiqu'il eût fait résolution de n'en-

Sup. liv. x. *n.* 9.

c. 8.

trer dans aucun lieu habité, elle le pressa tant qu'il vint à Gaze ; & s'étant approché des lits de ces trois enfans, il invoqua Jesus-Christ aussi-tôt : il sortit de ces corps brûlans une sueur si abondante qu'ils paroissoient trois fontaines : ils prirent de la nourriture, ils reconnurent leur mere, benirent Dieu & baiserent les mains du Saint. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les peuples de Syrie & d'Egypte venoient à l'envi voir Hilarion : plusieurs se firent chrétiens, & plusieurs embrasserent la vie monastique. Il n'y avoit point encore de monasteres en Palestine & en Syrie : saint Hilarion en fut le fondateur, comme saint Antoine de ceux d'Egypte. AN. 341.

Saint Hilarion rendit la vûë à une femme du bourg de Facidia près de Rinocorure en Egypte : elle étoit aveugle depuis dix ans, & avoit dépensé tout son bien à se faire traiter. Si vous l'aviez donné aux pauvres, lui dit-il, Jesus-Christ le vrai medecin vous auroit guérie : il lui cracha sur les yeux & les guérit. Il délivra plusieurs possedez : entre autres un nommé Orion tourmenté par une légion de démons. Etant guéri il vint au monastere avec sa femme & ses enfans, apportant de grands présens. N'aviez-vous pas lu, dit le Saint, ce qui arriva à Giezi & à Simon ? à l'un pour avoir voulu vendre la grace du Saint-Esprit : à l'autre pour avoir voulu l'acheter ? Et comme Orion lui disoit en pleurant : Prenez & le donnez aux pauvres ; il répondit : Vous pouvez mieux distribuer votre bien, vous qui allez par les villes & qui connoissez les pauvres. Pourquoi desirerois-je le bien d'autrui, après avoir quitté le mien ? le nom des pauvres est souvent un prétexte d'avarice : la charité est sans artifice :

c. 10.
c. 13.
4. Reg. v. 20. 27.
Act. VIII. 18.

AN. 341. on ne peut mieux donner qu'en ne gardant rien pour ſoi. Orion demeuroit triſte couché ſur le ſable : ſaint Hilarion lui dit : Ne vous affligez point, mon fils ; ce que je fais, je le fais pour vous & pour moi : ſi je prens ceci j'offenſerai Dieu, & la légion des démons rentrera en vous.

c. 15. Un citoyen de Majume nommé Italicus, qui étoit chrétien, nourriſſoit des chevaux pour courir dans le cirque, contre un duumvir de Gaze adorateur de Marnas : c'étoit le nom de l'idole de Gaze, qui ſignifie en ſyriaque, ſeigneur des hommes. Italicus ſachant que ſon adverſaire uſoit de malefices pour arrêter ſes chevaux, vint à ſaint Hilarion lui demander du ſecours. Le vénérable vieillard trouva ridicule d'employer des prieres pour un ſujet ſi frivole, & lui dit, en ſouriant : Que ne donnez-vous plutôt aux pauvres le prix de vos chevaux pour le ſalut de votre ame ? Italicus répondit que c'étoit une charge publique à laquelle il étoit forcé : qu'étant chrétien il ne pouvoit uſer d'art magique, & avoit recours à un ſerviteur de Jeſus-Chriſt contre les habitans de Gaze ennemis de Dieu, qui inſultoient à l'égliſe. A la priere des freres, ſaint Hilarion fit emplir d'eau une coupe de terre dans laquelle il bûvoit, & la lui donna. Italicus en arroſa l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot & les barrieres. Le peuple étoit dans une grande attente : car ſon adverſaire avoit publié la choſe pour s'en mocquer. Le ſignal donné, les chevaux d'Italicus ſembloient voler, les autres ſembloient avoir des entraves : il s'éleve de grands cris, & les payens mêmes diſoient : Marnas eſt vaincu par J.C. Les vaincus demandoient en furie qu'on leur livrât Hilarion le magicien des chrétiens pour

Boch. Chan. lib. 11. c. 12. p. 824.

pour les punir : mais plusieurs infideles se convertirent. AN. 341.
Le saint délivra aussi une fille de Gaze, qu'un jeune homme avoit renduë amoureuse, par des paroles & des figures monstrueuses gravées sur une lame de cuivre, qu'il avoit mise sous le seuil de sa porte avec une tresse de fil. Le démon prétendoit être attaché par ces charmes : mais saint Hilarion délivra la fille, sans vouloir que l'on cherchât ni le jeune homme, ni les marques du sortilége, disant qu'il ne falloit pas qu'il parût nécessaire de rompre le charme pour chasser le démon, ni ajouter foi à ses paroles toujours trompeuses.

La réputation de saint Hilarion s'étendit si loin, c. 17. qu'un garde de l'empereur Constantius du nombre de ceux que l'on nommoit Candidats, à cause de l'habit blanc qu'ils portoient, vint aussi le trouver pour être délivré d'un démon, qui le tourmentoit dès l'enfance. L'empereur lui donna des voitures publiques & des lettres pour le consulaire de Palestine; ainsi il arriva à Gaze avec une grande suite : car ces gardes, qui servoient auprès de la personne du prince, tenoient un rang considérable. Il s'adressa au décurion du lieu; & demanda où demeuroit le moine Hilarion. Ils l'y menerent, & pour lui faire honneur, & pour appaiser le Saint, qu'ils avoient maltraité; car ils craignoient que l'empereur n'eût envoyé ces officiers pour les en punir. Le saint vieillard se promenoit sur le sable, récitant des pseaumes. Il s'arrêta quand il vit venir cette grande troupe, les salua tous & leur donna sa bénédiction de la main. Une heure après il congédia tous les autres, ne retenant que le candidat avec ses esclaves & les officiers qui l'accom-

AN. 341. pagnoient. Car à ſon viſage & à ſes yeux il avoit reconnu ce qui l'amenoit. Il étoit de la nation des Francs : on le voyoit à la blancheur de ſon teint, & à ſes cheveux blonds : il ne ſavoit point d'autre langue que le latin, & ſa langue naturelle qui étoit la germanique. Le Saint l'interrogea en ſyriaque : auſſitôt il fut élevé, enſorte qu'il touchoit à peine des pieds à la terre, & criant effroyablement, il répondit en ſyriaque ſelon l'idiome de Paleſtine, prononçant parfaitement avec l'accent & les aſpirations. Le ſaint l'interrogea auſſi en grec, pour le faire entendre à ſes interprêtes qui ne ſavoient que cette langue & la latine. Le démon déclara comment il étoit entré, & prétendoit y avoir été forcé par des opérations magiques. Saint Hilarion dit : Je ne me ſoucie pas comment tu es entré, mais au nom de N. S. J. C. je te commande de ſortir. Le Franc étant guéri, lui offrit par ſimplicité dix livres d'or ; & ſaint Hilarion lui fit préſent d'un pain d'orge, en lui diſant que ceux qui ſe nourriſſoient ainſi, comptoient l'or pour de la bouë.

XVIII. Viſite de ſaint Hilarion.

Son exemple ayant produit une multitude innombrable de monaſteres dans toute la Paleſtine, il les viſitoit à certains jours avant la vendange : car ces moines avoient des vignes qu'ils cultivoient. Tous les freres ſe joignoient à lui pour l'accompagner dans cette viſite, portant leur proviſion, & ils s'aſſembloient quelquefois juſques à deux mille. Mais avec le temps chaque bourgade offroit volontiers aux moines de ſon voiſinage des vivres pour ces ſaints hôtes. Saint Hilarion ne manquoit à viſiter aucun des freres, quelque peu conſidérable qu'il fût ; & dreſſoit un mémoire de

c. 19.
c. 21.
c. 20.

sa visite, marquant les lieux où il devoit loger, & ceux où il ne faisoit que passer. Dans une de ces visites, il vint à Eleuse en Idumée, le jour que tout le peuple étoit assemblé dans le temple de Venus pour célébrer sa fête : car les Sarrasins adoroient cette déesse, à cause de la planete qui en porte le nom. Comme saint Hilarion avoit délivré plusieurs possédez de cette nation, quand ils sçûrent qu'il passoit par-là, ils vinrent au-devant par troupes, avec leurs femmes & leurs enfans, baissant la tête & criant *Barec*, c'est-à-dire en syriaque, bénissez. Il les reçut avec douceur & humilité, les conjurant d'adorer Dieu plutôt que des pierres. En même-tems il regardoit le ciel, fondant en larmes, & leur promettoit de les venir voir souvent, s'ils croyoient en Jesus-Christ. Ils ne le laisserent point aller, qu'il ne leur eût tracé le plan d'une église, & que leur sacrificateur, couronné comme il étoit, n'eût été fait catéchumene.

AN. 341.

XIX.
Lettre de saint Athanase aux orthodoxes.

Athan. tom. I. *p.* 943.

Jud. XIX. 29.

Cependant saint Athanase écrivit une lettre circulaire à tous les évêques orthodoxes, pour les instruire de ce qui s'étoit passé dans l'intrusion de Gregoire. Il la commence par l'histoire de ce Levite, dont la femme étant morte des outrages qu'elle avoit soufferts, il la coupa en douze piéces, qu'il envoya à chacune des tribus d'Israël. Il compare la persécution présente à ce désastre, & exhorte tous les évêques à se réunir en cette occasion pour secourir l'église, & pour empêcher la corruption de la discipline & de la foi. Car, dit-il, l'une & l'autre est en danger, si Dieu ne se sert promptement de vous pour punir ces crimes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les canons ont été donnez aux églises, nous les avons reçus par une sage & ferme

AN. 341. tradition de nos peres. La foi n'a pas commencé maintenant, elle nous eſt venuë du Seigneur par ſes diſciples. De peur donc que ce qui s'eſt conſervé dans les égliſes depuis le commencement juſques à nous ne périſſe en nos jours, & que l'on ne nous demande compte de ce qui nous a été confié; excitez-vous, mes freres, comme étant les diſpenſateurs des myſteres de Dieu, & voyant votre bien pillé par des étrangers. Vous en apprendrez davantage de ceux qui vous rendront cette lettre : mais je ne puis m'empêcher de vous le marquer en abrégé, afin que vous voyiez qu'il n'eſt jamais rien arrivé de ſemblable dans l'égliſe depuis l'aſcenſion du Sauveur.

Il vient à l'intruſion de Gregoire, qu'il dit avoir été envoyé aux Ariens par les Euſebiens, ou plûtôt par Euſebe même. Il montre combien ſon ordination eſt irréguliere, en diſant : S'il y avoit quelque plainte contre moi, il falloit ſelon les canons & la parole de S. Paul, que le peuple fût aſſemblé avec l'eſprit des ordinateurs, & la puiſſance de N. S. J. C. que toutes choſes fuſſent examinées, & faites régulierement en préſence du peuple & du clergé, qui demanderoit un évêque, & non pas qu'un homme vînt de dehors, comme ayant acheté le nom d'évêque, ſe jetter lui-même par force & par l'autorité des juges ſéculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le connoiſſent, & ne ſavent rien de ce qui s'eſt paſſé. Ce ſeroit anéantir les canons, & donner aux payens lieu de ſoupçonner que les ordinations ſe font, non ſelon une loi divine, mais par brigue & par autorité. Il décrit enſuite l'entrée de Gregoire, & les violences qui s'y commirent : comme lui-même fut

p. 944. D.

1. Cor. v. 4.

obligé de s'enfuir pour sauver sa vie ; la persécution que l'on fit au clergé & au peuple pour les obliger à communiquer avec Gregoire ; puis il ajoûte : AN. 341.

Gregoire est donc Arien & envoyé par les Ariens : car personne qu'eux ne l'a demandé. C'est pourquoi comme mercenaire & étranger, il traite cruellement le peuple catholique, par le moyen du gouverneur. Vous savez que les Eusebiens avoient auparavant ordonné Piste pour les Ariens ; & qu'après que je vous en eus écrit, il fut rejetté & anathématisé justement par tous tant que vous êtes d'évêques catholiques : c'est pour cela qu'ils ont maintenant envoyé Gregoire aux mêmes Ariens. Et de peur de recevoir encore un affront par les lettres que nous écrirons contre eux, ils ont employé contre nous la puissance séculiere, afin qu'étant maîtres des églises, ils semblent éviter le soupçon de l'Arianisme. Mais ils s'y sont encore trompez : car personne ne s'est joint à Gregoire, sinon les hérétiques, ceux qui pour leurs crimes ont été chassez de l'église, ou ceux qui dissimulent par la crainte du gouverneur. C'est une piéce que les Eusebiens méditent & composent depuis long-tems. p. 948. D. Sup. n. 4.

Ensuite il les excite ainsi à s'animer pour la cause commune : Tandis que vous êtes assis dans l'église, dit-il, avec le peuple assemblé sans aucune plainte contre vous : si quelqu'un venoit tout d'un coup avec un ordre de l'empereur pour prendre votre place, ne le trouveriez-vous pas mauvais ? n'en demanderiez-vous pas justice ? Vous devez donc être indignez de ces excès, de peur que si on les dissimule, le mal ne passe bien-tôt aux autres églises ; & que la charge d'enseigner parmi nous ne soit plus qu'une marchan-

AN. 341.

p. 950. A.

dise & une affaire temporelle. Et ensuite : Si dès l'année derniere, avant que tout ceci fût arrivé, nos freres de Rome ont demandé un concile pour faire justice de ce qui s'étoit passé auparavant ; combien devez-vous être plus indignez pour tant de nouveaux excès ? Il finit sa lettre en priant les évêques de ne point recevoir celles de Gregoire, s'il leur écrit ; mais de les déchirer, & de traiter avec mépris ceux qui les apporteront, comme des impies & des ministres d'iniquité. Si même il ose vous écrire, dit-il, selon la formule pacifique ; c'est-à-dire, non comme évêque, mais comme simple fidele, ne recevez pas ses lettres : car ceux qui s'en chargent, ne le font que par la crainte du gouverneur. Ne vous laissez pas non plus prévenir de ce que les Eusebiens pourroient vous écrire en sa faveur. Au reste Gregoire ne peut nier qu'il ne soit Arien : puisqu'Ammon qui souscrit ses lettres a été chassé de l'église il y a long-tems, par le bienheureux Alexandre, principalement pour son impiété. Je vous prie par toutes sortes de raisons de me faire réponse, & de condamner les impies, afin que notre clergé & notre peuple se réjouissent de votre union, & que les coupables soient excitez à penitence.

XX. S. Athanase à Rome.

Athan. ap. 1. p. 677. D. 678. A.

Mart. 7. Oct.

Pagi. an. 336.

Saint Athanase étant arrivé à Rome y fut bien reçû par plusieurs personnes considérables, entre autres, par Eutropia, tante des empereurs, par Abuterius & Sperantius, & par le pape Jules, qui rendoit depuis graces à Dieu de lui avoir fait connoître un si grand homme. Il avoit succédé au pape Marc, qui étoit mort le septiéme d'Octobre 336. Le saint siége vaqua quatre mois, & Jules fut élû le dix-huitiéme de Jan-

vier 337. en sorte qu'il gouvernoit l'église Romaine depuis quatre ans. Saint Athanase laissa à l'église le soin de ses affaires : sa principale occupation étoit d'assister aux divins offices. Il avoit amené avec lui quelques moines, entre autres, Ammonius & Isidore. Ammonius étoit si peu curieux, qu'il n'alla voir aucun des bâtimens magnifiques de Rome, & ne visita que l'église de saint Pierre & de saint Paul. Depuis comme on le traînoit par force pour le faire évêque, il s'enfuit, & se coupa l'oreille gauche, afin d'éviter l'ordination par cette difformité. Isidore étoit très-sçavant dans les saintes écritures, & très-éclairé dans les choses de Dieu : sa douceur extrême le faisoit respecter, même des payens. Il fut depuis prêtre & superieur de l'hôpital d'Alexandrie, & vécut quatre-vingts-cinq ans. Il pouvoit en avoir vingt-trois quand il vint à Rome. Saint Athanase commença à y faire connoître la profession monastique, principalement par l'écrit qu'il avoit composé de la vie de saint Antoine, quoique ce saint vécût encore. Jusques-là cette profession étoit méprisée comme nouvelle : elle étoit même inconnue aux dames Romaines : Marcelle fut la premiere qui l'embrassa, sans toutefois sortir de Rome. Saint Athanase y demeura dix-huit mois, attendant inutilement les Eusebiens.

AN. 341.

Ibid. p. 675. D.

Socr. IV. hist. c. 23. sub. fine.

Pall. Lausiac. c. 12.

Epist. Jul. ap. Athan. p. 748. B.

Hier. epist. 16. ad. Princip. c. 3.

Cependant le pape Jules leur écrivit, pour les inviter à venir à Rome au concile, que leurs deputez avoient demandé : il leur marquoit un certain jour auquel ils devoient venir, s'ils ne vouloient se rendre suspects ; sa lettre n'étoit adressée qu'à ceux qui lui avoient écrit par Martyrius & Hesychius, & elle étoit seulement en son nom, quoiqu'il fût bien assûré que

Ap. 2. p. 739. ad. Solit. p. 816.

Sozom. VIII. c. 13.

AN. 341. tous les évêques d'Italie & des provinces voisines étoient du même avis. Il envoya cette lettre par deux de ses prêtres, Elpidius & Philoxene, qui trouverent encore les Eusebiens à Antioche. Ceux-ci furent extrêmement surpris d'apprendre qu'Athanase étoit à Rome; car ils ne s'attendoient pas qu'il y dût aller. D'ailleurs ils comprirent que ce concile de Rome seroit un jugement vraiement ecclésiastique, qu'il n'y auroit ni comte ni soldats aux portes, ni ordres de l'empereur. Ainsi la peur & le reproche de leur conscience les empêcha d'y aller: ils retinrent les prêtres envoyez par le pape, même au-delà du terme prescrit; & cependant ils dresserent une quatriéme confession de foi, quelques mois après les précédentes, où ils ne mirent rien expressément que de catholique, mais ils supprimerent le mot de consubstantiel, quoiqu'ils semblent n'avoir fait cette formule, que pour se purger du soupçon d'Arianisme comme la premiere.

Athan. de Syn. p. 894. 895.

Marcel d'Ancyre qui venoit d'être condamné à Antioche, se rendit aussi à Rome; & le pape ne fit pas de difficulté de communiquer avec lui, parce que sa foi s'étoit fait connoître au concile de Nicée contre les Ariens. Il demeura quinze mois à Rome, attendant inutilement ses adversaires. Outre Athanase & Marcel, plusieurs évêques de Thrace, de Syrie, de Phenicie, de Palestine, & des prêtres d'Alexandrie, & d'autres lieux, se rendirent aussi à Rome. Entre ces évêques, on nomme Asclepas de Gaze, & Lucius d'Andrinople, persécutez & chassez de leurs siéges par la faction des Ariens. Tous les évêques opprimez avoient recours au pape, parce que la dignité &

Athan. ad Solit. p. 813. A. Marcell. l. ap. Epiph. hær. 72. n. 2. Epist. Jul. ap. Athan. p. 751. A.

Socr. II. c. 15.

& la prérogative de son siége lui donnoit droit de prendre soin de toutes les églises. C'est ainsi qu'en parlent Socrate & Sozomene, auteurs Grecs, & par conséquent non suspects de flatter l'église Romaine.

An. 341.

Socr. III. c. 8.

XXI. Saint Paul retabli à C.P. & rechassé.

Epiph. hær. 69. n. 4.

Socr. II. c. 12.

Sozom. III. c. 7.

Eusebe de C. P. ne survécut pas long-tems au concile d'Antioche ; & il devoit être dans une extrême vieillesse, s'il étoit déja vieux quand l'Arianisme commença, vingt ans auparavant. Le parti des Ariens ne mourut pas avec lui : ceux qui lui aidoient à le soûtenir, se mirent à la tête ; sçavoir, Théognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Ursace de Singidon, & Valens de Murse dans la haute Pannonie. Après la mort d'Eusebe, le peuple catholique de C. P. rétablit Paul dans son siége, dont il avoit été injustement chassé ; mais les Ariens conduits par Théognis & Theodore, ordonnerent Macedonius dans une autre église. Le peuple des deux partis s'échauffa tellement, qu'il en vint à la sedition, & à une espece de guerre civile : il y avoit continuellement des combats, & plusieurs personnes y périrent.

Socr. II. c. 13.

Ce désordre vint aux oreilles de l'empereur Constantius, qui étoit encore à Antioche ; & comme il envoyoit en Thrace Hermogene, Maître de la milice, il lui donna ordre en passant de chasser Paul. Hermogene étant arrivé à Constantinople, la mit tout en trouble, voulant exécuter cet ordre par violence : le peuple se soûleva, & se mit en devoir de défendre son évêque. Et comme Hermogene insistoit pour l'enlever à main armée, la multitude irritée, comme il arrive en ces occasions, s'emporta contre lui avec fureur, brûla sa maison, le tua lui-même, & le traîna

AN. 342.

Litan. Basilic. p. 328.

par la ville. Ce désordre arriva sous le consulat des deux empereurs, qui étoit le troisiéme de Constantius, & le second de Constant; c'est-à-dire, l'an 342. Constantius ayant appris le meurtre d'Hermogene, monta à cheval, partit d'Antioche, & vint à C. P. avec une extrême diligence, nonobstant les neiges & les pluies : ce qui montre que c'étoit l'hiver. Il ne fit mourir personne; mais se laissant fléchir aux larmes du peuple qui vint au-devant de lui, & aux prieres du sénat, il se contenta pour punir le peuple, de lui ôter la moitié du bled que l'empereur son pere lui faisoit donner gratuitement, & qui venoit d'Alexandrie; c'est-à-dire, quarante mille mesures, au lieu de quatre-vingt mille. Mais il chassa Paul de la ville, sans toutefois confirmer l'élection de Macedonius, étant mal content de ce qu'on l'avoit ordonné sans son consentement; & le regardant, aussi-bien que Paul, comme la cause de la sédition. Il le laissa seulement comme il étoit, souffrant qu'il tînt ses assemblées dans l'église où il avoit été ordonné, & s'en retourna à Antioche.

XXII. Concile de Rome.

Athan. apol. p. 744. D.

Epist. Jul.

Ibid. p. 740. &c.

Les Eusebiens y étoient encore assemblez : car la mort d'Eusebe n'empêcha pas qu'on ne les nommât long-tems ainsi; & ils y retenoient toujours les légats du pape, Elpidius & Philoxene. Enfin ils les renvoyerent au mois de Janvier avec une lettre par laquelle ils s'excusoient d'aller à Rome pour se trouver au concile, sous prétexte de la guerre de Perse, de la longueur du chemin, & de la briéveté du terme prescrit; se plaignant de la convocation de ce concile, comme injurieuse à ceux qui avoient déja été tenus pour les mêmes causes; c'est-à-dire, à celui de Tyr

contre ſaint Athanaſe, celui de C. P. contre Marcel d'Ancyre, & les autres ſemblables. Ils ſe plaignoient auſſi que le pape eût reçû à ſa communion ces deux évêques, qu'ils prétendoient condamnez. Ils reconnoiſſoient la primauté de l'égliſe Romaine : mais en remarquant que l'évangile avoit commencé en Orient. Ils ſoûtenoient que le pouvoir des évêques étoit égal, & ne ſe devoit pas regler par la grandeur des villes. Tout le ſtile de cette lettre étoit artificieux & mocqueur: plein de contention & d'oſtentation d'une vaine éloquence. Elpidius & Philoxene apporterent cette lettre, & revinrent à Rome affligez de ce qu'ils avoient vû à Antioche, & de ce qu'ils avoient appris des violences commiſes à Alexandrie. AN. 342.

Le pape Jules ayant reçu la lettre des Orientaux, & l'ayant lûe avec une ſérieuſe reflexion, la garda pardevers lui ſans la faire voir; eſperant toujours que quelqu'un viendroit de leur part, & qu'il ne ſeroit pas obligé de la publier; car il ſçavoit combien elle affligeroit pluſieurs perſonnes qui étoient à Rome. Enfin, quand il fut aſſûré que les Orientaux ne viendroient point, il aſſembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cauſe de ſaint Athanaſe & des autres qui s'étoient venus plaindre des Euſebiens. On dit que ſaint Paul de C. P. y étoit auſſi venu ayant été chaſſé par l'empereur. Le concile ſe tint à Rome dans l'égliſe où le prêtre Viton avoit accoutumé d'aſſembler le peuple, c'eſt-à-dire, dont il étoit curé, comme nous dirions aujourd'hui : or ce prêtre avoit été un des légats du pape ſaint Silveſtre au concile de Nicée.

Athan. ad ſolit. p. 818. A.
Socr. II. c.
Sozom. III. c.
Athan. ap. p. 739. C.

La cauſe de ſaint Athanaſe fut examinée de nou-

AN. 342. veau dans ce concile. On approuva la conduite du pape à l'égard des Eusebiens, la lettre qu'il leur avoit écrite par Elpidius & Philoxene, & la patience avec laquelle il les avoit attendus. Leur refus de venir au concile, après que leurs députez l'avoient demandé, les rendit suspects : & leur lettre étant lûe publiquement, tout le monde en fut si étonné, qu'à peine pouvoit-on croire qu'ils l'eussent écrite : tant elle parut éloignée de l'esprit de sincérité & de charité qui regnoit dans les personnes ecclesiastiques. Au contraire on eut grand égard à la lettre du concile tenu deux ans auparavant à Alexandrie, où saint Athanase étoit justifié par le témoignage de cent évêques. Plusieurs autres évêques, plusieurs prêtres, & plusieurs diacres de la Mareote & d'ailleurs étoient venus à Rome pour défendre saint Athanase. Ils représentoient d'une maniere touchante les violences des Eusebiens, & particulierement les dernieres exercées à l'occasion de Gregoire ; & rapportoient les lettres des évêques & des prêtres d'Egypte, qui se plaignoient qu'on les avoit empêchez de venir au concile : c'étoit des préjugez bien favorables pour saint Athanase.

Sup. n. 8.

Dans le fonds, on ne voyoit aucune preuve des accusations formées contre lui. Arsene qu'on l'accusoit d'avoir tué, étoit vivant : il n'y avoit eu ni autel renversé, ni calice brisé chez Ischyras, comme il paroissoit par sa propre reconnoissance, & par les informations que les accusateurs eux-mêmes avoient faites dans la Mareote, qu'ils avoient envoyées au pape ; & dont la nullité étoit évidente à la seule lecture. Ainsi la procédure du concile de Tyr sur lequel

celui d'Antioche étoit fondé, fut trouvée entierement injuste & irréguliere ; & saint Athanase fut déclaré innocent & confirmé dans la communion de l'église comme évêque légitime. An. 342.

XXIII. Profession de foi de Marcel d'Ancyre.

Epiph. hær. 72. n. 2.

Epist. Jul. ap. Athan. apol. 2. p. 750. B.

On examina aussi la cause de Marcel d'Ancyre, & on lut apparemment dans ce concile un mémoire en forme de lettre, qu'il avoit adressé au pape, pour satisfaire à la demande qu'il lui avoit faite d'expliquer sa foi. Le mémoire étoit conçu en ces termes : A mon très-saint collegue Jules, salut en J. C. Puisque quelques-uns de ceux qui ont été condamnez pour leurs erreurs contre la foi, & que j'ai convaincus dans le concile de Nicée, ont osé en récriminant écrire à votre sainteté comme si j'avois moi-même des sentimens contraires à ceux de l'église : j'ai cru nécessaire de venir à Rome & de vous prier de les mander : afin que je pusse les convaincre en leur présence, que ce qu'ils ont écrit contre moi est faux, qu'ils persistent encore dans leur ancienne erreur, & qu'ils ont fait des entreprises étranges contre les églises & contre nous qui les gouvernons. Mais puisqu'ils n'ont pas voulu venir, quoique vous leur ayez envoyé des prêtres, & que je sois demeuré à Rome quinze mois entiers : j'ai crû nécessaire avant que d'en partir, de vous donner ma profession de foi écrite de ma propre main en toute vérité, comme je l'ai apprise dans les écritures divines ; & de vous représenter les mauvais discours dont ils se servent pour séduire leurs auditeurs.

Ensuite il les accuse de dire que N. S. J. C. n'est pas le véritable verbe de Dieu : mais qu'il y a un autre verbe, une autre sagesse, une autre vertu ; par qui ayant été fait il a été nommé verbe, sagesse &

AN. 342. vertu. C'eſt pourquoi ils lui attribuoient une autre hypoſtaſe, différente de celle du Pere. Ils diſoient que le Pere préexiſtoit au Fils ; & ne le reconnoiſſoient être de Dieu que comme toutes les autres choſes. Qu'il y avoit un temps auquel il n'étoit pas ; qu'il eſt créature & ouvrage. Pour moi, dit-il, je croi un Dieu & ſon Fils unique le verbe, toujours coexiſtant au pere : qui n'a jamais commencé d'être : qui eſt véritablement de Dieu : non créé, non fait : mais toujours exiſtant & toujours regnant avec Dieu le Pere. C'eſt le Fils, la vertu, la ſageſſe : le propre & véritable verbe de Dieu, N. S. J. C. Et enſuite : Nous avons appris par les ſainte écritures, que la divinité du Pere & du Fils eſt indiviſible. Car ſi quelqu'un ſépare le Fils, c'eſt-à-dire, le verbe, d'avec le Dieu tout-puiſſant : il faut ou qu'il croye qu'il y a deux Dieux, ce qui eſt éloigné de la vraie doctrine : ou qu'il confeſſe que le verbe n'eſt pas Dieu : ce qui n'eſt pas moins éloigné de la foi catholique ; puiſque l'évangeliſte dit : Et le verbe étoit Dieu. Pour moi j'ai appris certainement que le Fils eſt la vertu du Pere, inſéparable & indiviſible. Car J. C. lui-même dit : Le Pere eſt en moi, & je ſuis dans le Pere. Et encore : Le pere & moi nous ſommes un. Et encore : Qui me voit, voit le Pere. C'eſt la foi que j'ai priſe dans les ſaintes écritures, & que j'ai reçûe de nos peres ſpirituels. Je la prêche dans l'égliſe de Dieu ; je vous la donne maintenant par écrit, j'en garde autant pardevers moi ; & je vous prie d'en inſerer la copie dans la lettre que vous écrirez aux évêques : de peur que quelques-uns de ceux qui ne me connoiſſent pas bien, ne ſe trompent en ajoutant foi à ce que mes calomniateurs ont

Ibid. n. 3.

Jo. I.

Jo. XIV. 10.

Jo. X. 30.

Jo. XIV. 9.

écrit. Tel fut le mémoire de Marcel d'Ancyre.

Le concile en fut fatisfait : il déclara Athanafe, Marcel & Afclepas innocens, mal condamnez & mal dépofez. Il y a apparence qu'il rétablit auffi les autres évêques qui étoient venus fe plaindre ; & de l'avis de tous, le pape Jules écrivit aux Orientaux en ces termes : Jules à Danius, à Flaccille, à Narciffe, à Eufebe, à Maris, à Macedonius, à Theodore, & aux autres qui nous ont écrit d'Antioche avec eux, nos chers freres en notre Seigneur, falut. Danius ou Dianée, qui eft ici nommé le premier, étoit évêque de Céfarée en Cappadoce : Eufebe eft apparamment celui d'Emefe. Après ce titre, la lettre commence ainfi : J'ai lû la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius & Philoxene ; & je me fuis étonné que vous ayant écrit avec charité & dans la fincérité de mon cœur, vous m'ayez répondu d'un ftile fi peu convenable, qui ne refpire que la contention, & fait paroître du fafte & de la vanité. Ces manieres font éloignées de la foi chrétienne. Puifque je vous avois écrit avec charité, il falloit répondre de même, & non pas avec un efprit de difpute. Car n'étoit-ce pas une marque de charité de vous avoir envoyé des prêtres, pour compatir aux affligez ; & d'avoir exhorté ceux qui m'avoient écrit, à venir pour régler promptement toutes chofes, pour faire ceffer les fouffrances de nos freres, & les plaintes que l'on faifoit contre vous ?

Et enfuite : Si celui qui a dicté votre lettre, a cherché la gloire de l'éloquence, ce motif conviendroit mieux à d'autres. Dans les affaires eccléfiaftiques, il ne s'agit pas d'oftentation de paroles, mais de canons apoftoliques, & du foin de ne fcandalifer perfonne.

AN. 342.

XXIV. Lettre du pape Jules.

Ap. Athan. apol. 2. p. 739. & tom. 2. Concil. p. 493.

Sozom. III. c. 5.

Ibid. c. 6.

p. 740. C.

AN. 342. Que si la cause de votre lettre est le chagrin & l'animosité que quelques petits esprits ont conçû les uns contre les autres, il ne falloit pas que le soleil se couchât sur leur colere, ou du moins qu'elle fût poussée jusques à la montrer par écrit. Car enfin, quel sujet vous en ai-je donné par ma lettre? Est-ce parce que je vous ai invitez à un concile? Vous deviez plûtôt vous en réjouir. Ceux qui se tiennent assurez de leur conduite, ne trouvent pas mauvais qu'elle soit examinée par d'autres; ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuste. C'est pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les décrets d'un concile fussent examinez dans un autre; afin que les juges ayant devant les yeux le jugement qui pourra suivre, soient plus exacts dans l'examen des affaires; & que les parties ne croyent pas avoir été jugées par passion. Vous ne pouvez honnêtement rejetter cette regle: car ce qui a une fois passé en coutume dans l'église, & qui est confirmé par des conciles, ne doit pas être aboli par un petit nombre.

Il leur représente ensuite combien ils sont déraisonnables, de se plaindre d'avoir été invitez à ce concile, qui avoit été demandé par leurs propres députez, le prêtre Macaire, & les diacres Martyrius & Hesychius, se trouvant confondus par les députez de S. Athanase. De-là il passe à une autre plainte. Chaque concile, disoient les Eusebiens, doit avoir une autorité inébranlable; & c'est deshonorer le juge, que de faire examiner par d'autres son jugement; ce qu'ils disoient principalement pour soutenir leurs conciles de Tyr & de Constantinople. A quoi Jules répond ainsi: Voyez, mes chers freres, qui sont ceux qui deshonorent

Sup. n. 4. p. 742. A.

AN. 342.

deshonorent un concile, & qui renversent les jugemens déja prononcez. Et pour ne charger personne en particulier, je me contente de ce qui vient d'être fait, & que l'on ne peut oüir sans horreur. Les Ariens qu'Alexandre l'évêque d'Alexandrie d'heureuse mémoire avoit chassez, qui avoient été non-seulement excommuniez en chaque ville; mais anathématisez par tout le concile de Nicée; & dont le crime étoit si grand, puisqu'ils n'attaquoient pas un homme, mais Jesus-Christ même, le Fils du Dieu vivant: on dit que ces Ariens rejettez & notez par toute l'église, sont maintenant reçus. Je ne croi pas que vous-mêmes le puissiez apprendre sans indignation. Il ajoute ensuite que Gregoire, prétendu évêque d'Alexandrie, lui a envoyé à Rome Carponas, & d'autres Ariens notez, & que leurs propres députez Macaire, Martyrius & Hesychius, l'ont voulu obliger d'écrire à Piste, qu'ils avoient nommé évêque d'Alexandrie avant Gregoire. Qui sont donc, dit-il, ceux qui deshonorent les conciles? ne sont-ce pas ceux qui ne comprent pour rien les suffrages de trois cens évêques? Car l'hérésie des Ariens a été condamnée & proscrite par tous les évêques du monde: mais Athanase & Marcel en ont plusieurs qui parlent & qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avoit résisté aux Ariens dans le concile de Nicée; qu'Athanase n'avoit pas même été condamné dans le concile de Tyr, & qu'il n'étoit pas présent dans la Mareote, où l'on prétend avoir fait des procedures contre lui. Or vous savez, mes chers freres, que ce qui est fait en l'absence d'une des parties, est nul & suspect. Nonobstant tout cela, pour connoître plus

p. 743. B.
Sup. n. 4.

AN. 342. exactement la vérité, & ne recevoir de préjugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur, nous les avons tous invitez à venir, afin de tout examiner dans un concile, & ne pas condamner l'innocent, ou absoudre le coupable.

Il ne faut pas s'étonner que le pape écrivant aux Eusebiens, leur parle des Ariens, comme d'hérétiques abominables, & rejettez de tout le monde : ils n'osoient le nier ouvertement ; & quoique tout l'effort de leur cabale ne tendît qu'à rétablir cette hérésie, ou plûtôt à la maintenir, ils se gardoient bien de le dire, ni d'avouer qu'ils fussent Ariens. On le voit par la premiere profession de foi qu'ils donnerent à Antioche lors de la dédicace. Ils ne faisoient paroître en ce tems-là autre dessein que de faire condamner Athanase, Marcel & leurs autres ennemis, & les empêcher de rentrer dans leurs siéges.

Les Eusebiens pour relever l'autorité des conciles, avoient allégué les exemples de ceux qui condamnerent Novat & Paul de Samosate. Le Pape répond que ces exemples confirment l'autorité du concile de Nicée, & que les Ariens qu'il a condamnez, ne sont pas moins hérétiques que les Novatiens & les Paulianistes. Il leur reproche un autre attentat contre le concile de Nicée, les translations d'évêques ; & retourne contr'eux pour les confondre, ce qu'ils avoient avancé pour affoiblir l'autorité de l'église Romaine. Si vous croyez véritablement, dit-il, que la dignité épiscopale est égale partout : & si, comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes ; il falloit que celui à qui on en avoit confié une petite y demeurât, sans passer à

celle dont il n'eſt pas chargé, ni mépriſer celle qu'il a reçûe de Dieu, & Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes. AN. 342.

Ils ſe plaignoient de la briéveté du terme, qu'il leur avoit donné pour venir au concile : il montre que ce n'eſt qu'un prétexte, puiſqu'ils ne ſe ſont pas même mis en chemin, & qu'ils ont retenu ſes prêtres juſques au mois de Janvier : c'eſt donc ſeulement une preuve qu'ils ſe défioient de leur cauſe. Ils ſe plaignoient encore qu'il n'avoit écrit qu'à Euſebe ſeul, & non à eux tous : il dit, qu'il n'a dû répondre qu'à ceux qui lui avoient écrit ; & ajoute: Vous devez ſçavoir qu'encore que j'aie écrit ſeul, ce n'eſt pas mon ſentiment particulier, mais celui de tous les évêques d'Italie & de ces pays-ci : je n'ai pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas charger de trop de lettres ceux à qui j'écrivois : mais encore à préſent les évêques ſont venus au jour nommé, & ont été du même avis. On voit par-là que cette lettre du pape Jules eſt le réſultat du concile de Rome ; & qu'il ne s'attribue point à lui ſeul l'autorité de décider.

XXV. Suite de la lettre du pape Jules.

Il vient enſuite au fonds, & montre que ce n'eſt ni légerement ni injuſtement qu'il a reçû à ſa communion S. Athanaſe & Marcel d'Ancyre. Euſebe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanaſe, vous venez vous-mêmes de m'écrire : mais pluſieurs évêques d'Egypte & d'autres provinces m'ont écrit pour lui. Premierement les lettres que vous avez écrites contre lui ſe contrediſent, & les ſecondes ne s'accordent pas avec les premieres : enſorte qu'elles ne font point de preuve. De plus, ſi vous voulez que l'on croie vos lettres, on doit auſſi croire celles qui ſont en ſa *p. 745. D.*

AN. 342. faveur : d'autant plus que vous êtes éloignez, & que ceux qui le défendent étant ſur les lieux ſçavent ce qui s'y eſt paſſé, connoiſſent ſa perſonne, rendent témoignage à ſa conduite, & aſſurent que tout n'eſt que calomnie. Ici il explique le fait d'Arſene, & encore plus celui d'Iſchyras, comme il a déja été expliqué : montrant que la calomnie des Euſebiens paroiſſoit par leur propre information de la Mareote : & il ne manque pas de relever l'abſurdité de prétendre qu'Iſchyras qui étoit malade au lit derriere la porte d'une petite chambre, eût offert le ſacrifice : puiſqu'il falloit être pour cela debout devant l'autel ; & d'en produire pour témoin un catéchumene ; puiſque quand l'heure de l'oblation étoit venuë, on faiſoit ſortir les catéchumenes. Nous avons été étonnez, ajoute-t'il, de voir que cette information touchant une coupe & une table ſacrée ſe fît en préſence du gouverneur & de ſa cohorte, devant des payens & des Juifs : cela nous paroiſſoit d'abord incroyable, mais les actes en font foi. On ne permet pas aux prêtres d'y aſſiſter, eux qui ſont les miniſtres des ſacremens ; & devant un juge ſéculier, des catéchumenes préſens, & ce qui eſt pire, des payens & des Juifs ennemis du Chriſtianiſme, on informe touchant le corps & le ſang de J. C. S'il s'étoit commis quelque crime, il falloit qu'il fût examiné légitimement dans l'égliſe par des eccleſiaſtiques.

Sup. l. XI. n. 46. 47. 49.

p. 747. C.

p. 750. A.

p. 748. C.

Il ne manque pas de relever l'irrégularité de l'ordination de Gregoire. Voyez, dit-il, qui ſont ceux qui ont agi contre les canons : nous qui avons reçu un homme ſi bien juſtifié, ou ceux qui à Antioche, à trente-ſix journées de diſtance, ont donné le

nom d'évêque à un étranger, & l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoyé en Gaule, car on l'auroit dû faire dès-lors, s'il avoit été véritablement condamné : cependant à son retour il a trouvé son église vacante, & y a été reçû. Maintenant je ne sçai comment tout s'est fait. Premierement, pour dire le vrai, après que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne falloit pas en prévenir le jugement. Il blâme ici la précipitation du concile d'Antioche. Ensuite il ne falloit pas introduire une telle nouveauté dans l'église: car qu'y a-t'il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique, que l'église étant en paix, & tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanase évêque d'Alexandrie, on y envoye Gregoire étranger, qui n'y a point été baptisé, qui n'y est point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple : qu'il soit ordonné à Antioche, & envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres & des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte, mais avec des soldats ? car c'est ce que disoient ceux qui sont venus ici & de quoi ils se plaignoient. Quand même Athanase après le concile auroit été trouvé coupable, l'ordination ne se devoit pas faire ainsi contre les loix & les regles de l'église. Il falloit que les évêques de la province ordonnassent un homme de la même église, d'entre ses prêtres ou ses clercs. Si l'on avoit fait la même chose contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas justice ? Mes chers freres, nous vous parlons en vérité, comme en la présence de Dieu, cette conduite n'est ni sainte, ni légitime, ni ecclésiastique. Voilà les regles des élec-

AN. 342. lections, suivant le témoignage de ce saint pape.

p. 750. B. Venant à Marcel d'Ancyre, il témoigne être entierement satisfait de sa foi, & la trouver conforme à celle de l'église catholique: puis il ajoute: Il nous a assuré qu'il avoit toujours eu les mêmes sentimens; & nos prêtres qui avoient assisté au concile de Nicée, ont rendu témoignage qu'il étoit orthodoxe.
p. 751. D. Il ajoute, que l'on avoit commis à Ancyre les mêmes excès qu'à Alexandrie, comme Marcel & d'autres lui avoient appris; & continuë ainsi: On nous a fait des plaintes si atroces contre quelques-uns de vous, car je ne les veux pas nommer, que je n'ai pû me résoudre à les écrire: mais peut-être les avez-vous apprises d'ailleurs. C'est donc principalement pour cela que j'ai écrit & que je vous ai invitez à venir, afin de vous le dire de bouche, & que l'on pût corriger & rétablir tout. C'est ce qui doit vous exciter à venir, pour ne vous pas rendre suspects de ne pouvoir vous justifier.

p. 753. B. Il les exhorte ensuite à corriger tous ces désordres, & dit entr'autres choses: O mes freres, les jugemens de l'église ne sont plus selon l'évangile, ils vont désormais au bannissement & à la mort. Si Athanase & Marcel étoient coupables, il falloit nous écrire à tous, afin que le jugement fût rendu par tous. Car c'étoient des évêques & des églises qui souffroient: & non pas des églises du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées par eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivoit-on pas principalement touchant la ville d'Alexandrie? Ne sçavez-vous pas que c'étoit la coutume de nous écrire d'abord, & que la décision devoit venir d'ici? Si donc il y

avoit de tels ſoupçons contre l'évêque de ce lieu-là, il falloit écrire à notre égliſe. Maintenant, ſans nous avoir inſtruits, après avoir fait ce que l'on a voulu; on veut que nous y conſentions ſans connoiſſance de cauſe. Ce ne ſont pas là les ordonnances de Paul: ce n'eſt pas la tradition de nos peres, c'eſt une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'eſt pour l'utilité publique que je vous écris: je vous déclare ce que nous avons appris du bienheureux apôtre Pierre; & je le croi ſi connu de tout le monde, que je ne l'aurois pas écrit, ſans ce qui eſt arrivé. Il faut bien remarquer ce que dit ici le pape Jules touchant les jugemens eccléſiaſtiques, & l'autorité de l'égliſe Romaine, ſans laquelle on ne doit point décider les affaires importantes, comme la dépoſition des évêques des premieres égliſes & des ſiéges apoſtoliques. Mais il faut obſerver auſſi que le pape ne s'attribuë pas ce droit à lui ſeul, mais à ſon égliſe; & ces mots: Il falloit écrire à nous tous, ſemblent s'étendre encore plus loin, à tous les évêques d'Italie, & peut-être de tout l'Occident; car c'étoit la coutume de les conſulter en ces rencontres: comme témoigne ſaint Ambroiſe avec les autres évêques d'Italie, dans une lettre écrite à l'empereur Théodoſe le grand, quarante ans après ceci. Ce qui paroît évidemment, c'eſt que la force des jugemens eccléſiaſtiques venoit du conſentement univerſel. Le pape Jules conclut ſa lettre ſans aucune menace, en priant ſeulement les Orientaux de ne plus rien faire de ſemblable, & d'écrire plûtôt contre les auteurs de ces déſordres: Afin, dit-il, de ne nous pas expoſer à la riſée des payens, & principalement

Ambroſ. epiſt. 13. novæ ed. p. 816.

AN. 342. à la colere de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du jugement. Nous n'avons point d'autre original de cette lettre que le grec rapporté par S. Athanase, & comme il ne dit point que ce fût une traduction, on peut croire qu'elle avoit été écrite ainsi : car les papes ne manquoient pas d'interprêtes & de secretaires.

Valeſ. obſerv. eccleſ. lib. 1. c. 8.

XXVI. Députation des Orientaux vers Constant.

Socr. II. c. 18.

Sozom. III. c. 10.

Athan. de Syn. p. 894. D.

Le pape voyant le peu d'effet de sa lettre, fit connoître à l'empereur Constant l'injustice que l'on faisoit à saint Athanase & à saint Paul de C. P. L'empereur en fut touché, & écrivit à Constantius son frere, le priant de lui envoyer trois évêques pour rendre compte de la déposition de Paul & d'Athanase. Constantius en envoya quatre : Narcisse de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Maris de Calcedoine & Marc d'Arethuse en Syrie, qui vinrent en Gaule où étoit l'empereur, comme députez du concile d'Antioche. Maximin de Treves ne voulut point les recevoir ; & eux ne voulurent point accepter de conférence avec saint Athanase, prétendant justifier leur procedé & soutenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profession de foi, ils cacherent celle qui avoit été publiée à Antioche, c'est-à-dire, la seconde, & présenterent à l'empereur Constant la derniere, composée quelques mois après. Il vit ainsi qu'ils avoient persécuté ces deux évêques sans sujet ; & que ce n'étoit pour aucun crime, comme ils prétendoient, qu'ils rejettoient leur communion, mais parce qu'ils ne convenoient pas avec eux de la doctrine : ce qui obligea l'empereur à les renvoyer, sans se laisser persuader à leurs discours.

XXVII. Loix contre l'idolâtrie.

On trouve quelques loix des deux empereurs données

données vers ce même tems contre l'idolatrie. L'une de Constantius en 341. qui défend les sacrifices : l'autre de cette année 342. adressée au préfet de Rome, & par conséquent de Constant, qui ordonne que les temples qui sont hors la ville demeureront en leur entier : à cause des spectacles qui en avoient tiré leur origine, & dont il ne veut pas priver le peuple : mais au reste, il veut que toute superstition soit abolie. Par une autre loi de cette année 342. l'empereur ordonne que les temples seront fermez partout, sans qu'il soit permis à personne d'en approcher, & défend les sacrifices, sous peine de la vie & de confiscation des biens : menaçant les gouverneurs des provinces de la même peine, s'ils négligent de punir ces crimes.

AN. 342.

L. 2. Cod. Theod. de pagan.

L. 3. ibid.

v. Gothofred.

L. 4. ibid.

XXVIII. Persécution de Perse. S. Simon & S. Usthazade.

Sozom. II. c. 8. 9.

Acta sincera. p. 632.

Cependant Sapor roi de Perse persécutoit cruellement les Chrétiens, qui étoient en grand nombre dans son royaume. On croit que la foi y étoit entrée par le commerce de l'Osroëne & de l'Armenie avec la Perse ; & elle s'y étoit tellement accruë par le tems, qu'il y avoit des églises nombreuses. Les mages en furent sensiblement affligez : car c'étoit eux qui gouvernoient la religion des Perses dès l'origine de la nation, étant comme une race sacrée, où le sacerdoce se conservoit par succession. Les Juifs naturellement ennemis des Chrétiens étoient aussi jaloux de leurs progrès. Simeon surnommé le Foulon, autrement Jombaphée, étoit archevêque de Seleucie & de Ctesiphonte, les deux villes royales de Perse, éloignées seulement l'une de l'autre d'environ trente milles ou dix lieuës : Seleucie étoit aussi nommée Salec. Simeon fut accusé auprès du roi Sapor

AN. 343. d'être ami de l'empereur Romain, & de lui découvrir les affaires des Perses. Sapor persuadé de cette calomnie, commença par accabler les Chrétiens d'impositions excessives, pour les réduire à une pauvreté insupportable : car il sçavoit que la plûpart s'exerçoient au mépris des richesses ; & il commit l'exaction de ces tributs à des hommes impitoyables. Ensuite il ordonna de faire mourir par le glaive les prêtres & les ministres de Dieu, d'abattre les églises, de confisquer leurs trésors : & de lui amener Simeon, comme traître à la religion & à l'état. Cette persécution commença la septiéme année de Constantius, Hier. Chron. 343. de Jesus-Christ. Les mages avec le secours des Juifs eurent bien-tôt abattu les églises.

Simeon fut pris & mené au roi chargé de fers. Il ne se prosterna point devant lui, comme il avoit accoutumé : de quoi Sapor extrêmement irrité lui en ayant demandé la cause, Simeon répondit : Les autres fois on ne m'amenoit pas enchaîné pour trahir le vrai Dieu ; c'est pourquoi je suivois sans résistance la coutume d'honorer la royauté : maintenant il ne m'est plus permis de le faire, puisque je viens combattre pour la religion. Après qu'il eut ainsi parlé, le roi lui commanda d'adorer le soleil : lui promettant de grandes récompenses, s'il obéïssoit, sinon le menaçant de le faire périr, & tous les Chrétiens avec lui. Comme il demeura ferme, le roi commanda qu'on le tînt quelque tems en prison: espérant apparemment qu'il changeroit de sentiment. Un vieil eunuque nommé Usthazade, qui avoit élevé le roi Sapor en son enfance, & étoit le premier de sa maison, se trouva assis à la porte du palais comme on menoit Simeon en prison. Il se leva & se prosterna devant lui. Si-

meon lui fit des reproches véhémens d'un ton de colere, & passa en détournant le visage : parce qu'Us- An. 343.
thazade, qui étoit Chrétien, s'étoit laissé contraindre depuis peu à adorer le soleil. Aussi-tôt l'eunuque pleurant avec de grands cris quitta l'habit blanc qu'il portoit, en prit un noir pour marque de deüil, & demeura assis devant le palais, gémissant & fondant en larmes. Hélas, disoit-il, que dois-je attendre de Dieu que j'ai renoncé, puisque dès-à-présent, à cause de lui, Simeon mon ancien ami s'est ainsi détourné de moi sans me vouloir parler?

Sapor l'ayant appris, envoya querir Usthazade & lui demanda la cause de son deüil, & s'il étoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Non, Seigneur, répondit-il, mais plût à Dieu, qu'au lieu de ce qui m'est arrivé je fusse tombé dans toutes sortes de malheurs! Je suis affligé de vivre & de voir le soleil, que j'ai adoré en apparence, par complaisance pour vous. Je mérite la mort à double titre, pour avoir trahi J. C. & pour vous avoir trompé. Ensuite, il jura le créateur du ciel & de la terre qu'il ne changeroit plus de sentiment. Le roi surpris de ce changement si peu attendu, n'en fut que plus irrité contre les Chrétiens, croyant qu'ils l'avoient procuré par des enchantemens. Toutefois la compassion qu'il avoit de ce vieillard, le fit paroître tantôt doux, tantôt cruel, pour tâcher de le gagner. Mais Usthazade protestoit toujours qu'il ne seroit jamais si insensé, que d'adorer la créature pour le Créateur. Alors Sapor revint à la colere, & commanda qu'on lui coupât la tête. Comme les bourreaux le menoient, il les pria d'arrêter un peu, parce qu'il avoit quelque chose à dire au roi : & ayant appellé un

AN. 343. des eunuques les plus fideles, il le chargea de dire à Sapor : Je n'ai besoin du témoignage de personne, pour vous assurer de l'affection avec laquelle je vous ai servi depuis ma jeunesse, & votre pere avant vous; vous en êtes assez informé. La seule récompense que je vous demande, est que ceux qui ne sçavent pas le sujet de ma mort, ne croyent pas que je sois puni pour avoir trahi l'état, ou pour quelque autre crime. C'est pourquoi je vous prie, qu'un crieur public déclare; que l'on coupe la tête à Usthazade, non comme méchant, mais comme Chrétien; & parce qu'il n'a pas voulu renoncer à son Dieu, pour obéïr au roi. Usthazade voulut ainsi réparer le scandale qu'il avoit causé, en adorant le soleil : & Sapor lui accorda sa demande, croyant épouvanter les Chrétiens, quand ils verroient qu'il n'épargnoit pas même un vieillard, par qui il avoit été élevé, & un domestique si fidele.

Simeon ayant appris dans la prison le martyre d'Usthazade, en rendit graces à Dieu; & le lendemain, qui étoit le vendredi saint, le roi commanda qu'il mourût aussi par le glaive. Car ayant été encore amené devant lui, il avoit parlé très-courageusement de la religion : & n'avoit voulu adorer, ni lui ni le soleil. Le même jour du vendredi saint, le roi commanda que l'on fît mourir aussi cent autres Chrétiens prisonniers; & que Simeon fût exécuté le dernier, après les avoir vû mourir tous. C'étoit des évêques, des prêtres & des clercs de divers ordres. Comme on les menoit à la mort, le grand chef des mages s'avança, & leur demanda s'il vouloient vivre & suivre la religion du prince, en adorant le soleil. Pas un n'accepta la vie à ce prix; & quand ils furent au lieu

de l'exécution, les bourreaux commencerent à couper des têtes. Cependant Simeon debout au milieu d'eux, les exhortoit à la constance, leur parlant de la mort & de la résurrection; leur prouvant par l'écriture, qu'une telle mort est la véritable vie; que la vraie mort est d'abandonner Dieu par lâcheté; & que de toutes les bonnes œuvres, la plus excellente est de mourir pour Dieu. Après que les cent martyrs eurent été exécutez, Simeon le fut aussi avec Abdechalas & Ananias, tous deux vieillards, & prêtres de son église, qui avoient été pris avec lui, & l'avoient accompagné dans la prison. AN. 343.

Pousiquès intendant des ouvriers du roi, étoit présent; & voyant Ananias qui trembloit comme on le préparoit au supplice: Mon pere, lui dit-il, fermez un peu les yeux, & prenez courage, vous allez voir la lumiere de Jesus-Christ. A peine eut-il ainsi parlé, qu'il fut pris & mené au roi; & comme il confessa qu'il étoit Chrétien, & parla librement en faveur de la religion & des martyrs, le roi s'en tint offensé, & le fit mourir d'un nouveau genre de supplice. Les bourreaux lui percerent la gorge auprès des tendons, & par-là lui arracherent la langue. Sa fille vierge consacrée à Dieu, fut dénoncée en même-tems & exécutée à mort. Cap. 11.

XXIX. Autres martyrs, Saint Sadoth. Sainte Tarbule.

L'année suivante le même jour du vendredi saint, on publia par toute la Perse un édit de Sapor, qui condamnoit à mort, non-seulement les ecclésiastiques, mais tous ceux qui se confesseroient Chrétiens. On dit qu'il y en eut alors une multitude innombrable, qui passerent par le tranchant de l'épée. Car les mages cherchoient avec soin par les villes & par les

AN. 344. villages ceux qui s'étoient cachez : pendant que d'autres se découvroient eux-mêmes, pour ne pas paroître renoncer Jesus-Christ par leur silence. Comme on faisoit mourir tous les Chrétiens sans miséricorde, il y en eut plusieurs d'exécutez, même dans le palais : jusques à l'eunuque Azade très-chéri du roi, & dont il fut extrêmement affligé quand il apprit sa mort. Il défendit alors de tuer indifféremment tous les Chrétiens, & se réduisit aux ecclésiastiques.

Act. sinc. p. 642. Le successeur de saint Simeon dans l'évêché de Seleucie & de Ctesiphonte fut saint Sadoth, ou Sadost, c'est-à-dire, ami du roi : en effet, il étoit rempli de l'amour du roi céleste. Il assembla ses prêtres & ses diacres, qui se tenoient cachez par la crainte de la persécution, & leur raconta en ces termes un songe, qu'il avoit eu : J'ai vû cette nuit une échelle lumineuse qui touchoit au ciel ; au haut étoit le saint évêque Simeon, dans une gloire immense, & moi j'étois en bas sur la terre. Il m'a dit avec une grande joie : Montez, Sadoth, montez, ne craignez point : je montai hier, vous monterez aujourd'hui. J'ai cru dès-lors être appellé à la confession de Jesus-Christ, & j'ai compris, que je souffrirai le martyre cette année, comme il le souffrit l'année derniere. Ensuite, il commença à exhorter son clergé au mépris de la mort, & au desir de la gloire éternelle.

Le Roi Sapor vint cette année à Seleucie : on lui défera Sadoth, & il se le fit amener avec son clergé & d'autres ecclesiastiques du pays voisin, des moines & des religieuses ; le tout au nombre de cent vingthuit personnes. On les chargea de fers, & on les mit dans une prison obscure & incommode, où ils de-

meurerent cinq mois dans de grandes souffrances. On leur lioit les jambes avec des cordes, & on leur serroit les épaules & les reins avec des piéces de bois pour les étendre : ensorte que leurs os craquoient, comme si l'on eût pressé des fagots de bois. En les tourmentant, on leur disoit : Adorez le soleil, obéissez au roi & vous vivrez. Saint Sadoth répondoit pour tous : qu'ils adoroient le créateur & non le soleil qui est son ouvrage, ni le feu que les Perses adoroient aussi. Enfin, ils furent condamnez à perdre la tête : on les mena hors de la ville ; & ils ne cesserent point de loüer Dieu, jusques à ce qu'on les eût tous executez. Saint Sadoth fut mené chargé de chaînes dans un païs nommé Bethuza, à la ville de Bethlapat, ou Bethelabad, & y eut la tête tranchée. Les Latins honorent ces saints Martyrs le vingt-uniéme de Février, & les Grecs le dix-neuviéme d'Octobre.

En ce même tems la reine tomba malade, & les Juifs accuserent les sœurs de l'évêque saint Simeon de l'avoir empoisonnée, pour venger la mort de leur frere. Elles étoient deux : l'une vierge sacrée nommée Tarbula ou Pherbutha, l'autre veuve qui avoit renoncé aux secondes nôces. La reine crut facilement cette calomnie, tant par la disposition naturelle des malades qui prêtent volontiers l'oreille aux remédes extraordinaires, que par la confiance particuliere qu'elle avoit aux Juifs ; car elle étoit dans leurs sentimens, & pratiquoit leurs cérémonies. On prit donc les deux sœurs, & avec elles une servante de Tarbula, vierge comme elle : on les mena au palais, & on les mit entre les mains des mages pour faire leurs procès. Le Mauptez, c'est ainsi que l'on nom-

c. 12.

Acta sinc. p. 639.

An. 344. moit le pontife des mages, vint les interroger avec deux autres officiers. Comme on leur parla de l'empoisonnement, dont on les accusoit : Pherbutha répondit, que la loi de Dieu condamne à mort les empoisonneurs comme les idolâtres, & qu'elles étoient autant éloignées de ce crime, que de renoncer à Dieu. Et comme on disoit qu'elles l'avoient fait pour venger leur frere; Pherbutha dit: Et! quel mal avez-vous fait à mon frere? Il est vrai que vous l'avez fait mourir par envie; mais il vit & regne dans les cieux. Après cet interrogatoire on les envoya en prison.

Pherbutha étoit d'une beauté rare, & le mage en avoit été frappé. Il envoya donc secretement le lendemain lui dire, que si elle vouloit être sa femme, il obtiendroit du roi sa grace & celle de ses compagnes; mais elle le refusa avec mépris & indignation, disant qu'elle étoit épouse de Jesus-Christ, & ne craignoit point la mort, qui la rejoindroit à son cher frere. Les juges firent leur rapport au roi, comme si les martyres eussent été convaincuës de l'empoisonnement; & le roi ordonna de leur sauver la vie, si elles adoroient le soleil. Comme elles le refusoient, on remit aux mages à ordonner le genre de mort; & ils dirent que la reine ne pouvoit être guérie qu'en passant au milieu de leurs corps, coupez en deux. On mena donc ces saintes femmes devant la porte de la ville : chacune fut attachée à deux pieux, à l'un par le cou, à l'autre par les pieds: & les ayant ainsi étenduës, on les coupa par le milieu avec des scies : puis ayant planté en terre trois grandes piéces de bois de chaque côté de la ruë; on y pendit les moitiez de leurs corps. On apporta la reine dans cette rue, & on la fit passer au milieu de

cette

cette boucherie, suivie d'une multitude innombrable de peuple : car c'étoit le jour que le roi recevoit certain tribut. Au reste, de couper des victimes en deux pour passer au travers, c'étoit en Orient une ancienne cérémonie, pratiquée dans les alliances, & approuvée même dans l'écriture. On trouve aussi que les Macédoniens prétendoient purifier leur armée en la faisant passer entre les moitiez d'une chienne coupée en deux.

AN. 344.

Genes. XV. 10.
Jerem. XXXIV. 18.
Liv. lib. XL. *cap.* 6.
Curt. X. *c.* 9.

XXX.
Autres martyrs.
S. Acepsimas, &c

Comme Sapor ne permettoit plus de faire mourir pour la religion que les ecclésiastiques, les mages parcourant toute la Perse, s'appliquerent à persécuter les évêques & les prêtres, principalement dans la province d'Adiabene, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens ; aussi étoit-elle sur la frontiere des Romains. On prit l'évêque Acepsimas, & plusieurs de ses clercs. Ensuite les mages ayant consulté, se contenterent de la capture du prélat, & renvoyerent les autres dépouillez de leurs biens. Un prêtre nommé Jacques, suivit volontairement Acepsimas, & obtint des mages d'être mis en prison avec lui. Il lui rendoit avec joie les services dont il avoit besoin, à cause de son grand âge ; il pansoit ses plaies, & le soulageoit, autant qu'il pouvoit. Car peu après sa prise, les mages le fouëtterent cruellement avec des lanieres crues, pour le contraindre à adorer le soleil : & comme il ne céda point, ils le remirent en prison. Un autre prêtre nommé Aïthalas, Azadan & Abdiesu diacres, étoient aussi en prison pour la religion ; après avoir été rudement foüettez par les mages. Abdiesu signifie serviteur de Jesus. Long-temps après, le grand chef des mages parla de ces prisonniers au roi Sapor,

Sozom. II. *c.* 13.

AN. 344. qui lui permit de les punir comme il voudroit s'ils n'adoroient le ſoleil. Le mage leur déclara cet ordre ; & comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiroient jamais Jeſus-Chriſt, il les tourmenta ſans miſéricorde. L'évêque Acepſimas mourut en perſévérant conſtamment dans la confeſſion de la foi ; & des Armeniens qui étoient en ôtage chez les Perſes, enleverent ſecretement ſes reliques & les enterrerent. Les autres, quoiqu'ils n'euſſent pas été moins tourmentez, vécurent contre toute apparence ; & comme ils ne changeoient point de ſentimens, on les remit en priſon. Aïthalas en étoit ; à force de l'étendre en le frappant, on lui diſloqua les jointures des bras avec les épaules ; ſes mains demeurerent mortes & pendantes ; en ſorte qu'il falloit lui mettre la nourriture dans la bouche.

Sous ce même regne, il y eut une multitude innombrable de prêtres, de diacres, de moines, de vierges, & d'autres perſonnes conſacrées à la religion, qui ſouffrirent le martyre. On a conſervé les noms de vingt-trois évêques, entre leſquels étoient Dauſas & Milles. Dauſas avoit été pris par les Perſes, en un lieu nommé Zabdé, & fut alors martyriſé avec Mareabdes, chorévêque, & ſes clercs, au nombre d'environ deux cens cinquante, qu'ils avoient auſſi faits captifs. Milles avoit d'abord porté les armes en

Cap. 14. Perſe, puis il embraſſa la vie apoſtolique, & fut ordonné évêque d'une ville du pays. Il y ſouffrit beaucoup, & fut ſouvent battu & traîné, ſans pouvoir convertir perſonne : de ſorte qu'il ſe retira mal content, donnant ſa malediction à cette ville. Peu de temps après les principaux de ce lieu ayant offenſé

le roi, il y envoya une armée, avec trois cens élefans; la ville fut renversée & réduite en terre labourable. Cependant Milles s'en alla en dévotion à Jerusalem, portant seulement un sac, où étoit le livre des évangiles : de-là il passa en Egypte, pour y visiter les moines; enfin il souffrit le martyre; & des Syriens écrivirent sa vie pleine de miracles. Il y eut un très-grand nombre d'autres martyrs en Perse, qui souffrirent de très-cruels tourmens: car le païs étoit fertile en telles inventions. On avoit conservé les noms de seize mille, tant hommes que femmes; le reste étoit en si grand nombre, que l'on n'avoit jamais pû le sçavoir, quelque soin qu'en eussent pris les Perses, les Syriens, & les habitans d'Edesse. AN. 344.

XXXI. Mission de Theophile l'Indien. *Philostorg. lib.* III. *c.* 4. 5. 6.

Le christianisme faisoit toujours du progrès hors l'empire Romain; & l'empereur Constantius prit soin de l'étendre, par une ambassade qu'il envoya aux peuples, que l'on nommoit alors Homerites, qui habitoient l'extrémité de l'Arabie heureuse vers l'Océan, & que l'on prétendoit être les anciens Sabéens. Ils gardoient la circoncision le huitiéme jour, comme descendus d'Abraham par Cétura, & ne laissoient pas d'adorer le soleil, la lune & les démons du païs. Il y avoit grand nombre de Juifs mêlez avec eux. Constantius y envoya donc une ambassade, avec des présens magnifiques, pour gagner le chef de la nation, entr'autres, deux cens des plus beaux chevaux de Cappadoce; le priant de permettre que l'on bâtit des églises pour les Romains qui y voyageoient, & pour ceux du païs qui se voudroient convertir : les ambassadeurs portoient avec eux de quoi faire la dépense de ces bâtimens. Un des principaux de cette ambassa-

AN. 344. de étoit Theophile l'Indien, qui ayant été envoyé en ôtage très-jeune au grand Constantin, par les habitans de l'isle Diu sa patrie, avoit demeuré longtems chez les Romains, & embrassé la vie monastique avec une grande réputation de vertu. Eusebe de Nicomedie l'avoit ordonné diacre; & à l'occasion de cette ambassade, les Ariens lui firent donner la dignité d'évêque. Car il étoit de leur parti; & peut-être ne procurerent-ils cette mission que par jalousie de celle que Frumentius avoit faite de l'autre côté de la mer rouge en Ethiopie & qui avoit été appuyée par Saint Athanase. Ce qui est certain est que Theophile l'Indien étoit de leur parti, qu'ils l'élevoient jusques au ciel, & lui attribuoient le don des miracles.

Sup. liv. IX. *n.* 38.

L'ambassade eut un grand succès, nonobstant la résistance des Juifs: le prince des Homerites se convertit & fit bâtir trois églises, non aux dépens de l'empereur, mais aux siens: l'une dans la ville capitale de toute la nation nommée Tafar ou Dafar: l'autre à Adan ou Aden, qui étoit la ville où les Romains abordoient pour le commerce vers l'Océan; la troisiéme à la ville de commerce des Perses à l'embouchure du golfe persique. Theophile ayant dédié ces églises, & y ayant mis autant qu'il put les ornemens convenables, passa dans l'isle de Diu sa patrie, & de-là en d'autres parties des Indes, où il réforma quelques abus dans les pratiques de la religion: car ils écoutoient assis la lecture de l'évangile, & faisoient d'autres choses contre les regles. Enfin de la grande Arabie il passa de l'autre côté de la mer rouge chez les Ethiopiens Auxumites, où Frumentius étoit évêque. Etant revenu de tous ces voyages, il reçut de grands hon-

neurs de l'empereur Constantius ; & demeura avec le titre d'évêque sans être attaché à aucune église particuliere. AN. 345.

XXXIII. Longue formule des Orientaux.

Athan. de Synod. p. 895.

Socr. II. c. 19.

Sozom. III. c. II.

V. Pagi. an. 344 n. 2.

Les Eusebiens s'assemblerent à Antioche, trois ans après qu'ils eurent envoyé aux Occidentaux la quatriéme formule de foi, dont il a été parlé : c'est-à-dire, l'an 345. Dans ce concile ils en firent encore une nouvelle, qui pour sa longueur fut nommée Macrostiche ou à longues lignes, & qui ne contient rien que l'on puisse absolument condamner. D'abord c'est l'exposition de la foi, formée presque toute des paroles de l'écriture sainte, sans parler de consubstantiel ni de substance. Ensuite on condamne ceux qui disent que le fils est tiré du néant, ou d'une autre hypostase, & non de Dieu ; & qu'il y a eu un temps ou un siécle où il n'étoit point. On condamne aussi ceux qui disent qu'il y a trois dieux, ou que J. C. n'est pas Dieu, ou qu'avant les siécles il n'étoit ni le Christ ni le Fils de Dieu : ou que le Pere, le Fils, & Saint-Esprit sont le même : ou que le Fils n'est pas engendré ou que le pere ne l'a pas engendré par sa volonté. C'est-à-dire, comme ils l'expliquent ensuite, que l'on ne doit pas dire, qu'il l'ait engendré malgré lui par une nécessité forcée. Ils disent que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit sont trois choses ou trois personnes. Ils condamnent Paul de Samosate, qui nioit que J. C. fût Dieu avant les siécles, & disoit que ce n'étoit qu'un pur homme, qui par son mérite avoit été fait Dieu : mais ils reconnoissent qu'il est de sa nature Dieu véritable & parfait ; qui étant Dieu s'est fait homme, sans perdre ce qu'il étoit.

Ils condamnent encore ceux qui l'appellent sim-

AN. 345. ple verbe de Dieu & sans subsistance propre : comme étant dans un autre, tantôt comme parole proférée, tantôt comme parole conçue : voulant qu'il n'ait été avant les siécles ni Christ, ni Fils de Dieu, ni son image, ni mediateur : mais qu'il soit devenu Christ, & Fils de Dieu depuis l'incarnation, c'est-à-dire, depuis environ quatre cens ans ; que son regne ait commencé alors, & doive finir au jugement. Tels sont, disent-ils, les sectateurs de Marcel & de Photin d'Ancyre. Et après l'avoir refuté, ils ajoutent : Nous croyons que Jesus-Christ n'a reçu aucune dignité nouvelle ; mais qu'il a toujours été parfait & en tout semblable au pere. Nous condamnons aussi ceux qui disent que le même est pere, fils & Saint-Esprit, appliquant les trois noms à une seule & même personne ; puisque par l'incarnation ils rendent compréhensible & passible le pere qui est incompréhensible & impassible. Ce sont ceux que les Romains nomment Patropassiens & nous Sabelliens. Ils finissent par ces mots : Nous avons été obligez de faire cette exposition de foi plus étendue, après celle que nous avions donnée en abregé. Nous ne le faisons pas par vanité : mais pour effacer tous les soupçons de ceux qui ne connoissent pas nos sentimens ; & pour faire connoître à tous les Occidentaux la calomnie des hérétiques, & la pure doctrine des Orientaux, fondez sur le témoignage inébranlable des écritures.

Hier. script.
Socr. II. c. 18.
Sever Sulp. p. 111. B.
Vincent Lirin. Comm. I.

Photin qui est ici condamné avec Marcel d'Ancyre, étoit évêque de Sirmium capitale de l'Illyrie. Il étoit né en Galatie & à Ancyre même, & avoit été instruit par l'évêque Marcel, dont il fut quelque tems diacre. Il parloit facilement, étoit éloquent, & per-

suasif : ce qui lui attacha fortement son peuple, depuis qu'il fut évêque. Mais ses mœurs étoient corrompues ; & sa doctrine le fut bien-tôt, jusqu'à devenir hérétique. Il nioit la trinité, ne reconnoissant qu'une seule opération ou énergie dans le pere, le verbe & le Saint-Esprit. Selon lui, le pere seul étoit Dieu : le Saint-Esprit ne subsistoit pas personnellement : le Christ & le fils de Dieu n'étoit pas avant Marie, & n'étoit pas Dieu, mais un pur homme, né toutefois d'une vierge par opération du Saint-Esprit. Ainsi il joignoit les erreurs de Sabellius & de Paul de Samosate. C'est ici le premier concile où nous le trouvons condamné ; il le fut plusieurs fois depuis ; & comme son nom signifie en grec lumineux, les anciens l'ont quelquefois nommé Scotin, qui veut dire ténébreux.

AN. 346.

Epih. hær. 71.

Hilar. frag. p. 411. édit. Paris. 1605.

Inf. n. 39.

XXXIII. Concile de Milan.

Les Orientaux envoyerent en Occident leur longue formule, par Eudoxe de Germanicie, Macedonius de Mopsueste, Martyrius, Demophile, & quelques autres évêques. Ils trouverent plusieurs évêques Occidentaux assemblez à Milan, où étoit l'empereur Constant, & il y avoit même fait venir saint Athanase. Les Occidentaux refuserent de souscrire cette nouvelle formule, quelque instance qu'en fissent les députez Orientaux, & dirent qu'ils se contentoient de la foi de Nicée, sans vouloir rien chercher au-delà. Au contraire, ils presserent les députez Orientaux de condamner la doctrine d'Arius ; ce qu'ils refuserent, & se retirerent en colere du concile de Milan : c'étoit l'an 346. Saint Athanase étoit venu à ce concile sans en savoir le sujet, & il apprit que quelques évêques avoient prié l'empereur Constant d'écrire à son frere Constantius, pour assembler un concile d'O-

Socr. II. 20.

Sozom. III. c. II.

Athan. Syn. p. 895. D.

Apolog. I. p. 676. A.

Epist. 2. Liber. ad Const. Pagi 344. n. 3. &c.

Apol. I. ibid.

Socr. II. c. 20.

Sozom. II. c. II.

AN. 347. rient & d'Occident, afin de réunir l'église divisée, & de rétablir Athanase & Paul dans leurs siéges; comme Constant en avoit plusieurs fois prié Constantius par lettres, mais inutilement. Constantius se rendit à la proposition du concile, & on convint de le tenir à Sardique en Illyrie, métropole des Daces, aux confins des deux empires. Les évêques qui exciterent le plus l'empereur Constant à demander ce concile, furent le pape Jules, Osius & saint Maximin de Treves.

Ep. pseudosyn. ap. Hilar. frag. & to. 3. Conc. p. 700.

XXXIV. Concile de Sardique.

Le concile se tint donc à Sardique du commun consentement des deux empereurs & par leur ordre, la onziéme année depuis la mort du grand Constantin sous le consulat d'Eusebe & de Rufin; c'est-à-dire, l'an 347. Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces, entr'autres d'Italie, d'Espagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macedoine, de Thessalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Crete, de Phrygie, & des autres provinces de l'Asie mineure: de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Syrie, de Mesopotamie, de Phenicie, de Palestine, d'Arabie, de Thebaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques étoit environ de cent soixante & dix: cent Occidentaux & les autres Orientaux. Les plus célébres furent le grand Osius de Cordouë, Protogene de Sardique, Protais de Milan, Severe de Ravenne, Lucille de Verrone, Janvier de Benevent, Vincent de Capouë, Verissime de Lion, Maximin de Treves, Euphratas de Cologne, Gratus de Carthage. S. Athanase, Marcel d'Ancyre & Asclepas de Gaze ne manquerent pas aussi de s'y trouver & ils étoient le principal sujet du concile. Le pape Jules

Ath. apol. 2. 754. C.

Socr. II. c. 20.

Sozom. III. c. 11.

Inscript. epist. synod. & epist. pseudosyn.

Athan. ad solit. p. 819. D.

Athan. ad. solit. p. 8. 8. B

Synodica ad Jul.

Jules s'excuſa d'y venir ſur la crainte que les ſchiſmatiques & les hérétiques ne profitaſſent de ſon abſence pour nuire à ſon troupeau ; & ſon excuſe fut approuvée par le concile. Il envoya à ſa place les prêtres Archidame & Philoxene & le diacre Leon. AN. 347.

De la part des Orientaux ou plutôt des Euſebiens, les principaux évêques étoient Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Eſtienne d'Antioche, Acace de Céſaree en Paleſtine, Menophante d'Epheſe, Urſace & Valens : Quintien de Gaze, Marc d'Arethuſe, Eudoxius de Germanicie, Baſile d'Ancyre. Callinique de Peluſe Melecien, & le fameux Iſchyras. Ils menoient avec eux deux comtes, Muſonien & Heſychius qui avoit la charge de Caſtrenſis : c'étoit un officier de la chambre de l'empereur. Les Euſebiens croyoient à leur ordinaire dominer dans le concile par l'autorité ſéculiere ; & cette eſpérance les y faiſoit venir avec un grand empreſſement.

Can. Gloſſ. Gr. & gloſſ. lat.
Athan. 2. apol. p. 754. D. & ad Jolit. p. 818. C.

Mais quand ils virent que les Occidentaux n'avoient à leur tête qu'Oſius, & que ce concile ſeroit un jugement purement eccléſiaſtique, ſans aſſiſtance de comte ni de ſoldats : ils furent ſurpris & troublez par le remors de leur conſcience. Ils s'étoient imaginez que Saint Athanaſe & les autres accuſez n'oſeroient pas même ſe préſenter : cependant ils les voyoient comparoître hardiment, ils voyoient qu'il étoit venu contre eux-mêmes des accuſateurs de diverſes égliſes, avec les preuves en main : que quelques-uns de ceux qu'ils avoient fait bannir, ſe repréſentoient avec les chaînes dont on les avoit chargez : que des évêques venoient parler pour d'autres qui étoient encore exilez : que des parens & des amis de ceux qu'ils avoient fait

An. 347. mourir se présentoient: que d'autres évêques racontoient comment par des calomnies ils avoient mis leur vie en peril, & avoient fait effectivement perir de leurs confreres; entr'autres l'évêque Theodule, qui étoit mort dans sa fuite. Quelques-uns montroient les coups d'épée qu'ils avoient reçus: d'autres se plaignoient de la faim qu'on leur avoit fait souffrir. Ce n'étoit pas seulement des particuliers, mais des églises entieres, dont les députez représentoient les violences des soldats & de la populace, les menaces des juges, les suppositions de lettres fausses; les vierges dépouillées, les ministres sacrez emprisonnez, les églises brûlées; & tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les Ariens. Les Eusebiens voyoient encore que deux évêques Orientaux Arius ou Macaire d'Alexandrie, & Asterius de Petra en Arabie, ayant fait le voyage avec eux, les avoient quittez, pour se joindre aux Occidentaux, à qui ils avoient découvert leurs fourberies & leurs allarmes.

Epist. Syn. ad omnes episc. ap. Athan. p. 762. B.

Voyant tout cela, ils resolurent de venir à Sardique pour témoigner de la confiance en leur cause: mais y étant arrivez, ils se renfermerent dans le palais où ils étoient logez; & se dirent les uns aux autres: Nous sommes venus pour une chose, & nous en voyons une autre; nous avons amené des comtes, & le jugement se fait sans eux: nous serons assurément condamnez. Vous savez tous quels sont les ordres des empereurs: Athanase a les procédures de la Mareote, qui ne serviront qu'à le justifier & à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous? Inventons des prétextes & nous retirons: il vaut mieux fuir, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus &

ad Solit. p. 818.

jugez calomniateurs. Si nous fuyons, nous pouvons encore ſoutenir notre parti : s'ils nous condamnent en notre abſence, nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laiſſera pas chaſſer de nos égliſes. Telles étoient les penſées des Euſebiens. Oſius & les autres évêques leur parloient ſouvent : relevant la confiance de ſaint Athanaſe & des autres accuſez. Si vous craignez le jugement, diſoient-ils, pourquoi êtes-vous venus ? Il falloit ne pas venir, ou ne pas reculer enſuite. Voilà Athanaſe & ceux que vous accuſiez en leur abſence : ils ſe préſentent afin que vous puiſſiez les convaincre, ſi vous avez de quoi le faire. Si vous en faites ſemblant ſans le pouvoir, vous êtes des calomniateurs manifeſtes, & c'eſt le jugement que le concile portera de vous.

Epiſt. Syn. ad Alex.

Item. epiſt. ad omnes epiſc.

Epiſt. pſeudoſ.

Les peres du concile repréſenterent ſouvent tout cela aux Orientaux de vive voix & par écrit : mais le prétexte qu'ils prirent d'abord pour ne ſe pas joindre à eux, fut qu'ils communiquoient avec Athanaſe, Marcel & les autres accuſez ; qu'ils étoient aſſis, & conferoient avec eux dans l'égliſe, où apparemment ſe tenoit le concile ſuivant la coutume, & qu'ils célébroient avec eux les divins myſteres. Ils demandoient que les Occidentaux commençaſſent par les ſeparer de leur communion. Ceux-ci ſoutenoient, que cela n'étoit ni convenable ni poſſible, puiſqu'Athanaſe avoit pour lui le jugement du pape Jules, rendu avec grande connoiſſance de cauſe, & le témoignage de quatre-vingts évéques. Les Orientaux prétendoient qu'Athanaſe, Marcel & les autres dont ils ſe plaignoient, étoient jugez par les conciles, contre leſquels on ne pouvoit plus revenir : d'autant moins

Epiſt. pſeudoſ.

AN. 347. que la plûpart des témoins, des juges & des autres personnes néceſſaires ne vivoient plus. On leur répondoit, que le concile de Sardique étoit aſſemblé pour examiner ces prétendus jugemens; qu'Athanaſe ſe préſentoit pour être jugé, au lieu qu'on l'avoit condamné abſent, & que les procédures faites contre lui étoient rapportées.

Les Orientaux ſe réduiſirent à dire: Puiſque des ſix évêques qui ont fait l'information dans la Mareote, il y en a encore cinq de vivans; que l'on envoye de chaque côté quelques évêques ſur les lieux où Athanaſe a commis les crimes: s'ils ſe trouvent faux, nous ſerons condamnez, & non-recevables à nous plaindre ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun évêque: s'ils ſe trouvent vrais, vous ſerez condamnez & non-recevables, vous qui avez communiqué avec Athanaſe depuis ſa condamnation. Mais les Occidentaux refuſerent cette propoſition qui ne tendoit qu'à éluder le jugement, & à multiplier les procédures inutiles: outre que Gregoire étant le maître en Egypte, les Euſebiens y euſſent fait ce qu'ils auroient voulu. Comme ils étoient venus trouver Oſius dans l'égliſe où il demeuroit, il les invita à propoſer ce qu'ils avoient à dire contre Athanaſe, les exhortant à parler hardiment, & les aſſurant qu'ils ne devoient attendre qu'un jugement très-équitable. Il le fit une & deux fois: ajoûtant que s'ils ne vouloient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquaſſent du moins à lui ſeul. Je vous promets, diſoit-il, que ſi Athanaſe ſe trouve coupable, nous le rejetterons abſolument: & quand même il ſe trouveroit innocent & vous convaincroit de calomnie,

Epiſt. Oſii ap. Ath. ad. Sol. p. 839. A.

ſi vous ne pouvez vous réſoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Eſpagne avec moi. Saint Athanaſe conſentoit à cette propoſition : mais ſes ennemis ſe défioient tant de leur cauſe, qu'ils la refuſerent comme les autres. AN. 347.

Le concile étoit d'ailleurs bien informé de leur mauvaiſe volonté, par Macaire & Aſterius, qui les avoient quittez après être venus d'Orient avec eux. Ces deux évêques racontoient que pendant tout le voyage les Euſebiens faiſoient en certains lieux des aſſemblées, où ils avoient réſolu que quand ils ſeroient arrivez à Sardique, ils ne ſe ſoumettroient à aucun jugement, & ne s'aſſembleroient pas même avec le concile : mais qu'ayant ſignifié leur préſence par une proteſtation, ils ſe retireroient promptement. En effet étant arrivez ils ne permirent point à ceux qui étoient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile, ni même d'approcher de l'égliſe où il ſe tenoit. Car il y avoit pluſieurs évêques Orientaux attachez à la ſaine doctrine, qui vouloient ſe ſéparer d'eux, & qu'ils retenoient par menaces & par promeſſes. C'eſt ce que témoignoient Macaire & Aſterius, ſe plaignant de la violence qu'ils avoient eux-mêmes ſoufferte.

Synodic. ap. Athan. p. 765. C.

XXXV. Retraite des Orientaux, & jugement du concile.

Sozom. III. c. 11. Athan. ad ſolit. p. 819.

Les Euſebiens ne pouvant plus reculer, & le jour marqué pour le jugement étant expiré, ils dirent qu'ils étoient obligez de ſe retirer, parce que l'empereur avoit écrit, pour célébrer ſa victoire ſur les Perſes ; & ils n'eurent point de honte d'envoyer une telle excuſe par Euſtathe prêtre de l'égliſe de Sardique. Le concile ne pouvant plus douter de leur mauvaiſe intention, leur écrivit nettement : Ou venez

AN. 347. vous défendre des accuſations dont vous êtes chargez, particulierement des calomnies ; ou ſachez que le concile vous condamnera comme coupables, & déclarera ceux qui ſont avec Athanaſe innocens & exempts de tout reproche. Leur conſcience les preſſa plus que cette lettre : ils s'enfuirent en diligence, & ſe retirerent à Philippopolis en Thrace.

Il y avoit trois choſes à traiter dans le concile : la foi catholique, les cauſes de ceux que les Euſebiens accuſoient, & les plaintes formées contre les Euſebiens mêmes. On propoſa de compoſer une nouvelle profeſſion de foi : & cette propoſition fut ſoutenue avec chaleur, & rejettée par le concile avec indignation. Il ordonna que l'on n'écriroit rien touchant la foi : & que l'on ſe contenteroit du ſymbole de Nicée, parce qu'il n'y manquoit rien ; & qu'en faiſant une autre formule, il ſembleroit que l'on jugeât ce ſymbole imparfait, & on donneroit prétexte à ceux qui vouloient écrire ſouvent des confeſſions de foi. Ceux qui avoient fait cette propoſition ne laiſſerent pas de dreſſer une formule, que quelques-uns firent paſſer depuis ſous le nom du concile de Sardique.

Synodica ad Julium.

Ath. ad Antioch. p. 576. C.

ap. Theod. II. c. 8.

On traita l'affaire de ſaint Athanaſe ; & quoique la fuite de ſes adverſaires le juſtifiât aſſez, on examina de nouveau leurs accuſations, autant qu'on le pouvoit en leur abſence. Quant au meurtre d'Arſene la calomnie étoit évidente & groſſiere ; puiſqu'il vivoit comme tout le monde ſavoit, & qu'il ſe montroit lui-même. Quant au calice briſé chez Iſchyras, les propres informations faites par les adverſaires dans la Mareote détruiſoient leur prétention : d'ailleurs deux

Epiſt. Syn. ad Alex. ap. Ath. p. 758. 758. Item ad omnes epiſc. ibid. p. 763.

prêtres autrefois Meleciens, & depuis reçus par ſaint Alexandre, rendoient témoignage que jamais Iſchyras n'avoit été prêtre, même du tems de Melece. Ainſi on reconnut la juſtice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanaſe ; & la vérité du témoignage que lui rendoient les quatre-vingts évêques d'Egypte. Sa cauſe ſe trouva ſans aucune difficulté, & tous les évêques le reconnurent innocent, & le confirmerent dans la communion de l'égliſe. Ils déclarerent encore innocens quatre prêtres d'Alexandrie, que les Euſebiens avoient perſécutez & obligez à fuir pour éviter la mort ; ſçavoir Aphthone, Athanaſe fils de Capiton, Paul & Plution. Leurs noms, hormis celui de Paul, ſe trouvent dans la proteſtation contre l'information de la Mareote : ce qui montre leur attachement à ſaint Athanaſe.

p. 759. D.
p. 791.

Le concile examina la cauſe de Marcel d'Ancyre. Et comme les Euſebiens renfermoient leur accuſation dans ſon écrit contre Aſterius, qu'ils prétendoient être plein d'héréſies : le concile fit lire cet écrit, & trouva qu'il n'avançoit que par maniere de queſtions, ce que l'on prétendoit qu'il eût ſoutenu. En liſant ce qui précédoit & ce qui ſuivoit, on voyoit qu'il étoit orthodoxe ; car il ne diſoit point, comme ils prétendoient, que le verbe de Dieu eût pris ſon commencement de la ſainte vierge Marie, ni que ſon regne dût finir: mais que ſon regne étoit ſans commencement & ſans fin. Ainſi le concile le déclara innocent. Aſclepas de Gaze rapporta les procédures faites à Antioche en préſence de ſes accuſateurs & d'Euſebe de Ceſarée ; & ſon innocence parut par les avis de ceux qui l'avoient jugé dans le même conci-

Ep. Pſeudoſ. ap. Ath. p. 764. C.
Sup. liv. XI. n. 40.

AN. 347. le, qui déposa sur des calomnies saint Eustathe évêque d'Antioche. Les peres du concile de Sardique jugerent donc Asclepas pleinement justifié.

Ils vinrent ensuite à la troisiéme question qu'ils avoient à juger, & qui sans doute étoit la plus considerable; sçavoir les plaintes formées de toutes parts contre les Eusebiens. La plus capitale étoit celle que le pape Jules avoit déja si bien relevée dans sa lettre: qu'ils communiquoient avec les Ariens condamnez au concile de Nicée, & notez en particulier: & que non-seulement ils les avoient reçus dans l'église, mais encore qu'ils avoient élevé les diacres au sacerdoce & les prêtres à l'épiscopat. On voyoit partout leur dessein d'établir cette hérésie: car toutes les violences qu'ils avoient commises à Alexandrie & ailleurs, n'étoient que contre ceux qui refusoient de communiquer avec les Ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la justification de ceux qu'ils avoient voulu perdre. Theognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fausses lettres contre Athanase, Marcel & Asclepas, afin d'irriter les empereurs contre eux: les lettres furent lûes dans le concile, & ceux qui avoient été alors diacres de Theognis en montrerent la fausseté. On prouva que Valens avoit voulu quitter son église de Murse pour usurper celle d'Aquilée beaucoup plus considerable; & que dans la sédition excitée à cette occasion, un évêque nommé Viator, avoit été tellement pressé & foulé aux pieds, qu'il en étoit mort le troisiéme jour à Aquilée même.

Synod. ad omnes.

Synod. ad Jul.

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction, que l'église avoit tolerez jusques-là; sçavoir, Theodore d'Heraclée, Narcisse

Narcisse de Neroniade, Estienne d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese, Ursace de Singidon, & Valens de Murse. Ces huit furent déposez & excommuniez : c'est-à-dire, privez non-seulement de l'épiscopat, mais de la communion des fidéles. On traita de même les trois usurpateurs des siéges de saint Athanase, de Marcel & d'Asclepas : c'est-à-dire, Gregoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, & Quintien de Gaze. On défendit de les reconnoître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres & de leur écrire.

Synod. ad. om. p. 766.

XXXVI. Lettres du concile de Sardique.

ap. Athan. apol. 2. p. 756.

ap. Theod. 11. c. 8.

Tel fut le jugement du concile de Sardique, qu'il déclara par quatre lettres synodales; l'une aux empereurs, l'autre à tous les évêques, la troisiéme au pape Jules en particulier, la quatriéme aux églises dont les évêques avoient été rétablis. Nous avons la lettre adressée à l'église d'Alexandrie, la lettre à tous les évêques, & la lettre au pape Jules : mais celle qui fut écrite aux empereurs est perdue. Elle contenoit le récit de tout ce qui s'étoit passé, & tendoit à prier les empereurs de faire cesser la persécution des Ariens; & empêcher que les magistrats, qui ne doivent avoir soin que des affaires publiques, ne jugeassent les clercs, & n'employassent leur autorité séculiere pour inquieter les fidéles, sous prétexte des affaires ecclésiastiques.

Ep. synod. ad Alex.

To. 2. conc. p. 660.

La lettre au pape approuve les raisons par lesquelles il s'étoit excusé de venir au concile, & ajoute qu'il est très-convenable que les évêques apportent de tous côtez les affaires au chef de l'église, c'est-à-dire, au siége de S. Pierre. Ils disent sommairement ce

AN. 347. qui s'eſt paſſé dans le concile, ſur les trois points qu'il avoit à traiter : la foi, les évêques perſecutez, & les crimes des Ariens : Car, diſent-ils, les empereurs ont permis que tout fût examiné de nouveau. Les peres ſe rapportent du ſurplus, aux actes & aux piéces, à la relation que les légats du pape lui en feroient de vive voix, & à la lettre aux empereurs dont ils lui envoyent copie. Ils le prient de donner connoiſſance par écrit de tout ceci aux évêques d'Italie, de Sicile & de Sardaigne : de peur que par ignorance ils ne reçoivent des lettres de ceux que le concile a excommuniez.

Tom. 2. conc. p. 664. & ap. Athan. p. 756.

La lettre à l'égliſe d'Alexandrie porte, que le concile a reconnu la juſtice & l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de ſaint Athanaſe : ce qui marque que le concile l'avoit examiné. Enſuite ils expliquent au long les preuves de la calomnie des Euſebiens, & dans leur maniere d'agir, & dans le fonds des accuſations. Ils exhortent l'égliſe d'Alexandrie à conſerver avant toutes choſes la foi catholique ; pour laquelle & pour leur évêque Athanaſe ils doivent ſouffrir toutes ſortes de perſécutions, les regardant comme une eſpece de martyre. Ils déclarent la dépoſition de Gregoire, ou plûtôt la nullité de ſon ordination : exhortant tous ceux qui ont communiqué avec lui par crainte ou par fraude, à l'abandonner & à ſe réunir à l'égliſe catholique. Avec cette lettre ils joignoient la copie de la lettre à tous les évêques : Afin, diſent les peres du concile, que vous donniez votre conſentement à ce que nous avons ordonné. Enfin la lettre à tous les évêques contient une ample relation de tout ce qui s'étoit paſſé

To. 2. conc. p. 670. ap. Ath. p. 760.

au concile, comme il a été rapporté : car c'est là principalement que nous en voyons l'histoire. Elle finit en ces termes : Ayez soin, nos chers confreres, de donner votre consentement comme présens en esprit à notre concile, & de le marquer par votre souscription, afin de conserver l'uniformité de sentimens entre tous nos collégues. Quelques-uns joignoient à cette lettre la profession de foi qui avoit été proposée & rejettée par le concile ; mais elle en doit être retranchée.

AN. 347.
ap. Hilar. fragm. ap. Theod. II. c. 8.

Theod. ibid. v. Vales.

XXXVII. Canons de Sardique.

To. 2. conc. p. 644.

Le concile de Sardique fit aussi vingt canons de discipline, proposez par divers évêques, la plûpart par Osius, & approuvez par tous les autres. Les deux premiers sont contre les translations en ces termes : Osius évêque de Cordouë a dit : Il faut déraciner absolument la pernicieuse coutume, & défendre à aucun évêque de passer de sa ville à une autre. Il ne s'en est point trouvé qui ait passé d'une grande à une petite : ainsi il est manifeste qu'ils n'y sont poussez que par l'avarice & l'ambition. Si vous l'approuvez tous, cet abus sera puni plus severement, ensorte que celui qui l'aura commis n'ait pas même la communion laïque. Tous répondirent : Nous l'approuvons. Osius ajoûta : S'il s'en trouve quelqu'un assez insensé, pour vouloir s'excuser & soutenir qu'il a reçu des lettres du peuple : il est manifeste que l'on aura pû corrompre par argent quelque peu de ceux dont la foi n'est pas sincere, pour les faire crier dans l'église, & le demander pour évêque. Il faut donc condamner absolument ces artifices : ensorte que celui-là ne reçoive pas même à la mort la communion laïque. Ordonnez-le si vous l'approuvez tous. Le concile a ré-

Can. 1.

Can. 2.

AN. 347.

Can. Nic. 13.

pondu : Nous l'approuvons. En ceci le concile de Sardique déroge au concile de Nicée, qui ordonnoit de ne refuser la communion à aucun de ceux qui la demanderoient à la mort.

Can. 5. lat.

Osius proposa encore ce canon touchant les ordinations des évêques : S'il ne reste qu'un évêque dans une province qui en avoit plusieurs ; & qu'il néglige de venir pour en ordonner un, le peuple étant déja assemblé, les évêques de la province voisine doivent l'inviter à se trouver avec eux pour ordonner un évêque qui remplisse un des siéges vacans : s'il ne répond pas à leurs lettres, ils satisferont le peuple & feront l'ordination sans lui. Au reste, on ne doit point permettre d'ordonner un évêque dans un village ou dans une ville si petite qu'un seul prêtre y peut suffire, pour ne pas avilir le nom & la dignité d'évêque. Ceux donc qui sont invitez d'une autre province, ne doivent en ordonner que dans les villes qui en ont eu : ou qui sont si grandes & si peuplées, qu'elles méritent d'en avoir. Afin que ces mots de grandes villes & peuplées ne nous imposent pas, il faut bien remarquer, quelles sont celles que le concile trouve indignes d'un évêque ; celles où un seul prêtre peut suffire : ainsi nous ne serons pas surpris de la multitude d'évêchez, que nous trouvons dans tous les pays, qui étoient les mieux peuplez en ces premiers siécles de l'église. Au reste, la prétendue ordination d'Ischyras semble avoir donné lieu à ce canon.

Can. 6.

Can. 13. lat. 10. gr.

Les entreprises des Eusebiens peuvent aussi avoir été l'occasion de cet autre. Si un riche, un avocat ou un homme d'affaires est demandé pour évêque, il ne doit être ordonné qu'après avoir fait les fonctions de lecteur

& de diacre, ou de prêtre. Il passera par tous ces dégrez, & y demeurera long-tems, afin que l'on puisse éprouver sa foi, sa modestie & la gravité de ses mœurs; & l'élever jusqu'à l'épiscopat, s'il s'en trouve digne. Car il n'est pas permis d'ordonner legerement des Neophytes. On défend aussi aux évêques de solliciter les clercs de leurs confreres, & en général de les ordonner sans le consentement de leur évêque : parce, dit-on, que ces entreprises sont les sources ordinaires des divisions.

AN. 347.

Can. lat. 18.

Can. lat. 19. gr. 15.

XXXVIII. Canons sur la résidence.

Il y a plusieurs canons en ce concile touchant la résidence des évêques, & particulierement contre leurs voyages à la cour; nouvel abus introduit seulement depuis la conversion des empereurs. Voici comme Osius s'en plaint : Notre importunité, nos assiduitez & nos demandes injustes nous ôtent le crédit & l'autorité que nous devrions avoir. Car il y a des évêques qui ne cessent point de venir à la cour, particulierement des Africains. Ils méprisent (nous le savons) les salutaires conseils de notre frere Gratus. C'étoit l'évêque de Carthage présent au concile. Osius continue : Les affaires qu'ils portent à la cour ne sont d'aucune utilité pour l'église : ce sont des emplois & des dignitez séculieres, qu'ils demandent pour d'autres personnes. Il est honnête aux évêques d'interceder pour les veuves ou les orfelins dépouillez; car souvent ceux qui souffrent véxation ont recours à l'église : ou les coupables condamnez à l'exil & à quelqu'autre peine. Ordonnez donc, s'il vous plaît, que les évêques n'aillent à la cour que pour ces causes; ou quand ils seront appellez par des lettres de l'empereur. Ils dirent tous : Nous le voulons; qu'il soit ordonné.

Can. 8. lat. gr. 7.

AN. 347.

Can. 9. lat. 8. gr.

Osius ajouta : Pour ôter aux évêques les prétextes d'aller à la cour, il vaut mieux que ceux qui auront à solliciter ces affaires de charité, le fassent par un diacre, dont la présence sera moins odieuse, & qui pourra plus promptement rapporter la réponse. On l'ordonna ainsi. On ajouta que les évêques de chaque province envoyeroient au métropolitain les requêtes & le diacre qu'ils en auroient chargé ; afin qu'il lui donnât des lettres de recommandation, adressées aux évêques des villes où se trouveroit l'empereur. Que si un évêque a des amis à la cour, on ne l'empêche pas de leur recommander par son diacre quelque affaire honnête & convenable. Ceux qui viendront à Rome présenteront à l'évêque de Rome les requêtes dont ils seront chargez, afin qu'il examine si elles sont justes & honnêtes ; & qu'il prenne soin de les envoyer à la cour. Ces regles furent approuvées de tous.

Can. 9. gr.

Can. 10. lat.

Can. 11. lat. 20. gr.

V. Berg. gr. chemins liv. IV. ch. 18. n. 9.

Gaudence évêque de Naïsse en Mesie, ajouta qu'il étoit nécessaire, pour retenir par la crainte ceux qui n'observeroient pas ces regles, d'ordonner qu'ils seroient déposez de l'épiscopat, avec connoissance de cause. Et pour venir à l'exécution, continua-t-il, il faut que chacun de nous qui sommes sur le canal, ainsi nommoit-on les grands chemins, que chacun, dis-je, quand il verra passer un évêque, s'enquiere où il va, & des causes de son voyage. S'il va à la cour, qu'il voie s'il y est invité : mais s'il y va pour des sollicitations, telles qu'il a été dit, qu'il ne souscrive point à ses lettres, & ne le reçoive pas même à sa communion. Cet avis fut approuvé de tout le monde. Seulement Osius y ajouta une restric-

tion : que ceux qui avant que de sçavoir ce décret du concile arriveroient aux villes situées sur les grandes routes, en seroient avertis par l'évêque du lieu ; & que celui qui seroit ainsi averti, envoyeroit son diacre de ce lieu-là, & retourneroit à son diocése.

Osius se plaignit d'un autre abus. Quelque-fois, dit-il, un évêque vient dans un autre diocèse ou dans une autre province, & y demeure long-tems par ambition : parce que l'évêque du lieu a peut-être moins de talens pour instruire, & l'évêque étranger se met à prêcher souvent, pour le faire mépriser & se faire desirer, & transferer à cette église. Reglez donc le tems du séjour : car il y a de l'inhumanité à ne pas recevoir un évêque, & du danger à le souffrir trop long-tems. Je me souviens que nos freres ont ordonné ci-devant dans un concile, que si un laïque passoit trois dimanches, c'est-à-dire, trois semaines, sans venir à l'assemblée de la ville où il demeure, il seroit privé de la communion. Si on l'a ordonné pour les laïques, il est bien plus à propos qu'un évêque ne s'absente pas plus long-tems de son église, sans une grande nécessité. Cet avis fut approuvé de tous. On croit que ce concile dont parle Osius étoit le concile d'Elvire, où il avoit assisté environ quarante-deux ans auparavant : car nous y trouvons l'ordonnance dont il parle ici. Il ajouta cet autre canon, qui fut aussi approuvé. Il y a des évêques qui ont peu de bien dans leur diocèse ; & beaucoup ailleurs, dont ils peuvent soulager les pauvres. On doit leur permettre de demeurer trois semaines dans les lieux où leur bien est situé, pour en recueillir les fruits ; & afin que cet évêque ne passe pas un dimanche sans venir à l'é-

Can. 14. lat. 11. gr.

Conc. Elib. c. 21.

Can. Sardic. lat. 15. gr. 12.

AN. 347. glise, qu'il fasse l'office dans l'église la plus proche, où un prêtre a coutume de le faire : mais qu'il n'aille pas trop souvent à l'église de la ville où réside l'évêque, pour éviter le soupçon d'ambition, sans préjudice de son intérêt domestique. Cette regle de n'être absent que trois semaines fut étendue aux prêtres & aux diacres ; sur ce qu'Aëtius évêque de Thessalonique représenta, que dans sa ville, qui étoit grande & métropole de la Macedoine, il en venoit souvent des autres païs, & qu'après un long séjour on avoit peine à les faire retourner chez eux. Mais sur la remontrance d'Olympius évêque d'Enos en Thrace, on ajouta cette exception, en faveur des évêques persecutez & chassez injustement de leurs siéges, pour la défense de la vérité ; qu'on leur permettroit de demeurer ailleurs, jusques à ce qu'ils eussent la liberté de retourner chez eux ; puisqu'ils méritoient toutes sortes de bons traitemens. L'injustice des Ariens ne rendoit ces cas que trop fréquens.

Can. lat. 20. gr. 16.

Can. lat. 21.

XXXIX. Canons sur les jugemens ecclésiastiques.

Can. lat. 16. gr. 13.

On confirma ce qui avoit déja été ordonné : qu'un diacre, un prêtre ou un autre clerc excommunié par son évêque, ne devoit pas être reçu par un autre ; & que l'évêque qui le sachant excommunié le recevroit à sa communion au mépris de son confrere, en rendroit compte à l'assemblée des évêques. Osius ajouta : Si un évêque se laissant aller à la colere plus qu'il ne doit, s'emporte contre son prêtre ou son diacre & l'excommunie, l'excommunié pourra s'adresser aux évêques voisins, & il doit être écouté. L'évêque qui l'a condamné doit trouver bon que l'affaire soit examinée par plusieurs : mais avant cet examen, personne ne doit avoir la hardiesse de communiquer avec le con-

Can. lat. 17. gr. 14.

condamné. Que si l'assemblée trouve de la part des clercs du mépris de leur évêque & de l'insolence, qu'on leur fasse une sevére reprimande ; car comme l'évêque doit témoigner à ses clercs une charité sincere, aussi de leur part doivent-ils avoir pour lui une véritable soumission. AN. 347.

On regla encore la maniere de juger les évêques ; & c'est le canon le plus fameux du concile de Sardique. A la suite des deux premiers qui défendent les translations ; & pour en ôter les occasions qui étoient les voyages inutiles des évêques, Osius dit : Il faut ajouter, qu'aucun évêque ne passe de sa province à une autre où il y a des évêques, s'il n'y est invité par ses confreres : car nous ne voulons pas fermer la porte à la charité. Et pour en ôter tout prétexte, il ajoute encore : Si deux évêques de même province ont une affaire ensemble, aucun des deux ne pourra prendre pour arbitre un évêque d'une autre province. Que si un évêque ayant été condamné, se tient si assuré de son bon droit, qu'il veuille être jugé de nouveau dans un concile : honorons, si vous le trouvez bon, la mémoire de l'apôtre saint Pierre ; que ceux qui ont examiné la cause écrivent à Jules évêque de Rome : s'il juge à propos de renouveller le jugement, qu'il donne des juges ; s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir, on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné. Le concile approuva cette proposition. L'évêque Gaudence ajouta : que pendant cette appellation on n'ordonneroit point d'évêque à la place de celui qui étoit déposé, jusques à ce que l'évêque de Rome eût jugé sa cause.

Can. 3.

Can. 4.

Pour éclaircir davantage le canon précédent Osius dit : Quand un évêque déposé par le concile de la *Can. 7. lat. 5. gr.*

AN. 347. province, aura appellé & eu recours à l'évêque de Rome, s'il juge à propos que l'affaire ſoit examinée de nouveau, il écrira aux évêques de la province voiſine, afin qu'ils en ſoient les juges. Et ſi l'évêque déposé perſuade à l'évêque de Rome d'envoyer un prêtre d'auprès de ſa perſonne, il le pourra faire, & envoyer des commiſſaires pour juger de ſon autorité avec les évêques : mais s'il croit que les évêques ſuffiſent pour terminer l'affaire, il fera ce que ſa ſageſſe lui ſuggerera. Le jugement que le pape Jules avec le concile de Rome avoit rendu en faveur de ſaint Athanaſe & des autres évêques perſécutez, ſemble avoir donné lieu à ce canon, & nous avons vû que ce pape ſe plaignoit que l'on eût jugé ſaint Athanaſe ſans lui en écrire. Tel fut le vrai concile de Sardique. Outre les évêques préſens, pluſieurs autres y ſouſcrivirent, ſur les copies qui leur en furent envoyées, & ſaint Athanaſe en compte plus de trois cens.

Sup. n. 24.

Apol. 2. p. 720. C.

XL. Conciliabule de Philippopolis.

Sozom. III. c. 11. To. 2. conc. p. 649. ex Hilar. fragm.

Cependant les Orientaux qui s'étoient retirez de Sardique s'arrêterent à Philippopolis en Thrace, ſur les terres de Conſtantius aſſez près de C. P. & prétendant être le véritable concile, ils écrivirent une lettre adreſſée à Gregoire uſurpateur du ſiége d'Alexandrie, à Amphion de Nicomedie, à Donat évêque ſchiſmatique de Carthage, à Didier de Campanie, Fortunat de Naples, Eutychius de Rimini, Maxime de Salone en Dalmatie ; & généralement, diſent-ils, à tous les évêques, les prêtres & les diacres de l'égliſe catholique. Car c'eſt ainſi qu'ils les nomment, ſuivant le ſtile ordinaire de chaque parti. Ils diſent avoir été aſſemblez à Sardique de diverſes provinces

d'Orient, dont ils font l'énumération, & y avoir célébré le concile. Ils commencent par se vanter d'un grand zéle pour la discipline de l'église & pour la fermeté de ses jugemens ; & entrent en matiere par Marcel d'Ancyre, dont la condamnation avoit plus de fondement. Ils l'accusent d'avoir renouvellé les hérésies de Sabellius & de Paul de Samosate ; & disent que dans le concile de C. P. tenu sous le grand Constantin, après avoir été plusieurs fois averti inutilement & repris de ses erreurs, il a été juridiquement condamné. Ils viennent ensuite à saint Athanase : ils l'accusent de sacrilege & de profanation des mysteres ; d'avoir brisé de ses propres mains un calice sacré, rompu l'autel, renversé la chaire sacerdotale, démoli l'église jusques aux fondemens, & emprisonné le prêtre. Tout cela est la calomnie d'Ischyras. Ils passent légerement sur celle d'Arsene : mais ils chargent saint Athanase de violences commises à la fête de pâque à son occasion, dont il est difficile de deviner le prétexte ; car ils ne doivent parler en cet endroit que de ce qui précéda son exil : puisqu'ils ajoutent que pour tous ces crimes, il y eut un concile indiqué premierement à Cesarée en Palestine, puis tenu à Tyr, où les évêques assemblez de plusieurs provinces, ne voulant pas juger legerement, envoyerent des personnes illustres d'entre eux, qui ayant été sur lieux, & reconnu de leurs yeux la vérité, en firent leur rapport au concile : c'est la députation de la Mareote. Qu'ensuite Athanase fut condamné présent, qu'il s'enfuit & appella à l'empereur, qui, ayant examiné & reconnu ses crimes, l'envoya en exil.

Mais, ajoutent-ils, ayant procuré son retour, &

AN. 347.

Sup. liv. XI. n. 54.

AN. 347. revenant long-tems après de Gaule à Alexandrie, il commit des excès pires que les précédens. Par tout le chemin il troubloit l'églife, en rétabliffant les évêques condamnez, promettant à d'autres leur rétabliffement, mettant pour évêques des infideles, du vivant des vrais pafteurs, & cela par la violence & les armes des gentils : agiffant en défefpéré, fans refpect pour les loix. Enfin un faint évêque ayant été mis à fa place par le jugement d'un concile, il a amené des gentils, brûlé le temple de Dieu, brifé l'autel, & s'en eft fui fecrettement. Ils parlent de l'intrufion de Gregoire, & attribuent à faint Athanafe les violences faites à cette occafion, le chargeant des crimes de fon ennemi.

Ils accufent de même Paul de C. P. Marcel d'Ancyre, Afclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople, de plufieurs crimes de violences & de facriléges, que l'on peut voir dans leur lettre. Mais l'évidence de leurs calomnies contre faint Athanafe, doit faire juger des autres faits, dont nous ne fommes pas fi bien inftruits. Ils reviennent à lui, & difent qu'il a parcouru divers pays, trompant par fes artifices & fes flateries de bons évêques, qui ne fçavoient pas fes crimes, particulierement des Egyptiens, & mendiant des lettres en fa faveur, qui troublent la paix des églifes. Mais, ajoûtent-ils, les recommandations de ceux qui n'ont point été juges ni préfens quand on interrogeoit Athanafe, ne doivent fervir de rien, contre le jugement porté il y a long-tems par un concile de faints évêques. Enfin voyant que tout cela lui étoit inutile, il eft allé à Rome trouver Jules & quelques évêques d'Italie, qu'il a féduits par des lettres pleines

de fauſſetez : & ils l'ont reçu à leur communion, avec une facilité exceſſive, qui les a engagez à prendre ſa défenſe pour ſoutenir leur propre conduite. Tous les autres qui ont été convaincus de crimes, ſont maintenant joints à Marcel & à Athanaſe, comme Aſclepas dépoſé il y a dix-ſept ans, c'eſt-à-dire, au concile d'Antioche en 330. Paul, Lucius & tous leurs ſemblables. Ils ont couru enſemble dans les pays étrangers, non dans les lieux où ils avoient commis leurs crimes, ni dans le voiſinage, ni où étoient leurs accuſateurs, mais dans les pays éloignez : ſe juſtifiant devant ceux qui ne les connoiſſoient point, & leur perſuadant de ne pas croire leurs juges. Voilà leur fineſſe : ils ſavent que pluſieurs de leurs juges, de leurs accuſateurs & des témoins ſont morts : c'eſt pourquoi ils veulent revenir après tant de jugemens, croyant que la longueur du tems a obſcurci leurs crimes : & ils demandent à ſe défendre devant nous, qui ne les avons ni accuſez ni jugez ; eux qui n'ont pû ſe défendre, quand ils avoient leurs accuſateurs en face.

AN. 347.

Sup. liv. XI. *n.* 41.

XLI.
Plaintes contre le concile de Sardique.

Athanaſe eſt allé en Italie & en Gaule ſolliciter ce jugement. Jules évêque de Rome, Maximin de Treves, Oſius & pluſieurs autres y ont conſenti mal-à-propos ; & ont obtenu de la bonté de l'empereur, qu'il ſe tînt un concile à Sardique. Nous y ſommes venus, appellez par des lettres de l'empereur ; & y étant arrivez, nous avons appris qu'Athanaſe, Marcel & tous les ſcélerats juſtement condamnez & dépoſez par le jugement des conciles, étoient aſſis au milieu de l'égliſe avec Oſius & Protogene : qu'ils y parloient, & qui pis eſt, y célébroient les divins

An. 347. mysteres. Protogene n'avoit pas de honte de communiquer avec Marcel, dont il avoit condamné l'hérésie par quatre fois en concile, de vive voix, & en souscrivant aux jugemens des évêques. Ils accusent de même saint Athanase d'avoir condamné Asclepas; & saint Paul d'avoir condamné saint Athanase: mais nous ne voyons point d'ailleurs de preuve de ces faits.

Quant à nous, continuent les Orientaux, nous attachant à la discipline de l'église, nous avons ordonné à ceux qui étoient avec Protogene & Osius d'exclure de leur assemblée les condamnez, & de ne point communiquer avec les pécheurs: ensuite d'écouter avec nous ce que nos peres avoient jugé contre eux. Ils n'ont point voulu se séparer de leur communion, autorisant l'hérésie de Marcel, & les crimes d'Athanase & des autres; & les préférant à la foi & à la paix de l'église. Nous n'en voyons pas la raison, si ce n'est qu'ils craignoient en les rejettant, de se condamner eux-mêmes; parce qu'ils avoient communiqué avec eux. Ils prétendoient encore introduire une nouvelle erreur: préférant aux conciles Orientaux le jugement de quelques évêques d'Occident: se faisant juges des juges-mêmes; & voulant retoucher au jugement de ceux qui sont déja avec Dieu. Les Orientaux pourroient de même détruire ce que les Occidentaux auroient fait: mais nous nous en tenons aux regles que nos peres nous ont laissées: ce que des conciles légitimes ont ordonné doit demeurer ferme; l'église n'y peut toucher, elle n'a pas reçu de Dieu un tel pouvoir. Les Orientaux ont confirmé ce qui avoit été jugé à Rome, par les conciles con-

tre Novat, Sabellius & Valentin : & tous ont confirmé ce qui avoit été ordonné en Orient, contre Paul de Samosate. On voit ici les commencemens de la jalousie des évêques d'Orient contre ceux d'Occident : dont nous verrons de terribles effets dans toute la suite de l'histoire.

Ils continuent : Nous les avons priez plusieurs fois de ne pas renverser cette tradition, au mépris du droit divin, & de ne pas continuer à troubler le monde entier pour un ou deux scélerats, qui devroient céder d'eux-mêmes, s'il leur restoit quelque crainte & quelque semence de religion ; & dire comme le prophéte : Jettez moi dans la mer, puisque je suis cause de la tempête. Et quand même ils ne seroient pas coupables, tout le monde devroit les rejetter avec horreur, puisqu'ils déchirent l'unité de l'église par leur attachement à leur dignité & par leur ambition enragée. C'est pour eux, que nous avons été contraints de quitter le soin des peuples, la prédication de l'évangile, & de venir de si loin malgré notre grand âge & & nos infirmitez corporelles ; ensorte que nous en avons laissé quelques-uns des nôtres malades par les chemins ; c'est pour eux que les voitures publiques sont ruinées. Les peuples en murmurent, & les freres attendent avec inquiétude par toutes les provinces, quelle sera la fin de ces maux. Après donc avoir prié pendant plusieurs jours Osius & Protogene de les rejetter, nous leur avons offert d'envoyer de nouveau sur les lieux les cinq évéques, qui restoient des six qui avoient été à la Mareote : nous soûmettant à n'être plus oüis, si les accusations ne se trouvoient pas véritables : mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Au-

Jon. 1. 12.

AN. 347. contraire ils nous ont traitez de ſchiſmatiques, ſoûlevant le peuple contre nous & excitant la ville à ſédition.

XLII. Excommunication contre Jules, Oſius, &c.

Voyant les choſes en cet état, nous avons réſolu de retourner chacun chez nous, & de vous écrire de Sardique, pour vous apprendre ce qui s'eſt paſſé, & vous déclarer notre jugement. Il n'eſt pas impoſſible, qu'ils euſſent écrit cette lettre à Sardique, encore qu'ils ne l'ayent publiée que depuis leur retraite à Philippopolis. Quoi qu'il en ſoit, voici leur prétendu jugement. Nous quatre-vingts évêques vous dénonçons expreſſément, qu'aucun de vous ne ſe laiſſe ſurprendre, pour communiquer avec Oſius, Protegene, Athanaſe, Marcel, Aſclepas; Paul, Jules : ni avec aucun autre de ceux qui ſont condamnez, & rejettez de l'égliſe, ni à leurs adhérans : c'eſt pourquoi vous ne devez jamais leur écrire, ni recevoir leurs écrits. Ils ajoûtent enſuite Gaudence de Naïſſe & Maximin de Treves : & voici les raiſons qu'ils rendent de leur jugement. Ils condamnent le pape Jules comme l'auteur du mal; parce qu'il a le premier communiqué avec Athanaſe, & avec les autres condamnez. Ils condamnent Oſius par la même raiſon; & de plus pour avoir perſécuté un certain Marc, & défendu quelques méchans évêques qu'ils nomment : mais nous ne ſçavons pas le fondement de ces calomnies. Ils condamnent Maximin pour n'avoir pas voulu recevoir les évêques qu'ils avoient envoyez en Gaule : c'étoit les deputez du concile d'Antioche en 342. (*Sup. n. 23.*) pour avoir communiqué le premier avec Paul de C. P. & avoir été cauſe de ſon rappel & des homicides qui avoient ſuivi. Ils diſent que Protogene s'eſt con-

condamné lui-même : parce qu'il a plusieurs fois souscrit la condamnation de Marcel : que Gaudence n'a pas suivi son prédécesseur Cyriaque, qui avoit souscrit à la condamnation des coupables, & qu'il a eu l'impudence de défendre Paul. AN. 347.

Et parce, disent-ils, que ceux qui étoient avec Osius ont voulu ruiner la foi catholique, en introduisant l'hérésie de Marcel : nous avons été obligez de dresser une confession de foi, & que nous vous prions tous de souscrire, aussi bien que nos décrets, si-tôt que vous aurez reçû nos lettres. Ils mettent ensuite leur confession de foi, qui n'a de remarquable que l'omission affectée de consubstantiel. Cette lettre est souscrite par soixante & treize évêques dont les principaux sont Etienne d'Antioche, qui est le premier, Menophante d'Ephese, Acace de Césarée en Palestine, Theodore d'Heraclée, Quintien de Gaze, Marc d'Arethuse, Dion ou plûtôt Dianée de Césarée en Cappadoce, Basile d'Ancyre, Eudemon de Tanis, & Callinique de Péluse, tous deux Meléciens ; le fameux Ischyras de Mareote, Narcisse d'Irenopolis, Eutichius de Philippopolis, & Valens de Murse. Cette lettre fut adressée, entre autres, à Donat, évêque schismatique de Carthage, pour l'attirer au parti des Ariens. Ce qui n'empêcha pas les Donatistes de demeurer dans la vraie doctrine, sur ce point de la consubstantialité du Verbe. Seulement ils prenoient avantage de cette lettre, pour montrer qu'ils étoient unis de communion avec les Orientaux : la faisant passer sous le nom du concile de Sardique : & il faut avoüer que cet équivoque nuisit depuis au véritable concile. Ceux qui ne voulurent pas recon-

Ap. Hilar. de synod. p. 336.

Ap. Athan. Apol. 2. p. 789.

Aug. epist. 44. n. 6. ad. Eleus.

V. conc. Carthag. XI. an. 419.

AN. 347. noître l'autorité de ses canons, particulierement touchant les appellations à Rome, le traitoient de concile d'Ariens; & ceux qui vouloient faire valoir ces canons, les attribuoient au concile de Nicée, considerant celui de Sardique comme une suite. Enfin, le concile de Sardique fut décrié par l'absolution de Marcel d'Ancyre, dont la réputation est demeurée tachée sur le point de la doctrine. Saint Athanase lui-même ayant découvert dans ses discours quelques nouveautez, qui avoient donné occasion aux erreurs de Photin, se sépara de sa communion; & saint Epiphane dit, qu'ayant un jour demandé à saint Athanase ce qu'il pensoit, saint Athanase lui répondit en souriant: Il n'étoit pas éloigné de la malice.

Hilar. fragm. p. 413. A.

Epiph. hær. 72. n. 4.

Socr. II. c. 20. Sozom. III. c. 13.

Depuis ces deux conciles, l'Orient fut quelque tems divisé de l'Occident: la borne de leur communion étoit celle des empires, le mont Tisouquis entre la Thrace & l'Illyrie. Jusques-là, c'est-à-dire en Orient, ceux qui croyoient differemment, ne laissoient pas de communiquer ensemble; mais en deça vers l'Occident, il n'y avoit plus de communion avec les hérétiques: l'église y étoit pure, conservant la doctrine qu'elle avoit reçuë de ses peres, sans disputes ni divisions. Il est vrai qu'Auxence évêque de Milan, Ursace & Valens s'efforçoient d'établir l'Arianisme, mais le pape & les autres évêques leur résistoient soigneusement. La confusion étoit plus grande en Orient. On disputoit sur le consubstantiel: plusieurs n'étoient choquez que du mot, & ne s'opiniâtroient à le combattre, que parce qu'ils s'y étoient engagez d'abord. D'autres à force de disputer, s'étoient fait une telle habitude de penser ce qu'ils sou-

tenoient, qu'ils ne pouvoient plus changer d'opinion; d'autres frappez de l'inconvenient des disputes, tomboient dans celui d'une complaisance excessive, & prenoient l'un ou l'autre parti, selon que le crédit ou l'amitié les attiroient: d'autres méprisant ces disputes comme frivoles, suivoient paisiblement la foi de Nicée. Le plus grand nombre y étoit attaché, particulierement les moines qui commençoient alors à reluire par une sainteté éclatante.

XLIII. Violences des Ariens.

Ceux que le concile de Sardique avoit condamnez, redoublerent leurs violences. Les clercs d'Andrinople ne voulurent point communiquer avec eux quand ils y passerent, les regardant comme des fugitifs & des coupables. Ils s'en plaignirent à l'empereur Constantius, & firent couper la tête à dix laïcs employez à la fabrique des armes, qui étoit en cette ville; & cela par le ministere de Philagre, qui avoit été fait comte encore une fois. On voyoit devant la ville les tombeaux de ces martyrs: car l'église les honore comme tels l'onziéme de Février, avec saint Lucius leur évêque, qui mourut aussi pour cette cause. Comme il parloit contre les Ariens avec une grande liberté, & refutoit leur hérésie, ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenoient par le col & par les mains, & l'envoyerent ainsi en exil où il mourut: on les soupçonna même d'avoir avancé sa mort. Ils firent bannir un évêque nommé Diodore: apparemment celui de Ténédos, qui souscrivit au concile de Sardique. Ils persécuterent Olympius d'Enos & Théodule de Trajanopolis, tous deux en Thrace. L'empereur surpris par les calomnies d'Eusebe, les avoit déja condamnez par écrit à être bannis de leurs villes

Athan. ad solit. p. 820. c.

Ibid. p. 824.

Sozom. VI. c. 2.

AN. 347. & de leurs égliſes, & punis de mort, par tout où on les trouveroit : ils le firent ſouvenir de cet ordre, & en pourſuivirent l'exécution.

Ils firent envoyer dans la haute Libye les deux évêques qui les avoient quittez à Sardique, Arius & Aſterius, l'un de Petra en Paleſtine, l'autre de Petra en Arabie, & leur exil fut accompagné de mauvais traitemens. Comme ils en vouloient particulierement à ſaint Athanaſe, ils firent releguer en Armenie deux prêtres & trois diacres d'Alexandrie : ils firent écrire de garder les ports & les entrées des villes, de peur que ſaint Athanaſe ne ſe ſervît de la permiſſion de retourner, que le concile lui donnoit ; ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie, que ſi Athanaſe ou quelques prêtres, qu'ils nommoient, étoient trouvez dans la ville ou dans ſon territoire, il ſeroit permis de leur faire couper la tête. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux, & quand ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochoit leur fuite, ou qui déteſtoit leur héréſie, ils le faiſoient foüeter, empriſonner, ou bannir. La terreur faiſoit un grand nombre d'hypocrites ; & pluſieurs s'enfuioient dans les déſerts, plûtôt que de tomber entre leurs mains. Voilà ce qui ſe paſſoit en Orient.

XLIV. Second concile de Milan.

V. Pagi an. 345. n. 5. & 347. n. 7. &c.

Hilar. fragm. p. 411. B.

ſup. n. 28.

En Occident peu de tems après le concile de Sardique, & la même année 347. il s'en tint un à Milan, où réſidoit l'empereur Conſtant, pour chercher le remede à cette diviſion des égliſes, & les moyens d'exécuter le jugement de Sardique, & pour condamner Photin. Il l'avoit déja été par les Euſebiens à Antioche l'an 345. mais il ne l'avoit point encore été en Occident, où il tenoit une place conſiderable,

étant évêque de Sirmium, métropole de l'Illyrie. Aussi ce concile fut nombreux, rassemblé au moins de cette province & de celle d'Italie, dont la métropole étoit Milan; & il y assista des prêtres de l'église Romaine. Ursace & Valens, qui quoiqu'évêques, étoient des ignorans & des esprits légers, se voyant condamnez & déposez par les Occidentaux, entre lesquels ils se trouvoient situez, voulurent profiter de l'occasion de ce concile pour se faire absoudre, & feignirent d'abjurer l'Arianisme, par un écrit qu'ils présenterent au concile, signé de leur main, demandant pardon de leur faute: le concile leur fit grace, & leur rendit la communion.

Epist. ap. fragm. Hilar. p. 412. Epist. Syn. Arimin.

On ne pouvoit exécuter le jugement du concile de Sardique, ni rétablir les évêques injustement chassez, sans l'autorité de l'empereur d'Orient. C'est pourquoi le concile de Milan députa vers lui deux évêques, Vincent de Capouë, peut-être le même qui avoit assisté au concile de Nicée au nom de saint Silvestre, & Euphratas de Cologne. L'empereur Constant les chargea d'une lettre à son frere, & envoya avec eux un Officier de guerre nommé Salien, illustre par sa vertu & sa piété. Par cette lettre, Constant prioit son frere Constantius d'écouter les évêques qu'il lui envoyoit, de s'informer des crimes d'Etienne d'Antioche, & des autres du même parti, & de rétablir Paul & Athanase; puisqu'ils étoient pleinement justifiez. Il ajoutoit à la fin des menaces de les rétablir malgré lui, & de lui déclarer la guerre.

Socr. lib. II. c. 22. Theod. II. c. 8. Athan. ad solit. p. 820.

XLV. Etienne d'Antioche déposé.

Les deputez étant arrivez à Antioche où étoit Constantius, Etienne évêque de cette ville entreprit de les perdre de réputation pour leur ôter tout crédit.

Il y avoit un jeune homme inſolent & de mœurs très-corrompues que l'on nommoit Onagre ; c'eſt-à-dire, âne ſauvage, parce qu'il frappoit des pieds & des mains. Non-ſeulement il inſultoit à tout le monde dans la place publique : mais il entroit impudemment dans les maiſons, pour en tirer les hommes & les femmes les plus honnêtes. Celui-ci pouſſé par l'évêque Etienne, fit marché avec une femme publique pour paſſer la nuit, diſoit-il, avec des étrangers qui venoient d'arriver. Il prit quinze compagnons, & les ayant cachez derriere des murailles qui étoient ſur la coline, il amena la femme. Puis ayant fait le ſignal dont ils étoient convenus, & voyant que ſes compagnons y étoient, il vint au logis des évêques & trouva la porte de la cour ouverte : car il avoit gagné par argent un des domeſtiques. Il fit entrer la femme toute deshabillée, lui montra la porte de la premiere chambre, où couchoit un des évêques, & lui dit d'y entrer : cependant il ſortit pour appeller ſes compagnons. Il ſe trouva qu'Euphratas, qui étoit le plus vieux des deux évêques, couchoit dans cette premiere chambre, & Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra volontiers, croyant que quelque jeune homme la demandoit : mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendoit à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla & dit : Qui va-là ? Elle répondit ; & Euphratas entendant une voix de femme dans les ténébres, crut que c'étoit une illuſion du démon, & appella Jeſus-Chriſt à ſon ſecours. Onagre ſurvint avec ſa troupe criant contre les évêques, que c'étoient des ſcélerats. La femme voyant à la lumiere

Athan. ad ſolit. p. 822.
Theod. II. hiſt. c. 9.

le visage d'un vieillard & l'apparence d'un évêque crioit de son côté qu'on l'avoit surprise. Onagre vouloit l'obliger à se taire & à calomnier l'évêque. Cependant au bruit les domestiques accoururent & Vincent se leva : on ferma la porte de la cour, pour arrêter les conjurez : mais on ne put en prendre que sept, que l'on garda avec la femme : Onagre se sauva avec les autres. La chose ayant éclaté quand il fut jour, toute la ville accourut à maison, & le scandale fut d'autant plus grand, que c'étoit aux fêtes de pâque. Les évêques éveillerent Salien, cet officier qui étoit venu avec eux ; & dès le grand matin ils allerent ensemble au palais de l'empereur, se plaignant hautement qu'Estienne eût osé entreprendre une telle calomnie ; & disant qu'il n'étoit besoin pour punir ses crimes, ni de jugement en forme, ni de tourmens : mais qu'il suffisoit d'un jugement ecclésiastique. Salien soûtenoit le contraire : & prioit l'empereur de commander qu'une action si hardie fût examinée, non par un concile, mais dans les formes de la justice ; & promettoit de livrer les clercs des évêques tous les premiers, pour être mis à la question : disant qu'il falloit y mettre aussi ceux d'Etienne. Il s'y opposoit impudemment, & disoit que les clercs ne devoient pas être exposez aux tourmens : mais l'empereur & ses grands officiers furent d'avis que l'on donneroit la question, avec cette précaution seulement, que cette information se feroit en secret dans le palais. On voit ici la différence des jugemens ecclésiastiques, & des jugemens séculiers. Dans les ecclésiastiques, les évêques étoient les juges, les loix étoient l'écriture-sainte & les canons, les tour-

mens ni la priſon n'avoient point de lieu ; les peines n'étoient que ſpirituelles, comme la dépoſition & l'excommunication.

On interrogea d'abord la femme, & on lui demanda qui l'avoit amenée au logis des évêques. Elle dit que c'étoit un certain jeune homme, qui l'avoit demandée pour des étrangers, & le reſte comme il s'étoit paſſé. Enſuite on préſenta à la queſtion le plus jeune des priſonniers, qui n'attendit pas les coups de foüet : mais il découvrit tout le complot, & déclara qu'Onagre en étoit l'auteur. On fit venir Onagre : & il dit, qu'il l'avoit fait par l'ordre d'Etienne. On fit auſſi venir la maîtreſſe de la femme : car ces miſérables étoient d'ordinaire eſclaves. Elle reconnut & convainquit ceux qui s'étoient adreſſez à elle, & on trouva que c'étoient des clercs d'Etienne qui le chargerent auſſi. Etant ainſi convaincu, on le mit entre les mains des évêques qui étoient préſens, pour le dépoſer : ce qu'ils firent, & le chaſſerent de l'égliſe. L'empereur Conſtantius frappé de cet évenement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les Ariens avoient fait à Euphratas, lui fit juger de leurs autres entrepriſes. Dès-lors il ordonna le rappel des prêtres & des diacres d'Alexandrie, qui étoient exilez en Armenie ; & il écrivit expreſſément à Alexandrie, de ne plus perſécuter les clercs ni les laïques qui étoient pour ſaint Athanaſe.

Athan. ad ſolit. p. 822. D.

XLVI.
Leonce évêque d'Antioche.

Theod. II. c. 10.
Philoſtorg. III. c. 115.

Mais les Ariens eurent encore le crédit de faire élire évêque d'Antioche l'eunuque Leonce, un des appuis de leur parti. Il étoit Phrygien de naiſſance, & d'un eſprit caché : il prétendoit avoir été diſciple du martyr ſaint Lucien, & avoit ſuivi les erreurs d'Arius

d'Arius dès le commencement. Saint Eustathe évêque d'Antioche, qui le connoissoit, lui refusa toujours l'entrée dans son clergé : mais après l'éxil de saint Eustathe, il fut élevé à la prêtrise. Depuis il fut déposé en vertu du premier concile de Nicée, pour s'être lui-même rendu eunuque. Car comme il vivoit avec une jeune femme nommé Eustolie, qu'il faisoit passer pour vierge, quoiqu'il l'eût corrompuë; se trouvant pressé de rompre ce commerce scandaleux, il se fit lui-même de sa main cette opération, pour avoir prétexte d'habiter librement avec cette femme, qu'il ne pouvoit quitter. Ce crime, qui l'avoit fait déposer de la prêtrise, & le rendoit irrégulier, n'empêcha pas les Ariens de le faire évêque d'Antioche. Il tint ce siége pendant huit ans; usant d'une profonde dissimulation, pour cacher son hérésie, & ne pas éloigner de lui les Catholiques, dont il craignoit la multitude; & encore plus les menaces de l'empereur Constantius, contre ceux qui diroient que le Fils n'étoit pas semblable au Pere. Mais sa conduite le découvroit: car il n'ordonnoit aucun Catholique, & ne donnoit à aucun de l'emploi dans son église, quelque vertueux qu'il fût : il donnoit toute sa confiance aux Ariens, & les élevoit aux ordres sacrez, quoiqu'ils vécussent dans la débauche. Ainsi le clergé étoit beaucoup plus infecté d'hérésie que le peuple. Il éleva au diaconat Aëtius, qui devint plus célébre dans la suite ; mais deux illustres laïques, Flavien & Diodore s'y opposerent, & menacerent Leonce de se séparer de sa communion, d'aller en Occident & de faire connoître sa conduite. Leonce

Epiph. hær. 69. n. 5.
Athan. ad solit. p. 812. C.
Ath. apol. p. 718. C.
Theol. II. c. 14.
Ath. ad solit. p. 827. B.

en eut peur & interdit le miniſtere à Aëtius, continuant de le favoriſer en tout le reſte.

Flavien & Diodore, qui ſoûtinrent alors à Antioche la doctrine, avoient tous deux embraſſé la vie aſcetique. Diodore étoit ſi pauvre, qu'il ne poſſédoit rien ſur la terre, ni maiſon, ni table, ni lit : ſes amis le nourriſſoient, & il donnoit tout ſon tems à la priere & à l'inſtruction. La pâleur de ſon viſage & le reſte de ſon extérieur témoignoit ſa mortification extrême, qui lui cauſa une foibleſſe d'eſtomach avec de grandes douleurs : mais il ne laiſſa pas de vivre très-long-tems. Il avoit étudié à Athenes la philoſophie & la rhétorique, & avoit été diſciple de Silvain de Tarſe, dont lui-même fut enſuite évêque. Flavien fut évêque d'Antioche, mais long-tems après. L'un & l'autre s'appliquoient jour & nuit du tems de Leonce à exciter dans les fidéles le zéle de la religion. Ils les aſſembloient aux tombeaux des martyrs, & y paſſoient les nuits avec eux à louer Dieu. Leonce n'oſoit les empêcher, à cauſe de la multitude qui les ſuivoit d'une grande affection : mais avec une douceur apparente il les pria de faire ce ſervice dans l'égliſe. Quoiqu'ils connuſſent bien ſa malice, ils ne laiſſerent pas de lui obéir. Ils furent les premiers qui inſtituerent la pſalmodie à deux chœurs, chantant alternativement, & cet uſage ayant commencé à Antioche s'étendit par toute la terre. On dit que Flavien fut le premier, qui ayant aſſemblé pluſieurs moines chanta : Gloire au Pere & au Fils & au Saint-Eſprit. Auparavant, à ce que prétendoient les Ariens, on diſoit : Gloire au pere par le fils dans le Saint-Eſprit ;

Facund. lib. IV. *c.* 2. *ex Chryſ.*

Ibid. ex Julian. Imp.

Philoſt. III. 13.

& quelques-uns : Gloire au pere dans le fils & le Saint-Eſprit. Les Catholiques & les Ariens priant enſemble le diſoient chacun à leur maniere : mais ceux qui étoient auprès de Leonce obſerverent qu'il paſſoit ſous ſilence tout le reſte du verſet : & diſoit ſeulement à la fin : Et dans les ſiécles des ſiécles. Il y avoit toujours à Antioche un autre parti de catholiques, qui ne communiquoient point avec les Ariens & qui ne reconnoiſſoient point d'évêque depuis ſaint Euſtathe : auſſi les nommoit-on Euſtathiens. *Theod. II. c. 24.*

XLVII. Commencemens d'Aëtius.

Philoſt. lib. III. c. 5. & ibi. Valeſ.
Greg. Nyſſ. lib. I. cont. Eunom. p. 30. in append.

Aëtius que Leonce avoit fait diacre étoit Syrien natif d'Antioche. Son pere avoit ſervi entre les officiers du gouverneur : mais s'étant mal conduit, il perdit la vie, & ſon bien fut confiſqué. Aëtius ayant été quelque tems eſclave d'une femme & recouvré ſa liberté, on ne ſçait comment, s'appliqua au métier de chaudronier, & gagnoit ſa vie avec peine à raccommoder la vaiſſelle de cuivre. Une femme lui ayant donné un collier ou un bracelet d'or à redreſſer, il lui en rendit un de cuivre doré tout ſemblable ; mais la dorure s'étant effacée & la fraude découverte, il fut pourſuivi en juſtice & puni comme larron : ce qui lui fit faire ſerment de renoncer à ſon métier. Il ſe mit donc à la ſuite d'un charlatan nommé Sopole, qui couroit le pays ſous le nom de médecin ; puis ayant trouvé un Armenien aſſez ſimple pour le croire fort habile, il en tira beaucoup d'argent ; & commença à exercer la médecine de ſon chef, & à ſe mêler dans les aſſemblées des médecins, où il diſputoit & crioit vigoureuſement : ce qui lui attira l'affection de ceux qu'il appuyoit de ſa voix & de ſa hardieſſe.

Se trouvant un peu au large il quitta encore la médecine, & s'appliqua à la philosophie. Car parmi ces Grecs qui n'avoient aucune langue à apprendre, il ne falloit que de l'esprit pour aspirer à toutes sortes de sciences. Son premier maître fut Paulin, qui de l'évêché de Tyr passa à celui d'Antioche après la déposition de saint Eustathe Mais Paulin étant mort six mois après, Eulalius qui lui succéda chassa Aëtius d'Antioche. Il se retira à Anazarbe en Cilicie, & se mit d'abord au service d'un grammairien, qui lui enseigna son art : puis il se retira auprès de l'évêque d'Anazarbe nommé Athanase : de-là il passa à Tarse, où il demeura assez long-tems auprès d'un prêtre Arien nommé Antoine, qui se vantoit aussi-bien qu'Athanase d'Anazarbe d'être disciple de saint Lucien. Car la plûpart des premiers Ariens se faisoient honneur d'un tel maître, comme Arius même. Aëtius revint ensuite à Antioche, pour écouter Leonce qui n'étoit encore que prêtre. Il fut aussi disciple d'Eustathe, depuis évêque de Sebaste, qui étoit à Antioche vers le même tems. Mais comme Aëtius ne pouvoit retenir sa langue, il fut encore chassé d'Antioche & retourna en Cilicie : où il s'attacha à disputer avec un de ceux que l'on nommoit Borboriens, & qui étoient les plus infames des Gnostiques : Aëtius fut entierement vaincu, & en pensa mourir de chagrin : mais il prétendit avoir eu une vision céleste, pour le consoler & le rendre dès-lors invincible dans la dispute.

Basil. epist. 79. 82.

Il alla ensuite en Egypte, pour voir à Alexandrie un chef des Manichéens nommé Aphthone, qui avoit la réputation d'une grande sagesse & d'une grande éloquence: mais Aëtius étant entré en dispute avec lui,

lui ferma la bouche en peu de paroles ; & le couvrit d'une telle confusion, qu'il tomba malade & mourut au bout de sept jours. Ce fut à Alexandrie qu'Aëtius s'appliqua à la dialectique sous un Sophiste sectateur d'Aristote : il ne s'occupoit qu'à réduire en figures de syllogismes la doctrine de l'église touchant le verbe divin ; il demeuroit assis depuis le matin jusques au soir, appliqué à former une théologie en méthode géométrique. Il s'attachoit fort aux catégories d'Aristote, dit l'historien Socrate ; & peut-être sous ce nom entend-il toute sa logique. Il ajoute qu'Aëtius ne comprenoit pas le but de cet ouvrage, qui n'étoit que d'exercer les jeunes gens contre les Sophistes, qui se mocquoient de la vraie philosophie : c'est pourquoi les Academiciens sectateurs de Platon blâmoient cette méthode d'Aristote. Mais Aëtius demeura dans ces subtilitez, faute d'avoir été instruit par un Academicien ; & ne put jamais comprendre qu'il pût y avoir de génération éternelle. Il avoit fort peu d'étude : mais un grand exercice de disputer, comme en peut avoir un homme rustique. Il ne connoissoit presque pas la sainte écriture, & n'avoit point étudié les anciens interprétes, comme Clement d'Alexandrie, Africain, & Origene.

Epiph. hær. 76. n. 2.

Socr. lib. II. c. 35. V. Aug. IV. Conf. c. 16.

Sa hardiesse à disputer sur la nature de Dieu, fit que le peuple lui donna le surnom d'Athée. Toutefois il se vantoit de connoître Dieu aussi clairement qu'il se connoissoit lui-même ; & abusant de ce passage de l'évangile : Que la vie éternelle est de connoître Dieu & Jesus-Christ, il réduisoit toute la religion à cette connoissance spéculative ; n'estimant ni les jeûnes & les autres pratiques de piété, ni même l'observation

Sozom. lib. III. c. 15. Epiph. hær. 76. n. 4.

Joan. XVII. 3.

des commandemens de Dieu. Jusques-là, que comme on se plaignoit devant lui de quelques-uns qui étoient tombez en faute avec des femmes, il n'en fit que rire, traitant ce crime de nécessité naturelle du corps, comme de se grater l'oreille. Au reste, la doctrine d'Aëtius étoit le pur Arianisme, & il ne differoit des autres, qu'en ce qu'il avoit mieux suivi leur principe, & poussé plus loin les conséquences, soûtenant que le Verbe, non-seulement n'étoit pas égal au Pere, mais ne lui étoit pas même semblable.

XLVIII. Paul & Macaire envoyez en Afrique.

Optat. lib. 3.

On peut croire qu'au retour du concile de Sardique, Gratus évêque de Carthage, pria l'empereur Constant de remedier aux besoins de l'église d'Afrique. Car cet empereur y envoya deux personnages considerables, Paul & Macaire, sans autre commission qui parût, que de distribuer des aumônes, & soulager les pauvres en chaque église : mais en même-tems ils exhortoient tous les fidéles à revenir à l'unité de l'église catholique, & à quitter le schisme des Donatistes. Ceux-ci firent courir le bruit que Paul & Macaire venoient exciter la persécution : que quand l'autel seroit préparé pour le saint sacrifice, ils feroient paroître une image & la mettroient sur l'autel. Ce qui faisoit dire aux fidéles : Quiconque participera à ce sacrifice, c'est comme s'il mangeoit des viandes immolées aux idoles. Mais quand ils furent arrivez, on ne vit rien de semblable ; & le saint sacrifice fut célébré à l'ordinaire, sans rien ajouter ou diminuer. On croit que c'étoit l'image de l'empereur ; & en effet on continua sous les empereurs Chrétiens d'apporter leurs images dans les provinces, & de les proposer pour être honorées par le peuple ; mais sans

Ibid. sub fine.

Baron. an. 348. n. 33. 1. in Cod. Theod. de imag. imper. lib. 15.

aucun mêlange de ſuperſtition, au lieu que ſous les empereurs payens, on les adoroit, & on leur offroit de l'encens & des ſacrifices.

Paul & Macaire s'adreſſerent à Donat, faux évêque de Carthage, lui déclarant le ſujet de leur voyage, & comme l'empereur envoyoit des ornemens pour les égliſes, & des aumônes pour les pauvres. Il eſt vrai qu'il n'y avoit rien pour Donat en particulier. Il répondit en colere : Qu'a de commun l'empereur avec l'égliſe ? & dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il ajouta, qu'il avoit déja envoyé des lettres par tout, pour défendre de diſtribuer aux pauvres ce qu'ils auroient apporté. Un autre Donat évêque ſchiſmatique de Bagaïe fit encore pis. Comme il ſçut que Paul & Macaire approchoient de ſa ville, il envoya des crieurs dans les lieux circonvoiſins & dans les marchez, pour aſſembler tous les circoncellions : ces furieux qui couroient en armes par la campagne, & & que les évêques Donatiſtes avoient été obligez d'abandonner eux-mêmes, ſous le comte Taurin. Donat de Bagaïe eut alors recours à eux ; & Paul & Macaire craignant leur fureur, demanderent main-forte au comte Silveſtre, non pour faire violence à perſonne ; mais pour ſe défendre, & pour conſerver l'argent des pauvres, dont ils étoient chargez.

Optat. ibid.

Sup. liv. XI. n. 43.

Les Donatiſtes aſſemblerent une grande multitude ; & pour la nourrir, firent d'une égliſe le magaſin de leurs vivres. Quand les fouriers vinrent pour marquer les logis des ſoldats de Silveſtre, on refuſa de les recevoir : ils retournerent maltraitez à leurs compagnies : tous en furent irritez de telle ſorte, que leurs officiers mêmes ne pouvoient les retenir. Il

ſe rencontra donc des gens armez de part & d'autre, qui remplirent les villes de tumulte. Les évêques Donatiſtes s'enfuirent tous, avec leur clergé : quelques-uns furent tuez, quelques-uns pris & releguez en des lieux éloignez. Quoique les évêques Catholiques n'y euſſent aucune part, les Donatiſtes en prirent prétexte de décrier la réunion d'un grand nombre des leurs, qui revinrent alors à l'égliſe catholique. Ils traiterent Paul & Macaire de perſécuteurs, & tous les catholiques de payens; leur donnant le nom de Macariens. Un nommé Marculus ſe précipita d'un rocher; Donat de Bagaïe ſe jetta dans un puits : les Donatiſtes attribuerent leur mort à cette perſécution, & les honorerent comme martyrs.

Aug. tract. 11. in Joan. n. 15.

XLIX. Premier concile de Carthage.

To. 2. conc. p. 713.

Après cette réunion, Gratus aſſembla un concile nombreux de toutes les provinces d'Afrique, que l'on compte pour le premier de Carthage; parce que c'eſt le plus ancien dont nous ayons les canons : car au reſte, nous y avons déja vû pluſieurs conciles, particulierement ſous ſaint Cyprien. Celui-ci ne peut avoir été célébré plûtôt que l'an 348. ni plus tard que l'an 349. Gratus en fit l'ouverture, en remerciant Dieu d'avoir réuni les membres de ſon égliſe; & propoſa aux évêques de faire les reglemens néceſſaires, pour conſerver la diſcipline, ſans alterer l'union par une exceſſive dureté. Ils firent quatorze canons propoſez par Gratus & par d'autres évêques; & approuvez de tous, ſuivant la forme du concile de Sardique. Le premier eſt pour ne point rebaptiſer ceux qui l'ont été dans la foi de la Trinité. C'étoit l'erreur capitale des Donatiſtes, de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'eſt auſſi contre leurs abus que l'on

Can. 2.

l'on défend de profaner la dignité des martyrs, en honorant comme tels, ceux qui s'étoient précipitez, ou tuez d'une autre maniere par folie; & à qui l'église n'accorde la sépulture que par compassion. A plus forte raison, ceux qui se tuent par désespoir & par malice.

On renouvelle les défenses déja faites aux clercs en tant de conciles, d'habiter avec des femmes, & on l'étend à toutes les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui ont embrassé la continence même dans la viduité: leur défendant d'habiter avec des personnes étrangeres, ni même de les visiter. On renouvelle la défense faite aux clercs de prêter à usure; comme étantun péché condamnable même dans les laïques, & contraire aux prophétes & à l'évangile. On défend aussi aux clercs de se charger de l'intendance des maisons & du maniement des affaires séculieres, suivant la regle de saint Paul. Par conséquant on défend d'ordonner ceux qui sont intendans, agens des affaires, ou tuteurs exerçant en personne: jusques à ce que les affaires soient finies & les comptes rendus: de peur que s'ils étoient ordonnez plûtôt, l'église n'en reçût du deshonneur. On défend aux laïques de choisir des clercs pour garder leurs magazins, ou tenir leurs comptes.

Can. 3. *Can. 4.* *Can. 13.* *Can. 6.* *2. Tim. II. 4.* *Can. 8.* *C. 9.*

Il est défendu aux évêques d'entreprendre les uns sur les autres. Aucun ne doit recevoir le clerc d'un autre sans les lettres de son évêque; ni le garder chez lui, ni ordonner un laïque d'un autre diocèse, sans le consentement de son évêque. Sur ce canon Gratus dit: Cette pratique conserve la paix; & je me souviens, que dans le saint concile de Sardique il a

C. 10. *C. 5.* *Can. Sard. 18. lat.*

été défendu de ſolliciter les clercs d'un autre diocèſe.
Can. Carth. 12. Antigone évêque de Madaure ſe plaignit d'un autre évêque nommé Optantius. Ils avoient diviſé leurs diocèſes d'un commun conſentement, dont il y avoit des actes ſignez de leur main : cependant Optantius ne laiſſoit pas de viſiter le peuple d'Antigone & de ſe l'attirer. Le concile ordonna que les conventions ſeroient obſervées pour maintenir la paix. *Can. 7.* On étendit aux laïques la défenſe de communiquer avec le peuple d'un autre diocèſe, ſans les lettres de ſon évêque, pour empêcher les artifices de ceux, qui fuyant la communion de l'un, étoient admis par ſurpriſe à celle d'un autre. *c. 11.* On ordonne de réprimer l'orgueil des clercs, qui ne ſont pas ſoumis à leurs ſupérieurs : mais pour les juger, il faut un certain nombre d'évêques : trois pour un diacre, ſix pour un prêtre, douze pour un évêque ; & ce nombre eſt remarquable. *c. 14.* L'obſervation de tous ces canons eſt recommandée ſous peine d'excommunication pour les laïcs, & de dépoſition pour les clercs, le tout avec connoiſſance de cauſe.

L. Rappel de ſaint Athanaſe.

Athan. ad ſolit. p. 823. Pagi 348. n. 2. Socr. II. hiſt. c. 23. Sozom. III. c. 20. Philoſtorg. III. c. 12. Ap. Athan. apol. 2. p. 766.

Gregoire, uſurpateur du ſiége d'Alexandrie, mourut dix mois après qu'Etienne eut été dépoſé du ſiége d'Antioche, c'eſt-à-dire, au commencement de l'an 349. Alors Conſtantius n'ayant plus de prétexte d'empêcher le retour de ſaint Athanaſe, & intimidé par les menaces de l'empereur ſon frere, conſulta les évêques Orientaux, qui lui conſeillerent de le rappeller, plûtôt que de s'expoſer à une guerre civile. Il lui écrivit donc une lettre fort obligeante, où il témoigne une grande compaſſion des maux qu'il a ſoufferts, éloigné de ſa patrie. J'eſperois, dit-il,

que vous viendriez vous-même m'en demander le remede ; peut-être la crainte vous a retenu : je vous écris donc, afin que vous ne differiez pas davantage. J'ai aussi prié monseigneur & mon frere l'empereur Constant de vous permettre de venir. Saint Athanase ne se pressa pas ; & Constantius lui écrivit une seconde lettre, pour l'exhorter à venir hardiment à sa cour, & lui offrit les voitures publiques. Il lui envoya même un des prêtres d'Alexandrie, qui étoit à la suite de sa cour ; puis un diacre nommé Architas, avec une troisiéme lettre, pour le rassurer & le presser de venir incessamment ; & il lui fit écrire par six de ses comtes, à qui il sçavoit que saint Athanase se fieroit davantage. Ils l'assuroient que l'empereur l'attendoit depuis un an entier ; & qu'il n'avoit jamais voulu permettre que l'on ordonnât un évêque à Alexandrie à la place de Gregoire. *Ad solit. p. 823.*

Saint Athanase reçut les lettres de Constantius à Aquilée, où il séjourna long-tems au retour du concile de Sardique. Ayant reçû la troisiéme lettre, il résolut de remettre le tout à Dieu, & de retourner en Orient : mais auparavant comme l'empereur Constant l'avoit mandé, il alla le trouver en Gaule, apparemment à Milan, sa résidence ordinaire dans la Gaule, qu'on nommoit à Rome Cisalpine. Il alla aussi à Rome, dire adieu au pape S. Jules, & à son église, qui le reçût avec une extrême joie. Le pape écrivit à l'église d'Alexandrie une lettre pleine de tendresse ; où il les félicite de leur fermeté dans la foi, & rend témoignage à la charité, que leur évêque a toujours conservée pour eux : il se représente l'allégresse publique avec laquelle il sera reçu, & finit par des *Apol. 1. p. 676. B.* *Ap. Athan. apol. 2. p. 770. B.*

AN. 349. prieres, pour leur attirer les graces qu'ils méritent. Par tout où ſaint Athanaſe paſſa, les évêques lui donnerent des lettres de paix.

LI. Saint Athanaſe à Antioche.

Il arriva à Antioche, où étoit l'empereur Conſtantius, qui le reçût d'un viſage favorable; & lui confirma de vive voix la permiſſion de retourner en ſon pays, & de reprendre le gouvernement de ſon égliſe, lui accordant encore des lettres, outre les ordres qu'il avoit déja donnez de garder les paſſages, afin qu'il pût achever librement ſon voyage. Saint Athanaſe ſe plaignit de ce que l'empereur avoit autrefois écrit contre lui, & le pria de ne plus écouter ſes ennemis en ſon abſence. Appellez-les, dit-il, ſi vous voulez; je ſuis content qu'ils paroiſſent, & je les convaincrai. L'empereur ne le voulut pas: mais il ordonna d'effacer tout ce qui avoit été écrit à ſon déſavantage, & l'aſſûra qu'il ne recevroit plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette réſolution ſeroit inébranlable, il la confirma par des ſermens, & en prit Dieu à témoin. Il lui dit pluſieurs autres choſes pour le conſoler, & écrivit pluſieurs lettres en ſa faveur: une aux évêques & aux prêtres de l'égliſe catholique; il faut entendre d'Egypte, où il déclare, que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui comuniquoient avec Athanaſe doit être mis en oubli; qu'ils ſeront à l'avenir exempts de tout ſoupçon; que les clercs qui ſont avec lui jouiront de l'exemption des tributs, dont ils jouiſſoient auparavant; & que la meilleure marque du bon parti ſera d'être uni à lui. La ſeconde lettre eſt adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie; & tend principalement à l'exhorter à la paix; l'avertiſſant que l'empereur a écrit

2. apol. p. 772. ad ſol. p. 823. Apol. 2. p. 772. Ibid. p. 773.

aux juges, de punir les séditieux selon les loix. Il y a deux lettres à Nestorius, préfet d'Egypte; dont la premiere fut aussi envoyée aux gouverneurs de la province Augustamnique, de la Thébaïde & de la Libye. La seconde ordonne à Nestorius d'envoyer à la cour toutes les lettres qui se trouveront dans ses registres, contre la réputation d'Athanase. Un décurion nommé Eusebe, fut chargé de l'exécution de ces ordres; & retira tous ces actes des registres du préfet d'Egypte.

Ibid. p. 774. ad solit. p. 824. Apol. 2. p. 774.

Pendant le séjour que saint Athanase fit à Antioche, il ne communiqua point avec Leonce, & l'évita comme un hérétique: mais il communiqua avec les Eustathiens, qui étoient la plus pure partie du peuple catholique; & assista à leurs assemblées, qui se tenoient dans des maisons particulieres. L'empereur lui dit un jour: Vous voyez que je suis prêt d'accomplir tout ce que je vous ai promis; mais j'ai aussi une grace à vous demander; c'est que de tant d'églises qui dépendent de vous, vous en laissiez une à ceux qui ne sont pas de votre communion. Athanase répondit: Il est juste, Seigneur, de vous obéïr: mais puisque dans cette ville d'Antioche il y a aussi des gens qui fuyent la communion de ceux qui ne sont pas dans nos sentimens, je demande pour eux la même grace, qu'ils ayent une église où ils puissent s'assembler en liberté. La proposition parut juste à l'empereur: mais les Ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. Car, disoient-ils, notre doctrine ne fera pas grand progrès à Alexandrie, tant qu'Athanase y sera: au contraire, si nous souffrons que les Eustathiens s'assemblent librement à Antioche, leur grand nombre paroîtra, &

Sozom. III. c. 20.

AN. 349.

ils entreprendront quelque chose. Il vaut donc mieux demeurer comme nous sommes. En effet, ils voyoient que bien qu'ils fussent maîtres des églises, & qu'une partie du peuple catholique s'y assemblât avec eux; les Catholiques ne laissoient pas de témoigner la diversité de leur créance, dans la conclusion des pseaumes, en disant: Gloire au Pere, & au Fils, & au Saint-Esprit, & non pas comme les Ariens: Gloire au Pere par le Fils. Leonce n'osoit l'empêcher; mais il en voyoit bien la conséquence; & il disoit, en touchant ses cheveux blancs: Quand cette neige sera fondue, il y aura bien de la bouë; pour marquer la division du peuple, qui éclateroit après sa mort. L'empereur renvoya donc saint Athanase sans lui demander autre chose. Il renvoya en même-tems Marcel à Ancyre, & Asclepas à Gaze. Asclepas fut reçu agréablement: mais à Ancyre, comme il fallut chasser Basile, il y eut de grands troubles, qui furent occasion de nouvelles calomnies contre Marcel.

Sup. n. 45.

Sozom. III. c. 23.

Sozom. III c. 24.

LII. Commencemens d'Apollinaire.

Saint Athanase continuant sa route vers l'Egypte, travailloit par toutes les villes où il passoit, à ramener les évêques, qui s'étoient écartez de la doctrine du consubstantiel. Il étoit reçu diversement: ses amis sentoient une joie pure, quelques-uns avoient honte de leur conduite, ou se repentoient d'avoir écrit contre lui: d'autres cachoient leurs sentimens. En passant à Laodicée de Syrie, il fut reçu par Apollinaire lecteur qui étoit originaire d'Alexandrie. Son pere qui en étoit natif & portoit le même nom, avoit d'abord enseigné la grammaire à Beryte, puis à Laodicée où il s'étoit marié; & avoit eu ce fils, qui s'étoit aussi appliqué avec succès aux lettres humaines; &

Philostorg. III. c. 12.

Sozom. VI. c. 25.

Socr. II. c. 46.

enſeignoit la rhétorique. Ils étoient tous deux dans le clergé, le pere prêtre, le fils lecteur dès le tems de l'évêque Theodote prédeceſſeur de George, qui tenoit alors le ſiége de Laodicée. Saint Athanaſe ayant vû ce jeune homme, le prit en affection pour ſes bonnes qualitez; car il avoit un grand eſprit naturel & bien cultivé par les lettres. L'évêque George qui étoit Arien, en fut irrité: regardant comme un crime d'être en communion avec Athanaſe. Ainſi il chaſſa honteuſement de l'égliſe Apollinaire, l'accuſant d'avoir en cela violé les canons. Il rappella encore une ancienne faute, qu'Apollinaire avoit effacée par la pénitence. Du tems de l'évêque Theodore il y avoit à Laodicée un fameux Sophiſte payen nommé Epiphane, fort ami des Apollinaires, & dont le fils étoit diſciple. L'évêque leur avoit défendu de le frequenter, craignant qu'il ne les entraînât au paganiſme: mais ils ne laiſſoient pas de le voir. Un jour Epiphane récitoit un hymne à la louange de Bacchus, en préſence de pluſieurs perſonnes, & des deux Apollinaires le pere & le fils. Au commencement il dit ſelon la coutume: que ceux qui n'étoient pas initiez, & les profanes euſſent à ſe retirer: mais les Apollinaires ne ſortirent point, ni aucun autre des chrétiens qui étoient préſens. L'évêque Theodore l'ayant appris, le trouva fort mauvais: il pardonna aux autres qui n'étoient que laïques, après une legere reprimande: mais pour les Apollinaires, il les blama publiquement, & les ſépara de l'égliſe. Toutefois comme ils firent pénitence dans les larmes & les jeûnes, il les reçût quelque tems après. Ce fut donc cette ancienne faute que George reprocha de nouveau au

AN. 349.

AN. 349. jeune Apollinaire, avec la communion de S. Athanase, pour avoir prétexte de le chasser de l'église.

LIII.
S. Athanase à Jérusalem : puis à Alexandrie.

Apol 2. p. 774. C.
ad sol. p. 825. B.

Saint Athanase ayant traversé la Syrie, vint en Palestine, où tous les évêques le reçurent favorablement : excepté deux ou trois Ariens, comme Acace de Cesarée & Patrophile de Scythopolis. Tous les autres embrasserent sa communion, & s'excuserent d'avoir écrit contre lui: disant qu'on les y avoit contraints par violence. Ils s'assemblerent en concile à Jérusalem, où ils écrivirent une lettre synodale en sa faveur, adressée aux évêques d'Egypte & de Libye : aux prêtres, aux diacres, & au peuple d'Alexandrie : pour les féliciter du retour de leur évêque. Ils les exhortent aussi à prier pour les empereurs : ce qui montre que Constant vivoit encore, & que c'étoit la même année 349. Cette lettre étoit souscrite par seize évêques : dont le premier est saint Maxime de Jerusalem, qui présidoit au concile ; & tous, excepté un nommé Marcin, avoient assisté au concile de Sardique.

Socr. II. c. 24.
Ath. ad sol. p. 825. C.

Saint Athanase entra en Egyte par Peluse, & traversant le pays pour aller à Alexandrie, il exhortoit en chaque ville, de s'éloigner des Ariens, & de s'attacher à ceux qui confessoient le consubstantiel. Il fit même des ordinations en quelques églises. Enfin il arriva à Alexandrie ; où il fut reçû avec une joie incroyable non-seulement du peuple, mais des évêques d'Egypte & des deux Libyes qui accouroient de tous côtez. Ils se réjouissoient de voir encore leur ami en vie contre leur espérance, & de se voir eux-mêmes delivrez de la tyrannie des hérétiques. L'allégresse étoit générale, & dans les saintes assemblées ils

ils s'excitoient les uns les autres à la vertu. Plusieurs filles, qui auparavant se destinoient au mariage, consacrerent à Jesus-Christ leur virginité. Plusieurs jeunes hommes embrasserent la vie monastique, touchez des exemples des autres. Les peres y excitoient leurs enfans, ou du moins se laissoient fléchir à leurs prieres, pour ne les en point détourner. Les maris & les femmes se persuadoient l'un à l'autre de vaquer à la priere, suivant le conseil de l'apôtre : la charité des peuples s'appliquoit à nourrir & à vêtir des orfelins & des veuves : l'émulation étoit telle, que chaque maison sembloit être une église destinée à la priere & à la pratique des vertus. Voilà les effets que la joie publique produisoit alors chez les Chrétiens. Les églises étoient dans une paix profonde : tous les évêques écrivoient à saint Athanase ; & recevoient de lui des lettres pacifiques selon la coutume. Plusieurs se retractoient de ce qu'ils avoient écrit contre lui. Plusieurs de ses ennemis se reconcilioient avec lui sincerement. Quelques-uns le venoient trouver de nuit ; & s'excusoient sur la nécessité qui les avoit engagez avec les Ariens, dont ils détestoient l'hérésie & protestoient que dans le cœur ils avoient toujours communiqué avec lui.

An. 349.

1. *Cor.* VII. 5.

Ad solit. p. 827.

LIV.
Retractation d'Ursace & de Valens.

La rétractation la plus importante fut celle d'Ursace & de Valens. Ils prirent l'occasion d'un concile assemblé de plusieurs provinces pour déposer de l'épiscopat Photin, condamné à Milan comme hérétique deux ans auparavant. Ce concile apparemment se tenoit à Rome : car ce fut au pape Jules qu'Ursace & Valens s'adresserent pour le prier d'être reçûs à la communion de l'église. Jules ayant pris conseil, leur

Hilar. frag. p. 411. *V. Pagi. an.* 349. *n.* 4. 5. *&c.*

AN. 349.

accorda cette grace, pour diminuer d'autant les forces des Ariens à l'avantage de l'église. Mais on ne les reçut qu'à condition de reconnoître l'innocence de saint Athanase; & ils le firent par écrit en ces termes : Au Seigneur le bienheureux pape Jules : Valens & Ursace, salut. Parce que nous avons ci-devant écrit plusieurs choses fâcheuses touchant l'évêque Athanase : & qu'ayant reçû sur ce sujet des lettres de votre sainteté, nous ne lui en avons point rendu compte; nous déclarons devant V. S. en présence de tous nos freres les prêtres, que tout ce qui est venu jusques ici à nos oreilles touchant cet évêque, nous a été faussement rapporté, & ne doit avoir aucune force; & par conséquent nous embrassons de très-bon cœur la communion du même Athanase, vû principalement que V. S. a bien voulu par sa bonté nous pardonner notre faute. Nous déclarons aussi par cet écrit signé de notre main, que nous anathématisons, comme nous avons toujours fait, l'hérétique Arius & ses sectateurs, qui disent qu'il y avoit un tems où le fils n'étoit pas, qu'il est tiré du néant, & qu'il n'a pas été avant les siécles, comme il est contenu dans notre précédent écrit que nous avons présenté à Milan. Ceci étoit écrit de la main de Valens, & au-dessous de la main d'Ursace : Moi Ursace évêque, j'ai souscrit cette profession de foi. Il semble, suivant cet écrit, qu'Ursace & Valens dans leur premiere retractation faite à Milan, avoient seulement renoncé à l'Arianisme; & qu'à Rome on les obligea de plus à justifier saint Athanase. Quoi qu'il en soit, quelque tems après, étant à Aquilée, ils lui écrivirent à lui-même en ces termes : A notre seigneur & frere Athanase, Ursace

Athan. 2. apol. p. 776.
Hilar. frag. p. 411.
Sup. n. 43.

& Valens. Nous avons trouvé l'occasion de notre frere le prêtre Moyse qui va vers votre charité, par qui nous vous saluons très-affectueusement de la ville d'Aquilée, & nous souhaitons que cette lettre vous trouve en bonne santé. Vous nous donnerez de la confiance, si vous voulez bien aussi nous écrire de votre part. Soyez assuré par cette lettre, que nous avons avec vous la paix & la communion ecclésiastique. La divine bonté vous conserve, notre cher frere. Ces deux lettres d'Ursace & de Valens furent envoyées à saint Athanase par Paulin évêque de Treves, successeur de saint Maximin. Ursace & Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques, qui leur furent présentées par deux prêtres de saint Athanase, Pierre & Irenée, avec un laïque nommé Ammonius, quoique saint Athanase ne les eût point chargez de lettres pour eux.

AN. 349.

2. Apol. p. 775. D. Ad solit. p. 826.



AN. 350.

LIVRE TREIZIÉME.

I.
Mort de Constant Magnence, Vetranion, Nepotien empereurs.

Zozim. lib. 2. p. 693.
Victor, epit.

Idac. fast. an. 350.

CEPENDANT il s'éleva en Gaule un parti contre l'empereur Constant. On se plaignoit qu'il donnoit trop de crédit à des barbares, qu'il exerçoit des cruautez, & qu'il vendoit les gouvernemens. Les chefs de la conjuration furent Chrestius, Marcellin & Magnence. Ils s'assemblerent à Autun, où Marcellin préfet du trésor leur fit un grand festin & à plusieurs officiers des troupes, le jour de la naissance de son fils ; pendant que l'empereur Constant étoit à la chasse ; c'étoit le quinziéme des Calendes de Février sous le consulat de Sergius & de Nigrien ; c'est-à-dire le dix-huitiéme de Janvier l'an 350. de J. C. Le festin dura bien avant dans la nuit ; & Magnence étant sorti sous prétexte de quelque nécessité, revint paré de l'habit impérial, & fut salué Auguste par toute la compagnie. Constant l'ayant appris s'enfuit vers les Pyrenées : Gaïson le poursuivit par ordre de Magnence, le joignit à Elne & le fit mourir. Il avoit regné treize ans, depuis la mort du grand Constantin son pere ; & en avoit vécu environ vingt-neuf. Vetranion, qui commandoit en Pannonie, ayant appris ces nouvelles, se déclara aussi empereur à Sirmium le premier jour de Mars ; & Nepotien fils d'Eutropia sœur du grand Constantin, prit la pourpre à Rome le troisiéme de Juin, comme y ayant droit par la naissance ; mais il n'étoit soutenu que d'une troupe de gladiateurs. Ces

trois prétendus empereurs faisoient profession du Christianisme. AN. 350.

L'empereur Constantius, qui étoit alors à Edesse faisant la guerre aux Perses, ayant appris la révolte de Magnence, commença à marcher vers l'Occident; & Sapor roi de Perse profitant de l'occasion vint assieger pour la seconde fois Nisibe en Mésopotamie, le plus puissant rempart de l'empire sur cette frontiere. Il avoit une grande armée d'infanterie & de cavalerie avec plusieurs élephans: le siége dura quatre mois. On fit la circonvallation, on éleva des tours: on employa toutes les machines dont on se servoit alors dans les siéges; mais inutilement. Enfin après soixante & dix jours de travaux, Sapor fit arrêter le fleuve Mygdone, qui traversoit la ville, par une digue, qu'il fit élever assez loin au-dessus, & qu'il fit rompre quand l'eau fut à sa hauteur. Cette eau retenue venant avec effort contre la muraille de la ville, en abattit un espace considérable. Les Perses témoignerent leur joie par de grands cris; mais ils différerent l'assaut au lendemain, parce que l'inondation rendoit la brêche inaccessible. Quand ils approcherent ils furent bien surpris de trouver derriere une nouvelle muraille. C'étoit saint Jacques l'évêque de cette ville, célébre par sa vertu & par ses miracles, qui avoit encouragé la garnison & les habitans, à élever si promptement cet ouvrage, demeurant cependant en priere dans l'église.

II. Siége de Nisibe. S. Jacques.

Philost. III. *c.* 22. *Julian. or.* I. *Pagi* 350. *n.* 5. *Theod.* II. *hist. c.* 30. *Chr. Philoth. c.* I. *Philoht.* III. *c.* I. *Chr. pasch. an.* 350.

Sup. liv. XI. *n.* 2.

Sapor s'étant lui-même approché crut voir sur la muraille un homme vêtu à la royale, dont la pourpre & le diadême jettoient un éclat merveilleux. Il ne douta point que ce ne fût l'empereur Romain, & me-

AN. 350. naça de mort ceux qui lui avoient dit qu'il n'étoit pas à Nisibe. Mais comme ils l'assurerent de nouveau que Constantius étoit à Antioche, il comprit ce que signifioit la vision, & que Dieu combattoit pour les Romains : de dépit il jetta en l'air un javelot, comme pour se venger du ciel. Alors saint Ephrem diacre & disciple de saint Jacques le pria de monter sur la muraille, pour voir les Perses, & jetter sur eux sa malédiction. Le saint évêque monta sur une tour ; & voyant cette multitude infinie, il ne fit autre imprécation que de demander à Dieu des moucherons, pour faire éclater sa puissance par les plus petits animaux. Il en vint aussi-tôt fondre sur les ennemis comme des nuées. Ils entroient dans les trompes des éléphans, dans les oreilles & les naseaux des chevaux & des autres bêtes : qui entrant en fureur, rompoient leurs brides & leurs harnois, jettoient leurs hommes, troubloient les rangs, & fuyoient où elles pouvoient. Sapor forcé de reconnoître la puissance de Dieu, leva le siége & se retira honteusement. Philostorge Arien, & par conséquent peu favorable à saint Jacques de Nisibe, rendoit témoignage à ce miracle dans son histoire. Le Saint mourut quelque tems après, sous le regne de Constantius, qui le fit enterrer dans la ville de Nisibe, suivant l'ordre du grand Constantin son pere, comme pour en être le protecteur ; car l'usage étoit de mettre les sépultures hors les villes. Il laissa un grand nombre de livres en sa langue syriaque, la plûpart de morale : on comptoit en tout vingt-six volumes. Il y avoit entr'autres une chronique moins curieuse que celle des Grecs, mais plus solide : car elle n'étoit composée que de passages de l'écriture,

Lib. III. *c.* 23.

Gennad. Catalog. n. I.

& tendoit à fermer la bouche à ceux qui veulent philosopher vainement sur l'antechrist ou sur le dernier avenement de Notre Seigneur. AN. 350.

III. Déposition de Vetranion.

Theod. III. c. 3.

L'empereur Constantius ayant donné ordre à la sûreté des places de Syrie, partit d'Antioche avant le mois de Juin, pour marcher contre Magnence. Ses troupes étant assemblées, il conseilla à tous ceux qui n'avoient pas encore reçu le baptême de le recevoir au plûtôt : leur représentant les périls de la guerre, & déclarant que ceux qui ne seroient pas baptisez, n'avoient qu'à quitter le service & se retirer chez eux. Toutefois il ne se fit baptiser lui-même qu'onze ans après, & à l'article de la mort. Peut-être donna-t-on le nom de payens à ceux qui quitterent le service, plûtôt que de se faire Chrétiens : car *paganus* en latin signifioit celui qui ne portoit pas les armes, étant opposé à *miles*, & de-là il peut s'être étendu à tous les infidelles en général : peut-être aussi ce nom vient-il de *pagus*, d'où nous avons fait pays, car les paysans furent les derniers, qui s'opiniâtrerent à conserver l'idolatrie. Magnence envoya des ambassadeurs à Constantius & à Vetranion ; à qui Constantius avoit envoyé de son côté, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois.

Zozim. 2. p. 694.

Victor. de Cæsar. & in ep. Eutrop.

Vetranion préféra l'alliance de Constantius ; & comme c'étoit un vieillard grossier, simple & presque imbecille, Constantius lui persuada ce qu'il voulut. Ils se joignirent en Pannonie ; & Constantius étant monté sur le tribunal avec Vetranion, commença à haranguer les soldats en latin, & leur représenta ce qu'ils devoient à la mémoire du grand Constantin : les sermens qu'ils avoient faits d'obéir à ses enfans, la

AN. 350.

trahiſon de Magnence & la mort indigne de Conſtant, les conjurant de ne pas laiſſer ce crime impuni, & de lui aider à recouvrer la ſucceſſion de ſon frere. Quoiqu'il ne parlât directement que contre Magnence, les ſoldats gagnez auparavant, en firent l'application à Vetranion; & crierent tout d'une voix, qu'il falloit ôter tous ces faux empereurs, pour n'obéïr qu'à Conſtantius; & le proclamerent Auguſte & empereur, ſans faire aucune mention de Vetranion. Ce pauvre vieillard ſe voyant abandonné, quitta la pourpre, deſcendit du Tribunal; & ſe vint jetter aux pieds de Conſtantius, qui non-ſeulement lui donna la vie, mais le fit manger à ſa table, & l'envoya à Pruſe en Bithynie, où il lui fournit magnifiquement de quoi vivre le reſte de ſes jours, lui pardonnant de bonne foi ſa révolte. Vetranion de ſon côté lui fut fidéle, & acheva ſa vie en repos. Comme il étoit Chrétien, il aſſiſtoit aſſiduëment aux aſſemblées des fidéles, diſtribuoit de grandes aumônes, & honoroit les miniſtres de l'égliſe. Il écrivoit ſouvent à Conſtantius, pour le remercier du bien qu'il lui avoit procuré, & lui conſeilloit de ſe le procurer à lui-même, en renonçant à l'embarras des affaires. Vetranion fut dépoſé le vingt-cinquiéme de Décembre 350. après avoir regné dix mois.

Chr. paſch. an. 350. p. 292.

Socr. II. *c.* 28.

Sozom. IV. *c.* 4.

IV.
Gallus Céſar.

Zozim. lib. 2. *p.* 644.

Victor. Epit. Eutrop.

Athan. I. *apol. p.* 677. *D.*

Magnence s'étoit délivré cependant de Nepotien, ayant envoyé contre lui Marcellin, qui le vainquit en un grand combat. Nepotien fut tué & ſa tête portée par la ville de Rome au bout d'une lance. Il ne regna que vingt-huit jours, depuis le troiſiéme de Juin juſques au premier de Juillet 350. ſa mort fut ſuivie d'une cruelle proſcription. On fit mourir Eutropia ſa

mere;

mere, & plusieurs autres personnes considérables. Ainsi au commencement de l'an 351. il ne restoit plus que Magnence, qui disputât l'empire à Constantius. Avant que de marcher contre lui, il voulut pourvoir à la sûreté de sa maison & des provinces d'Orient contre les Perses; & n'ayant point d'enfans mâles, il choisit Gallus son cousin germain, fils de Jules Constantius, & le déclara César le quinziéme de Mars 351. lui faisant épouser sa sœur Constantia, veuve d'Annibalien. Gallus avoit environ vingt-cinq ans; & on le trouve aussi nommé Constantius: car l'empereur lui donna son nom. Il l'envoya à Antioche, où Gallus fit transporter dans le fauxbourg de Daphné les reliques de saint Babylas, pour purger ce lieu de la superstition & des impuretez qui s'y commettoient; & depuis ce tems il ne se rendit plus d'oracles au fameux temple d'Apollon, qui rendoit ce lieu illustre.

AN. 351.

Sozom. V. *hist. c.* 19.

V. Croix miraculeuse.

Socr. II. *c.* 28. *Sozom.* IV. *c.* 5.

Dans le même tems que Gallus vint à Antioche, il arriva un grand miracle en Orient. Une croix lumineuse parut dans le ciel sur la ville de Jérusalem, s'étendant depuis le calvaire jusques au mont des olives, par l'espace de quinze stades, qui font près de trois quarts de lieuë: la largeur étoit proportionnée à la longueur: ce n'étoit pas des rayons étendus comme d'une comete, mais un amas de lumiere épaisse & éclatante. Ce phenoméne parut en plein jour à neuf heures du matin, le septiéme de Mai de cette année 351. Tous ceux qui se trouverent à Jérusalem en furent épouvantez: ils quitterent les places, les maisons & tout ce qui les occupoit, pour courir à l'église avec les femmes & les enfans: tous ensemble louoient Jesus-Christ & confessoient sa divinité. La

An. 351.

nouvelle s'en répandit promptement de tous côtez ; car il venoit toujours à Jérusalem des étrangers de tous les pays du monde, pour prier & pour visiter les saints lieux. Ce miracle convertit un grand nombre de payens & de Juifs.

L'empereur Constantius en reçut divers avis ; mais principalement par saint Cyrille évêque de Jérusalem, qui venoit de succéder à saint Maxime. Nous avons encore la lettre où il raconte ainsi le miracle : Du tems de Constantin votre pere d'heureuse mémoire, le bois salutaire de la croix fut trouvé à Jérusalem : de votre tems les miracles ne viennent plus de la terre, mais du ciel. Car pendant ces saints jours de la Pentecôte, aux nones de Mai vers l'heure de tierce, une très-grande croix composée de lumiere a paru au-dessus du saint Golgotha, s'étendant jusques à la sainte montagne des olives, & s'est montrée très-clairement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourroit penser, un phenoméne passager : il a subsisté sur la terre pendant plusieurs heures, visible aux yeux & plus éclatant que le soleil, dont la lumiere l'auroit effacé, si la sienne n'eût été plus forte. Aussi-tôt tout le peuple de la ville est accouru dans l'église, avec une crainte mêlée de joie : les jeunes & les vieux, les hommes & les femmes, & jusques aux filles les plus retirées : les Chrétiens du pays & les étrangers ; & les payens qui y étoient venus de divers lieux, tous d'une voix louoient N. S. J. C. le fils unique de Dieu, le faiseur de miracles, voyant par expérience la vérité de la doctrine chrétienne, à qui le ciel rend témoignage. Ce que saint Cyrille nomme ici les jours

de la Pentecôte, ne ſont pas les fêtes qui la ſuivent, mais ſelon le ſtyle des anciens, les jours qui la précédent, c'eſt-à-dire les cinquante jours du tems paſcal. Il finit en ſouhaitant que l'empereur glorifie à jamais la ſainte & conſubſtantielle Trinité : ce qui montre combien ſaint Cyrille étoit attaché à la foi de Nicée, quoiqu'il eût liaiſon avec Acace de Céſarée, qui l'avoit ordonné évêque.

VI. Concile de Sirmium. Photin déposé.

L'empereur étoit demeuré en Pannonie après la dépoſition de Vetranion ; & ayant envoyé des troupes contre Magnence, il attendoit à Sirmium l'évenement de la guerre. Il y aſſembla un concile cette même année 351. après le conſulat de Sergius & de Nigrien : car la guerre civile fit qu'il n'y eut point de Conſuls reconnus par tout l'empire : ce qui obligea de compter par ceux de l'année précédente. Ce concile fut composé de pluſieurs évêques Orientaux qui avoient ſuivi l'empereur. Les plus fameux ſont Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Baſile d'Ancyre, Eudoxe de Germanicie, Demophile de Berée, Cecropius de Nicomedie, Silvain de Tarſe, Macedonius de Mopſueſte & Marc d'Arethuſe. Urſace & Valens y étoient auſſi, & on y compte juſques à vingt-deux évêques. Le but de ce concile étoit la dépoſition de Photin évêque de la ville même de Sirmium : qui s'y maintenoit toujours, bien qu'il eût été déja condamné pluſieurs fois par les évêques d'Occident. Les Orientaux le condamnerent auſſi, & le dépoſerent comme tenant la doctrine de Sabellius & de Paul de Samoſate ; & ce jugement comme juſte fut approuvé de tout le monde.

Socr. II. c. 28. 29.

Hilar. frag. p. 412. F.

On n'approuva pas de même une nouvelle formu-

Socr. II. c. 30.

AN. 351.

Hilar. de Syn. p. 339.
Athan. de Syn. p. 900.
V. Pag. an. 352. n. 12.

le de foi, qui y fut dreſſée en grec. Elle contient d'abord une expoſition de la foi un peu étendue : puis vingt-ſept anathêmes contre différentes erreurs des Ariens déclarez, des Sabelliens & de Photin. Cette formule n'eſt pas tant mauvaiſe en elle-même que ſuſpecte, à cauſe des évêques qui l'approuverent, dont pluſieurs avoient été dépoſez au concile de Sardique. Elle ne dit, ni que le fils ſoit conſubſtantiel au pere, ni même qu'il lui ſoit ſemblable; & dit expreſſément : Nous n'égalons pas le fils au pere, mais nous concevons qu'il lui eſt ſoumis. Elle dit anathême à ceux qui diront que ce n'eſt pas le fils qui apparut à Abraham, ou qui lutta contre Jacob; & il eſt vrai que pluſieurs des anciens ont cru que le fils de Dieu avoit commencé dès-lors à être envoyé vers les hommes. Photin le nioit, parce qu'il ne vouloit pas avouer que Dieu eût un fils, avant que Jeſus fût né de Marie : mais d'ailleurs les Ariens en abuſoient, prétendant prouver par-là, que le Pere ſeul étoit de ſa nature inviſible & incompréhenſible. Or S. Auguſtin a fort bien prouvé depuis, que ces apparitions ont été exécutées par des anges; que ſouvent il n'y a pas plus de raiſon de les rapporter à une des perſonnes divines qu'à l'autre; & que la Trinité même s'eſt manifeſtée aux hommes en ces occaſions.

Sozom. 1. c. 6.
Anath. 17.
Anath. 15. 16.
De Trin. lib. 11. c. 2. 10. &c.

Socr. II. c. 30.

Cette formule ayant été approuvée de tous les évêques du concile, ils voulurent perſuader à Photin d'y ſouſcrire, lui promettant de le rétablir dans ſon ſiége à cette condition; mais il ne l'accepta pas, & ſe ſentant ſoutenu par ſon peuple qui l'aimoit, il ſe plaignit à l'empereur d'avoir été injuſtement condamné. Il obtint une conférence pour examiner encore ſa doc-

trine : Basile d'Ancyre se chargea de disputer contre lui, en présence des évêques & de huit commissaires nommez par l'empereur d'entre les sénateurs : entr'autres Thalassius qui avoit un grand crédit auprès de l'empereur, & qui fut envoyé cette année avec le César Gallus, en qualité de préfet du prétoire d'Orient. La conférence fut écrite sur le champ, par six notaires ou écrivains en notes, qui en firent trois copies : l'une fut envoyée cachetée à l'empereur; l'autre aussi cachetée fut délivrée aux comtes ou sénateurs : la troisiéme à Basile & au concile. La dispute fut grande, mais Photin y fut vaincu & demeura condamné. L'empereur le bannit, & il passa le reste de sa vie en exil, où il composa un ouvrage contre toutes les hérésies, qui ne tendoit qu'à établir la sienne. Il l'écrivit en grec & en latin : car il n'ignoroit pas cette langue, quoiqu'il fût né en Orient. A sa place on fit évêque de Sirmium Germinius venu de Cyzique & du parti des Ariens.

Epiph. hæres. 71. n. 1.

Zosim. lib. 2. p. 698.

V. Vales. ad Socr. II. c. 30.

Ath. ad sol. p. 860.

Orat. I. in Arian. p. 290. B.

VII.
Magnence vaincu à Murse.

Magnence étant maître des Gaules & de l'Italie avoit passé les Alpes, & s'étoit avancé dans l'Illyrie & la Pannonie, où ses troupes en vinrent enfin aux mains avec celles de Constantius, dans une grande plaine près de Murse sur la Drave où est à présent le pont d'Essec. Constantius ne jugea pas à propos d'exposer sa personne dans cette bataille. Il demeura cependant dans une église de martyrs hors de la ville, ayant pris avec lui pour sa consolation Valens évêque de Murse même, fameux Arien. Celui-ci avoit adroitement donné ordre d'être averti en diligence de l'évenement du combat ; afin d'être le premier à porter une bonne nouvelle, ou à se mettre en sûreté. Ainsi

Zosim. lib. 2. p. 699.

Sulp. Sever. hist. lib. 2.

AN. 351.

comme l'empereur & le peu de gens qui l'accompagnoient étoient en grande inquiétude, Valens vint dire que les ennemis fuyoient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avoit donné l'avis : Valens dit que c'étoit un ange. Constantius le crut; il dit souvent depuis hautement, qu'il devoit cette victoire plûtôt au mérite de Valens qu'à la valeur de ses troupes; & le crédit des Ariens s'accrut considérablement par cette imposture. La bataille de Murse se donna le vingt-huitiéme de Septembre cette année 351. La victoire fut sanglante, mais entiere. Magnence fut contraint de repasser les Alpes & de se retirer dans les Gaules : où ayant été encore vaincu, il se tua à Lion d'un coup d'épée, ayant regné trois ans & demi, & vécu près de cinquante. Decentius son frere qu'il avoit fait César s'étrangla quand il eut appris sa mort. Mais tout ceci n'arriva que deux ans après, au mois d'Août de l'an 353.

Idac. fast.

Aurel. epit.

VIII.
Martyre de saint Paul de C. P.

Ath. ad solit. p. 828. A.
Sup. liv. XII. n. 18.
Theod. II. hist. c. 5.
Socr. II. c. 16.

La prospérité de Constantius releva le courage des Ariens, & renouvella la persécution contre les évêques catholiques, que l'autorité de Constant avoit arrêtée. Ursace & Valens revinrent au parti, disant tout haut, quoique faussement, que leur retractation avoit été forcée, & que l'empereur Constant les y avoit contraints par violence.

Un des premiers évêques dont ils se délivrerent, fut saint Paul de C. P. Depuis que Constantius l'avoit chassé en 342. il étoit revenu à C. P. soit par le crédit de Constant, ou autrement; & il y demeura pendant le concile de Sardique, où le peuple ne permit pas qu'il fût mené, craignant les entreprises de ses ennemis. Mais depuis, Constantius étant à Antio-

che, manda à Philippe préfet du prétoire très-favorable aux Ariens, de chasser Paul de l'église, & de mettre Macedonius à sa place. Philippe craignant une sédition, usa d'artifice, il cacha l'ordre de l'empereur, & sous prétexte de quelques affaires publiques, il alla le premier dans un bain nommé Zeuxippe, d'où il envoya respectueusement prier Paul de le venir trouver, comme pour une affaire nécessaire. Il y vint: le préfet lui montra l'ordre de l'empereur: l'évêque se soumit volontiers: bien qu'il fût condamné sans connoissance de cause. Mais comme le peuple, se doutant de quelque chose, s'étoit déja assemblé en grand nombre autour de ce bain public; Philippe fit rompre le treillis d'une fenêtre, par laquelle on amena Paul dans le palais. Il s'y trouva un vaisseau tout prêt, pour le jetter dedans, & l'envoyer en exil: ce qui fut exécuté promptement.

Cependant Philippe sortit du bain public & marcha droit à l'église, menant avec lui dans son chariot Macedonius qui s'étoit trouvé là, comme sorti d'une machine. Ils étoient environnez de soldats l'épée à la main. Le peuple courut à l'église, tant les catholiques que les Ariens, chacun s'en voulant saisir le premier. Mais quand ils en furent proche, une peur sans raison les prit tous, & les soldats mêmes. La foule étoit si grande, que le préfet & Macedonius ne pouvoient trouver de passage: les soldats commencerent à pousser; le peuple trop pressé ne pouvoit reculer: ils crurent qu'il résistoit exprès pour les empêcher d'entrer, & ayant les épées nuës, ils se mirent à frapper tout de bon: ensorte qu'il y mourut, à ce que l'on disoit, plus de trois mille personnes; les uns tuez par les soldats, les

AN. 351. autres étouffez dans la presse. Telle fut l'entrée de Macedonius dans l'église de C. P.

Athan. ad solit. p. 813. 814. Id. apol. p. 703. Theod. II. c. 5.

L'évêque Paul fut envoyé chargé de chaînes de fer, premierement à Singare en Mésopotamie : d'où il fut transferé à Emese; & enfin à Cucuse sur les confins de la Cappadoce & de l'Armenie, dans les déserts du Mont Taurus. Là, ses ennemis l'enfermerent dans un lieu étroit & obscur, où ils le laisserent, espérant qu'il mourroit de faim. Mais au bout de six jours ayant trouvé qu'il respiroit encore, ils l'étranglerent, & publierent qu'il étoit mort de maladie. Philagre vicaire du préfet du prétoire, qui étoit alors sur les lieux, & très favorable aux Ariens, peut-être fâché de ne l'avoir pas fait mourir lui-même, dit à plusieurs personnes comment la chose s'étoit passée; & saint Athanase témoigne l'avoir appris d'eux-mêmes. L'église latine honore saint Paul de C. P. comme martyr, le septiéme de Juin, & l'église Grecque comme confesseur, le sixiéme de Novembre. Sa mort arriva vers le commencement de cette année 351. & la vengeance divine suivit de près le préfet Philippe, qui l'avoit procurée aussi-bien que son exil : car avant l'année révolue, il fut honteusement privé de sa charge : & devenu simple particulier, banni de son pays, n'attendant que l'heure où l'on viendroit le faire mourir, il périt misérablement.

Martyr. 7. Juin. Menolog. 6. Nov.

IX. Calomnies contre S. Athanase.

Athan. ad sol. p. 827.

Le principal objet de la haine des Ariens étoit toujours saint Athanase. Ils le voyoient en repos dans son église, uni de communion avec plus de quatre cens évêques. Le pape, toute l'Italie, la Sicile & les autres Isles, toute l'Afrique, la Gaule, la grande Bretagne,

tagne, l'Eſpagne & le grand Oſius, la Pannonie, la Dalmatie, la Dacie, la Macedoine, la Grece, la plus grande partie de la Paleſtine, toute l'Egypte & la Libye conſervoient avec lui la paix & l'union ecclésiaſtique. Les Ariens ne le pouvoient ſupporter: l'envie & la crainte de voir leur héréſie vaincue & proſcrite en tous lieux, les agitoit violemment. Les chefs du parti étoient alors Leonce d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade: tous dépoſez au concile de Sardique, dont le jugement les avoit couverts de confuſion. Ils s'adreſſent à l'empereur tous enſemble, & lui diſent: Vous n'avez pas voulu nous croire la premiere fois: nous vous diſions bien, quand vous rappellâtes Athanaſe, que c'étoit bannir notre doctrine. Il s'y eſt oppoſé dès le commencement, & ne ceſſe de l'anathematiſer: il a rempli le monde des lettres qu'il écrit contre nous: la plûpart des évêques ſont en communion avec lui: il a gagné une partie de ceux qui ſembloient être pour nous, il aura bien-tôt le reſte: nous demeurerons ſeuls. Il eſt à craindre que l'on ne nous appelle hérétiques & vous auſſi, & qu'on ne nous traite comme les Manichéens.

AN. 352.

A ces conſidérations ils en ajoutoient de plus preſſantes pour Conſtantius. Athanaſe, diſoient-ils, a été l'occaſion du mécontentement de l'empereur Conſtant votre frere, & vous a penſé jetter dans une guerre civile. Il a mal parlé de vous à Conſtant, les deux fois qu'il lui a parlé: enfin il a été du parti de Magnence, & lui a écrit une lettre dont nous avons la copie. Il a dédié ſans votre participation l'égliſe que Gregoi-

Apol. 1. p. 677.

AN. 352.

re avoit commencée à Alexandrie, par votre ordre & à vos dépens. Constantius échauffé par ces discours, & parce qu'en marchant contre Magnence il avoit vû lui-même la multitude d'évêques, qui communiquoient avec saint Athanase, changea entierement de disposition à son égard. Il oublia les lettres favorables qu'il lui avoit écrites, & les promesses qu'il lui avoit faites de vive voix, même avec serment, lorsqu'il le renvoya chez lui : il résolut de le faire condamner par les évêques d'Occident, & de le chasser encore de son église : ou plûtôt il se laissa entraîner à la passion des Ariens.

X.
Libere pape.
Concile d'Arles.

Lib. Pontif. Sup. liv. XI *n.* 58. *Epist.* 2. *Liberii. ap. Hilar. frag. p.* 456. *& ap. Lucif. & to.* 2. *conc. p.* 745.

Ils commencerent par s'adresser au pape Libere. Il avoit succedé à Jules, qui mourut le 12me. d'Avril sous le cinquiéme consulat de l'empereur Constantius avec le César Constantius Gallus, c'est-à-dire l'an 352. après avoir tenu le saint siége quinze ans deux mois & six jours. Nous n'avons de lui que les deux lettres dont il a été parlé : la grande aux Eusebiens, l'autre à l'église d'Alexandrie sur le retour de saint Athanase. Libere fut élu pape malgré lui un mois ou deux après : s'étant acquitté de son devoir dans un ministere inférieur avec une grande humilité. Les évêques Orientaux lui écrivirent contre saint Athanase, pour lui persuader de lui refuser sa communion ; & il lut leur lettre dans un concile d'évêques d'Italie assemblez à Rome ; mais il y lut aussi une lettre de soixante & quinze évêques d'Egypte en faveur de saint Athanase. C'est pourquoi le concile voyant un plus grand nombre d'évêques de son côté, jugea qu'il étoit contre la loi de Dieu de consentir aux Orientaux. Libere leur fit réponse conformément à cette résolution ; &

Ep. 1. *T.* 2. *conc. p.* 744.

AN. 353.

de l'avis du même concile, il envoya à l'empereur Constantius Vincent évêque de Capouë, & quelques autres pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il avoit résolu depuis long-tems. On croit que Vincent de Capouë est le même qui vingt-huit ans auparavant avoit présidé au concile de Nicée au nom du pape saint Silvestre. Le concile se tint dans les Gaules à Arles, où l'empereur vint après la défaite & la mort de Magnence, & y séjourna depuis le mois d'Octobre de l'an 353. jusques au printems de l'année suivante.

Amm. XIV. *c.* 5.
Pagi 353. *n.* 5.

Au mois de Mai de la même année étant à C. P. il avoit fait un édit en faveur des clercs, pour rendre plus faciles les assemblées ecclésiastiques des peuples, qui se convertissoient tous les jours. Il accorde aux clercs par cette loi, premierement l'exemption des cens, que l'on payoit au fisc pour les fonds de terres: secondement l'exemption des charges sordides, comme de fournir de la farine, du pain, du charbon, à l'exemple des principaux officiers qui en étoient exempts: la troisiéme exemption est de la contribution lustrale, qui se levoit sur les marchands: la derniere des parangaries, ou corvées, pour fournir les chevaux & les voitures publiques. On étend ces priviléges à leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves: car la plûpart des clercs inférieurs étoient mariez, & plusieurs étoient marchands ou artisans. Or il est certain, dit cette loi, que le gain qu'ils tirent de leurs boutiques tourne au profit des pauvres. Sur la fin de la même année Constantius fit une autre loi pour défendre les sacrifices nocturnes, que Magnence avoit permis: car tout Chrétien qu'il étoit,

L. 10. *Cod. Theod. de Episc. l.* 13. 14. *de extraord. &c. C. Theod. lib.* XI.

L. 5. *Cod Th. de p.*
Ath. ap. I. *p.* 678. *A.*

AN. 353.

Sev. Sup. hist. lib. 2. p. 406. Varior.

il donnoit créance aux Magiciens & aux enchanteurs, contre la loi de Dieu. Les Ariens lui avoient fait aussi publier un édit, pour condamner au banissement tous ceux qui ne souscriroient pas la condamnation d'Athanase.

Ep. Liber. ad Const.

Comme ils sçavoient que les Occidentaux n'y avoient jamais voulu consentir, ce fut la premiere chose qu'ils demanderent dans le concile d'Arles. Les légats du pape, sçavoir Vincent de Capouë & Marcel évêque d'une autre ville de Campanie, demandoient que l'on traitât la cause de la foi, avant la cause personnelle d'un particulier ; & que l'on commençât par la condamnation de l'hérésie d'Arius. Ils allerent même jusques-là, touchez du trouble de toutes les églises, de promettre, & par écrit, qu'à cette condition, ils consentiroient à la condamnation d'Athanase. On s'assembla là-dessus, & après avoir déliberé, les Orientaux répondirent : qu'ils ne pouvoient condamner la doctrine d'Arius, & qu'il falloit excommunier Athanase : car c'étoit la seule chose qu'ils prétendoient. Enfin Vincent de Capouë ceda à la violence & aux mauvais traitemens, & consentit à la condamnation de saint Athanase. Saint Paulin éveque de Treves refusa constamment d'y souscrire : déclarant qu'il consentoit seulement à la condamnation de Photin & de Marcel, mais non pas à celle d'Athanase. Il fut donc banni, & envoyé en Phrygie parmi les Montanistes : on changea de tems en tems le lieu de son exil, & il y mourut cinq ans après en 358.

Ath. apol. p. 692. B.

Liber. Marc. & Faust. p. 28.

Sev. Sulp. ibid.

Athan. p. 692. A.

Hilar. in const. p. 291. D.

Hier. Chr. 359.

XI.
Lettre de l'empereur à S. Athanase par Montan.

Cependant saint Athanase sçachant que l'on avoit prévenu l'empereur contre lui, par plusieurs calom-

nies, & ne croyant pas qu'il y eût pour lui de sûreté à la cour, y envoya cinq évêques choisis & trois prêtres, pour appaiser l'empereur, répondre aux calomnies, & faire tout le reste de ce qu'ils jugeroient utile pour l'église & pour lui. Mais les Ariens persuaderent à l'empereur, que saint Athanase avoit écrit pour demander à venir en Italie, afin de remédier aux maux de l'église. L'empereur lui envoya un officier du palais nommé Montan, avec une lettre qui lui permettoit de venir, & lui offroit les commoditez du voyage. Saint Athanase qui n'avoit rien demandé fut extrémement surpris : toutefois comme la lettre de l'empereur ne portoit point d'ordre de venir, mais seulement une permission ; il crut devoir demeurer dans son église, & ne laissa pas de se tenir prêt à partir au premier ordre. Il demeura vingt-six mois sans oüir parler de rien. Ses ennemis vouloient apparemment le tirer d'Alexandrie, pour y mettre plus facilement en son absence un évêque de leur parti ; & ils ne laisserent pas de le calomnier de n'être pas venu : comme s'il eût méprisé un ordre de l'empereur. Entre les évêques qu'envoya saint Ahtanase, étoit Serapion de Thmoüis, qui avant son épiscopat avoit été moine & supérieur de plusieurs moines, aussi-bien qu'Ammon, que l'on croit aussi avoir été un des cinq envoyez. Car on avoit dès lors élevé à l'épiscopat plusieurs saints moines ; & saint Athanase en compte jusques à sept dans sa lettre à Draconce ; que l'on peut raisonnablement rapporter à ce tems-ci.

AN. 353.

Soz. IV. c. 9.

Athan. I. apol. p. 686.

Inf. XIV. 26. Epist. ad Serap. p. 672. D.

Epist. ad Dracon. p. 957. D.

XII. Lettre de saint Athanase à Draconce.

Draconce étoit moine, prêtre & abbé d'un monastere. Il fut élû évêque d'Hermopolis près d'Alexandrie, d'un consentement général même des

P. 945. To. 1. payens. Mais après avoir été ordonné, il se retira & se cacha, ne pouvant se résoudre à acepter une telle charge, & étant soutenu par les conseils de quelques autres. Saint Athanase, qui étoit lié avec lui d'une étroite amitié, lui écrivit sur ce sujet une lettre, qui commence ainsi : Je ne sai que vous écrire ; me plaindrai-je de votre refus ou de ce que vous avez égard au tems, & vous cachez par la crainte des Juifs ? mais soit ce motif, soit un autre, il y a lieu, mon cher Draconce, de se plaindre de votre conduite. Il ne falloit pas vous cacher après avoir reçu la grace, ni donner aux autres un prétexte de fuir, étant aussi sage que vous êtes. Cette union si peu attenduë, qui a paru dans votre élection, sera nécessairement rompuë par votre retraite : cette église sera en proie à plusieurs ; & à plusieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les connoissez : & les payens qui auroient promis de se faire Chrétiens, demeureront payens, vous voyant mépriser la grace que vous avez reçûë. Quelle excuse pourrez-vous alléguer, quel reméde apporterez-vous à tant de maux ? O mon cher Draconce, vous nous avez mis dans l'affliction, au lieu de la joie & de la consolation que nous attendions de vous. Vous devez sçavoir qu'avant votre ordination, vous viviez pour vous ; à présent vous êtes à votre peuple : il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'écriture sainte. Si vous vous nourrissez seul, quand N. S. J. C. viendra nous juger, quelle excuse aurez-vous d'avoir laissé mourir de faim son troupeau ?

Si vous craignez le tems, où est donc votre courage ? c'est en ces rencontres qu'il faut montrer de la hardiesse & du zele pour Jesus-Christ. Est-ce que

la disposition des églises ne vous plaît pas ou que vous ne croyez pas que le ministere épiscopal ait sa récompense ? ce seroit mépriser le Sauveur qui l'a établi : de telles pensées ne seroient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres, est bon & solide : il demeurera, & la lâcheté des freres cessera. Si tous avoient eu les mêmes sentimens; comment auriez-vous été fait Chrétien sans évêques ? & si ceux qui viendront après nous prenoient les mêmes pensées, comment les églises subsisteroient-elles ? Ceux qui vous donnent de tels conseils, croyent-ils que vous n'avez rien reçû, parce qu'ils le méprisent ? Ils devroient donc croire aussi, que la grace du baptême ne seroit rien pour ceux qui la mépriseroient. N'avez-vous pas oüi ce que dit l'apôtre : Ne négligez pas la grace qui est en vous ? Qui veulent-ils que vous imitiez, celui qui doutoit & qui voulant bien suivre J.C. différoit & déliberoit à cause de ses parens? ou le bienheureux Paul, qui à l'instant que le ministere lui est confié, ne défere point à la chair & au sang? car encore qu'il dise: Je ne suis pas digne d'être nommé apôtre : toutefois connoissant ce qu'il a reçu, & de qui il l'a reçu il dit : Malheur à moi si je ne prêche l'évangile. Au contraire en le prêchant, ceux qu'il instruit sont sa joie & sa couronne. Son zéle le fait prêcher jusques en Illyrie : il n'a point de peine d'aller à Rome & de passer en Espagne, afin que sa récompense croisse avec son travail.

1. Tim. IV. 14.

Luc. IX. 60. 61.

Gal. I. 16.

1. Cor XV. 6.

Ibid IX. 16.

Peut-être vous conseillent-ils de vous cacher, à cause du serment que vous avez fait, de ne point paroître si vous étiez ordonné ; & croyent en cela qu'il y a de la piété. Mais la véritable piété est de

Exod. IV. 1. craindre Dieu, qui vous a imposé cette charge?
Jerem. V. 6. Qu'ils blâment donc aussi Jeremie & le grand Moïse. Etant envoyés & ayant reçû la grace de la prophétie, ils se sont excusez; mais ensuite ils se sont soûmis. Quand vous auriez la voix foible & la langue embarrassée, quand vous vous croiriez trop jeune, craignez celui qui vous a formé, & qui vous connoissoit avant que de vous former. Quand vous auriez donné votre parole, qui doit être pour les saints comme un serment: lisez Jeremie: après qu'il eut dit: Je ne parlerai plus au
Jerem. XX. 9. nom du Seigneur, il craignit le feu secret qu'il sentoit en lui, & sans s'arrêter à ce qu'il avoit dit, il prophétisa jusques à la fin. Ne savez-vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'être enfui, & qu'il ne laissa pas de prophétiser ensuite? Le Seigneur nous connoît mieux que nous-mêmes: il sait à qui il confie ses églises. Celui qui n'en est pas digne, ne doit pas regarder sa vie passée, mais son ministere, de peur qu'il n'ajoute aux désordres de sa vie, la malediction de sa négligence. Quand vous seriez véritablement foible, vous devez prendre soin de l'église, de peur que ses ennemis la trouvant abandonnée, ne prennent l'occasion de la ravager. Ne nous laissez pas seuls dans le combat: venez à nous, qui vous aimons & qui vous conseillons suivant l'écriture.

Vous n'êtes pas le seul d'entre les moines qui avez été ordonné, ni le seul qui avez gouverné un monastere & qui avez été chéri des moines. Vous savez que Serapion est moine, & de combien de moines il a été supérieur: vous n'ignorez pas de combien de moines Apollos a été le pere: vous connoissez Agathus & Ariston: vous vous souvenez d'Ammonius,

d'Ammonius, qui a voyagé avec Serapion. Peut-être avez-vous oüi parler de Moüite dans la haute Thebaïde; vous pouvez être informé de Paul, qui est à Latos, & de plusieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, & toutefois ils n'en sont pas devenus pires : au contraire ils attendent la récompense de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils convertis? Combien en ont-ils ramenés de leurs coûtumes diaboliques? combien de serviteurs ont-ils acquis au Seigneur? Ils ont persuadé la virginité aux filles & la continence aux jeunes hommes. Ne croyez donc pas ceux qui vous disent que l'épiscopat est une occasion de péché : vous pouvez étant évêque avoir faim & soif comme Paul, & ne point boire de vin comme Timothée. Nous connoissons des évêques qui jeûnent, & des moines qui mangent : des évêques qui ne boivent point de vin, & des moines qui en boivent : des évêques qui font des miracles, & des moines qui n'en font pas. Plusieurs évêques n'ont jamais été mariez; & plusieurs moines ont eu des enfans. Aussi il y a des évêques qui ont été peres, & des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs nous savons qu'il y a des clercs qui souffrent la faim, & des moines qui jeûnent: la couronne ne se donne point selon les lieux, mais selon les œuvres. Hâtez-vous, puisque la sainte fête approche. Qui annoncera au peuple le jour de la pâque en votre absence? qui leur apprendra à la solemniser dignement? Il semble que cette fête devoit être l'épiphanie, où suivant l'ancienne coûtume on annonçoit la pâque de la même année.

XIII. Grande apologie de S. Athanase.

Ce fut aussi vers le même tems, que saint Athanase écrivit sa grande apologie, que l'on compte ordinairement pour la seconde, & qui contient toutes les preuves de son innocence. Elle est adressée à ses amis, & montre deux choses : premierement que sa cause ne devoit plus être examinée, après avoir été jugée solemnellement par les conciles d'Alexandrie, de Rome & de Sardique, dont le jugement avoit été confirmé, par la retractation d'Ursace & de Valens. En second lieu, il prouve que dans le fonds, le jugement rendu en sa faveur étoit solidement établi sur la vérité & sur la justice de sa cause. Aussi dans cet écrit il n'y a de lui qu'une préface & une conclusion fort courtes : tout le corps de l'ouvrage est un tissu des piéces qui servoient à sa défense, p. 722. suivant la division qui vient d'être marquée. C'est-à-dire, qu'il rapporte premierement l'histoire de sa justification, commençant au concile d'Alexandrie en 334. & finissant à la retractation d'Ursace & de p. 777. Valens en 349. Ensuite il montre que ceux qui l'ont absous, ne l'ont fait ni par complaisance, ni par crainte, mais par un pur motif de justice ; & pour cet effet, il reprend l'histoire de toutes les calomnies avancées contre lui dès l'origine ; c'est-à dire, dès la conjuration des Ariens avec les Meleciens, au commencement de son épiscopat. Là il rapporte l'affaire d'Ischyras & celle d'Arsene, la procédure du concile de Tyr, la députation à la Mareote, son bannissement à Treves, & finit à la p. 805. lettre du jeune Constantin pour son retour. Ce qui est dit à la fin, de la chûte de Libere & de celle d'O-

sius, semble avoir été ajouté depuis; & il paroît par le corps de la piéce qu'elle est écrite avant qu'Ursace & Valens eussent retracté leur retractation, ou du moins avant que Saint Athanase en eût connoissance.

AN. 353.

XIV. Libere demande un concile.

Frag. ep. ap. Bar. an. 353. n. 19. & in frag. Hilar. p. 426.

Le pape Libere ayant appris la foiblesse avec laquelle Vincent de Capouë son légat au concile d'Arles avoit cedé aux Ariens, en fut sensiblement affligé. Il en parloit ainsi dans une lettre à Osius: J'espérois beaucoup de lui; parce qu'il savoit très-bien l'affaire, & qu'il en avoit été plusieurs fois juge avec vous: non seulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la dissimulation. J'en suis doublement affligé; & j'ai resolu de mourir pour Dieu, plûtôt que d'être le dernier délateur. Il veut dire être le calomniateur de saint Athanase. Il en écrivit aussi à Cecilien évêque de Spolete, l'exhortant à ne se pas décourager par l'action de Vincent. Comme Libere étoit en cette peine, voyant qu'on pressoit publiquement les autres évêques d'Italie, pour les contraindre à se soumettre au jugement des Orientaux: Lucifer vint fort à propos le trouver. Il étoit évêque de Caliari métropole de Sardaigne & des isles voisines: son mépris pour le monde, son amour pour les saintes lettres, la pureté de sa vie & sa constance dans la foi, l'avoient déja rendu illustre dans l'église. Il connoissoit à fonds toute cette affaire, & savoit que le dessein des hérétiques étoit d'attaquer la foi, sous prétexte de la personne de saint Athanase. Il s'offrit avec un grand zéle d'aller à la cour, & d'expliquer tout à l'empereur, pour obtenir de lui, que l'on pût traiter dans un concile tout ce qui étoit en question.

Hilar. in frag. p. 425. Ep. 3. ad Euseb. to. 2. conc. p. 740.

Athan. apol. 1. p. 703. D.

Libell. Faust. & Marc. p. 28.

AN. 354.

Ath. ad solit. p. 8. 26.

Epist. ad Const.

Libere accepta cette offre & envoya avec Lucifer un prêtre nommé Pancrace ou Eutrope, & un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur pleine de respect & de fermeté. Il lui représente qu'il ne lui avoit pas demandé un concile seulement pour l'affaire d'Athanase, mais pour plusieurs autres, & qu'avant toutes choses on devoit traiter la cause de la foi. Il se justifie de ce qu'on l'accusoit d'avoir supprimé les lettres des Orientaux qui chargeoient Athanase, en disant qu'il les a luës en plein concile, mais qu'il n'a pû y ajouter foi, parce qu'elles étoient contredites par le jugement de soixante & quinze évêques d'Egypte. Il dit ensuite : Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous. Quelle paix, Seigneur, peut-il y avoir, puisqu'il y a quatre évêques du même parti, sçavoir, Démophile, Macedonius, Eudoxe & Martyrius, qui à Milan il y a huit ans n'ayant pas voulu condamner l'opinion hérétique d'Arius sortirent en colere du concile ? On voit par-là que cette lettre est écrite l'an 354. Car ce concile dont il parle est le premier de Milan, tenu en 346. Libere représente encore dans cette lettre ce qui venoit de se passer à Arles ; où quelques offres que ses légats eussent faites, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'hérésie d'Arius : c'est pourquoi il conjure l'empereur, de faire encore tout examiner soigneusement dans une assemblée d'évêques, où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, & le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace & Hilaire qu'il lui envoie.

Sup. liv. XII. n. 33.

Epist. 3. ad Eus.

Il écrivit en même tems à Eusebe, évêque de

Verceil, & par conſéquent voiſin de la cour, qui ſe tenoit à Milan. Il étoit natif de Sardaigne, & de là pouvoit venir ſa liaiſon avec Lucifer de Caliari; mais il quitta ſon pays & le repos dont il pouvoit jouir dans ſa famille. A Rome il fut ordonné lecteur; enſuite il vint à Verceil, & s'y fit eſtimer à tel point, que le ſiége venant à vacquer, on le préféra à tous ceux du pays. Tout le peuple le demanda, les évêques l'élûrent; & c'eſt le premier évêque de cette égliſe que l'on connoiſſe. Il fut le premier dans l'Occident, qui joignit la vie monaſtique à la vie clericale, vivant lui-même, & faiſant vivre ſes clercs dans la ville à peu près comme les moines des déſerts, dans les jeûnes, la priere fréquente le jour & la nuit, la lecture & le travail: ſéparez de la compagnie des femmes, ſe gardant l'un l'autre contre les tentations. Leur communauté ſe nommoit auſſi monaſtere, & de cette ſainte école ſortirent pluſieurs illuſtres évêques. Saint Euſebe profita lui-même de cette vie auſtere, pour porter plus facilement les perſécutions, qu'il eut à ſouffrir enſuite. Le pape Libere connoiſſoit ſon zéle & ſon union avec Lucifer: c'eſt pourquoi il lui écrivit, le priant de ſe joindre à lui s'il en trouvoit l'occaſion, pour perſuader à l'empereur ce qui étoit de l'intérêt de la foi, pour appaiſer ſon indignation, & le porter à procurer la paix des égliſes. Non content de cette premiere lettre, il lui en écrivit une ſeconde, après que ſes légats furent partis, le priant encore de ſe joindre à eux pour la défenſe de la foi catholique & de l'abſent, que l'on vouloit condamner contre toutes les loix, c'eſt-à-dire, de ſaint Athanaſe. Euſebe reçut très-bien les

AN. 354.

Hier. ſcrip.

Ambroſ. ap. Vercel ed. 63. n. 68.

n. 66.

n. 82.

n. 71.

Epiſt. 4.

Epiſt. 5.

AN. 355. légats, & en écrivit à Libere, qui le remercia par une troisiéme lettre, l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cause de l'église, & à procurer le concile. Libere avoit encore écrit à Fortunatien, évêque d'Aquilée, le croyant plus touché de l'espérance des biens éternels, que de la crainte des hommes : il le prioit de s'appliquer avec eux à cette affaire : & même de les aider de sa présence s'ils le désiroient. Fortunatien étoit Africain de nation, & écrivit des commentaires sur les évangiles, d'un stile court & rustique. Il ne répondit pas dans la suite à la bonne opinion qu'en avoit le pape Libere.

Ead. ep. 5.

Hier. script.

XV. Mort du César Gallus.

Tandis qu'en Occident on se préparoit au concile, les Juifs se souleverent encore en Orient. Ils prirent les armes à Diocésarée en Palestine, égorgerent de nuit la garnison, & coururent les pays voisins, sous la conduite d'un nommé Patrice qu'ils reconnurent pour leur roi, ne voulant plus obéir aux Romains. Le César Gallus qui étoit à Antioche, y envoya des troupes, qui en tuerent une grande quantité, & jusques aux enfans, brûlerent & ruinerent Diocesarée, Tiberiade, Diospolis, & plusieurs autres villes. Gallus eut aussi quelque avantage contre les Perses, & ces bons succès le rendirent insolent : il se laissa emporter à la violence & à la cruauté : il fut même accusé d'avoir voulu s'attribuer l'empire. Enfin Constantius l'ayant attiré en Occident, le fit arrêter ; on lui fit son procès, & il eut la tête coupée, dans une isle nommée Flanone, près de Pole en Istrie. Gallus étoit âgé de vingt-neuf ans, & en avoit regné quatre, depuis l'an 351. jusques en 354. car il mourut sur la fin de cette année, étant consul pour la troisiéme

Socr. II. c. 33.
Sozom. I 2. c. 7.
Hier. chr. an. 353.
Vict. Cæsar.
Philost. III. c. 28. & IV. c. 1.

Amm. Marcel lib. XIV. c. 11.

Sozom. IV. c. 7.

fois, & Conſtantius pour la ſeptiéme. Gallus fit profeſſion de la religion chrétienne juſques à la fin; mais il étoit attaché aux Ariens : car il donna accès auprès de lui à Theophile l'Indien ou le Blémmyen, ce fameux voyageur dont il a été parlé. Théophile introduiſit auprès de Gallus Aëtius, que Leonce avoit fait diacre à Antioche : mais ayant eu part aux violences de Gallus, ils furent enveloppez dans ſa diſgrace. Theophile qui l'accompagna dans ſon dernier voyage, fut banni en même tems que Gallus fut tué : & Aëtius fut épargné par mépris.

AN. 355.

Theod. III. *hiſt. c.* 3.

Greg. Nyſſ. lib. I. *cont. Eunom. p.* 30. *B.*

Philoſt. IV. *c.* I.

Sup. lib. XII. *n.* 31.

Julien frere de Gallus, fut alors en grand péril. Il avoit conçu de hautes eſpérances, quand Gallus fut fait Céſar. Il commença à ſortir de la crainte dans laquelle il avoit vécu depuis ſon enfance : & quittant le château de Macel en Cappadoce, où il avoit été enfermé ſix ans avec ſon frere, il paſſa en Aſie & en Grece, pour continuer & perfectionner ſes études. A la mort de Gallus, on lui fit un crime de ces voyages ; on l'accuſa premierement d'avoir quitté le château de Macel ; enſuite d'avoir vû ſon frere qui paſſoit à Conſtantinople ; mais il montra qu'il n'avoit fait ni l'un ni l'autre ſans ordre de Conſtantius ; & fut puiſſamment ſecouru par l'impératrice Euſebia. On l'amena à Come auprès de Milan : il vit une fois l'empereur ; & enfin au bout de ſix mois, il obtint la liberté de retourner en Grece continuer ſes études, & ſe retira à Athènes.

Amm. lib. XV. *c.* 2.

Julian. ad Athan.

XVI.
Apoſtaſie de Julien.

Jul. ep. 51. *p.* 210.

Julien avoit alors vingt-trois ans, & depuis trois ans il n'étoit plus Chrétien qu'en apparence. Il dit lui-même qu'il l'avoit été vingt ans ; c'eſt-à-dire, depuis le commencement de ſa vie : car il fut baptiſé

AN. 355.

Sozom. V. hist. c. 2.

Socr. III. c. 1.

Greg. Naz. in Jul. or. 3. p. 59.

Theod. III. c. 2.

Sozom. V. c. 2.

Greg. Naz. p. 61. C.

Eunap. in Max. p. 80. &c.

dès l'enfance. Constantius le faisant élever avec son frere Gallus, avoit eu soin de lui donner des maîtres Chrétiens, entre autres le sophiste Ecebole, qui lui enseigna la réthorique; mais dès-lors il arriva un accident, que l'on regarda comme un présage miraculeux de son apostasie. Gallus & Julien firent bâtir une église en l'honneur du martyr saint Mamas sur son sépulcre, près de Césarée en Cappadoce. Le côté de Gallus se bâtit fort bien, celui de Julien ne put subsister: les murailles tomberent, la terre repoussa les fondemens. Lorsque les deux freres furent plus avancez, & qu'ils étudierent la philosophie & l'éloquence; Julien s'exerçant à parler avec Gallus, prenoit souvent le parti des payens, sous prétexte de soutenir la cause la plus foible: mais en effet, il suivoit son inclination. Quand Gallus fut fait César, l'empereur Constantius permit à Julien d'aller étudier dans l'Asie mineure, mais avec défense expresse de fréquenter le Sophiste Libanius, parce qu'il étoit payen. L'Asie fut pour Julien une école d'impiété; on y enseignoit l'astrologie, les horoscopes, la divination par les prodiges & la magie. Il alla à Pergame voir le Sophiste Edesius, le plus fameux de ceux qui faisoient profession de la philosophie superstitieuse de Plotin & de Porphyre: Edesius consumé de vieillesse & de maladie renvoya Julien à ses disciples. Allez, dit-il, puiser chez eux la sagesse & les sciences: & si vous arrivez aux mysteres, vous aurez honte de porter le nom d'homme. Je voudrois que Maxime fût ici: mais on l'a envoyé à Ephese; & je vous dirois aussi la même chose de Pirscus; mais il est passé en Grece. Il vous reste ici de mes disciples, Eusebe

&

& Chryſanthe. Julien s'attacha donc à ces deux derniers, ſans quitter Edeſius. AN. 355.

Chryſanthe étoit dans les mêmes ſentimens que Maxime, attaché à la magie : Euſebe ne comptoit de ſcience ſolide que la dialectique & les raiſonnemens, traitant le reſte d'imagination & d'impoſture. Julien l'ayant un jour prié de s'expliquer ; il lui dit : Maxime eſt très-ſavant & d'un grand eſprit naturel, mais il abuſe de ſes avantages : il mépriſe les démonſtrations & s'amuſe à des folies. Dernierement il nous mena, tout ce que vous nous voyez ici, au temple d'Hecate, & après que nous eumes adoré la déeſſe, il nous dit : Aſſeyez-vous, mes amis, voyez ce qui va arriver, & ſi je me diſtingue du commun. Ayant dit cela, quand nous fûmes tous aſſis, il purifia un grain d'encens, & dit tout bas un certain hymne. Alors la ſtatue de la déeſſe parut ſourire, & comme nous témoignions notre étonnement : Ne faites point de bruit, dit-il : les flambeaux que la déeſſe tient à ſes mains vont s'allumer ; & ils furent plutôt allumez qu'il ne l'eut dit. Nous nous retirâmes étonnez de ces prodiges : mais pour vous, continua Euſebe, parlant à Julien, ne les admirez point non plus que moi qui ſuis purifié par la raiſon.

Julien ayant oüi ce diſcours, dit à Euſebe : Adieu : appliquez-vous à vos livres, vous m'avez montré celui que je cherchois ; & ayant baiſé Chryſanthe à la tête, il s'en alla promptement à Epheſe : où il trouva Maxime & s'attacha tellement à s'inſtruire de ſa doctrine, que lui & Chryſanthe, qu'il avoit fait venir, ne pouvoient ſuffire à contenter ſa curioſité. Avec la ſuperſtition & la folle créance de connoître *Sozom. III. c. I.*

AN. 355. l'avenir, Maxime inſpira à Julien le deſir de regner, conformément aux bruits qui ſe repandoient déja parmi le peuple, qu'il étoit digne de l'empire, pour ſon eſprit, ſon éloquence & ſa moderation apparente. Car on le voyoit à C. P. où il demeura quelque tems avec un extérieur de philoſophe, un habit ſimple & des manieres populaires. Toutefois craignant l'empereur Conſtantius, il feignoit toujours d'être Chrétien ; & pour mieux diſſimuler il ſe fit raſer la tête, & profeſſa quelque tems extérieurement la vie monaſtique. Il ne ſe cacha pas ſi bien de Gallus ſon frere, qui pour le ramener au Chriſtianiſme, lui envoya Aëtius, ce Sophiſte Arien qui fit depuis tant de bruit, mais dont Gallus avoit une grande opinion. Aëtius le raſſura, en lui diſant que Julien frequentoit les égliſes & les mémoires des martyrs, & qu'il perſeveroit dans la religion chrétienne.

Socr. v. c. 2.

Ep. Gal. ap. Julian.

Theod. III. hiſt. c. 3.

Après la mort de Gallus, Julien étant paſſé en Grece, ſe confirma de plus en plus dans l'idolatrie, & continua de chercher par tout des devins & des interprêtes d'oracles. Il tomba, entre autres, dans les mains d'un impoſteur, qui l'ayant mené à un temple d'idoles, & fait entrer dans la partie la plus ſecrete, commença à invoquer les démons. Ils parurent ſous la forme qu'ils avoient accoutumé de prendre : Julien en eut peur, & fit ſur ſon front le ſigne de la croix : auſſi-tôt les démons diſparurent. L'enchanteur s'en plaignit à Julien, qui avoua ſa peur, & témoigna admirer la vertu de la croix. Ce n'eſt pas la crainte, dit l'enchanteur, qui les a fait retirer ; mais l'horreur qu'ils ont eue de votre action. Julien ſe paya de cette raiſon, & ſe fit initier aux cérémonies profanes.

L'empereur Conſtantius étoit à Milan, & y fit aſſembler le concile, que le pape Libere & les évêques Orientaux demandoient inſtamment; mais dans des vûës bien différentes: le pape pour réunir les égliſes, les Orientaux pour faire ſouſcrire les Occidentaux à la condamnation de ſaint Athanaſe. Il n'y vint pas un grand nombre d'évêques Orientaux: la plûpart s'excuſerent ſur leur vieilleſſe, ou ſur la longueur du chemin: mais les Occidentaux furent plus de trois cens. Ils s'aſſemblerent dans les premiers mois de l'année 355. ſous le conſulat d'Arbetion & de Lollien. Comme ſaint Euſebe de Verceil faiſoit difficulté d'y venir, le concile lui députa deux évêques, Euſtonius & Germinius, dont le dernier étoit le nouvel évêque de Sirmium, & les chargea d'une lettre, pour l'exhorter à prendre confiance en eux, & ſe réſoudre par leur conſeil, à conſerver l'unité & le lien de la charité; c'eſt-à-dire, à juger touchant les hérétiques Marcel & Photin, & le ſacrilége Athanaſe, ce que preſque tout le monde avoit jugé. Ajoutant que s'il croit devoir agir autrement, ils ne laiſſeront pas de juger ſuivant la regle de l'évangile: c'eſt ainſi qu'ils nomment leurs préjugez. Ils n'oſoient pas qualifier ſaint Athanaſe hérétique, quoiqu'ils ne le perſécutaſſent qu'à cauſe de ſon zéle pour la vraie doctrine: mais ils le nomment ſacrilége, à cauſe de la calomnie du calice rompu chez Iſchyras, qui étoit le plus ſolide fondement de leur perſécution. Cette lettre étoit ſouſcrite par trente évêques, entre leſquels on voit Valens de Murſe, Urſace de Singidon, Saturnin d'Arles, Germinius de Sirmium, Epictete de Centumcelles, Leonce d'Antioche, Acace de Cé-

AN. 355.

XVII. Concile de Milan.

Sulp. lib. 2. *p.* 408.

Sozom. IV. *c.* 9.

Socr. II. *c.* 36.

Pag. 355. *n.* 2.

Sul. 2. *p.* 42.

Ap. Baron. an. 355. *& in append. to.* 2. *conc. p.* 773. 774.

AN. 355.

ſarée, Patrophile de Scythopolis, tous fameux Ariens. L'empereur écrivit auſſi à Euſebe comme toutes choſes étant déja reglées par le concile, pour l'exhorter à être du même avis que les autres. Saint Euſebe fit réponſe, & promit que quand il ſeroit à Milan, il feroit tout ce qui lui paroîtroit juſte & agréable à Dieu. Lucifer & les deux autres légats du pape; Pancrace & Hilaire, écrivirent à Euſebe de leur côté, le preſſant de venir pour diſſiper les artifices des Ariens, & réſiſter à Valens, comme ſaint Pierre à Simon le magicien.

Hilar. 2. orat. ad Conſtan. in fine p. 305.

Quand ſaint Euſebe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'égliſe où ſe tenoit le concile : puis on le manda quand on jugea à propos. Il vint avec les trois légats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire. On le preſſa d'abord de ſouſcrire à la condamnation de ſaint Athanaſe : il dit qu'il falloit auparavant être aſſuré de la foi des évêques, parce qu'il ſçavoit certainement, que quelques-uns des aſſiſtans étoient infectez d'héréſie. Il propoſa le ſymbole de Nicée; & promit que quand tous l'auroient ſigné, il feroit ce que l'on déſireroit. Denys évêque de Milan, ſucceſſeur de Protais, ſe mit le premier en état de ſouſcrire au ſymbole de Nicée : mais Valens de Murſe lui arracha le papier & la plume d'entre les mains, & s'écria qu'on ne feroit jamais rien par cette voie. La conteſtation fit tant de bruit qu'elle vint à la connoiſſance du peuple : & tout le monde fut ſenſiblement affligé, de voir la foi attaquée par les évêques. Les Ariens craignant le jugement du peuple, paſſerent de l'égliſe au palais, par l'ordre de l'empereur, qui voulut préſider à ce jugement.

Sev. Sulp. lib. 2.

Le concile étant donc transferé au palais, les Ariens y proposerent un édit ou une lettre de l'empereur, qui contenoit tout le venin de leur héréfie. L'empereur prétendoit avoir reçu en songe un ordre d'expliquer ainsi la foi, & pour faire recevoir aux évêques cet écrit, il leur représentoit qu'il ne vouloit que rétablir la paix; & que l'on ne devoit pas douter que sa foi ne fût catholique, puisque Dieu se déclaroit en sa faveur par tant de victoires. Les légats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire, répondirent que la foi de Nicée avoit toujours été la foi de l'église, & demanderent la condamnation de la doctrine d'Arius. Constantius soutint qu'elle étoit catholique; & ajouta qu'il ne leur demandoit pas conseil, & qu'ils ne l'empêcheroient pas de suivre Arius, s'il vouloit. Les Ariens firent paroître au-dehors la lettre de l'empereur, afin que si le peuple la recevoit favorablement elle fût autorisée: si elle étoit mal reçue, que la faute en retombât sur l'empereur, en qui elle seroit pardonnable, parce que n'étant que catéchumene, il pouvoit encore ignorer les mysteres: mais cette lettre ayant été lûe dans l'église, le peuple la rejetta.

AN. 355.

Lucif. de non conven. p. 206. Edit. Parif. 1568.

Idem de non parc. p. 226.

Idem 11. *pro Ath. p.* 104.

Idem 1. *pro Ath. p.* 22. *de reg. apost. init.*

Idem 11. *pro Ath. p.* 112.

Idem. de non parc. p. 235.

Sulp. p. 410.

On revint donc à presser la condamnation de saint Athanase. L'empereur ayant fait venir Lucifer, Eusebe & Denys, les pressoit d'y souscrire. Ils insistoient sur la retractation d'Ursace & de Valens, qui avoient eux-mêmes reconnu son innocence. Alors l'empereur se leva brusquement, & dit: C'est moi qui suis l'accusateur d'Athanase: croyez sur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. Ils répondirent: Quand vous l'accuseriez, on ne peut le juger en son absence. Il ne

Sulp. p. 409.

Lucif. 11. *pro Ath. p.* 105.

Ath. ad sol. p. 831.

Ad sol. p. 861. *D.* 862.

AN. 355. s'agit pas ici d'une affaire temporelle, pour vous en croire comme empereur : c'eſt le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvez-vous accuſer ? vous êtes trop éloigné pour ſavoir le fait par vous-même ; & ſi vous dites ce que vous avez appris de ſes ennemis, il eſt juſte que vous croyiez auſſi ce qu'il dit : ſi vous les croyez plûtôt que lui, on pourra juger qu'ils n'accuſent Athanaſe que pour vous plaire. L'empereur ſe tint offenſé de ce diſcours ; & comme il les preſſoit toujours de ſouſcrire à la condamnation de ſaint Athanaſe & de communiquer avec les hérétiques : ils lui dirent que ce n'étoit pas la regle de l'égliſe. Mais ce que je veux, dit-il, doit paſſer pour regle : les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainſi : obéïſſez donc, ou vous ſerez exilez. Les évêques étonnez leverent les mains au ciel & lui repréſenterent hardiment que l'empire ne lui appartenoit pas, mais à Dieu, de qui il l'avoit reçû & qui pouvoit l'en priver : ils le menaçoient du jour du jugement, & lui conſeilloient de ne pas corrompre la diſcipline de l'égliſe, en y mêlant la puiſſance Romaine. Mais il n'écouta rien, & ſans les laiſſer parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, & commanda d'en mener quelques-uns au ſupplice : puis changeant auſſi-tôt d'avis, il les condamna ſeulement au banniſſement. Denys évêque de Milan s'étoit laiſſé perſuader de ſouſcrire la condamnation de ſaint Athanaſe, pourvû que les évêques examinaſſent la foi : mais comme il demeura ferme en ce point de ſoutenir la foi de Nicée, ſa ſouſcription ne lui ſervit de rien, & il fut envoyé en exil. Avant que d'emmener les légats du pape, le diacre Hilaire

Ibid. p. 831.

Sulp. lib. II. p. 409.
Lucif. pro Athan. p. 105.
Athan. ad ſol. p. 836. C.

fut dépouillé & fouetté sur le dos; en lui disant : Pourquoi n'as-tu pas résisté à Libere ? pourquoi as-tu apporté ces lettres ? C'étoit Ursace, Valens & les eunuques de leur faction qui le maltraitoient ainsi, en riant & se mocquant de lui : cependant il benissoit Dieu. AN. 355.

XVIII. Eusebe, Denys & Lucifer exilez.

Les tribuns se firent un chemin au travers du peuple avec toute sorte de cruauté, & entrerent jusques dans le sanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel : ils partirent pour leur exil, levant les yeux au ciel & secouant la poussiere de leurs pieds. Telle fut l'issue du concile de Milan : la plûpart des évêques par surprise ou par foiblesse souscrivirent à la condamnation de saint Athanase. On remarque entre les autres Fortunatien d'Aquilée, qui succomba après avoir résisté généreusement. Denys, Eusebe & Lucifer ne furent pas les seuls qui demeurerent fermes : il y en eut plusieurs autres qui n'abandonnerent point saint Athanase, & qui furent bannis comme eux, soit au sortir du concile de Milan ou quelque tems après. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne parussent pas bannis pour la cause de Dieu. On remarque entr'autres Exuperance, qui avoit servi sous Eusebe dans l'église de Verceil, & qui fut depuis évêque de Tortone. Maxime évêque de Naples fut long-tems éprouvé par les tourmens, parce que la foiblesse de son corps faisoit espérer qu'il y succomberoit ; enfin il fut banni & mourut dans son exil. Les Ariens lui donnerent pour successeur un nommé Zosime. Rufinien homme d'une simplicité admirable souffrit le martyre en cette occasion : car Epictete Arien, évêque de Centumcelles le fit courir

Hilar. in Const. 1. *p.* 291 *D.*
Ath. ad sol. p. 832 *A.*
Ruf. lib. 1. *c.* 20.
Ath. apol. 1. *p.* 692. *B.*
Apol. 2. *p.* 807. *A.*
Ad sol. p. 842. *C.*
Lucif. 11. *pro Athan. p.* 106.
Serm. 56. *in ap. Ambr. n.* 2. *al. Serm.* 15. *Libll. Faust. & Marc. p.* 29.
Ibid. p. 54.
Ibid. p. 30.

AN. 355. si long-tems devant son chariot, que ses veines se rompirent, & il perdit tout son sang par la bouche.

Athan. ad sol. p. 832. Les évêques exilez profiterent de leur exil pour servir l'église. En quelque lieu qu'ils allassent, ils prêchoient dans leurs fers la foi catholique, condamnoient l'hérésie Arienne & publioient l'infâme rechûte d'Ursace & de Valens. *Sulpit. lib. 2. p. 414.* Tout le monde les regardoit avec respect comme des confesseurs de J. C. on leur apportoit de tous côtez en abondance de l'argent pour leur dépense, & presque toutes les provinces leur envoyerent des députez : au contraire les Ariens étoient en horreur comme leurs bourreaux. En effet leur exil fut accompagné des circonstances les plus facheuses ; *Athan. ad sol. p. 836.* & on les envoya dans des lieux séparez, ce que Maximien & les autres persécuteurs idolâtres ne faisoient pas. Eusebe de Verceil fut relégué en Palestine à Scythopolis, dont l'évêque étoit Patrophile l'un des chefs des Ariens. Lucifer fut envoyé à Germanicie en Syrie, dont Eudoxe autre Arien célébre étoit évêque ; & il parle ainsi lui-même de ce qu'il souffroit, s'adressant à l'empereur : *Lucif. 1 pro Ath. p. 17. Idem de non conven. cum hær. p. 199.* Parce que nous nous sommes séparez de votre concile d'iniquité, nous sommes exilez : nous languissons en prison, privez de la vûe du soleil, gardez avec soin dans les ténébres ; & on ne laisse entrer personne pour nous voir. *Ambr. epist. 63. n. 70. al. ep. 25. Martyr. Rom.* Saint Denys de Milan fut relégué en Cappadoce, & il obtint par ses prieres d'y mourir promptement, pour ne pas voir le trouble de son église. Ses reliques furent rapportées depuis à Milan ; & l'église honore sa mémoire le vingt-cinquiéme de Mai. *Hilar. in Auxent. p. 314. F.* A sa place on mit Auxence Arien, qui avoit été fait prêtre par Gregoire, le faux évêque d'Alexandrie.

drie. L'empereur le fit venir exprès de Cappadoce à Milan, où il n'étoit point connu; & il ne sçavoit pas parler latin, non plus que la plûpart des Grecs. C'étoit un homme d'affaires plûtôt qu'un Chrétien; & il fut intrus à main armée dans cette église.

AN. 355.

Athan. ad sol. p. 861. A.

Ambr. III. de Spir. c. 10. n. 59.

Le pape Libere écrivit à S. Eusebe de Verceil, & aux autres confesseurs exilez, une lettre circulaire, où il dit: Quelle louange puis-je vous donner, étant partagé entre la douleur de votre absence & la joie de votre gloire? Vous ne pouvez recevoir de meilleure consolation de ma part, que de me croire exilé avec vous. J'aurois souhaité, mes chers freres, d'être le premier immolé pour vous tous, & vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquise: mais ç'a été la récompense de vos mérites. Et ensuite: Soyez assurez des promesses celestes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, secourez-moi auprès de lui par vos prieres: en sorte que je puisse supporter ces efforts, d'autant plus terribles, que l'on nous menace de jour en jour. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'église catholiqûe en son entier, & que le Seigneur daigne aussi nous accorder la récompense. Et comme je desire sçavoir plus exactement tout ce qui s'est passé dans le combat, je vous prie de me marquer tout dans vos lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abattu par diverses maladies, & mon corps même dont les forces sont atténuées. On peut juger par ces dernieres paroles, que Libere étoit dans un âge avancé.

Epist. 6. p. 750. to. 2. conc.

XIX.
Libere persecuté.

Les Ariens croyant que s'ils pouvoient le gagner, ils seroient bien-tôt maîtres de tous les autres, le persuaderent à l'empereur: car il désiroit ardemment,

AN. 355.

Athan. ad solit. p. 832. D.

Amm. lib. XV. c. 7.

que la condamnation d'Athanase fût confirmée par l'autorité, qui réside principalement dans les évêques de Rome. C'est ainsi que parle Ammian Marcellin, historien payen du même tems. L'empereur envoya donc au pape un eunuque nommé Eusebe, avec des présens & des lettres pleines de menaces. L'eunuque étant arrivé à Rome, exhorta Libere à souscrire contre saint Athanase, & à communiquer avec les Ariens; disant, que c'étoit la volonté de l'empereur: puis lui montrant les présens, il lui prenoit les mains, & lui disoit: Obéissez à l'empereur, & recevez ceci. Le pape répondit: Comment seroit-il possible de condamner Athanase, après qu'il a été si bien justifié, non-seulement par un concile, mais par deux assemblées de tous les pays du monde, & que l'église Romaine l'a renvoyé en paix? Qui nous recevra, si nous rejettons absent celui que nous avons chéri présent? Ce n'est pas là la regle de l'église, ni la tradition que nous avons reçûe de nos peres, qui l'avoient reçûe du bienheureux apôtre saint Pierre. Mais si l'empereur prend soin de la paix de l'église, s'il veut faire révoquer ce que nous avons écrit pour Athanase: que l'on casse aussi ce qui a été fait contre lui & contre tous les autres: que l'on tienne un concile vraiment ecclesiastique, loin du palais, sans que l'empereur y soit; sans comte, sans juge qui menace: mais où l'on se contente de la crainte de Dieu & de l'ordonnance des apôtres. Afin qu'avant toutes choses on conserve la foi de l'église, que les peres ont déclarée dans le concile de Nicée; que les Ariens soient chassez, & que les Catholiques ayent liberté de parler. Car il n'est pas possible d'admettre au concile ceux dont la créan-

ce est mauvaiſe, ni bienſéant de juger une affaire perſonnelle avant l'examen de la foi. N. S. J. C. ne guériſſoit les malades qu'après qu'ils avoient declaré ce qu'ils croyoient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos peres : dites-le à l'empereur, car c'eſt ce qui lui eſt utile & ce qui peut édifier l'égliſe. Qu'il n'écoute point Urſace & Valens : après leur rétractation ils ne méritent plus de créance. Ainſi parloit le pape Libere. AN. 355.

L'eunuque affligé, non pas tant de ce qu'il refuſoit de ſouſcrire contre ſaint Athanaſe, que parce qu'il ſe déclaroit ennemi de l'héréſie ; oublia qu'il étoit devant un évêque, & lui fit de grandes menaces ; puis il s'en alla à l'égliſe de l'apôtre S. Pierre, où il dépoſa ſes préſens comme une offrande : mais Libere l'ayant appris, en fut extrêmement irrité contre le gardien de l'égliſe, qui ne l'avoit pas empêché, & il fit jetter dehors cette offrande profane. L'eunuque en fut encore plus en colere, & étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir : Il ne faut plus ſe mettre en peine de ce que Libere ne veut pas ſouſcrire : mais de ce qu'il ſe déclare contre notre doctrine, juſques à anathématiſer nommément les Ariens. Il échauffa par ce diſcours les autres eunuques ; qui étoient en grand nombre auprès de Conſtantius, & pouvoient tout ſur ſon eſprit. L'empereur écrivit donc à Leonce qui étoit gouverneur de Rome, de ſurprendre Libere par artifice pour le tirer & l'envoyer à la cour : ou de le perſécuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville : on employa de grandes promeſſes, pour exciter pluſieurs perſonnes contre Libere. On menaça pluſieurs familles : pluſieurs évê-

AN. 355. ques ſe cacherent : pluſieurs femmes de qualité ſe retirerent à la campagne pour éviter les calomnies des hérétiques. On mit en fuite des perſonnes établies & domiciliées à Rome : on tendit des piéges aux aſcetes : on garda le port & les avenues de la ville ; afin qu'aucun catholique ne pût entrer pour voir Libere. Rome connut par expérience ce qu'elle ne pouvoit croire, du ravage que faiſoient les hérétiques dans les autres égliſes. Enfin Libere fut enlevé de Rome au milieu de la nuit & avec grande difficulté, par la crainte du peuple, qui le chériſſoit ardemment.

Amm. lib. XV. *c.* 7.

XX. Libere à Milan devant l'empereur.

Quand il fut arrivé à Milan l'empereur lui donna audience, ou plûtôt l'interrogea, apparemment dans ſon conſiſtoire. C'eſt ainſi que l'on nommoit le conſeil où s'examinoient les affaires les plus importantes, & les actes en étoient rédigez par l'art des notes, ce qui donna moyen à des perſonnes pieuſes de conſerver cet interrogatoire, pour exciter le zéle des Chrétiens par un tel exemple. L'empereur Conſtantius dit : Parce que vous êtes Chrétien & évêque de notre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir, pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanaſe. Toute la terre l'a jugé ainſi, & il a été retranché de la communion de l'égliſe par le jugement d'un concile. L'évêque Libere répondit : Seigneur, les jugemens eccléſiaſtiques ſe doivent faire avec une grande juſtice. C'eſt pourquoi ſi votre piété le trouve à propos, ordonnez que l'on établiſſe un tribunal ; & ſi Athanaſe eſt trouvé digne de condamnation, ſa ſentence ſera prononcée ſuivant l'ordre de la procédure eccléſiaſtique : car nous ne pouvons condam-

Theod. II. *c.* 16.

ner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Constantius dit : Toute la terre a condamné son impiété, & il ne cherche qu'à gagner du tems, comme il a toujours fait. Libere dit : Tous ceux qui ont souscrit, n'ont point vû de leurs yeux ce qui s'est passé : ils ont été touchez par le désir de la gloire, ou, par la crainte de l'infamie, dont vous les ménaciez. L'empereur dit : Que veut dire la gloire, la crainte & l'infamie ? Libere dit : Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, préférant vos bienfaits, ont condamné, sans le juger, celui qu'ils n'ont pas vû : cela ne convient pas à des Chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant présent au concile de Tyr ; & dans le concile, tous les évêques du monde l'ont condamné. Peut-être l'empereur veut-il ici parler du concile de Milan : qui en effet étoit très-nombreux. Libere répondit : Jamais il n'a été jugé en sa présence : tous ceux qui le condamnerent alors, c'est-à-dire à Tyr, le condamnerent sans raison, après qu'il se fut retiré.

L'eunuque Eusebe dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Cet Eusebe étoit sans doute le préfet de la chambre, qui avoit alors tant de crédit ; & comme il étoit Arien il nommoit foi catholique, l'hérésie que saint Athanase avoit toujours combattuë. Libere, sans s'arrêter à lui, continua ainsi de répondre à l'empereur : Il n'y en a que cinq qui l'ont jugé ; sçavoir, ceux qui ont été envoyez dans la Mareote, pour informer contre lui : de ces cinq, deux sont morts, Theognis & Theodore : les trois autres vivent ; sçavoir, Maris, Valens & Ursace. Le concile de Sardique a prononcé sa sen-

V. Vales. in Theodor.

AN. 355. tence contre ces commissaires ; & ils ont donné des requêtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuses qu'ils avoient faites par défaut contre Athanase dans la Mareote : nous avons maintenant leurs requêtes entre les mains. Libere parle ici de la retractation d'Ursace & de Valens au concile de Rome, après le concile de Sardique. Il continue ainsi. A qui doit-on nous obliger de communiquer ? à ceux qui ont condamné Athanase, & en ont ensuite demandé pardon, ou à ceux qui viennent de les condamner ?

L'évêque Epictete dit : Seigneur, ce n'est pas pour l'intérêt de la foi ou des jugemens ecclésiastiques, que Libere vous tient ce discours, mais pour se vanter à Rome aux sénateurs, qu'il a confondu l'empereur. Constantius dit à Libere : Pour combien vous comptez-vous dans le monde, de vous élever seul avec un impie, pour troubler la paix de l'univers ? Libere dit : Quand je serois seul, la cause de la foi ne succomberoit pas pour cela. Autrefois il ne se trouva que trois personnes qui résisterent à l'ordonnance. Il entendoit les compagnons de Daniel : l'eunuque Eusebe le comprit bien, & dit : Vous faites de l'empereur un Nabuchodonosor ? Libere répondit : Non, mais vous n'êtes pas plus raisonnable, de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande aussi moi, que l'on commence par apporter une signature générale, qui confirme la foi de Nicée : qu'ensuite on rappelle de leur exil tous nos freres ; qu'on les rétablisse dans leurs siéges ; & quand on verra ceux qui troublent maintenant les églises se conformer à la foi apostolique, alors que tous s'assem-

blent à Alexandrie, où est l'accusé & les accusateurs, & ceux qui prennent leurs intérêts, afin qu'ayant tout examiné, nous en puissions juger. AN. 355.

Epictete dit : Les voitures publiques ne suffiront pas pour transporter tant d'évêques. Libere répondit : L'église n'a pas besoin de voitures publiques ; chaque église fournira bien à conduire son évêque jusques à la mer. L'empereur dit : Ce qui est une fois reglé ne peut être renversé : le jugement de la plûpart des évêques doit l'emporter. Vous êtes le seul qui vous attachez à l'amitié de cet impie. Libere dit : Seigneur, nous n'avons jamais oüi dire qu'un accusé n'étant pas présent, un juge le traite d'impie, comme étant son ennemi particulier. L'empereur dit : Il a offensé généralement tout le monde, & moi plus que personne. Il ne s'est pas contenté de la perte de mon frere aîné, il n'a point cessé d'exciter Constant d'heureuse mémoire à me haïr, si je n'avois résisté par ma douceur à ses efforts & à ceux de mon frere. Je ne me saurai si bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Silvain, que d'avoir éloigné ce scélérat des affaires de l'église. Ce Silvain étoit un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il servit long-tems fidelement : mais poussé au désespoir par des calomnies dont on le noircit auprès de Constantius, il se révolta, & fut tué à Cologne, après avoir porté le titre d'empereur seulement ving-huit jours. Cet évenement étoit arrivé cette même année 355.

Amm. Marcel. lib. XV. c. 5.

Pagi. 351. n. 4.

Libere dit : Seigneur, ne vous servez pas des évêques pour vous venger de vos ennemis : les mains des ecclésiastiques doivent être occupées à sanctifier :

AN. 355.

commandez, s'il vous plaît, que les évêques soient renvoyez chez eux : & s'ils s'accordent sur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'assemblent, afin de pourvoir à la paix de l'univers : mais qu'il ne semble pas que l'on veuille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'est question que d'une chose : je veux vous renvoyer à Rome quand vous aurez embrassé la communion des églises. Cedez au bien de la paix ; souscrivez & retournez à Rome. Libere dit : J'ai déja pris congé des freres de Rome : car les loix de l'église sont préférables au séjour de Rome. L'empereur dit : Vous avez trois jours pour délibérer, si vous voulez souscrire & retourner à Rome : ou voyez en quel lieu vous voulez être mené. Libere dit : L'espace de trois jours ou de trois mois ne change point ma résolution : c'est pourquoi envoyez-moi où il vous plaira.

XXI.
Libere exilé. Felix antipape.

Theod. ibid.
Sozom. IV. *c.* II.

Deux jours après, l'empereur fit appeller Libere, & comme il n'avoit point changé de sentiment, il ordonna de le reléguer à Berée en Thrace. Quand Libere fut sorti, l'empereur lui envoïa cinq cent sous d'or pour sa dépense ; c'étoit plus de quatre mille livres de notre monnoye. Libere dit à celui qui les avoit apportez : Allez, donnez-les à l'empereur, il en a besoin pour ses soldats. L'imperatrice lui en envoya autant. Libere dit : Rendez-les à l'empereur, il en a besoin pour la dépense de ses armées ; & si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il les donne à Auxence ou à Epictete, ils en ont besoin. Comme il n'avoit rien voulu prendre de l'empereur ni de l'impératrice, l'eunuque Eusebe lui en offrit d'autres : mais Libere lui dit : Tu as rendu désertes toutes les églises du monde, & tu m'offres une aumône comme à un criminel : va, commence

mence par te faire Chrétien. Et ſans avoir rien pris, il partit trois jours après pour aller en exil. Libere conſeille à l'eunuque Euſebe de ſe faire Chrétien, parce que les catholiques ne tenoient pas les Ariens pour Chrétiens. Démophile, célébre Arien, étoit évêque de Berée, où on l'envoyoit. Epictete, dont il eſt ici parlé pluſieurs fois, étoit un jeune Néophyte, hardi & violent, que l'empereur avoit fait évêque d'un lieu fort éloigné de ſon pays, & où il n'étoit pas connu: c'étoit Centumcelles, ſur la mer de Toſcane près de Rome. Ce fut par ſon miniſtere que l'empereur fit mettre un évêque à Rome à la place de Libere. Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autre tant qu'il vivroit: mais la faction des Ariens choiſit Felix archidiacre de l'égliſe Romaine; & comme on ne leur donnoit entrée dans aucune égliſe, ils l'ordonnerent dans le palais. Trois eunuques repréſenterent l'aſſemblée du peuple; & trois évêques, dont l'un étoit Acace de Ceſarée, lui impoſerent les mains. Felix toutefois garda toujours la foi de Nicée: ſeulement il communiquoit avec les Ariens.

AN. 355.

Libel.Fauſt.p. 30.

Ath. in Arian. I. *p.* 290. *B.*

Et ad ſoli. p. 831. *B.*

Hier. ch. an. 350.

Athan. ibid.

Hier. Script. in Acac.

Theod. II. *c.* 17.

Sozom. IV. *c.* 11.

XXII.
Oſius perſécuté. Sa lettre.

Athan. ad ſol. p. 837. *C.*

Après l'éxil du pape Libere & de tant d'évêques, les Ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Oſius ſeroit en repos. Il étoit regardé comme le premier des évêques, il avoit été confeſſeur, il avoit plus de ſoixante ans d'épiſcopat. Il conduiſoit tous les conciles: ſes lettres étoient reçues par tout avec ſoumiſſion: il avoit propoſé le ſymbole de Nicée & déclaré par tout les Ariens hérétiques. Ils s'adreſſerent donc à l'empereur, & dirent que tout le reſte étoit inutile ſi l'on ne gagnoit ce vieillard. L'empereur lui écrivit, & le fit venir dans le même tems qu'il écrivit

AN. 355. à Libere. Quand il fut arrivé, l'empereur lui voulut persuader de condamner saint Athanase & de communiquer avec les Ariens : mais le saint vieillard lui témoigna la peine que de tels discours lui faisoient, même à entendre : il le reprit avec autorité, & lui persuada de le laisser retourner à son église. Les Ariens s'en plaignirent, & les eunuques de leur parti presserent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Osius avec menaces & d'une maniere injurieuse, lui nommant les autres exilez ; & lui reprochant qu'il étoit le seul qui lui résistât ; quelquefois aussi il le flatoit & le nommoit son pere : car il lui écrivit plusieurs lettres. Osius demeura ferme, & répondit à l'empereur par cette lettre : Osius à l'empereur Constantius : salut en N. S. J'ai confessé la premiere fois dans la persécution sous Maximien votre ayeul. Si vous voulez aussi me persécuter, je suis encore prêt à tout souffrir, plûtôt que de repandre le sang innocent, & de trahir la vérité ; & je renonce à votre communion si vous écrivez & menacez de la sorte. N'écrivez donc plus ainsi, ne suivez pas la doctrine d'Arius, n'écoutez pas les Orientaux, & ne croyez pas Ursace & Valens. Ce n'est pas tant contre Athanase qu'ils parlent qu'en faveur de leur hérésie. Croyez-moi, Constantius, je suis votre ayeul par l'âge. J'étois au concile de Sardique, quand vous nous assemblâtes tous, vous & votre frere Constant d'heureuse mémoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanase à venir dans l'église où je logeois, pour dire ce qu'ils savoient contre lui : les exhortant à ne rien craindre & à n'attendre qu'un jugement équitable. Je ne le fis pas une fois, mais deux ; leur offrant, s'ils ne vouloient pas que ce fût devant

Ibid. p. 838.

tout le concile, du moins de me le dire à moi ſeul; & promettant s'il ſe trouvoit coupable, que nous le rejetterions abſolument : en cas qu'il ſe trouve innocent, diſois-je, & qu'il vous convainque de calomnie; ſi vous ne voulez pas le recevoir, je lui perſuaderai de venir avec moi en Eſpagne. Athanaſe y conſentoit : mais ils n'oſerent, & refuſerent également. Athanaſe vint enſuite à votre cour à Antioche, quand vous l'eûtes mandé; & comme ſes ennemis y étoient, il demanda qu'on les appellât tous enſemble ou ſéparément : afin qu'ils prouvaſſent en ſa préſence leurs accuſations, ou qu'ils ne le calomniaſſent plus en ſon abſence. Vous ne l'écoutâtes point, & ils le refuſerent de leur côté.

AN. 355.

Pourquoi donc les écoutez-vous encore? comment ſouffrez-vous Valens & Urſace après qu'ils ſe ſont retractez & ont reconnu par écrit leur calomnie? car ils ne l'ont point fait par force, comme ils prétendent : ils n'ont point été preſſez par des ſoldats; vôtre frere n'y a point eu de part. On n'en uſoit pas de ſon tems comme l'on fait aujourd'hui : à Dieu ne plaiſe. Eux-mêmes de leur bon gré vinrent à Rome; & écrivirent en préſence de l'évêque & des prêtres : ayant auparavant écrit à Athanaſe une lettre d'amitié & de paix. S'ils prétendent avoir ſouffert violence : s'ils reconnoiſſent que c'eſt un mal : ſi vous ne l'approuvez pas : ne le faites donc pas; n'écrivez point & n'envoyez point de Comtes : rappellez les exilez, pour ne pas exercer de plus grandes violences, que celles dont vous vous plaignez. Car qu'eſt-ce que Conſtant a fait de ſemblable? quel évêque a été exilé? quand a-t'il aſſiſté à un jugement eccléſiaſti-

An. 355. que? quel de ses officiers a contraint de souscrire contre quelqu'un, pour donner pretexte à Valens de tenir ces discours? Cessez, je vous prie, d'agir ainsi, & souvenez-vous que vous êtes un homme mortel. Craignez le jour du jugement: ne vous ingerez point dans les affaires ecclésiastiques: ne prétendez point nous donner des ordres en ces matieres: apprenez-les plutôt de nous. Dieu vous a donné l'empire & nous a confié l'église. Comme celui qui entreprend sur vôtre puissance contrevient à l'ordre de Dieu, ainsi craignez de vous charger d'un grand crime, si vous tirez à vous ce qui nous regarde. Il est écrit: Rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de dominer sur la terre; & vous n'avez pas la puissance de sacrifier. Je vous écris ceci par le soin que j'ai de vôtre salut: mais touchant ce que vous m'avez mandé, voici mon sentiment. Je ne puis ni convenir avec les Ariens, dont j'anathématise l'hérésie: ni écricre contre Athanase, justifié par l'église Romaine, par tout le concile & par moi-même. Vous le sçavez si bien, que vous l'avez rappellé, & lui avez permis de retourner avec honneur dans son pays & dans son église. Quel prétexte avez-vous d'un tel changement? il a les mêmes ennemis qu'il avoit auparavant: ce qu'ils disent tout bas, car ils n'osent le dire tout haut en sa présence, c'est ce qu'ils disoient contre lui, avant que vous l'eussiez rappellé: c'est ce qu'ils publioient dans le concile, & dont ils ne purent donner preuve, quand je les en pressai, comme je l'ai dit. S'ils en eussent eû, ils n'eussent pas fui si honteusement. Qui vous a donc persuadé après tant de tems, d'oublier

Matth. XXII. 21.

vos lettres & vos paroles ? Arrêtez-vous & n'écoutez pas les méchans, de peur de vous rendre coupable pour leurs intérêts. Vous agissez ici pour eux : mais au jour du jugement vous vous défendrez tout seul. Ils veulent se servir de vous pour opprimer leur ennemi particulier : & vous rendre le ministre de leur méchanceté, pour semer dans l'église leur détestable hérésie. Il n'est pas prudent de se jetter dans un péril évident, pour faire plaisir à d'autres. Cessez, je vous prie, & me croyez, Constantius : il me convient de vous écrire ainsi, & à vous de ne le pas mépriser. Telle fut la lettre d'Osius : mais l'empereur n'en fut point touché : il ne laissa pas de le menacer & de chercher des prétextes de le maltraiter ; & quoiqu'il ne s'en trouvât point, sinon qu'il encourageoit les autres évêques principalement en Espagne, à ne pas abandonner saint Athanase ; Constantius ne laissa pas de se le faire encore amener, & de le tenir un an à Sirmium sans respect pour son âge : car Osius avoit environ cent ans.

Athan. ad solit. p. 841. c.

XXIII. Persécution générale.

Ibid. p. 819. B.

Cette persécution contre les catholiques fut générale. L'empereur Constantius envoyoit par tout des officiers avec des ordres menaçans adressez aux évêques & aux juges. Aux évêques, pour écrire contre saint Athanase, & communiquer avec les Ariens, sous peine de bannissement pour eux, & pour les peuples qui s'assembloient avec eux, de prison, de punition corporelle, de confiscation de biens. Les juges étoient chargez de l'exécution ; & pour les y exciter, ceux qui étoient envoyez avoient avec eux des clercs d'Ursace & de Valens, qui dénonçoient à l'empereur les juges négligens. Les autres hérétiques avoient

AN. 355. la liberté de publier leuts blaſphêmes, à la faveur des Ariens : il n'y avoit que les catholiques de perſécutez. Pluſieurs évêques furent donc menez devant les juges : qui leur ordonnoient de ſouſcrire, ou de ſe retirer de leurs égliſes. Pluſieurs particuliers s'écarterent en chaque ville, de peur d'être accuſez comme amis des évêques. Car on avoit auſſi écrit aux magiſtrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignoient chacun leur évêque à ſouſcrire. Toutes les villes étoient pleines de crainte & de trouble. On envoyoit quelques évêques à l'empereur, afin qu'ils fuſſent intimidez par ſa préſence : on inventoit contre quelques-uns des calomnies pour épouvanter les autres ; & il y en eut pluſieurs qui cederent & qui renoncerent à la communion de ſaint Athanaſe. Ceux qui venoient trouver l'empereur n'avoient point la permiſſion de le voir, ni même de ſortir de leur logis : on ne leur donnoit aucun relâche, qu'ils n'euſſent ſouſcrit ; & s'ils le refuſoient ils étoient bannis. Les Ariens vouloient groſſir leur parti, du moins en apparence, en amaſſant un grand nombre de ſignatures. L'empereur ne relâchoit point les évêques exilez pour ce ſujet : quoique dans le même tems il rappellât, ſouvent au bout de peu de mois, des criminels bannis pour des larcins, des meurtres, ou des ſéditions.

Ad ſol. p. 856. A.

Ibid. p. 810. D. p. 812. D.

Quiconque étoit ami des Ariens, quoique chargé d'ailleurs & convaincu d'une infinité de crimes, n'étoit point accuſé : ou s'il étoit jugé pour la forme, il étoit juſtifié. Il devenoit célébre parmi eux & ami de l'empereur : il obtenoit des juges tout ce qu'il vouloit. Au contraire celui qui combattoit leur héréſie,

quelque innocent qu'il fût, étoit auſſi-tôt enlevé ſous quelque prétexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur ou blaſphémé contre Dieu : il étoit jugé par l'empereur & envoyé en exil. A la place d'un éxilé, on envoyoit auſſi-tôt quelqu'un zelé pour l'héréſie, que l'on faiſoit recevoir à main armée par les peuples qui ne le connoiſſoient point; & l'on puniſſoit de confiſcation & de peines les plus rigoureuſes ceux qui refuſoient de s'y ſoumettre. On vouloit les contraindre à haïr celui qu'ils aimoient, qui les avoit inſtruits, qui étoit leur pere ſpirituel : pour aimer un homme dont ils ne vouloient point, & confier leurs enfans à celui dont ils ne connoiſſoient ni la vie ni la conduite.

AN. 355.

XXIV. Commencement de S. Gregoire de Nazianze & de S. Baſile.

Naz. orat. 4. p. 132. D.

Depuis la mort du Céſar Gallus, Julien ſon frere étoit demeuré à Athènes, qui étoit encore célébre pour la philoſophie, l'éloquence & les beaux arts. Il y paſſa la plus grande partie de cette année 355. & y connut entre autre ſaint Baſile & ſaint Gregoire de Nazianze, ſi illuſtres depuis dans l'égliſe. Ils étoient tous deux de Cappadoce : Baſile de Ceſarée, autrement nommée Mazaca, grande ville, métropole de la province, & dont preſque tous les habitans étoient Chrétiens. Gregoire étoit de Nazianze, autrement Dioceſarée, fils de Gregoire, qui étoit alors évêque de la même ville. Le fils avoit un très-bel eſprit & une très-forte inclination pour les lettres. Au ſortir de l'enfance il alla étudier à Ceſarée capitale de la province : puis à Ceſarée de Paleſtine, où il apprit la rhétorique, ſans imiter les mœurs des maîtres qui l'enſeignoient. Le ſien fut Theſpeſius : Euzoius depuis évêque Arien de la même ville y étudioit en même

Sup. liv. XI. n. 50.

Greg. presb. vita Naz.

Greg. Carm. 1.

Hier. ſcrip. in Euz.

AN. 355. tems. Gregoire étudia ensuite à Alexandrie, puis il s'embarqua pour passer en Grece : mais pendant ce voyage il fut accueilli d'une furieuse tempête, qui lui donna de terribles allarmes, parce qu'il n'étoit pas encore baptisé. Enfin il arriva heureusement à Athènes, & s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant plusieurs années, se préservant de la corruption des mœurs qui regnoit dant cette ville curieuse.

Basil. ep. 331. *Greg. Naz. orat. 20. p. 328.* *Basil. ep. 71.* Basile y vint après lui. Sa pere nommé aussi Basile étoit originaire du Pont, d'une famille noble, fils de Macrine née à Neocesarée, & instruite par les disciples de saint Gregoire Thaumaturge. Son mari & elle avoient un grand zéle pour la foi & souffrirent considérablement dans la persécution de Maximin Daïa. *Sup. liv. IX. n. 20.* Leur fils Basile fut sçavant, éloquent, & d'une grande piété. Il épousa Emmelie illustre aussi par sa piété & son amour pour les pauvres. *Greg. Naz. vit. S. Macr. p. 178.* Elle auroit desiré de de demeurer vierge : mais ayant perdu jeune son pere & sa mere, & se voyant exposée à être enlevée à cause de sa rare beauté, elle se résolut au mariage pour se mettre en sûreté, & épousa Basile dont elle eut dix enfans. Macrine, qui fut l'aînée de tous, garda la virginité & vêcut dans une vertu parfaite. Basile fut l'aîné des fils : Gregoire fut depuis évêque de Nysse, & Pierre le plus jeune de tous fut évêque de Sebaste. *Basil. ep. 75.* Saint Basile fut élevé auprès de sainte Macrine son ayeule paternelle, de qui il apprit dès l'enfance la saine doctrine de l'église, suivant la tradition de saint Gregoire Thaumaturge. *Naz. orat. 20. p. 325.* Son pere l'instruisit aussi dans la pieté & dans les lettres humaines. Ensuite il alla à Cesarée continuer ses études : de là il passa à C. P. où il écouta les sophistes ou philosophes qui y avoient

avoient le plus de réputation. Enfin il vint à Athènes, où il fut reçu par ſaint Gregoire de Nazianze, déja lié avec lui d'une amitié qui dura toute leur vie. AN. 355.

Gregoire rendit d'abord ſervice à Baſile, en le mettant à couvert de l'inſolence des autres étudians. Ils étoient paſſionnez chacun pour leurs ſophiſtes. Comme le peuple dans les ſpectacles prenoit parti pour ceux qui faiſoient courir des chevaux; ainſi ces jeunes gens alloient au devant de ceux qui venoient de nouveau pour étudier à Athènes : ils les attendoient dans les ports, les avenues, & juſques dans les lieux deſerts, ſe répandant par toute la Grece, & faiſant entrer le peuple dans leurs factions. Après avoir conduit le nouveau venu chez eux, ou chez quelqu'un de leurs amis, ils l'expoſoient à une diſpute publique, ou il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cet exercice faiſoit plus de peur que de mal, & ſervoit à rendre le nouveau venu plus traitable & moins préſomptueux. Enſuite ils le conduiſoient au bain en cérémonie, marchant devant lui deux à deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier & à ſauter comme des furieux, faiſant ſemblant de l'empêcher de paſſer outre. Ils frappoient à la porte & faiſoient grand bruit pour l'épouvanter, puis ils le laiſſoient entrer; & dès-lors il étoit initié, & on lui faiſoit part de tous les honneurs des autres étudians. Gregoire ayant repréſenté à ſes amis la ſageſſe & la gravité de Baſile, joint la réputation qu'il avoit déja, le fit exempter de cette formalité.

Ibid. p. 317.

Eunap. in Pſel.

Baſile fut ſi dégouté de ces manieres d'agir peu ſérieuſes, qu'il vouloit quitter Athènes, ſi Gregoire ne l'eût retenu. Baſile avoit avant l'âge la gravité d'un

Greg. Naz. or. 20. p. 333.

AN. 355.

vieillard ; & s'attiroit plus d'estime par sa vertu que par sa science & son éloquence, quoiqu'il excellât en l'une & en l'autre. Il travailloit avec une grande application, bien qu'il eût une telle vivacité d'esprit qu'il sembloit pouvoir tout apprendre sans travail. Aussi devint-il très-savant. Il se forma une éloquence forte & enflammée : il savoit la grammaire, qui consistoit à bien parler la langue grecque, à connoître l'histoire & les poëtes : il savoit toutes les parties de la philosophie, soit pratique, soit spéculative ; il possédoit la logique de telle sorte, qu'il étoit difficile de se tirer de ses argumens. Il étudia l'astronomie, la géométrie & l'arythmétique, autant qu'il étoit nécessaire pour n'être pas embarrassé par ceux qui s'en piquoient : rejettant le reste comme superflu. Ses frequentes maladies l'engagerent à apprendre la medecine. C'est ainsi que saint Basile étudia les siences profanes, sans quitter les saintes lettres, qu'il avoit étudiées dès le berceau. Ses maîtres pour l'éloquence furent Himerius & Propheresius, qui étoit aussi de Cesarée en Cappadoce, & Chrétien.

Greg. Nyss. in Basil. p. 911. D.

Socr. liv. IV. *c.* 26.

Sozom. lib. VI. *c.* 17.

XXV. Julien fait César.

Quand le prince Julien vint à Athènes, il entra dans la connoissance de Basile & de Gregoire, & étudia avec eux, non seulement les lettres profanes, mais les saintes écritures ; quoique dès-lors il eût resolu de renoncer au Christianisme : mais il n'osoit le déclarer. Ils découvrirent le déreglement de son esprit, par sa physionomie & tout son extérieur. Il étoit de médiocre taille, le col épais, les épaules larges, qu'il haussoit & remuoit souvent, aussi bien que la tête. Ses pieds n'étoient point fermes, ni sa démarche assurée. Ses yeux étoient vifs, mais égarez & tour-

Am. Marc. l. XXV. *c.* 5.

Greg. Naz. orat. 4. *p.* 122. *A.*

noyans : le regard furieux ; le nez dédaigneux & insolent, la bouche grande, la lévre d'en-bas pendante, la barbe hérissée & pointue : il faisoit des grimaces ridicules, & des signes de tête sans sujet : rioit sans mesure & avec de grands éclats, s'arrêtoit en parlant & reprenoit haleine : faisoit des questions impertinentes & des réponses embarrassées l'une dans l'autre, qui n'avoient rien de ferme ni de méthodique. Gregoire disoit en le voyant : Quel mal nourrit l'empire Romain ! Dieu veuille que je sois faux prophéte.

AN. 355.

Julien étoit à Athènes, quand il vint un ordre de l'empereur pour le rappeller en Italie. Le mauvais état des Gaules, que les barbares ravageoient, obligea Constantius à le déclarer César, & l'y envoyer tandis que lui-même demeureroit en Italie, pour ne pas trop s'éloigner des autres parties de l'empire. Julien sortit d'Athènes à regret : soit par l'amour de l'étude, soit par la crainte de ses ennemis, fondée sur l'exemple de son frere. Il tournoit ses yeux baignez de larmes vers le temple de Minerve, dont il reclamoit la protection : il crut effectivement en avoir senti les effets, & qu'elle lui avoit envoyé pour sa conservation des anges tirez du soleil & de la lune : car c'est ainsi qu'il en parle. Etant arrivé à Milan, on lui fit quitter sa barbe & son manteau de philosophe ; il fut déclaré Cesar par Constantius en présence des soldats, le huitiéme des ides de Novembre sous le consulat d'Arbetion & de Lollien, c'est-à-dire le sixiéme de Novembre 355. Peu de jours après, Constantius lui fit épouser sa sœur Helene ; & le fit partir promptement pour aller en Gaule, le faisant observer de près, & prenant toutes les précautions qu'il pouvoit, pour

Amm. lib. XV. c. 8. Zosim. lib. 3. init.

Julian. epist. ad Athan. p. 504. 505.

Liban. panegir. in in Jul. p. 225. C.

AN. 355.

l'empêcher de se rendre trop puissant.

XXVI. Persécution contre S. Athanase.

Sup. n. 11. ad solit. p. 829. A.

Saint Athanase avoit été vingt-six mois sans recevoir aucun ordre de l'empereur Constantius, depuis la lettre que Montan lui avoit apportée. Il est vrai qu'incontinent après le concile de Milan, l'empereur avoit écrit au gouverneur d'Egypte, d'ôter à Athanase le bled que Constantin son pere avoit accordé aux églises, & de le donner aux Ariens; & encore de permettre à qui le voudroit, d'insulter à ceux qui s'assembloient avec Athanase. Au bout de vingt-six mois Diogene & Hilaire notaires de l'empereur, c'étoient des secretaires & des personnes considérables, vinrent avec des Palatins, c'est-à-dire de moindres officiers, apportant au duc d'Egypte & à des soldats des lettres menaçantes, pour contraindre tout le monde à communiquer avec les Ariens. Diogene vouloit obliger saint Athanase à se retirer: il demanda où étoit l'ordre de l'empereur: le clergé & le peuple d'Alexandrie demandoit la même chose. Diogene ne montra point de lettre qui ordonnât à S. Athanase de sortir, & il ne se présenta pas même devant lui: au contraire voyant le peuple prêt à s'armer pour la défense de son évêque, il se retira sans rien faire.

Ibid. p. 843. A.

ad Solit. p. 845. A.

Apolog. p. 688. B.

Sozom. IV. hist. c. 9.

On fit donc venir d'Egypte & de Libye des Legions conduites par le duc Syrien; & dès qu'il fut arrivé à Alexandrie, les Ariens se vanterent qu'ils alloient faire ce qu'ils vouloient. Syrien pressa saint Athanase de partir pour aller à la cour de l'empereur: mais il demanda encore à voir des lettres qui portassent cet ordre. Car, disoit-il, je ne suis revenu que par ordre exprès de l'empereur: il m'en a écrit jusques à trois lettres; & après la mort de son frere

Athan. apol. p. 688. & 689.

Constant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon église, sans m'inquieter de rien, ni avoir égard à ceux qui me voudroient épouvanter. Cette derniere lettre me fut rendue par Pallade, qui a été maître du palais, & par Asterius qui a été duc d'Armenie. Ayant donc des ordres si précis, je ne dois sortir que par des ordres semblables : sans compter le devoir d'évêque & les regles de l'écriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Comme Syrien avoua qu'il n'avoit point d'ordre par écrit, S. Athanase insista qu'au moins lui ou Maxime préfet d'Egypte lui en écrivissent : mais ils ne le voulurent point faire, ni même dire positivement qu'ils agissoient par ordre de l'empereur. Saint Athanase crut P. 691. A. donc avoir droit de supposer qu'ils n'agissoient que de leur chef à la sollicitation des Ariens : voyant en effet qu'ils en avoient toujours une troupe autour d'eux, qu'ils les faisoient manger à leur table, & déliberoient avec eux de tout ce qu'ils devoient faire. Le péril manifeste où il exposoit son église, s'il l'abandonnoit à la merci des hérétiques, le rendoit si ferme dans la résolution de n'en point sortir.

Le peuple d'Alexandrie avec les prêtres & la plus P. 689. D. grande partie de la ville allerent trouver Syrien, & le prierent d'écrire à Athanase pour marquer son pouvoir, ou de ne plus troubler les assemblées, jusques à ce qu'ils eussent envoyé des députez à l'empereur. Après qu'ils eurent insisté long-tems, Syrien voyant que la priere étoit raisonnable, leur protesta par la vie de l'empereur, qu'il en useroit ainsi. C'étoit en présence du préfet Maxime, du notaire Hilaire, des deux compagnies d'officiers, du duc & du préfet ; &

AN. 356. le prytanis magiſtrat de la ville demeura dépoſitaire de cette parole, qui fut donnée le dix-huitiéme de Janvier l'an 356. & ſur laquelle le peuple continua de s'aſſembler ſans inquiétude.

XXVII. Lettre de ſaint Athanaſe aux évêques d'Egypte.

Orat. 1. in Ar. p. 283.

Ibid. p. 287. D.

Sup. n. XVI.

Athan. or. 1. inſtr. p. 288.

Cependant ſaint Athanaſe écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Egypte & de Libye, pour les encourager contre la perſécution des Ariens. Il marque ainſi le ſujet de ſa lettre : J'ai appris certainement que quelques Ariens aſſemblez ont fait un écrit touchant la foi, qu'ils veulent vous envoyer pour le ſouſcrire : menaçant de faire bannir quiconque le refuſera ; & ils ont déja commencé à inquiéter les évêques de ces quartiers. Cet écrit des Ariens étoit peut-être la lettre de l'empereur Conſtantius, qu'ils propoſerent au concile de Milan l'année précédente : peut-être auſſi avoient-ils fait quelque confeſſion de foi à Antioche, lorſqu'ils y ordonnerent Gregoire évêque d'Alexandrie. Quoi qu'il en ſoit, ſaint Athanaſe prétend que cette tentative viſe à deux fins. L'une, dit-il, de couvrir par vos ſignatures la honte du nom d'Arius, & de ne paroître pas ſuivre ſes erreurs : l'autre d'obſcurcir le concile de Nicée, & d'effacer la foi qui y a été expoſée.

Cette variation continuelle des Ariens & ces fréquentes formules montrent clairement leur ignorance & leur mauvaiſe foi. Car ou ils écrivent ſans ſujet, ou à deſſein de ſoutenir l'héréſie, & de la cacher par des termes équivoques, n'oſant la défendre ouvertement. Mais ce qui découvre leurs ſentimens, c'eſt qu'ils reçoivent & favoriſent les Ariens les plus déclarés, comme Seconde de Pentapole, George de Laodicée, Leonce l'eunuque, Urſace, Valens & les autres que

le concile de Sardique a déposés. C'est pour ce même motif qu'ils ont fait évêques des gens venus de fort loin, & inconnus aux peuples, comme Cecropius de Nicomedie & Auxence de Milan, parce qu'ils étoient propres à soutenir leur hérésie. AN. 356. P. 289.

C'est pour cela, continue-t-il, qu'ils veulent envoyer maintenant un certain George de Cappadoce, qu'ils ont bien payé, mais dont on ne sait aucun compte; car il a la réputation de n'être pas même Chrétien. S. Athanase fait ensuite le dénombrement des plus grands évêques de son tems & les plus attachés à la foi catholique. Premierement le grand confesseur Osius, Maximin de Gaule & son successeur, c'est-à-dire, Paulin de Treves: Philogone & Eustathe d'Orient, c'est-à-dire, d'Antioche : Jules & Libere évêques de Rome, Cyriaque de Mysie, Piste & Aristée de Gréce, Silvestre & Protogene de Dacie, c'est-à-dire, de Sardique : Leonce & Eupsyquius de Cappadoce, Cecilien d'Afrique, c'est-à-dire, de Carthage, Eustorge d'Italie, Capiton de Sicile : Macaire de Jerusalem, Alexandre de CP. Pederote d'Heraclée : Basile, Melece, Longin d'Armenie & du Pont : Loup & Amphion de Cilicie : Jacques de Mesopotamie, c'est-à-dire, de Nisibe : Alexandre d'Alexandrie. P. 290. C. P. 291. B.

Pour rendre inutiles les articles des Ariens, qui déguisoient leurs erreurs, il rapporte la doctrine d'Arius à découvert, telle qu'il la proposa d'abord, lorsqu'il fut chassé de l'Eglise par S. Alexandre son évêque: puis il la réfute par les passages les plus formels de l'écriture; & marque soigneusement à la fin, comment il faut distinguer ce qui est dit de J. C. comme Dieu, & ce qui est dit de lui comme homme. Il rap- P. 294. C. P. 296. A. P. 299. D.

AN. 356. porte la mort d'Arius, comme la peine de sa dissimulation & de son parjure. Il exhorte les évêques à s'attacher à la foi de Nicée, à se défier des hérétiques, & à leur résister courageusement; parce qu'il s'agit ici de toute la religion. Le martyre, dit-il, ne consiste pas seulement à ne point offrir d'encens aux idoles : il y a le martyre de la conscience, qui est de ne pas nier la foi. Judas le traître n'a point sacrifié aux idoles; ni Hymenée & Alexandre dont la foi a fait naufrage : au contraire Abraham, David, Samuel & les autres, dont S. Paul releve la foi, n'ont point répandu leur sang. Les Ariens & les Meleciens se haïssent pour leurs différends particuliers, & ne se réunissent que pour combattre la vérité. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont connus pour ennemis de l'église. Il y a cinquante-cinq ans que les Meleciens ont fait schisme, & rrente six ans que les Ariens ont été déclarés hérétiques & chassés de l'église, par le jugement de tout le concile universel. Il faut entendre le premier concile de S. Alexandre avec les évêques d'Egypte tenu en 320. car cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an 356. & pour les Meleciens, leur schisme commença vers l'an 301. Par toute cette lettre S. Athanase excuse autant qu'il est possible la bonne intention de l'empereur Constantius, rejettant tout sur la malice des Ariens.

P. 301. C.

P. 304. C.

2. Tim. II. 17. IV. 14.

Heb. XI.

P. 305. E.

Sup. liv. X. n. 31.

Sup liv. VIII. n. 24.

XXVIII. Violences de Syrien.

Protest. pop. ap. Athan. p. 866.

Nonobstant la parole que Syrien avoit donnée le dix-huitiéme de Janvier, vingt-trois jours après, c'est-à-dre, le neuviéme de Février, le peuple étant assemblé la nuit dans l'église de S. Theonas, pour veiller en priere, parce que l'on devoit célébrer les mysteres le lendemain, qui étoit un vendredi, Syrien

rien vint à l'église sur le minuit, conduit par les Ariens, & accompagné d'Hilaire. Ils étoient suivis de plus de cinq mille hommes des légions, le casque en tête, l'épée nue à la main avec des arcs, des massues & d'autres armes. Ces troupes investirent l'église, afin que personne ne pût échapper. Mais S. Athanase ne crut pas devoir abandonner son peuple en ce péril: il demeura assis dans sa chaire, & fit lire par un diacre un des pseaumes, qui porte que la miséricorde de Dieu est éternelle : exhortant le peuple à se retirer cependant chacun chez soi. Durant cette lecture, les soldats rompirent les portes, entrerent, & commencerent à crier & à faire sonner leurs armes & briller leurs épées à la lueur des lampes. Syrien commanda de tirer : & il y eut des hommes tués à coups de fléches : d'autres foulés aux pieds, tombant en confusion par l'effort que les soldats faisoient pour entrer. Quelques vierges y moururent : d'autres furent dépouillées toutes nues; ce qui leur étoit plus terrible que la mort. Des soldats environnoient le sanctuaire pour prendre S. Athanase, qui demeuroit toujours assis dans sa chaire, ne voulant sortir que le dernier: quoique ceux qui étoient les plus proches de lui, tant du clergé que du peuple, lui criassent de se retirer. Enfin il se leva & ordonna de faire une priere, les conjurant encore de s'en aller tous, & disant qu'il valoit mieux qu'il fût exposé au péril. La plûpart étoient sortis & les autres suivoient : quand les moines & les clercs qui restoient, l'entraînerent en s'en allant. Il fut tellement poussé dans la foule, qu'il pensa être mis en piéces. Il tomba dans une grande foiblesse, & on l'enleva pour mort : ensorte qu'il

AN. 356.

Athan. de fuga p. 717.

AN. 356.

fut ſauvé comme par miracle, au travers des ſoldats qui entouroient le ſanctuaire, & des autres qui environnoient l'égliſe. Enſuite on ſe mit à piller : on rompoit les portes; & tous entroient indifféremment dans les lieux dont l'entrée n'étoit pas même permiſe à tous les Chrétiens. Gorgonius capitaine de la ville aſſiſtoit à ce déſordre.

Martyr. Rom. 28. Janv.

On fit enlever par des ſoldats les corps morts pour les cacher : mais les vierges qui avoient été tuées, furent miſes dans des ſépulcres & conſiderées comme martyres. On honore encore la mémoire de tous ceux qui moururent en cette occaſion. Les fidéles pendirent dans l'égliſe les fléches, les épées & les autres armes qu'ils y trouverent, pour ſervir de preuve inconteſtable de cette violence, qu'ils atteſterent encore par une proteſtation ſolemnelle. Syrien voulut les obliger à la révoquer, & à déclarer qu'il n'y avoit point eu de tumulte ni perſonne de tué; il fit même donner des coups de bâton à ceux qui l'allerent prier de ne forcer perſonne à nier la vérité. Il envoya pluſieurs fois le bourreau de ſa cohorte & le capitaine de la ville pour ôter les armes qui étoient ſuſpendues dans l'égliſe : mais les catholiques l'empêcherent, & firent une ſeconde proteſtation qui commence ainſi :

XXIX. Proteſtation du peuple d'Alexandrie.

ap. Athan. p. 866.

Le peuple de l'égliſe catholique d'Alexandrie qui eſt ſous le reverendiſſime évêque Athanaſe. Nous avons déja proteſté touchant l'invaſion nocturne faite dans notre égliſe : quoiqu'il ne fût pas beſoin de proteſtation pour une choſe notoire à toute la ville. On a expoſé en public les corps de ceux qui ont été trouvez morts : les armes & les arcs qui ſont dans l'égliſe crient vengeance. Mais puiſque l'illuſtre duc Sirien

veut nous faire dire qu'il n'y a point eu de tumulte, c'eſt une preuve manifeſte qu'il n'a pas agi par la volonté du très-clement empereur Conſtantius : car s'il l'avoit fait par ordre, il ne craindroit rien. Et enſuite : Quelques-uns de nous étant prêts d'aller vers le très-pieux empereur, nous conjurons par le Dieu tout-puiſſant pour le ſalut de l'empereur même, le préfet d'Egypte Maxime & les curieux, de lui rapporter le tout, & aux préfets du prétoire. Nous conjurons auſſi tous les maîtres de vaiſſeaux de le publier partout, de le porter aux oreilles de l'empereur, des préfets & des juges de chaque lieu : afin que l'on connoiſſe la guerre que l'on fait à l'égliſe ; & que ſous le regne de Conſtantius, Syrien a fait ſouffrir le martyre à des vierges & à d'autres perſonnes. Car la veille du cinquiéme jour avant les ides de Février, c'eſt-à-dire le quatorziéme du mois Méchir, comme nous étions dans l'égliſe à veiller & à prier... Ils racontent enſuite tout ce qui s'étoit paſſé. Mechir étoit le ſixiéme mois des Egyptiens, qui commençoit le vingt-ſixiéme de Janvier, & dont le quatorziéme tomboit au huitiéme de Février, c'eſt-à-dire au jeudi veille du neuviéme, qui cette année 356. étoit le vendredi. La proteſtation finit ainſi : S'il y a ordre de nous perſécuter, nous ſommes prêts à ſouffrir tous le martyre : s'il n'y a point d'ordre de l'empereur, nous prions Maxime préfet d'Egypte & tous les magiſtrats de le prier qu'on n'entreprenne plus rien de ſemblable. Nous prions auſſi qu'on lui porte la requête que nous faiſons, afin que l'on n'entreprenne point d'introduire ici un autre évêque : nous ſommes préparez à la mort, par l'affection que nous portons au révérendiſſime Athanaſe,

AN. 356.

AN. 356. que Dieu nous a donné dès le commencement, suivant la succession de nos peres : que l'empereur Constantius lui-même nous a envoyé, avec des lettres accompagnées de sermens. Nous ne croyons pas qu'il veuille les violer. Au contraire nous sommes persuadez que s'il apprend ce qui s'est passé, il en sera indigné, & qu'il ordonnera de nouveau, que l'évêque Athanase demeure avec nous. Donné sous le consulat de ceux qui seront désignez après Arbetion & Lollien, le 17[me] de Mechir, autrement la veille des ides de Février, c'est-à-dire le 12[me.] de Fév. 356.

Ad solit. p. 843. B. Loin que cette protestation eût aucun effet, l'empereur Constantius approuva tout ce qui s'étoit passé. Il écrivit au sénat & au peuple d'Alexandrie, excitant la jeunesse à s'assembler & à poursuivre Athanase, sous peine de son indignation. Il tâchoit aussi de cacher la honte de son changement, en disant qu'il n'avoit souffert le retour d'Athanase, qu'en cédant pour un tems à l'amitié de son frere ; & qu'en le bannissant, il imitoit le grand Constantin son pere qui l'avoit relégué dans les Gaules. Enfin il prétendoit couvrir toute sa conduite du zéle des canons de l'église. Cette lettre fut apportée & proposée en public par le comte Heraclius ; & il déclara de la part de l'empereur, que si l'on n'y obéïssoit pas, il ôteroit le pain que l'on donnoit par ordre public, & réduiroit en servitude plusieurs des magistrats & du peuple. Il menaçoit même de renverser les idoles, pour intimider les payens qui étoient encore en grand nombre. En faisant ces menaces, il disoit publiquement que l'empereur ne vouloit point d'Athanase, & qu'il commandoit que l'on donnât les églises aux Ariens. *Ibid. p. 846. C.*

Tous s'en étonnoient, & se regardant l'un l'autre, ils se demandoient si Constantius étoit devenu hérétique. Heraclius fit plus, il contraignit des sénateurs, des magistrats & des payens gardiens des temples d'idoles, de déclarer par écrit, qu'ils recevroient l'évêque que l'empereur envoyeroit. Ces payens rachetoient par cette souscription la sûreté de leurs idoles & de leurs manufactures ; & cédoient à la volonté du prince, comme quand on leur envoyoit un gouverneur.

AN. 356.

XXX. Violences d'Heraclius.

Ad sol. p. 847. B.

La résistance des catholiques leur attira bien-tôt de nouvelles violences. Le peuple étant assemblé dans la grande église un mercredi, qui étoit jour de station, le comte Heraclius prit avec lui le préfet d'Egypte Cataphronius, Faustin catholique ou trésorier général, & un hérétique nommé Bithynus : puis alléguant l'ordre de l'empereur, il excita les plus jeunes des idolâtres, qui se trouvoient sur la place, à s'en aller dans l'église jetter des pierres au peuple. L'office étoit fini, & la plûpart des fidéles s'étoient retirez : il ne restoit que quelques femmes, qui demeuroient assises, apparemment pour se reposer après la priere, qui se faisoit alors debout. Tout d'un coup ces jeunes gens entrent nuds avec des bâtons, & jettant des pierres. Ils frappent les vierges, arrachent leurs voiles, leur découvrent la tête, & irritez par la résistance, ils leur donnoient des coups de pied ; & leur disoient des paroles insolentes. Elles fuyoient pour ne les point oüir : comme pour éviter des morsures d'aspics : les Ariens n'en faisoient que rire. Ensuite les payens prirent les bancs, la chaire, l'autel qui étoit de bois, les rideaux de l'église, & tout le reste qu'ils

AN. 356.

purent emporter ; & le brûlerent devant le portail dans la grande place. Ils jetterent de l'encens sur ce feu en louant leurs idoles, & en disant : Constantius est devenu payen, & les Ariens ont reconnu notre religion. Ils prirent même une genisse, qui servoit à tirer de l'eau pour arroser les jardins du quartier, & penserent la sacrifier : ils n'en furent empêchez, que parce qu'ils reconnurent que c'étoit une femelle : car il n'étoit pas permis de les immoler.

Dans ce désordre il arriva deux accidens, qui parurent des marques sensibles de la vengeance divine. Un jeune insolent courut s'asseoir dans la chaire épiscopale, & faisoit raisonner son nez d'une façon deshonnête ; puis il se leva & s'efforça de rompre la chaire ; mais en tirant à lui, un morceau de bois lui entra dans le ventre de telle sorte qu'il lui fit sortir les intestins ; il tomba, on l'emporta, & il mourut un jour après. Un autre entra avec des feuilles, qu'il secouoit à la maniere des payens en se moquant. Aussi-tôt il fut tellement ébloüi qu'il ne voyoit plus & ne sçavoit où il étoit : il seroit tombé, si on ne lui eût donné la main pour le soutenir & l'emmener. A peine put-il au bout d'un jour revenir à lui ; & il ne sçavoit ni ce qu'il avoit fait, ni ce qui lui étoit arrivé. La terreur de ces exemples arrêta l'emportement des payens : mais les Ariens n'en furent que plus endurcis.

XXXI. Intrusion de George à Alexandrie.

Amm. Marc. lib. XXII. *c.* 11.

Greg. Naz. orat. 21. *p.* 382. *B.*

George qu'ils avoient ordonné évêque d'Alexandrie étoit de Cappadoce, homme de basse naissance, fils d'un foulon. Il fut d'abord parasite & livré à qui lui faisoit bonne chere. Ensuite il se mit dans les affaires, & prit la commission de fournir la chair de porc que l'on donnoit aux soldats ; mais ayant malversé &

tout consumé, il s'enfuit de C. P. où il avoit cet emploi; & demeura quelque tems errant de province en province. Il étoit grossier & ignorant, sans agrément dans l'esprit, sans aucune teinture des bonnes lettres, payen dans le fonds & Chrétien seulement de nom: ainsi il suivoit la doctrine qui convenoit mieux à ses intérêts; mais sans témoigner aucune piété même en apparence: au contraire il étoit avare, mal faisant, broüillon & naturellement cruel. Ce fut ce personnage que les Ariens choisirent, pour remplir le siége d'Alexandrie à la place de saint Athanase: le regardant comme un homme agissant & attaché à leur doctrine. On croit qu'ils l'ordonnerent à Antioche, dans un concile de trente évêques de leur parti tenu l'an 354. où ils condamnerent de nouveau saint Athanase & écrivirent à tous les évêques de ne point communiquer avec lui; mais avec George qu'ils avoient ordonné. Quoi qu'il en soit, il entra à Alexandrie pendant le carême de cette année 356. & commença ses violences à la fête de pâques. Le peuple catholique abandonna les églises, & s'assembla ce saint jour & les dimanches suivans dans un lieu desert près le cimetiere. La semaine d'après la pentecôte le peuple après avoir jeûné, vint en ce même lieu pour prier. George l'ayant appris excita le duc Sebastien, qui étoit Manichéen, d'y aller, comme il fit le dimanche même, avec des soldats armez au nombre de plus de trois mille. Ils donnerent l'épée à la main sur ce peuple assemblé pour prier, avec des femmes & des enfans: mais il en restoit peu, & la plûpart s'étoient déja retirez. Sebastien fit allumer un grand feu devant lequel il pressoit les vierges, de dire qu'elles sui-

AN. 356.

Athan. ad sol. p. 841. C. 861. A.

Athan. de syn. p. 912. B.

Id. in Ar. orat. 1. p. 290. C.

Sozom. III. hist. c. 7. in fine. Id. lib. IV. c. 8.

Pagi an. 354. n. 9.

Apol. p. 692. C.

De Fuga p. 704. C.

AN. 356. voient la foi d'Arius : mais voyant que la vuë de ce feu ne les ébranloit pas, il les fit dépoüiller & frapper ſur le viſage, de telle ſorte que long-tems après on avoit encore peine à les reconnoître. Il fit prendre quarante hommes, à qui l'on déchira le dos, les frappant avec des branches de palmes fraîchement coupées & encore armées de leurs pointes, qui entrerent ſi avant, que pour les retirer il fallut mettre les bleſſez entre les mains des chirurgiens, & leur faire pluſieurs inciſions : quelques-uns même en moururent. Il y eut des vierges traitées de la même ſorte.

Ad ſolit. p. 859. B. On refuſa de rendre les corps de ceux qui moururent en cette occaſion : on les détourna ; on les jetta aux chiens ; & leurs parens les retirerent à grande peine, pour les enterrer ſecrettement. Ils furent comptez pour martyrs ; & l'égliſe fait encore leur mémoire le vingt-uniéme Mai. Ceux qui reſterent en vie furent bannis dans le déſert nommé la grande Oaſis. *Martyr. Rom.*

XXXII. Perſécution à Alexandrie. *Ad ſolit. p. 849. C.*

Sous prétexte de chercher S. Athanaſe, on ſcella pluſieurs maiſons, on en pilla pluſieurs, on ouvrit même des ſepultures : on enleva des dépots que S. Athanaſe avoit mis chez des perſonnes de probité. *P. 859. C.* Les catholiques perdoient la plus grande partie de leur bien, pour conſerver le reſte, & empruntoient pour ſe racheter de la vexation des Ariens. *P. 853. B.* Ils fuyoient leur rencontre : pluſieurs paſſoient de ruë en ruë, de la ville dans les fauxborgs ; mais ceux qui les retiroient étoient traitez comme eux. D'autres paſſoient la nuit dans le deſert : d'autres aimoient mieux s'expoſer à la mer, que d'entendre leurs menaces ; car ils avoient toujours à la bouche le nom de l'empereur

pereur. Ils enleverent plusieurs vierges de leurs maisons, & insulterent à d'autres dans les ruës, principalement par leurs femmes, qui se promenoient insolemment comme des bacchantes, cherchant l'occasion d'outrager les femmes catholiques. AN. 356.

On chassa par l'autorité du duc Sebastien les prêtres & les Diacres, qui servoient dans l'église d'Alexandrie depuis le tems de S. Pierre & de S. Alexandre; & on rétablit ceux qui avoient été chassez dès le commencement avec Arius. Deux prêtres entre autres, Hierax & Dioscore furent envoyez en exil, & leurs maisons pillées. Il y eut des vierges qui furent attachées à des poteaux, & eurent les côtez déchirez jusques à trois fois; ce que l'on ne faisoit pas aux véritables criminels. Un vertueux soudiacre nommé Eutychius après avoir été fouetté sur le dos avec des lanieres de cuir de bœuf quasi jusques à la mort, fut envoyé aux mines de Phaino, lieu si mal sain, que les criminels pouvoient à peine y vivre quelques jours. Et sans lui donner seulement quelques heures, pour se faire panser de ses playes, on le pressa tellement de partir, qu'il mourut en chemin bien-tôt après, avec la gloire du martyre. L'église honore sa mémoire le vingt-sixiéme de Mars, avec d'autres martyrs qui souffrirent sous cette persécution de George. Comme le peuple sollicitoit pour Eutychius, les Ariens firent prendre un nommé Hermias, & trois autres personnages considérables, que le duc Sebastien mit en prison, après les avoir déchirez de coups. Les Ariens voyant qu'ils n'en étoient pas morts, se plaignirent & menacerent d'écrire aux eunuques. Le duc en eut peur, & fit battre une seconde

P. 852. B.
P. 858. B.
P. 859. A.
P. 852. B.
Martyr. Rom.

AN. 356. fois ces innocens, qui disoient seulement : On nous frappe pour la vérité, nous ne communiquons point avec les hérétiques : frappez tant qu'il vous plaira, vous en rendrez compte devant Dieu. Les Ariens vouloient les faire mourir en prison : mais le peuple prenant son tems obtint leur liberté, au bout d'environ sept jours. Les Ariens s'en vengerent sur les pauvres : car après que le duc leur eut livré les églises, les pauvres & les veuves ne pouvant plus y demeurer, étoient assis dans les lieux que leur avoient marquez les clercs qui prenoient soin d'eux. Mais les Ariens voyant que les catholiques leur donnoient abondamment, chasserent les veuves à coups de pied, & denoncerent à Sebastien ceux qui leur donnoient. Il reçut favorablement cette accusation étant Manichéen, & par conséquent ennemi des pauvres & de l'aumône. C'étoit donc une nouvelle espece de crime, d'avoir assisté les misérables. Cette conduite rendoit les Ariens odieux à tout le monde, & les payens mêmes les maudissoient comme des boureaux. Au reste on voit ici que les pauvres étoient logez dans les églises ; c'est-à-dire dans les bâtimens qui les accompagnoient : du moins ils y avoient leur place pour recevoir les aumônes.

XXXIII. Evêques d'Egypte chassez. *Apol. 1. p. 697. Ad Solit. p. 857. 858.*

La persécution s'étendit hors d'Alexandrie, par toute l'Egypte & la Libye. Il y eut un ordre de Constantius pour chasser des églises les évêques catholiques, & les livrer toutes aux Ariens. Aussi-tôt Sebastien commença de l'exécuter, écrivant aux gouverneurs particuliers & aux puissances militaires. On voyoit des évêques prisonniers, des prêtres & des moines chargez de chaînes, après avoir été battus

jusques à la mort. Tout le pays étoit en trouble : les peuples murmuroient d'une ordonnance si injuste & de la dureté de l'exécution : car quoique l'ordre ne portât que de les chasser de leur pays, on les envoyoit à deux ou trois provinces au-delà, dans des solitudes affreuses ; ceux de Libye dans la grande Oasis en Thébaïde, ceux de Thébaïde dans la Libye Ammonique. On traitoit ainsi de vénérables vieillards, évêques depuis un grand nombre d'années. Les uns dès le tems de S. Alexandre, les autres depuis S. Achillas, quelques-uns depuis S. Pierre, qui avoit souffert le martyre quarante-cinq ans auparavant. On ne cherchoit qu'à les faire mourir en traversant les deserts : car on n'avoit point pitié des malades, on ne les pressoit pas moins : ensorte qu'il les falloit porter dans des brancars, & faire suivre de quoi les enterrer. Quelques-uns moururent dans le lieu de l'exil, d'autres en chemin ; & il y en eut un dont on ne permit pas aux siens d'emporter le corps. On persécuta ainsi près de quatre-vingt-dix évêques : c'est-à-dire à peu près autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte & la Libye. Seize furent bannis, plus de trente chassez : quelques-uns dissimulerent par contrainte : entr'autres Theodore d'Oxyrinque, qui se fit même reordonner par George.

Ad Solit. p. 863. A. Apol. 1. p. 692. C. Ad Afric. p. 940. D. De Fuga. p. 705. C.

Marc. & Faust. p. 77.

Entre les évêques bannis fut Draconce, qui avoit tant résisté à accepter l'épiscopat ; & entre les évêques persécutez, nous retrouvons ceux dont saint Athanase lui avoit proposé l'exemple, & qui de la vie monastique avoient été élevez à l'épiscopat. Draconce fut envoyé aux deserts près Clysma sur les bords de la mer rouge, & relégué dans le château de

Sup. n. 12. Ad Dracont. p. 957. D.

Hier. vita Hilar. c. 25. inf. n. 37.

AN. 356.

Thebate, où ſaint Hilarion le viſita. Il viſita auſſi l'évêque Philon relégué à Babylone dans la ſeconde Auguſtamnique. Adelphius fut rélégué à Pſinabla en Thébaïde. On croit que c'eſt celui à qui ſaint Athanaſe écrivit une lettre, pour refuter une erreur des Ariens, qui ne vouloient pas que l'on adorât la chair de J. C. Il y montre que ſa chair eſt adorable comme unie à la divinité, & prouve ſolidement l'unité de perſonne en J. C. nonobſtant la diſtinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confeſſeur: ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis ſon exil. Le prêtre Hierax, à qui ſaint Athanaſe lui permet de la communiquer, étoit auſſi un des confeſſeurs exilez. Saint Serapion de Thmoüis fut perſécuté en cette même occaſion. Il y eut des monaſteres ruinez, & des moines que l'on vouloit jetter dans le feu.

Hier. de ſcript.
Ad ſolit. p. 856. C.

XXXIV. Evêques intrus.
Ibid. D.
Apolog. p. 693. A.
Ad ſolit. p. 863. A.

A la place de ces ſaints évêques on mettoit de jeunes débauchez encore payens, ou à peine catéchumenes: quelques-uns bigames, d'autres chargez de plus grands reproches. On demandoit ſeulement qu'ils fiſſent profeſſion de l'Arianiſme, qu'ils fuſſent riches & accreditez dans le monde. Ils achetoient l'épiſcopat comme au marché: enſuite les Ariens bien eſcortez de ſoldats les faiſoient élire & les mettoient en poſſeſſion. C'étoit principalement les décurions & les autres magiſtrats des villes, qui ſe faiſoient ainſi ordonner évêques, pour joüir des exemptions & avoir le premier rang. Les plus faciles à les recevoir & à traiter de leur promotion pour de l'argent, étoient les Meleciens, qui liſoient peu les ſaintes écritures, & ſçavoient à peine ce que c'étoit que le chriſtianiſ-

me. Ces évêques ne connoiſſoient ni l'importance de leur charge, ni la différence de la vraie & de la fauſſe religion ; de Meleciens ils devenoient aiſément Ariens : prêts ſi l'empereur le commandoit, de changer encore & de tourner à tous vents, pourvû qu'ils conſervaſſent leur exemption & leur préſéance. Ils demeuroient payens dans le cœur, & traitoient les affaires de l'égliſe par une politique purement humaine. Ces faux paſteurs commencerent à alterer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée juſques-là avec une entiere liberté : & comme les vrais fidéles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle occaſion au duc Sebaſtien de les fouetter, de les empriſonner & de confiſquer leurs biens. Il y avoit à Barcé dans la Pentapole un prêtre nommé Second, qui ne vouloit pas ſe ſoumettre à l'évêque nommé auſſi Second, l'un des premiers Ariens. Cet évêque & un certain Etienne, que les Ariens firent depuis évêque en Libye, tous deux enſemble donnerent au prêtre Second tant de coups de pied qu'il en mourut. Il diſoit cependant : Que perſonne ne pourſuive en juſtice la vengeance de ma mort ; N. S. pour qui je ſouffre me vengera : mais ils ne furent touchez ni de ces paroles, ni de la circonſtance du tems ; car ce fut en carême qu'ils le tuerent.

Ad ſolit. p. 853. D.

Philoſt. lib. VIII. c. 2.

George, le faux évêque d'Alexandrie, ne manquoit à rien pour s'enrichir & s'accréditer. Il ne ſe ſoutenoit que par la puiſſance temporelle, abuſant de la légereté & du faux zéle de l'empereur. Il employoit le bien des pauvres, c'eſt-à-dire, le revenu de ſon égliſe, qui étoit grand, à gagner ceux qui

Greg. Naz. orat. 21. p. 385. D.

AN. 356. étoient en charge, & principalement les eunuques du palais. D'ailleurs il prenoit à toutes mains : il enlevoit aux particuliers ce qu'ils avoient hérité de leurs parens : il prit la ferme de tout le salpêtre ; & se rendit maître de tous les étangs où croissoit le papier d'Egypte, & de tous les marais salans. Il ne négligeoit pas les moindres profits ; & comme on portoit en terre les corps morts sur de petits lits, il en fit faire un certain nombre, dont il obligeoit de se servir, même pour les étrangers ; & cela sous certaine peine, prenant un droit pour chaque mort. Sa vie étoit voluptueuse, & ses mœurs cruelles : il accusoit plusieurs personnes auprès de l'empereur, comme peu soumis à ses ordres ; & les payens mêmes se plaignoient qu'en cela il oublioit sa profession, qui ne recommande que la justice & la douceur. On disoit qu'il avoit malicieusement donné avis à l'empereur, qu'il avoit droit d'appliquer à son trésor les revenus de tous les bâtimens d'Alexandrie, parce qu'ils avoient été construits la premiere fois aux dépens d'Alexandre le Grand, fondateur de la ville, aux droits duquel l'empereur avoit succédé. Par tous ces moyens, il se rendit étrangement odieux aux payens mêmes, & tout le monde le regardoit comme un tyran.

Epiph. hær. 76. n. 1.

Amm. Marc. lib. XXII. n. 11.

Le peuple irrité, l'attaqua un jour comme il étoit dans l'église, & le pensa tuer : il se sauva à peine, & s'enfuit près de l'empereur. Cependant ceux qui soutenoient saint Athanase, c'est-à-dire, les Catholiques, rentrerent dans les églises : mais ils ne les garderent pas long-tems. Le duc d'Egypte survint, & les rendit à ceux du parti de George. Ensuite il vint un notaire de l'empereur, pour châtier les Alexan-

Sozom. IV. c. 10.

drins; & il en fit battre & tourmenter plusieurs. George lui-même revint peu de tems après plus terrible que devant, & plus haï, comme ayant excité l'empereur à faire tous ces maux. Les moines d'Egypte le décrioient, à cause de son faste & de son impiété; & la vertu leur donnoit une grande autorité parmi le peuple. AN. 356.

Aëtius, ce sophiste Arien, que Leonce avoit fait diacre à Antioche, & qu'il avoit été obligé d'interdire, revint alors à Alexandrie, où il fut un des flateurs parasites de George, qui le rétablit dans ses fonctions; en sorte qu'on le nommoit son diacre: aussi le servit-il fidelement, & par ses discours impies & par ses actions criminelles. Eunomius devint alors disciple d'Aëtius, & fut depuis aussi célébre que son maître. Cet Eunomius étoit de Cappadoce, sur les confins de la Galatie, fils d'un pauvre laboureur, qui cultivoit de ses mains un petit champ, & l'hyver gagnoit sa vie à à montrer à lire & à écrire à des enfans. Eunomius trouvant cette vie trop pénible, renonça à la charue, & s'appliqua à écrire en notes. Il exerça cet art sous un de ses parens, qui le nourrissoit pour son travail; puis il instruisit ses enfans, & se mit à étudier la rhétorique. Après diverses avantures, qui n'étoient pas à son honneur, ayant oüi parler d'Aëtius comme d'un grand philosophe, il vint à Antioche le chercher; & ne l'y trouvant point, il passa à Alexandrie, où il logea avec lui, & étudia sous lui la théologie; c'est-à-dire, l'Arianisme. Avec de tels secours George parcouroit l'Egypte, ravageoit la Syrie, & attiroit à son parti autant d'Orientaux qu'il pouvoit, attaquant toujours les plus foibles & les plus lâches.

Sup. liv. XII. *n.* 42. *Greg. Nyss.* I. *cont. Eunom. p.* 30. *C. Theod.* II. *hist. c.* 27. 28.

Greg. Nyss. ibid. p. 30. *D.*

Philost. lib. III. *c.* 20.

Greg. Naz. orat. 21. *p.* 385. *C.*

AN. 356.

XXXV.
Saint Athanaſe au déſert.

Apol. p. 691. D.

Pag. 692. A.

Ap. Athan. p. 694.

Saint Athanaſe étoit cependant dans le déſert. Il s'y étoit retiré d'abord en ſortant d'Alexandrie, lorſque George y entra : mais bientôt après il voulut ſortir de ſa retraite, pour aller trouver l'empereur, ſe confiant en ſes promeſſes réiterées tant de fois, & en ſa propre innocence. Il étoit déja en chemin, quand il apprit les violences que l'on avoit faites en Occident contre Libere, Oſius, Denys, & les autres. Comme il ne le pouvoit croire, il apprit ce qui ſe paſſoit en Egypte & en Libye, les évêques chaſſés, & le reſte de la perſécution, particulierement les violences commiſes pendant le tems paſcal à Alexandrie. Tout cela ne le détournoit pas encore d'aller à l'empereur, dans la créance que l'on abuſoit de ſon nom, & que l'on étendoit ſes ordres au-delà de ſes intentions. Enfin on lui montra deux lettres de Conſtantius, qui le déſabuſerent & l'arrêterent. La premiere, adreſſée au peuple d'Alexandrie, où il les loue de la ſoumiſſion qu'ils lui avoient témoignée, en chaſſant Athanaſe, & s'uniſſant à George. Il y traite Athanaſe de trompeur, d'impoſteur & de charlatan, & toutefois il reconnoît que le plus grand nombre eſt pour lui. Il dit qu'il ne differe en rien des plus vils artiſans ; ce qui marque ſans doute ſa pauvreté & la ſimplicité de ſon extérieur : enfin, il l'accuſe d'avoir fui le jugement, qui eſt l'ancienne calomnie du concile de Tyr. Au contraire, il traite ſes ennemis de gens graves & admirables, & George en particulier, de l'homme le plus capable de les inſtruire des choſes céleſtes, & le plus ſçavant dans le gouvernement ſpirituel. Sur la fin il menace des dernieres rigueurs, & de la mort même, ceux qui

auront

auront la témérité de demeurer encore dans le parti d'Athanaſe. L'oppoſition de cette lettre à celles que le même empereur avoit données auparavant en faveur de ſaint Athanaſe, montre aſſez qu'il n'avoit écrit ni les unes ni les autres ; & qu'elles étoient compoſées par des ſecrétaires, ſuivant les intérêts de ceux qui les ſollicitoient, comme il ſe fait d'ordinaire. *Sup. lib. XII. n. 45.*

L'autre lettre étoit adreſſée à Aïzan & Sazan, princes d'Auxume en Ethiopie, à qui l'empereur commande comme à ſes ſujets, quoiqu'il les traite de freres. Il leur mande d'envoyer au plûtôt l'évêque Frumentius en Egypte, pour être inſtruit & examiné par George, & même ce ſemble, pour être ordonné de nouveau. C'eſt ce même Frumentius, qui avoit le premier porté la foi dans ce pays, dont il avoit été ordonné évêque par ſaint Athanaſe : c'eſt pourquoi les Ariens craignoient qu'il ne ſe retirât chez lui, & ne vouloient pas qu'il fût en ſûreté, même chez les barbares. Saint Athanaſe ayant donc vû ces deux lettres, quitta le deſſein d'aller trouver l'empereur, voyant comme il étoit obſédé par ſes ennemis, & comme ils étoient animés contre lui : en ſorte qu'il y avoit ſujet de craindre, qu'avant qu'il pût approcher du prince, ils ne lui fiſſent perdre la vie. Il retourna donc dans le déſert, ſe réſervant pour un tems plus favorable. *Ibid. p. 696.* *Sup. lib. XI. n. 36.*

Il profita de ſa fuite, pour viſiter à loiſir les monaſteres d'Egypte, & connoître ces hommes qui s'étant ſéparés du monde, vivoient uniquement à Dieu. Les uns étoient anachoretes, gardant une entiere ſolitude, & ne parlant qu'à Dieu & à eux-mêmes : les autres cénobites, pratiquant la loi de la charité dans *Greg. Naz. or. 21. p. 384. B.*

AN. 356. une communauté, morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, & s'excitant mutuellement à la vertu. Saint Athanase fit voir en conversant avec eux, que l'on pouvoit allier le sacerdoce à cette sainte philosophie, l'action à la tranquillité, & que la vie monastique consistoit plûtôt dans l'égalité des mœurs que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui pour la perfection religieuse, qu'il ne profita d'eux : ses maximes étoient pour eux des loix, & ils le respectoient comme un homme d'une sainteté extraordinaire. Aussi ne craignirent-ils pas d'exposer leur vie pour lui. Les Ariens envoyerent des soldats le poursuivre jusques dans ces déserts : on le chercha par tout sans le trouver ; & les moines qui rencontrerent ces meurtriers, ne daignerent leur parler ; mais ils présentoient la gorge à leurs épées, comme s'exposant pour Jesus-Christ, & croyant qu'il y avoit plus de mérite à souffrir pour lui en la personne d'Athanase, qu'à jeûner & à pratiquer toutes les autres austérités. Saint Athanase de son côté craignant que les moines ne fussent inquiétés à son occasion, se retira plus loin, & se cacha entierement.

Epist. 2. Atha. ap. Lucifer.

XXXVI. Mort de S. Antoine.

Vita Ant. c. 31. p. 501. C.

Il n'eut pas la consolation de trouver saint Antoine: il étoit mort dès le commencement de cette année 356. Quelques mois auparavant, il alla, selon sa coûtume, voir les moines qui étoient dans la montagne extérieure, & il leur dit : C'est ici ma derniere visite, & je suis trompé, si nous nous revoyons jamais en cette vie. Il est tems que je m'en aille, puisque j'ai près de cent cinq ans. A ces mots ils pleuroient & embrassoient le saint vieillard, qui leur parloit avec joie, comme quittant un pays étranger pour retour-

ner à sa patrie. Il les exhortoit à ne se point décourager dans leurs pénibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur remomandoit aussi de s'éloigner des Meleciens & des Ariens. Et ne vous troublez pas, dit-il, pour voir les juges à leur tête : cette puissance mortelle & imaginaire passera bien-tôt. Gardez la tradition des peres, & principalement la foi en Notre-Seigneur Jesus-Christ, que vous avez apprise dans les écritures, & que je vous ai souvent remise en mémoire. AN. 356.

Les freres le vouloient obliger à demeurer avec eux, & y finir ses jours; mais il ne voulut pas, pour plusieurs raisons, & principalement pour celle-ci. Les Egyptiens aimoient à conserver les corps des personnes vertueuses, sur-tout des martyrs. Ils les ensevelissoient & les envelopoient de linges; mais ils ne les enterroient point : au contraire, ils les mettoient sur des lits & les gardoient dans leurs maisons, croyant honorer ainsi les morts. C'étoit une coûtume particuliere aux Egyptiens. Nous trouvons même que dans les tems plus anciens, ils enfermoient les corps embaumés & ensevelis dans des boëtes de bois, qui représentoient une figure humaine, & les posoient debout dans des lieux où ils les gardoient : & on voit encore aujourd'hui de ces boëtes & des momies qu'elles enferment. Il y avoit en cet usage un grand péril d'idolatrie, chez les Egyptiens les plus superstitieux de tous les hommes.

Herod. lib. 11. c. 86. Diod. lib. 1. n. 58.

Saint Antoine avoit souvent prié les évêques d'instruire les peuples sur ce point. Il en avoit lui-même repris sévérement les laïcs, & particulierement les femmes; disant que cet usage n'étoit ni légitime ni

AN. 356. pieux; puiſque les corps des patriarches & des prophétes étoient encore conſervés dans des tombeaux: & que le corps même du Sauveur fut mis dans un ſépulcre fermé d'une pierre juſqu'à ſa reſurrection. Il prouvoit par-là, que c'étoit mal fait de ne pas cacher les corps des défunts, quelque ſaints qu'ils fuſſent; puiſque rien n'eſt plus grand & plus ſaint que le corps du Seigneur. Pluſieurs le crurent; ils enterrerent leurs morts, & remercierent Dieu de l'inſtruction qu'il leur avoit donnée. Ce fut donc la crainte qu'on ne traitât ainſi ſon corps, qui l'obligea de ſe preſſer, & de dire adieu aux moines de la montagne extérieure. Etant rentré dans la montagne intérieure, où il avoit accoûtumé de demeurer, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avoit auprès de lui que deux de ſes diſciples, Macaire & Amathas, qui le ſervoient depuis quinze ans à cauſe de ſa vieilleſſe. Il les appella & leur dit: J'entre, comme il eſt écrit, dans la voie de mes peres: car je voi que le Seigneur m'appelle. Et après les avoir exhortez à la perſévérance & à l'éloignement des ſchiſmatiques & des Ariens: il leur recommanda de ne pas permettre que ſon corps fût porté en Egypte, de peur qu'on le gardât dans les maiſons. Enterrez-le vous-mêmes, dit il, & le couvrez de terre en un lieu qui ne ſoit connu que de vous ſeuls. Au jour de la réſurrection je le recevrai incorruptible de la main du Sauveur. Partagez mes habits: donnez à l'évêque Athanaſe une de mes peaux de brebis, avec le manteau ſur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf, & que j'ai uſé; donnez à l'évêque Serapion l'autre peau de brebis, & gardez pour vous mon cilice. Adieu, mes enfans, Antoine s'en va & n'eſt plus avec vous.

Quand il eut ainſi parlé, ils l'embraſſerent : il étendit ſes pieds, & demeura couché avec un viſage gai, comme s'il eût vû ſes amis le venir voir. Il finit ainſi le dix-ſeptiéme de Janvier l'an 356. étant âgé de cent cinq ans. Depuis ſa jeuneſſe juſques à un ſi grand âge, il garda toujours la même ferveur dans ſes exercices. La vieilleſſe ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la maniere de ſe vêtir, ni à ſe laver même les pieds. Toutefois il n'avoit aucune incommodité : ſa vûe n'étoit point affoiblie : ſes dents étoient ſeulement uſées ; mais il n'en avoit pas perdu une ſeule. Enfin, il étoit plus fort & plus vigoureux que ceux qui ſe nourriſſent de diverſes viandes, qui ſe baignent & changent ſouvent d'habits. Ses diſciples l'enterrerent comme il leur avoit ordonné, & perſonne qu'eux ne ſçût le lieu de ſa ſépulture.

AN. 356.

Hier. chr. Pag. an. 358. n. 2.

Saint Athanaſe & ſaint Serapion de Thmouis reçûrent comme un grand tréſor les habits qu'il leur avoit laiſſez. Ils croyoient voir Antoine en les regardant ; & les portant ſur eux, ils croyoient porter ſes inſtructions. Sans aucune ſcience humaine, ſans aucun art qui le rendît recommandable, ſa piété ſeule le fit connoître par tout, & ſa réputation s'étendit bien-tôt, non-ſeulement dans l'Orient, mais à Rome, en Afrique, en Eſpagne & en Gaule. Quoiqu'il ne ſçût ni lire ni écrire, il reſte quelques ouvrages de lui, qu'il avoit dictez en ſa langue Egyptienne, & qui furent traduits en grec, & du grec en latin. Il y a ſept lettres d'un eſprit & d'un ſtile apoſtolique, envoyées à divers monaſteres, dont la principale eſt aux Arſenoïtes. On trouve auſſi ſous ſon nom une regle courte de quarante-huit articles, adreſ-

Hier de ſcript. Bibl. Patr. to. 8. Cod. regul. init.

AN. 356.

sée aux moines de Nacalon, qui la lui avoient demandée.

XXXVII. S. Hilarion en Egypte.

Saint Hilarion apprit aussi-tôt par révélation la mort de saint Antoine en Palestine où il étoit. Aristenete, cette dame chrétienne, dont il avoit guéri les trois fils au commencement qu'il fit des miracles, l'étant venue trouver, lui témoigna qu'elle vouloit aussi aller voir saint Antoine. Il lui dit en pleurant : Je voudrois bien y aller moi même, si je n'étois comme prisonnier dans ce monastere, ou si ce voyage pouvoit être utile ; mais il y a deux jours que le monde est privé de ce grand homme. Elle le crut & s'arrêta ; & peu de jours après elle reçut la nouvelle de la mort de saint Antoine. Saint Hilarion étoit alors âgé de soixante-cinq ans ; & il y avoit deux ans qu'il vivoit dans une extrême affliction, d'être accablé de la multitude qui le cherchoit à cause de ses miracles, & de ne pouvoir jouir de la solitude. En effet, tout le monde venoit à lui, les évêques, les prêtres, des troupes de clercs & de moines, les dames chrétiennes, le peuple des villes & de la campagne, les juges mêmes, & les personnes puissantes y accouroient, pour recevoir de lui du pain ou de l'huile qu'il eût benis. Comme les freres lui demandoient ce qu'il avoit & de quoi il s'affligeoit, il leur dit : Je suis revenu dans le siécle, & j'ai reçu ma récompense en cette vie. Voilà que toute la Palestine & les provinces voisines m'estiment quelque chose ; & sous prétexte du monastere & des besoins des freres, je posséde des héritages & des meubles. Les freres le gardoient donc soigneusement, & principalement Hesychius, le plus cher de ses disciples.

Vita Hilar. c. 24.

c. 23.

c. 25.

Un jour enfin il résolut de partir, & se fit amener un âne : car il étoit si attenué de jeûne, qu'il ne pouvoit presque marcher. La nouvelle s'en étant répandue, comme si la Palestine eût été menacée de sa ruine, plus de dix mille personnes de tout âge & de tout sexe s'assemblerent pour le retenir. Il ne se laissoit point ébranler par leurs prieres, & remuant le sable avec son bâton, il disoit : Mon Dieu n'est point trompeur ; je ne puis voir les églises renversées, les autels de J. C. foulez aux pieds, le sang de mes enfans répandu. Tous les assistans comprenoient que quelque secret, qu'il ne vouloit pas déclarer, lui avoit été revelé ; & ils le gardoient toujours, de peur qu'il ne leur échapât. Il résolut donc & protesta tout haut de ne boire ni ne manger, si on ne le laissoit aller. Après qu'il eut été sept jours sans rien prendre, ils le laisserent enfin : il prit congé de la plûpart, & partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna jusques à Béthel près de Gaze. Là il les congédia, & choisit quarante moines, qui portoient leur provision, & pouvoient marcher en jeûnant ; c'est-à-dire, ne mangeant qu'après le soleil couché. Le cinquiéme jour il vint à Péluse : il visita les freres qui étoient dans le désert voisin, & au lieu nommé Lychnos : en trois jours il arriva à Thébate pour voir l'évêque Draconce, *Sup. n. 32.* qui y étoit relegué, & qui reçut une merveilleuse consolation de cette visite. Trois jours après il arriva avec grande peine à Babylone d'Egypte, pour voir l'évêque Philon, aussi relegué par la persécution des Ariens. Deux jours après il vint à la ville d'Aphrodite, où il s'adressa au diacre Baïsane, qui avoit accoutumé de louer des dromadaires à ceux qui alloient

AN. 356. voir ſaint Antoine, pour porter l'eau dont on manquoit dans ce déſert. Alors ſaint Hilarion dit aux freres, que le jour de la mort de ſaint Antoine approchoit; c'eſt-à-dire, l'anniverſaire, & qu'il vouloit le célébrer, en veillant toute la nuit au lieu où il étoit mort.

Après donc avoir marché trois jours dans un horrible déſert, ils arriverent à la montagne de ſaint Antoine, où ils trouverent deux moines, Iſaac & Peluſien, dont le premier avoit été interprête du ſaint.

Vit. Hilar. c. 26. Sup. liv. x. n. 6.

Cette montagne étoit de roche & très-haute, étendue d'environ mille pas: du pied ſortoient des ſources, dont les unes ſe perdoient dans le ſable; les autres tomboient plus bas, & peu-à-peu formoient un ruiſſeau, ſur les bords duquel croiſſoit une infinité de palmes, qui rendoient le lieu très-agréable & très-commode. Saint Hilarion s'y promenoit de tous côtez avec les diſciples de ſaint Antoine. Voici, diſoient-ils, où il chantoit, voici où il prioit: là il travailloit; là il ſe repoſoit quand il étoit las. Il a planté lui-même ces vignes & ces petits arbres: il a dreſſé ce terrein de ſes propres mains: il a creuſé avec un grand travail ce reſervoir, pour arroſer ſon jardin: il s'eſt ſervi pluſieurs années de ce hoyau pour labourer. Saint Hilarion ſe couchoit ſur ſon lit, & le baiſoit comme s'il eût été encore chaud. La cellule n'avoit en quarré que ce qu'il faut à un homme pour s'étendre en dormant. De plus, tout au haut de la montagne, où l'on n'alloit que par une montée très-rude en forme de vis, on voyoit deux cellules de la même grandeur, où il ſe retiroit pour éviter la foule des viſites, & même la compagnie de ſes diſciples: elles

étoient

étoient taillées dans le roc, on y avoit ſeulement ajouté des portes. Quand ils furent arrivez au jardin : Voyez-vous, dit Iſaac, ce petit jardin planté d'arbres & d'herbes potageres ? il y a environ trois ans comme une troupe d'ânes ſauvages le ravageoient, il arrêta un de leurs chefs, le frappant de ſon bâton par les côtez, & leur dit : Pourquoi mangez-vous ce que vous n'avez pas ſemé ? Depuis ce tems-là ils ſe contentoient de venir boire, ſans toucher aux arbres ni aux herbes. Saint Hilarion demanda encore à voir le lieu où il étoit enterré : ils le menerent à l'écart ; mais on ne ſçait s'ils lui montrerent ou non. Ils diſoient que ſaint Antoine l'avoit fait cacher, de peur que Pergamius, qui étoit très-riche en ces quartiers-là, n'emportât le corps chez lui, & ne fît bâtir une égliſe.

XXXVIII. Diſciples de ſaint Antoine.

Entre les diſciples de ſaint Antoine les plus illuſtres furent Macaire, Amathas, Sarmathas, Pithyrion, Iſaac, Paphnuce, Paul le ſimple, Pior, Crone, Ammonas, Hierax. Macaire & Amathas ſont ceux qui le ſervirent les quinze dernieres années de ſa vie, & prirent ſoin de ſa ſépulture. Macaire fut abbé du mont Piſper où avoit demeuré ſaint Antoine, & il eut ſous ſa conduite cinq mille moines ; on trouve une regle qui porte ſon nom. Il ne faut pas le confondre, ni avec ſaint Macaire l'ancien ou l'Egytien, qui vivoit dans le déſert de Scetis, ni avec ſaint Macaire d'Alexandrie. Toutefois ſaint Macaire l'ancien eſt auſſi nommé diſciple de ſaint Antoine. On racontoit de lui ce miracle entre autres. Un homme ayant été tué dans le voiſinage, on en accuſa un innocent, qui ſe refugia à la cellule de ſaint Macaire. Ceux qui ve-

Vita S. Poſth. ap. Roſvv. p. 285.

Cod. regul. p. 46. Roſvveid. p. 479.

Vitæ PP. ap. Pall. c. 19.

noient pour le prendre, disoient qu'ils seroient eux-mêmes en péril s'ils ne le mettoient entre les mains de la justice : l'accusé protestoit avec serment, qu'il n'avoit aucune connoissance de ce meurtre. S. Macaire demanda où on avoit enterré le mort : il y alla avec eux. S'étant mis à genoux il invoqua le nom de J. C. & leur dit : Le Seigneur va montrer si celui que vous poursuivez est vraiement coupable : & élevant la voix, il appella le mort par son nom. Il répondit de son sépulcre, & saint Macaire continua : Je te conjure par la foi de J. C. de dire si tu as été tué par cet homme que l'on accuse. Il répondit nettement, que ce n'étoit point là celui qui l'avoit tué. Les assistans étonnez se jetterent aux pieds du saint, & le prierent de lui demander qui étoit le meurtrier. Pour cela, dit-il, je ne lui demanderai point : il me suffit que l'innocent soit délivré ; ce n'est pas à moi à découvrir le coupable. Voilà ce que fit saint Macaire l'ancien.

Hier. chr. an. 358.

Sarmathas fut tué peu de tems après par les Sarrasins, dans une irruption qu'ils firent au monastere de saint Antoine. Pithyrion eut la conduite des moines qui demeuroient dans les grottes, près de son dernier hermitage. Isaac y demeuroit, & c'est un de ceux que saint Hilarion y trouva. Paphnuce est le fameux évêque & confesseur qui avoit eu un œil crevé dans la persécution, & qui assista au concile de Nicée. Saint Paul le simple n'embrassa la vie monastique qu'à l'âge de soixante ans ; & par son obéïssance il vint à un tel dégré de sainteté, qu'il faisoit de plus grands miracles que saint Antoine, qui lui renvoyoit ceux qu'il ne pouvoit guérir. Pior arriva de si bonne heure à une

Vita sanct. Ant. c. 30.
Sup. liv. XI. n. 2.
Ruf. lib. 11. c. 31.
Pall. Laus. c. 28.
Rosvv. p. 503.

grande perfection, que saint Antoine lui permit, à l'âge de vingt-cinq ans, de demeurer seul où il voudroit. Il alla dans le désert entre Nitrie & Scetis, & demeura trente ans en un lieu où il avoit creusé un puits d'une eau salée & amere. Il ne mangeoit par jour qu'un pain de six onces, & cinq olives; encore faisoit-il ce repas en se promenant, pour montrer qu'il ne vouloit pas en faire une occupation. Il alla par ordre de saint Antoine visiter sa sœur, qui le désiroit ardemment : mais il se tint hors la porte de la maison les yeux fermez. Sa sœur se jetta à ses pieds transportée de joie. Il lui dit : Me voici, je suis Pior votre frere, voyez-moi tant qu'il vous plaira; & aussitôt il retourna à son désert. *Id. p. 570. n. 34. Pall. Laus. c. 87.*

Crone étoit encore un des interprêtes de saint Antoine, pour expliquer en grec, ce que le saint disoit en Egyptien. Il fut depuis prêtre du monastere de Nitrie, & excelloit en humilité : il vécut plus de cent dix ans. Un autre prêtre aussi nommé Crone, gouverna une communauté de deux cens hommes, près du bourg de Phenix; & pendant soixante ans qu'il fut prêtre servant à l'autel, il ne sortit jamais de son désert, & ne vécut que du travail de ses mains. Ammonas demeura en Scetis, & fut depuis ordonné évêque. Plusieurs des disciples de S. Antoine en formerent d'autres, qui établirent & gouvernerent des monasteres nombreux. Ils n'avoient besoin d'aucun secours humain pour ces établissemens. La place ne leur manquoit pas dans les déserts : en pays chaud il leur falloit peu d'habits, & des logemens seulement pour être à l'ombre, c'est-à-dire, des grottes ou des cabanes de roseaux, & d'autres matieres, selon les *Pall. Laus. 2. c. 25. Ruf. 11. c. 25. Pall. Laus. c. 89. Monum. Græc. to. 1. p. 382.*

lieux. Leur nourriture étoit ordinairement un peu de pain, qu'ils gagnoient de leur travail, & en avoient encore beaucoup de reste pour faire l'aumône. Ainsi ils ne cherchoient personne, & c'étoit les séculiers qui les alloient chercher dans leurs déserts, attirez par leurs vertus & par leurs miracles.

XXXIX. Apologie de saint Athanase à Constantius.

Saint Athanase profita encore de sa retraite pour composer plusieurs écrits, entre autres, l'apologie adressée à l'empereur Constantius, où il se justifie de toutes les calomnies dont ses ennemis avoient voulu le noircir dans l'esprit de ce prince. Il tranche d'abord en un mot les anciennes accusations, en marquant le grand nombre d'évêques qui avoient écrit en sa faveur, la retractation d'Ursace & de Valens, & que l'on n'avoit jamais agi contre lui qu'en son absence. Mais il s'étend sur les accusations nouvelles, qui regardoient personnellement l'empereur Constantius. La premiere étoit, qu'Athanase avoit mal parlé de lui à l'empereur Constant son frere, & avoit travaillé à les brouiller. Il répond premierement, en le niant formellement & prenant Dieu à témoin; puis il en montre l'impossibilité, en ce que jamais il n'a parlé seul à seul à l'empereur Constant; mais toujours en la compagnie de l'évêque de la ville & des autres qui s'y rencontroient. Il en prend à témoin Osius Fortunatien évêque d'Aquilée, Crispin de Padoüe, Lucillus de Verone, Vincent de Capoue. Et parce, ajoute-t'il, que Maximin de Tréves, & Protais de Milan sont morts, Eugene, qui étoit maître des offices en peut rendre témoignage : car il étoit devant le rideau, & il entendoit ce que nous demandions à l'empereur, & ce qu'il nous disoit.

P. 673. P. 674. D.

Il rend un compte exact du voyage qu'il fit en Italie, du tems que Gregoire fut intrus à sa place. Sup. liv. XII. n. 14.
Etant sorti d'Alexandrie, dit-il, je n'allai point à la cour de votre frere ni ailleurs qu'à Rome; & laissant à l'église le soin de mes affaires, j'étois assidu aux prieres publiques. Je n'ai point écrit à votre frere, sinon lorsque les Eusebiens écrivirent contre moi, & que je fus obligé de me défendre étant encore à Alexandrie, & quand je lui envoyai des exemplaires de l'écriture sainte, qu'il m'avoit ordonné de lui faire faire. Au bout de trois ans il m'écrivit de me rendre auprès de lui à Milan. J'en demandai la cause, & j'appris que quelques évêques l'avoient prié de vous écrire pour assembler un concile. Quand je fus arrivé à Milan, il me témoigna beaucoup de bonté, il voulut bien me voir, & me dit qu'il avoit écrit & envoyé vers vous, pour vous prier que l'on tînt un concile. Il me fit venir encore une fois dans les Gaules, où le pere Osius étoit venu, afin que nous allassions de-là à Sardique. Après le concile, comme j'étois à Naïsse, il m'écrivit: je revins à Aquilée, j'y demeurai & j'y reçûs vos lettres. Il m'appella encore une fois, je retournai en Gaule, puis je vous allai trouver. En quel tems donc, en quel lieu, en presence de qui m'accuse-t'on de lui avoir ainsi parlé? Souvenez-vous, Seigneur, vous qui avez si bonne mémoire, de ce que je vous ai dit, quand j'ai eu l'honneur de vous voir la premiere fois à Viminiac, la seconde à Cesarée de Capadoce, la troisiéme à Antioche: voyez si je vous ai dit du mal des Eusebiens mes calomniateurs. Aurois-je été assez insensé pour dire du mal d'un empereur à un empereur, & d'un frere à son frere?

P. 677. Le ſecond chef d'accuſation, étoit qu'Athanaſe avoit écrit au tyran Magnence : les Ariens diſoient même avoir donné copie de la lettre. Quand j'eus appris, dit-il, cette calomnie, je fus comme hors de moi : je paſſois les nuits ſans dormir, j'attaquois mes dénonciateurs comme préſens, je jettai d'abord un grand cri, & je priois Dieu avec des larmes & des ſanglots que vous me vouluſſiez écouter favorablement. Enſuite il prend Dieu à témoin qu'il n'a jamais connu Magnence : & montre les cauſes qu'il avoit de le déteſter, comme le meurtier de l'empereur Conſtant ſon bienfaiteur, & de ceux qui l'avoient reçu charitablement à Rome, ſçavoir Eutropia tante des trois empereurs, Abuterius, Sperantius, & pluſieurs autres ; que c'étoit un impie adonné aux magiciens
Sup. n. 3. & aux enchanteurs. Il prend à témoin les ambaſſadeurs que Magnence envoya à Conſtantius, les évêques Servais & Maxime, & les laïques qui les accompagnoient, Clementius & Valens : car ils avoient paſſé à Alexandrie. Demandez-leur, dit-il, s'ils m'ont apporté des lettres : car ce m'eût été une occaſion de lui écrire. Au contraire, voyant Clementius, je me ſouvins de votre frere d'heureuſe mémoire ; & comme il eſt écrit, j'arroſai mes habits de mes larmes. Il prend encore à témoin Feliciſſime qui étoit alors duc d'Egypte, & pluſieurs autres officiers ; qu'en cette occaſion il dit : Prions pour le ſalut de notre très-pieux empereur Conſtantius ; que le peuple cria tout d'une voix : Chriſt, ſecourez Conſtantius, & continua long-tems. Cette forme de priere eſt remarquable, & nous voyons encore dans l'onziéme ſiécle des litanies ſem-
Baluz. Miſc. p. 143 to. 2. blables. Quant à la lettre dont les Ariens diſoient

avoir des copies, il dit qu'on peut bien avoir contrefait ſon écriture, puiſque l'on contrefait même celle de l'empereur, & que les écritures ne font point de foi, ſi elles ne ſont reconnues. Il demande où l'on a trouvé cette lettre, & qui l'a donnée. Car, dit-il, j'avois des écrivains, je les repréſente; & le tyran avoit des gens pour recevoir ſes lettres, que vous pouvez faire venir. Si j'étois accuſé devant un autre juge, j'en appellerois à l'empereur: étant accuſé devant vous, qui puis-je invoquer? le pere de celui qui a dit: Je ſuis la vérité; & là-deſſus il adreſſe à Dieu ſa priere. Il s'agit ici, continue-t'il, non d'un intérêt pécuniaire, mais de la gloire de l'égliſe; ne laiſſez pas de ſoupçon contre elle, que des Chrétiens, & principalement des évêques, écrivent de telles lettres, & forment de tels deſſeins. On voit combien les ſaints étoient jaloux de la fidélité envers les princes; & qu'en ces matieres, les évêques mêmes ne reconnoiſſoient point d'autres juges ſur la terre.

XL. Suite de l'apologie. P. 682.

La troiſiéme accuſation étoit d'avoir célébré l'office dans la grande égliſe d'Alexandrie, avant qu'elle fût dédiée. Oui, dit-il, on l'a fait, je le confeſſe; mais nous n'avons pas célébré la dédicace, il n'étoit pas permis de le faire ſans votre ordre. Ce qu'il dit, parce que cette égliſe avoit été bâtie aux dépens de l'empereur, d'où elle fut nommée la Ceſarée. Il continue: cette aſſemblée ſe fit ſans deſſein & ſans être annoncée: on n'y appella aucun évêque ni aucun clerc; tout le monde ſçait comme la choſe s'eſt paſſée. C'étoit la fête de pâque, le peuple étoit très-nombreux; il y avoit peu d'égliſes, & très-petites. On faiſoit grand bruit, & on demandoit de s'aſſem-

bler dans la grande église. Je les exhortois à attendre & à s'assembler comme ils pourroient dans les autres églises, quoiqu'avec incommodité ; ils ne m'écouterent pas : mais ils étoient prêts à sortir de la ville, & à s'assembler au soleil dans les lieux déserts ; aimant mieux souffrir la fatigue du chemin, que de passer la fête en tristesse. En effet, dans les assemblées du carême il y avoit eu plusieurs enfans, plusieurs vieilles femmes, plusieurs jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe, si maltraitez de la presse, qu'on les avoit emportez dans les maisons ; quoique personne n'en fût mort, tout le monde en murmuroit ; & c'eût été bien pis le jour de la fête : la joie eût été tournée en pleurs.

J'ai suivi en cela l'exemple de nos peres. Alexandre, d'heureuse mémoire, fit l'assemblée dans l'église de Théonas, qui passoit alors pour la plus grande, & qu'il faisoit encore bâtir, parce que les autres étoient trop petites. J'ai vû pratiquer la même chose à Tréves & à Aquilée : on y a assemblé le peuple dans des églises, qui n'étoient pas achevées ; & votre frere d'heureuse, assista à Aquilée à une telle assemblée. Ce n'a donc pas été une dédicace, mais une assemblée ordinaire. Eût-il été plus à propos de nous assembler dans les lieux déserts & ouverts, où les payens eussent pû s'arrêter en passant, que dans un lieu fermé de murailles & de portes, qui marque la différence des Chrétiens & des profanes ? Valoit-il mieux que le peuple fût séparé & pressé avec péril en plusieurs églises, que d'être assemblé dans un même lieu ; puisqu'il y en avoit un qui les pouvoit tous contenir, où ils pouvoient prier & dire *Amen* tout d'une voix, pour montrer

trer l'union des cœurs ? Quelle joie des peuples de se voir ainsi réunis au lieu d'être divisez comme auparavant ? Au reste, les prieres qui ont été faites dans cette église, n'empêchent pas que l'on n'en fasse solemnellement la dédicace, quand il en sera tems. S. Athanase ne méprisoit donc pas cette cérémonie de la dédicace des églises, puisqu'il se défend si sérieusement sur ce point : mais il croyoit que l'on pouvoit en cas de nécessité, se servir d'une église avant qu'elle fût dédiée. p. 685. B.

Le quatriéme & le dernier chef d'accusation, étoit d'avoir désobéi à l'empereur, en refusant plusieurs fois de sortir d'Alexandrie. Je n'ai point résisté, dit-il, à vos ordres, à Dieu ne plaise ; je ne suis pas assez considérable pour résister au trésorier d'une ville, beaucoup moins à un si grand empereur. Ensuite il raconte tout ce qui s'étoit passé. La lettre de l'empereur apportée par Montan, qui supposoit que saint Athanase demandoit congé d'aller en Italie : la venue de Diogene vingt-six mois après, les menaces de Syrien, la lettre que l'empereur lui avoit envoyée autrefois par Pallade & par Asterius, pour l'exhorter à demeurer dans son église. Sa défense sur ce point se réduit à dire, qu'ayant eu des ordres de l'empereur pour retourner à son église & pour y demeurer, & n'en ayant point eu pour en sortir, il a dû demeurer ; joint le devoir général d'évêque, & la connoissance particuliere du péril auquel il exposoit son troupeau, s'il l'abandonnoit aux Ariens. Il rapporte ensuite les violences de Syrien, sa retraite ; le dessein qu'il avoit d'aller trouver l'empereur, & comme il en fut détourné par ce qu'il apprit de la persécution exer- p. 686. Sup. n. 11. Sup. n. 26. Sup. n. 27. Sup. n. 34.

cée en Occident & en Egypte même, & par les lettres de l'empereur au peuple d'Alexandrie & aux princes d'Auxume. C'est, dit-il, ce qui m'a obligé à retourner dans le désert, voyant tant d'évêques persécutez, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à ma communion, & des vierges mêmes si indignement traitées : j'ai vû que mes ennemis en vouloient à ma vie. Je me suis retiré, pour laisser passer leur fureur, & vous donner occasion d'user de votre clemence. Recevez cette apologie, rendez à leurs patries & à leurs églises tous les évêques & les autres ecclésiastiques, afin que l'on voye la malice des calomniateurs, & que vous puissiez dire avec confiance à Jesus-Christ le Roi des rois, maintenant & au jour du jugement : Je n'ai perdu aucun des vôtres. Telle est l'apologie de saint Athanase à l'empereur Constantius. Il écrivit en même tems des discours de consolation, pour les vierges que les Ariens persécutoient, jusqu'à leur refuser la sépulture.

p. 700. B.

Theod. lib 1. c. 14. in fine.

XLI. Souffrances de saint Eusebe de Verceil.

Entre les confesseurs exilés pour la cause de saint Athanase, le plus illustre est saint Eusebe de Verceil. Il étoit à Scythopolis en Palestine, sous la main de l'évêque Patrophile, un des plus anciens & des plus zelez Ariens. Saint Eusebe fut visité par plusieurs personnes, & entr'autres, par le diacre Syrius, & l'exorciste Victorin, qui lui apporterent des lettres & des aumônes de son église, & de quelques églises voisines ; sçavoir, de Novare, de Rege & de Tortone. Le diacre Syrus passa outre, pour visiter les saints lieux. Cependant les Ariens tirerent saint Eusebe du logis, qu'eux-mêmes lui avoient fait marquer par les agens de l'empereur, & l'en tirerent avec violence,

le traînant par terre, & le portant à la renverſe à demi-nud. Ils le mirent dans une autre maiſon, où ils le garderent pendant quatre jours, enfermé dans une petite chambre : diſant qu'ils avoient reçu ce pouvoir de l'empereur. Là ils venoient lui faire des reproches, & le preſſer d'entrer dans leurs ſentimens : mais il leur abandonnoit ſon corps, comme à des bourreaux, ſans leur répondre une parole. On dit qu'entre autres tourmens, ils le traînerent à la renverſe ſur un eſcalier, en deſcendant & en montant. Ils empêcherent les prêtres & les diacres de le venir voir comme auparavant, & le menacerent de fermer la porte à tous les autres. Alors il fit une proteſtation contre eux, qui commençoit ainſi : Euſebe, ſerviteur de Dieu, avec ſes autres ſerviteurs qui ſouffrent avec moi pour la foi, à Patrophile le géolier & aux ſiens. Après leur avoir reproché leurs violences, il leur déclare, qu'il ne mangera point de pain, & ne boira point d'eau, qu'ils ne lui ayent tous promis & par écrit, de ne point empêcher ſes freres, qui ſouffrent pour la même cauſe, de le venir voir, & lui apporter de chez eux la nourriture néceſſaire. Autrement il proteſte qu'ils ſeront coupables de ſa mort, & qu'il écrira à toutes les égliſes, afin que tout le monde connoiſſe ce que les Ariens font ſouffrir aux Catholiques. Après ſa ſouſcription, il ajoutoit : Je te conjure, toi qui lis cette lettre, par le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, de ne la pas ſupprimer, mais de la faire lire aux autres.

Sermo 56. appen. ad ſanct. Amb. n. 6.

Après qu'il eut été ainſi quatre jours ſans manger, ils le renvoyerent encore à jeun à ſon premier logis : tout le peuple le reçût avec joie, & entoura de lam-

pes cette maiſon. Saint Euſebe recommença à faire des aumônes : les Ariens ne le purent ſouffrir : au bout de vingt-cinq jours ils revinrent à ſon logis, armez de bâtons, avec une multitude de gens perdus, & ayant rompu la muraille d'une maiſon voiſine, ils ſe jetterent ſur lui avec violence, l'enleverent encore, & l'enfermerent dans une priſon très-étroite, avec un prêtre nommé Tégrin. Ils enleverent & enfermerent auſſi les autres prêtres & les diacres qui l'accompagnoient; & trois jours après les envoyerent en exil en divers lieux, de leur autorité privée. D'autres qui étoient venus le voir, furent enfermez pendant pluſieurs jours dans la priſon publique. Non contens de mettre en priſon les hommes qui le ſervoient, ils y mirent auſſi des religieuſes : puis revenant à ſon logis, ils pillerent tout ce qu'il y avoit, ſoit pour ſes beſoins, ſoit pour ceux des pauvres : & comme toute la ville en murmuroit, ils rendirent quelques meubles de peu de conſéquence, & garderent l'argent. Cependant ils empêchoient qu'aucun des ſiens ne lui portât à manger; & comme il ne vouloit rien recevoir d'eux, il demeura ſix jours ſans prendre aucune nourriture, & fut prêt à mourir de défaillance. Enfin le ſixiéme jour, preſſez des cris de diverſes perſonnes, ils laiſſerent approcher un des ſiens pour le ſecourir.

Le diacre Syrus ne fut point arrêté avec les autres; parce qu'il étoit allé viſiter les ſaints lieux. Quand il fut de retour, S. Euſebe trouva moyen de lui donner une lettre, quoiqu'on le gardât très-étroitement pour l'empêcher d'écrire. Cette lettre que nous avons encore, eſt adreſſée aux mêmes égliſes qui lui avoient

écrit. D'abord il témoigne l'extrême consolation qu'il a reçue en apprenant qu'ils demeurent fermes dans la foi, suivant ses instructions : ensuite il raconte les persécutions qu'il souffroit, & conclut par une salutation générale, dont il les prie de se contenter : Parce que, dit-il, je suis trop pressé pour vous nommer chacun en particulier, comme j'avois accoutumé. Saint Eusebe fut visité entr'autres par saint Epiphane, qui étoit du pays même, né près d'Eleutheropolis en Palestine; & y avoit passé sa jeunesse dans la vie monastique sous S. Hilarion, S. Hesychius & les autres moines les plus excellens. Il avoit même demeuré long-tems en Egypte; & pouvoit alors avoir quarante-cinq ans. S. Eusebe étoit logé chez le comte Joseph, & S. Epiphane apprit de la bouche de ce comte son histoire, telle que je l'ai rapportée. L'occasion de sa conversion, sa dureté à résister aux révélations & aux miracles, les persécutions qu'il avoit souffertes de la part des Juifs, la protection de l'empereur Constantin. Il avoit fait à Scythopolis des bâtimens considérables, & il y étoit logé magnifiquement : mais il n'eût pû y subsister, s'il ne se fût soûtenu dans sa dignité de comte, car il étoit déclaré ennemi des Ariens qui dominoient dans cette ville, par le crédit que donnoient à leur évêque ses richesses & la familiarité avec l'empereur Constantius. Ils flattoient le comte Joseph pour l'attirer dans leur parti & le faire entrer dans le clergé, en lui faisant même esperer l'episcopat : mais de peur qu'ils ne lui fissent violence pour l'ordonner, il se remaria après la mort de sa femme. Il étoit âgé d'environ soixante & dix ans quand saint Epiphane apprit son histoire, en visi-

Sozom. VI. *c.* 32.

Epiph. hær. 30. *n.* 5.

Sup. liv. XI. *n.* 34.

Hier. scrip. Theod. III. *c.* 4.

tant chez lui S. Eusebe, qui fut depuis relegué encore deux fois : premierement en Cappadoce, puis dans la Thebaïde d'Egypte, où fut son troisiéme exil.

XLII.
Exil de S. Hilaire.

Hilar. de Syn. p. 348. D.
Edit. Parif. 1605.
Sever. Sulp. lib. 2. pag. 416. 435. edit. varior.

L'église Gallicane conservoit la foi dans sa pureté par l'écriture & la tradition, sans avoir besoin des confessions de foi écrites sur le papier. Il est vrai que Saturnin évêque d'Arles favorisoit les Ariens, étant lié étroitement avec Ursace & Valens. Mais outre le soupçon d'hérésie, c'étoit un homme corrompu dans l'esprit & dans les mœurs, emporté & factieux. C'est pourquoi la plûpart des évêques de Gaule, dont le plus illustre étoit saint Hilaire de Poitiers, se séparerent de la communion de Saturnin, d'Ursace & de Valens, accordant aux autres qui étoient de leur parti la faculté de se repentir, pourvû que ce décret fût approuvé par les confesseurs exilez pour la foi. Après cela toutefois Saturnin & ceux de sa faction, firent ensorte que les mêmes évêques qui les avoient condamnez, furent contraints de se trouver à un concile de Beziers, & saint Hilaire y dénonça les protecteurs de l'hérésie, invitant les évêques assemblez d'en prendre connoissance. Mais les hérétiques qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point qu'il fût écouté. Saturnin envoya à l'empereur Constantius une fausse relation de ce qui se passoit dans le concile; & quoique saint Hilaire s'en plaignît, & que le Cesar Julien, qui étoit alors en Gaule, en fût témoin : les Ariens se mocquerent du César, & tromperent l'empereur, de qui ils obtinrent un ordre pour bannir saint Hilaire & l'envoyer en Phrygie. Ils y firent aussi bannir Rodanius évêque de Toulouse, qui bien que moins vigoureux

Hilar. 1. in Const. init. p. 286. B.

Ad. Const. 3. init.

Sever. Sulp. 2. p. 412.

naturellement qu'Hilaire, se soutenoit contre eux par son union avec lui. Les clercs de l'église de Toulouse furent maltraitez à coups de bâton, les diacres meurtris de balles de plomb; l'évêque Rodanius mourut dans son exil en Phrygie, aussi-bien que Paulin de Tréves.

Hilar. in Const. p. 293.

Sulp. Sever. 2. p. 436.

Saint Hilaire étoit né à Poitiers d'une des plus illustres familles des Gaules. Il étudia avec succès les sciences profanes, & s'appliqua particulierement à l'éloquence, imitant le stile de Quintilien. Tout cela étant encore payen; car il ne se fit Chrétien qu'en âge mûr, & il raconte ainsi les motifs de sa conversion: Je considerois, dit-il, que l'état le plus désirable selon les sens, est le repos dans l'abondance; mais que ce bonheur nous est commun avec les bêtes. Je compris donc que le bonheur de l'homme devoit être plus relevé, & je le mettois dans la pratique de la vertu & la connoissance de la vérité. La vie présente n'étant qu'une suite de miseres, il me parut que nous l'avions reçue pour exercer la patience, la modération, la douceur; & que Dieu tout bon ne nous avoit point donné la vie, pour nous rendre plus misérables en nous l'ôtant. Mon ame se portoit donc avec ardeur à connoître ce Dieu auteur de tout bien: car je voyois clairement l'absurdité de tout ce que les païens enseignoient touchant la divinité: la partageant en plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, l'attribuant à des animaux, à des statues & à d'autres choses insensibles: je reconnus qu'il ne pouvoit y avoir qu'un seul Dieu, éternel, tout-puissant, immuable.

Fortun. vit lib. 1.

Hier. ep. 84.

Hilar. de Trin. 1.

Plein de ces pensées je lûs avec admiration ces paroles dans les livres de Moyse: Je suis celui qui est. Et

Exod. III. 14.

Isa. LXVII. I. dans Isaïe : Le ciel est mon trône & la terre mon marche-pied. Et encore : Il tient le ciel dans sa main & y renferme la terre. La premiere figure montre, que tout est soumis à Dieu ; la seconde qu'il est au-delà de tout. Je vis qu'il est la source de toute beauté & la beauté infinie : en un mot, je compris que je le devois croire incompréhensible. Je portois plus loin mes desirs, & je souhaitois que ces bons sentimens que j'avois de Dieu & les bonnes mœurs eussent une récompense éternelle. Cela me sembloit juste : mais la foiblesse de mon corps & même de mon esprit me donnoit de la crainte ; quand les écrits des évangelistes & des apôtres me firent trouver plus que je n'eusse osé espérer, particulierement le commencement de l'évangile de saint Jean. C'est ainsi que saint Hilaire rapporte les motifs de sa conversion. Il étoit marié & avoit une fille nommée Apra : la mere & la fille furent chrétienne comme lui. Etant encore laïque il menoit une vie très-sainte, & s'éloignoit avec grand soin des Juifs & des hérétiques. Le peuple de Poitiers d'un commun accord le demanda pour évêque, & l'on croit qu'il succéda à saint Mexence ou Maixant frere de saint Maximin de Treves. On ne mit point d'autre évêque à la place de saint Hilaire pendant son exil ; & il continua de gouverner son église par ses prêtres.

Ibid. XL. 12. *sec.* 70.

Fortun. vit. lib. I.

Ad Const. 3. *p.* 306. *F.*

XLIII. Violence de Macedonius à C. P.

La persécution contre les catholiques fut grande à C. P. sous l'évêque Arien Macedonius, & sa conduite ne fut pas moins violente que son entrée. Il étoit aidé d'Eleusius & de Marathonius. Ce dernier avoit été numeraire ou payeur des officiers du prefet du prétoire ; ayant amassé beaucoup de bien en cette

Sup. n. 8.

Sozom. IV. *c.* 20. *c.* 27.

Socr. c. II. *c.* 38.

charge ;

charge, il la quitta & s'appliqua à gouverner les hôpitaux de malades & d'autres pauvres : puis à la persuasion d'Eustathe évêque de Sebaste, il embrassa la vie ascetique, & fonda un monastere à C. P. il fut diacre de cette église; & prit soin de plusieurs monasteres d'hommes & de de femmes; enfin Macedonius le fit évêque de Nicomedie. Eleusius avoit eu une charge honorable à la cour; & Macedonius le fit évêque de Cyzique. L'un & l'autre Eleusius & Marathonius passoient pour gens de bonnes mœurs, mais passionnez contre les défenseurs du consubstantiel, beaucoup moins toutefois que Macedonius.

Celui-ci obtint un édit de l'empereur, qu'il fit afficher par toutes les villes, & exécuter à main armée, en vertu duquel les défenseurs du consubstantiel devoient être chassez, non-seulement des églises, mais des villes, & leurs églises abattues. Il passa plus avant, & contraignoit les catholiques à communiquer avec les Ariens, par les mêmes violences dont les payens usoient pendant les persécutions. On bannissoit les catholiques, on confisquoit leurs biens, on les marquoit sur le front avec des fers chauds, on les frappoit, on leur faisoit souffrir toutes sortes de tourmens, & quelques-uns en moururent. On compte plusieurs martyrs en cette occasion, entre autres deux qui avoient vécu avec le saint évêque Paul, & qui lui servoient de secretaires : c'étoit Martyrius diacre, & Marcien chantre & lecteur. Macedonius les livra au prefet & les fit condamner à mort, comme ayant été cause du massacre d'Hermogene, & de la sédition qui s'excita en ces tems-là. Ils souffrirent constamment, & furent enterrez hors de la

Socr. II. *c.* 27. *Sozom.* IV. *c.* 20.

Sozom. IV. *c.* 2. *c.* 3.

Sup. liv. XII. *n.* 18.

ville, au lieu où on executoit les criminels; mais depuis s'y étant fait des miracles, le lieu fut purifié, & l'on y bâtit une église comme à un tombeau de martyrs. Saint Jean Chrisostôme la commença & Sisinnius l'acheva. L'église honore leur mémoire le vingt-cinquiéme d'Octobre.

Socr. II. c. 38.
Sozom. IV. c. 20.

Comme les Novatiens croyoient le verbe consubstantiel, ils furent compris dans cette persécution avec les catholiques. Agelius leur évêque s'enfuit: plusieurs de ceux qui passoient entr'eux pour les plus pieux furent pris & maltraitez, parce qu'ils ne vouloient pas communiquer avec Macedonius. Après les avoir battus, on les forçoit de participer aux mysteres, qu'on leur mettoit dans la bouche, l'ouvrant avec un bâillon: ce qu'ils estimoient le plus grand de tous les tourmens. Les Ariens enlevoient des femmes & des enfans, qui n'étoient pas encore baptisez, & les baptisoient par force. S'ils résistoient, ils les battoient, les mettoient en prison, & leur faisoient souffrir de cruels tourmens. Par exemple, il y eut des femmes à qui pour avoir refusé de participer aux misteres, ils couperent les mamelles, en les serrant entre le bord d'un coffre & le couvercle; ils les brûlerent à d'autres, en y appliquant un fer rouge ou des œufs brûlans. Deux Novatiens entre les autres, Auxanon depuis prêtre, & Alexandre Paphlagonien, qui menoient ensemble la vie ascetique, furent tourmentez & mis en prison. Alexandre en mourut, & les Novatiens lui bâtirent une église comme à un martyr. Auxanon vécut très-long-tems après; & c'est de lui que l'historien Socrate dit avoir appris toutes ces particularitez.

L'édit de l'empereur qui servoit de fondement aux violences de Macedonius, ordonnoit d'abattre les églises de ceux qui croyoient le consubstantiel : il en fit abatre une des trois que les Novatiens avoient à C. P. Mais aussi-tôt ils s'assemblerent en si grand nombre, qu'en peu de temps ils transporterent les matériaux de l'autre côté de la mer en un lieu nommé Sycai. L'un portoit des tuiles, l'autre une piéce de bois; les femmes & les enfans y travailloient avec ardeur, comme pour le service de Dieu : ainsi l'église fut promptement rebâtie. Mais depuis, l'empereur Julien leur ayant rendu l'ancienne place, ils y rapporterent les matériaux, rebâtirent leur église plus belle que devant, & la nommerent Anastasie, c'est-à-dire, ressuscitée. Il y eut alors quelque ouverture de reconciliation entre les catholiques & les Novatiens; les catholiques n'ayant plus d'églises à C. P. aimoient mieux s'assembler avec eux dans celles qui leur restoient, qu'avec les Ariens qu'ils avoient en horreur; mais la jalousie de quelques Novatiens empêcha la réunion, sous prétexte d'une ancienne défense qu'ils alléguoient. *Sozom. IV. c. 20.*

Ibid. p. 20. Eleusius en même tems secondant Macedonius, qui l'avoit fait évêque de Cyzique, abbattit l'église que les Novatiens y avoient; & Macedonius sçachant qu'il y avoit un grand nombre de Novatiens dans la Paphlagonie, particulierement à Mantinie, il y fit envoyer par ordre de l'empereur quatre compagnies de soldats, pour les obliger par la crainte à recevoir la doctrine d'Arius. Les Novatiens réduits au désespoir, se mirent en défense; & s'armant de faux, de coignées & de tout ce qu'ils trouverent,

AN. 357. marcherent contre les soldats : il y eut un combat où plusieurs Paphlagoniens furent tuez ; mais peu de soldats s'en sauverent. Cette conduite rendit Macedonius odieux à ceux même de son parti ; & déplut à l'empereur. Il l'irrita beaucoup plus par une autre entreprise. L'église des apôtres à C. P. menaçoit ruine & on n'y pouvoit prier sans péril. Macedonius en voulut enlever le corps du grand Constantin qui y étoit enterré : le peuple s'y opposa comme à un crime ; d'autres soutenoient qu'il étoit permis de le transferer, ensorte qu'il se fit deux partis ; & les défenseurs du consubstantiel étoient de celui qui s'opposoit au dessein de Macedonius, soit par aversion pour lui, soit par affection pour la mémoire de Constantin. Ils en vinrent aux mains : il y eut plusieurs hommes tuez, tellement que la cour de l'église & le puits qui y étoit fut rempli de sang, qui couloit même dans la galerie joignante & jusques dans la ruë. L'empereur Constantius ayant appris cet accident, fut extrémement irrité contre Macedonius, tant à cause de la perte des hommes, que de la hardiesse qu'il avoit eue de toucher au corps de son pere.

Chr. pasch.

On trouve vers le même temps des translations de reliques considérables à C. P. Celles de S. Timothée disciple de saint Paul & premier évêque d'Ephese y furent apportées avec toute sorte d'honneur, le premier de Juin sous le huitiéme consulat de Constantius, & le premier de Julien, c'est-à-dire, l'an 356. On les mit dans la même église des apôtres sous la sainte table. L'année suivante 357. le troisiéme de Mars, on apporta encore à C. P. les reliques de saint Luc & de l'apôtre saint André, par les soins de l'em-

Chr. Hier. an. 357. 359. Idatii fast. an. 356. 357.

Hier. in Vigilant. c. 2.

pereur Constantius, & elles furent mises solemnellement dans la même église des apôtres. AN. 357.

XLVI. Constantius à Rome. *Idaac. fast. Chron. pasch.* *Amm. Marcell. lib. XVI. c. 10.*

Constantius étoit cependant en Occident. Après avoir demeuré long-tems à Milan, il vint à Rome célébrer la vingtiéme année de son regne; & y fit son entrée solemnelle avec sa femme Eusebia, le quatriéme des calendes de Mai, sous son neuviéme consulat, & le deuxiéme de Julien, c'est-à-dire, le vingt-huitiéme d'Avril l'an 357. Constantius n'avoit point encore vû Rome; & cette entrée fut son triomphe pour la défaite de Magnence, vaincu six ans auparavant & dans une guerre civile, qui n'étoit pas matiere de triomphe. Constantius y parut avec une pompe & une gravité si affectée, qu'il fit plus paroître de vanité que de grandeur, & il admira plus Rome qu'il n'y fut admiré. On remarque en général que jamais en public il ne se moucha, ni ne cracha, ni ne tourna le visage d'un côté à l'autre. Les femmes de ceux qui tenoient à Rome les charges & les dignitez prierent leurs maris, de demander à l'empereur le retour du pape Libere exilé deux ans auparavant. Ils répondirent qu'ils craignoient la colere de l'empereur; que peut-être il ne pardonneroit rien à des hommes; qu'il auroit plus d'égard pour elles, & que s'il ne leur accordoit ce qu'elles demandoient, du moins il ne leur en arriveroit aucun mal. Ces dames suivirent le conseil de leurs maris, & se présenterent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire: afin que jugeant de leur qualité par leurs habits, il eût plus de considération pour elles. Elles le supplierent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de son pasteur & exposée aux insultes

Sup. n. 7.

AN. 357.

des loups. Conſtantius répondit, que Rome avoit un paſteur capable de la gouverner, ſans qu'il en fût beſoin d'autre : il entendoit Felix. Les dames Romaines repartirent que perſonne n'entroit dans l'égliſe quand Felix y étoit, parce qu'encore qu'il gardât la foi de Nicée, il communiquoit avec ceux qui la corrompoient. L'empereur ſe laiſſa fléchir, & après avoir déliberé avec les évêques qui l'accompagnoient, il ordonna que ſi Libere entroit dans leurs ſentimens, il ſeroit rappellé, & gouverneroit l'égliſe en commun avec Felix. Mais quand on lut dans le cirque les lettres qui portoient cet ordre, le peuple s'écria qu'il étoit juſte ; & comme il y avoit deux factions dans le cirque diſtinguées par les couleurs, chacune, diſoient-ils, aura ſon paſteur. Après s'être ainſi mocquez des lettres de l'empereur, ils s'écrierent tout d'une voix : Un Dieu, un Chriſt, un évêque.

Sozom. l. c. v.

Conſtantius étant à Rome, fit ôter du lieu où le ſenat s'aſſembloit, un autel de la Victoire, où les payens avoient accoutumé de prêter ſerment. Au commencement de l'année précédente, il avoit fait une loi contre eux, par laquelle il défendoit ſous peine de la vie, de ſacrifier ou d'adorer des idoles ; & une autre, par laquelle il défendoit de conſulter les aruſpices, les mathematiciens, c'eſt-à-dire, les aſtrologues, les augures, les devins, les magiciens & les enchanteurs : en un mot il interdiſoit toutes ſortes de divinations & de malefices, & ſous peine de la vie. Il en fit encore une cette année 357. contre les magiciens, particulierement contre ceux qui troubloient les élemens, attaquoient la vie des hommes ; & prétendoient faire revenir les ombres des morts. Il

Relat. Symm. ap. Ambr.

L. 6. Cod. Theod. de pag. lib. XVI.

L. 4. de malef. cod. & ibi Gothof. lib. IX.

L. 5. ibid.

défendit qu'à Rome les soldats & palatins, c'est-à-dire, les officiers du palais, s'engageassent à combattre aux spectacles, comme gladiateurs. Constantin avoit aboli ces combats en Orient; mais à Rome c'étoit beaucoup d'en diminuer la licence. Constantius fit aussi cette année une loi en faveur des clercs copiates, c'est-à-dire, les fossoyeurs qui avoient soin des enterremens. Il les exempte par un privilege particulier de la contribution lustrale, que payoient tous les marchands.

L. 2. Cod. Theod. de gladiat. lib. XV.

L. 1. ibid. de lustr. coll. lib. XIII. *& ib. Gothof.*

Sup. n. 10.

XLV.
Seconde formule de Sirmium. Chute d'Osius.

L'empereur Constantius ne demeura qu'un mois à Rome, & en étant parti le vingt-neuviéme de Mai, il revint à Milan, où il demeura jusqu'au mois de Décembre: puis il passa en Illyrie, & s'arrêta à Sirmium. Les Ariens y dresserent alors une formule de foi, qui est la seconde de celles qui furent faites en cette ville, & est principalement attribuée à Potamius évêque de Lisbonne. Elle commence ainsi: Ayant été jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné & expliqué soigneusement en présence de nos très-saints freres, Valens, Ursace, & Germinius. On est convenu qu'il n'y a qu'un Dieu pere tout-puissant, comme on le croit par tout le monde; & un seul J. C. son fils unique notre-Seigneur, notre Sauveur, engendré de lui avant les siécles. Que l'on ne peut ni ne doit reconnoître deux dieux, puisque le Seigneur lui-même dit: J'irai à mon pere & votre pere, à mon Dieu & votre Dieu. Cette preuve fait voir que les auteurs de cette formule ne relevent l'unité de Dieu, que pour attribuer la divinité au Pere seul, à l'exclusion du fils. Ils se découvrent encore plus ensuite, lorsqu'ils disent: On s'est accordé sur tout le reste sans

Amm. XVI. 10. *Idac. Fast.*
Pag. 357. *n.* 2.
Ap. Hilar. de Syn. p. 323.
Ap. Athan. de Syn. p. 902.
Ap. Socr. II. *c.* 30.

Joan. XX 17.

difficulté : mais comme quelquelques-uns, en petit nombre, étoient frappez du mot de *substance*, que l'on appelle en grec *ousia*; c'est-à-dire, pour l'expliquer plus clairement, des termes d'*homoousion* ou *homoiousion* : on a jugé à propos de n'en faire aucune mention; tant parce qu'ils ne se trouvent point dans l'écriture, que parce que la génération du fils est au-dessus de la connoissance des hommes. Voilà le principal venin de cette formule. Car en défendant de dire que le fils est consubstantiel, on fait entendre qu'il est d'une autre substance, ou tiré du néant comme les créatures. Ils ajoutent : Personne ne peut douter que le pere ne soit plus grand en honneur, en dignité, en gloire, en majesté, par le nom même de pere, puisque le fils dit : Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. Et tout le monde sçait que c'est la doctrine catholique, qu'il y a deux personnes du pere & du fils : que le pere est plus grand, le fils soumis, avec toutes les choses que le pere lui a soumises. Que le pere est sans commencement, invisible, immortel, impassible : au lieu que le fils est né du pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere. Il a pris de la vierge Marie un corps, c'est-à-dire, un homme, par lequel & avec lequel il a souffert. Toutes ces expressions tendent à faire le fils de nature différente du pere, & même passible.

Isa. LIII. X.

Hilar. de Syn. p. 322.

Joan. XIV. 28.

Potamius auteur de cette formule étoit évêque de Lisbonne en Lusitanie. D'abord il soutint la foi catholique; puis il la trahit pour obtenir une terre du fisc qu'il desiroit avoir. Osius le fit connoître aux églises d'Espagne, & le rejetta comme un hérétique. Aussi Potamius se plaignit de lui à l'empereur Constantius &

Libell. Marcell. & Faust. p. 34.

& fut un des auteurs de la perſécution que ſouffrit ce vénérable vieillard. Il y ſuccomba enfin, & c'eſt ici le tems de ſa chute. Il étoit à Sirmium depuis un an comme en exil : l'empereur avoit perſécuté à cauſe de lui tous ſes parens ; & il en vint même à la violence ouverte contre ſa perſonne, ſans reſpect pour ſon âge & ſa dignité. Car Oſius avoit plus de cent ans, & il étoit évêque depuis plus de ſoixante : il avoit confeſſé dans la perſécution, les évêques le regardoient comme leur pere, & il conduiſoit depuis long-tems tous les conciles. Conſtantius ne laiſſa pas de le faire charger de coups & de l'expoſer à des tourmens très-douloureux : juſqu'à ce que la foibleſſe du corps entraînant l'eſprit & le courage, il ceda pour un tems, en ſouſcrivant à cette formule dreſſée par Potamius, & communiquant avec Urſace & Valens, dans le concile qui fut alors tenu à Sirmium : mais il ne ſouſcrivit point à la condamnation de ſaint Athanaſe. Il obtint ainſi ſa liberté & retourna mourir en Eſpagne dans ſon ſiége. Il ne ſurvêquit pas long-tems à ſa faute : mais il ne la négligea pas : car étant près de mourir, il proteſta par une maniere de teſtament contre la violence : il anathematiſa l'héréſie Arienne, & exhorta tout le monde à la rejetter.

Athan. de fug. p. 203. D. 70. A. Socr. II. hiſt. c. 31. Sulpit. Sever. lib. 2. p. 417.

Athan. apol. 2. p. 807. B.

Socr. IV. hiſt. c. 12. Athan. ad ſolit. p. 841. D.

Philoſtorg. IV. c. 3.

Athan. ibid.

XLVI.
Chute du pape Libere.

Le pape Libere avoit été deux ans en exil, & la rigueur en augmentoit juſqu'à lui ôter un diacre nommé Urbicus qu'il avoit auprès de lui. Fortunatien évêque d'Aquilée fut le premier à le ſolliciter, de ſe rendre aux volontez de l'empereur ; & il ne le laiſſa point en repos qu'il n'eût ſouſcrit. Démophile évêque de Berée où Libere étoit en exil, lui préſenta la profeſſion de foi de Sirmium : c'eſt-à-dire, ſuivant

Liber. ep. 10. ad Vinc.

Epiſt. 7.

Sup. n. 6. l'opinion la plus probable, la premiere composée contre Photin au concile tenu l'an 351. où Démophile même avoit assisté, qui supprimoit tacitement les termes de consubstanciel & de semblable en substance : mais qui au reste pouvoit être défendue, comme elle l'a été par S. Hilaire. Libere l'approuva & la souscrivit comme catholique : il renonça à la communion de saint Athanase, & embrassa celle des Orientaux, c'est-à-dire, des Ariens. Il chargea donc Fortunatien d'une lettre à l'empereur Constantius, lui demandant que pour le bien de la paix & de la concorde, il le renvoyât à son église ; & qu'il rappellât aussi de leur exil ses légats & les autres évêques exilez. Ensuite il écrivit aux évêques d'Orient en ces termes : Je ne défends point Athanase : seulement parce que Jules mon prédécesseur d'heureuse mémoire, l'avoit reçu, je craignois d'être estimé prévaricateur : mais quand il a plû à Dieu, que j'aye connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussi-tôt ; & j'ai chargé notre frere Fortunatien des lettres que j'en ai écrites à l'empereur. Ainsi rejettant de notre communion Athanase, dont je ne prétends pas même recevoir les lettres : je déclare que je veux avoir la paix & l'union avec vous, & avec tous les évêques Orientaux par toutes les provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincérité avec laquelle je vous parle : notre frere Démophile ayant bien voulu me proposer la foi véritable & catholique, que plusieurs de nos freres les évêques ont examinée à Sirmium, je l'ai reçue volontiers : sans y rien trouver à redire. Au reste, je vous prie, que puisque vous me voyez d'accord avec

De syn. 340. &c.

Liber. epist. 9. in frag. Hilar. p. 417.

Lib. epist. 7. p. 426.

vous en toutes choſes, vous vouliez bien travailler en commun, afin que je ſois rappellé de mon exil & que je retourne au ſiége que Dieu m'a confié.

Il écrivit encore à Vincent de Capoue qui avoit été ſon légat, & s'étoit laiſſé gagner par l'empereur. Priez le Seigneur, dit-il, de nous donner la patience: notre cher fils le diacre Urbicus, qui étoit ma conſolation, m'a été ôté par Venerius agent de l'empereur. C'eſt pourquoi j'ai cru vous devoir avertir, que je me ſuis retiré de cette diſpute, dont Athanaſe eſt le ſujet; & que j'en ai écrit à nos freres les évêques d'Orient. Nous avons la paix de tous côtez: faites le ſçavoir à tous les évêques de Campanie, & écrivez en à l'empereur: afin que je puiſſe auſſi être délivré de cette grande affliction. Il avoit ajouté de ſa main: Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, & moi en particulier avec vous. Je me ſuis déchargé envers Dieu: c'eſt à vous de voir ſi vous voulez que je periſſe en cet exil. Le Seigneur jugera entre vous & moi. C'eſt ainſi que le pape Libere abandonna S. Athanaſe, dont la cauſe étoit alors inſeparable de celle de la foi.

Epiſt. 10. Sup. n. 10.

XLVII.
Lettres de ſaint Athanaſe aux ſolitaires.

Athan. p. 761. to. 1.

S. Athanaſe cependant écrivit une apologie pour juſtifier ſa fuite contre les calomnies des Ariens, particulierement de Leonce d'Antioche, de Narciſſe de Neroniade & de George de Laodicée, qui l'accuſoient de lâcheté. Il montre combien il ſied mal à ſes perſécuteurs de lui faire ce reproche, & ſe juſtifie pleinement, par l'autorité des écritures & par l'exemple des prophetes, des apôtres & de J. C. même. Il écrivit vers ce même tems, la lettre aux ſolitaires: comme il paroit en ce qu'il dit, que Leonce occupe

le siége d'Antioche; ce qui ne peut aller plus loin
p. 812. C. que le commencement de l'an 358. Cette lettre étoit un grand traité composé de deux parties; la premiere dogmatique, qui est perduë: la seconde historique, dont la plus grande partie nous reste, avec la préface
p. 808. de tout l'ouvrage. Il y marque d'abord que c'est pour satisfaire à leurs instances réitérées, qu'il leur écrit ses souffrances & celles de l'église; & qu'il entreprend de refuter l'hérésie des Ariens. Mais, ajoute-il, plus j'ai voulu écrire, plus je me suis efforcé de penser à la divinité du verbe, & plus la connoissance s'est retirée loin de moi; & j'ai reconnu que j'en étois d'autant plus éloigné, que je m'imaginois la comprendre. Car je ne pouvois même écrire ce que je croyois entendre, & ce que j'écrivois étoit encore au-dessous de cette petite ombre de la vérité que j'avois dans l'esprit. J'ai pensé plusieurs fois abandonner l'entreprise; & ce n'est que pour ne vous pas affliger & ne pas donner avantage par mon silence à ceux qui disputent avec vous, que je me suis forcé à écrire quelque chose & à vous l'envoyer. Car encore que nous soyons fort éloignez de comprendre la vérité, à cause de la foiblesse de la chair: il est possible toutefois de connoître l'impertinence des impies. S'il est impossible de comprendre ce que Dieu est; il est possible de dire ce qu'il n'est pas. Il en est de même du fils de Dieu; il est aisé de condamner ce qu'avancent les hérétiques & de dire: Le fils de Dieu n'est pas cela: il n'est pas permis d'en avoir même de telles pensées, bien loin de les exprimer de la langue.

Je vous ai donc écrit ce que j'ai pû: recevez-le, mes chers freres, non comme une explication par-

faite de la divinité du verbe, mais ſeulement comme une réfutation de l'impiété de ſes ennemis, & un ſecours pour défendre la ſaine doctrine. Que s'il y manque quelque choſe, & je crois que tout y manque : pardonnez-le moi ſincerement, & du moins recevez ma bonne volonté pour défendre la vérité. Et enſuite : Quand vous aurez lû ceci, priez pour nous, & vous excitez les uns les autres à le faire. Mais renvoyez-le moi auſſi-tôt, ſans en donner de copie à qui que ce ſoit : ne le copiez pas pour vous-mêmes, mais contentez-vous de la lecture, quelque deſir que vous ayez de le lire pluſieurs fois. Car il n'eſt pas ſûr de faire paſſer à la poſtérité les écrits des ignorans comme nous, qui ne faiſons que bégayer. C'eſt ainſi que parloit de ſa doctrine le plus ſublime théologien de ſon temps, & peut être de toute l'égliſe Greque. Après cette préface ſuit la ſeconde partie de tout l'ouvrage, qui eſt l'hiſtoire des perſécutions de ſaint Athanaſe ; encore eſt-elle imparfaite, & ne commence qu'après le concile de Tyr l'an 335. Elle finit aux violences qui ſuivirent l'intruſion de George, & fait mention de la chûte d'Oſius & de *p. 841. D.* celle de Libere : par où l'on voit que cet ouvrage ne peut être écrit avant l'an 357. *p. 837. A.*

S. Athanaſe y refute les prétextes dont l'empereur Conſtantius vouloit colorer ſa perſécution, dans une lettre écrite au peuple d'Alexandrie, & publiée par *Sup. n. 28.* le comte Heraclius. Conſtantius diſoit qu'il n'avoit ſouffert le retour d'Athanaſe, qu'en cedant pour un tems à l'amitié de ſon frere Conſtant. Saint Athanaſe répond : que ſes promeſſes ont donc été trompeuſes, *p. 833. D.* & qu'il n'a plus conſideré ſon frere après ſa mort,

quoiqu'il ait ſoutenu la guerre civile pour recueillir ſa ſucceſſion. Conſtantius diſoit, qu'en banniſſant Athanaſe il imitoit le grand Conſtantin ſon pere. Il l'imite, répond ſaint Athanaſe, en ce qui fait plaiſir aux hérétiques, mais non en ce qui leur déplaît. Conſtantin ſur les calomnies des Euſebiens, envoya pour un temps Athanaſe dans les Gaules, le dérobant à leur cruauté : mais il ne ſe laiſſa pas perſuader d'envoyer à ſa place l'évêque qu'ils vouloient ; il les en empêcha & arrêta leur entrepriſe par de terribles menaces. Comment donc, s'il veut ſuivre la conduite de ſon pere, a-t'il envoyé premierement Gregoire & maintenant George le banqueroutier ? Pourquoi s'efforce-t'il de faire entrer dans l'égliſe les Ariens, que ſon pere appelloit Porphyriens ? Il ſe vante de prendre ſoin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte, qu'on envoye un évêque de la

p. 856. cour : que des ſoldats inſultent les égliſes : que des comtes & des eunuques gouvernent les affaires eccléſiaſtiques : que l'on juge les évêques ſuivant des édits ?

S. Athanaſe n'épargne plus Conſtantius dans cet écrit. Il marque ſa legereté par la contradiction de ſes lettres & de ſes ordres : qui montroient qu'il n'agiſſoit pas de ſon mouvement, mais ſelon qu'il étoit pouſſé. Il marque ſa cruauté, en ce qu'il n'avoit pas épargné ſes propres parens. Car, dit-il, il a égorgé ſes oncles, il a fait mourir ſes couſins : il a vu dans la

Amm. lib. XX. c. 31. ſouffrance la fille de ſon beau-pere, ſans en avoir pitié : il a marié à un barbare, c'eſt-à-dire, à Arſace roi d'Armenie, Olympiade fiancée à ſon frere : qui l'avoit gardée juſqu'à la mort, comme devant être

ſa femme. Enfin il ne feint point de traiter Conſtantius d'Antechriſt. Pour montrer l'injuſtice de la perſécution des Ariens, il dit : S'il eſt honteux que quelques évêques ayent changé par la crainte : il eſt bien plus honteux de leur avoir fait violence, & rien ne marque plus la foibleſſe d'une mauvaiſe cauſe. Ainſi le démon n'ayant rien de vrai, vient avec la hache & la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent : mais le Sauveur eſt ſi doux, qu'il ſe contente d'enſeigner, & de dire : Si quelqu'un veut venir après moi ; & : Celui qui veut être mon diſciple. Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point de violence : mais il frappe à la porte, & dit : Ouvre-moi, ma ſœur, mon épouſe : ſi on lui ouvre, il entre, ſi on ne veut pas, il ſe retire. Car la vérité ne ſe prêche pas avec les épées & les dards, ni par les ſoldats, mais par le conſeil & la perſuaſion. Et quelle perſuaſion, où regne la crainte de l'empereur ? quel conſeil, où la reſiſtance ſe termine à l'exil ou à la mort ? Et enſuite : c'eſt le propre de la vraie religion de ne point contraindre, mais de perſuader. Car le Seigneur lui-même n'a point uſé de violence : il a laiſſé la liberté, en diſant à tous : Si quelqu'un veut venir après moi ; & à ſes diſciples : Voulez-vous auſſi vous en aller ? Et ailleurs. Quelle égliſe adore maintenant J. C. en liberté ? ſi elle conſerve la pieté, elle eſt en péril : ſi elle diſſimule, elle craint. Il a tout rempli d'hypocriſie & d'impiété autant qu'il eſt en lui. S'il y a quelque fidele ſerviteur de Jeſus-Chriſt, & il y en a pluſieurs par tout : ils ſe cachent comme le grand Elie, juſqu'à ce qu'ils trouvent un autre Abdias : ils ſont dans les cavernes & les trous de la terre, ou errans dans les déſerts.

p. 860. B.
p. 830. D.
Pſ. 75.
Luc IX. 23.
Cant. V. 2.
p. 855. A.
Joan. VI. 67.
p. 846. B.
3. Reg. XVIII. 4.
Hebr. XI. 38.

Il y a une autre petite lettre de ſaint Athanaſe aux ſolitaires, qui ſe trouve ſeulement en latin avec les œuvres de Lucifer. Souvent des Ariens & des catholiques qui communiquoient avec eux, venoient exprès trouver les moines, pour ſe vanter enſuite qu'ils étoient dans leur communion. Les fideles en étoient ſcandaliſez : c'eſt pourquoi ſaint Athanaſe prie ces ſolitaires d'examiner avec ſoin la foi de ceux qui les viſitoient, de rejetter abſolument ceux qui tenoient la doctrine des Ariens : & à l'égard de ceux qui étoient ſeulement dans leur communion : de les exhorter à la quitter, & communiquer avec eux s'ils le promettent : mais d'éviter ceux qui ne voudront pas rompre avec les hérétiques.

XLVIII. Dépoſition de S. Cyrille de Jeruſalem.

Theod. II. *hiſt. c.* 26. *Sozom.* IV. *c.* 25.

Acace de Céſarée demeuroit toujours dans ſon ſiége, nonobſtant le décret du concile de Sardique qui l'avoit dépoſé. Il étoit en conteſtation pour les droits de ſa métropole avec S. Cyrille de Jeruſalem : qui occupant un ſiege apoſtolique, ne prétendoit pas dépendre de lui. Ce différend s'augmenta par la diverſité de leurs ſentimens ; Car Acace enſeignoit l'Arianiſme, & S. Cyrille ſuivoit la doctrine catholique, ſoutenant le fils conſubſtantiel : ainſi il s'accuſoient l'un l'autre d'erreur en la foi. Acace dont l'eſprit étoit actif & pénétrant, prévint S. Cyrille, & le cita pluſieurs fois : mais S. Cyrille ne le reconnoiſſant pas pour ſupérieur n'avoit garde de comparoître. Cependant Acace en prit prétexte de le faire dépoſer dans un concile, comme ayant refuſé pendant deux années de ſuite de comparoître, pour répondre aux accuſations intentées contre lui. Au fonds on accuſoit S. Cyrille d'avoir vendu les tréſors de l'égliſe.

Philoſt. IV *c.* 12.

Soc. II. *c.* 40. *p.* 125.

Il

Il eſt vrai que le territoire de Jeruſalem étant affligé d'une famine, le peuple qui manquoit de vivres, jettoit les yeux ſur lui; & comme il n'avoit point d'argent, il vendit quelques vaſes de reſerve & quelques étoffes précieuſes. On dit qu'enſuite quelqu'un reconnut qu'une femme de théâtre étoit revêtue d'une étoffe qu'il avoit donnée à l'égliſe: qu'il s'informa curieuſement où elle l'avoit priſe, & trouva qu'elle l'avoit achetée d'un marchand, & le marchand de l'évêque. Voilà les prétextes dont Acace ſe ſervit pour dépoſer ſaint Cyrille. *Sozom. IV. c. 25.*

Ne ſe tenant pas pour bien condamné, il en appella à un plus grand tribunal, & envoya l'acte d'appel à ceux qui l'avoient dépoſé. L'empereur Conſtantius autoriſa cet appel, mais il fut regardé comme irrégulier; & on accuſa ſaint Cyrille d'avoir été le premier qui eût uſé d'appellation, comme dans les tribunaux ſéculiers. Acace ne dépoſa pas ſeulement ſaint Cyrille, il le chaſſa encore de Jeruſalem; & ſaint Cyrille s'en alla à Antioche qu'il trouva ſans évêque; parce que Leonce étoit mort, & n'avoit pas encore de ſucceſſeur. Il paſſa donc à Tarſe, & demeura avec l'évêque Silvain. Acace l'ayant appris, écrivit à Silvain, & lui déclara la dépoſition de Cyrille: mais Silvain ne l'empêcha pas pour cela d'officier dans l'égliſe: tant par le reſpect qu'il avoit pour lui, que par la conſidération du peuple, qui recevoit avec grand plaiſir ſes inſtructions. *Socr. II. c. 40. V. Marca concord. l. VII. c. 2. §. 10. Theod. II. hiſt. c. 26.*

XLIX. Lettres des évêques de Gaule à S. Hilaire. *Hilar. de ſyn. init.*

Il y avoit déja trois ans que ſaint Hilaire de Poitiers étoit exilé, & il n'avoit point reçu de lettres des évêques de Gaule, bien qu'il leur eût écrit pluſieurs fois de divers lieux. Il craignit que ce ſilence ne fût

affecté, & qu'ils ne fussent tombez dans l'erreur, comme tant d'autres : ainsi il avoit résolu de se taire aussi de son côté, & de n'avoir plus de communication avec eux, après les avoir avertis plusieurs fois, suivant le précepte de N. S. Car il ne pouvoit croire qu'ils n'eussent reçu aucune des lettres, par lesquelles il les informoit de l'état des églises d'Orient : de la foi & du zéle de plusieurs évêques. Enfin il reçut de leurs lettres, & connut que s'il n'en avoit pas reçu plûtôt, ce n'étoit que par la difficulté de sçavoir où il étoit. Il apprit avec une extrême joie qu'ils avoient conservé la pureté entiere de la foi : qu'ils étoient demeurez unis à lui en esprit ; & avoient rejetté pendant trois ans la communion de Saturnin évêque d'Arles, auteur de son exil : que depuis peu comme on leur eut envoyé de Sirmium la formule de Potamius, non seulement ils ne l'avoient pas reçuë, mais ils l'avoient nommément condamnée. Ils le prioient aussi de leur expliquer nettement, quelle étoit la foi des Orientaux sur la divinité du fils de Dieu, & ce que vouloient dire tant de différentes confessions de foi, qu'ils avoient dressées depuis le concile de Nicée. Saint Hilaire extrémement consolé par ces lettres y répondit quelque tems après par son traité des synodes.

L. Traité de saint Phebade d'Agen.

La seconde formule de Sirmium dressée par Potamius, ne fut pas seulement condamnée en Gaule, mais elle y fut doctement refutée par S. Phebade évêque d'Agen. Il déclare d'abord qu'il n'écrit que par la nécessité de défendre la foi contre l'hérésie, qui en usurpoit le nom, & prenoit même le titre de catholique. Il examine ensuite toutes les paroles de la for-

mule de Sirmium, depuis le commencement jusqu'à la fin, & montre que ce qu'elle sembloit même avoir de bon y étoit mis artificieusement, pour être détourné à un mauvais sens. Quoique le principal sujet de cet écrit soit le mistere de la Trinité, S. Phebade ne laisse pas d'y traiter de l'incarnation: à cause d'une lettre de Potamius envoyée en Orient & en Occident, où il disoit, que la chair & l'esprit de J. C. étant unis par le sang de Marie, & réduits en un seul corps, Dieu étoit devenu passible. Ensorte que de l'esprit de Dieu & de la chair de l'homme, ils faisoient je ne sçai quelle troisiéme chose, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. Et tout cela, pour ne pas avouer que le verbe fût impassible de sa nature comme le pere. Il montre donc par l'écriture les proprietez différentes des deux substances en J. C.

Il s'éleve contre les évêques qui défendoient de dire, qu'il n'y a en Dieu qu'une substance, & releve l'autorité des peres de Nicée. Il montre que le mot de substance est souvent employé dans l'écriture, & qu'il ne signifie rien d'indigne de Dieu. Après avoir doctement expliqué la foi catholique touchant l'unité de substance & la distinction des personnes, il conclut ainsi: C'est ce que nous croyons, ce que nous tenons, ce que nous avons reçu des prophêtes, ce que les évangiles nous ont annoncé, ce que les apôtres nous ont enseigné: ce que les martyrs ont confessé dans leurs souffrances. Nous sommes si fortement attachez à cette foi, que si un ange du ciel nous avançoit le contraire, nous lui dirions anathème. Je n'ignore pas qu'après avoir examiné toutes ces véritez & les avoir exposées à la lumiere de l'intelligence

Gal. 1. 8.

publique, on nous oppose, comme une puissante machine, le nom d'Osius le plus ancien de tous les évêques, & dont la foi a toujours été si sûre. Mais je répons en peu de mots, que l'on ne peut employer l'autorité d'un homme qui se trompe à présent, ou qui s'est toujours trompé. Tout le monde sçait quels ont été ses sentimens jusques à ce grand âge; avec quelle fermeté il a reçu la doctrine catholique à Sardique & à Nicée, & condamné les Ariens. S'il a maintenant d'autres sentimens: s'il soutient ce qu'il a condamné auparavant, & condamne ce qu'il a soutenu: je le dis encore, son autorité n'est pas recevable. Car s'il a mal cru pendant près de quatre-vingt-dix ans; je ne croirai pas qu'il croye bien après quatre-vingt-dix ans. Et s'il croit bien maintenant, que doit-on juger de ceux qu'il a baptisez dans la foi qu'il tenoit alors, & qui sont sortis du monde? que diroit-on de lui-même, s'il fut mort avant ce concile? Donc, comme j'ai dit, le préjugé de son autorité n'a aucune force, parce qu'elle se détruit elle-même. Aussi lisons-nous que la justice du juste ne le sauvera point, s'il tombe une fois dans l'erreur. Ainsi finit le traité de saint Phebade d'Agen; écrit par conséquent après la chûte d'Osius & avant sa mort.

Ezech. XXXIII. 12.

LIVRE QUATORZIE'ME.

SAINT Basile & S. Gregoire de Nazianze ne demeurerent pas long-tems à Athenes, après le César Julien : leurs études étant finies, ils résolurent de retourner à leur païs ; mais S. Basile quitta le premier. Etant revenu à Césarée de Capadoce, il plaida d'abord quelques causes ; car c'étoit par où commençoient ceux qui aspiroient aux charges, & ce qui rendoit si célébre l'étude de l'éloquence. Mais la philosophie avoit déja mis Basile au dessus de l'ambition ; & il méprisoit les dignitez, non par humilité, mais par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même, & de ses grandes connoissances. Sa sœur Macrine lui fit bientôt goûter une autre philosophie : en sorte que méprisant toute la gloire humaine, & l'estime qu'il pouvoit acquerir par ses discours, il se réduisit à la pauvreté parfaite, & à travailler de ses mains pour n'avoir plus aucun obstacle dans la pratique de la vertu.

I. Retraite de S. Basile.

Greg. Nyss. vit. S. Macr. p. 181. D.

Sainte Macrine étoit l'ainée des dix enfans de Basile & d'Emmelie ; & sa mere l'avoit élevée avec un soin particulier. Quoiqu'elle lui eût donné une nourrice, elle la tenoit le plus souvent entre ses bras ; & comme le naturel de cet enfant se trouva merveilleux, soit pour l'ouverture d'esprit, soit pour la docilité : sa mere ne souffrit point que l'on suivît la méthode ordinaire, qui étoit de commencer l'instruction des enfans par les poëtes : c'est-à-dire, par des trage-

Ibid. p. 179.

dies passionnées, ou des comedies deshonnêtes. Mais elle lui faisoit apprendre les parties de l'écriture sainte les plus proportionnées à son âge, principalement les livres de Salomon & les pseaumes : dont le chant lui devint si familier, qu'il accompagnoit toutes ses actions; en se levant du lit, en s'appliquant à son travail, en se reposant, entrant & sortant de table, se couchant & se relevant pour prier, elle chantoit toujours des pseaumes. Elle excelloit dans les ouvrages de laine, qui faisoient l'occupation ordinaire des femmes; & dès l'âge de douze ans sa beauté fut d'un si grand éclat, qu'un grand nombre de jeunes gens la rechercherent. Celui que son pere avoit choisi entre tous mourut avant l'accomplissement des nôces; & Macrine en prit prétexte de demeurer vierge: disant qu'elle le regardoit toujours comme son époux, & leur séparation comme un voïage, par l'esperance de la resurrection. Elle demeura donc attachée à sa mere; lui rendant toutes sortes de services, jusques à lui faire son pain & la nourrir du travail de ses mains : & elle lui fut d'un grand secours après la mort de son pere, pour soûtenir tout le poids de sa nombreuse famille, & l'administration de ses grands biens, répandus en trois provinces. Telle étoit sainte Macrine ; & S. Basile à son retour d'Athenes trouva sa famille en cet état.

Ep. 79. p. 893. D. Il commença alors, dit-il lui-même, à s'éveiller comme d'un profond sommeil, à regarder la vraie lumiere de l'évangile, & à reconnoître l'inutilité de la sagesse humaine : il déplora sa jeunesse consumée dans l'acquisition des sciences vaines ; & ayant lû dans l'évangile, que le principal moien pour la per-

fection est de vendre ses biens, les donner aux pauvres, & se décharger entierement des soins & des affections de la vie : il desiroit de trouver quelqu'un qui eût suivi ce chemin, & qui pût lui servir de guide. Dans ce dessein il entreprit des voïages, & il trouva plusieurs de ces saints qu'il cherchoit, près d'Alexandrie & dans le reste de l'Egipte : il en trouva en Palestine, en Syrie & en Mesopotamie : car la vie monastique s'étoit déja répandue dans toutes ces provinces. Il admira leur abstinence, leur fermeté dans les travaux, leur application à la priere. Comme ils avoient dompté le sommeil, & ne cedoient à aucune necessité de la nature, gardant toujours leur ame libre & élevée, dans la faim, la soif, le froid & la nudité : négligeant le corps, & ne daignant lui donner aucun soin : mais vivant comme dans une chair étrangere ; & montrant par les effets ce que c'est d'être voïageurs ici-bas & citoiens du ciel. Ce sont les paroles de S. Basile, & il ajoûte qu'il fut touché d'un desir ardent d'imiter de tels exemples.

S. Gregoire de Nazianze quitta Athenes peu de tems après lui, dans l'impatience de rejoindre un tel ami. Ce ne fut qu'à son retour qu'il reçût le baptême ; & dès-lors il renonça à la gloire, aux délices & aux biens de la terre, pour s'appliquer à une vie vraiement chrétienne. Il méditoit les saintes écritures, pour purifier son esprit de la corruption des livres profanes. Il domptoit sa chair & l'ardeur de sa jeunesse par de grands travaux ; en jeûnant, en retenant ses regards, en reprimant le ris & la colere : couchant sur la terre, dans des habits rudes, & ne recherchant de remede à l'insomnie que dans ses larmes ;

carm. 1. p. 5. B.

carm. 54. p. 130. C.

le jour il courboit son dos par le travail, il passoit la nuit à loüer Dieu. Tels furent ses commencemens. De tous les biens temporels, il ne se réserva que l'eloquence, pour l'employer au service de Dieu. Etant alors en âge de prendre parti, il douta s'il devoit se retirer entierement à l'exemple d'Elie, de S. Jean Baptiste, des Recabites, ou demeurer dans la societé pour s'instruire plus à fonds des saintes lettres. Enfin il choisit une vie moyenne, qui joignît la tranquillité de l'une & l'utilité de l'autre. Mais ce qui le détermina principalement à demeurer dans le monde, fut le grand âge de ses parens, qui l'obligea de prendre soin d'eux & de leurs affaires. Il y éprouva de grandes peines, & par la difficulté de gouverner des domestiques, qui s'aigrissent contre la séverité des maîtres & abusent de leur douceur; & par le poids des tributs, dont les terres étoient chargées, & la dureté de ceux qui en faisoient le recouvrement: enfin par les procès, où il avoit à combattre la mauvaise foi des parties, & la corruption des juges; & où il reconnoît impossible de conserver la pureté de cœur sans une grace particuliere de Dieu. Ces embarras l'empêcherent de suivre S. Basile dans sa retraite, comme il lui avoit promis.

carm. 1. p. 5. C.

carm. 2. p. 33. B.

Greg. ep. 5.

S. Basile ne l'attendit pas; & au retour de ses voyages d'Egypte & d'Orient, ayant résolu d'imiter les solitaires qu'il avoit vûs, il se joignit d'abord à des personnes qu'il trouva dans son païs pratiquant à l'exterieur la même maniere de vivre. C'étoit Eustathe de Sebaste & ses disciples, dont l'habit grossier, la vie austere & l'éloignement de tous les plaisirs, faisoit croire à saint Basile que leur interieur étoit saint, &

Basil. ep. 79.

& que leur compagnie pourroit être utile pour ſon ſalut.

Pluſieurs l'avertiſſoient de les éviter, comme des gens ſuſpects d'Arianiſme, à cauſe d'Euſtathe leur maître: mais S. Baſile prenoit ces avis pour des médiſances, & craignoit de juger témerairement de ſon prochain: il ne s'en deſabuſa que dans la ſuite. Cependant il choiſit pour ſa retraite un lieu déſert dans la province de Pont, près du fleuve Iris & d'Ibore, petite ville épiſcopale. Ce qui l'y attira, c'eſt que ſainte Macrine ſa ſœur s'y étoit déja retirée avec leur mere ſainte Emmelie, en une terre qui leur appartenoit. Sainte Macrine y avoit aſſemblé pluſieurs femmes de ſes domeſtiques & de ſes amies, & formé un monaſtere qu'elle gouvernoit, éloigné ſeulement de ſept ou huit ſtades, c'eſt-à-dire, un peu plus d'un quart de lieue d'une égliſe des quarante Martyrs, à qui toute cette famille avoit une dovotioin particuliere; & ſainte Emmelie y avoit fait mettre de leurs reliques, dont la tranſlation fut accompagnée de deux miracles. En ce monaſtere elles vivoient toutes dans une parfaite égalité, ſans diſtinction de dignité ni de rang: même table, des lits pareils, toutes choſes communes: leurs délices étoient l'abſtinence; leur gloire d'être inconnuës; leur richeſſe, la pauvreté & le mépris de tous les biens ſenſibles. Toute leur occupation étoit la méditation des choſes divines, la priere, la pſalmodie jour & nuit; le travail étoit leur repos; elles s'avançoient dans la perfection de jour en jour.

Greg. Nyſſ. vita Macr. p. 184.

II. Vie de S. Baſile dans le déſert.

Ce fut donc près de ce monaſtere que S. Baſile ſe retira, dans un lieu ſauvage, au pied d'une mon-

tagne, environné de bois, de vallées profondes & d'un fleuve tombant dans un précipice. Il en fit une agréable peinture à son ami Gregoire, qui lui répondit par une raillerie: tournant en ridicule son désert, comme Basile s'étoit mocqué d'une retraite qu'il lui avoit proposée. Car l'austerité de ces saints ne diminuoit rien de l'enjoüement de leur esprit. Mais ensuite S. Basile lui rendit compte sérieusement des occupations de sa solitude, par une lettre fameuse, où toutefois il semble dire plutôt ce que l'on doit faire dans le désert, que ce qu'il y fait: car il témoigne d'abord être peu satisfait de lui-même, & avoir jusques-là tiré peu de fruit de sa retraite. Il montre l'utilité de la solitude, pour fixer les pensées & appaiser les passions, dont elle ôte la matiere. Sortir du monde, dit-il, ce n'est pas en être dehors corporellement, mais rompre le commerce de l'ame avec le corps; n'avoir ni cité, ni famille, ni amis, ni biens, ni affaires; oublier ce que l'on a appris des hommes, pour être prêt à recevoir des instructions divines. L'occupation du solitaire est d'imiter les anges, en s'appliquant à la priere & aux loüanges du Createur, dès le commencement de la journée. Le soleil étant levé, il se met au travail, qu'il accompagne toujours de prieres. Il médite l'écriture sainte, pour acquerir les vertus & former ses mœurs par les preceptes & par les exemples des saints: la priere succede à la lecture, pour rendre les instructions plus efficaces. Saint Basile regle aussi la maniere de parler, supposant des compagnons de solitude; comme en effet il en eut bien-tôt plusieurs. Il faut interroger sans contention, & répondre sans faste: ne point inter-

Bas. ep. 19.

Epist. 1.

rompre, ne point s'empresser à parler ; apprendre sans honte, enseigner sans jalousie, & publier avec reconnoissance de qui l'on a appris. User d'un ton moderé, être affable, agréable, non par des plaisanteries affectées, mais par la douceur & la bonté, éloignant toute rudesse, même dans les corrections, que l'humilité prépare mieux. L'humilité du solitaire doit paroitre dans tout son exterieur, l'œil triste & baissé vers la terre, la tête mal peignée, l'habit sale & negligé, tel naturellement que ceux qui portoient le deüil, l'affectoient alors. Il ne doit être vêtu que pour couvrir le corps contre le froid & le chaud, sans couleur éclatante, sans délicatesse. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la necessité dans la nouriture ; ensorte que le pain & l'eau avec quelques légumes lui suffisent, tant qu'il se portera bien. Qu'il mange sans avidité, s'occupant de pensées pieuses, sur la nature & la diversité des alimens proportionnez à nos corps ; que le repas soit précedé & suivi de prieres ; que des vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une tout au plus pour le soin du corps, & que ce soit toujours la même. Que le sommeil soit leger, à proportion de la nouriture, & que le milieu de la nuit soit pour le solitaire, ce que le matin est pour les autres, afin qu'il profite du silence de la nature, pour méditer dans un plus grand recueillement les moyens de se purifier de ses péchez & d'avancer dans la perfection. Cette lettre est comme l'abregé de ce que S. Basile enseigna depuis dans ses regles.

Il le pratiquoit le premier : il vivoit dans une extrême pauvreté, n'ayant pour se couvrir qu'un seul habit ; c'est-à-dire, une tunique & un manteau : ne

Greg. Naz. or. 20. p. 357.
Greg. Nyss. in Basil. p. 290.

vivant que de pain & d'eau, avec du sel & quelques Greg. Naz ep. 6. herbes. Il devint si pâle & si maigre, qu'il sembloit n'avoir presque pas de vie : il portoit un cilice ; mais dont il n'usoit que la nuit pour le mieux cacher : il n'avoit pour lit que la terre ; ne se baignoit jamais, & ne faisoit point de feu. Comme il étoit naturellement délicat, ses austeritez lui attirerent des maladies si fréquentes, qu'elles devinrent continuelles ; & dans sa plus grande santé il étoit plus foible que les malades ordinaires.

S. Gregoire de Nazianze vint enfin se joindre à son ami & aux autres qui étoient avec lui dans cette Greg. Naz. p. 9. solitude. Ils y faisoient leurs délices de souffrir : ils prioient ensemble, ils étudioient l'écriture sainte, ils travailloient de leurs mains : portant du bois, taillant des pierres, plantant des arbres, les arrosant : portant du fumier dans leur jardin, pour y faire venir quelques herbes ; & traînant un chariot fort pesant, en sorte que les marques leur en demeurerent longtems aux mains. Cependant leur maison n'avoit ni couverture ni porte ; on n'y voyoit ni feu ni fumée : le pain qu'ils mangeoient étoit si dur & si mal cui, que les dens n'y entroient & n'en sortoient qu'avec peine. Ils quitterent les livres profanes, dont ils s'étoient tant occupez pendant leur jeunesse, pour s'appliquer uniquement à l'écriture sainte ; & afin de la mieux entendre, ils étudioient les anciens interprê- Greg. ep. 87. tes, particulierement Origene, dont ils firent ensemble un extrait sous le nom de Philocalie, que nous Basil. p. 64. avons encore. Les habitans de Neocesarée voulurent confier à S. Basile l'éducation de leur jeunesse : & lui députerent leurs principaux magistrats pour le tirer de

ſa ſolitude : mais il les refuſa ; & même étant venu dans la ville quelque tems après, il réſiſta aux prieres de tout le peuple aſſemblé autour de lui, qui pour l'engager à cet emploi, lui promettoit toutes choſes. Gregoire frere de Baſile & depuis évêque de Nyſſe, n'eut pas la même fermeté : & depuis ſa converſion, étant déja prêtre, il ſe laiſſa perſuader d'enſeigner la rhétorique à de jeunes gens. Ses amis & tous les chrétiens en furent ſcandaliſez ; & ſaint Gregoire de Nazianze l'en reprit, par une lettre pleine de vigueur & de charité. *Greg. Naz. ep. 43.*

III. Aſcetiques de ſaint Baſile.

Saint Baſile eut bien-tôt dans ſa retraite un grand nombre de diſciples, qu'il élevoit à Dieu, & qu'il faiſoit vivre dans une parfaite union. Il leur écrivit en divers tems pluſieurs préceptes de piété, que la plûpart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur regle, & que l'on nomme en général les Aſcetiques de ſaint Baſile. Le premier traité eſt un recueil de paſſages de l'écriture ſous le nom de Morales, dont voici l'occaſion. Dans les voyages qu'il fit en Egypte & en Orient, il vit la diviſion des égliſes, la perſécution des plus ſaints évêques, & les déſordres que produiſoient par tout les violences des Ariens. Il en fut ſenſiblement touché, & cherchant la cauſe d'un ſi grand mal, il crut l'avoir trouvée en cette parole de l'écriture : En ce tems-là il n'y avoit point de roi en Iſraël, & chacun faiſoit ce qu'il lui plaiſoit. C'eſt ainſi, dit-il, que nous vivons : il ſemble que Dieu ne ſoit plus notre roi : nous mépriſons ſa ſainte loi, pour nous faire chacun nos maximes particulieres : nous ſuivons des traditions humaines & de mauvaiſes coûtumes ; nous ne conſidérons pas ce que dit J. C. *Idem. ep. 9.* *Baſil. de Judic. Dei.* *Jud. XVII. XXI.* *Jo. VI. 38.*

qu'il est descendu du ciel, non pour faire sa volonté, mais celle du pere qui l'a envoyé; & qu'il ne fait rien de lui-même: que le Saint-Esprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu. Saint Basile montre ensuite par les exemples de l'ancien & du nouveau testament, avec quelle sévérité Dieu punit les moindres désobéïssances. Par ces considérations, il crut devoir faire un recueil de ce qui est plus expressément marqué dans les saintes écritures, comme agréable ou désagréable à Dieu: pour servir aux personnes pieuses à s'éloigner de leur volonté propre, de la coûtume & des traditions humaines, & s'attacher uniquement à l'évangile. Ce recueil est composé de quatre-vingts articles tirez du nouveau testament, & ne contient que les paroles de l'écriture.

Joan. XVI. 13.

Les autres traitez ascetiques sont les regles de deux sortes: les grandes, dont chacune est plus étendue, mais qui sont moins en nombre: car il n'y en a que cinquante-cinq: les petites, dont il y a jusques à trois cens treize articles, mais plus courts. Les unes & les autres sont par maniere de questions du disciple, & de réponses du maître. Les grandes regles contiennent les principes de la vie spirituelle expliquez à fonds, & toujours par l'autorité de l'écriture: les petites entrent plus dans le détail: mais ni les unes ni les autres ne contiennent guère de préceptes, qui ne soient à l'usage de tous les Chrétiens: il y en a peu qui ne conviennent qu'à des solitaires. Les disciples de saint Basile étoient Cénobites vivans en communauté: aussi le pays étoit trop froid, pour se pouvoir écarter dans les déserts comme en Egypte, & vivre en Anachoretes. Quelques-uns attribuoient ces asce-

Sozom. VI. *c.* 34.

Sozom. III. *c.* 14. *p.* 424. *B.*

tiques à Eustathe de Sebaste, qu'ils croyoient auteur de la vie monastique dans l'Armenie, la Paphlagonie & le Pont; mais il est constant qu'ils sont de saint Basile; entr'autres par l'autorité de Rufin qui vivoit dans le même tems, & les traduisit en latin. Au reste, ces moines de Cappadoce servirent depuis très-utilement l'église contre les hérésies d'Eunomius & d'Apollinaire; car l'autorité que leur avoit acquise leur sainte vie, retenoit les peuples dans la doctrine catholique. Saint Basile eut pour compagnons de sa retraite ses deux freres, saint Gregoire depuis évêque de Nysse, & saint Pierre depuis évêque de Sebaste, qui prit soin après lui de la conduite de son monastere. Celui-ci étoit le plus jeune de tous les freres. Il perdit son pere en venant au monde, & sa sœur sainte Macrine lui tint lieu de pere, de précepteur, & de toutes choses. Elle l'éleva dès le berceau, & ne souffrit point qu'il s'appliquât aux études profanes: mais elle cultiva son naturel, qui étoit execellent, par la seule étude de la vertu; & il y fit un tel progrès, qu'il n'étoit pas inférieur à saint Basile, quoiqu'il n'eût ni sa doctrine ni son éloquence.

Hier. script. Ruf. II. hist. c. 9.

Cod. reg. tom. I.

Sozom. VI. c. 17.

Bas. ep. 79. p. 896. D.

Greg. Niss. vita S. Macr. p. 185.

Theod. IV. hist. c. 30.

IV.
Eudoxe évêque d'Antioche.

Leonce évêque Arien d'Antioche étant mort, Eudoxe évêque de Germanicie un des chefs du même parti s'empara de ce siége. Il étoit en Occident auprès de l'empereur, quand on y reçut la nouvelle de la mort de Leonce. Eudoxe dit artificieusement à l'empereur, que son église de Germanicie avoit besoin de sa présence en cette occasion, & demanda permission d'y retourner promptement. L'empereur ne pénétrant point son dessein, lui donna congé. Eudoxe avoit mis dans ses intérêts les eunuques de la

Soc. II. c. 37.

Sozom. IV. 12.

Theod. II. hist. 25.

chambre ; & appuyé de leur crédit il laissa son églíse de Germanicie, & s'en alla en diligence à Antioche, où il se fit reconnoître évêque, comme par ordre de l'empereur, sans le consentement de George de Laodicée, ni de Marc d'Arethuse, qui étoient les évêques de Syrie les plus considérables ; ni des autres qui avoient droit à cette élection. Eudoxe étoit originaire d'Arabisse dans la petite Armenie, fils de Césarius, qui après avoir aimé les femmes & vécu dans la débauche, avoit expié ses pechez par le martyre. Le fils étoit d'un naturel doux, ingenieux & adroit, mais extrémement timide & adonné au plaisir. Saint Eustathe évêque d'Antioche n'avoit point voulu le recevoir dans son clergé, à cause de sa mauvaise doctrine : mais après que saint Eustathe fut banni, les Ariens non seulement l'admirent à la clericature, mais l'éleverent à l'épiscopat ; & le mirent à Germanicie sur les confins de Syrie, de Cilicie & de Cappadoce : il assista en cette qualité au concile d'Antioche de la dédicace en 341. Il étoit pur Arien, disciple d'Aëtius, qui ne vouloit pas reconnoître le fils de Dieu semblable en substance au pere. Les eunuques de la cour étoient dans la même erreur, & l'on nomma cette secte les Anoméens ; du mot grec *Anomoios*, qui signifie dissemblable.

Philost. IV. c. 4.

Ath. de Syn. p. 869. 913. C.
Sup. XII. n. 47.

Theod. II. hist. c. 25.

Eudoxe ayant envahi le siége d'Antioche, ne se mis pas en peine de cacher sa malice, comme Leonce avoit fait : il combattoit ouvertement la doctrine catholique, & persécutoit en toutes manieres ceux qui osoient lui résister. Aëtius ayant appris son établissement, revint aussi-tôt d'Egypte, & amena avec lui Eunomius : préferant le séjour d'Antioche à tout autre,

tre, par la conformité qu'il trouvoit en Eudoxe, & quant aux ſentimens & quant à la vie molle & voluptueuſe. Il étoit donc ſon flatteur & paraſite, & attiré par la bonne chere, il ſuivoit les meilleures tables. Eudoxe le voulut rétablir dans le diaconat où Leonce l'avoit élevé, & le propoſa dans un concile, qu'il ſe preſſa d'aſſembler : mais la haine contre Aëtius l'emporta ſur l'empreſſement d'Eudoxe; & il ne put obtenir ſon rétabliſſement. En ce concile étoient Acace de Ceſarée & Uranius de Tyr, unis de ſentimens avec Eudoxe. Ils condamnerent également le mot d'*homoiouſios*, & celui d'*homoouſios*, c'eſt-dire, de ſemblable en ſubſtance & de conſubſtantiel : ſous prétexte que les évêques d'Orient l'avoient ainſi décidé. C'étoit la ſeconde formule de Sirmium, qu'Oſius avoit ſouſcrite, dont Eudoxe & ſes partiſans ne manquerent pas de ſe prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remerciement à Urſace, à Valens & à Germinius : leur attribuant cet heureux ſuccès d'avoir ramené les Occidentaux aux bons ſentimens.

AN. 358.

Socr. II. 37.

Soz. IV. c. 12. 13.

V. Concile des demi-Ariens à Ancyre.

Id. c. 13.

Les entrepriſes d'Eudoxe trouverent de la réſiſtance, & pluſieurs perſonnes de l'égliſe d'Antioche furent chaſſées, pour s'y être oppoſées. Ils s'adreſſerent à George de Laodicée; & il leur donna une Lettre pour Macédonius de C. P. Baſile d'Ancyre & Cecropius de Nicomedie, en ces termes : Le naufrage d'Aëtius emporte Antioche preſque entiere. Car Eudoxe éleve à la clericature tous ceux que nous avons rejettés comme diſciples de cet infame hérétique, le mettant lui-même au rang de ceux qu'il honore le plus. Prenez donc ſoin de cette grande ville,

AN. 358. de peur que sa chûte n'entraîne celle de tout le monde. Assemblez-vous en aussi grand nombre que vous pourrez, & demandez les souscriptions des autres évêques, afin qu'Eudoxe chasse Aëtius de l'église d'Antioche, & qu'il retranche ses disciples qu'il a promûs aux ordres. Que s'il persiste avec Aëtius à dire le fils dissemblable, & à préférer aux autres ceux qui osent le dire, l'église d'Antioche est perdue. Cette lettre de George de Laodicée fut rendue à Basile d'Ancyre, comme il célébroit la dédicace d'une église qu'il avoit bâtie. Il avoit appellé à cette cérémonie plusieurs évêques voisins : entr'autres Eustathe de Sebaste & Eleusius de Cyzique. Mais le concile ne fut pas fort nombreux ; & plusieurs évêques s'excuserent parce que l'on ne faisoit que sortir de l'hiver, & que la fête de pâque approchoit : elle fut le douziéme d'Avril cette année 358.

Synodica ap. Epist. hær. 73. n. 2.

On prétend que Basile d'Ancyre avoit jetté les yeux sur le siége d'Antioche, & que la jalousie l'animoit contre Eudoxe. L'exemple des Occidentaux toucha les évêques de ce concile d'une meilleure jalousie : car ils apprirent que les évêques de Gaule demeurant inébranlables dans la foi, avoient rejetté la fausse formule de Sirmium, non seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant, quand elle vint à leur connoissance. Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusques-là fomenté l'hérésie ; & le résultat de ce concile fut la condamnation des Anoméens. Nous avons la lettre synodale adressée aux évêques de Phenicie & à tous les autres, que ceux qui écrivent prétendent être dans leurs sentimens. Ils se plaignent que l'on a voulu alterer la foi par des nou-

Philostorg. IV. c. 6.

Hylar. de Syn. p. 320.

Ap. Epiph. hær. 73. n. 2.

veautez profanes, à Antioche, à Alexandrie & en Asie : & ajoûtent que pour y remedier, ils ont fait une exposition de la foi, plus ample que celles qui avoient déja été faites à Antioche au concile de la dédicace, à Sardique, c'est-à-dire, à Philippopolis, & à Sirmium contre Photin, qu'ils reçoivent toutes comme catholiques; mais ils ne font point mention du concile de Nicée. Ils prient les évêques de recevoir leur nouvelle exposition, & de retrancher de l'église, ceux qui demeureront dans les erreurs contraires.

AN. 358.

Leur exposition de la foi est longue; mais solide & théologique. Ils posent d'abord la nécessité de reconnoître en Dieu un Pere, un Fils, & un Saint Esprit: par conséquent d'exclure du fils l'idée de créature. Or l'idée de fils enferme la ressemblance de substance : autrement ce n'est qu'un nom vain, qui ne signifie en effet qu'une créature. Quelque autre prérogative que l'on donne au fils, si on lui ôte celle d'être semblable en substance, il demeure au rang des choses créées. Car on ne peut en Dieu imaginer autre raison de se servir du nom de fils, que d'exprimer une production semblable à son principe, quant à la substance : toutes les autres idées qu'enferme la filiation dans les choses créées seroient très-indignes de la divinité. Il faut exclure les sens métaphoriques, dans lesquels le nom du fils est communiqué aux hommes & aux autres créatures : ce ne sont que des équivoques; & ce n'est pas sans sujet que J. C. est nommé fils unique. Il ne faut point en cette matiere écouter la raison humaine, ni les subtilitez de la dialectique. Ce qui est dit contre Aëtius, dont le fort étoit la logique

n. 6.
Sup. liv. XII. *n.* 47. *n.* 7. *&c.*
Coloss. I. 15.

AN. 358. d'Ariſtote. Ils expliquent doctement le paſſage de S. Paul, où il eſt dit que J. C. eſt l'image de Dieu; & comparent les principaux paſſages de l'ancien & du nouveau teſtament ſur la génération du Verbe.

n. 10. 11. Toute cette doctrine eſt recueillie en dix-huit anathêmes, qui terminent la lettre; & elle eſt ſouſcrite par douze évêques, dont les premiers ſont Baſile d'Ancyre & Euſtathe de Sebaſte. Ce qu'il y a de mauvais, c'eſt qu'en établiſſant que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance, ils nient qu'il ſoit de la même ſubſtance; & le dernier anathême condamne expreſſément le terme de conſubſtantiel. C'eſt ce qui fit nommer demi-Ariens ceux qui ſoûtenoient cette doctrine.

Baſil. epiſt. 74. *p.* 275.

VI. Députez d'Ancyre à Sirmium.

Les évêques de ce concile réſolurent de donner avis à l'empereur de ce qu'ils avoient fait, & de lui demander qu'il pourvût à l'exécution des décrets de Sardique, de Sirmium & des autres conciles, qui avoient défini que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance. Sous le nom de concile de Sardique, ils entendoient toujours leur conciliabule de Philippopolis. Baſile & Euſtathe ſe chargerent de la députation; & avec eux Eleuſius de Cyzique & un prêtre nommé Leonce, qui avoit ſervi auparavant à la chambre de l'empereur. Ils trouverent encore la cour à Sirmium; & ayant retranché de leur expoſition de foi au moins le dernier anathême, de peur de choquer ceux qui étoient attachez au conſubſtantiel, ils la préſenterent à l'empereur, & l'accompagnerent d'un diſcours, où ils expliquerent que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes.

Soz. IV. *c.* 13. *Theod.* II. *c.* 25.

Philoſtorg. IV. *c.* 8.

Soz. IV. *c.* 13. En arrivant à la cour, il trouverent un prêtre d'An-

tioche nommé Asphale, très-ardent sectateur d'Aëtius, qui ayant fait les affaires qui l'avoient amené, s'en retournoit avec des lettres de l'empereur en faveur d'Eudoxe, & étoit prêt à partir. Mais Basile d'Ancyre ayant fait connoître à l'empereur le venin de cette hérésie, lui persuada de condamner Eudoxe, de retirer d'Asphale la lettre qu'il lui avoit donnée, & d'en écrire une autre toute contraire, à l'église d'Antioche, par laquelle il désavouoit Eudoxe, & disoit qu'il ne l'avoit point envoyé. Il y traite Aëtius de sophiste & de charlatan pernicieux : il recommande aux fidéles de l'éviter aussi-bien qu'Eudoxe: mais il se contente de leur défendre d'assister aux assemblées ecclésiastiques, les menaçant de plus grandes peines s'ils ne se corrigent. Cette lettre est une des preuves les plus sensibles de la legereté de Constantius.

An. 358.

Cependant il se tint un concile à Sirmium : soit que le second ne fût pas encore séparé, soit que l'on en eût assemblé un troisiéme, des évêques qui se trouvoient à la cour. Basile d'Ancyre & les autres demi-Ariens y dominerent. Ils firent abroger la seconde formule de Sirmium, que Potamius avoit dressée, où le consubstantiel & le semblable en substance étoient également rejettez. Valens & Ursace l'abandonnerent eux-mêmes, & dirent qu'ils avoient voulu supprimer également le consubstantiel & le semblable en substance, croyant que c'étoit la même chose; comme si des évêques, qui avoient vieilli dans ces disputes, pouvoient ignorer la différence de ces termes. Les députez d'Ancyre, non contens de faire condamner en ce concile la formule de Potamius,

Socr. II. c. 30. in fin.
Soz. IV. c. 6.

AN. 358. voulurent en retirer les exemplaires ; & comme plusieurs les cachoient, l'empereur ordonna par édit de les rechercher sous certaine peine : mais cette piéce étoit déja trop répandue, pour la pouvoir supprimer.

Soz. IV. *c.* 15. Au contraire Basile & Eustathe renfermerent dans un seul écrit tout ce qui avoit été ordonné contre Paul de Samosate, contre Photin & contre Marcel d'Ancyre, dans le concile d'Antioche de la dédicace. Tout cela, pour faire rejetter le consubstantiel, comme un terme odieux & déja condamné dans des conciles. L'empereur avoit fait venir le pape Libere, de Berée à Sirmium : on lui fit approuver cet écrit, & par conséquent abandonner le consubstantiel ; & on tira le même consentement de quatre évêques d'Afrique, qui se trouverent présens : sçavoir, Athanase, Alexandre, Severien & Crescent. On y fit aussi souscrire Ursace, Valens & Germinius de Sirmium : mais Libere protesta de son côté, qu'il excommunioit ceux qui disoient que le fils n'étoit pas semblable au pere en substance & en toutes choses. Ce qu'il fit, parce qu'Eudoxe & les autres partisans d'Aëtius à Antioche, avoient fait courir le bruit qu'il croyoit la dissemblance comme eux. L'empereur étant ainsi satisfait de Libere, lui permit de retourner à Rome. Les évêques qui étoient à Sirmium écrivirent à l'antipape Felix, qu'ils reconnoissoient pour évêque légitime, de le recevoir, de gouverner l'église Romaine conjointement avec lui, & d'oublier tout le passé ; car l'affection que le peuple portoit à Libere, avoit excité une grande sédition, & causé jusqu'à des meurtres.

Philost. IV. *c.* 8. Basile & Eustathe n'accuserent pas seulement d'hé-

résie Aëtius & Eudoxe, mais encore de crime d'état, & d'avoir eu part à la conjuration de Gallus. Théophile l'Indien, que les Ariens faisoient passer pour un apôtre & un faiseur de miracles, se trouvant engagé dans la même accusation, fut relegué à Heraclée dans le Pont. Eudoxe eut ordre de sortir d'Antioche & de demeurer chez lui : Aëtius fut mit en la puissance de ses accusateurs, & on l'envoya en exil à Pepuze de Phrygie. Eunomius qu'Eudoxe venoit d'ordonner diacre, & de députer vers l'empereur pour sa justification, fut pris en chemin par les gens de Basile, & relegué à Midaïe en Phrygie. Eudoxe lui-même se retira en Armenie son pays natal; quelques autres furent bannis jusqu'au nombre de soixante & dix. Ainsi le parti des Anoméens sembloit entierement dissipé.

AN. 358.

VII. Libere rentre à Rome.

Le pape Libere revint à Rome la troisiéme année de son exil, c'est-à-dire l'an 358. le second jour d'Août. Il y entra comme victorieux, & le peuple accourut au-devant de lui avec joie. L'antipape Felix odieux au sénat & au peuple fut chassé de la ville; mais comme sa faction n'étoit pas éteinte, il rentra peu après à la faveur des clercs de son parti, & osa bien indiquer la station dans la basilique de Jules au-delà du Tibre; la multitude des fidéles avec les nobles le chasserent honteusement de Rome une seconde fois. L'empereur le vouloit maintenir avec Libere, & le faire gouverner en commun l'église de Romaine, contre les canons qui ne permettent pas deux évêques dans un siége; mais il fut obligé malgré lui de l'abandonner. Felix étant chassé la seconde fois, se retira dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, où il vécut encore près de huit ans,

Anast. in. Lib. Libell. Marc. & Faust. p. 4.

Soz. IV. c. 15.

Theod. II. hist. c. 17. Philost. IV. n. 3.

AN. 358.

Libell. Marc. & Faust.

gardant la dignité épiscopale sans fonction, & ne mourut que le dixiéme des calendes de Décembre, sous le consulat de Valentinien & de Valens, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Novembre 365. Ni S. Optat, ni S. Augustin ne le comptent point dans la suite des évêques de Rome.

VIII.
Tremblement de terre à Nicomedie.

Soz. IV. c. 36.

L'empereur Constantius non content de ce qu'il venoit de faire à Sirmium, crut nécessaire d'assembler un concile universel contre les Anoméens, à cause des entreprises d'Aëtius, & de ce qui s'étoit passé à Antioche. D'abord il l'indiqua à Nicée ; mais Basile d'Ancyre & ceux de son parti l'en détournerent, à cause du grand concile, dont la mémoire leur étoit odieuse. Il fut donc résolu de s'assembler à Nicomédie, & l'on envoya des lettres de l'empereur, pour y faire venir en diligence à un certain jour les évêques qui passoient pour les mieux instruits & les plus éloquens. Ils devoient assister au concile chacun au nom de tous les évêques de sa nation ; c'est-à-dire que l'empereur nommoit les députez de chaque province. La plûpart étoient déja en chemin, quand la nouvelle se répandit, que la ville de Nicomédie venoit d'être renversée par un tremblement de terre. On disoit plus, comme d'abord on fait toujours les malheurs plus grands ; on disoit que Nicée, Perinthe, les villes voisines & C. P. même y avoient part, & qu'à Nicomedie plusieurs évêques avoient été accablez dans l'église, avec une grande multitude de peuple, hommes, femmes & enfans qui s'y étoient refugiez. Ce qui se trouva vrai, est que le neuviéme des calendes de Septembre, sous le consulat de Dacien & de Cereal, c'est-à-dire, le vingt-quatriéme d'Août

de

de cette année 358. à la ſeconde heure du jour, ſelon nous à 8 heures du matin, ce tremblement commença; & comme ce n'étoit pas l'heure de s'aſſembler dans les égliſes, perſonne n'y fut ſurpris; auſſi perſonne n'eut-il le loiſir de s'y refugier, tant cet accident fut prompt. Chacun périt ou échapa, ſelon le lieu où il ſe trouvoit. Il n'y mourut que deux évêques, Cecropius de Nicomedie & un autre d'une ville du Boſphore, & ils furent ſurpris hors de l'égliſe. Le tremblement de terre ne dura que deux heures, mais il fut ſuivi d'un embraſement de cinquante jours. Car le feu des fourneaux des cuiſines & des bains, des forges, & des autres lieux ſemblables, ſe communiquant dans le renverſement des maiſons aux toits & aux autres matieres combuſtibles, gagna par tout, & ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont & l'Aſie, & en deçà de la mer dans la Macedoine : on compta juſques à cent cinquante villes qui s'en reſſentirent.

AN. 358.

Amm. Marc. lib. XVII *c.* 7.

Il y avoit alors à Nicomedie un ſaint ſolitaire nommé Arſace, Perſan de nation, qui avoit été gouverneur des lions de l'empereur, & s'étoit rendu illuſtre entre les confeſſeurs, dans la perſécution de Licinius. Ayant quitté les armes il ſe retira dans la citadelle de Nicomedie, & demeuroit dans une tour, menant la vie aſcetique. Il faiſoit des miracles; & un jour par l'invocation du nom de Jeſus-Chriſt, il arrêta un poſſédé, qui couroit par la ville l'épée à la main, & faiſoit fuir tout le monde. Arſace donc ayant appris par révélation le malheur dont la ville étoit menacée, & reçu ordre d'en ſortir, alla promptement à l'égliſe, & recommanda aux eccléſiaſtiques de prier avec fer-

AN. 358. veur pour appaiser la colere de Dieu. On se mocqua de sa prédiction, il s'en retourna dans sa tour, où il se mit en priere prosterné sur le visage ; & le tremblement de terre étant passé, on l'y trouva mort en cette posture. On dit qu'il aima mieux mourir, que de voir la ruine d'une ville, où il avoit commencé à connoître Jesus-Christ, & appris la philosophie chrétienne ; car on nommoit ainsi la vie ascetique.

IX. Projets de conciles.

Sozom. IV. c. 16.

Le voyage des évêques ayant été rompu par cet accident, les uns attendirent de nouveaux ordres de l'empereur ; les autres déclarerent par lettres leurs sentimens touchant la foi. Constantius consulta Basile d'Ancyre, qui lui écrivit en loüant sa piété, le consolant du malheur de Nicomedie par les exemples des histoires sacrées, & l'exhortant à presser le concile, & à ne pas renvoyer sans rien faire les évêques, qui étoient déja en chemin. Il marqua Nicée pour le lieu de l'assemblée, croyant faire plaisir à l'empereur, qui l'avoit nommée d'abord. Conformément à cette lettre l'empereur ordonna, que les évêques s'assembleroient à Nicée au commencement de l'été de l'année suivante 359. excepté ceux à qui leur santé ne le permettroit pas ; que ceux-là envoyeroient à leur place des prêtres, ou des diacres qu'ils choisiroient, pour déclarer leurs sentimens, délibérer sur les choses douteuses, & résoudre tout en commun. Que dix députez d'Occident & autant d'Orient, choisis par le concile, viendroient à la cour, pour lui faire le rapport de ce qui auroit été résolu ; afin qu'il vît aussi s'il étoit conforme aux saintes écritures ; & qu'il pût décider ce qu'il y auroit à faire pour le mieux. Ainsi il se faisoit le juge du concile universel & l'arbitre de la foi.

Cependant il changea encore de résolution. Car les Anoméens, c'est-à-dire, les partisans d'Eudoxe, d'Acace, d'Ursace & de Valens, ayant un peu relevé leur crédit, firent ensorte qu'il convoqua deux conciles au lieu d'un. Ils voyoient leur condamnation inévitable, si tous les évêques s'assembloient en un seul concile, parce que tous seroient, ou pour la foi de Nicée & le consubstantiel, ou pour la formule de la dédicace d'Antioche, qui contenoit aussi le nom de substance. D'ailleurs, il étoit plus facile de diviser les esprits des évêques séparez, & de faire de loin de faux raports d'un concile à l'autre. Du moins ils espéroient, que s'ils ne gagnoient les deux conciles, ils en gagneroient un; & que s'ils étoient condamnez par l'un, ils ne le seroient pas par l'autre: voilà les motifs secrets. Ceux que l'on publia & que l'on fit goûter à l'empereur, furent de lui épargner la dépense, & aux évêques la fatigue d'un trop grand voyage. L'eunuque Eusebe qui favorisoit Eudoxe, aida par son crédit à faire passer cette résolution. En attendant que l'on eût déterminé le lieu de chaque concile, l'empereur manda aux évêques de demeurer dans leurs églises, ou dans les lieux ausquels ils se trouveroient; & il écrivit à Basile d'Ancyre, de consulter tous les évêques d'Orient, touchant le lieu du concile, afin de le déclarer au commencement du printems. Car il ne croyoit plus que Nicée fût convenable à cause du trouble que le tremblement de terre avoit excité dans le pays. Basile envoya aux évêques la lettre de l'empereur, y joignant les siennes pour les exhorter à mander promptement le lieu qui leur plairoit le plus. On proposa Tarse en Cili-

AN. 358.

Philostorg. IV. *c.* 10.

Sozom. IV. *c.* 16.

Conc. Paris. ap. Hilar. fragm.

Sozom. IV. *c.* 17.

Philostor. IV. *c.* 11.

AN. 359. cie : mais ceux du parti d'Eudoxe s'y opposerent ; peut-être à cause de l'évêque Silvain qui leur étoit contraire, & la même raison put faire rejetter Ancyre, qui fut aussi nommée. Pour l'Occident, on ne voit pas qu'il y ait eu d'autre lieu proposé que Rimini, où se tint en effet le concile.

Sozom. IV. c. 16.

Pendant que les Orientaux étoient dans cette incertitude touchant le lieu du concile, Basile alla trouver l'empereur, qui demeuroit alors à Sirmium. Il y trouva quelques évêques, qui y étoient pour leurs affaires particulieres ; entre autres Marc d'Arethuse & George usurpateur d'Alexandrie. On résolut que le concile d'Orient se tiendroit à Seleucie en Isaurie. Ensuite Valens, qui étoit aussi à Sirmium, & ses partisans, c'est-à-dire, les Anoméens, y firent dresser & signer par les évêques présens une nouvelle formule, où le mot de substance étoit rejetté nommément, comme inconnu au peuple, & occasion de scandale, & comme ne se trouvant point dans l'écriture. On ordonnoit de ne faire aucune mention de substance en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finissoit par ces mots : Nous disons que le fils est semblable au pere en tout, comme les saintes écritures le disent & l'enseignent. Ce qu'il y eut de plus singulier à cette formule, c'est la datte que l'on mit à la tête en ces termes : Exposition de la foi, faite en présence de notre seigneur le très-pieux & victorieux empereur Constantius auguste, éternel, sous le consulat de Flavius Eusebe & d'Hypatius, à Sirmium l'onziéme des calendes de Juin, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme de Mai 359. Elle fut composée par Marc d'Arethuse, écrite en latin & souscrite par ceux qui se trouverent

Ap. Athan. de syn. pag. 875. & ap. Socr. II. c. 37.

Sozom. IV. c. 17. V. Vales. ad Socr. II. c. 30.

Epiph. hær. 73. n. 22.

présens : sçavoir Marc d'Arethuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Germinius de Sirmium, Hypatien d'Heraclée, Valens de Murse, Ursace de Singidon, & Pancrace de Peluse. Il y eut deux signatures singulieres. Celle de Valens en ces termes : Les assistans sçavent comment nous avons souscrit ceci la veille de la Pentecôte, & notre pieux empereur le sçait, lui à qui j'en ai rendu témoignage de vive voix & par écrit. Ensuite il mit sa souscription ordinaire avec cette clause : Que le fils est semblable au pere, sans dire, en tout : mais l'empereur le contraignit de l'ajouter. Au contraire Basile se doutant des mauvais sens que l'on pouvoit donner à cette formule souscrivit ainsi : Moi Basile évêque d'Ancyre, je croi, comme il est écrit ci-dessus, que le fils est semblable au pere en tout, c'est-à-dire, non-seulement quant à la volonté, mais quant à la subsistance, l'existence & l'être, comme étant fils selon l'écriture : esprit d'esprit, vie de vie, lumiere de lumiere, Dieu de Dieu, en un mot, fils en tout semblable au pere. Et si quelqu'un dit, qu'il soit semblable seulement en quelque chose, je le tiens séparé de l'église catholique, comme ne tenant pas le fils semblable au pere suivant les écritures. On peut remarquer ici, que Basile n'osant employer le mot de substance *Ousia*, que l'on étoit convenu de supprimer dans cette formule, employe tous les mots approchans & équivalens, parce qu'il croyoit en effet le fils semblable en substance. Cette formule ainsi souscrite fut remise entre le mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini.

La résolution étant prise touchant la tenue des deux conciles, & le lieu de chacun déterminé, l'em-

AN. 359.

Sozom. IV. *c.* 17.

pereur donna ses ordres pour y faire aller les évêques, non plus par députez, mais tous généralement: & il envoya par tout des officiers pour leur faire donner les voitures & les choses nécessaires au voyage. Il écrivit à chaque concile, de regler les questions de la foi, d'examiner ensuite les causes des évêques, qui se plaignoient d'avoir été déposez ou exilez injustement; & quand ils auroient tout jugé, de lui envoyer dix députez de chaque côté pour lui en faire le rapport. Le concile de Rimini s'assembla le premier. Il y vint des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la grande Bretagne. Ceux des deux dernieres provinces refuserent ce qui leur fut offert de la part de l'empereur, ne croyant pas le pouvoir accepter honnêtement, & aimerent mieux vivre à leurs dépens. Il n'y eut que trois évêques de Bretagne qui accepterent ce secours, étant si pauvres qu'ils n'avoient pas de quoi subsister, & aimant mieux être à charge au fisc qu'à leurs confreres, qui offroient de contribuer pour leur dépense. Telle étoit la charité & le désinteressement des évêques.

Sever. Sulp. 2. *hist. p.* 420.

X.
Traité de saint Hilaire des synodes.

Sup. XIII. *n.* 49.
Hilar. de syn.

Ceux de Gaule & de Bretagne étoient bien instruits de la créance des Orientaux, par un écrit que saint Hilaire leur avoit envoyé de Phrygie. C'étoit son traité des synodes, composé vers la fin de l'an 358. pendant que l'on déliberoit du lieu où se tiendroit le concile en Orient. En ce traité saint Hilaire explique les différentes formules de foi, que les Orientaux avoient faites depuis le concile de Nicée, afin de montrer aux Occidentaux, qu'elles étoient bonnes ou du moins tolérables, & qu'ils ne devoient pas

regarder comme Ariens, ceux qui les recevroient. Il les prie de juger eux-mêmes de ces formules, dont ils lui avoient demandé l'explication, & de ſuſpendre leur jugement juſqu'à la fin de ſon écrit. La premiere formule qu'il explique, eſt celle que les demi-Ariens venoient de faire au concile d'Ancyre la même année 358. & pour la mieux faire entendre, il rapporte auparavant celle que les purs Ariens avoient dreſſée à Sirmium en 357. qu'il appelle le blaſphême d'Oſius & de Potamius, parce que Potamius en étoit l'auteur, & qu'Oſius l'avoit ſignée dans ſa chûte. De la définition d'Ancyre, il n'explique que douze anathêmes, entre leſquels n'eſt pas le dernier, qui condamnoit le conſubſtantiel, & que l'on n'avoit pas publié avec les autres. Ce n'eſt pas qu'on ne pût encore excuſer ſur ce point les peres d'Ancyre, en diſant qu'ils ne rejettoient le conſubſtantiel que dans le mauvais ſens que quelques-uns lui donnoient. La ſeconde formule que ſaint Hilaire explique, eſt celle du concile d'Antioche de la dédicace tenu en 341. très-fameuſe chez les Orientaux. C'eſt la ſeconde de celles qui furent propoſées au concile, & elle fut approuvée par les quatre-vingt-dix-ſept évêques qui y aſſiſterent. On l'attribuoit au martyr ſaint Lucien, & il n'y manque que le mot de conſubſtantiel; mais cela même la rendoit plus agréable à ceux à qui ce terme étoit ſuſpect. Saint Hilaire montre qu'elle eſt toute catholique. Il rapporte enſuite pour la troiſiéme celle du concile de Sardique, c'eſt-à-dire, du conciliabule de Philippopolis, qui en prenoit fauſſement le nom; mais ſa confeſſion de foi ne laiſſoit pas d'être catholique, & il n'y manquoit que le mot de conſubſtantiel. La qua-

Sup. n. 5.
Sup. XIII. n. 45.
Sup. XII. n. 15.
Sup. XII. n. 40.
Sup. XIII. n. 6.

AN. 359. triéme eſt celle du premier concile de Sirmium, tenu en 351. contre Photin par les Orientaux avec les vingt-ſept anathêmes; qui à la vérité n'excluent pas formellement la doctrine des Demi-ariens, mais auſſi ne contiennent rien de manifeſtement mauvais, & excluent formellement pluſieurs erreurs des purs p. 33. &c. Ariens, de Sabellius & de Photin: c'eſt que ce ſaint Hilaire releve.

p. 347. Ne vous étonnez pas, mes freres, ajoute-t-il, de ces fréquentes expoſitions de foi: la fureur des hérétiques les a rendues néceſſaires. Car les égliſes orientales ſont dans un tel péril, qu'il eſt rare d'y trouver même parmi les évêques cette foi que je vous rapporte, & dont je vous laiſſe le jugement. Je parle comme ſçavant, de ce que j'ai oüi & de ce que j'ai vû moi-même. Hors l'évêque Eleuſius & quelque peu avec lui, la plus grande partie des dix provinces d'Aſie où je ſuis, ne connoiſſent point Dieu, ou ne le connoiſſent que pour le blaſphémer. Tout eſt plein de ſcandales, de ſchiſmes, d'infidélité. Que vous êtes heureux cependant d'avoir conſervé dans ſa pureté la foi apoſtolique! d'avoir ignoré juſques ici ces profeſſions écrites, & de vous être contentez de profeſſer de bouche ce que vous croyez de cœur! Enſuite il explique les termes dont l'ambiguité rendoit ſuſpecte aux Orientaux la foi des Occidentaux. Premierement le mot de *ſubſtance*, montrant les mauvais ſens que peut avoir cette propoſition: Qu'il n'y a qu'une ſubſtance du pere & du fils: car on pouvoit entendre une ſeule perſonne ſubſiſtante, ou une même ſubſtance diviſée en deux. C'eſt pourquoi il conſeille d'expliquer diſtinctement ce que l'on croit du

du pere & du fils, avant que de le renfermer dans cette expreſſion abrégée. Il explique enſuite le terme de *ſemblable*, & dit que c'eſt le même de dire, Que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes, & de dire qu'il lui eſt égal. Ainſi le mot d'*homoiouſios*, qui ſignifie ſemblable en ſubſtance, peut avoir un auſſi bon ſens que l'*homoouſios*, qui ſignifie de même ſubſtance. Saint Hilaire s'adreſſe enſuite aux Orientaux bien intentionnez, pour leur lever tous les ſcrupules qu'ils avoient ſur le terme de *conſubſtantiel*; & rapportant le ſymbole de Nicée, il montre que ce terme n'y eſt employé que pour condamner les vrais Ariens, qui vouloient que le fils fût une ſimple créature, & pour montrer qu'il eſt produit de la ſubſtance même du pere. Il prouve en général, qu'il ne faut pas ſupprimer une bonne expreſſion, à cauſe du mauvais ſens qu'elle peut avoir; par l'exemple des écritures dont les hérétiques abuſent. Il preſſe les Orientaux de ne pas rendre ſuſpect leur *homoiouſios* en rejettant l'*homoouſios*; & de ne pas s'arrêter aux mots, puiſqu'ils conviennent de la choſe. Il ajoute ces paroles remarquables : Je prens à témoin le Seigneur du ciel & de la terre, que ſans avoir oüi ni l'un ni l'autre, j'ai toujours crû l'un & l'autre : que par l'*homoiouſios* il falloit entendre l'*homoouſios* : que rien ne pouvoit être ſemblable ſelon la nature, qui ne fût de même nature. Baptiſé depuis long-tems, depuis quelque tems évêque, je n'ai oüi parler de la foi de Nicée, que ſur le point de mon exil : mais les évangiles & les écrits des apôtres m'avoient donné l'intelligence de ces termes.

p. 352.

p. 354. B.

p. 358.

XI.
Concile de Rimini.

Les évêques de Gaule, ainſi inſtruits de la foi des

AN. 359.

Ath. de syn. p. 874. C.
Sever. lib. 2. p. 419.

Orientaux, se trouverent avec les autres évêques d'Occident à Rimini, en latin *Ariminum*, ville célébre d'Italie sur la mer Adriatique. Le concile fut nombreux, & il s'y trouva plus de quatre cens évêques, entre lesquels on compte environ quatre-vingts Ariens. Les plus célébres des catholiques que nous connoissions, étoient Restitut évêque de Carthage, qui semble avoir présidé au concile : Musonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous les autres déféroient pour son grand âge : Grecien évêque de Calles en Italie : des Gaules, S. Phébade d'Agen, & S. Servais de Tongres. Entre les Ariens on remarque Ursace, Valens, Germinius, Caïus de Pannonie, Demophile de Berée, Auxence, Epictete, Mygdonius & Megasius. Taurus préfet du prétoire en Italie, y assista de la part de l'empereur, avec ordre de ne point laisser aller les évêques, qu'ils ne convinssent d'une même foi, & l'empereur lui promit le consulat, s'il y réussissoit : comme en effet il fut consul l'an 361. Constantius écrivit au concile pour avertir les peres principalement, de ne rien ordonner contre les Orientaux; leur déclarant qu'il ne l'appuyeroit point de son autorité; & réïterant l'ordre de lui envoyer dix députez. Cette lettre est datée du sixiéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius : c'est-à-dire, du vingt septiéme de Mai 359. & le concile de Rimini commença peu de tems après.

Gest. 6. Id. Octob. ap. Hil. fragm. p. 453.
Hier. in Lucifer. c. 7.
Sever. lib. 2. p. 419.
Ap. Hilar. fragm. p. 457.

Sev. Sulp. lib. 2. p. 421.
Athan. de syn. p. 874.

Les Catholiques s'assemblerent dans l'église : les Ariens dans un autre lieu que l'on avoit laissé vacant exprès, & dont ils firent leur oratoire : car ils ne prioient plus ensemble. Quand on commença à trai-

ter de la foi, tous les autres évêques ne se fondoient que sur les saintes écritures; mais Ursace, Valens & les autres chefs des Ariens se présenterent avec un papier dont ils lurent la date; demandant qu'on ne parlât plus d'autre écrit sur la foi, ni d'autre concile; & soutenant qu'il ne falloit rien leur demander davantage ni examiner leurs sentimens; mais se contenter de ce seul écrit. C'étoit la derniere formule de Sirmium, dressée le vingt-deuxiéme de Mai de cette année 359. où rejettant les mots de substance & de consubstantiel, on disoit seulement, que le fils est semblable au pere en toutes choses. Il vaut mieux, disoient-ils, parler de Dieu plus simplement, pourvû que l'on en pense ce que l'on doit, que d'introduire des mots nouveaux qui sentent la subtilité de la dialectique, & ne font qu'exciter des divisions; & il ne faut pas troubler l'église, pour deux paroles qui ne se trouvent point dans l'écriture. Ils pensoient ainsi surprendre les Occidentaux; car les Orientaux, par qui ces Ariens étoient instruits, les regardoient comme des gens simples.

AN. 359.

Sozom. IV. *c.* 17.

Sup. n. 3.

Theod. II. *c.* 18.

Les évêques catholiques répondirent, qu'ils n'avoient point besoin de nouvelle formule, & proposerent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accorderent, excepté Ursace, Valens & les autres de leur faction: ainsi leur artifice fut découvert. Nous ne sommes pas assemblez, disoient les évêques catholiques, pour apprendre ce que nous devons croire: nous l'avons appris de ceux qui nous ont catechisez & baptisez; qui nous ont ordonnez évêques: de nos peres, des martyrs & des confesseurs, à qui nous avons succedé: de tant de saints qui se sont as-

Athan. de syn. p. 876. *B.*

AN. 359. ſemblés à Nicée, & dont pluſieurs vivent encore : nous ne voulons point d'autre foi ; & nous ne ſommes venus ici, que pour retrancher les nouveautés qui y ſont contraires. Que veut dire votre formule datée de l'année & du jour du mois ? En a-t-on jamais vû de ſemblable ? N'y avoit-il point de chrétiens avant cette date ? Et tant de ſaints qui avant ce jour-là ſe ſont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur ſang pour la foi, ne ſçavoient-ils ce qu'ils devoient croire ? C'eſt plutôt une preuve que vous laiſſez à la poſtérité de la nouveauté de votre doctrine. Les Ariens vouloient ſoûtenir leur date par l'exemple des prophétes : mais on leur répondoit, que les prophétes ne venoient pas poſer les fondemens de la religion, ni enſeigner une foi nouvelle : ils annonçoient ſeulement les promeſſes de Dieu, principalement touchant le Meſſie, & enſuite ſur ce qui devoit arriver aux Iſraélites & aux autres nations : ainſi l'obſervation des tems étoit néceſſaire, pour montrer quand ils avoient vêcu, & quand ils avoient prédit les choſes futures. L'égliſe a bien accoutumé de dater les actes des conciles, & les réglemens pour les affaires ſujettes aux changemens : mais non pas les confeſſions de foi, où elle ne fait que déclarer ce qu'elle a toujours crû. On trouvoit encore abſurde dans cette formule datée, le titre d'éternel, que l'on donnoit à l'empereur en même tems qu'on le refuſoit au fils de Dieu.

Socr. II. c. 37. ex Athan. de ſyn. 870. D.

Soz. IV. c. 17.

Le concile fit lire les profeſſions de foi des autres ſectes, & celle du concile de Nicée, à laquelle ſeule il s'arrêta, rejettant toutes les autres, & en forma ſon decret à peu près en ces termes : Nous croyons que

le moyen de plaire à tous les catholiques, eſt de ne nous point éloigner du ſymbole que nous avons appris, & dont nous avons reconnu la pureté, après en avoir conféré tous enſemble. C'eſt la foi que nous avons reçûe par les prophétes de Dieu le pere, par J.C.N.S. que le Saint-Eſprit nous a enſeignée par tous les apôtres, juſqu'au concile de Nicée, & qui ſubſiſte à préſent. Nous croyons qu'on ne doit y rien ajouter ni diminuer : qu'il n'y a rien à faire de nouveau; & que le nom de ſubſtance & la choſe qu'il ſignifie, établie par pluſieurs paſſages des ſaintes écritures, doit ſubſiſter dans ſa force, comme l'égliſe de Dieu a toujours accoutumé de le profeſſer. Tous les évêques catholiques, ſans en excepter un ſeul, ſouſcrivirent à ce decret, auſſi-bien qu'à un autre, par lequel ils condamnerent de nouveau la doctrine d'Arius en ces termes : Les blaſphêmes d'Arius, quoique déja condamnez, demeuroient cachez; parce que l'on ignoroit qu'il les eût proferez:mais Dieu a permis que ſon héréſie a été examinée de nouveau,pendant que nous ſommes à Rimini. C'eſt pourquoi nous la condamnons, avec toutes les héréſies qui ſe ſont élevées contre la tradition catholique & apoſtolique : comme elles ont déja été condamnées par les conciles précédens. Enſuite ils prononcent dix anathêmes contre diverſes erreurs d'Arius, de Photin, & de Sabellius.

Ap. Hilar. fragm. in fine.

Ibid.

Comme Valens, Urſace & les autres Ariens ne voulurent point conſentir à ce décret, les évêques catholiques les jugerent ignorans, malicieux & hérétiques; & comme tels les condamnerent & les dépoſerent. Nous avons l'acte de leur dépoſition en ces termes : Sous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius, le

Ap. Hilar. fragm. in fine.

AN. 359.

Ap. Athan. de synd. p. 879. D.

douziéme des calendes d'Août ; c'est-à-dire le vingt-uniéme de Juillet, le concile des évêques étant assemblé à Rimini, après que l'on eut traité de la foi, & résolu ce que l'on devoit faire, Grecien évêque de Calles dit : Mes chers freres, le concile universel a souffert autant qu'il étoit possible, Ursace, Valens, Caïus & Germinius, qui ont troublé toutes les églises par les variations de leurs sentimens, & ont osé maintenant entreprendre de joindre les raisonnemens des hérétiques à la foi catholique, de ruiner le concile de Nicée, & nous proposer par écrit une foi étrangere, qu'il ne nous étoit pas permis de recevoir. Il y a long-tems qu'ils sont hérétiques ; & nous avons reconnu qu'ils le sont encore à présent : aussi ne les avons-nous point admis à notre communion, les condamnant de vive voix en leur présence. Dites donc encore ce que vous en ordonnez, afin que chacun le confirme par sa souscription. Tous les évêques dirent : Nous voulons que ces hérétiques soient condamnez, afin que la foi catholique demeure ferme, & l'église en paix.

XII. Députation à l'empereur.

Ap. Socr. II. c. 37. Sozom. IV. C. Athan. de syn. p. 877. Hilar. fragm. p. 451.

Le concile ayant ainsi procédé, tant pour la décision de la foi que pour le jugement des personnes, auroit pû se séparer, n'eût été l'ordre de l'empereur, qui les obligeoit à lui envoyer des députez, pour l'informer de ce qui s'étoit passé. Ils y satisfirent & envoyerent dix évêques, qu'ils chargerent d'une lettre à l'empereur. D'abord ils reconnoissent que c'est par son ordre qu'ils se sont assemblez : qu'ils ont été d'avis de conserver la foi ancienne, reçuë par la prédication des prophétes, des apôtres & de Jesus-Christ même ; principalement la définition du concile de

Nicée, faite par tant de ſaints évêques, avec une ſi meure délibération, en préſence de l'empereur Conſtantin, qui a été baptiſé dans cette foi, & y eſt mort. Ils repetent ſouvent cette proteſtation de ne rien innover dans la foi, ſupplient l'empereur pluſieurs fois de ne point ſouffrir que l'on y ajoute ou que l'on en retranche rien : lui déclarant qu'il n'y a point d'autre moyen d'établir la paix, & de faire ceſſer la diviſion des égliſes, principalement à Rome. Ils ſe plaignent d'Urſace & de Valens, qui ayant été excommuniez long-tems auparavant, s'étoient retractez par écrit au concile de Milan : & toutefois, ajoûtent-ils, ils ont oſé nous préſenter un écrit, pour introduire des nouveautez ; & voyant qu'il n'étoit pas approuvé, ils ſont venus dans notre aſſemblée comme pour en dreſſer un autre. Ils marquent la charge qu'ils ont donnée à leurs députez, qui n'eſt que de conſerver les anciennes déciſions, d'inſtruire l'empereur de ce qui s'eſt paſſé au concile, & lui faire voir les noms & les ſouſcriptions des évêques. Ils prient l'empereur d'écouter favorablement leurs députez, & de les renvoyer eux-mêmes à leurs égliſes, afin qu'elles ne demeurent pas plus long-tems abandonnées de leurs paſteurs, & que ceux qui ſont incommodez en païs étranger, à cauſe de leur grand âge & de leur pauvreté, ne ſouffrent pas davantage. Enfin qu'il ne permette plus qu'on les fatigue par de tels voyages, ni qu'on les ſépare de leurs troupeaux : qu'il les laiſſe en paix dans leurs égliſes, prier pour la proſpérité de ſon regne.

AN. 359.

Les députez qui porterent cette lettre, entre leſquels étoit Reſtitut de Carthage, étoient de jeunes

Sev. Sulp.

AN. 359.

gens qui manquoient de capacité & de prudence : au contraire, les Ariens envoyerent en même tems des vieillards habiles & rusez, à la tête desquels étoient Ursace & Valens. Ils étoient aussi dix : ainsi il s'en trouva vingt en tout, qui se disoient députez du concile de Rimini. Les catholiques avoient ordre de ne communiquer en aucune maniere avec les Ariens, & de n'entrer en aucun traité, mais de renvoyer tout au concile : on avoit crû sans doute remedier par-là à leur peu de capacité. Constantius n'étoit plus en Illyrie, il s'étoit avancé vers l'Orient à cause de la guerre des Perses. Les Ariens ayant fait diligence, arriverent les premiers auprès de lui, & le prévinrent aisément contre le concile, lui lisant la formule qu'ils y avoient présentée. Car comme elle avoit été composée à Sirmium en sa présence, il trouva mauvais qu'elle n'eût pas été reçuë à Rimini. Il traita les Ariens avec beaucoup d'honneur & de bienveillance, & ne témoigna que du mépris pour les catholiques. Ses officiers qui étoient d'intelligence avec les Ariens, prirent la lettre du concile pour la lui rendre : mais ils ne laisserent point approcher de lui les députez, disant qu'il étoit trop occupé des affaires d'état, pour leur donner audience. On les fatigua ainsi par un long séjour à la suite de la cour.

Soz. IV. c. 19.
Theod. II. c. 19.

Enfin l'empereur écrivit au concile une lettre assez froide, par laquelle il s'excuse sur son voyage contre les barbares, de n'avoir pû voir encore les vingt évêques, qu'ils lui avoient envoyez. Car il confond tous les députez ensemble : Vous savez, dit-il, qu'il faut avoir l'esprit libre pour s'appliquer aux choses de la religion : c'est pourquoi nous leur avons ordonné d'attendre

ap. Socr. II. c. 37.

AN. 359.

d'attendre notre retour à Andrinople. Cependant trouvez bon d'attendre auſſi leur réponſe, afin que quand ils vous auront porté la nôtre, vous puiſſiez termier les affaires de l'égliſe. Les évêques du concile de Rimini répondirent à cette lettre, en proteſtant de nouveau, qu'ils ne ſe départiroient jamais de ce que leurs peres avoient décidé touchant la foi; & le ſuppliant encore de les renvoyer à leurs égliſes avant l'hiver. Ce fut peut-être dans cet intervalle, que traitant des privileges de l'égliſe, ils réſolurent de demander à l'empereur, que les terres appartenant aux égliſes fuſſent exemptes de toutes les charges publiques. L'empereur le refuſa, conſervant ſeulement aux égliſes l'exemption des charges extraordinaires. Mais quant aux perſonnes des clercs négocians, & aux terres de ceux qui en poſſédoient en propre, il les ſoumit même aux charges extraordinaires: comme il paroît par une lettre écrite l'année ſuivante 360. le trentiéme de Juin, à Taurus préfet du prétoire, le même qui avoit aſſiſté au concile. Il eſt vrai qu'en 361. étant à Antioche, il fit une diſpoſition contraire; & rétablit tous les clercs dans l'exemption de toutes les charges extraordinaires.

Ap. Socr. ibid. Ap. Theod. II. c. 20.

Soz. IV. c. 19. Cod. Theodoſ. de epiſc. & ibid. Gothofr.

Lib. 16. ibid.

XIII. Aſſemblée à Nice.

Theod. II. c. 21. Athan. ad Afr. p. 934.

Ap. Theod. ibid.

Cependant les députez qui étoient à Andrinople furent conduits malgré eux à une petite ville voiſine nommée Nice ou Nicée, & auparavant Uſtodizo: où les Ariens ſéduiſant les plus ſimples, & intimidant les autres, leur firent ſouſcrire une formule de foi, ſemblable à la derniere de Sirmium, qui avoit été rejettée à Rimini; & encore pire, en ce qu'elle diſoit que le fils eſt ſemblable au pere, ſelon les écritures, ſans ajouter, en toutes choſes. Elle rejette abſolu-

AN. 359. ment le mot de ſubſtance, comme introduit par les peres avec trop de ſimplicité, & ſcandaliſant les peuples : elle ne veut pas que l'on parle d'une ſeule hypoſtaſe en la perſonne du pere, du fils & du Saint-Eſprit. Enfin elle dit anathême à toutes les héréſies, tant anciennes que nouvelles contraires à cet écrit : c'eſt-à-dire, qu'elle condamne la doctrine catholique. Ceux qui ſe trouverent à Nicée ſignerent cette formule ; & les Ariens la voulurent faire paſſer pour la profeſſion de foi de Nicée en Bithynie, & tromper les ſimples par cette confuſion de nom : car c'eſt pour cela qu'ils avoient affecté ce lieu : mais l'artifice étoit ſi groſſier, que peu de gens y furent trompez. Les députez du concile de Rimini ayant ſigné cette formule, firent un acte de réunion avec les Ariens en ces termes :

Soz. IV. c. 19.

Ap. Hilar. fragm. p. 452.

Sous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius le ſixiéme des ides d'Octobre, c'eſt-à-dire, le dixiéme d'Octobre 359. les évêques s'étant aſſis à Nicée, nommée auparavant Uſtodizo, en la province de Thrace, ſavoir, Reſtitut, Gregoire, Honorat & les autres qui y ſont nommez juſques au nombre de quatorze, que nous ne connoiſſons point d'ailleurs. Il y a apparence que les dix premiers députez y ſont, & que les quatre autres avoient apporté la ſeconde lettre du concile de Rimini. Après les avoir nommez, l'acte continue ainſi : Reſtitut évêque de Carthage a dit : Vous ſavez, mes ſaints confreres, que quand on traita de la foi à Rimini, la diſpute cauſa de la diviſion entre les pontifes de Dieu, par la ſuggeſtion du démon, d'où il arriva que moi Reſtitut & la partie des évêques qui me ſuivoit, nous prononçâmes une ſentence con-

tre Urſace, Valens, Germinius & Caïus, comme auteurs d'une mauvaiſe doctrine; c'eſt-à-dire, que nous les ſéparâmes de notre communion. Mais ayant examiné toutes choſes de plus près, nous avons trouvé ce qui ne doit déplaire à perſonne; c'eſt-à-dire, que leur foi eſt catholique, ſuivant leur profeſſion, à laquelle nous avons auſſi tous ſouſcrit; & qu'ils n'ont jamais été hérétiques. C'eſt pourquoi la concorde & la paix étant un très-grand bien devant Dieu: nous avons été d'avis de caſſer d'un commun conſentement tout ce qui a été fait à Rimini, de les recevoir pleinement à notre communion, & ne laiſſer aucune tache ſur eux. Puiſque nous ſommes préſens, chacun doit dire ſi ce que j'ai avancé eſt véritable, & le ſouſcrire de ſa main. Tous les évêques dirent: Nous le voulons; & ſouſcrivirent.

AN. 359.

XIV. Suite du concile de Rimini.

Sev. Sulp. lib. 2. p. 427.

Les députez eurent alors alors la liberté de retourner à Rimini, & l'empereur manda en même tems au préfet Taurus, de ne point ſouffrir que le concile ſe ſéparât, juſqu'à ce que tous les évêques euſſent ſouſcrit cette formule de Nice en Thrace, & d'envoyer en exil les plus opiniâtres: pourvû qu'ils ne fuſſent pas plus de quinze. Il écrivit auſſi aux évêques, pour leur enjoindre de ſupprimer les mots de ſubſtance & de conſubſtantiel. Urſace & Valens revinrent donc à Rimini victorieux, leur parti prit le deſſus, & s'empara de l'égliſe, dont il chaſſa les catholiques. Ceux qui avoient toujours été de leur parti dans le concile, écrivirent aux évêques d'Orient, qu'ils étoient de même ſentiment qu'eux, & qu'ils en avoient toujours été. Enſuite répondant à la lettre de l'empereur, ils lui en écrivirent une remplie de flatterie & de

Ap. Hilar. fragm. p. 453. F.

Ap. Hilar. ibid.

AN. 359. baſſeſſe, où ils déclarent : qu'ils ont obéï à ſes ordres ; & conſenti à la foi des Orientaux, & à la ſuppreſſion des mots d'*ouſia* & d'*homoouſios* ; noms, diſent-ils, inconnus à l'égliſe & ſcandaleux : noms indignes de Dieu, & qui ne ſe trouvent point dans les ſaintes écritures. C'eſt pourquoi ils ſupplient l'empereur d'ordonner au préfet Taurus de les renvoyer à leurs égliſes, & de ne les pas retenir plus long-tems avec ceux qui ſont infectez d'une doctrine perverſe. On voit par-là, que cette lettre n'étoit que d'une partie des évêques ; auſſi eſt-elle au nom du concile de Rimini conſentant aux Orientaux, à la différence de ceux qui n'étoient pas d'accord avec eux, & porte les noms de Mygdonius, Megaſius, Valens & Epictete, tous Ariens déclarez.

Sulp. Sever. 2. p. 427.

Les évêques catholiques qui étoient à Rimini, refuſerent d'abord de communiquer avec leurs deputez après leur retour : quoiqu'ils s'excuſaſſent ſur la violence que l'empereur leur avoit faite ; mais quand ils apprirent les ordres qu'il avoit donnez, leur trouble fut bien plus grand, & ils ne ſavoient à quoi ſe reſoudre. La plûpart vaincus peu à peu, partie par foibleſſe, partie par ennui du ſéjour en pays étranger, cederent à leurs adverſaires, qui avoient pris le deſſus depuis le retour des deputez ; & les eſprits étant une fois ébranlez, on courut en foule à l'autre parti, juſques à ce que les catholiques furent réduits à vingt : d'autant plus fermes qu'ils étoient en plus petit nombre. A leur tête étoient Phebade évêque d'Agen, & Servais de Tongres. Le préfet Taurus voyant qu'ils ne cedoient point aux menaces, les attaqua par les prieres, & les conjuroit avec larmes de

prendre un parti plus moderé. Voilà, disoit-il, le septiéme mois que les évêques sont enfermez dans une ville, pressez par la rigueur de l'hiver & par la pauvreté, sans espérance de retour : ceci ne finira-t-il point ? Suivez l'exemple des autres & l'autorité du plus grand nombre. Phebade déclara qu'il étoit prêt à souffrir l'exil & tous les supplices qu'on voudroit : mais qu'il ne recevroit jamais la formule de la foi dressée par les Ariens.

AN. 359.

Cette contestation dura quelques jours ; & comme la paix n'avançoit point, Phebade se relâcha peu à peu, & se rendit enfin à une proposition des hérétiques. Car Ursace & Valens soûtenoient que c'étoit un crime de rejetter une profession de foi proposée par les Orientaux de l'autorité de l'empereur, qui ne contenoit que la doctrine catholique ; & demandoient comment pourroient finir les divisions, si les Occidentaux rejettoient ce que les Orientaux auroient approuvé ? Or en cela ils mentoient ; les Orientaux pour la plûpart auroient rejetté cette formule purement Arienne, qui condamnoit le mot de *substance* : au contraire, ils vouloient le conserver, comme nous avons vû dans le concile d'Ancyre : disant seulement, que le fils étoit semblable en substance ; au lieu que les Occidentaux & les vrais catholiques le reconnoissoient de même substance. On dit que ce fut par cette fraude que les Ariens firent tomber à Rimini la plûpart des catholiques ; leur persuadant que la suppression du mot de *substance* réüniroit l'église d'Occident avec celle d'Orient. On dit même qu'ils leur demanderent si c'étoit Jesus-Christ qu'ils adoroient, ou la consubstantialité ? &

Sup. n. 5.

Soz. IV. c. 19.

Conc. Paris. ap. Hilar. fragm.

Ruf. I. hist. c. 21.

AN. 359.

Sulp. Sever.

qu'ils leur rendirent par-là ce terme odieux. Valens & Ursace passerent plus avant, & dirent à Phebade & à Servais, que si cette formule de foi ne leur paroissoit pas assez ample, ils y ajoutassent ce qu'ils voudroient : promettant, de leur part, d'y consentir. Une proposition si plausible fut reçûe favorablement de tout le monde ; & les catholiques, qui cherchoient à finir l'affaire de quelque maniere que ce fût, n'oserent y résister. Rien ne paroissoit plus convenable à des serviteurs de Dieu, que de chercher l'union. La formule de foi que l'on proposoit, & qui étoit celle de Sirmium & de Nice en Thrace, n'avoit rien d'hérétique en apparence. On n'y disoit point que le fils de Dieu fût créature tirée du néant, ni qu'il y eût eu un tems où il n'étoit pas : au contraire, on disoit qu'il étoit né du pere avant tous les siécles, & Dieu de Dieu. La raison de rejetter le mot d'*Ousia* ou substance, étoit probable ; parce qu'il ne se trouvoit point dans les écritures, & qu'il scandalisoit les simples par sa nouveauté. Les évêques ne se mettoient pas en peine d'un mot, croyant que le sens catholique étoit en sûreté.

Hier. in Lucifer. c. 7.

Enfin comme il s'étoit répandu un bruit parmi le peuple, que cette exposition de foi étoit frauduleuse : Valens de Murse, qui l'avoit composée, déclara en présence du préfet Taurus, qu'il n'étoit point Arien : au contraire qu'il étoit entiérement éloigné de leurs blasphêmes. Mais cette protestation faite en particulier ne suffisoit pas pour appaiser les soupçons du peuple : c'est pourquoi le lendemain les évêques étant assemblez dans l'église de Rimini avec une grande foule de laïques, Musonius évêque de la province

Byzacene en Afrique, à qui tous déferoient le premier rang pour ſon âge, parla ainſi : Nous ordonnons que quelqu'un de nous liſe à votre ſainteté ce qui s'eſt répandu dans le public, & qui eſt venu juſqu'à nous : afin de condamner tout d'une voix, ce qui eſt mauvais & qui doit être rejetté de nos oreilles & de nos cœurs. Tous les évêques répondirent : Nous le voulons. Alors Claude évêque de la province d'Italie nommée Picenum, commença à lire par l'ordre de tous, les blaſphêmes que l'on attribuoit à Valens. Mais Valens les déſavoua & s'écria : Si quelqu'un dit que J. C. n'eſt pas Dieu fils de Dieu, engendré du pere avant les ſiécles, qu'il ſoit anathême. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu n'eſt pas ſemblable au pere ſelon les écritures, qu'il ſoit anathême. Si quelqu'un ne dit pas que le fils de Dieu eſt éternel avec le pere, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent à chaque fois : Qu'il ſoit anathême. Valens ajoûta comme pour fortifier la doctrine catholique : Si quelqu'un dit que le fils de Dieu eſt créature comme ſont les autres créatures, qu'il ſoit anathême : tous répondirent ; qu'il ſoit anathême : ſans s'appercevoir du venin caché ſous cette propoſition. Car les catholiques entendoient qu'il n'étoit point du tout créature ; & Valens entendoit qu'il étoit créature, mais plus parfaite que les autres. Ils reconnurent trop tard le double ſens de cette équivoque ; & leur faute conſiſta principalement à s'y être laiſſé ſurprendre. Valens ajoûta : Si quelqu'un dit que le fils de Dieu eſt tiré du néant, & non pas de Dieu le pere, qu'il ſoit anathême. Tous s'écrierent de même. Enfin il dit : Si quelqu'un dit : Il y avoit un tems auquel le fils n'étoit pas, qu'il ſoit anathême. Tous

Sulp. Sever. 2. p. 430.

AN. 359. répondirent : Qu'il ſoit anathême. Cette parole de Valens fut reçûe de tous les évêques & de toute l'égliſe, avec un applaudiſſement & une joie extraordinaire, parce que ces expreſſions ſembloient être le caractere propre de l'Arianiſme. Ils élevoient juſqu'au ciel Valens, par leurs louanges, & condamnoient avec repentir les ſoupçons qu'ils avoient eus de lui. Alors l'évêque Claude ajouta : Il y a encore quelque choſe qui eſt échappé à mon frere Valens : nous le condamnerons, s'il vous plaît, en commun, afin qu'il ne reſte aucun ſcrupule. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu eſt avant tous les ſiécles; mais non avant tous les tems abſolument, enſorte qu'il mette quelque choſe avant lui; qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême; & Valens condamna de même pluſieurs autres propoſitions, qui ſembloient ſuſpectes, à meſure que Claude les prononçoit. Telle fut la fin du concile de Rimini, dont les commencemens avoient été ſi beaux : & les évêques retournerent avec joie à leurs provinces, ne s'appercevant pas qu'ils avoient été trompez. Avant que de ſe ſéparer, ils envoyerent à l'empereur des députés, dont les premiers étoient Urſace, Valens, Mygdonius, Megaſius, Caïus, Juſtin, Optat & Martial : par-là on voit le parti qui avoit prévalu dans la fin malheureuſe de ce concile, dont les actes reſterent, & ſont citez par S. Jerôme. Les députez ſe rendirent à C P. où ils trouverent ceux du concile de Seleucie.

Ep. Orient. ap. Hilar. frag. p. 428. Hier. adv. Lucif. c. 7.

XV. Concile de Seleucie.

Socr. II. c. 39. Athan. de ſyn. p. 580. Soz. IV. c. 22.

Car en même tems que les évêques d'Occident étoient à Rimini, les Orientaux s'aſſemblerent à Seleucie, métropole de l'Iſaurie, & ſurnommé la Rude, ſans doute à cauſe des montagnes. Il s'y trouva cent ſoixante

évêques

AN. 359.

évêques de trois différens partis : des demi-Ariens, des Anoméens & des Catholiques. Les principaux des demi-Ariens étoient George de Laodicée, Eleusius de Cyzique, Sophronius de Pompeiopolis en Paphlagonie, Silvain de Tarse, Macedonius de C P. Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste : c'étoit le plus grand nombre, & il y en avoit jusqu'à cent cinq. On comptoit environ quarante Anoméens ; & à leur tête Acace de Césarée, George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Patrophile de Scythopolis. Le plus petit nombre étoit des Catholiques défenseurs du consubstantiel ; & ils ne pouvoient guéres être que quinze, la plûpart Egyptiens. S. Hilaire de Poitiers s'y trouva aussi par la providence divine. C'étoit la quatriéme année de son exil en Phrygie ; & quoiqu'il n'y eût aucun ordre particulier pour lui, toutefois sur l'ordre général d'envoyer tous les évêques au concile, le vicaire du préfet du prétoire & le gouverneur de la province l'obligerent à s'y trouver, & lui fournirent la voiture. Etant arrivé à Seleucie, il fut reçû très-favorablement, & attira la curiosité de tout le monde. On lui demanda d'abord quelle étoit la créance des Gaulois : car les Ariens les avoient rendus suspects, de ne reconnoître la Trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua sa foi, conforme au symbole de Nicée ; & rendit témoignage aux Occidentaux, qu'ils tenoient la même créance : ainsi ayant levé tous les soupçons, il fut admis à la communion des évêques & reçû dans le concile.

Hilar. ad Const. p. 292. B.

Sulp. Sever. lib. 2. p. 431.

Deux commissaires de l'empereur y assisterent, Leonas qui avoit été questeur, homme considérable par sa naissance & par sa sagesse, mais favorable aux

Socr. II. c. 39.

AN. 359. Anoméens : Lauricius, qui commandoit les troupes dans l'Isaurie : car c'étoit une frontiere exposée aux courses des barbares. Leonas avoit ordre d'être le moderateur du concile : Lauricius de prêter main-forte, s'il étoit besoin. Il y avoit aussi des écrivains envoyez pour rediger les actes, c'est-à-dire, le procès-verbal du concile, qui se trouvoit depuis dans le recueil de Sabin évêque d'Heraclée en Thrace, du parti des Macedoniens. Le concile de Seleucie commença à s'assembler le vingt-septiéme de Septembre de cette année 359. sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius. Leonas exhorta chacun à proposer ce qu'il voudroit : mais les évêques dirent, que l'on ne pouvoit agiter aucune question, jusqu'à ce que ceux qui manquoient fussent venus. Ces absens étoient Macedonius de CP. Basile d'Ancyre, & quelques autres qui craignoient d'être accusez. Macedonius se disoit malade. Patrophile étoit demeuré dans un fauxbourg de Seleucie, sous prétexte d'un mal aux yeux : chacun des autres avoit quelque excuse semblable. Leonas soûtint que l'on ne devoit pas laisser en leur absence de proposer la question : mais les évêques trouverent une autre défaite, & dirent qu'ils n'agiteroient aucune question, qu'auparavant on n'eût examiné la vie de ceux qui étoient accusez. Ils vouloient parler de Cyrille de Jerusalem, d'Eustathe, de Sebaste & de quelques autres. Cyrille avoit été déposé par Acace de Cesarée, comme il a été dit: ensuite il s'étoit trouvé à un concile de Melitine en Armenie, où Eustathe fut déposé : & S. Cyrille s'étoit opposé aux decrets de ce concile avec Eustathe & Elpide de Satales. Les évêques commencerent alors à se diviser : les uns vouloient que l'on examinât d'a-

Sup. XIII. n. 48.

Soz. IV. c. 25. Basil. ep. 74. p. 875. C.

bord les accusations, les autres que l'on traitât la question de la foi avant toutes choses. La variété des ordres de l'empereur échaufoit la dispute : car on représentoit ses lettres, qui tantôt portoient, que l'on commençât par l'un, tantôt par l'autre : cette contestation en vint jusqu'à une division déclarée entre les Acaciens & les demi-Ariens, qui sépara en deux le concile de Seleucie.

AN. 359.

Il passa enfin à commencer par la question de la foi : les Acaciens, c'est-à-dire, les Anoméens, rejettoient ouvertement le symbole de Nicée, & faisoient entendre qu'il falloit dresser une nouvelle formule. Mais les autres qui étoient le plus grand nombre, recevoient le symbole de Nicée en tout le reste, trouvant seulement à redire au terme de consubstantiel. Les Anoméens ne vouloient point que l'on parlât de substance, & prenoient pour régle la formule composée à Sirmium, par Marc d'Arethuse le vingt-deuxiéme de Mai. Ils n'avançoient que des propositions impies ; disant que rien ne pouvoit être semblable à la substance de Dieu, qu'il ne pouvoit y avoir en Dieu de génération ; que J. C. étoit une créature, dont la création étoit traitée de génération divine : qu'il étoit tiré du néant : & par conséquent ni fils ni semblable à Dieu. On lut publiquement ces paroles, tirées d'un sermon prononcé à Antioche par l'évêque Eudoxe : Dieu étoit ce qu'il est : il n'étoit point pere, parce qu'il n'avoit point de fils : car s'il avoit un fils, il faudroit aussi qu'il eût une femme, & le reste que l'on peut voir dans saint Hilaire. Car c'est lui qui rapporte avec horreur ces blasphêmes, qu'il avoit oüis de ses oreilles. Aussi s'éleva-t-il un grand tumulte dans l'as-

Sup. n. 6.

Hilar. ad Const. 1.

Hilar. ad Const. 1. p. 292.

Soc. II. c. 39.

AN. 359. ſemblée à cette lecture. Après que la diſpute eut duré juſqu'au ſoir, Silvain de Tarſe s'écria à haute voix: qu'il ne falloit point faire de nouvelle expoſition de foi, mais s'en tenir à celle du concile d'Antioche de la dédicace. Quand il eut dit cela, les Acaciens ſe retirerent : ceux de l'autre parti rapporterent la formule d'Antioche : elle fut lûe, & ainſi ſe termina la premiere ceſſion du concile.

Le lendemain s'étant aſſemblez dans l'égliſe de Seleucie; & en ayant fermé les portes, ils confirmerent par leurs ſouſcriptions la formule qui avoit été lûe. A la place de quelques abſens, ſouſcrivirent des lecteurs & des diacres, à qui ils en avoient donné pouvoir. Cependant Acace & ſes partiſans ſe plaignirent de ce procedé & de ces ſouſcriptions faites à portes fermées : diſant que ce qui ſe faiſoit en cachete étoit ſuſpect. Il dreſſa donc ce même jour vingt-huitiéme de Septembre une proteſtation contre la violence qu'il prétendoit avoir été ſoufferte par ceux de ſon parti; & la fit ſervir de préface à une nouvelle formule de foi, qu'il tenoit toute prête à publier, & qu'il avoit déja communiquée à Leonas & à Lauricius. Il ne ſe fit rien davantage ce jour-là.

Socr. II. c. 40.

XVI.
Confeſſion de foi d'Acace.

Le troiſiéme jour qui étoit le vingt-neuviéme de Septembre, Leonas fit enſorte de raſſembler les deux partis; & d'ailleurs Macedonius de C. P. & Baſile d'Ancyre ſe trouverent au concile. Mais les Acaciens refuſoient encore de venir, ſoutenant que l'on devoit auparavant exclure ceux qui avoient déja été dépoſez, & ceux qui étoient encore alors accuſez. Après une grande conteſtation, il paſſa à cet avis : les accuſez ſe retirerent, & les Acaciens entrerent.

Saint Hilaire fut du nombre de ceux qui ſortirent, s'il ne s'étoit déja retiré auparavant. Alors Leonas dit, que les Acaciens lui avoient donné un écrit, ſans dire ce qu'il contenoit. Tous écouterent paiſiblement, croyant que ce fût toute autre choſe qu'une expoſition de foi ; & l'écrit fut lû en ces termes : Hier cinquiéme des calendes d'Octobre nous avons apporté tous nos ſoins pour conſerver la paix de l'égliſe avec toute la modération poſſible ; & pour établir la foi ſolidement ſuivant l'ordre de l'empereur chéri de Dieu, conformement aux paroles des prophétes, ſans y rien mêler qui ne ſoit tiré de l'écriture. Mais dans le concile quelques-uns nous ont inſulté, nous ont fermé la bouche, & nous ont fait ſortir malgré nous, ayant avec eux ceux qui ont été dépoſez en diverſes provinces, ou ordonnez contre les canons, enſorte que le concile étoit rempli de tumulte, comme le très-illuſtre comte Leonas & le très-illuſtre gouverneur Lauricius ont vû de leurs yeux. C'eſt pourquoi nous déclarons que nous ne refuſons point la formule de la foi autentique dreſſée à la dédicace d'Antioche. Et parce que les mots de conſubſtantiel & de ſemblable en ſubſtance ont excité juſques ici beaucoup de troubles ; & que quelques-uns ſont accuſez d'avoir dit encore depuis peu que le fils eſt diſſemblable au pere : Nous déclarons que nous rejettons le conſubſtantiel, comme étranger à l'écriture, & que nous condamnons le diſſemblable, tenant pour étrangers de l'égliſe tous ceux qui ſont dans ces ſentimens. Mais nous confeſſons clairement la reſſemblance du fils avec le pere : ſuivant l'apôtre, qui dit : qu'il eſt l'image de Dieu inviſible. Enſuite ils mettent une formule de foi ſembla-

AN. 359.

Ap. Socr. ibid.

Ap. Epiph. hær. 73. n.

Ap. Athan. de ſyn. p. 904.

Col. 1. 15.

AN. 359. ble à celle de Sirmium du vingt-deuxiéme de Maï ; comme ils marquent eux-mêmes à la fin. Après

Socr. II. c. 40. cette lecture, Sophronius de Pompeiopolis s'écria : Si c'est exposer la foi, de proposer tous les jours nos sentimens particuliers, nous perdrons la regle de la vérité. Il y eut plusieurs autres discours sur ce sujet & sur les accusez, & la session se sépara.

In Constant. I. p. 293. Les Acaciens ne condamnoient la dissemblance que de parole, & pour appaiser l'indignation que leurs blasphêmes excitoient. Un d'eux étant venu pour sonder S. Hilaire, le saint, comme s'il eût ignoré ce qui s'étoit passé, lui demanda ce qu'il vouloit dire, de rejetter l'unité & la ressemblance de substance, & de condamner la dissemblance. L'Arien répondit : que Jesus-Christ n'est pas semblable à Dieu, mais à son pere. Cela parut encore plus obscur à saint Hilaire, & il lui en demanda l'explication. L'Arien répondit : Je dis qu'il est dissemblable à Dieu, & qu'on peut entendre qu'il est semblable à son pere : parce que le pere a voulu faire une créature, qui voulût des choses semblables à lui. Il est donc semblable au pere : parce qu'il est fils de la volonté plûtôt que de la divinité : mais il est dissemblable à Dieu, parce qu'il n'est ni Dieu ni né de Dieu ; c'est-à-dire, de sa substance. Saint Hilaire demeura interdit, & ne put croire que ce fût là leur sentiment, jusques à ce qu'ils le déclarassent publiquement.

Socr. II. c. 40. Le quatriéme jour ils s'assemblerent tous, & disputerent encore opiniâtrement. Acace dit : Puisqu'on a une fois changé le symbole de Nicée, & plusieurs fois ensuite : rien n'empêche que l'on ne dresse encore à présent une autre confession de foi.

Eleusius de Cyzique répondit : Le concile n'est pas maintenant assemblé, pour apprendre ce qu'il ne sait pas, ni pour recevoir une foi qu'il n'ait pas : il marche dans la foi de ses peres, & ne s'en écarte ni à la vie ni à la mort. La maxime étoit bonne : mais par la foi de ses peres, il entendoit celle de la dédicace d'Antioche. Surquoi l'historien Socrate remarque, qu'il falloit bien plûtôt s'en tenir à la foi de Nicée, proposée par les peres de ceux qui s'assemblerent à Antioche, & qui dressant une nouvelle formule, avoient semblé renoncer à la foi de leurs peres.

On vint ensuite à une autre question. Car comme les Acaciens dans la formule qu'on avoit lûë, disoient que le fils étoit semblable au pere, on demanda en quoi il lui étoit semblable. Les Acaciens disoient qu'il ne l'étoit que quant à la volonté & non quant à la substance : tous les autres disoient qu'il l'étoit aussi quant à la substance. La journée se passa dans cette dispute. On reprochoit à Acace que dans les écrits qu'il avoit publiez, il disoit que le fils étoit semblable au pere en toutes choses. Comment donc, lui disoit-on, niez-vous à présent la ressemblance en substance? Il répondit, que jamais aucun auteur ancien ni moderne n'avoit été jugé sur ses écrits. Comme la dispute s'échauffoit, les Acaciens voulurent se prévaloir de la confession de foi dressée à Sirmium par Marc d'Arethuse, & souscrite par Basile d'Ancyre, où l'on convenoit d'abolir le mot de substance. Sur quoi Eleusius de Cyzique dit : Si Basile ou Marc ont fait quelque chose en leur particulier, ou s'ils ont quelque différend avec les Acaciens, cela ne regarde point le concile ; & il n'est point nécessaire d'examiner si leur exposition de foi

Sozom. IV. c. 22.

AN. 359. est bonne ou mauvaise. Il faut suivre celle qui a été autorisée à Antioche, par les évêques plus anciens qu'eux : quiconque introduit autre chose, est hors de l'église. Tous ceux qui étoient de son parti, c'est-à-dire, les demi-Ariens lui applaudirent.

XVII. Fin du concile de Seleucie. *Socr. II. c. 40.*

Comme la dispute ne finissoit point, Leonas se leva & sépara l'assemblée, & telle fut la fin du concile de Seleucie. Car le lendemain les Acaciens ne voulurent plus y venir ; & Leonas lui-même étant invité de s'y trouver, le refusa, disant que l'empereur l'avoit envoyé pour assister à un concile où l'on fût d'accord : mais que puisqu'ils étoient divisez, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajoûta-t-il, discourir vainement dans l'église. Ceux qui l'allerent inviter de la part du concile, trouverent les Acaciens chez lui ; ensorte que l'on vit manifestement qu'il les favorisoit, & qu'il avoit rompu le concile pour leur faire plaisir. Aussi dès-lors crurent-ils avoir tout gagné. Les autres évêques les rappellerent plusieurs fois, mais ils ne voulurent plus revenir ; tantôt ils proposoient de venir chez Leonas par députez, tantôt ils assûroient que l'empereur les avoit chargez de juger les autres. Ils ne vouloient ni convenir d'une même foi, ni se défendre des accusations formées contre eux, ni venir examiner l'affaire de saint Cyrille de Jerusalem, qu'eux-mêmes avoient déposé ; & il n'y avoit personne pour les y contraindre.

Basil. cont. Eun. Athan. de syn. p. 881.

Enfin après plusieurs citations & plusieurs délais, le reste du concile prononça une sentence de déposition contre Acace de Cesarée, George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, Theodule de Cheretapes en Phrygie, Theodose de Philadelphie en Lydie, Eva-

gre

gre de Mitylene,Leonce de Tripoli en Lidye,Eudoxe d'Antioche,Patrophile de Scythopolis. Tous ces évêques furent déposez.Ceux-ci furent privez de la communion, c'est-à-dire,réduits à la communion de leurs églises: Asterius,Eusebe,Abgar, Basilique,Phebus,Fidelis,Eutychius,Magnus & Eustathe. Il fut ordonné qu'ils demeureroient en cet état, jusques à ce qu'ils se fussent purgez des crimes dont on les chargeoit. On rétablit S. Cyrille à Jerusalem; & on ordonna pour Antioche à la place d'Eudoxe, Anien prêtre de la même église, qui fut aussi-tôt consacré par les soins de Neonas évêque de Seleucie. Après toutes ces procédures,ils écrivirent aux églises dont ils avoient déposé les évêques, pour leur en donner avis. L'ordination d'Anien pour Antioche fut sans effet: car les Acaciens se saisirent de lui, & le remirent à Leonas & à Lauricius,qui le firent garder par des soldats, & le condamnerent ensuite à l'exil. Les évêques qui l'avoient élû, s'en plaignirent, par une protestation contre les Acaciens adressée à Leonas & à Lauricius: mais enfin comme ils n'obtenoient rien,ils se séparerent. Leur jugement ne fut pas mieux exécuté dans le reste:les évêques déposez n'obéïrent point: quelques-uns retournerent à leurs diocèses, comme Patrophile de Scythopolis & George d'Alexandrie: d'autres allerent à C. P. se plaindre à l'empereur, & Acace y emmena Eudoxe, l'encourageant contre sa timidité naturelle.

Socr. IV. c. 24.

XVIII.
Traité des synodes par S. Athanase.

V. Herman. vie de S. Ath. VIII. 27. *éclairc.*

Saint Athanase ayant appris de sa retraite ce qui s'étoit passé à Seleucie jusques à la fin du concile, & à Rimini jusques à la premiere députation vers l'empereur, en donna aussi-tôt avis à ses amis: c'étoient apparemment des solitaires: puisqu'il suppose qu'ils

AN. 359. ont ſeulement pû entendre parler de ces conciles, & qu'ils ne ſont pas inſtruits, même de ce qui s'eſt fait publiquement pour les aſſembler. Il montre que ces deux conciles ont été convoquez à la pourſuite des Ariens, ſous prétexte d'établir la foi de J. C. mais en effet, pour détruire la définition de Nicée : après laquelle il n'y avoit plus rien à chercher. Il releve l'abſurdité de leur formule dattée du mois, du jour & du conſulat : Pour montrer, dit-il, à tous les gens ſages, que leur foi n'a pas commencé plûtôt, que maintenant ſous Conſtantius. Et enſuite : Si la foi a commencé ſelon eux, ſous le préſent conſulat, que feront les anciens & les bienheureux martyrs ? On voit par-là que ce traité eſt écrit cette même année 359. Il rapporte enſuite ce qui s'eſt paſſé à Rimini, finiſſant par la ſentence de dépoſition contre Urſace, Valens & les autres Ariens ; puis il vient au concile de Seleucie, qu'il rapporte ſommairement.

Athan. de ſyn. init. p. 869.

p. 871. A.

p. 872. B.

p. 875.

Après cela pour montrer les variations continuelles des Ariens, il rapporte ce qu'ils ont dit en divers tems, commençant par les blaſphêmes d'Arius extraits de ſa Thalie. Il ajoute les écrits de ſes diſciples, entre autres du ſophiſte Aſterius. De-là il paſſe aux conciles qu'ils avoient tenus pour dreſſer de nouvelles confeſſions de foi, & ſupprimer celle de Nicée ; & il commence à celui de Jeruſalem, tenu ſous le grand Conſtantin en 335. parce qu'ils ne traiterent point de la foi à celui de Tyr, dont celui-ci fut comme une ſuite. Il vient au concile d'Antioche de la dédicace, en 341. dont il rapporte les trois formules ; puis celle qu'ils envoyerent en Gaule par Narciſſe & les autres ; puis la longue expoſition qu'ils en-

p. 883. D.

p. 887. D.

p. 890.

Sup. liv. XI. n. 55.

p. 892.

p. 895.

p. 896.

voyerent en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres : AN. 359.
puis celle de Sirmium dreſſée contre Photin en 351.
puis la ſeconde de Sirmium dreſſée par Potamius en p. 900.
357. Il marque enſuite la troiſiéme de Sirmium, qu'il p. 902. D.
avoit deja rapportée, & qui eſt dattée du vingt- p. 904. B.
deuxiéme de Mai de cette année 359. Enfin il ajoute p. 904. C.
celle du concile de Seleucie, dreſſée par les Acaciens le vingt-huitiéme de Septembre de la même année.

En cet endroit il y a un ſupplement ajouté par p. 905. C.
quelque autre, ou par S. Athanaſe lui-même, pour rapporter de ſuite la formule de foi dreſſée à Nice en Thrace, & approuvée par CP. en 360. & remarquer celle d'Antioche de l'année ſuivante, & la mort de l'empereur Conſtantius. Tout cela ne peut être écrit qu'après l'an 361. mais c'eſt une addition manifeſte.
Dans le reſte de cet écrit ſaint Athanaſe entreprend p. 908. &c.
la défenſe du terme de conſubſtantiel, ſi odieux aux Ariens ; & qu'ils ne cherchoient qu'à ſupprimer par
tant de formules. Il attaque premierement les purs p. 915.
Ariens, puis ceux qui approuvoient le ſymbole de Nicée, à la reſerve du ſeul mot de conſubſtantiel, comme Baſile d'Ancyre ; & il traite ceux-là de freres, qui ont les mêmes ſentimens, & ne diſputent que du
mot. Il refute ce que l'on diſoit, que le mot de con- p. 917. D.
ſubſtantiel avoit été condamné au concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samoſate en 269. & mon-
tre que ce concile le rejetta en un ſens tout différent, Sup. liv. VII. n. 4.
qui étoit celui de Paul ; & à cette occaſion il explique le ſentiment de ſaint Denis d'Alexandrie, calom-
nié ſur ce point. Enfin il fait voir les raiſons ſolides, p. 922. D.
qui ont obligé les peres de Nicée à employer ce terme de conſubſtantiel. Saint Athanaſe marque plu-

AN. 359. sieurs fois en ce traité, qu'il n'a pas en main les piéces nécessaires pour prouver ce qu'il avance, & dont il souhaitteroit d'envoyer des copies; ce qui montre qu'il étoit en fuite, & hors de chez lui.

Ces deux points touchant le consubstantiel, c'est-à-dire, les motifs qui avoient obligez les peres de Nicée à s'en servir, & le véritable sentiment de saint Denis d'Alexandrie, qui sembloit l'avoir rejetté: ces deux points étoient d'une telle importance, que saint Athanase en fit deux traitez séparez, y étant encore déterminé par des occasions particulieres. Le traité des décrets de Nicée est adressé à un sçavant homme, qui étoit entré en dispute avec des Ariens & des Eusebiens en présence de plusieurs catholiques, & en avoit écrit le résultat à saint Athanase; sçavoir, que les Ariens se voyant pressez, s'étoient réduits à demander pourquoi les peres de Nicée avoient employé les mots de substance & de consubstantiel inconnus à l'écriture. Saint Athanase pour satisfaire à cet ami, lui fait voir que les peres avoient été forcez par les mauvaises subtilitez des Ariens à employer ce mot, qui les tranchoit toutes, & ne laissoit point d'ambiguité. Il autorise les termes de substance & de consubstantiel par la tradition, rapportant les passages des auteurs plus anciens, qui les avoient employez, premierement de Theolognoste, qu'il qualifie sçavant homme, & que nous ne connoissons point d'ailleurs; puis de saint Denis évêque d'Alexandrie, & de saint Denys évêque de Rome, du même tems: enfin d'Origene, à qui il donne toujours le titre de laborieux. Il rapporte les passages de tous ces auteurs, & ajoûte à la fin du traité: Quand vous

De decr. Nic. init.

p. 267.

p. 274. A.

l'aurez reçû liſez-le en votre particulier; ſi vous l'approuvez, liſez-le auſſi aux freres qui ſeront préſens, afin qu'ils ſçachent eſtimer le concile, & condamner les Ariens. Une autre conférence, où les Ariens ne ſçachant que dire, avoient avancé que ſaint Denys d'Alexandrie avoit été dans leurs ſentimens, obligea ſaint Athanaſe de prendre ſa défenſe, pour montrer qu'il n'en avoit point eu d'autres que ceux de l'égliſe, entierement oppoſez aux Ariens. Il ſe plaint d'abord qu'il a été averti tard de cette conférence, & témoigne être curieux de ces ſortes de nouvelles. p. 548.

XIX. L'empereur condamne Aëtius.

Les demi-Ariens, avant que de quitter Seleucie, choiſirent dix députez pour envoyer à l'empereur l'inſtruire de ce qu'ils avoient fait, ſuivant l'ordre qu'il en avoit donné, en indiquant les deux conciles. Les principaux étoient Euſtathe de Sebaſte, Baſile d'Ancyre, Silvain de Tarſe, & Eleuſius de Cyzique. Saint Hilaire partit avec eux, & fit auſſi le voyage de Conſtantinople pour ſçavoir ce que l'empereur ordonneroit de lui, & s'il le renvoyeroit en ſon exil. Acace & ceux de ſon parti furent plus diligens que les demi-Ariens; ils arriverent les premiers, & prévinrent l'empereur, ayant gagné les plus puiſſans de la cour, par la conformité de leurs ſentimens, par les flateries & les préſens qu'ils leur faiſoient aux dépens de leurs égliſes. L'autorité d'Acace étoit grande: il avoit naturellement de la force dans ſes penſées & ſes diſcours, & de l'induſtrie pour exécuter ſes deſſeins, il gouvernoit une égliſe illuſtre, il faiſoit gloire d'être diſciple d'Euſebe ſon prédéceſſeur, dont les écrits & la réputation faiſoient paſſer Acace pour plus ſçavant

Sulp. Sev. 2. p. 431. Soz. IV. c. 23. Hilar. in Conſt. 1. p. 293.

AN. 359.

Epist. orient. ap. Hilar. fragm. p. 429. A. Theod. II. c. 27.

que les autres. Il lui fut donc facile de donner à l'empereur mauvaise impression du concile de Seleucie, en lui disant, que l'on y avoit rejetté la profession de foi qui avoit été dressée à Sirmium en sa présence. Les dix députez des Orientaux étant arrivez à Constantinople, aimerent mieux ne point entrer dans l'église, que de communiquer avec ceux qu'ils avoient déposez à Seleucie. Ils demanderent à l'empereur que l'on examinât les blasphêmes & les crimes d'Eudoxe. L'empereur dit, qu'il falloit auparavant juger la question de la foi. Basile d'Ancyre se fiant à son ancienne familiarité, voulut lui parler librement, & lui représenter que son procedé tendoit à ruiner la doctrine des apôtres; mais l'empereur en colere lui imposa silence, lui reprochant qu'il étoit l'auteur du trouble des églises.

Eustathe prit la parole, & dit: Seigneur, puisque vous voulez que l'on examine la foi, voyez les blasphêmes qu'Eudoxe a osé avancer contre le Fils de Dieu. En même tems il lui présenta une exposition de foi, où entre autres impietez étoient ces paroles: Ce qui est énoncé différemment, est dissemblable en substance. Il n'y a qu'un Dieu le Pere, de qui est tout, & un Seigneur Jesus-Christ, par qui est tout; de qui & par qui sont des énonciations dissemblables; donc le Fils est dissemblable à Dieu le Pere. L'empereur Constantius ayant fait lire cette exposition, & fort irrité de son impieté, demanda à Eudoxe si cet écrit étoit de lui; il dit qu'il n'étoit pas de lui, mais d'Aëtius. L'empereur commanda que l'on fît venir Aëtius; car il étoit à CP. & Eunomius aussi. Aëtius étant entré, l'empereur lui montra l'exposition, lui deman-

dant si c'étoit son ouvrage. Lui qui ne sçavoit rien de ce qui s'étoit passé, ni à quoi tendoit cette question, suivit la prévention naturelle des hommes en faveur de leurs ouvrages, & crut qu'en avouant cet écrit, il ne s'attireroit que des louanges : il dit donc qu'il en étoit lui-même l'auteur. L'empereur frappé d'une telle impieté, le fit chasser du palais, & donna ordre de l'envoyer en exil dans la Phrygie.

An. 359.

Eustathe continua de soûtenir, qu'Eudoxe étoit dans les mêmes sentimens; qu'Aëtius logeoit & mangeoit avec lui, & que c'étoit par son ordre qu'il avoit écrit ces blasphêmes. La preuve qu'il y a part, disoit-il, est claire; c'est lui seul qui a dit que l'exposition est d'Aëtius. Il ne faut pas, dit l'empereur, juger sur des conjectures, il faut examiner les faits avec soin. Et bien, dit Eustathe, si Eudoxe veut nous persuader qu'il n'est pas dans les mêmes sentimens, qu'il anathématise l'écrit d'Aëtius. L'empereur accepta volontiers la proposition, & lui ordonna de le faire. Eudoxe s'en défendoit, & employoit divers artifices pour éluder : mais quand il vit que l'empereur irrité menaçoit de l'envoyer avec Aëtius, comme complice de son impieté : il désavoua sa propre doctrine, qu'il soutenoit alors, & qu'il ne cessa point ensuite de soûtenir. L'empereur voulant faire condamner Aëtius juridiquement, en donna la commission à Honorat, qu'il venoit de faire préfet de Constantinople, & lui joignit les principaux du sénat. Il assista lui-même en personne au jugement, où Aëtius fut convaincu d'erreur dans la foi; & l'empereur & tous les assistans furent scandalisez de ses blasphêmes; ses partisans en furent fort surpris : car ils s'étoient atten-

Philostorg. IV. c. 12. v. 1.

AN. 359.

dus que perſonne ne pourroit réſiſter à ſes raiſonnemens, le croyant invincible dans la diſpute.

XX. Les Anoméens ſe relevent.

Sozom. ibid. Sup. n. 11. Hil. fragm. p. 428.

Cependant les derniers députez du concile de Rimini arriverent à Conſtantinople, c'eſt-à-dire, Urſace, Valens, & les autres chefs des Ariens d'Occident. Ils ſe joignirent d'abord, ſans déliberer, à ceux qui avoient été condamnez à Seleucie, parce qu'en effet ils étoient dans les mêmes ſentimens. Les députez du concile de Seleucie, c'eſt-à-dire, les Orientaux demi-Ariens, les avertirent de ce qui ſe paſſoit, & voulurent les retenir par une lettre qu'ils leur écrivirent, à la tête de laquelle on voit les noms des dix-huit évêques, c'eſt-à-dire, les dix députez, & quelques autres qui s'y étoient joints. Les premiers ſont Silvain de Tarſe, Sophronius de Pompeïopolis, Néon de Seleucie. Par cette lettre, ils exhortent les députez de Rimini à ſe joindre à eux, pour empêcher l'héréſie des Anoméens, de prévaloir dans l'égliſe. Nous l'avons, diſent-ils, montrée à l'empereur; il en a été indigné, & a voulu que tout cela fût anathématiſé; mais on prépare une ruſe de condamner Aëtius, auteur de cette héréſie, plutôt que ſon erreur: en ce que le jugement ſemble prononcé contre la perſonne, & non contre ſa doctrine. Ils les prient auſſi de donner avis aux égliſes d'Occident de tout ce qui ſe paſſe: avec cette lettre ils leur envoyerent la copie des blaſphêmes d'Aëtius.

Hil. fragm. p. 429. 430.

Les Ariens Occidentaux furent tellement irritez contre celui d'entr'eux qui avoit reçu cette lettre, & entrerent en telle fureur de voir leur hipocriſie découverte, qu'ils penſerent le dépoſer; car il falloit condamner l'erreur d'Aëtius avec les Occidentaux, on

An. 359.

ou ne la condamnant pas, montrer que c'étoit leur ſentiment. Ils prirent ce dernier parti, & continuerent à embraſſer la communion de ceux qui avoient été condamnez à Seleucie : c'eſt-à-dire, des Anoméens. Comme on leur demandoit dans une grande aſſemblée, pourquoi ils n'avoient pas dit auſſi à Rimini, que le fils de Dieu fût créature : ils répondirent, qu'on n'y avoit pas dit qu'il n'étoit pas créature ; mais qu'il n'étoit pas ſemblable aux autres créatures : en diſant, qu'il n'étoit pas créature comme les autres. Et S. Hilaire ſoutenant, qu'il eſt avant tous les tems : ils expliquerent ſon éternité comme celle des anges & des ames humaines, non de ce qui précede la durée du monde, mais de l'avenir. Ils ſe ſauvoient encore de la reſſemblance qu'ils lui accordoient, par cette clauſe, ſelon les écritures, qui donnoit lieu à pluſieurs défaites. C'eſt ainſi qu'ils éluderent, par des explications captieuſes, les anathêmes qu'ils avoient prononcez à Rimini, abuſant de la ſimplicité des catholiques.

Les Anoméens Orientaux, c'eſt-à-dire, Acace & ſes partiſans, embraſſerent avidement ce ſecours inopiné, qui leur vint ſi à propos ; lorſque la condamnation d'Aëtius ſe réduiſoit à jurer contre leurs ſentimens, qu'ils n'abandonnoient point le nom de ſubſtance, & ne croyoient point que le fils fût diſſemblable en ſubſtance. Quand ils virent que les Occidentaux avoient abandonné à Rimini le nom de ſubſtance, ils déclarerent qu'ils recevoient de tout leur cœur la même formule. Car, diſoient-ils, ſi elle prévaut, avec le nom de ſubſtance on abolira le conſubſtantiel, que les évêques d'Occident eſtiment tant, par *Sozom. IV. c. 23.*

AN. 359. le respect du concile de Nicée. L'empereur donna dans cette proposition, & approuva la formule de Rimini : considerant le grand nombre des évêques. Il crut que pour le sens il importoit peu que l'on dît semblable ou consubstantiel, mais qu'il importoit fort, de ne point user de paroles inconnues à l'écriture, pourvû que l'on en employât d'autres de même valeur : or il croyoit tels, les termes de semblables selon les écritures, employez dans la formule de Nice en Thrace, reçûe à Rimini. Il obligea donc les évêques qui se trouvoient à CP. de souscrire à cette formule, même les députez de Seleucie. Il y employa tout le jour du dernier Décembre, & même une partie de la nuit, quoiqu'il se préparât à la cérémonie du lendemain, où il devoit commencer son dixiéme consulat avec l'année 360.

Sup. n. 13.

XXI. Concile de CP.

Les Acaciens ayant ainsi prévalu, tinrent au commencement de cette année un concile à CP. pour renverser ce qui s'étoit fait à Seleucie. Ils y firent venir les évêques de Bithynie, & il y en eut au moins cinquante. Les plus connus sont Acace de Cesarée, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Demophile de Berée, George de Laodicée, Maris de Calcedoine, Ulfias évêque des Goths, qui toutefois étoient encore catholiques. Comme on disputoit de la foi dans ce concile, saint Hilaire voyant le péril extrême où elle étoit réduite, parce que les Occidentaux avoient été trompez, & que les Orientaux étoient opprimez par la brigue la plus forte : il présenta une requête à l'empereur, qui est le troisiéme des discours que nous avons de lui à Constantius. Il parle d'abord de l'injustice de son exil, & se soumet à passer sa vie

Philost. IV. c. 12. Sozom. IV. c. 24.

Sever. Sulp. 2. p. 432. Hier. script. in Hil.

en pénitence au rang des laïques, s'il a fait quelque chose d'indigne, non pas de la sainteté d'un évêque, mais de la probité d'un simple fidéle. Il offre de convaincre de fausseté l'auteur de son éxil, c'est-à-dire, Saturnin d'Arles, qui étoit alors présent à CP.

An. 359.

Mais laissant à la discretion de l'empereur, de l'écouter sur ce point, quand il lui plaira : il lui parle du péril de la foi ; & après lui avoir représenté l'absurdité de tant de nouvelles formules, il lui demande audience sur ce sujet, en présence du concile, qui en disputoit alors. Et je la demande, dit-il, non pas tant pour moi, que pour vous & pour les églises de Dieu. J'ai la foi dans le cœur, & je n'ai pas besoin d'une profession extérieure, je garde ce que j'ai reçu ; mais souvenez-vous qu'il n'y a point d'hérétique qui ne prétende que sa doctrine est conforme à l'écriture. Il promet de ne rien dire d'étranger à l'évangile : rien qui puisse causer du scandale, & qui ne serve à la paix de l'Orient & de l'Occident. Les Ariens n'oserent accepter ce défi ; & ils persuaderent à l'empereur de renvoyer Hilaire en Gaule, comme un homme qui semoit la discorde, & qui troubloit l'Orient. On le renvoya donc, mais sans revoquer la sentence de son exil.

Les Acaciens délivrez d'un tel adversaire, confirmerent la formule de foi qui avoit été reçûe à Rimini, & la firent souscrire aux demi-Ariens, en leur promettant de condamner le dogme des Anoméens : ce que toutefois ils ne firent pas. Ainsi tous les évêques présens la signerent. Ensuite le concile, pour contenter l'empereur, proceda à la condamnation d'Aëtius, le déposa du diaconat, & le chassa de l'église,

Sozom. IV. 23. & VI. c. 7.

Philostorg. IV. c. *ult.*

AN. 360.

Ap. Theod. I. c. 28.

Ils en écrivirent une lettre à George d'Alexandrie, par laquelle ils déclarent qu'ils ont déposé Aëtius, comme auteur du scandale & de la division des églises; & défendu de lire ses écrits comme inutiles; le menaçant d'anathême avec ses sectateurs, s'il persiste dans les mêmes sentimens; que tous les évêques ont souscrit à sa condamnation, excepté Serras, Etienne, Heliodore & Theophile; quoique Serras rendît témoignage d'avoir oüi dire à Aëtius que Dieu lui avoit revélé tout ce qu'il avoit tenu caché, depuis les apôtres jusqu'alors. Ils déclarent donc, qu'ils ont séparé de leur communion ces quatre évêques pour six mois, à condition que si dans ce terme ils ne se soumettent, ils seront déposez, & on leur donnera des successeurs. Sarras étoit évêque de Paretoine en Egypte, Etienne de Ptolemaïde, & Heliodore de Sozouse, tous deux en Libye: & c'est apparemment pour cette raison, que la lettre s'adresse à George d'Alexandrie dont ils dépendoient. Ce qui est remarquable dans cette lettre, c'est qu'ils se gardent bien de qualifier Aëtius d'hérétique, ni de condamner son dogme de la dissemblance du fils.

Philost. VII. c. 6.

Outre ces quatre évêques, il y en eut quelques autres qui refuserent de condamner Aëtius; sçavoir, Théodule de Chérétapes en Phrygie, Leonce de Tripoli, Theodose de Philadelphie, & Phebus de Polycalandes, toutes trois en Lydie. Aëtius lui-même, ainsi condamné par ses amis foibles & politiques, fut envoyé en exil à Mopsueste en Cilicie, & depuis à Amblade en Pisidie, au pied du mont Taurus, lieu mal sain & habité par des barbares. Ce fut là qu'il soûtint plus ouvertement son hérésie, & publia pour

Id. V. c. 1.

Ibid. c. 2.

Epiph. hær. 76. n. 11. p. 924.

la soutenir un écrit de quarante-sept articles, que S. Epiphane a conservé & réfuté. Il avoit fait jusques à trois cens de ces syllogismes, pour renverser la doctrine de la Trinité par des raisonnemens humains. *An. 360.*

XXII. Dépositions d'évêques.

Socr. II. c. 42.

Après que les Acaciens eurent ainsi contenté l'empereur, ils se contenterent eux-mêmes, en déposant plusieurs évêques Orientaux du parti contraire. Mais comme ils n'étoient pas bien d'accord entr'eux touchant la foi, ils ne fonderent leurs condamnations sur aucune erreur dans la doctrine, mais seulement sur les mœurs & sur de prétenduës contraventions aux canons : prétextes qui ne manquoient jamais, pour calomnier même les plus saints évêques. Macedonius fut déposé du siége de C. P. pour avoir reçû à la communion un diacre convaincu d'adultere : mais ce qui lui nuisit le plus, fut d'avoir irrité l'empereur, en transportant le corps du grand Constantin d'une église à l'autre, & donné par là sujet à une sédition, où il s'étoit commis des meurtres.

Sozom. IV. c. 24.

Sup. XIII. n. 43.

Basile d'Ancyre étoit regardé par les Anoméens comme chef du parti contraire : aussi ramasserent-ils contre lui un grand nombre d'accusations : Qu'il avoit maltraité un prêtre nommé Diogéne, qui alloit d'Alexandrie à Ancyre, lui avoit ôté des papiers & l'avoit frappé : Qu'il avoit fait bannir & condamner à d'autres peines par les magistrats, sans forme de procès, des clercs d'Antioche & d'autres de devers l'Euphrate, de Cilicie, de Galatie & d'Asie : ensorte qu'étant chargez de fers, ils avoient encore donné leur bien aux soldats qui les conduisoient, pour n'en être pas maltraitez. On ajoûtoit que l'empereur ayant ordonné qu'Aëtius & quelques-uns de ses sectateurs

AN. 360. fussent menez à Cecropius, pour répondre aux accusations dont il les chargeoit; Basile avoit persuadé à celui qui avoit reçu l'ordre du prince, de faire ce qu'il lui plaisoit : qu'il avoit écrit au préfet Hermogene & au gouverneur de Syrie, pour lui marquer ceux qu'il falloit reléguer & en quel lieu : & que l'empereur les ayant rapellez de leur exil, il l'avoit empêché, résistant aux magistrats & aux évêques. On ajoûtoit qu'il avoit excité le clergé de Sirmium contre l'évêque Germinius : qu'écrivant qu'il communiquoit avec lui, & avec Valens & Ursace, il n'avoit pas laissé de les décrier auprès des évêques d'Afrique. Qu'en étant accusé il l'avoit nié avec un faux serment; puis étant convaincu, il avoit tâché d'excuser ce parjure par des subtilitez. Qu'il avoit été cause de la division en Illyrie, en Italie & en Afrique: & de ce qui étoit arrivé dans l'église Romaine. Qu'ayant fait mettre une esclave aux fers, il l'avoit contrainte de déposer faux contre sa maîtresse. Qu'il avoit baptisé & élevé au diaconat un homme qui avoit mené une vie infame, & qui entretenoit une femme sans être marié : qu'il n'avoit pas séparé de l'église un charlatan à cause de quelques homicides. Qu'il avoit fait des conjurations en présence de la sainte table, jurant avec de grandes maledictions, & faisant jurer ses clercs qu'ils ne s'accuseroient point l'un l'autre, pour se mettre à couvert par cet artifice des accusations du clergé qu'il gouvernoit. Voilà ce que l'on reprochoit à Basile d'Ancyre.

Contre Eustathe de Sebaste on disoit, qu'étant prêtre, il avoit été condamné & exclus des prieres par son pere Eulalius évêque de Cesarée en Cappa-

Socr. II. c. 43.

doce : parce qu'il portoit un habit qui ne convenoit pas à un prêtre : qu'ensuite il avoit été excommunié par un concile à Neocesarée dans le Pont ; & déposé par Eusebe évêque de C. P. pour avoir malversé dans quelques affaires dont il l'avoit chargé. Qu'il avoit été convaincu de parjure, dans un concile d'Antioche : qu'il vouloit renverser les décrets du concile de Melitine où il avoit été déposé. Enfin qu'étant chargé de tant de crimes, il prétendoit juger les autres & les traitoit d'hérétiques. Eleusius évêque de Cyzique fut accusé d'avoir ordonné diacre inconsiderément un nommé Heraclius Tyrien & sacrificateur d'Hercule : qui étant accusé de magie & poursuivi, s'étoit enfui à Cyzique & avoit feint d'être chrétien. On ajoutoit qu'Eleusius ayant ensuite appris quel il étoit, ne l'avoit pas chassé de l'église. On lui reprochoit aussi d'avoir ordonné sans examen des hommes condamnez par Maris évêque de Calcedoine, qui étoit présent au concile. Heortase fut déposé pour avoir été fait évêque de Sardis, sans le consentement des évêques de Lydie, & Draconce de Pergame, pour avoir eu auparavant un autre évêché en Galatie : l'une & l'autre ordination fut jugée illicite. Sophronius de Pompeiopolis fut accusé d'avoir revendu par avarice les offrandes faites à l'église : & de ce qu'après une premiere & une seconde citation, s'étant enfin présenté, il n'avoit point voulu se défendre devant le concile, mais avoit demandé des juges séculiers. On accusa Neon de Seleucie en Isaurie, d'avoir affecté qu'Anien fût ordonné évêque d'Antioche dans son église, & d'avoir fait évêques des décurions ignorans des saintes écritures

AN. 366.

Sozom. IV. *c.* 24.

Sup. 15.

Basil. ep. 74. *p.* 875. C.

AN. 360. & des canons ; qui ensuite avoient déclaré par écrit ; qu'ils aimoient mieux demeurer sujets aux charges publiques, pour conserver leurs biens, que de les quitter pour être évêques. S. Cyrille de Jerusalem fut déposé de nouveau ; comme ayant communiqué avec Eustathe & Elpidius qui avoient contrevenu au concile de Melitine, où il avoit assisté avec eux ; & d'avoir communiqué avec Basile d'Ancyre & George de Laodicée, depuis sa premiere déposition : dont le prétexte avoit été, comme j'ai dit, les oblations qu'il avoit vendues pendant la famine. On déposa encore sous divers autres prétextes, Silvain de Tarse & Elpidius de Satales : principalement comme auteurs des troubles de l'église.

Sup. XIII. n. 48.

Basil. cont. Eunom. p. 64. D.
Greg. Naz. orat. 21. p. 387. A.

Il ne faut pas croire que toutes ces accusations fussent bien prouvées : l'examen fut irrégulier, les accusateurs étoient les juges, les témoins subornez, les suffrages forcez. Il y eut dix évêques, qui refuserent de souscrire aux dépositions : les Acaciens les interdirent de leurs fonctions & de la communion des autres, jusques à ce qu'ils eussent souscrit, & déclarerent que s'ils ne le faisoient dans six mois, ils seroient déposez. L'avantage de ce concile sur celui de Seleucie, c'est que ses jugemens furent exécutez par l'autorité de l'empereur. Les évêques déposez furent en effet chassez de leurs siéges & bannis : Basile d'Ancyre fut envoyé en Illyrie, Eustathe en Dardanie : Macedonius fut seulement chassé de C P. & se retira en une terre voisine, où il mourut. Les évêques releguez révoquerent en chemin les souscriptions de la formule de Rimini ; & se déclarerent, les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel.

Sozom. IV. c. 25.

Basil. ep. 73. p. 870. D.
Sozom. IV. 26.
Phil. V. c. 1.

Basil. ep. 72. p. 866. D.

consubstantiel. Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe & contre ceux de son parti : les conjurant de fuir leur communion, comme d'hérétiques défenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étoient emparez de leurs églises, que par le desir de la vaine gloire, & par la puissance temporelle : que pour eux, ils ne pouvoient acquiescer à leur déposition.

AN. 360.

Ep. 73. p. 870. C.

XXIII.
Evêques intrus.

Les Acaciens ne laisserent pas de remplir leurs siéges : Eudoxe lui-même se mit à CP. & en prit possession le vingt-septiéme d'Audinée ou de Janvier de cette année 360. en présence de soixante & douze évêques. Ainsi le même concile, qui venoit de déposer Draconce, pour avoir été transferé, approuvoit la seconde translation d'Eudoxe, qui avoit passé de Germanicie à Antioche, & d'Antioche à C P. Il officia pour la premiere fois à la dédicace de l'église de sainte Sophie, le seiziéme des calendes de Mars, ou le quatorziéme de Peritius, c'est-à-dire, de Février, environ trente-quatre ans après que le grand Constantin en eut posé les fondemens. En cette cérémonie Eudoxe commença son sermon par des mots grecs équivoques, qui sembloient signifier que le pere est impie, & le fils pieux ; mais qu'il expliqua en disant, que le pere n'honore personne, & que le fils honore son pere. Ensorte que l'indignation qu'il avoit excitée d'abord, se tourna en éclats de rire ; & c'est ainsi que ces hérétiques accoutumoient le peuple à leurs blasphêmes. A cette dédicace l'empereur Constantius fit de grands présens à l'église. Il offrit plusieurs grands vases d'or & d'argent ; plusieurs tapis pour l'autel tissus d'or, & ornez de pierreries, des ri-

Socr. II. c. 43.

Chron. pasch. p. p. 294.

Sozom. IV. c. 26.

Chr. pasch. p. 294.

AN. 360. deaux d'or & de diverſes couleurs pour les portes de l'égliſe & pour celles des veſtibules de dehors. Il fit auſſi des largeſſes magnifiques à tout le clergé, aux vierges & aux veuves qui étoient ſur le canon, c'eſt-à-dire, ſur le catalogue de l'égliſe, & aux hôpitaux. Pour la nourriture de ces perſonnes, des pauvres, des orfelins & des priſonniers, il regla une plus grande meſure de bled que celle qu'avoit ordonné le grand Conſtantin ſon pere.

Philoſt. lib. v. c. 1. A la place de Baſile, Athanaſe fut fait évêque d'Ancyre: Acace, autre que celui de Ceſarée, fut mis à Tarſe au lieu de Silvain: Onéſime à Nicomedie, au lieu de Cécropius, mort deux ans auparavant dans le tremblement de terre. *Socr. IV. c. 7.* A Cyzique au lieu d'Eleuſius, on mit Eunomius, qui fut depuis héréſiarque: comme il paſſoit pour fort éloquent, Eudoxe crut important de l'avoir ſi près de CP. eſperant qu'il attireroit tous les peuples par ſes diſcours. Eunomius *Philoſt. v. c. 3.* n'accepta cette place qu'après qu'Eudoxe & Maris lui eurent promis, que dans trois mois Aëtius ſon maître ſeroit rétabli & rappellé de ſon exil. Eunomius fut mis en poſſeſſion des égliſes par ordre de l'empereur: mais les ſectateurs d'Eleuſius bâtirent une égliſe hors la ville, où ils tinrent leurs aſſemblées. A la place de ſaint Cyrille, on mit à Jeruſalem Irenée *Baſil. I. cont. Eun. p. 4. D.* ou Herennius. A Sardis, au lieu d'Héortaſe, on mit Théoſebe, quoique convaincu de baſphêmes abominables.

Socr. II. c. 43. Sozom. IV. c. 26. Le concile de CP. envoya par tout l'empire la formule ſouſcrite à Rimini, avec ordre de l'empereur d'envoyer en exil tous ceux qui n'y voudroient pas ſouſcrire. Acace & les autres eſperoient par-là

abolir la mémoire du concile de Nicée. Ils écrivirent aussi aux Orientaux qui étoient dans leurs sentimens pour leur donner avis de tout ce qu'ils avoient fait, entre autres, à Patrophile de Seythopolis, qui de Seleucie étoit allé droit chez lui. Ainsi finit ce concile de Constantinople. An. 360.

XXIV. Persécution pour la formule de Rimini.

Greg. Naz. orat. 21. p. 387.

Les souscriptions que l'on exigea par tout en exécution de cet ordre, causerent un grand trouble dans l'église. Ce fut une espece de persécution, plus dangereuse que celles des payens, en ce qu'elle venoit du dedans. La souscription devint une disposition nécessaire pour entrer dans l'épiscopat, ou pour s'y conserver. Presque tous signerent, même sans être persuadez de l'erreur : très-peu s'en exempterent, ou parce qu'ils eurent le courage de résister, ou parce que leur obscurité les fit négliger. Mais nous n'en connoissons aucun en Orient, qui soit demeuré ferme & en possession de son siége : quoiqu'il soit certain qu'il y en eût ; & dans toutes les provinces quelques-uns furent chassez pour ce sujet. Tous les autres céderent au tems, les uns plûtôt, les autres plus tard : soit par crainte, soit par intérêt, soit par ignorance. Le prétexte de la paix & de la soumission à l'empereur, fit entrer presque tous les prélats dans la communion des Ariens. Le vieil évêque de Nazianze Gregoire eut la foiblesse de signer comme les autres, quoique sa foi fût très-pure : il se laissa surprendre par simplicité, aux paroles artificieuses des hérétiques. Les moines, qui faisoient la partie la plus pure de son église, ne crurent pas pouvoir demeurer après cela dans sa communion ; ils s'en séparerent, & attirerent une grande partie du peuple. Gregoire le fils, qui étoit auprès de

Hier. Chr. an. 361.

Greg. Naz. orat. 19. p. 297.

Orat. 12. p. 196. &c.

AN. 360. lui, pour le soulager dans sa vieillesse, lui demeura toujours uni, sans approuver en aucune maniere l'erreur de ceux à qui le pere s'étoit laissé séduire : & enfin il réconcilia avec lui les moines & les autres, qui s'en étoient séparez, sans aigreur, mais par un pur zéle pour la foi. Dianée évêque de Cesarée en Cappadoce tomba dans la même faute, & souscrivit comme les autres à la formule de CP. Saint Basile en fut sensiblement affligé, aussi-bien que plusieurs autres personnes pieuses du pays. Mais la douleur de saint Basile fut d'autant plus grande, qu'il avoit été élevé dès sa tendre jeunesse dans un respect & une affection particuliere pour son évêque, dont il avoit reçu le baptême & l'ordre de lecteur, & que Dianée étoit en lui-même très-estimable par sa gravité, sa douceur, sa noble simplicité. Il est vrai qu'il n'eut pas assez de fermeté à se déclarer pour le bon parti : il assista au concile d'Antioche pour la dédicace en 341. dans celui de Sardique il se joignit aux Ariens ; mais il repara ces fautes avant la mort.

Basil. ep. 86.

Id. de Sp. S. c. 29. p. 217. D.

Sup. liv. XII. n. 10.

Ibid. n. 40.

Inf. XV. n. 15.

En Occident saint Hilaire retournant à son église, trouva par tout les mêmes désordres. L'empereur avoit donné un plein pouvoir à Ursace & à Valens, envoyant la formule de Rimini par toutes les villes d'Italie, avec ordre de chasser les évêques qui refuseroient d'y souscrire, & d'en mettre d'autres à leur place : ainsi la persécution étoit générale. Les évêques qui s'étoient laissez surprendre à Rimini, se contentoient de gouverner leurs églises, sans communiquer avec les autres évêques : quelques-uns écrivoient aux confesseurs bannis pour la cause de saint Athanase ; déclarant leur foi & demandant leur com-

Socr. II. c. 37.

Sozom. IV. c. 19.

Hier. in Lucif. c. 7.

munion : d'autres demeuroient dans la communion des Ariens, bien qu'à regret, n'esperant pas de changement : quelques-uns voulurent soutenir ce qu'ils avoient fait par surprise, comme fait à dessein. Quelques-uns toutefois demeurerent fermes, entre autres le pape Libere & Vincent de Capouë, qui refuserent constamment de souscrire la formule de Rimini ; & par-là reparerent la faute qu'ils avoient faite quelques années auparavant. On dit même que le pape fut obligé de sortir de Rome, & de se cacher dans des cimetieres près de la ville, où Damase, & d'autres de son clergé le venoient trouver, & qu'il y demeura jusques à la mort de Constantius. En Espagne Gregoire évêque d'Elvire signala sa fermeté, en résistant à la prévarication des autres. Il en écrivit à saint Eusebe de Verceil qui lui fit réponse du lieu de son troisiéme exil, c'est-à-dire, de la Thebaïde : le louant d'avoir resisté au scandale d'Osius, & d'avoir refusé son consentement à ceux qui étoient tombez à Rimini, & avoient communiqué avec Ursace, Valens & les autres, qu'ils avoient eux-mêmes condamnez auparavant. Il l'exhorte à conserver la foi de Nicée, sans craindre la puissance temporelle ; il lui offre sa communion, & le prie de lui mander ceux qui sont demeurez fermes, ou qu'il a fait revenir. Gregoire ne fut ni chassé ni exilé comme les autres.

AN. 360.

Damas. ap. Theod. II. c. 22.

Act. ap. Bar. an. 359. n. 37.

Marc. & Faust. p. 34.
Fragm. Hil. p. 433.

Marc. & Faust. p. 40.

XXV.
Commencemens de S. Martin.

Sulp. Sev. de vit. Mart. c. 1. 2. 3. &c.

Saint Hilaire étant arrivé en Gaule, retrouva son cher disciple S. Martin, qui s'étoit attaché à lui dès devant son exil. Martin étoit né à Sabarie en Pannonie : c'est-à-dire, aux confins de l'Autriche & de la Hongrie, mais la ville ne subsiste plus. Il avoit été nourri à Pavie en Italie. Ses parens étoient payens, son

AN. 360. pere tribun militaire. Martin ſuivit auſſi d'abord la profeſſion des armes, mais contre ſon inclination; & ſervit dans la cavalerie ſous Conſtantius & ſous Julien. Il étoit dès-lors converti : car à l'âge de dix ans il s'enfuit à l'égliſe malgré ſes parens, & demanda qu'on le fît catéchumene. A douze ans il voulut ſe retirer dans le déſert; & l'auroit fait, ſi la foibleſſe de ſon âge ne l'en eût empêché, mais il avoit toujours le cœur à l'égliſe & aux monaſteres. Il vint un ordre des empereurs, pour enrôler les enfans des vétérans; ſon pere le découvrit lui-même; il fut pris, enchaîné & engagé à prêter le ſerment de la milice. Il ſe contenta d'un ſeul valet, encore le traitoit-il d'égal; ils mangeoient enſemble, & le maître lui rendoit le plus ſouvent juſqu'aux moindres ſervices. Pendant qu'il porta les armes, il ſe préſerva de tous les vices qui accompagnent d'ordinaire cette profeſſion; & ſe fit aimer de tous ſes camarades, par ſa bonté & ſa charité : il étoit patient & humble au-delà des forces humaines; & toutefois il n'étoit pas encore baptiſé. Il ſoulageoit tous ceux qui ſouffroient, ne ſe réſervant de ſa paye que de quoi vivre au jour la journée. Un jour, comme il ne lui reſtoit que ſes armes & ſes habits, au milieu d'un hiver ſi rude, que pluſieurs mouroient de froid, il rencontra à la porte de la ville d'Amiens, un pauvre tout nud, qui prioit inutilement les paſſans d'avoir pitié de lui : il crut qu'il lui étoit réſervé, il tira ſon épée, coupa ſon manteau en deux, & lui en donna la moitié. Quelques-uns des aſſiſtans ſe mocquerent de ſon habit défiguré, d'autres eurent regret de n'avoir pas exercé la charité. La nuit il vit en ſonge Jeſus-Chriſt revêtu de cette

moitié de manteau, qui lui commandoit de le regarder, & disoit aux anges qui l'environnoient : Martin, encore cathécumene, m'a revêtu de cet habit. Cette vision le détermina à recevoir promptement le baptême; mais après l'avoir reçu, il demeura encore deux ans dans le service, à la priere de son tribun, avec qui il vivoit familierement, & qui lui promettoit de renoncer au monde, quand le tems de son emploi seroit fini. Enfin, il prit occasion d'une largesse que le César Julien faisoit aux soldats, pour lui demander son congé. Julien lui reprocha que c'étoit de peur de se trouver à la bataille, qui devoit être le lendemain. Martin répondit : Je serai demain sans armes à la tête des troupes; & muni seulement du signe de la croix, je percerai sans crainte les bataillons des ennemis. On le mit en prison pour lui faire tenir sa parole : mais les barbares envoyerent le lendemain demander la paix. AN. 360.

Martin ayant quitté le service, alla trouver saint Hilaire, le plus illustre évêque des Gaules, & demeura quelque tems auprès de lui. S. Hilaire voulut l'ordonner diacre, pour se l'attacher davantage; mais comme il s'en trouvoit indigne, saint Hilaire fut obligé de ne le faire qu'exorciste, pour s'accommoder à son humilité. Ayant été averti en songe d'aller voir ses parens, qui étoient encore payens, il obtint son congé de saint Hilaire, qui lui fit promettre de revenir. Il convertit sa mere & plusieurs autres; mais son pere demeura payen. Martin résista fortement aux Ariens qui dominoient en Illyrie, jusqu'à être plusieurs fois maltraité, & enfin battu de verges & chassé de la ville. Il revint donc en Italie, & sçachant que l'église de Gaule étoit aussi troublée, & saint Hilaire

AN. 360.

exilé, il ſe retira près de Milan, y menant la vie monaſtique. Mais il y fut encore violemment perſécuté par l'évêque Arien Auxence, un des chefs du parti, qui le chaſſa enfin du pays. Saint Martin crut devoir ceder au tems, & ſe retira en la petite iſle Gallinaire, à la côte de Ligurie près d'Albengue, avec un prêtre de grande vertu. Il y vêcut quelque tems de racines; & ayant un jour mangé par mégarde de l'hellebore, il en penſa mourir; mais il ſe guérit par la priere. Ayant appris le retour de ſaint Hilaire, il alla au devant de lui juſqu'à Rome, & comme il étoit déja paſſé, il ſuivit ſes traces. L'ayant joint, il en fut reçu très-agréablement, & ſe mit en retraite près de Poitiers, à deux lieues de la ville, en un lieu nommé alors Ligugiacum, aujourd'hui Ligugé; & c'eſt le premier monaſtere que nous connoiſſons dans les Gaules. Un cathécuméne s'y joignit à lui, pour recevoir ſes inſtructions: peu de jours après la fiévre le prit, & ſaint Martin qui étoit dehors, étant revenu au bout de trois jours, le trouva mort, ſans avoir reçu le baptême, tant il avoit été ſurpris. Il fait ſortir tout le monde; & s'étant enfermé ſeul dans la cellule où étoit le corps, il ſe couche deſſus; & après y avoir été quelque tems en oraiſon, il ſe releva, & le regardant fixement, il attendoit l'effet de ſa priere avec une grande confiance. Au bout de deux heures tous les membres du mort commencerent à ſe remuer; & enfin il ouvrit les yeux. Etant revenu en vie, il fut auſſi-tôt baptiſé, & vêcut enſuite pluſieurs années. Peu de tems après, comme ſaint Martin paſſoit dans la terre d'un homme conſidérable nommé Lupicin, il entendit de grands cris, & apprit qu'un des eſclaves s'étoit pendu. Il s'enferma

Greg. Tur. mir. IV. c. 30.

ferma de même avec le corps ; & ayant prié quelque tems, le releva & le mena par la main jusqu'au vestibule de la maison, où tout le monde attendoit. Ces miracles firent regarder S. Martin comme un homme apostolique. An. 360.

S. Hilaire ressuscita aussi un enfant qui étoit mort sans baptême. Il trouva à son retour sa fille Abra en parfaite santé; & lui demanda si elle vouloit aller trouver l'époux qu'il lui avoit destiné. Elle répondit qu'elle desiroit ardemment de lui être unie au plutôt. Alors il ne cessa point de prier, jusqu'à ce que, sans maladie & sans douleur, elle mourut pour aller à J. C. & il l'ensevelit de ses propres mains. L'épouse de saint Hilaire voyant l'heureuse fin de sa fille, le pria de lui procurer le même bonheur : Il l'envoya aussi à la gloire éternelle par la force de ses prieres : tant il étoit détaché des affections de la chair & du sang. *Fortun. vita S. Hilar. lib. I. in fin.*

XXVI. Ecrit de S. Hilaire contre Constantius.

Ce fut vers le tems de son retour qu'il écrivit son traité contre l'empereur Constantius : mais on croit qu'il ne le publia qu'après la mort de ce Prince ; & on doute qu'il soit achevé. Il commence ainsi : Il est tems de parler, puisque le tems de se taire est passé. Attendons Jesus-Christ, puisque l'Antechrist domine : que les pasteurs crient, puisque les mercenaires ont pris la fuite : perdons la vie pour nos brebis, parce que les larrons sont entrés, & que le lion furieux tourne à l'entour : allons au martyre avec ces cris : puisque l'ange de satan s'est tranformé en ange de lumiere. Et ensuite : Mourons avec Jesus-Christ pour regner avec lui. Se taire plus long-tems, seroit défiance & non pas modération : il n'est pas moins dangereux de se taire toûjours, que de ne se taire ja- *Hier. de script. Eccles. III. 7.* *Joan. X. 12.*

mais. Il marque enſuite ce qu'il avoit fait cinq ans auparavant, après l'exil de S. Paulin de Treves, d'Euſebe de Verceil, & des autres confeſſeurs, c'eſt-à-dire, en 355. ce qui prouve qu'il écrivoit ceci en 360. Il montre qu'il n'écrit point par paſſion; mais pour l'intérêt de la religion, en ce qu'il a gardé ſi long-tems le ſilence depuis qu'il eſt perſécuté. Il regrette de n'avoir pas vêcu du tems de Neron & de Decius, pour combattre un ennemi déclaré, plutôt qu'un perſecuteur déguiſé, qui n'uſe que d'artifices & de flateries; & qui ſous prétexte d'honorer J. C. & de procurer l'union de l'égliſe, détruit la paix & renonce à J. C.

Il ſoutient qu'il a raiſon de traiter Conſtantius d'antechriſt & de tyran : il lui reproche les violences exercées à Rimini, & les cabales des Orientaux à Seleucie. Il le traite de loup raviſſant couvert de la peau de brebis, qui ſe découvre par les œuvres. Vous ornez, dit-il, le ſanctuaire de l'or public; vous offrez à Dieu ce que vous avez ôté à des temples d'idoles, ou confiſqué ſur les criminels : vous ſaluez les évêques par le baiſer, par lequel J. C. a été trahi : vous baiſſez la tête pour recevoir leur bénédiction, & vous foulez aux pieds leur foi : vous les recevez à votre table, comme Judas qui en ſortit pour trahir ſon maître; vous leur remettez la capitation que Jeſus-Chriſt paya pour éviter le ſcandale : vous donnez les tributs, pour inviter les Chrétiens à renoncer à la foi; vous relâchez vos droits pour faire perdre ceux de Dieu. On voit par ces reproches quels honneurs les empereurs chrétiens rendoient aux évêques. Le reſte de l'écrit contient la réfutation ſolide des prétextes pour leſ-

quels Constantius rejettoit le consubstantiel & le semblable en substance; avec la défense du symbole de Nicée. Il finit en relevant la témérité de vouloir mesurer par notre raison l'être divin, tandis que nous nous connoissons si peu nous-mêmes. Mais cet écrit semble être imparfait. Il écrivit aussi un ouvrage contre Ursace & Valens, où il fait l'histoire du concile de Rimini & de celui de Seleucie. Il ne nous en reste que des fragmens; mais très précieux, principalement par les actes & les lettres qui s'y sont conservées. *Hier. script. Ruf. pro Orig.*

XXVII. Premier concile de Paris.

On y voit entr'autres la lettre synodale d'un concile de Paris, par laquelle les évêques de Gaule répondent aux évêques d'Orient, qui avoient écrit à S. Hilaire, pour lui découvrir l'artifice des hérétiques à diviser l'Orient d'avec l'Occident, sous prétexte du mot de substance. C'étoit apparemment Basile d'Ancyre & les autres catholiques ou demi-Ariens, qui ayant été déposez au concile de Constantinople par la faction des Anoméens, écrivirent de tous côtez contre eux. Les évêques du concile de Paris reconnoissent donc que ceux qui ont consenti à supprimer le mot d'*ousia* ou substance, soit à Rimini, soit à Nice en Thrace, ne l'ont fait la plûpart que sous l'autorité du nom des Orientaux. Vous avez, disent-ils, introduit ce mot autrefois contre l'hérésie des Ariens; nous l'avons reçu & toujours inviolablement conservé. Nous avons embrassé le mot d'*homoousios* pour exprimer la vraie & légitime naissance du fils unique de Dieu; détestant l'union introduite par les blasphêmes de Sabellius. Nous n'entendons pas non plus, que le fils soit une portion du pere; mais que de Dieu non engendré entier & parfait, est né un *Sup. n.* XXII.

AN. 366. Dieu fils unique entier & parfait; & quand nous disons, qu'il est d'une même substance que le pere, ce n'est que pour exclure la création, l'adoption, ou la simple dénomination. Nous n'avons pas de peine aussi à entendre dire, qu'il est semblable au pere, puisqu'il est l'image de Dieu invisible : mais nous ne concevons de ressemblance digne de lui, que celle d'un vrai Dieu à un vrai Dieu, qui exclut l'union & rétablit l'unité; car l'union emporte singularité; l'unité marque seulement la perfection de celui qui est engendré. Et ensuite :

Coloss. 1. 15.

Ainsi, nos chers freres, connoissant par vos lettres, que l'on a abusé de notre simplicité, touchant la suppression du mot de substance : & ayant appris de notre frere Hilaire, que ceux qui sont retournez de Rimini à Constantinople, n'ont pû se résoudre à condamner de si grands blasphêmes, quoique vous les en eussiez avertis, comme témoigne votre lettre incluse; nous révoquons aussi tout ce qui a été fait mal à propos & par ignorance. Nous tenons pour excommuniez Auxence, Ursace, Valens, Caïus, Megase & Justin, suivant vos lettres & suivant la déclaration de notre frere Hilaire, qui a protesté qu'il n'auroit jamais de paix avec ceux qui suivroient leurs erreurs. Nous condamnons aussi tous les blasphêmes que vous avez mis ensuite de vos lettres; mais sur-tout, nous rejettons les évêqus apostats, qui par l'ignorance ou l'impiété de quelques-uns ont été substituez à la place de nos freres si indignement exilez, protestant devant Dieu, que si quelqu'un dans les Gaules prétend s'opposer à ce que nous avons ordonné, il sera privé de la communion & du sacerdoce. Et comme Saturnin

a résisté avec une extrême impiété aux ordonnances salutaires, sachez qu'il a été excommunié par tous les évêques de Gaule, suivant les lettres que nos freres en ont déja écrites par deux fois, s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant par ses anciens crimes dissimulez si long-tems, que par la nouvelle impiété de ses lettres téméraires. Ainsi finit la lettre synodale du concile de Paris. Il est vraisemblable qu'il fut tenu peu de tems après le retour de saint Hilaire & du vivant de Constantius. Les évêques de Gaule étoient à couvert de sa persécution, par l'autorité de Julien qui fut reconnu Auguste à Paris dès l'an 360. & sa résidence en cette ville peut avoir donné sujet d'y assembler le concile plutôt qu'ailleurs; car il faisoit encore profession du Christianisme.

AN. 360.

Pagi an. 362. n. 23. Infr. n. 34.

XXVIII. Ecrits de Lucifer de Caliari.

D'un autre côté Lucifer de Caliari publia pendant son exil divers écrits, pour la défense de la foi & contre la persécution de Constantius. Le premier ouvrage adressé à l'empereur pour la défense de saint Athanase est divisé en deux livres, & commence ainsi : Tu nous contraints, Constantius, de condamner notre confere Athanase en son absence, mais la loi de Dieu nous le défend. Par ton autorité royale tu pousses les prêtres de Dieu à répandre le sang, & tu ne sçais pas que c'est vouloir nous faire oublier les droits de la justice, que nous avons reçus de Dieu. Diras-tu que Dieu permet de condamner sans l'oüir, un absent, & qui plus est, un innocent, quand tu vois qu'Adam & Eve nos premiers parens, n'ont été frappez du jugement de Dieu qu'après avoir été oüis? Et Dieu appella Adam, & lui dit : Adam où es-tu? & le reste, car il met le passage tout au long : puis il

Gen. III. 9.

ajoute : Quelle eſt donc ton impudence de donner aux ſerviteurs de Dieu une forme de juger, qui ne vient pas de ſa loi ? ſans craindre, que comme on diſoit alors : Le ſerpent m'a trompé, nous diſions à Dieu : L'empereur Conſtantius nous a ſéduits. Ne vois-tu pas que tu ſerois frappé de la même ſentence de Dieu irrité, que le ſerpent à qui il dit : Parce que tu as fait cela, tu ſeras maudit, & le reſte. Il continue d'alléguer de longs paſſages & d'en faire l'application à l'empereur, avec autant de liberté & de vehemence, que s'il parloit au moindre particulier ; & il ne garde point d'autre méthode dans tous ſes ouvrages, que de parcourir ainſi de ſuite tous les livres de l'écriture. Il uſe de répetitions fréquentes : le ſtile eſt dur & ruſtique, comme il le nomme lui-même ; ſes écrits ne ſont recommandables que par la généroſité des ſentimens & la force des expreſſions.

Ibid. 14.

De non part p. 274. Edit. Pariſ. 1568.

Le ſecond ouvrage eſt intitulé : Des rois apoſtats, & tend, comme il le déclare d'abord, à déſabuſer Conſtantius de l'avantage qu'il prétendoit tirer de la proſpérité temporelle, en diſant : que ſi la foi qu'il profeſſoit n'eût été catholique, & ſi la perſécution qu'il faiſoit aux défenſeurs de la foi de Nicée n'eût été agréable à Dieu, il n'auroit pas joui d'un empire ſi floriſſant. Lucifer refute cette erreur par les exemples des mauvais princes, que Dieu a laiſſé regner, même ſur ſon peuple, ſans parler des infidéles. Le titre du troiſiéme ouvrage eſt : Qu'il ne faut point communiquer avec les hérétiques : & le deſſein eſt de répondre au reproche que Conſtantius faiſoit aux évêques catholiques, d'être les ennemis de la paix, de l'union & de la charité fraternelle. Il prouve donc par les autori-

De non conven.

tez de l'écriture la néceſſité de ſe ſéparer des méchans.

Le quatriéme écrit a pour titre : Qu'il ne faut point épargner ceux qui péchent contre Dieu, & commence ainſi, s'adreſſant à l'empereur : Te voyant ſurmonté en toutes manieres par les ſerviteurs de Dieu, tu as dit, que nous te faiſions injure au lieu de t'honorer, & que nous ſommes des inſolens. Enſuite il entreprend de juſtifier ſa conduite, par les exemples de l'écriture. Il dit dans cet écrit : Si tu étois tombé *p. 235.*
entre les mains de Matathias ou de Phinées, te voyant vivre comme les infidéles, ils t'auroient fait mourir par le glaive ; & moi parce que je bleſſe de ma parole ton eſprit trempé du ſang des chrétiens, je te fais injure. Pourquoi, empereur, ne te venges-tu pas de moi ? que ne pourſuis-tu la réparation de ces injures contre un mendiant ? ce n'eſt pas que tu ne le veuilles ; mais tu n'en as pas encore reçu le pouvoir de celui, qui, parce que je ſuis à lui, me donne la liberté de reprendre tes actions criminelles, & de te dire que j'ai renoncé à toi, à toutes les richeſſes de ton royaume, & à ton pere le démon. Sçaches que nous ſommes affligez de ce que tu nous épargnes, toi qui as accoutumé de dévorer par le glaive ceux qui te déplaiſent. Voilà ce qui rendoit ces ſaints évêques ſi hardis, le mépris des richeſſes & de la vie même. Il *p. 192.*
ajoute enſuite : Devons-nous reſpecter ton diadême, tes pendans d'oreille, tes bracelets & tes habits précieux, au mépris du Créateur ? Que tu es peu ſenſé de dire : Je ſuis traité injurieuſement par Lucifer, par un miſérable, moi qui ſuis empereur ; & tu ne dis pas, par un évêque, qui t'a reconnu pour un loup raviſ-

p. 300. ſant. Et encore : Tu m'accuſes d'injure ; à qui t'en plaindras-tu ? à Dieu, que tu ne connois pas ? à toi-même ; que feras tu toi, homme mortel, qui ne peut nuire aux ſerviteurs de Dieu ? tu nous tourmentes, nous en ſerons plus vigoureux ; ſi tu nous fais mourir, nous arriverons à une meilleure vie.

p. 297. Rom. XIII. Il s'objecte l'écriture qui commande d'obéïr aux rois & aux puiſſances : mais il répond, que l'empereur auſſi, puiſqu'il ſe dit chrétien, doit écouter avec Tit. II. 15. reſpect les corrections des évêques. Car il leur eſt ordonné d'exhorter & de reprendre avec empire, & p. 299. de ne ſe laiſſer mépriſer à perſonne. Puis il ajoute : Sçaches que nous connoiſſons l'obéïſſance, que nous devons & à toi & à tous ceux qui ſont en dignité ; mais nous la devons ſeulement pour les bonnes œuvres, non pour condamner un innocent, & pour abandonner la foi. J'ajoute, dit-il, que l'apôtre parle des princes & des magiſtrats qui ne croyoient pas encore au fils unique de Dieu ; & qui devoient être attirez à la foi par notre humilité, notre patience & notre obéïſſance dans les choſes raiſonnables. Mais parce qu'étant empereur tu feins d'être un d'entre nous, ſi tu veux, ſous ce prétexte nous contraindre d'abandonner Dieu & d'embraſſer l'idolatrie, devons-nous t'obéïr, de peur qu'il ne ſemble que nous manquions aux préceptes de l'apôtre ? On voit ici les bornes de la puiſſance temporelle. Les chrétiens doivent obéir même aux princes infidéles, dans toutes les choſes raiſonnables ; & doivent déſobéïr, même aux princes chrétiens, en tout ce qui eſt manifeſtement contraire à la loi de Dieu. Au contraire les princes chrétiens doivent être ſoumis aux évêques en tout

ce

ce qui regarde la religion ; & recevoir d'eux l'inſtruction & la correction, tandis qu'ils leur commandent en tout le reſte. Le dernier traité de Lucifer a pour titre : Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu ; & le deſſein eſt de montrer à Conſtantius, qu'avec toute ſa puiſſance temporelle, il ne peut rien gagner ſur les catholiques, qui ſont préparez au martyre.

Lucifer ne ſe contenta pas de compoſer ces écrits : mais il en envoïa du moins quelqu'un à l'empereur; qui ſurpris de cette hardieſſe, lui fit écrire par Florentius maître des offices en ces termes : On a préſenté un livre à l'empereur en votre nom ; il a commandé de le porter à votre ſainteté, pour ſçavoir ſi vous l'avez effectivement envoyé. Vous devez donc écrire ce qui en eſt, & nous renvoyer le livre, afin qu'on le puiſſe préſenter encore à ſon éternité. Lucifer répondit : Vous devez ſçavoir que j'ai envoyé le porteur du livre, qui, comme vous dites, a été trouver l'empereur en mon nom ; & qu'après avoir conſideré le livre même, je l'ai donné à porter à Bonoſe agent de l'empereur. Maintenant c'eſt à votre généroſité de ſoutenir hardiment que je l'ai reconnu ; car quand vous aurez examiné les raiſons qui m'ont fait écrire de la ſorte, vous verrez que par le ſecours de Dieu, nous attendons avec joie la mort que l'on nous prépare. *Ap. Lucif.*

Saint Athanaſe ayant oüi parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de ſa retraite, pour le congratuler de ſa fermeté; & lui envoya un diacre nommé Eutychès, lui demandant la copie de ſes ouvrages. Les ayant reçus, il lui écrivit encore, lui donnant de grandes loüanges, & diſant qu'il repréſente la fer- *Ap. Lucif.*

meté des apôtres & des prophétes ; qu'il est l'Elie de son tems, & que c'est le Saint-Esprit qui parle en lui. Il fit tant de cas des écrits de Lucifer qu'il les traduisit en Grec. Lucifer fut exilé en quatre lieux différens ; premierement à Germanicie en Syrie ; puis à Eleutheropolis en Palestine, dont l'évêque Eutychius lui fit souffrir mille indignitez, & persécuta tous ceux qui communiquoient avec lui. Un jour entre autres il fit rompre à coups de haches la porte du lieu où Lucifer étoit enfermé avec les Catholiques. On se jetta sur lui avec fureur, on renversa les saints mysteres, on battit tous les assistans, & on emporta les vases sacrez & les livres saints. Le troisiéme exil de Lucifer fut en Thebaïde : on ne sçait pas le lieu du quatriéme.

[1] Libell. Marcell. p. 72.

Ibid. p. 89.

XXIX.
Eunomius déposé par son parti.

Sup. n. 19.
Theod. hist. II. c. 29.
Fabul. IV. c. 3.

Eudoxe ayant établi Eunomius à Cyzique, craignit qu'il ne se décriât trop tôt, s'il se déclaroit pur Arien, comme il étoit : & que l'empereur ne le pût souffrir. Il lui conseilla donc de dissimuler, & de ne donner aucune prise à ceux qui ne cherchoient qu'un prétexte pour l'accuser. Le tems viendra, disoit-il, de publier ce que nous cachons maintenant : nous l'enseignerons à ceux qui l'ignorent, & ceux qui résisteront, nous les persuaderons, nous les contraindrons, ou nous les ferons punir. Eunomius profita de cet avis, & prêcha ses impietez en termes couverts : mais ceux qui étoient nourris de la parole de Dieu en virent bien l'artifice. Quelque indignation qu'ils en eussent, ils crurent qu'il y auroit de l'imprudence à le contredire ouvertement. Ils firent donc semblant d'être hérétiques, le vinrent trouver chez lui, & le prierent de leur expliquer nettement la vérité

de sa doctrine, sans les laisser davantage dans l'incertitude. Il s'enhardit à leur découvrir ses sentimens : sur quoi ils lui dirent, qu'il étoit contre la justice & la piété de ne pas communiquer la vérité à tous ceux qu'il gouvernoit. Ainsi il se laissa persuader de prêcher ouvertement l'hérésie.

Ces nouveaux discours d'Eunomius exciterent un grand tumulte à Cyzique, & ceux-mêmes qui l'avoient fait déclarer, allerent à C. P. avec plusieurs ecclesiastiques de Cyzique, & le déférerent à Eudoxe, l'accusant d'enseigner le fils non semblable au pere, & de persécuter ceux qui n'étoient pas dans ses sentimens. Un prêtre nommé Hesychius étoit le plus ardent à le poursuivre, & faisoit grand bruit à C. P. Eudoxe fâché qu'Eunomius eût si mal suivi ses conseils, promit d'avoir soin de cette affaire ; mais il la tiroit en longueur, & disoit toujours qu'il n'avoit pas le tems de s'y appliquer. Les accusateurs pénétrant son dessein, allerent à l'empereur qui étoit à C. P. se plaignirent hautement d'Eunomius : & dirent que ses blasphêmes étoient pires que ceux d'Arius. L'empereur commanda à Eudoxe de faire venir Eunomius & de le déposer s'il étoit coupable. Eudoxe differoit toujours, malgré les sollicitations des accusateurs : ils retournerent à l'empereur, crierent, pleurerent & le toucherent si vivement, qu'il menaça Eudoxe de le chasser lui-même de son siége, & de l'envoyer avec Eunomius tenir compagnie à Aëtius, s'il n'en faisoit justice. Eudoxe ceda enfin : il cita publiquement Eunomius pour venir à C P. rendre compte de sa foi : mais il lui manda secretement de se retirer de Cyzique, & de ne s'en prendre qu'à lui-même du mal-

Socr. IV. c. 7.

Philost. VI. c. 1.

heur qu'il s'étoit attiré par son imprudence. Ensuite il le condamna en son absence & le déposa de l'épiscopat, dans un concile qu'il avoit assemblé pour cet effet à C. P. Eunonius n'y comparut point, se plaignant que ses juges étoient ses parties. Depuis ce tems il fit un parti séparé des autres Ariens : car plusieurs indignez de la lâcheté avec laquelle Eudoxe l'avoit abandonné, se joignirent à lui, & furent nommez Eunomiens. Lui-même toutefois avoit auparavant abandonné son maître Aëtius ; & ce ne fut qu'après avoir été condamné, qu'il se sépara d'Eudoxe. Il se retira en Cappadoce sa patrie, & ordonna des évêques & des prêtres, tout déposé qu'il étoit. On ne mit point d'autre évêque à Cyzique, parce que le peuple demeura toujours attaché à Eleusius, qui en étoit évêque avant Eunomius.

Philostorg. VI. c. 3.

XXX. Hérésie de Macedonius.

Ruf. I. c. 25. *Theod.* II. c. 6.

Macedonius devint aussi chef de parti, depuis qu'il fut déposé de C. P. Car s'étant déclaré contre Eudoxe & les autres vrais Ariens, dont la cabale avoit prévalu ; il soûtint toujours le fils semblable en substance, ou même consubstantiel, selon quelques auteurs : mais il continua de nier la divinité du S. Esprit, comme les purs Ariens : soûtenant que ce n'étoit qu'une créature semblable aux Anges, mais d'un rang plus élevé. Basile d'Ancyre, Eustathe de Sebaste, Sophronius de Pompeïopolis, Eleusius de Cyzique, & généralement tous ceux qui avoient été déposez au concile de C. P. en 360. embrasserent cette opinion : quelques catholiques même y tomberent. C'est-à-dire que n'ayant aucune erreur sur le fils, ils ne tenoient le Saint-Esprit que simple créature.

Socr. II. c. 45. *Sozom.* IV. c. 27.

Le plus grand appui de cette ſecte fut Marathonius évêque de Nicomedie, & diſciple de Macedonius. Comme il étoit riche, libéral envers les pauvres, & d'une vie édifiante, ſon crédit étoit grand ſur le peuple & ſur les moines : enſorte que quelques-uns donnerent à cette ſecte le nom de Marathonius. Elle ſe répandit dans pluſieurs monaſteres & parmi le peuple de C. P. toutefois ils n'y eurent ni évêque, ni égliſe, tant que les Ariens y dominerent, & juſques au regne d'Arcadius. Ils s'étendoient principalement dans la Thrace, la Bithynie & l'Helleſpont, & ſur tout dans la ville de Cyzique ; & ils étoient de mœurs irréprochables pour la plûpart : leur extérieur étoit grave, & leur vie approchoit de la diſcipline monaſtique. On les appelloit en général *Pneumatomaques*, c'eſt-à-dire en grec ennemis du Saint-Eſprit. Sup. XIII. 43.

XXXI. Traités de ſaint Athanaſe à Serapion pour le S. Eſprit.

Saint Athanaſe fut averti de cette nouvelle héréſie par Serapion qui lui écrivit leurs principales raiſons, l'exhortant à y répondre. On croit que c'étoit l'évêque de Thmouïs. Saint Athanaſe étoit alors dans le déſert, perſécuté & cherché pour le faire périr. To. 1. p. 173. Cette nouvelle lui fut un ſurcroît d'affliction ; & malgré l'état incommode où il ſe trouvoit, il ne laiſſa pas d'écrire à Serapion un traité aſſez long, qu'il nomme toutefois une lettre courte, par rapport à l'importance de la matiere ; & qu'il ne lui envoye, dit il, que pour lui donner occaſion de ſuppléer ce qui y manque. Il donne à ces nouveaux hérétiques le nom de *Tropiques*, parce qu'ils prétendoient expliquer l'écriture par des *tropes*, c'eſt-à-dire des figures de diſcours. Il réfute premierement les paſſages par leſ-

p. 184. D. quels ils prétendoient montrer que le S. Eſprit étoit
p. 175. D. créature, & diſtingue ſoigneuſement tous les ſens du
p. 189. D. mot d'eſprit dans les livres ſacrez. Enſuite il vient aux
Epiph. hær. 74. n. 8. objections tirées de la raiſon humaine. Si le S. Eſprit, diſoient-ils, n'eſt pas créature ni un des anges, s'il procéde du pere, il eſt donc auſſi fils: & le verbe & lui ſont deux freres. Comment donc appelle-t-on le verbe fils unique? & pourquoi le nomme-t-on le premier après le pere, & le Saint-Eſprit enſuite, s'ils ſont égaux? Que ſi le Saint-Eſprit procédé du fils, le pere eſt donc ſon ayeul. C'eſt ainſi qu'ils ſe jouoient de la divinité par leur curioſité ſacrilége.

S. Athanaſe répond premierement, que s'il étoit permis de faire de pareilles queſtions, & de ſuivre, en parlant de Dieu, les idées de la génération humaine; on demanderoit auſſi qui eſt le pere du pere & le fils du fils & des petits-fils: puiſque parmi les hommes celui qui eſt pere à l'égard de l'un, eſt fils à l'égard de l'autre, & ainſi à l'infini; & le fils n'eſt qu'une portion de ſon pere. Il n'en eſt pas de même en Dieu, où le fils eſt l'image entiere de tout le pere; & toujours fils, comme le pere toujours pere; ſans que le pere puiſſe être fils, ni le fils être pere. Il n'eſt donc permis de parler en Dieu ni de frere ni d'ayeul, puiſque l'écriture n'en parle point, & qu'elle ne donne jamais au Saint-Eſprit le nom de fils, mais ſeulement le nom d'eſprit du pere & d'eſprit du fils. La ſainte Trinité n'a qu'une même divinité, elle n'eſt toute qu'un ſeul Dieu, & il n'eſt pas permis d'y joindre une créature, cela ſuffit aux fidéles; la connoiſſance humaine ne va pas plus loin: les Chérubins couvrent le reſte de leurs aîles. Iſ. VI. 2.

Il montre ensuite par les saintes écritures, que le Saint-Esprit est Dieu : ce qui lui est attribué ne convient qu'à Dieu, comme d'être sanctifiant, vivifiant, immuable, immense. Il insiste sur la tradition de l'église qui a toujours cru & enseigné une trinité en Dieu, non-seulement de nom, mais réelle, sur le fondement de ces paroles de Jesus-Christ : Allez, baptisez au nom du pere, & du fils, & du Saint-Esprit. Si le Saint-Esprit est créature, ce n'est plus trinité, mais dualité : ou bien la trinité sera un composé monstrueux ; & les chrétiens adoreront la créature avec le créateur comme on reprochoit aux Ariens. Aussi fait-il voir que tout ce que les Tropiques disoient contre le Saint-Esprit, les Ariens le diroient contre le fils. Il finit en priant Serapion de corriger son écrit, & d'excuser la foiblesse des expressions, protestant qu'il n'y a mis que ce qu'il a reçu de la tradition apostolique, sans rien ajouter à ce qu'il a appris, mais l'écrivant conformément aux saintes écritures.

p. 196. *p. 202.* *Matth.* XVIII. 19. *p. 207. D.*

Saint Athanase écrivit quelque tems après au même Serapion deux autres lettres beaucoup plus courtes sur le même sujet. L'une, parce qu'il l'avoit prié de réduire en abrégé le premier traité ; l'autre pour répondre encore aux objections des hérétiques tirées de la raison humaine. La premiere lettre montre que tout ce qui est dit du fils est dit aussi du Saint-Esprit ; & par conséquent qu'on doit le reconnoître Dieu comme le fils : la seconde fait voir que le Saint-Esprit ne peut être nommé fils, & qu'il ne faut dire de Dieu, que ce qu'il nous en a révélé lui-même. Au reste ce sont dans le fonds les mêmes preuves du premier traité. On voit par ces lettres l'estime que saint Atha-

To. 2. p. 16. *p. 16.*

nase faisoit de Serapion; puisqu'il les soûmettoit à sa censure. Aussi étoit-ce un homme non-seulement d'une très-sainte vie, mais d'une grande éloquence & d'un esprit fort éclairé, d'où lui vint le surnom de scolastique, c'est-à-dire de sçavant. Saint Antoine le chérissoit particulierement: car avant son épiscopat, il avoit été moine & supérieur de plusieurs moines. Il laissa quelques écrits, entre autres un traité contre les Manichéens, que nous avons encore, & plusieurs lettres. Un autre Serapion prêtre & abbé dans le canton d'Arsinoé, avoit sous sa conduite environ dix mille moines en divers monasteres: ils se louoient pendant la moisson pour couper les bleds: chacun en gagnoit par-là douze artables, c'est-à-dire deux septiers, dont ils remettoient une grande partie à leur abbé pour les pauvres: & ces aumônes étoient si abondantes, que personne ne manquoit de nourriture dans leur voisinage. On en chargeoit même des batteaux pour envoyer à Alexandrie.

Hier. script.

Canis. antiq. lect.

Pallad. Laus. c. 76.

XXXII. Concile d'Antioche. S. Melece.

La guerre des Perses ayant attiré l'empereur Constantius en Orient, il passa l'hiver à Antioche en 360. & l'année suivante il y assembla un concile très-nombreux, voulant faire condamner également le consubstantiel & le dissemblable en substance. Les évêques demanderent avant toutes choses, que l'on donnât à l'église d'Antioche un pasteur, avec lequel on pût regler la foi. Car saint Eustathe étoit mort: Eudoxe avoit quitté Antioche pour C. P. & Anien, élu au concile de Seleucie, avoit aussi-tôt été exilé. Plusieurs, même des évêques, faisoient tous leurs efforts pour occuper cette grande place: & comme le peuple & les évêques étoient divisez dans la créance,

Amm. Marc. XX. c. ult. XXI. c. 6.

Theod. II. c. 31.

Sozom. IV. c. 28.

Ruf. I. c. 24.

ce, chacun favorisoit celui qu'il croyoit dans son sentiment. Enfin ils s'accorderent tous de choisir Melece auparavant évêque de Sebaste. Il étoit né d'une famille illustre à Melitine dans la petite Armenie. Il avoit été nourri dans l'opulence & les délices: mais dès sa jeunesse il s'étoit appliqué au jeûne & à la mortification. Il étoit juste, sincere, simple; craignant Dieu, irréprehensible en ses mœurs, & surtout le plus doux de tous les hommes. La tranquillité de son ame paroissoit dans ses yeux; un souris agréable ornoit ses lévres: ses mains étoient toujours prêtes à embrasser & à benir. Il fut élu évéque de Sebaste en Armenie à la place d'Eustathe; mais ne pouvant vaincre l'indocilité de son peuple, il se retira à Berée. Les Ariens le croyoient à eux; & les principaux auteurs de sa promotion à Antioche furent Acace de Cesarée & George de Laodicée, espérant qu'il réuniroit à leur parti toute l'église d'Antioche, & même les Eustathiens: car Acace dès-lors se rapprochoit des catholiques. Eux qui connoissoient mieux la foi de Melece, consentirent volontiers à son élection: le décret en fut dressé, tout le monde y souscrivit, & d'un commun accord on le mit en dépôt entre les mains d'Eusebe évêque de Samosate.

Philostorg. v. c. 5.
Greg. Nyss. or. in Mel. 1023. C.
Chrysost. or. in Mel. to. 4. ed. Gr. p. 838.
Greg. Naz. Carm. de vita S. p. 24. C.
Theod. II. c. 31.
Sozom. IV. c. 25.
Socr. II. c. 44.
Epiph. hær. 73. n. 28.
Philost. v. c. 1.
Theod. II. c. 31.

L'empereur ayant donné ordre de faire venir Melece, tous les évêques assemblez allerent au-devant de lui, avec tout le clergé & tout le peuple; les Ariens & les Eustathiens s'empressoient également de le voir, les uns sur sa réputation, les autres sur l'espérance qu'il se déclareroit pour la foi de Nicée: la curiosité attiroit jusques aux Juifs & aux payens, & tous admirerent sa douceur & sa modestie. Il com-

Const. apost. lib. VIII. c. 5.

mença à entrer en fonction par une prédication selon la coûtume, & l'empereur voulut que le sujet fût ce passage fameux des proverbes : Le Seigneur m'a créée au commencement de ses voies : car c'est ainsi qu'il est dans le grec, & c'étoit le grand fort des Ariens. L'empereur ordonna que ce que chacun diroit, seroit écrit en même-tems par des écrivains en notes. George de Laodicée commença & prêcha ouvertement l'hérésie : Acace de Cesarée suivit, & tint le milieu entre ces blasphêmes & la vérité catholique. Melece parla le troisiéme, & fit un discours que saint Epiphane nous a conservé, & qui est un modele de l'éloquence chrétienne. Il commence par l'humilité & la paix, & entrant insensiblement en matiere, il parle très-dignement du fils de Dieu : disant qu'il demeure en lui en identité, qu'il est semblable au pere & son image parfaite. Il explique le passage des proverbes par les autres où l'écriture dit nettement que le fils est engendré : Elle se sert, dit-il, du mot de créer ou fonder, pour montrer qu'il subsiste par lui-même, & qu'il est permanent : du mot engendrer, pour montrer son excellence au-dessus des productions tirées du néant. Il finit en réprimant la téméraire curiosité des hommes, qui veulent pénétrer la profondeur de la nature divine, & exhortant à s'en tenir à la simplicité de la foi. Tout cela en un discours d'un quart d'heure, qui n'est qu'un tissu de l'écriture.

Prov. VIII. c. 22.

Hær. 73. n. 29.

Ce discours prononcé si hardiment en présence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple : mais les Ariens en furent extrêmement indignez : parce qu'encore que Melece se fût abstenu par

discrétion des termes de consubstantiel & de substance; il s'étoit assez déclaré pour la vérité catholique. Eudoxe fit tous ses efforts pour l'obliger à se retracter; & le trouvant infléxible, il s'adressa à l'empereur avec les autres Ariens, qui se repentoient de l'élection de Melece, & ils l'accuserent de Sabellianisme, suivant leur stile ordinaire. Ils l'accuserent aussi d'avoir reçu à sa communion des prêtres déposez par Eudoxe; c'est-à-dire apparemment des Catholiques persécutez injustement. Constantius les crut avec sa legereté accoûtumée, & donna ordre de le releguer en Armenie à Melitine sa patrie, un mois après qu'il étoit entré à Antioche. S. Melece avoit si bien profité de ce peu de tems, qu'il avoit banni l'erreur de son église; & retranchant les incorrigibles, il laissa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur l'ayant pris dans son chariot pour l'emmener en son exil, fut poursuivi par le peuple à coups de pierres: mais S. Melece le couvrit de son manteau.

AN. 361.

Hier. Chr. an. 361. *Philost.* v. *c.* 5. *Chrys. in Mel. tom.* 5. *p.* 538. *liv.* 10. *Ed. Savill.*

Cependant S. Eusebe de Samosate s'étoit retiré en son église, emportant l'acte de l'élection de S. Melece, dont il étoit dépositaire. Les Ariens craignant ce témoignage de leur mauvaise foi, persuaderent à l'empereur de le redemander: il y envoya en poste: mais Eusebe répondit: Je ne puis rendre un dépôt public, que tous ceux de qui je l'ai reçu ne soient assemblez. L'empereur irrité de cette réponse lui écrivit encore, le pressant de rendre cet acte; & ajouta que s'il ne le rendoit, il avoit ordonné qu'on lui coupât la main droite. Mais ce n'étoit que pour l'épouvanter; car il avoit défendu au porteur de la lettre d'en rien faire. Eusebe ayant lû la lettre présenta ses

Theod. II. *c.* 32.

AN. 361.

deux mains, & dit au porteur : Coupez-les moi toutes deux : car je ne rendrai point le decret, qui eſt une conviction ſi claire de la méchanceté des Ariens. L'empereur Conſtantius ne put s'empêcher de louer un ſi grand courage, & l'admira toujours depuis.

XXXIII. Euzoïus évêque d'Antioche.

Philoſt. v. c. 5. Sup. liv. x. n. 28.

Theod. II. c. 31. Soc. II. c. 44.

V. Valeſ. in Theod. hic.

Pour remplir le ſiége d'Antioche, l'empereur envoya querir à Alexandrie Euzoïus, un des premiers diſciples d'Arius, & dépoſé du diaconat dès le commencement, par S. Alexandre ſon évêque. L'empereur lui fit impoſer les mains par les évêques : mais cette ordination diviſa de nouveau l'égliſe d'Antioche. Aucun Catholique ne voulut communiquer avec Euzoïus ; & ceux qui depuis trente ans avoient ſouffert tous les mauvais traitemens des Ariens, ſous Etienne, ſous Leonce & ſous Eudoxe, crurent s'en devoir enfin ſéparer ; & commencerent à tenir leurs aſſemblées à part, dans l'égliſe des apôtres nommée en grec *Palaïa*, c'eſt-à-dire l'ancienne ; parce qu'elle étoit en effet la premiere d'Antioche & dans le quartier nommé la vieille ville. Ils vouloient ſe rejoindre avec les Euſtathiens, c'eſt-à-dire avec cette partie des Catholiques, qui depuis l'injuſte dépoſition de S. Euſtathe n'avoient point communiqué avec les Ariens : mais les Euſtathiens refuſerent cette union, parce que S. Melece avoit été élû par les Ariens, & que pluſieurs de ceux qui le ſuivoient avoient reçu d'eux le baptême. L'égliſe d'Antioche étoit donc diviſée en trois : car outre les Ariens, qui reconnoiſſoient Euzoïus pour leur évêque, il y avoit deux partis Catholiques diviſez par un ſchiſme, ſans aucune diverſité de créance : ſçavoir les Euſtathiens & les Meleciens qui s'aſſembloient dans la Palée, & qui

faisoient le plus grand nombre. Ceux-ci garderent une telle affection pour leur saint Pasteur, quoiqu'il ne les eût gouvernez qu'un mois, que l'on en voyoit par tout des marques. Dès qu'ils l'eurent reçu dans la ville, ils donnerent son nom à leurs enfans : ensorte que l'on entendoit par tout le nom de Melece dans les places, dans les rues, dans la campagne. Ils portoient son image gravée dans leurs cachets, ou en sculpture sur leur vaisselle, dans leurs chambres & en tous lieux. S. Chrysostome, qui le rapporte, l'avoit vû dans son enfance.

AN. 361.

Chryf. in Melet. p. 537.

Ce fut à peu près en ce tems que les Ariens firent leur derniere formule de foi : s'étant assemblez à Antioche en petit nombre, lorsque l'empereur y étoit, & qu'Euzoïus en étoit évêque : sous le consulat de Taurus & de Florentius, qui est cette année 361. C'étoit apparemment dans le même concile qu'ils avoient élû S. Melece. Ce qui est certain, c'est que ce petit nombre d'évêques remua de nouveau les questions déja terminées : disant qu'il falloit ôter le mot de semblable de l'exposition de foi reçue à Rimini & à C P. & sans dissimuler davantage, ils dirent que le fils est en tout dissemblable du pere, non-seulement selon la substance, mais encore selon la volonté, & déclarerent qu'il est tiré du néant, comme Arius avoit dit d'abord. Les sectateurs d'Aëtius qui étoient à Antioche, embrasserent cette opinion : aussi ce concile reçut les Ariens les plus déclarez, & leur donna des églises, afin qu'ils publiassent librement leur impiété. Mais les Catholiques d'Antioche prirent occasion de cette nouvelle formule, pour ajouter au nom d'Ariens ceux d'Anoméens & d'Exou-

Socr. II. c. 45.

Athan. de Syn. p. 906. D.

AN. 361. contiens; tirant ce dernier de trois mots *ex ouc oton* ; qui ſignifient en grec : du néant, ou de ce qui n'eſt point. Quand ils demandoient aux Ariens, pourquoi donc dans leur expoſition de foi, ils diſoient que le fils étoit Dieu de Dieu : les Ariens répondoient : C'eſt comme l'apôtre dit : que tout eſt de Dieu : dans ce tout eſt compris le fils de Dieu : C'eſt pour cela qu'ils ajoutoient ces mots à leur confeſſion de foi : Selon les écritures. George de Laodicée étoit l'auteur de ce ſophiſme ; ignorant, dit l'hiſtorien Socrate, comment Origene avoit autrefois expliqué cette expreſſion de l'apôtre. Toutefois ces évêques Ariens ne pouvant ſouffrir les reproches qu'on leur faiſoit, revinrent à la formule de C.P. & ſe retirerent chacun chez eux.

Athan. de Syn. p. 886. D.

Il n'eſt pas aiſé de compter toutes les profeſſions de foi que les Ariens avoient faites juſqu'alors. Socrate en compte neuf juſqu'à celle-ci, qui eſt la dixiéme. S. Athanaſe en met autant, mais on en peut compter juſqu'à ſeize. La premiere ſera la lettre d'Arius à S. Alexandre : la ſeconde, la déclaration d'Arius & d'Euzoïus à l'empereur Conſtantin, approuvée au concile de Jeruſalem en 335. la troiſiéme, celle qui fut faite au concile de C.P. contre Marcel d'Ancyre en 336. nous ne l'avons pas. La quatriéme, la cinquiéme & la ſixiéme ſont celles du concile d'Antioche à la dédicace en 341. La ſeptiéme, celle qui fut dreſſée quelques mois après, & apportée en Gaule à l'empereur Conſtant, par Narciſſe & les autres en 342. La huitiéme, la longue expoſition apportée en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres. La neuviéme, celle du faux concile de Sardique en 347.

Socr. II. c. 41. de ſyn.

Sup. liv. X. n. 36.
Liv. XI. n. 55.
Ibid. n. 57.
Liv. XII. n. 11.
Ibid. n. 26.
Ibid. n. 41.
Ibid. n. 45.

La dixiéme celle du concile de Sirmium contre Photin en 351. La onziéme celle de Sirmium dressée par Potamius en 357. La douziéme est la lettre du concile d'Ancyre, avec les dix-huit anathêmes. La treiziéme, est la formule de Sirmium datée du vingt-deuxiéme de Mai 359. La quatorziéme, celle que les Acaciens proposerent au concile de Seleucie le vingt-huitiéme de Septembre de la même année 359. La quinziéme, celle de Nice en Thrace, souscrite à Rimini & à CP. & par la plûpart des évêques. La seiziéme, celle de ce concile d'Antioche en 361.

AN. 361.

Liv. XIII. *n.* 6.
Ibid. n. 45.
Sup. lib. IV. *n.* 5.
n. 9.
n. 16.
n. 13. 14. 21.

XXXIV.
Julien proclamé empereur.

Amm. Marc. lib. XX. *c.* 4.

Pendant que l'empereur Constantius s'occupoit à tenir des conciles & à dresser de nouvelles formules de foi, le Cesar Julien faisoit de grands progrès dans les Gaules. Il vainquit plusieurs fois les barbares, qui faisoient effort depuis long-tems pour s'établir sur les terres de l'empire, particulierement les Francs & les Allemans : il les repoussa au-delà du Rhin ; & fit le dégât bien avant dans leurs pays. On le rendit suspect à Constantius naturellement défiant : ensorte que pour l'affoiblir, il envoya lui demander une partie considérable de ses troupes, sous prétexte de la guerre contre les Perses. Ces soldats nez en Gaule & en Germanie, où ils avoient leurs femmes & leurs enfans, regarderent cet ordre comme une condamnation, pour les releguer aux extrémitez du monde ; & quoique Julien les exhortât à obéir, ils se mutinerent, prirent les armes & le déclarerent Auguste, malgré sa résistance. Ce fut à Paris où Julien séjournoit volontiers à cause de la situation avantageuse ; & il y avoit fait bâtir un palais, des bains & un aqueduc, dont nous voyons encore les restes magnifiques. La nuit qui précéda cette déclaration, Julien avoit dit

Amm. Marc. lib. XX. *c.* 5.
Julian. Misop. p. 1.

AN. 361.

à ceux qui l'approchoient de plus près, qu'en dormant il avoit vû un personnage tel que l'on représentoit le Genie de l'empire; c'est-à-dire un jeune homme nud tenant une corne d'abondance, qui lui faisoit ce reproche : Il y a long-tems, Julien, que je demeure caché dans le vestibule de ta maison, désirant augmenter ta dignité; je me suis retiré plusieurs fois comme refusé, si tu ne me reçois pas à présent que tant de gens s'y accordent, je m'en irai triste & confus; mais souviens-toi bien, que je ne demeurerai pas long-tems avec toi. Un tel songe étoit de grand poids pour Julien. Il raconte ainsi lui-même la maniere dont il accepta l'empire : Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve & tous les dieux sçavent que je n'en soupçonnois rien, jusqu'à l'heure que j'en ai appris la nouvelle, vers le coucher du soleil. Aussi-tôt le palais fut environné, & j'entendis de grands cris : je n'osois m'y fier & doutois de ce qu'il falloit faire. J'étois monté à une chambre haute, séparée de celle de ma femme, qui vivoit encore. De-là par une fenêtre j'adorai Jupiter; & comme les cris augmentoient, & que tout le palais étoit en trouble, je le priai de me donner un présage. Il le fit, m'ordonnant de me laisser persuader & de ne point m'opposer à l'affection de l'armée. Et toutefois ayant eu de tels signes, je ne cédai pas aisément; & je résistai autant qu'il me fut possible. Quelque tems auparavant il avoit fait venir de Grece un de ces ministres des faux dieux que les Grecs nommoient *hierophantes*, avec lequel il avoit fait quelque cérémonie très-secrete : car il faisoit encore profession extérieure du Christianisme; & il n'y avoit qu'Oribase de Pergame son médecin, & un Africain nommé Evemere, qui sçussent son secret. Ayant

Epist. ad Athan. p. 521.

Eunap. in Maximo p. 90.

Ayant accepté l'empire, il écrivit à Conſtantius, pour le prier de le trouver bon : proteſtant de ne lui être pas moins ſoumis, & offrant de recevoir de ſa main un préfet du prétoire. Mais pour les autres officiers, il vouloit en avoir la diſpoſition. Cette lettre fut portée par Pentadius & Eleuthere, deux officiers conſidérables, qui trouverent Conſtantius à Ceſarée de Cappadoce. Quand il eut oüi la lecture de la lettre, il s'emporta extraordinairement ; & regardant ceux qui l'avoient apportée, avec des yeux qui ne leur promettoient que la mort ; il les fit ſortir ſans leur rien demander, ni rien écouter davantage. Il délibéra s'il quitteroit la guerre des Perſes pour marcher contre Julien : mais il ſe contenta de lui écrire, qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit paſſé. Et ſi vous voulez, diſoit-il, vous mettre en ſûreté vous & vos amis, vous devez vous contenter du titre de Ceſar, & recevoir les officiers que je vous envoyerai. Cette lettre de Conſtantius fut portée par le queſteur Leonas qui avoit aſſiſté au concile de Seleucie. Il envoya encore à Julien un évêque de Gaule nommé Epictete, pour l'aſſurer qu'il lui ſauveroit la vie : prétendant lui faire aſſez de grace.

AN. 361.

Amm. XX. *c.* 8. 9.

Sup. n. 15.

Jul. ad Athan. p. 525.

Leonas étant arrivé à Paris, Julien le reçut ſelon ſa dignité & ſon mérite : le lendemain il aſſembla les ſoldats & le peuple dans le champ des exercices : où étant monté ſur ſon tribunal, il ſe fit préſenter la lettre de Conſtantius. On la lut publiquement : mais quand on vint à l'endroit où Conſtantius condamnoit tout ce qui s'étoit paſſé, & vouloit que Julien ſe contentât du titre de Ceſar, on entendit de tous côtez des voix terribles, qui confirmoient à Ju-

Amm. XX. 9.

AN. 361. lien le titre d'Auguste, au nom de la province, des ſoldats & de l'état, à qui il étoit néceſſaire contre les barbares. Ainſi Leonas fut bien-heureux de s'en retourner en ſûreté. C'étoit l'année 360. & Julien ayant fait encore quelque expédition militaire au-delà du Rhin, revint en Gaule, & paſſa l'hiver à Vienne. Il portoit les marques d'empereur, c'eſt-à-dire la pourpre & le diadême orné de pierreries: & ayant pacifié les Gaules & perdu ſa femme Helene ſœur de Conſtantius, il ſe trouvoit plus diſpoſé à lui faire la guerre: prévoyant même que ce prince devoit mourir bien-tôt: ſoit par l'art de la divination comme les payens le croyoient, ſoit qu'il l'eût fait empoiſonner, comme les Chrétiens l'ont publié. Il prétendit avoir eu la nuit à Vienne une viſion d'un fantôme lumineux, qui lui prononça & lui répeta pluſieurs fois quatre vers grecs, portant que quand Jupiter ſeroit en Aquarius, & Saturne au vingt-cinquiéme degré de la Vierge, l'empereur Conſtantius finiroit en Aſie d'une triſte mort. Julien feignit encore d'être Chrétien, pour s'attirer tout le monde, & ne point trouver d'obſtacle: quoique depuis long-tems il y eût renoncé en ſecret, s'appliquant aux ſuperſtitions payennes des aruſpices & des augures. Le jour de l'Epiphanie ſixiéme de Janvier de l'an 361. il alla à l'égliſe & fit la priere ſolemnelle avec les Chrétiens. On célébroit alors en ce jour en Orient, & non en Occident, la naiſſance de Jeſus-Chriſt auſſi-bien que ſon baptême.

Amm. XXI.

Amm. ibid. Greg. Naz. or. 3. p. 68. B.

Amm. XXI. 2.

Valeſ. hic.

Julien paſſa enſuite en Pannonie, ſurprit Sirmium, s'aſſura du pas de Suques, qui étoit l'entrée de la Thrace, & s'arrêta à Naïſſe pendant que ſes forces

s'assembloient. Ce fut alors qu'il renonça ouvertement au Christianisme. Car dans une lettre au philosophe Maxime, où il témoigne avoir passé de Gaule en Illyrie, il dit ces paroles : Nous servons les dieux ouvertement, & la multitude des troupes qui me suivent est pieuse. Nous sacrifions des bœufs publiquement ; & nous avons offert aux dieux plusieurs hecatombes en actions de graces. Les dieux me commandent de conserver en tout la pureté autant qu'il est possible ; & je leur obéïs volontiers. Ils me promettent de grandes récompenses de mes travaux, si je ne me néglige point.

AN. 361.

Ep. 38. p. 182.

XXXV. Mort de Constantius.

Constantius occupé à la guerre contre les Perses, ne put d'abord marcher en personne contre Julien, dont il apprit les progrès à Edesse : car il s'étoit avancé jusques-là : mais ayant sçu le lendemain que Sapor s'étoit retiré, il retourna promptement à Antioche, & en partit sur la fin de l'automne pour aller à C. P. En arrivant à Tarse, il fut attaqué d'une petite fiévre qu'il crut dissiper par l'agitation du voyage : mais il fut contraint de s'arrêter au premier gîte à Mopsucrene, c'est-à-dire, la fontaine de Mopsus, dieu de Cilicie, célébre par ses oracles. C'étoit au pied du Mont Taurus, à l'extrémité de la province vers la Cappadoce. Constantius se voyant près de la mort, voulut recevoir le baptême qu'il avoit différé jusques-là, & le reçut de la main d'Euzoïus évêque Arien d'Antioche. Ainsi il mourut dans l'hérésie, le troisiéme des nones de Novembre, sous le consulat de Taurus & de Florentius : c'est-à-dire le troisiéme de Novembre l'an 361. Il étoit dans la quarante-cinquiéme année de son âge & la vingt-cinquiéme de son regne,

Amm. Marc. XXI. c. 15.

Socr. II. c. 47.

Philostorg. VI. c. 5.

Athan. de syn. p. 907. A.

Chr. Idat. an. 361.

AN. 361.

Chr. pasch. p. 294. D.

Amm. XXI. *c.* 26.

depuis la mort du grand Constantin son pere. Il troubla la religion chrétienne, simple d'elle-même, par une superstition de vieille ; & s'appliquant plus à l'examiner curieusement, qu'à la regler sérieusement, il excita plusieurs divisions, qu'il fomenta ensuite par des disputes de mots ; & il ruina les voitures publiques, en faisant aller & venir des troupes d'évêques, pour les conciles où il vouloit se rendre l'arbitre de la religion. C'est ainsi qu'en parle Ammian Marcellin, qui étant payen, ne doit pas être suspect.

Amm. XXII. *init.*

Si-tôt que Constantius fut mort, ceux qui étoient auprès de lui envoyerent deux comtes en donner avis à Julien, & le prier de venir incessamment dans l'Orient, qui étoit prêt à lui obéïr. Ils le trouverent à Naïsse en Dacie, occupé à consulter les aruspices sur les entrailles des bêtes, & les augures sur le vol des oiseaux, & embarrassé de l'ambiguité des présages. Enfin cette agréable nouvelle le rassura ; il marcha vers la Thrace & arriva à C. P. l'onziéme de Décembre la même année 361. Le corps de Constantius y fut apporté, sous la conduite de Jovien depuis empereur, & enseveli avec la magnificence convenable, auprès du grand Constantin dans l'église des apôtres.

Fin du troisiéme Tome.



TABLE DES MATIERES.

A

B

Beziers.

Fin de la Table des Matieres.

